

Le cardinal Gousset

J. Gousset

LE CARDINAL GOUSSET



LE CARDINAL GOUSSET

Le Chanoine GOUSSET

CURÉ-DOYEN DE MARNAY

LE CARDINAL GOUSSET

SA VIE, SES ŒUVRES, SON INFLUENCE

Ouvrage couronné par les Académies de Reims et de Besançon

BESANÇON

HENRI BOSSANNE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1903

PRÉFACE

Voici trente-six ans que le Cardinal Gousset est descendu dans la tombe ; mais son nom n'est point oublié ; sa mémoire, particulièrement vénérée aux diocèses de Reims, de Besançon et de Périgueux vivra longtemps dans le cœur des amis de l'Eglise et de la France. Sa science, ses œuvres, son rôle historique spécial, la mission providentielle qu'il a courageusement remplie lui réservent une place d'honneur parmi ses contemporains.

« Mgr Gousset, disait un de ses dignes successeurs sur le siège de saint Front (1) *a été une des plus belles figures et une des plus pures gloires de l'épiscopat français au* XIX*e siècle. Sa vie est le résumé, la synthèse de l'histoire de l'Eglise de France pendant un demi siècle. »*

La Franche-Comté a donné le jour au savant théologien dont nous voulons conserver le souvenir. Besançon a été le théâtre des luttes glorieuses de son laborieux professorat de quatorze années. Périgueux a eu les prémices de son court mais fécond épiscopat. Reims l'a possédé dans la plénitude de la science et du talent, comme dans l'éclat des honneurs et de la vertu. Ce fut la grande époque de son existence.

Esprit de haute envergure, doublé d'un cœur tendre et généreux, administrateur d'un rare mérite, le Cardinal Gousset força l'estime de tous et se vit entouré d'universelles sympathies. Démocrate dans la chrétienne acception du mot, il allait

(1) Lettre de Mgr Dabert, évêque de Périgueux à l'auteur, 19 Mars 1899.

au peuple, il aimait le peuple, et le peuple allait à lui et l'aimait. Moraliste éminent, théologien érudit et judicieux, grand évêque, il fut un des chefs les plus influents de l'épiscopat qui se plaisait à rendre hommage à l'orthodoxie de son enseignement et à l'étendue de son savoir, un des guides les plus écoutés du Clergé qui s'inclinait devant la sagesse de ses décisions et l'autorité de ses livres.

Mêlé aux principaux événements de son siècle, le Prince de l'Eglise, dont nous écrivons la vie, a touché à toutes les questions et pris part à toutes les controverses religieuses de son époque. Il a su deviner les besoins des temps nouveaux, sans fléchir dans l'affirmation des principes ni dans l'exposition de la saine doctrine.

Mais, ce qui le signale à l'admiration comme à la reconnaissance de la postérité, c'est l'opportune révolution qu'il opéra dans le domaine de la théologie, du droit canon, de la liturgie et du ministère pastoral.

Initiateur de talent, puissant rénovateur, personne ne contestera à Mgr Gousset le rôle prépondérant qu'il a joué dans la réforme et la direction des études ecclésiastiques. Justificàteur de la théologie de l'évêque de Sainte-Agathe, il réussit à introduire, à vulgariser la morale liguorienne qui n'avait pu jusqu'alors avoir droit de cité parmi nous, tant les idées jansénistes étaient ancrés dans l'esprit du clergé et des fidèles.

On sait aussi que le Gallicanisme, la plus redoutable, la plus invétérée de nos erreurs, au dire de Montalembert, fut frappé mortellement au cours du siècle dernier. Combien nous sommes loin de ces temps où l'on voulait être catholique tout juste, aussi peu romain que possible : Jamais en France et dans tout le monde catholique, l'autorité du Saint-Siège n'a été plus incontestée et plus amoureusement proclamée. « Ils ne reviendront plus, écrivait jadis l'auteur des Intérêts catholiques du XIXe siècle, *ces temps où l'on voyait vingt évêques au lever du roi, mais où c'eût été un crime d'Etat pour un de ces évêques de songer à aller à Rome visiter les tombeaux*

des saints Apôtres suivant le serment qu'il avait fait à son sacre ; où la défiance contre le Pape et le besoin de contester ses prérogatives avaient envahi les âmes les plus pures et les plus grandes, où toute l'histoire des grands siècles catholiques était indignement méconnue et travestie, la vie des saints mutilée, la gloire des plus illustres papes reniée pour complaire à des préjugés misérables, où le rigorisme janséniste était adopté et pratiqué par les adversaires les plus sincères du jansénisme, comme une sorte de préservatif contre le mépris que devait inspirer le servilisme gallican, où la liturgie, ce dépôt sacré de la foi, de la piété et de la poésie catholique était dans chaque diocèse arbitrairement altérée et diversifiée, au gré des inspirations les plus suspectes. »

On ne refusera pas au Cardinal Gousset une large part de gloire dans ces conquêtes faites au XIXe *siècle en faveur de la papauté ; la morale délivrée d'un rigorisme outré, l'enseignement théologique rendu plus orthodoxe, le droit canon remis en honneur et étudié dans ses véritables sources, n'est-ce pas le résumé et la note caractéristique de son œuvre rénovatrice ? N'a-t-il pas été un des premiers à revendiquer intégralement la primauté et les autres prérogatives du successeur de saint Pierre contre les ennemis de la Religion et les prétentions des Parlements ? Ne fut-il pas de ceux qui ont eu le mérite de préparer et de commencer le groupement des catholiques autour de la chaire apostolique, et de resserrer entre Rome et la France ces liens de cohésion, dont les événements actuels nous prouvent l'opportunité ?*

Nous verrons, en effet, que Mgr Gousset a contribué puissamment à déterminer et à accelérer le mouvement des esprits et des cœurs vers le centre de l'unité. Sa correspondance avec les évêques nous révèlera un ardent promoteur des doctrines et des pratiques romaines. « Il est nécessaire, écrivait-il à Mgr Pie, de grande mémoire, (1) *qu'aux*

(1) Lettre du 19 avril 1857.

termes du formulaire du pape Hormidas, les évêques se montrent en tout in omnibus *d'accord avec le Saint-Siège ; ils ne seront forts de la force de Jésus-Christ qu'autant qu'ils seront unis en tout* in omnibus *à Celui qui est son vicaire sur la terre.* »

Ecrivain aussi correct qu'érudit, homme d'études servi par une étonnante facilité d'assimilation, nombreuses ont été les publications du Prélat dont nous écrivons l'histoire.

Nous les diviserons en trois catégories :

La première comprend les ouvrages qu'il a corrigés et annotés sans en être l'auteur. Ce sont :

1. 1825. — Les Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, *26 vol. in-12 ou 16 vol. in-8°.*

2. 1826. — Instruction sur le Rituel de Toulon, *6 vol. in-8.*

3. 1827. — Dictionnaire théologique de Bergier, *8 vol. in-8.*

4. 1828. — Histoire du peuple de Dieu, *par le P. Berruyer, 10 vol. in-8.*

5. 1829. — Code civil commenté dans ses rapports avec la Théologie morale, *vol. in-8.*

La seconde catégorie renferme les écrits qui ont été composés sous la direction de Mgr Gousset et avec sa collaboration.

En voici la nomenclature :

1. 1837. — Statuts synodaux de Périgueux, et Compendium pour le Rituel, *1 vol.*

2. 1843. — Actes de la Province ecclésiastique de Reims, *4 vol. in-4.*

3. — Conciles de Soissons, Amiens et Reims, *3 vol. in-8.*

4. — Les synodes diocésains, *séparés 6 vol. ou 1 vol. in-8.*

Ce qui forme la troisième classe, ce sont les œuvres dont Mgr Gousset est personnellement et totalement l'auteur.

Nous en donnons la liste :

1. 1824. — Exposition de la Doctrine de l'Eglise sur le Prêt à intérêt, *1 vol. in-12.*

2. 1832. — Justification de la Théologie morale du B. A. Marie de Ligorio, *1 vol. in-8.*

3. 1834. — Lettres de M. l'abbé Th. Gousset, vicaire général capitulaire du diocèse de Besançon à M. le curé de X. sur la Doctrine du B. Alphonse-Marie de Ligorio et sur la Justification de sa Théologie morale, *1 vol. in-8.*

4. 1841. — Lettre à M. l'abbé Blanc, vicaire général et professeur d'histoire ecclésiastique sur la communion des condamnés à mort, *1 vol. in-4.*

5. 1844. — Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs, *2 vol. in-8.*

6. 1848. — Théologie dogmatique ou Exposition des preuves et dogmes de la Religion catholique, *2 vol. in-8.*

7. 1852. — Observations sur un mémoire adressé à l'Episcopat sur le Droit coutumier, *1 vol. in-8.*

8. 1855. — La croyance générale et constante de l'Eglise sur l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, *1 vol. in-8.*

9. 1859. — Exposition des principes du droit canonique, *1 vol. in-8.*

10. 1862. — Du droit de l'Eglise touchant la possession des biens destinés au culte et la souveraineté temporelle du Pape, *1 vol. in-8.*

11. 1864. — Bibliothèque de l'Archevêché de Reims, première partie, *1 vol. in-8.*

13. — Mandements et Lettres pastorales, *2 vol. in-4.*

Plus de 80 volumes composent donc la collection des ouvrages de l'éminent théologien.

L'histoire n'a-t-elle pas le devoir de mettre en relief l'action de cette plume aussi féconde qu'utile, qui a imprimé la plus heureuse direction à l'enseignement ainsi qu'à la formation du clergé ? N'est-il pas opportun de raviver et d'honorer la mémoire de cet infatigable travailleur qui a si bien fertilisé le champ de l'Eglise et a si heureusement concouru à la renaissance de l'esprit vraiment catholique dans notre pays ?

Mais la tâche de l'historien doit-elle se borner à décrire les traits du Docteur et l'influence providentielle du Rénovateur ? Non, car il laisserait dans l'ombre trop de belles lignes qui

caractérisent la figure de son héros. Mgr Gousset fut un grand évêque autant par le cœur que par l'esprit. Sa foi égalait sa science ; son caractère marchait de pair avec son talent. Ce travail ne sera complet qu'à la condition d'embrasser toutes les faces de sa riche nature. D'ailleurs, rien de plus édifiant et de plus salutaire que d'étudier les qualités et les vertus de celui qui fut le père des pauvres et des ouvriers, le pasteur, charitable jusqu'au dépouillement, bon jusqu'à l'excès, laborieux jusqu'à la mort. Au riche, cette histoire dira quel noble usage on doit faire des dons de la fortune ; au grand, à l'administrateur, elle rappellera quel charme la bonté donne à l'autorité, et quel poids la modération ajoute à la dignité ; au prêtre, elle fournira le plus glorieux exemple d'une existence consacrée tout entière à la gloire de Notre Seigneur Jésus-Christ et au service de l'Eglise ; à tous, elle donnera des leçons de travail, de patience et de charité. [1]

En essayant de retracer la vie du Cardinal Gousset, je me suis donc proposé de composer une histoire complète sans être trop longue, documentée sans être diffuse. Je n'ai reculé devant aucune démarche. Après avoir consulté les ouvrages parus sur l'Archevêque de Reims, et d'autres écrits qui m'ont fourni d'intéressants détails [2]*, j'ai interrogé tour à tour la famille, l'amitié, en un mot, ceux qui ont vécu de la vie de l'éminent Prélat. A tous les renseignements reçus j'ai joint mes connaissances personnelles, et les souvenirs d'une jeunesse passée à l'archevêché de Reims. Historien impartial, j'ai voulu faire une œuvre de vérité. A distance, il est plus facile de porter un jugement vrai et équitable sur les personnes et les choses. Lorsque le temps a éteint le feu des discussions et calmé la fièvre des esprits, les faits apparaissent tels qu'ils sont, dégagés des petites intrigues qui les enveloppent et les*

(1) Voir discours de M. Sevestre, curé de Saint-Thomas.

(2) Mgr Besson, évêque de Nîmes ; Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique. Les chanoines Deglaire, Gillet, Rabutel, Bussenot, du diocèse de Reims ; Pougeois, Henri Menu, du clergé de Paris.

voilent comme des passions qui les défigurent et les interprètent faussement. Le combat terminé, la fumée du canon dissipée, c'est alors que le champ de bataille se dessine sous son véritable jour. Quand le silence règne dans le camp, la tactique des chefs est mieux comprise, la victoire plus facilement appréciée que dans le feu de la mêlée, parmi le cliquetis des armes, au milieu des cris des blessés et des mourants.

Rien à l'heure actuelle ne peut m'empêcher de juger sainement les divisions qui ont agité le camp des catholiques au XIXe *siècle, d'attribuer à chacun sa responsabilité et sa part d'action dans le combat, et d'assigner à qui de droit les honneurs de la victoire.*

J'ajouterai que ce livre est une œuvre de reconnaissance et d'amour filial. Le souvenir des bienfaits reçus l'a inspiré ; la main de la piété familiale en a tracé les lignes, une plume trempée dans le sang du cœur l'a écrit. Le Cardinal Gousset a été pour l'auteur de cet ouvrage un père, un bienfaiteur insigne. O illustre Prince de l'Eglise, dont je suis fier de porter le nom, je n'ai pas oublié que vous avez béni mon entrée dans la vie, protégé mon enfance et dirigé les pas de ma jeunesse vers le sanctuaire. Si je suis prêtre, c'est à vous, après le Tout-Puissant, que je dois cette grande grâce, ce grand honneur de mon existence. Pontife aimé de Dieu et des hommes, accordez-moi du haut du Ciel une de ces bénédictions divines que vous répandiez avec tant de bonheur sur cette terre, et daignez agréer ce modeste travail comme un hommage d'affectueuse gratitude.

APPROBATIONS

LETTRE

du Cardinal Langénieux, Archevêque de Reims

A L'AUTEUR

ARCHEVÊCHÉ
DE REIMS

Reims, le 17 février 1903.

MONSIEUR LE DOYEN ET VÉNÉRÉ CHANOINE,

Dans un sentiment bien légitime d'admiration pour la grande œuvre qu'il a faite dans l'Eglise de France, et d'attachement à une mémoire doublement chère, vous avez écrit l'*Histoire du Cardinal Gousset*, notre illustre prédécesseur sur le siège archiépiscopal de Reims.

L'Académie nationale qu'il a fondée dans notre ville a rendu à votre travail un hommage mérité en le couronnant dans sa séance publique du 10 juillet 1902.

Mais il vous était agréable de la publier sous les auspices du successeur de votre oncle vénéré. C'est avec empressement et joie que je joins mon suffrage d'archevêque de Reims aux autres encouragements que vous avez déjà reçus.

Le diocèse de Reims et le pasteur que la Providence a mis à sa tête pourraient-ils être indifférents à cette publication destinée à perpétuer le souvenir de l'éminent Cardinal Gousset.

D'après l'excellent témoignage qui m'est rendu de votre ouvrage

par un digne membre du chapitre de Reims, je puis en louer le dessein et en encourager la publication.

En même temps que sa science théologique, son grand cœur et son inépuisable charité lui ont conquis les esprits et les cœurs dans la cité et dans le diocèse, le rôle et l'influence du Cardinal Gousset ont marqué leur empreinte dans toute l'Eglise de France.

Vous le rappelez à propos; la *Théologie morale* de Mgr Gousset, concordante avec celle de saint Alphonse de Liguori, opéra tout une révolution fort heureuse dans l'enseignement des séminaires, et dans la pratique du ministère ecclésiastique; ce fut le dernier coup porté aux doctrines désolantes et au rigorisme du jansénisme.

Avec Dom Guéranger, le pieux et savant abbé de Solesmes, l'Archevêque de Reims fut l'âme de ce mouvement de retour des diocèses de France à l'unité de la liturgie romaine.

L'Exposition des principes du Droit canonique, publiée en 1859, contribua grandement à rendre au Saint-Siége, dans notre patrie, la plénitude de son autorité, à préparer de loin les décisions du Concile du Vatican.

Pendant un quart de siècle, de 1840 à 1866, époque de luttes déjà, l'archevêque de Reims, Mgr Gousset, fut sur la brèche, soutenant avec ardeur et fermeté les saines doctrines, mais sans y mettre ni âpreté, ni rancune.

Et vous, cher chanoine, l'historien de ces combats livrés pour la sainte Eglise, — c'est une justice à vous rendre, — quand vous parlez des adversaires des doctrines et des opinions chères au Cardinal, vous faites, suivant un beau mot de Tacite, *sine ira et studio*, sans colère et sans passion. Pas une page de votre livre qui sente le pamphlet ni l'éloge surfait. L'un de vos derniers chapitres sera lu avec un spécial intérêt par tous ceux qui ont connu le Cardinal Gousset. Ils y retrouveront avec sa simplicité et sa spirituelle bonhomie, son zèle passionné pour l'étude, toutes les vertus, tous les traits de caractère qui donnaient à sa figure un relief particulier, un cachet inoubliable.

Ainsi conçue et exécutée, l'*Histoire de S.E. le Cardinal Gousset* mérite bien que nous en recommandions la lecture à Nos chers diocésains, à tous les amis, à tous les admirateurs de Notre vénéré prédécesseur, au clergé et à tous les catholiques de France.

Agréez, cher et excellent chanoine, mes félicitations, mes remerciements et mes vœux de complet succès pour l'œuvre que vous venez de faire.

Votre paternellement dévoué en Notre-Seigneur,

B. M., Cardinal LANGÉNIEUX,
Arch. de Reims.

LETTRE

de Mgr Dubillard, évêque de Quimper

A L'AUTEUR

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 13 août 1903.

MON CHER AMI,

Vous avez bien voulu me communiquer le manuscrit de *La Vie du Cardinal Gousset*, votre oncle vénérable, décédé archevêque de Reims, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus pures de notre chère Franche-Comté. Cette vie, je l'ai lue tout entière avec une attention soutenue, et, qu'il me soit permis de le dire, avec grande édification et un très réel profit.

C'est à vous, mon cher ami, héritier de ce grand nom et fidèle dépositaire des souvenirs évoqués par Lui, qu'il appartenait de retracer définitivement pour l'histoire, la vie et les œuvres de l'illustre prélat, de redire à une génération trop portée à oublier, la science, les vertus et les hautes qualités qui ont valu au Cardinal Gousset une place à part dans l'épiscopat français du XIXe siècle.

A cette œuvre vous avez consacré un grand labeur, et en elle vous avez mis toutes les ressources de votre belle intelligence et toutes les affections de votre excellent cœur. Permettez que je vous en félicite avec autant de sincérité que de reconnaissance. Le sujet par lui-même est des plus attrayants : un jeune laboureur qui quitte la charrue et devient rapidement, sous le regard de Dieu, un prince de l'Eglise et l'oracle du clergé. Et cette magnifique carrière, le Cardinal l'a créée lui-même, puisque, pour les travaux qui l'ont couvert de gloire, il n'eut jamais d'autres maîtres que ses livres et les ressources de sa vaste intelligence.

Obsédé du besoin de connaître, dur au travail, d'un esprit aussi

juste que pénétrant, il était fait pour prendre place parmi les grands théologiens. Rapide à la décision, infatigable à l'action, débonnaire sans calcul, dédaigneux de l'éclat, également impassible devant le succès comme devant la contradiction, il devait être et fut effectivement un administrateur de premier ordre. Toujours très supérieur aux événements et à ses propres entreprises, uniquement dévoué à ses ouailles, à l'Eglise et à la papauté aussi bien qu'à la France, Mgr Gousset restera dans l'histoire comme le type du grand évêque et du grand patriote.

Ce thème, mon cher ami, vous l'avez développé avec ordre et mesure dans un style de bonne facture, simple, net et grave, comme il convient à une pareille vie. Les documents abondent sous votre plume et ils donnent à l'œuvre une valeur toute particulière.

Laissez-moi vous dire encore que le style de l'historien, dans son aisance et sa limpidité, me rappelle celui du héros, avec une teinte franc-comtoise qui n'est point faite pour nous déplaire.

Je souhaite à ce livre un grand succès, surtout auprès du clergé, car je demeure persuadé que sa lecture sera pour tous les prêtres, à l'heure présente, une lumière qui éclaire et une force qui soutient.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

LE
CARDINAL GOUSSET

PREMIÈRE PARTIE

DE LA NAISSANCE A L'ÉPISCOPAT

CHAPITRE PREMIER

Naissance du Cardinal Gousset. — Ses premières années. — Le collège d'Amance. — Sa suppression. — Besançon. — Le baccalauréat, la philosophie, la théologie, la prêtrise.

1792-1817

Quand le voyageur quitte la Champagne pour entrer dans la Franche-Comté, il rencontre à quelque distance de la station de Vitrey, sur la ligne de Paris-Belfort, un village bien modeste il est vrai, mais qui aura son nom dans l'histoire ; on l'appelle Montigny-les-Cherlieu. C'est là que la Providence plaça le berceau de celui qui fut le Cardinal Gousset.

Situé dans le département de la Haute-Saône, Montigny est un village de sept cents habitants, gracieusement assis sur le penchant d'une colline et dominant un vallon d'une délicieuse fraîcheur, encadré de magnifiques forêts et de riches coteaux de vignes.

A deux kilomètres de Montigny, dans une charmante solitude, l'œil attristé aperçoit les ruines de l'antique et floris-

sante abbaye de Cherlieu, bâtie au XIIe siècle, habitée autrefois par les fils de saint Bernard et détruite par le vandalisme révolutionnaire. L'histoire se tait sur l'origine de ce pays. Toutefois des documents authentiques nous apprennent qu'au XIe siècle il appartenait au seigneur de Fouvent, et qu'en 1158, Humbert, archevêque de Besançon, fit don de l'église et du village à l'abbaye de Cherlieu. Au XVIe siècle, il fut dévasté par les guerres qui désolèrent la Franche-Comté, et une colonie dut venir de la Haute-Marne pour repeupler le village désert. C'est à cette époque que l'on trouve le nom de Gousset, consigné pour la première fois dans les registres paroissiaux.

L'archevêque de Reims eut pour premier ancêtre Jean Gousset, originaire de Bussières-les-Belmont et mort en 1596. Nous voyons deux descendants de ce dernier, à la réunion des Cent Notables qui eut lieu le 7 décembre 1611 pour la reconnaissance des droits seigneuriaux des Moines de Cherlieu.

Et plus tard, Montigny étant devenu une pépinière de prêtres et de religieux, ce fut surtout la famille Gousset qui peupla le sanctuaire et le cloître. Plusieurs de ses membres, pendant la Révolution, eurent l'honneur de subir la déportation en haine de la foi [1]. Mais le plus illustre de tous fut sans contredit le Prince de l'Eglise dont nous écrivons la vie.

A la fin du XVIIIe siècle, vivaient à Montigny deux époux aux sentiments profondément chrétiens et aux mœurs vraiment patriarcales. Ils se nommaient Thomas Gousset et Marguerite Bournon. Possédant quelques arpents de terre et en louant d'autres à bail, ils vivaient de la culture des champs et de la vigne; la vente de quelques pièces de bétail complétait leurs moyens d'existence. Simples, laborieux, pleins de con-

(1) L'abbé Jacques Gousset, mort curé de Damjoutin en 1743. — Pascal Mourlot et Marc-Antoine Gousset, Capucins.— Noël-Fidèle Chevilley, Capucin, confesseur de la Foi. — François Barbier, mort en 1812. — Mourlot, appelé le P. Thaddé, Bénédictin. — François Gousset, dit le Père Pacifique, Récollet, condamné à la déportation, successivement curé de Velles et de Soyers où il est mort en 1843, etc.

fiance en Dieu, ils élevaient leur nombreuse famille dans l'amour de la religion et du travail.

C'est sous leur humble toit, n'abritant ni la misère, ni l'aisance, que naquit, le 1er Mai 1792 — douze jours avant l'immortel Pie IX — celui qui devait être un des plus ardents admirateurs de ce Pontife et un des principaux athlètes de la Papauté. Il était le neuvième fruit de cette union que la bénédiction divine avait rendu féconde et qui avait donné le jour à treize enfants. Le nouveau-né reçut au baptême le nom de Thomas, et eut pour parrain le vieux domestique de la maison qui se plaignait naïvement de n'avoir pas eu jusqu'alors la préférence sur des étrangers.

Mais à peine cet enfant était-il venu au monde, qu'éclatait le règne de la Terreur. L'abbaye de Cherlieu était dévastée et son église monumentale démolie ; en sorte que les premières années du jeune Thomas, troublées par cet orage d'impiété et de sang qu'on appelle la Révolution, s'écoulèrent à la vue des Croix proscrites et des temples détruits ou changés en magasins.

Toutefois, nous n'avons rien à redouter pour l'éducation du jeune Thomas. Dieu qui veillait sur cet enfant prédestiné lui avait ménagé des parents inébranlables dans leurs convictions religieuses. Son père, craignant le Seigneur par dessus tout, était la droiture et la vertu personnifiées. Sa mère, quoique sans instruction, n'était point une personne ordinaire : on remarquait en elle les traits de la femme forte dont parle l'Esprit saint. « Une volonté énergique, disait le Cardinal, un esprit naturellement vif et pénétrant, un caractère gai, une nature d'une activité fiévreuse, distinguaient ma Mère ; et toutes ces qualités, ajoutait-il, elle savait les mettre au service d'une foi aussi robuste qu'orthodoxe. »

L'horreur du schisme constitutionnel, la foi de Rome, voilà ce qui inspirait Marguerite Bournon et ce qu'elle apprendra à ses enfants.

Autant les intrus excitaient son indignation et son mépris,

autant les ministres fidèles provoquaient sa charité et son dévouement. Fallait-il cacher un prêtre ou le faire évader, son zèle et son courage égalaient son intelligence. Témoin ce trait que l'Archevêque de Reims racontait toujours avec émotion : « C'était pendant la Terreur, alors que l'échafaud demeurait perpétuellement debout, Marguerite Bournon rencontre un prêtre que des terroristes conduisaient à la prison et à la mort. Aussitôt sa foi s'indigne, sa nature se révolte : « Il faut sauver le prêtre, dit-elle »; et on la voit parcourant le pays, ameutant les femmes et parvenant à force d'audace et d'énergie à délivrer l'innocente victime des mains de ses bourreaux. »

Fallait-il, le dimanche venu, procurer aux chrétiens du voisinage la grâce si rare du Saint-Sacrifice? elle offrait sa maison toujours ouverte au Ministre de la Religion et veillait sur l'assistance aussi bien que sur le Célébrant, avec une intelligence qui déconcertait ou mettait en défaut les investigations de la police révolutionnaire (1). Que de fois la chambre où naquit le Cardinal Gousset ne fut-elle pas transformée en un vrai cénacle ! Que de fois n'a-t-il pas vu l'autel se dresser et le prêtre célébrer les saints mystères dans ces nouvelles catacombes !

Un jour, il assistait à une de ces réunions que sa mère avait ménagées; il n'avait pas huit ans : les vêtements sacerdotaux, l'autel, le flambeau, le prêtre avec ses cheveux blancs, et sa parole, qui empruntait aux circonstances quelque chose de plus touchant que de coutume, tout avait frappé ce tendre enfant. Sous le coup de l'émotion qui le transportait et de la grâce qui commençait à l'éclairer, il dit à sa Mère : « Et moi aussi, je veux être Prêtre. » C'était vraiment Dieu qui parlait par la bouche du jeune Thomas; car à cette époque, désirer le sacerdoce, ce n'était guère désirer que la prison, l'exil ou la mort.

(1) *Eloge funèbre du Cardinal,* par M. Besson.

C'est dans cette chaude atmosphère de foi et de vertu que le petit paysan de Montigny commença à acquérir cette droiture de jugement et cet amour du travail qui furent les plus éminentes qualités de son esprit, comme aussi cette bonté de cœur qui parut à tous le trait distinctif de son caractère. L'amour de la vérité qu'il porta si haut, le dévouement intelligent et infatigable qu'il devait dépenser au service de l'Eglise et du Saint-Siège, il en fit l'apprentissage sur les genoux de sa Mère, et les leçons d'une mère chrétienne sont de celles qu'un fils n'oublie jamais.

Aussi le Cardinal Gousset avait-il conservé pour elle la plus religieuse estime et la plus tendre affection. Et cet amour, et ce respect dont il n'avait cessé de lui prodiguer des marques sensibles se changèrent, quand il l'eut perdue, en une sorte de vénération pour sa mémoire qui alla toujours grandissant avec les années. C'était les larmes aux yeux qu'il en rappelait le souvenir; ses amis intimes l'ont constaté plus d'une fois.

Le Concordat, en rendant au jeune Thomas les solennités du culte qu'il aimait, lui rendit la présence d'un Pasteur qui fut le premier instrument dont la Providence se servit pour accomplir ses desseins sur le petit berger de Montigny.

Cet homme providentiel, c'était l'abbé Sylvestre, originaire du bourg d'Amance et mort curé de Montigny. Ce vaillant confesseur de la foi eut le mérite de deviner et de favoriser les aptitudes de son jeune paroissien; il sut diriger avec autant d'habileté que de tact l'enfant appelé par le ciel à de si hautes destinées. Aussi le Cardinal lui en avait conservé une vive reconnaissance. Un jour, pendant une retraite ecclésiastique, il disait au prédicateur, Mgr Mermillod. « Oh! qu'il est important d'avoir un directeur éclairé dès le bas-âge... si je suis prêtre c'est à mon premier confesseur que je le dois. »

En effet, dès le début de son ministère pastoral, l'abbé Sylvestre avait fixé son attention sur le petit Thomas. Rien, il est vrai, dans son extérieur, dans sa condition et son éduca-

tion ne le distinguait de ses compagnons d'âge. Jusqu'à dix-sept ans, sa vie fut celle des autres enfants du village, partagée entre l'école et les champs. Mais la régularité de sa conduite, la modestie de ses manières, la pureté de sa vie, la gravité de son maintien, son goût prononcé pour la lecture, son amour pour la prière, tout cela était aux yeux du Curé de Montigny l'indice d'une vocation ecclésiastique. C'est pourquoi il ne négligea rien pour diriger son protégé du côté du sanctuaire : il lui prêtait des livres, l'entourait de ses soins et de son affection et faisait tout pour faciliter son entrée au collège.

Mais des obstacles qui paraissaient insurmontables vinrent longtemps entraver les projets du dévoué pasteur et retarder la réalisation des désirs de son jeune paroissien. Pendant trois ans celui-ci supplie ses parents de l'envoyer dans un établissement ecclésiastique ; ses parents désolés s'y refusent faute de ressources. Il redouble d'instance; toujours même hésitation devant les sacrifices d'argent et de temps qu'exige la préparation au Sacerdoce. Se découragera-t-il ce laboureur de seize ans! Non, le désir de la prêtrise grandit en lui avec le désir de l'étude. Soutenu par les conseils de son nouveau pasteur(1), il continue à prier et à étudier. « Mettez du pain dans votre poche, lui disait sa Mère en l'envoyant à la garde des bestiaux. Je n'ai plus de place, répondait l'enfant, mes poches sont pleines de livres. »

Le temps, loin d'aplanir les difficultés, semblait les multiplier, et ceux qui auraient dû les écarter paraissaient prendre à tâche de les accroître encore. C'est ainsi que le Père Pacifique(2), oncle du jeune Thomas, ne cessait de dire à son frère : « Pourquoi envoyer votre enfant aux études, il ne pourra jamais faire un Prêtre, il n'est bon que pour aller à la charrue. »

Tel n'était pas l'avis du vénérable curé de Montigny qui,

(1) Jean-François Mairet, curé de Montigny-les-Cherlieu.

(2) Ancien Récollet, nommé curé après le Concordat et mort en 1843, à Soyers.

ayant comme un pressentiment de l'avenir de son jeune paroissien, persistait à voir en lui des marques non équivoques d'une vocation extraordinaire.

Du reste Thomas était dans sa dix-septième année, impossible d'attendre plus longtemps. Lui-même le comprit; c'est pourquoi, voulant mettre fin aux résistances de ses parents, il leur dit : « Si vous ne m'envoyez pas au collège, je partirai pour la Suisse où je ferai mes études gratuitement; mais vous ne me reverrez jamais. » Devant une volonté aussi résolue, il fallut céder ; de concert avec la famille Gousset, l'abbé Mairet demanda et obtint pour son protégé une place à l'école d'Amance.

On était au mois d'octobre 1809, Thomas était à la charrue avec son Père, lorsqu'une de ses sœurs vint en hâte lui annoncer l'heureuse nouvelle... aussitôt il abandonne l'aiguillon, court à la maison paternelle, revêt ses habits du dimanche pour se mettre en voyage, et le lendemain il prenait place sur les bancs du collège.

Amance, situé dans le département de la Haute-Saône, est un bourg de mille habitants, où résidait la famille de l'ancien curé de Montigny. Il y fut reçu à bras ouverts et y trouva l'inappréciable dévouement ainsi que l'hospitalité journalière de Mlle Sylvestre. Il lui en garda une affection filiale et un souvenir reconnaissant. Toutes les fois qu'il reviendra au pays, il ira visiter la famille Bruley-Sylvestre qui est encore fière de montrer la petite chambre occupée autrefois par le futur Prince de l'Eglise. Il entretiendra avec elle des relations amicales, il lui écrira dans les grandes circonstances de sa vie. Ainsi M. Bruley recevait de l'Evêque nommé de Périgueux la lettre suivante datée du 28 février 1836 : « Je regrette bien de n'avoir pu aller vous voir, le temps ne me l'a pas permis. Aujourd'hui je ne puis que vous annoncer que mon sacre aura lieu dimanche prochain à neuf heures, dans l'église des Carmes, et me recommander spécialement pour ce redoutable moment à vos prières et à celles de toute la famille et de M. le Curé. »

Disons maintenant un mot de l'école d'Amance.

Au commencement de ce siècle, le Grand Séminaire de Besançon avait dans M. Breuillot un économe aussi intelligent que dévoué. Tout en pourvoyant aux besoins les plus pressants du Séminaire, il voulut assurer le recrutement du clergé. Il n'avait pas oublié les petites écoles latines tenues avant la Révolution par les curés les plus instruits et qui pendant deux siècles avaient été le berceau du clergé Franc-Comtois.

A l'instar de ces modestes institutions, M. Breuillot avait fondé, de 1807 à 1808, dans le diocèse de Besançon, plusieurs établissements ecclésiastiques, entre autres celui d'Amance. M. Bruley, curé de la paroisse, s'était chargé du matériel ; la direction et l'enseignement avaient été confiés à M. l'abbé Busson, qui n'était que clerc tonsuré, mais qui possédait déjà toutes les vertus du saint état dont il portait l'habit. On lui adjoignit deux maîtres, dont l'un ecclésiastique et l'autre laïque.

C'est dans cette institution que le nouvel écolier commença ses études. Avouons que ses débuts furent pénibles, presque ingrats. Mais ne craignons rien. Un esprit naturellement vif et profond qui demeure inculte dans les années de la première jeunesse vaut mieux qu'un esprit dont on a hâté la maturité à force de soins. Celui-ci, déjà épuisé par une culture superficielle, n'aura pour le reste de sa vie ni fleurs, ni fruits ; celui-là sera une terre neuve qui produira d'abondantes moissons. C'est l'histoire du Cardinal Gousset qui, jusqu'à dix-sept ans, donna plus de temps à la culture de la terre qu'à celle de son intelligence, et n'en devint pas moins un des hommes les plus érudits de France.

La Providence, il est vrai, lui avait ménagé des maîtres distingués. L'abbé Claude-Ignace Busson dont nous venons de parler, ardent comme le fils d'un martyr [1], donnait tout à ses élèves : son temps, sa peine, sa santé et sa vie avec cette pro-

(1) Né en 1785.

digalité généreuse qui sied aux grandes âmes. Maître d'étude et professeur tout à la fois, il ne se délassait de l'enseignement que par la surveillance. « Pour lui, dit M. Besson [1], le jour n'avait point de trêve et la nuit presque point de repos. »

Les débuts de M. Busson dans l'enseignement firent présager le reste de sa carrière.

Après avoir occupé avec distinction la chaire de théologie à Besançon et au Séminaire des Missions étrangères à Paris, il devint secrétaire général des cultes sous Mgr Feutrier et refusa plusieurs fois l'épiscopat. En 1831, Charles X l'appela à Holyrood pour préparer à la première communion le comte de Chambord et la duchesse de Parme. Enfin, *sans descendre*, il accepta la direction de la Confrérie des Filles de l'Assomption, et mourut chanoine de l'Eglise métropolitaine de Besançon.

L'étudiant de Montigny trouvait encore à Amance un autre maître, non moins remarquable, dans la personne de M. Gaume aîné, dont le nom fera autorité comme professeur de morale au Séminaire de Besançon. Il composera plusieurs ouvrages estimés, et sera regardé comme un des membres les plus illustres du diocèse de Paris. Disciple chéri de M. Busson, l'abbé Gaume travailla avec la même énergie, la même abnégation à l'instruction et à l'éducation des jeunes gens.

Tels furent les premiers maîtres du jeune Gousset qui, dès ce moment, se faisait déjà remarquer par son aptitude à apprendre et à enseigner le catéchisme comme par un goût beaucoup plus prononcé pour la logique que pour la littérature. Il se mit au travail avec une telle ardeur que M. Busson crut devoir écrire à sa famille, la veille des vacances, une lettre ainsi conçue : « Votre enfant va retourner au milieu de vous, cachez-lui ses livres, il travaille trop, et cet excès de travail compromet sa santé. »

(1) *Eloge funèbre de Mgr Gousset.*

En trois ans, la maison d'Amance avait pris les proportions d'un véritable collège ; elle comptait cinquante élèves. Il n'en fallait pas plus pour porter ombrage à l'Université. Un décret du 15 octobre 1811 statua que les écoles ecclésiastiques seraient assujetties à l'Université et obligées de suivre les cours des lycées ou collèges dans les villes où on les transfèrerait. C'était du même coup supprimer l'institution d'Amance et poser un nouvel obstacle à la vocation du jeune Gousset. Que faire ! continuera-t-il ses études ? Reprendra-t-il la charrue ? Il était dans une grande perplexité, partagé entre la crainte d'imposer de lourdes charges à ses parents et son goût prononcé pour le sanctuaire et la science. Après de longues tergiversations, sur l'avis de son maître et de son digne pasteur, ses parents, vaincus par sa persévérance, lui permirent de continuer ses études. Voilà pourquoi nous le trouvons, en novembre 1811, dans la cité Bisontine, suivant les cours de l'Université.

Là, nouvelle difficulté, Thomas Gousset avait vingt ans, le service militaire allait l'atteindre. N'étant pas dans les ordres sacrés, un grade universitaire seul pouvait l'en exempter. Mais comment espérer l'obtenir ? D'un côté, comme il l'avouait lui-même plus tard, il n'était bon que pour faire un petit élève de quatrième, de l'autre il ne lui restait plus que huit jours pour préparer l'examen du baccalauréat. N'importe, l'ancien écolier d'Amance se décide à se présenter devant l'Académie, et pendant huit jours, sans trève ni repos, il travaille sur le programme universitaire, étudiant les matières qu'il ne connaissait pas, revoyant celles dont il n'avait pas une connaissance suffisante. Le 22 novembre, il passait son examen ; et l'Académie, avec les éloges du jury, lui décernait le diplôme de bachelier ès-lettres.

« Dieu me garde, dirons-nous avec Mgr Besson, de le comparer aux gradués de nos jours, le futur Archevêque ne savait ni grec, ni physique ; il possédait assez mal la littérature et le français. Les diplômes du bon vieux temps n'étaient

pas, comme aujourd'hui, des certificats d'études finies; on ne connaissait alors que l'espérance. Mais, par compensation, au sortir du collège, on ne croyait pas tout savoir sous prétexte qu'on avait entendu parler de tout. »

Le désir du Sacerdoce poursuivait toujours le jeune bachelier. Il veut devenir prêtre, prêtre vertueux et savant.

Pendant l'année 1812, il suivit à la Faculté des lettres le cours de philosophie, prélude obligé des études théologiques. Il eut pour professeur M. l'abbé Astier, dont le Cardinal garda le meilleur souvenir; il en parlait volontiers, le dépeignait comme un des hommes les plus habiles, mais les plus singuliers de son temps. Pendant plus de vingt ans, M. Astier réunit l'élite de la province autour de sa chaire; il éleva et soutint dans les saines doctrines plusieurs générations où le Sacerdoce, la Magistrature et l'Université ont trouvé d'excellentes recrues. Avant la Révolution, il enseignait la philosophie au Séminaire de Langres. Exilé pour la foi, il était rentré en France après la Terreur et avait accepté une cure de village au moment du Concordat.

Ce fut en 1812 que l'Université le tira de son presbytère pour lui offrir l'unique chaire de philosophie qui existât en Franche-Comté. A cette époque, M. Astier avait plus de cinquante ans. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'un esprit très vif, animé d'une foi ardente, il mêlait à toutes ces qualités des excentricités de caractère, qui étaient loin de déplaire aux élèves.

Ses distractions et ses traits d'esprit sont devenus célèbres. Le Cardinal se plaisait à en citer deux entre autres :

« Un jour qu'un chanoine lui faisait observer dans une sacristie qu'il avait déjà mis trois chasubles l'une sur l'autre et qu'il était inutile d'en ajouter une quatrième, « croyez-vous donc, repartit l'abbé Astier, que je n'ai comme vous autre chose à faire qu'à aboyer le parchemin? »

Dans une voiture publique où un riche électeur avait engagé une discussion avec lui sur la Religion, il allait réduire

son adversaire au silence quand une dame l'arrêta en lui disant à l'oreille : « Prenez garde, Monsieur paie pour plus de mille francs d'impôts... et moi, reprit le professeur de philosophie à haute voix, je vous déclare que si on imposait l'esprit, il ne paierait pas un centime. »

Ces saillies spirituelles firent à l'abbé Astier la réputation d'un redoutable jouteur; ajoutons qu'elles plaisaient aux cent vingt élèves qui étudiaient la philosophie. « Ils allaient, dit M. Besson, alors supérieur du Collège Saint-François-Xavier de Besançon, le chercher à sa demeure, lui faisaient escorte le long des rues et le ramenaient chez lui, non sans s'arrêter autour d'une borne ou sous une porte cochère pendant des heures entières pour prolonger, les uns par malice, la plupart par envie de s'instruire, la leçon que le professeur finissait trop tôt à leur gré. » Les deux élèves préférés de M. Astier furent M. Gerbet et M. Gousset. C'est des bancs de la philosophie que datent les relations d'amitié qui ne cessèrent d'unir l'Archevêque de Reims et l'Evêque de Perpignan.

On était en 1812. « Cette année est une de celles qui ont laissé dans les annales ecclésiastiques contemporaines la trace la plus sombre et la plus lugubre. La situation de l'Eglise paraissait plus désespérée que jamais. Les fidèles cherchaient avec douleur ce siège antique que frappait à coups redoublés une main sacrilège. Plus de rapports avec le centre de l'unité; les cardinaux étaient exilés ou emprisonnés et les prélats romains dispersés. En France, on voyait se renouveler contre les prêtres, l'inquisition, les recherches et les arrestations usitées aux jours les plus sinistres de la Révolution. Pour le moindre délit, sur le moindre soupçon, on les jetait dans les prisons de l'Etat où ils n'avaient à attendre ni informations ni jugement. La police avait l'ordre de surveiller particulièrement le clergé et elle s'en acquittait avec une rigoureuse sévérité [1].

(1) *Mémoires pour l'histoire du XVIIIe siècle*, par Picot.

Pendant que ce régime de persécution hypocrite pesait sur le pays, partout on voyait accourir dans les Séminaires des jeunes gens pleins d'ardeur et d'entrain, qui savaient parfaitement à quoi les engageait la profession qu'ils embrassaient. Le jeune Gousset était de ce nombre : loin de l'ébranler, ces difficultés ne faisaient que l'affermir dans sa vocation au sacerdoce.

Son cours de philosophie achevé, il commença ses études théologiques au Grand Séminaire de Besançon.

Cet établissement, bâti en 1665 par Antoine-Pierre de Grammont, que la postérité reconnaissante a surnommé le Borromée de la Franche-Comté, a exercé l'influence la plus salutaire sur notre province. Organisé avec intelligence, gouverné avec sagesse et dévouement par une communauté de prêtres séculiers, il rendit un service capital à la discipline et aux études ecclésiastiques. Berceau du clergé franc-comtois, il fournit des légions de prêtres pieux et instruits, produisit des hommes qui, par leur science et leur sainteté, portèrent au loin et bien haut la gloire du Séminaire et du diocèse de Besançon. Cette institution était dans sa force et son éclat quand la Révolution vint en fermer les portes et en chasser les maîtres et les élèves.

Après le Concordat, sur le siège archiépiscopal de l'antique église de Besançon, était assis le président du Concile national, qui, d'évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine était devenu, par l'influence funeste du gouvernement, archevêque légitime de Besançon. Il s'appelait Claude Lecoz. Malgré la rétractation de ses erreurs, il était avéré que ce prélat conservait pour le schisme constitutionnel de réelles sympathies. Ses préférences pour les prêtres assermentés se révélèrent surtout quand il voulut, en 1803, réinstaller son Séminaire dans les magnifiques bâtiments dont la Révolution avait respecté le caractère monumental et la belle ordonnance. Son premier dessein fut de prendre une partie des maîtres parmi les prêtres constitutionnels. Mais les anciens directeurs et les vicaires

généraux résistèrent, avec l'appui de Jean de Bry, alors préfet de Besançon : « Tenez ferme, leur disait-il, car une fois que vous aurez admis dans vos rangs les anciens partisans de l'église constitutionnelle, ils se créeront des disciples parmi les élèves; les divisions se perpétueront au lieu de s'éteindre et le diocèse sera livré à l'anarchie. »

Ainsi, grâce à l'heureuse intervention du Préfet, à la fermeté des directeurs comme aux justes réclamations de l'opinion publique, Claude Lecoz ne put réussir dans son projet, ; le Séminaire demeura fermé encore pendant trois ans. Ce fut seulement en 1806 que l'Archevêque consentit à remettre l'héritage du sacerdoce aux mains de la fidélité (1).

Il n'y eut d'abord que trois directeurs pour composer cet établissement : M. Tombal faisant les fonctions de supérieur et de maître de conférences, M. Receveur qui enseigna le dogme et M. Breuillot pourvu de la charge d'économe.

Six ans après, en 1812, M. Gousset y commençait son cours de théologie et le Séminaire entrait dans une de ses périodes les plus florissantes et les plus fécondes.

M. Baud, confesseur de la foi, rappelé de la cure de Rougemont, le gouvernait avec tout l'ascendant d'un jugement droit et d'une haute sagesse, mais aussi avec une rigidité proverbiale. Le Cardinal disait de lui qu'il ne riait qu'une fois par an, le jour où il donnait à ses élèves la clef des champs, et il ajoutait en rendant hommage à sa vertu : « Il n'a pas fait de miracle parce qu'un Gallican ne peut point en faire. »

M. Breuillot achevait de restaurer cet établissement avec les ressources de son génie organisateur. Les professeurs se nommaient : Receveur et Loye. M. Gousset reçut leurs dernières leçons. Il eut ensuite pour maître M. Vernier, moraliste judicieux, quoique sévère (2); puis M. Génevay, professeur de mérite et directeur d'une rare prudence, qui, lors du rétablissement du diocèse de Saint-Claude en 1823, quitta

(1) *Vie de M. Busson.*
(2) Auteur d'un ouvrage sur les sacrements.

Besançon pour devenir supérieur du Grand Séminaire de Lons-le-Saunier et mourut en odeur de sainteté en 1832, vicaire général de Mgr de Chamond [1].

En 1815, le théologien de Montigny retrouva au Séminaire, occupant la chaire de dogme et de morale, MM. Busson et Gaume, qui avaient été ses professeurs de latin à Amance.

Quant aux élèves, ils étaient nombreux et dignes de leurs maîtres.

« De quatre cents à cinq cents jeunes gens se pressaient autour des chaires de théologie, les uns ayant quitté le métier des armes auquel on les avait contraints, les autres offrant à l'autel les prémices de leur jeunesse, tous avides de science, ardents au travail et pratiquant à l'envi l'un de l'autre les vertus de leur état [2]. »

Un des plus remarquables était M. Gousset.

« A ce moment il a vingt ans, sa voix est rude, sa tenue négligée. Mais qu'on le regarde de plus près, cette figure énergique aux traits fortement caractérisés, cette chevelure vigoureuse, ce front large, ces sourcils noirs et épais, cet œil pénétrant, cette contenance ferme qui tient du laboureur et du soldat, ont quelque chose qui sent déjà la supériorité. Qu'on l'interroge surtout, sa physionomie s'anime, sa parole à la fois correcte et précise commande l'attention [3]. » Il apporte déjà dans ses réponses cette exactitude de langage, cette puissance de pensée, cette vigueur d'argumentation qui sont restées le caractère distinctif de ses œuvres. Aussi, en quelques mois, la voix publique le met au premier rang parmi ses condisciples !... Et quels condisciples ! Regardez leurs fronts déjà illuminés des rayons de l'avenir, vous distinguerez d'abord les gloires de l'Episcopat : Jean Doney, évêque de Montauban, que sa candeur et sa vaillance dans les combats pour la chaire de saint Pierre ont fait comparer à Jeanne d'Arc — Jean Guérin,

(1) Evêque de Saint-Claude.
(2) *Eloge du Cardinal Gousset.*
(3) *Eloge du Cardinal Gousset.*

dont la mémoire sera bénie au diocèse de Langres — Philippe Gerbet, la plume d'or de l'Episcopat..... vous y verrez des apôtres, dont l'un recevra la palme du martyre (1) — des écrivains distingués : MM. Blanc, Receveur et Gaume — des rhéteurs habiles et des prédicateurs éloquents, entre autres l'abbé Vaille et le père Ferrand — des ecclésiastiques qui occuperont les postes les plus importants de notre hiérarchie diocésaine (2), enfin, parmi les émules du futur prince de l'Eglise, se trouvait ce fameux professeur de droit à la Faculté de Paris : M. Bugnet, qui enseignera plus tard, quoique dans un autre genre, avec la même force de raisonnement, la même netteté d'exposition et la même lucidité de langage que M. Gousset. Ce qui fit dire que ceux qui avaient suivi le cours du grand maître de l'Ecole de droit avaient, par là même, entendu le Professeur de théologie de Besançon.

Quelle réunion de vertus et de gloires naissantes!

Quand les maîtres, se communiquant leurs impressions, essayaient de caractériser leurs disciples, ils remarquaient dans M. Doney surtout la subtilité et la finesse de l'esprit; dans M. Guérin la noblesse des sentiments et la gravité de la personne; dans M. Gerbet la pureté du style et le charme de la poésie; dans M. Blanc l'originalité et la profondeur des vues philosophiques; dans M. Gousset la science et la solidité d'un talent fait de bon sens et d'initiative.

A l'amour du travail, M. Gousset joignait une régularité de vie exemplaire et une piété solide. Mais sa régularité était sans affectation ni raideur, et sa piété n'avait rien d'austère. Il est vrai, on ne trouvait point en lui cette dévotion expansive qui éclate au dehors et se répand en longues oraisons, mais on admirait dans sa conduite cette religion vraie, sincère, profonde, pour laquelle tout est prière : les leçons, les argumen-

(1) L'abbé Gagelin, prêtre des Missions étrangères, mis à mort pour la foi en 1833, béatifié en 1900.

(2) L'abbé Courtois, mort curé de Pontarlier; MM. Brocard et Grosmougin, morts directeurs au Grand Séminaire; l'abbé Dartois, vicaire général de Besançon.

tations, les livres, les veilles studieuses, parce que tout se rapporte à Dieu et à l'Eglise.

Le Séminaire de Besançon avait autrefois pour règle de ne donner l'habit ecclésiastique qu'à des jeunes gens dont la vocation avait déjà subi l'épreuve redoutable de la liberté et du monde. M. Gousset fréquenta pendant un an le cours de théologie en qualité d'externe. Ce ne fut qu'à la fin de 1813 qu'on l'admit dans l'intérieur de la maison pour y prendre, le 26 mars de l'année suivante, les saintes livrées de la pénitence et de la charité et recevoir la tonsure.

Quelle joie! quel bonheur pour le *petit* paysan de Montigny qui voyait ses plus chers désirs accomplis et pour ses parents heureux et fiers d'avoir consacré un de leurs enfants à l'Eglise.

Nous n'avons pu trouver aucune lettre de l'abbé Gousset, à cette époque. Ce qu'il nous a été possible de savoir de ses contemporains, c'est que tout dans ses paroles et dans ses actes révélait une haute idée de la dignité sacerdotale. Ses vacances se partageaient entre sa famille à Montigny, son oncle curé de Velles (1) et la famille Sylvestre à Amance.

En 1814, survint le blocus de Besançon qui interrompit un instant les cours du Séminaire, mais non les études du séminariste. Forcé de rentrer à la maison paternelle, il vécut avec ses livres. Il trouva son village occupé par l'ennemi ; ce fut pour lui l'occasion de se concilier la reconnaissance de ses compatriotes.

Nouvellement arrivés en France, les alliés s'irritaient de ne pouvoir se faire comprendre et prenaient en face des habitants terrorisés une attitude menaçante. On eut recours au théologien qui risqua quelques phrases latines devant un groupe d'officiers russes. Aussitôt l'un d'entre eux s'avance tout joyeux et embrasse le jeune latiniste qui allait leur servir d'interprète. C'est ainsi que Montigny échappa aux menaces de l'ennemi.

(1) Haute-Marne.

Le blocus levé, le séminariste revint à Besançon pour reprendre ses cours et se préparer à recevoir les Ordres mineurs que lui conféra Claude Lecoz, le 24 septembre de la même année.

Peu de temps après, ce dernier étant mort, Mgr Cortois de Pressigny, ancien vicaire général du Cardinal de la Luzerne, puis évêque de Saint-Malo, fut nommé au siège métropolitain de Besançon, mais il ne put en prendre possession que le 31 octobre 1819. Pendant cette longue vacance, M. Durand, vicaire capitulaire, appela successivement pour les ordinations Mgr Tobie Yenni, évêque de Lausanne, et Mgr de Latil, alors évêque d'Amyclée et mort Cardinal-Archevêque de Reims.

Ordonné sous-diacre par le premier, le 22 octobre 1815, l'abbé Gousset fut promu au diaconat le 7 août 1816 par le second.

C'est à cette époque surtout que le théologien de Montigny attira sur lui l'attention de ses maîtres et de ses condisciples et que se révéla sa vocation de professeur.

Les élèves les plus distingués, au lieu de se borner aux études imposées par la règle, se réunissaient chaque mercredi en académie et employaient ce jour de congé à faire des dissertations, préparées pendant la semaine, sur les matières de l'enseignement ecclésiastique. La littérature et les langues avaient leur part dans ces modestes travaux. Qu'il était agréable aux maîtres de surprendre, par une visite inattendue, une de ces académies si heureusement composées. Ils trouvaient dans la même séance : M. Blanc, M. Gousset, M. Gerbet et M. Dartois[1].

Si M. Blanc était un dialecticien plus serré et M. Dartois un linguiste plus érudit, si M. Gerbet avait plus que personne le don de charmer et de plaire, M. Gousset se montrait casuiste plus habile, esprit plus judicieux, entièrement appliqué à la théologie qu'il goûtait et interprétait avec une sûreté et une lucidité merveilleuses. Aussi, ses condisciples l'avaient-ils choisi pour être à la tête de ces académies que le jeune Maître

(1) Mort vicaire général de Besançon.

présidait avec une supériorité incontestable. Non seulement il était le président des académies, mais il servait de répétiteur aux nouveaux. Elève le matin, il enseignait le soir avec une assurance et une gravité qui donnaient le plus grand poids à sa parole toujours claire. « Il m'a appris à apprendre, disait son condisciple Bugnet, qui garda de ce charitable service une longue reconnaissance.

On peut donc affirmer que le Cardinal Gousset était né docteur.

Le 22 juillet 1817, Mgr de Latil, qui avait promu l'abbé Gousset au diaconat, lui imposait l'onction sacerdotale ; il ordonnait sans le savoir son successeur sur le siège de Reims.

Le voilà prêtre, le petit paysan de Montigny que la Providence a aimé et a conduit par la main pour le revêtir de la robe de gloire et lui donner l'ornement des Pontifes. Il est prêtre, ce laboureur qui n'a quitté la culture de la terre que pour reprendre la culture des âmes, et ouvrir un profond sillon dans le champ de la science théologique. Désormais nous le verrons, pour me servir des expressions de l'évêque de Beauvais[1] combattre le bon combat, le combat de la vérité contre l'erreur, des saines et sûres doctrines contre les enseignements pervers et dangereux, de la vertu et des saints exemples contre le vice et l'affaiblissement des mœurs, de la charité qui donne sans cesse contre la misère sans cesse renaissante. Il est prêtre, mais pour défendre la foi et la dégager de tout alliage impur. La foi de Rome, il y tiendra jusqu'au fond des entrailles; on lui arracherait plutôt le cœur que de le détacher du centre de l'unité dont il sera un des plus intrépides champions, un des plus ardents apôtres.

Il consommera sa course après avoir fourni une longue et glorieuse carrière consacrée à toutes les nobles et saintes causes, surtout au triomphe de l'Eglise de Dieu par la réforme de l'enseignement ecclésiastique et de l'exercice du ministère pastoral.

(1) Panégyrique du Cardinal Gousset à ses funérailles.

CHAPITRE II

Le vicariat à Lure. — Bouhans-les-Lure. — M. Gousset nommé professeur au Grand Séminaire. — Le personnel de cet établissement. — Le nouveau professeur jugé et apprécié. — Enseignement théologique en France. — Jansénisme, gallicanisme. — Mission providentielle de l'abbé Gousset. — Mouvement catholique en France. — Premières réformes dans l'enseignement du professeur de théologie. — L'abbé Gousset écrivain. — Conférences d'Angers. — Prêt à intérêt. — Rituel de Toulon. — Code civil commenté. — Dictionnaire théologique de Bergier.

1817 - 1828

Après son ordination, l'abbé Gousset fut envoyé à Lure, en qualité de vicaire, avec la charge de desservir une paroisse voisine, connue sous le nom de Bouhans-les-Lure. Mais en quittant le Séminaire, il n'abandonna pas le travail. Si le zèle des âmes le consumait, la soif des livres le brûlait constamment et l'étude marcha de pair avec les fonctions du Saint Ministère. On le voyait, dans la campagne, allant visiter les malades, le livre à la main comme il avait fait enfant autour du troupeau de son père. Aussi plus tard, pour exciter ses prêtres au travail, Mgr Gousset racontait volontiers, dans les retraites ecclésiastiques, sa manière d'utiliser ses courses pastorales : « Quand je me rendais à la desserte qui m'était confiée, disait-il, afin de bien employer mon temps et de raccourcir mon chemin, j'avais toujours mon compagnon de route : c'était mon manuel de théologie. S'il pleuvait, je le tenais d'une main et mon parapluie de l'autre. » Et il ajoutait que, malgré son double service, en moins d'un an, il avait répété trois fois son cours de théologie.

En peu de temps, la bonté de son cœur, la franchise de son caractère et son jugement pratique lui concilièrent tous les suffrages. Le plus difficile à obtenir était peut-être celui de son curé, l'abbé Bouvier, constitutionnel opiniâtre. Ce dernier avait d'abord accueilli l'abbé Gousset comme il accueillait les auxiliaires qu'on lui envoyait, c'est-à-dire avec froideur et défiance. Mais le jeune vicaire sut bien vite gagner la confiance du vieillard par la prudence et surtout la charité, avec lesquelles il ménageait ses susceptibilités. Et après neuf mois de vie commune, l'abbé Gousset emportait ses regrets avec son estime.

Le fait suivant en est une preuve authentique. Le futur prince de l'Eglise avait quitté Lure depuis plusieurs années ; le vieux curé s'affaiblissait de jour en jour ; le Sous-Préfet [1], breton d'origine, qui joignait à la noblesse du nom, la noblesse des sentiments religieux, craignait de le voir mourir sans faire de rétractation. Il se dit : « M. Gousset seul peut obtenir la réparation nécessaire. » Aussitôt de prendre une chaise de poste, de partir pour Besançon afin de prévenir le jeune professeur de théologie. Celui-ci, d'accord avec l'Archevêché, rédigea une formule de rétractation bien douce que l'ancien constitutionnel devait lire en chaire. Le succès dépassa les espérances : M. Bouvier se rétracta, non seulement d'après la formule officielle, mais en termes tout à fait explicites..... Le curé pouvait-il donner à son ancien vicaire une plus grande marque de confiance et d'estime ?

Le Cardinal, qui a toujours condamné les inexactitudes et les exagérations dans la prédication, apporta dès son vicariat la plus scrupuleuse orthodoxie dans ses instructions : « Il y avait alors en Franche-Comté, disait-il à ses prêtres, un sujet que le clergé traitait de préférence, mais en dépassant les limites de l'orthodoxie : c'était le scandale. Pour ne pas me

(1) Ch. du Coëtlosquet, issu d'une famille bretonne établie à Nancy, fut plusieurs fois député et mourut à Jérusalem où il s'était rendu comme pèlerin. Plusieurs membres de sa famille existent encore.

singulariser, je voulus aussi prêcher ce sujet, mais avec la volonté bien arrêtée de me tenir dans les bornes de la vérité théologique. Ce que je fis, et en parlant du scandale diabolique, je n'hésitai pas à déclarer qu'il n'y en avait point à Lure. Mon sermon fini, quel ne fut pas mon étonnement de recevoir à la sacristie la visite d'une personne qui vivait en concubinage depuis de longues années. Cette femme, jusque-là, s'était regardée comme indigne de pardon à cause de sa vie scandaleuse ; mais mes paroles avaient ramené la confiance dans son âme découragée et elle venait m'annoncer qu'elle était décidée à faire cesser le scandale ; tant il est vrai, ajoutait encore le Cardinal, que les prêtres doivent se prémunir contre certaines exagérations qui ne sont pas selon la science et contre les sévérités outrées n'ayant pour résultat que d'enlever l'espérance au pécheur. »

Ces débuts dénotaient la sagesse qui dirigeait le vicaire de Lure dans le maniement des âmes. On voit que son ministère pastoral, tout imprégné de charité, dérogeait déjà au rigorisme des principes trop généralement acceptés de ce temps.

L'abbé Gousset n'occupait le vicariat que depuis neuf mois quand les directeurs du Grand Séminaire le rappelèrent à Besançon, pour lui confier la chaire de théologie dogmatique que M. Busson venait de quitter. « Vous nous enlevez M. Gousset, écrivait à l'autorité diocésaine le sous-préfet de Lure, c'est un malheur qu'il nous a mérité en faisant trop de bien parmi nous. Une pensée seulement nous console, c'est que vous lui procurez le moyen d'en faire encore davantage sur un plus grand théâtre, et qu'avec l'ordre, tel qu'il l'a disposé à Lure, l'œuvre devra marcher d'elle-même pour ceux qui viendront après lui. »

Le vrai théâtre, en effet, qui convenait aux aptitudes et au talent de l'abbé Gousset était le Grand Séminaire. C'est là que va se révéler cette vie sérieuse, si utile à l'Eglise, dont presque tous les pas seront marqués par un livre qui vient à son heure pour servir de guide au clergé. C'est dans la chaire de théo-

logie que le jeune professeur inaugurera la belle mission que la Providence lui réservait : le renouvellement de l'enseignement théologique en France. Les services qu'il rendra à la cause des doctrines romaines dépasseront toutes les espérances. Grâce à l'énergie du professeur, à sa passion de l'étude comme à l'initiative de son esprit et à la droiture de son jugement, la théologie de Rome sera remise en honneur, les erreurs jansénistes et gallicanes seront combattues et terrassées, la morale expurgée de son rigorisme outré, et il n'est pas téméraire d'affirmer que le clergé franc-comtois devra, en grande partie, aux quatorze années de son professorat, la réputation dont il bénéficie encore aujourd'hui.

En arrivant au Séminaire comme professeur, M. Gousset y trouva pour collègues ses anciens maîtres : MM. Baud, Loye, Breuillot, Génevay, Cuenot, Busson et Gaume.

C'était en présence de ce vénérable Sénat, sous les yeux d'un immense diocèse, dirigé par des confesseurs de la foi revenus d'exil, devant quatre cents jeunes gens pleins de respect pour ces prêtres courageux et se félicitant de les avoir pour modèles et pour maîtres, que le vicaire de Lure, âgé de vingt-six ans, prenait possession de la chaire de théologie dogmatique. Malgré cela il n'en fut point effrayé : cette intelligence avide de science avait trouvé son élément et, dès le début, se mouvait à l'aise dans les grandes questions de Dieu, de l'Incarnation, de la vie future, etc...

Figurez-vous ce jeune professeur entrant dans cette vaste salle disposée en amphithéâtre où se trouvent d'un côté les internes et de l'autre les externes : il porte une brassée de livres et de feuilles volantes couvertes de son écriture. De sa taille haute et majestueuse et de ses yeux qui jettent la flamme, il se dégage une autorité qui s'impose. Il occupe sa chaire magistralement; ce n'est pas assez de dominer son auditoire, il le transporte et le passionne.

Amour des livres et de l'étude, solidité de la science, pénétration et sûreté du jugement, précision d'idée, voix vibrante

accompagnée d'un accent de profonde conviction, caractère vif et gai, cœur d'or, il réunissait à un haut degré les dons de l'enseignement et les qualités qui font le docteur; il avait, en un mot, ce qu'on peut appeler l'éloquence du professorat.

Ecoutons à ce sujet, un de ses plus illustres élèves : l'abbé Gainet[1].

« On était émerveillé de trouver dans ce jeune prêtre la gravité d'un vieux docteur... Il s'entendait admirablement à poser les questions de manière qu'elles fussent proportionnées à la mesure de l'intelligence de l'élève. Il plaisait aux moins capables par la simplicité et la clarté de sa méthode, intéressait les curieux et les ardents en présentant toutes les questions sous un aspect propre à les attirer et à les séduire, découvrait aux plus hardis la perspective de la haute théologie, enfin il ne laissait à personne ni difficulté, ni doute. Il n'était pas grand humaniste, mais dans la lecture des théologiens et la pratique de l'argumentation il avait pris l'habitude du latin scolastique et il en usait avec une facilité et une aisance charmantes. Cependant, quand il traitait une question de morale où il fallait la précision du langage vulgaire et les nuances connues du langage habituel, pour donner des décisions sûres en matière peu claire, alors il avait recours à notre langue, et en même temps il ralentissait sa voix, appuyait à propos sur les expressions qui déterminent le sens et donnent la vraie physionomie des décisions, de manière que sa pensée ne pût échapper à aucun de ses auditeurs. Par ce côté encore, il était un habile professeur. Saint Paul surtout était son grand oracle : il nous invitait à apprendre de mémoire quelques-unes de ses admirables épîtres. »

Le doux évêque de Beauvais, Mgr Gignoux, racontait qu'il vit à Rome un évêque missionnaire qui bénissait l'époque où il avait reçu de la bouche de M. Gousset les graves leçons de la théologie.

(1) L'abbé Gainet, né à Villers-Fater, auteur de la *Bible Sacrée*, mort curé de Traves (diocèse de Besançon).

Si ses disciples l'écoutaient en chaire comme l'oracle de la science et au confessionnal comme le représentant de Dieu, en récréation c'était un ami, presqu'un égal. « Personne ne craignait moins que la familiarité blessât le respect; sans se hausser pour paraître grand, sans s'abaisser pour être agréable et facile, il lui suffisait d'être lui-même pour se trouver partout à sa place. Les directeurs du Séminaire n'ont jamais rencontré dans la vie commune un confrère d'un caractère meilleur, ni d'un commerce plus sûr. Au dedans comme au dehors, il n'avait que des amis. Recherché dans le monde, il y paraissait sans s'y répandre et il faisait le bien sans en tirer vanité (1). »

On ne s'étonnera donc pas si, en peu de temps, il avait gagné la confiance et l'affection de ses élèves, et conquis un véritable ascendant sur tout le Séminaire.

L'abbé Gousset ne professa le dogme que pendant deux ans, appelé ensuite à remplacer M. Génevay dans la chaire de morale. Il eut successivement pour collègues : M. Blanc dont nous avons parlé; M. Brocard dont l'érudition était aussi piquante que variée; M. Gaume son ancien maître et M. Faivre, mort supérieur du Grand Séminaire, laissant une réputation de science et de piété bien méritée.

C'est ici que commence l'action puissante de M. Gousset sur l'enseignement de la théologie en France.

Quel était cet enseignement dans les séminaires, quel était l'état des esprits vis-à-vis Rome? C'est ce dont il faut nous rendre un compte exact pour apprécier la perspicacité et le courage du Réformateur, pour comprendre le mérite de son initiative et la grandeur de sa mission providentielle.

L'hérésie janséniste, qui n'avait pas réussi à prévaloir dogmatiquement dans notre pays, avait néanmoins laissé en morale sa fatale empreinte. Tout le monde sait aujourd'hui que l'enseignement théologique de nos séminaires, imprégné de

(1) *Eloge du Cardinal Gousset.*

l'esprit janséniste, perpétuait des maximes et des pratiques d'un rigorisme outré qui avait souvent pour résultat l'impuissance des confesseurs, l'éloignement et l'abandon des sacrements mis à des conditions trop rigoureuses. De là cette crainte exagérée qui éteignait la confiance; de là le scrupule à l'état continu qui refroidissait le foyer de la charité.

« Nous avions trop oublié, dit le panégyriste du Cardinal Gousset (1), que l'esprit de l'homme est ondoyant et divers; que son cœur passe facilement d'un sentiment à un autre avec une égale sincérité et que la vertu commune est moins l'héroïque attitude d'une âme qui ne tombe point, que sa persévérance à se relever toujours. De là, dans les cas douteux, le parti de la loi préféré à celui de la liberté, la perfection demandée à l'homme au début de sa conversion, les sacrements, qui sont des remèdes proposés comme des récompenses à des conditions trop dures pour la faiblesse, reçus avec trop d'alarmes et abandonnés peu à peu, d'abord avec un excès de vénération, puis avec un oubli marqué des devoirs essentiels; enfin le joug que le Maître a appelé un joug plein de douceur, devenu à la longue un poids insurmontable pour la plupart des chrétiens. »

Le jansénisme, allié au protestantisme, avait produit chez nous un autre fléau : c'était le gallicanisme. L'Assemblée de 1682 en avait formulé les doctrines et manifesté les tendances. Né des exigences du pouvoir et de la faiblesse de certains évêques, il n'a été qu'un instrument entre les mains de l'Etat pour asservir l'Eglise. « C'est en son nom, dit l'historien de Mgr Gerbet, que les Parlements forçaient les curés à administrer les sacrements à des indignes; c'est en s'inspirant de son esprit que l'Assemblée Nationale décrétait la Constitution civile, que Napoléon Ier prétendait imposer ses volontés au Pape ou se passer de lui, établissait les Articles organiques, réunissait le Concile de 1811, et que la Restauration

(1) Mgr Besson.

obligeait les professeurs de théologie d'enseigner les quatre Articles (1). »

Le gallicanisme donnait à l'Etat ce qu'il enlevait au Pape.

Loin de nous, la pensée de méconnaître ou de nier les vertus et les mérites éclatants du clergé du XVIIIe siècle et de la Restauration ; mais personne ne pourra se dissimuler, qu'en s'abritant sous les *libertés* de l'Eglise gallicane, on tentait de se gouverner en dehors de l'autorité du siège apostolique. On côtoyait l'abîme. Le savant Evêque de Tulle (2) ne craignait pas de dire dans un discours célèbre : « De l'oligarchie du gallicanisme à la démocratie du protestantisme et à la révolution de tout, il n'y a qu'un pas, commandé par la logique. »

Sous l'empire de l'esprit gallican, que s'était-il passé dans les Séminaires et qu'était devenu l'enseignement ! On avait restreint le cercle des sciences sacrées en excluant l'étude de la liturgie et de la jurisprudence ecclésiastique : dans aucun de nos Séminaires, il y a soixante ans, il n'était question d'un cours de droit canon. Le rituel et les statuts diocésains, voilà à quoi se bornait la science canonique. Les biens des établissements religieux se vendaient, les dispenses s'accordaient en dehors du chef de l'Eglise, en vertu de je ne sais quels privilèges attachés à certains sièges. Les prescriptions du Concile de Trente sur l'institution canonique, sur les empêchements dirimants, sur la profession religieuse n'étaient presque pas observés. Les Evêques modifiaient la liturgie selon leur bon plaisir ; de là cette diversité si regrettable qui régnait dans le culte public. On avait rapetissé la théologie catholique, non seulement en retranchant plusieurs branches de la science sacrée, mais en la réduisant à la mesure d'un enseignement étroit, local, entaché de particularisme. Généralement les ouvrages théologiques entre les mains du clergé portaient le le nom du diocèse. C'est ce qui explique ce déluge de manuels

(1) Mgr Casimir de Ladoue, mort évêque de Nevers.
(2) Mgr Berteaud, à Saint-Eustache de Paris, 29 novembre 1864.

classiques qui nous envahissaient, il y a quatre-vingts ans, ayant un titre et un cachet particuliers : Théologies de Toulouse, de Poitiers, de Rouen, de Périgueux, etc. Ce n'était pas assez : on avait bouleversé la méthode traditionnelle, aussi chère aux savants qu'au Saint-Siège, en rompant avec la méthode qu'illustrèrent les Anselme, les Thomas, les Bonaventure et, plus tard, les Suarez, les Vasquez et les Tolet.

Pour n'être pas démasqué, le gallicanisme discréditait les auteurs étrangers et tenait en suspicion spécialement les ouvrages de théologie romaine. Qui connaissait, pour les avoir lus surtout, les Bellarmin et les Suarez, les Maldonat et Cornélius Lapide, Benoît XIV, Gerdil, Baronius ?

On devine de quoi étaient meublées les bibliothèques. La *Défense de la Déclaration*, les *Conférences d'Angers*, le *Rituel de Toulon ou de Langres,* les *Cas de Pontas*, la *Théologie de Collet et de Bailly*, en faisaient le fond.

De ce commerce exclusif avec la France, il en résultait cette funeste conséquence : c'est que nous ignorions complètement les trésors d'érudition amassés par les grands théologiens de tous les siècles et de tous les pays. En fait de théologie et de droit canon, nous ne savions guère que ce qu'il plaisait au Parlement de laisser enseigner. Nous ne connaissions l'histoire ecclésiastique que par les mutilations et les mensonges de Fleury. Par conséquent, un réseau d'erreurs et de préjugés, où le jansénisme embrassait le gallicanisme, enveloppait les esprits mis en défiance de Rome, entretenait le particularisme des idées, produisait la médiocrité et souvent l'insuffisance des connaissances ecclésiastiques.

Un enseignement aussi défectueux dans son esprit que dans sa méthode exigeait une rénovation ; la pratique du clergé et des fidèles, basée sur de telles doctrines, demandait une réforme. Cette grande mais difficile mission, le Ciel l'avait ménagée à l'abbé Gousset. Ce fut son mérite et sa gloire de l'avoir entrevue avec tant de perspicacité, de l'avoir entreprise avec tant de courage et de l'avoir réalisée avec tant de succès.

Pendant les cinq premières années de son professorat, il n'osa point s'écarter de la route frayée par ses devanciers. Il enseignait la théologie de Bailly, tout en essayant de temps en temps une sortie contre le rigorisme français.

Mais, plus il étudiait, plus il sentait que son enseignement ne se tenait pas dans les limites de l'orthodoxie catholique. S'étant soustraite en partie à l'influence de Rome pour se renfermer dans un étroit particularisme, la France avait-elle conservé la pureté de la morale évangélique et l'intégrité des principes catholiques? Le jeune professeur, qui interrogeait les savants et consultait les grands auteurs, ne le pensait pas. « Si le sang, disait-il, ne retourne pas sans cesse au cœur pour s'épurer et se vivifier, il finit par s'altérer et se corrompre ; il en est de même de la doctrine qui est le sang de la vie catholique et ne peut rester pure et forte qu'à la condition de s'inspirer au centre de la vérité et de remonter au cœur de l'Eglise : la chaire de saint Pierre. »

Ces doutes et ces inquiétudes qui torturaient son âme, ces projets de réforme qui s'imposaient à son bon sens, M. Gousset aimait à les communiquer à M. Génevay, un homme de grand jugement, qu'il vénérait comme un saint. « Il n'est pas possible, lui répétait-il souvent, que les principes rigides que nous avons reçus, et que nous perpétuons, n'aient pas acquis en route cette sévérité outrée qui ne laisse point de place à la miséricorde, car vraiment ils ne portent point la douce empreinte de celui qui a déclaré son joug suave et son fardeau léger. »

L'importante, mais difficile question de l'action de la grâce dans l'homme, le grand problème de l'application du sang de Jésus-Christ dans les âmes par le moyen des sacrements, ne cessaient de préoccuper le professeur qui ne se croyait pas en possession de l'exacte vérité. Il s'appliquait à l'approfondir, à l'élucider, voulant arriver à la solution juste et vraie pour enseigner la véritable doctrine de l'Eglise catholique. Pour cela il était tout au travail. Quand ses journées étaient absorbées par

les nombreuses visites que lui attiraient l'affabilité de son caractère et sa réputation de savant, il prenait sur son repos et prolongeait ses veilles indéfiniment. « Cela me valait, disait-il avec un rire malicieux, les reproches amis de l'Econome qui trouvait trop onéreuse ma consommation d'huile et qui avait la charité de venir interrompre mon travail après minuit en éteignant ma lumière. » Aussi, l'abbé Gousset connaissait-il parfaitement la bibliothèque de la ville qu'il mettait souvent à contribution, et la grande bibliothèque du Séminaire, où sont amassées toutes les richesses de la science ecclésiastique. Il lisait, annotait, résumait. On a trouvé dans ses papiers un énorme manuscrit, contenant une liste des auteurs qui ont traité des matières religieuses, avec une notice sur chacun d'eux, une critique de leurs ouvrages, et jusqu'à la série des éditions qui en ont été faites. En devenant théologien, le studieux professeur était devenu bibliophile, moins pour satisfaire une légitime curiosité que pour se préparer à engager victorieusement le combat contre les ennemis de l'Eglise, et à prendre rang parmi les défenseurs de la Papauté.

Au commencement du XIXe siècle, des écrivains éminents, parmi lesquels Louis de Bonald, René de Chateaubriand, Joseph de Maistre, Félicité de Lamennais, avaient provoqué le réveil du mouvement religieux en France. Sans employer la même méthode, ni parler le même langage, il s'étaient proposé le même objectif : réfuter la philosophie athée et matérialiste du XVIIIe siècle, et mettre en lumière le catholicisme. Un mot sur chacun d'eux.

Le vicomte de Bonald [1], bon catholique, esprit vigoureux et loyal, logicien serré, avec une véritable supériorité de vues, s'était adressé surtout aux penseurs, pour réinstaller Dieu dans les doctrines et démontrer la nécessité de la religion chrétienne. Tous ses ouvrages, où brillent des pensées neuves et ingénieuses, notamment la *Législation primitive,* où il a

(1) Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald, né à Milhau-en-Rouergue, le 2 octobre 1754, mourut le 23 novembre 1840.

mis tout son talent, avaient révélé un homme de vrai génie et un métaphysicien aux conceptions élevées et aux pensées éclatantes [1]. On comprend dès lors l'influence que ce dialecticien profond exerça, et comme antagoniste irréductible des Voltaire et des Rousseau et comme restaurateur des doctrines religieuses. Il eût fait un bien plus considérable, s'il n'eût pas commis, sans le vouloir, des inexactitudes, même des erreurs sur certaines questions fondamentales de philosophie et de théologie; ainsi sur la nature et la grâce, qu'il ne distingue pas suffisamment, sur les forces natives de l'homme qui est à ses yeux comme une table rase, sur la Religion naturelle et la Révélation qu'il lui arrive de confondre.

Le vicomte de Chateaubriand [2] au contraire, sans recourir ni à la métaphysique, ni à la pure « raison raisonnante » [3], avec le charme des descriptions et le coloris du style romantique, au moyen d'une douce philosophie, avait atteint les âmes sensibles, les artistes, les jeunes gens, les femmes et avec eux la société civilisée Son talent d'apologiste éclate dans le *Génie du Christianisme*, qui demeurera un des joyaux de notre littérature, en même temps qu'un monument durable élevé à la gloire de la Religion.

Ces deux champions de la cause catholique avaient à leur tête deux initiateurs plus puissants encore, en possession d'une brillante renommée. On les appelait Joseph de Maistre [4] et Félicité de Lamennais. Ces deux écrivains, dont la plume éblouissante rehaussait encore le génie, se ressemblaient par l'élévation des idées, la vivacité du mouvement et l'éclat du langage. Grand fut leur ascendant sur les esprits.

D'un côté, les ouvrages du philosophe savoyard, spécialement le *Livre du Pape* qui, au jugement d'un penseur aus-

(1) M. de Chateaubriand.

(2) François-René de Chateaubriand, né à Saint-Malo, le 4 septembre 1768, mourut le 4 juillet 1848.

(3) E. Faguet.

(4) Joseph de Maistre, né le 1er avril 1753, à Chambéry, mourut le 26 avril 1821.

tère (1), a été un des livres les plus remarquables du siècle, de l'autre, les éloquentes brochures de Lamennais et le premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, que l'Europe entière voulut lire, furent autant de machines de guerre destinées à battre en brèche les erreurs du temps, et à imprimer un mouvement de rénovation religieuse et sociale, en déterminant la marche des esprits vers le centre de l'Unité catholique.

Ces illustres défenseurs de la Religion entraînèrent à leur suite une constellation d'hommes instruits et pieux : le saint abbé Caron et l'abbé Legris-Duval que leurs écrits et leurs œuvres apostoliques signalaient à l'admiration de la France, l'abbé de Quélen, qui montera sur le siège archiépiscopal de Paris; l'abbé Frayssinous, renommé par les conférences où il attirait la jeunesse studieuse de la capitale; l'abbé Boyer, si connu par ses retraites sacerdotales, les abbés Clausel de Montal et de Coussergues; l'abbé Rausan et l'abbé de Janson, fondateurs des missions de France, M. Picot, rédacteur de l'*Ami de la Religion* et auteur de plusieurs ouvrages utiles.

A cette pléiade d'hommes de génie et de zèle, vinrent se joindre, à différentes époques, la brillante école du solitaire de la Chénaie : l'abbé Gerbet, Montalembert, Rhorbacher, Combalot, Lacordaire, etc., qui travaillèrent dans la sphère historique et apologétique à dissiper les préjugés et les erreurs des historiens gallicans et des philosophes antichrétiens, et enfin l'abbé Gousset qui entra résolument en campagne sur le terrain théologique.

On était en 1823. Le futur Prince de l'Eglise professait depuis cinq ans ; et, comme nous l'avons dit, ces cinq années n'avaient été qu'une longue préparation à la lutte dans un labeur continuel, fait de veilles prolongées et de recherches savantes. Jusque-là il s'était contenté d'émettre timidement des doutes sur certaines doctrines de Bailly ; mais, à partir de

(1) De Bonald.

ce moment, il mit de côté ses scrupules et, du haut de sa chaire, livra bataille au rigorisme français.

« Nous avions fréquemment, dit l'abbé Gainet, la bonne fortune de l'entendre contredire ce pauvre Bailly. Il fallait le voir l'accabler sous le poids des autorités contraires qu'il citait intégralement avec aplomb et une joie qui enthousiasmait ses auditeurs. Ses décisions en morale, toujours sûres, étaient formulées hardiment, de manière à ne pouvoir laisser dans les esprits ni hésitation, ni doute. Dans la discussion, il allait au fond des choses, il éventrait la question, comme il disait quelquefois, et cela avec une sagacité et un sens théologique dont il a donné depuis de si frappants et de si fréquents exemples. Il excellait à montrer quelle conduite pratique on doit tenir dans des cas où l'on hésite, ne sachant plus si la loi oblige encore. Dans ce cas, il était rare qu'il ne prît pas parti pour le pénitent, pour la détermination la moins rigoureuse. A l'appui, il donnait souvent d'admirables raisons puisées dans la conduite de Jésus-Christ ou dans différents textes de l'Ecriture Sainte. Dans les cas où le doute ne pouvait être levé, avec quelle force il rappelait l'adage : *Libertas possidet*, la liberté est en possession, principe qu'il ne modifiait qu'en matière de justice quand des tiers sont intéressés et lésés. »

« Mais où il fallait l'entendre, c'est quand il était seul en France qui osât soutenir avec intrépidité une doctrine que le Saint-Siège avait déclarée irréprochable. Il fallait l'entendre, combattre tous ceux qui veulent imposer aux autres des doctrines non décidées et où il est permis de dire : *In dubiis libertas*. Pourquoi, disait-il, mettre un péché où l'Eglise n'en signale point ? »

Les élèves avaient foi en sa science acquise au prix d'un travail opiniâtre. C'est ce que constate encore l'ancien curé de Cormontreuil. « Il ne fallait rien moins que cette autorité magistrale pour faire pardonner ce qu'on appelait des nouveautés. Tout cédait devant cette science consommée, exposée avec une lucidité qui allait au-devant de toutes les objections.

Quand on l'attaquait, il retournait l'attaque et montrait la nouveauté dans les principes soutenus par ses adversaires ; il montrait que le centre catholique était non pas en France, mais à Rome, non pas dans quelques théologiens d'en deça les monts, mais dans la majorité des docteurs de tous les pays. »

Qui pourrait ne pas admirer la hardiesse et le courage du Professeur de théologie pour sortir des voies pratiquées en France depuis plus d'un siècle, et rompre publiquement avec les théologiens reçus, avec les doctrines de ses devanciers et les usages d'un pays? On murmura autour de lui le nom de novateur, mais ces murmures ne le troublèrent pas. Persuadé que la vérité était de son côté, les luttes et les contradictions ne servirent qu'à l'exciter dans ses recherches et ses travaux, comme à assurer le triomphe de son enseignement réformateur.

Trouvant que sa parole au sein d'une classe n'avait ni assez d'écho pour porter au loin ses idées, ni assez de force pour atteindre ses adversaires, l'abbé Gousset s'arma de cette plume féconde d'où sont sortis une foule d'ouvrages clairement écrits et solidement pensés.

En 1823, se trouvaient à Besançon des éditeurs remplis de zèle pour la publication des bons livres, c'étaient les frères Gauthier. Sous l'inspiration du futur Cardinal, ils se firent les instruments de la Providence pour propager les saines doctrines au sein du clergé. Le premier, et le plus important ouvrage qu'ils éditèrent, avait pour titre : *Les Conférences d'Angers*. Ces conférences, qui forment vingt-six volumes, furent rédigées par des ecclésiastiques d'un rare mérite dans le cours du XVIIIe siècle (1); mais cet ouvrage n'était plus en

(1) Ces conférenciers furent : 1o François Babin, docteur en théologie, écolâtre du chapitre d'Angers, chancelier de l'Université, professeur de théologie pendant vingt ans, vicaire général sous Mgr de la Rivieri et mort en 1734, doyen de la Faculté et censeur des livres ; 2o Vauthier, chanoine d'Angers ; 3o l'abbé de la Chalinieri, grand pénitencier, 1735 ; 4o Jean-Pierre Cotelle de la Blandinière, directeur au Séminaire d'Angers, mort doyen de Saint-Cloud et supérieur des prêtres du Calvaire.

harmonie avec la législation française ; entaché de rigorisme, il avait besoin de corrections pour qu'il fût vraiment utile aux prêtres. C'est ce travail qu'exécuta l'abbé Gousset avec autant de science que de discernement. On retrouve dans les notes et les dissertations de cette édition les principes de morale et les idées romaines qu'il s'était donné pour mission de répandre. Ainsi annotées et augmentées, les *Conférences d'Angers* forment un ouvrage des plus complets et demeurent un excellent guide à suivre pour éviter les excès du rigorisme comme les abus du relâchement.

A la même époque, les théologiens discutaient fortement la question du prêt à intérêt. Dès le XVIIe siècle, cette discussion s'était élevée en Hollande, en Angleterre, en Italie et en France. Les lois modernes réglant l'usure l'avaient ravivée au commencement de ce siècle. La loi civile, se demandait-on de toutes parts, est-elle un titre suffisant pour percevoir l'intérêt du prêt ?

Un prêtre italien, Mastrofini, un cardinal français, La Luzerne, évêque de Langres, l'abbé Baronnat dans un ouvrage qui fit beaucoup de bruit, et d'autres théologiens soutenaient l'affirmative. Le cardinal de Gerdil, l'abbé de Villecourt, élevé plus tard à la dignité cardinalice, l'abbé Bouillon de Clermont, Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, et beaucoup d'autres enseignaient l'opinion contraire.

Le Professeur de morale ne pouvait rester étranger à ce débat; il intervint avec l'autorité de sa science pour combattre le sentiment du cardinal de la Luzerne, dans une brochure qui parut en 1825, intitulée : *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur le prêt à intérêt*.

« Tant que la législation française, disait-il dans la préface, fut fondée sur la Religion et qu'elle sut respecter les lois de l'Evangile, l'usure fut proscrite par l'Etat, comme elle l'a été dans tous les temps par l'Eglise. Mais cette législation s'étant sécularisée en s'isolant de la Religion, les lois ont permis et permettent encore de tirer des intérêts du prêt. Aujourd'hui,

l'intérêt du prêt est fixé à cinq pour cent en matière civile et à six pour cent en matière de commerce. Cette loi est générale, sans restriction. Quelques théologiens pensent qu'on peut la concilier avec la loi divine, quoique cette loi défende l'intérêt du prêt d'une manière aussi générale que le Code civil le permet et ils enseignent que la loi civile est suffisante pour légitimer l'intérêt. »

C'est contre ce dernier sentiment que l'abbé Gousset s'éleva dans son ouvrage où il déploya toutes les ressources de sa vaste érudition pour prouver et développer sa thèse, qu'il formula ainsi : « Il est défendu d'exiger de qui que ce soit des intérêts du prêt de consommation. Cette défense est générale, elle concerne le riche et le commerçant aussi bien que celui qui est dans le besoin. L'usure étant condamnée par la loi naturelle et divine, les lois civiles qui l'autorisent ne peuvent servir de règle au for intérieur que lorsque le prêteur a quelque titre extrinsèque au prêt. »

L'écrit du Professeur de morale ne passa point inaperçu dans le monde catholique ; il fut même très goûté de ses compatriotes, sans cependant mettre un terme aux discussions. L'auteur n'était pas homme à s'arrêter à mi-chemin. Il venait d'exposer l'enseignement traditionnel des Pères, des Conciles et des Papes sur le prêt à intérêt ; il voulut savoir comment il fallait l'appliquer dans la pratique. Il s'adressa donc à l'Eglise, mère et maîtresse qui fut l'orientation de toute sa vie. Le 16 septembre 1830, la Sacrée Pénitencerie, en réponse aux deux questions posées, décida : 1° qu'il ne faut pas inquiéter le prêtre qui croit et enseigne que la loi civile, à part même tout autre titre extrinsèque, suffit pour légitimer le prêt à intérêt et que rien ne s'oppose à ce qu'on lui donne l'absolution, tant que le Saint-Siège ne se sera pas définitivement prononcé ; 2° que ce serait agir trop durement et trop sévèrement de refuser l'absolution indistinctement à tous ceux qui adoptent le même principe.

Telle fut la décision pratique de Rome ; l'abbé Gousset

l'avait pressentie et l'avait même annoncée à ses vénérables amis de la mission d'Ecole-Beaupré : « Vous verrez, leur avait-il dit, dans une conversation animée sur la question en litige, que Rome répondra dans le sens de la tolérance ». Tel n'était pas l'avis des missionnaires qui, au contraire, donnaient raison par avance aux principes émis dans la brochure du Professeur. Et le feu de la discussion provoqua le jovial pari d'un dîner que les missionnaires furent heureux de lui offrir, dès qu'ils connurent la réponse du Saint-Siège.

Quant à l'abbé Gousset, il s'empressa de s'y conformer dans ses écrits comme dans ses leçons. Ce fut le mérite et l'honneur de toute sa vie d'obéir sans hésitation et sans retard au moindre signe parti de Rome.

Les rituels, comme les autres livres à l'usage du clergé, portaient la marque de leur temps. C'est ce qui décida le Théologien de Besançon à donner une nouvelle édition des instructions sur le rituel de Toulon. Cet ouvrage, composé par un des prélats du XVIIIe siècle, qui montra le plus de zèle pour la régularité et le bon ordre dans son diocèse [1], était connu dans toute la France. La variété des matières qui y sont traitées, les décisions qu'on y trouve sur des cas difficiles, la sagesse des conseils et des règles qu'il renferme, l'esprit de piété qui y règne en faisaient alors un guide commode et lui donnaient un mérite incontesté. Mais il offrait d'importantes lacunes, que l'abbé Gousset combla par ses annotations, et de plus il était empreint d'une sévérité excessive que ses corrections firent disparaître. De là le crédit et la vogue que ce livre obtint immédiatement dans le clergé.

Dès ce moment, l'école gallicane avait trouvé un adversaire résolu à la poursuivre non seulement dans les thèses spéculatives, mais aussi dans les applications pratiques.

Un an après la réimpression des instructions sur le rituel de Toulon, l'infatigable Professeur publia le Code civil com-

(1) Mgr Joly de Choin, mort évêque de Toulon, 1759.

menté dans ses rapports avec la théologie morale, ou, en d'autres termes, l'explication du Code civil, tant pour le for intérieur que pour le for extérieur.

La nécessité d'un tel livre s'imposait : Au sortir de la Révolution, le nouveau Code civil avait remplacé l'ancien droit, les Coutumes du Royaume et les Ordonnances des Rois. « Tous les ecclésiastiques et les jurisconsultes religieux et éclairés, fait remarquer l'auteur dans la préface, formaient depuis longtemps des vœux pour la publication d'un ouvrage où le Code civil fût commenté dans ses rapports avec la théologie morale et avec la discipline de l'Eglise. Les questions relatives, soit au mariage et aux conventions matrimoniales, soit aux dispositions entre vifs et testamentaires, soit aux successions, nous offrent une foule de difficultés que nous avons à résoudre nous-mêmes au for de la conscience, d'après les principes du droit civil et canonique. On ne peut pas toujours recourir aux hommes de loi ni attendre la sentence du juge, et le plus souvent les fraudes et les injustices ne peuvent être connues qu'au tribunal sacré de la réconciliation. Négliger l'étude du droit sur les points qui se rapportent à la morale, ce serait manifestement s'exposer au danger de compromettre notre ministère en compromettant les intérêts de ceux qui nous sont confiés et qui s'adressent à nous comme au dépositaire de la science. »

L'abbé Gousset a écrit ce commentaire de manière à être lu par ceux qui n'ont fait aucune étude soit du droit, soit de la théologie. Le style en est à la fois clair et précis. L'auteur évite autant que possible de se servir de termes techniques et ne les emploie jamais sans en donner la signification.

Son but est de combattre les doctrines erronées de son temps par l'affirmation des vrais principes. « Les lois civiles, dit-il, ne peuvent nous servir de règle en morale qu'autant qu'elles ne sont pas contraires aux lois divines ou ecclésiastiques. Ensuite le savant professeur fait observer que la législation nouvelle n'a pu, en se sécularisant, changer la discipline

ecclésiastique. Il revendique donc, pour l'Eglise, le droit exclusif d'opposer les empêchements dirimants au contrat de mariage et de statuer sur les causes matrimoniales.

Quant à la puissance civile, on ne lui conteste pas le droit de régler les effets civils, les conventions matrimoniales, d'accorder ou de refuser certains avantages aux époux suivant qu'ils auront observé ou violé les lois du pays. Ainsi, la puissance civile statue sur le temporel du mariage, voilà son domaine, mais en même temps sa limite. Le lien divin qui constitue le mariage est d'ordre spirituel. « Les lois humaines, conclut-il avec saint Thomas, ne peuvent établir des empêchements au mariage sans l'intervention de l'Eglise. »

Le Code civil commenté met dans un jour éclatant les rapports de nos lois avec la théologie morale. Il eût été plus complet si l'auteur se fût appliqué à démontrer combien ces lois sont dignes d'admiration toutes les fois qu'elles sont chrétiennes, combien elles laissent à désirer toutes les fois qu'elles s'éloignent du Décalogue. Ce livre, répondant ainsi à un besoin du temps, rendait un éminent service aux prêtres qui doivent connaître les principes du droit civil et consulter le Code pour la résolution de certains cas de conscience.

Il obtint un succès prodigieux. On en fit de suite deux éditions, et la seconde considérablement augmentée fut bien souvent réimprimée, tant en France qu'en Belgique.

Les frères Gauthier, continuant leurs publications, se proposèrent de donner une nouvelle édition du dictionnaire théologique de Bergier (1). Sans doute, dans ce recueil, il y a des questions omises ou traitées superficiellement; mais il est peu de collections qui embrassent plus de choses et que l'on puisse lire avec plus de confiance. Malgré ses imperfections,

(1) Ce pieux et savant prêtre, qui consacra la grande partie de sa vie et de ses talents à la défense de la Religion, et dont le nom passera avec honneur à la postérité, était né à Darnay (Vosges), le 31 octobre 1718, et mourut à Versailles, le 9 avril 1790, après avoir été seize ans curé de Flangebouche (Doubs), puis chanoine de Paris et confesseur de la Cour.

l'œuvre du savant controversiste n'en est pas moins un monument remarquable en faveur de la Religion.

L'abbé Gousset, en collaboration avec M. Doney et deux directeurs du Grand Séminaire, entreprit de l'améliorer et de le compléter.

A cette époque, le nom de Lamennais tenait en France et dans le monde catholique une place que l'on peut difficilement imaginer. Ses ouvrages étaient surtout populaires en Franche-Comté où le hardi réformateur comptait de nombreux partisans. S'il avait résolu d'une manière fausse, le problème philosophique de la certitude, il avait signalé les funestes conséquences du système cartésien avec une verve et un talent qui rappelaient Bossuet. Combattre les prétendues traditions nationales décorées du nom de « Libertés gallicanes », pousser les esprits vers Rome, tel est le but que poursuivait sa plume aussi énergique qu'incisive. On était encore sous l'impression de la courageuse protestation qu'il fit entendre devant le tribunal qui l'avait condamné. Ayant à ses côtés son défenseur, Berryer, et son fidèle disciple Gerbet : « Je dois, avait-il dit, je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du Chef de l'Eglise, que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de la défendre. »

Il en eût moins fallu pour exciter l'enthousiasme du Professeur de morale, qui était animé des mêmes sentiments, dont le cœur battait sous les mêmes impulsions. Aussi Lamennais avait-il gagné l'abbé Gousset et la plupart de ses amis : les Doney, les Gaume, les Busson, les Courtois, les Jeanjacquot, les Montalembert, qui s'applaudissaient tous d'avoir à leur tête l'illustre abbé Gerbet.

Subissant ainsi l'influence de ce génie fascinateur, le savant écrivain apporta dans l'annotation du dictionnaire de Bergier

les idées menaisiennes sur la compétence de la raison et le critérium de certitude. On le lui reprocha, non sans motif ; mais il ne tarda pas à reconnaître son erreur qu'il désavoua publiquement comme vicaire capitulaire, et ce désaveu fut consigné ensuite dans le premier volume de la *Théologie dogmatique*, où il s'exprime ainsi : « L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, après avoir établi admirablement la nécessité de la foi dans le premier volume, entreprit dans le second de fixer le critérium de la certitude en toutes choses sur le sens commun dont il poussait trop loin l'application, et il plaça dans le genre humain, en dehors de l'Eglise et des traditions apostoliques, l'autorité qui doit servir de règle aux croyances du chrétien. Ce système a été condamné par l'encyclique *Singulari* de Grégoire XVI, du 25 juin 1834. Les évêques de France ont souscrit à l'encyclique de Grégoire XVI. Nous avons été heureux nous-même de la publier comme vicaire capitulaire de Besançon, conjointement avec les autres administrateurs du diocèse. Par cet acte, nous rétractions tout ce que nous aurions pu dire ou écrire dans le sens du système philosophique de l'*Essai*. Ce système n'avait point été compris de ceux qui l'avaient embrassé ; ils ne se le représentaient pas tel qu'il est, ce qui explique la facilité avec laquelle ils l'ont abandonné. »

L'abbé Gousset sut mettre sa conduite en harmonie avec ses paroles : il s'éloigna du rebelle à mesure que le rebelle s'éloigna de Rome. Par amour pour l'Eglise, il quitta tout : les hommes qui lui étaient le plus cher, comme les opinions qu'il avait embrassées avec le plus d'ardeur. Son attachement à Lamennais était sans passion, sa rupture se fit sans éclat. Disons, toutefois, que le Cardinal Gousset fut de ceux qui ont eu jusqu'à la fin, pour ce Tertullien tombé, des larmes, des prières, des espérances de retour (1).

(1) Voir l'*Eloge du Cardinal Gousset*, par Mgr Besson.

CHAPITRE III

Mgr le duc de Rohan, Archevêque de Besançon. — Visite de M. Gousset à Lamennais et au duc de Rohan. — Attitude du Séminaire vis-à-vis le Théologien Réformateur. — Découverte de la Théologie de saint A. de Liguori. — Maladie de M. Gousset et son voyage à Rome. — Révolution de Juillet. — Retour à Besançon. — M. Gousset nommé vicaire général honoraire. — Saint Liguori. — Divergence de sentiments entre les directeurs du Séminaire. — Décision de Rome. — Opinion du cardinal de Rohan sur l'évêque de Sainte-Agathe. — Triomphe du Professeur de morale. — Les doctrines menaisiennes. — Agitation dans le clergé. — M. Gousset nommé vicaire général titulaire. — Incidents relatifs à la nomination du supérieur du Grand Séminaire. — M. Gousset académicien.

1828-1832

Paul-Ambroise-Frère de Villefrancon, qui avait succédé à Gabriel Cortois de Pressigny, sur le siège de Besançon, était mort le 27 mars 1828, entouré d'une juste vénération, tant à cause du respect dû à son nom que pour ses bienfaits. Il eut pour successeur un prélat dont la munificence et les libéralités ont enrichi le diocèse (1). Né à Paris, le 29 février 1788, Louis-François-Auguste, duc de Rohan, prince de Léon, était par sa naissance le parent des Rois, presque leur égal. Héritier d'un des plus grands noms, toutes les dynasties s'étaient disputé ses services. Chambellan sous l'Empire, colonel et pair de France sous la Restauration, dans les deux cours, il avait fait preuve d'une piété sincère. On connait son mariage avec Mlle de Sirent qui mourut en 1814, victime d'un effroyable accident. Veuf à vingt-six ans, le jeune duc refusa la main

(1) Ses libéralités s'élevèrent à plus de 500 000 francs.

d'une princesse de Saxe que lui offrait Louis XVIII. A trente ans, il étonna le monde par une héroïque détermination : rompant avec le siècle, il alla ensevelir au Séminaire de Saint-Sulpice toutes les illustrations de sa race et les espérances de son nom.

Promu au sacerdoce le 1er juin 1822, une ordonnance royale du 6 juillet 1828 le désignait pour l'archevêché de Besançon. Cette nomination fut accueillie avec des préventions et d'injustes préjugés par les uns, avec joie et bonheur par les autres. Tout en étant évêque, il était resté prince et ses habitudes de grand seigneur froissaient certains esprits étroits qui lui en tinrent rigueur. Mais la perspicacité de l'abbé Gousset ne tarda pas à découvrir dans le prince fastueux un grand cœur, un homme d'autorité, capable de ressaisir d'une main ferme les rênes du gouvernement qui s'étaient égarées à demi sous ses trois prédécesseurs, enfin un véritable évêque, dévoué aux doctrines qu'il enseignait lui-même. Si la Providence lui eût octroyé quelques années de plus, l'histoire aurait le devoir de l'appeler un grand évêque. Le Cardinal Gousset, jusqu'à la fin de sa vie, n'en parlait qu'avec un souvenir reconnaissant et un tendre respect.

Sur ces entrefaites, le Théologien de Besançon voulut visiter Lamennais avec lequel il correspondait. D'après les aveux de l'abbé Gousset, nous savons que cette entrevue diminua son admiration et refroidit son enthousiasme pour l'auteur de *l'Essai sur l'Indifférence*. Si le génie du grand écrivain l'avait subjugué, sa tenue négligée, ses allures qui contrastaient avec la dignité du prêtre laissèrent dans son âme une impression pénible, presque une déception.

Bien autres furent ses sentiments quand il alla saluer son nouvel archevêque. Le jeune prélat, adversaire déclaré des doctrines menaisiennes, aurait pu s'offenser d'une démarche faite spécialement pour honorer la personne ainsi que les doctrines du philosophe qu'il combattait. Loin de s'en offenser, il reçut son visiteur avec l'urbanité d'un prince et la généro-

sité d'un grand seigneur. Doué d'un tact remarquable dans le discernement des individus, il distingua du premier coup d'œil la loyauté de l'homme et la supériorité du professeur, et dès ce moment, il conçut la pensée de l'attacher à l'administration diocésaine.

La mort de M. Rivière, vicaire général, survenue peu de temps après, lui fournit l'occasion de réaliser son projet. A la première ouverture qui en fut faite, le Séminaire de Besançon s'émut et conjura instamment Mgr de Rohan d'ajourner l'exécution de son dessein. L'archevêque céda, mais en ne cessant de prodiguer au Professeur une estime et une confiance exceptionnelles. Il l'arrachait presque tous les jours à son Séminaire pour le consulter sur les affaires les plus importantes du diocèse et lui confier les missions les plus délicates.

S'agit-il de ramener à Dieu Henri de Bonnechose, premier avocat général, le duc de Rohan charge l'abbé Gousset de travailler, de concert avec un vicaire général et un séminariste en vacances, à la conversion de cette âme, élevée dans les idées voltairiennes. Quelle intelligence dans le choix de ces trois hommes qui devaient accomplir les desseins de Dieu sur M. de Bonnechose! Quelle heureuse coïncidence dans le rapprochement de ces personnages, tous destinés aux plus hautes dignités du sanctuaire. Cet humble séminariste qui faisait le catéchisme à l'avocat général, portera un jour la pourpre sur le siège primatial des Gaules; on l'appellera le cardinal Caverot. Ce magistrat qui est catéchisé sera le cardinal de Bonnechose, mort archevêque de Rouen. Le théologien qui lui donne ses savantes leçons sera le Cardinal Gousset. Le vicaire général qui dirige cette âme inexpérimentée, montera sur le siège épiscopal de Nîmes sous le nom bien connu de Jean-François-Marie Cart. Enfin le prélat qui groupe autour de lui tant d'esprits distingués va devenir le cardinal de Rohan.

Gracieux et accueillant, le prince aimait la jeunesse dans son palais de Besançon, comme au château de la Roche-

Guyon et se plaisait à y réunir l'aristocratie du génie et du talent comme l'aristocratie de la naissance. A côté de M. de Bonnechose, de M. de Marguerie, on rencontrait MM. Caverot, Gousset, Doney, Goschler, prêtre de mérite, auteur d'un dictionnaire de théologie assez estimé, etc. On comprend dès lors l'appui que va trouver le Professeur de morale dans les dispositions bienveillantes de son Archevêque.

Si les livres que ne cessait de publier l'abbé Gousset étendaient sa réputation naissante, les études auxquelles il se livrait jetaient dans son esprit de nouveaux rayons de lumière. Plus il mettait en parallèle les auteurs étrangers avec les auteurs français, plus il reconnaissait que notre enseignement théologique avait été altéré et faussé. Aussi, du haut de la chaire, multipliait-il ses attaques contre les doctrines rigoristes et gallicanes et modifiait-il plus hardiment ses leçons dans le sens de l'orthodoxie. Ses conversations, toujours intéressantes, respiraient les mêmes idées. Un jour, un prêtre vint lui dire que sur une paroisse de deux mille habitants, il avait eu douze communions d'hommes à Pâques, et comme il ajoutait que ces douze étaient de trop : « Eh bien! reprit le Théologien, il y a un bon moyen d'y remédier, c'est de retrancher les sacrements de pénitence et d'eucharistie. » Un autre curé, lui faisant une réflexion à peu près identique : « Très bien, lui répondit-il, mais pourquoi Jésus-Christ est-il descendu du Ciel, puisqu'il ne nous a apporté que des choses impossibles? Autant vaudrait supprimer l'Incarnation. »

Par de tels mots, le savant initiateur opérait insensiblement une révolution dans les principes et la pratique de la morale. Mais pour accomplir sa mission providentielle, il lui fallait toute la force de ses convictions, toute l'énergie de sa volonté et toute l'autorité de sa science. Sans doute, le professeur avait conquis un grand ascendant sur les élèves qui l'écoutaient comme l'oracle de l'école, et il avait gagné à son sentiment la plupart des directeurs (1); mais restait le camp

(1) MM. Gaume, Breuillot, Courtois, Faivre.

des vétérans du sacerdoce qui, tout en jouissant d'une réputation de sainteté bien méritée, avaient conservé leur engouement pour ce qu'ils appelaient les *vrais principes* et la *véritable morale*. C'est de ce côté que venait une sourde opposition. L'abbé Gousset ne l'ignorait pas ; heureusement la Providence lui avait ménagé un soutien dans Mgr de Rohan qui était acquis à ses idées. Théologien par le tact, plus que par la science et la lecture, l'archevêque de Besançon, dans un séjour prolongé à Rome, avait puisé la doctrine et l'esprit romains. De plus, la découverte d'un ouvrage théologique, qui jusque-là n'avait pu pénétrer dans les bibliothèques de la plupart de nos Séminaires, allait fournir des armes victorieuses au Professeur que l'on accusait d'innover.

En 1829, Besançon possédait un libraire italien, du nom de Montarsolo, qui ne s'était point enrichi dans son commerce. Il fit annoncer à tous les bibliophiles la vente au rabais de ses ouvrages. Une vente de livres ! l'abbé Gousset n'y manquait pas, et les volumes qu'il examinait de préférence étaient les plus poudreux. En cherchant ainsi, il tomba sur la *Théologie morale du Bienheureux Alphonse de Liguori*, qu'il ne connaissait guère que par les attaques dont elle était l'objet en France. C'était, pour le Professeur de morale, la découverte et le bonheur d'Archimède, c'était le flambeau qu'il aura la gloire de promener dans l'Eglise de France, et par lequel il sera un initiateur et un réformateur en théologie, comme l'ont été Dom Guéranger en liturgie, Rhorbacher en histoire, et Bouix en droit canon ; M. Gousset trouvait dans ce livre tout le système que sa science et son bon sens lui avaient fait pressentir.

Mais les travaux et les veilles avaient altéré sa robuste constitution. Son estomac délabré ne pouvait plus supporter de nourriture; son corps amaigri tombait d'épuisement. Les médecins, en le condamnant au repos, lui conseillèrent un voyage qu'il saura utiliser au profit des saines doctrines. Rome en sera le but.

Le Professeur de théologie s'en ouvrit d'abord à l'archevêque de Besançon qui, de Paris, lui écrivit en termes pleins d'affection : « Je reçois votre lettre, mon cher abbé, j'y réponds à l'instant et vous donne toute latitude pour un voyage qui peut être utile à une santé qui m'est si chère et dont vous faites un si bon usage. »

Au moment du départ, une double préoccupation venait assaillir le pèlerin d'Italie : on parlait de transférer le cardinal de Rohan, du siège de Besançon à celui de Toulouse ; de plus, la situation politique était des plus inquiétantes. Le voyageur ne put s'éloigner sans communiquer ses peines et ses craintes à son archevêque, qui lui répondit en ces termes : « Votre appréhension n'était pas sans motif à mon endroit ; il a été sérieusement question de Toulouse ; de fortes raisons m'avaient été présentées et un vif désir m'a été manifesté. J'ai répondu comme je le devais et par des raisons plus fortes encore. Notre position politique est grave, mais le roi, Mgr le dauphin et les ministres paraissent inébranlables. *Qui confidunt in Domino sicut mons Sion.* Rassurez donc les faibles. »

En même temps qu'il lui donnait l'assurance de son maintien à Besançon, le cardinal remettait à son cher abbé une lettre de recommandation des plus flatteuses : « C'est un homme transcendant, d'une érudition étonnante, d'un caractère charmant, » écrivait-il à l'abbé Lacroix, clerc national à Rome.

Ainsi recommandé par son archevêque, le Professeur quitta le Grand Séminaire, le lendemain de Pâques 1830, accompagné de deux amis intimes : le spirituel abbé Four, mort curé de Gray, et l'abbé Thiébaud, alors secrétaire de l'archevêché de Besançon [1]. Le signalement que portait son passeport, daté du 21 avril, énonce 38 ans d'âge, 1m70 de taille, sourcils et cheveux noirs, yeux et teint bruns, nez court, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

(1) M. l'abbé Victor Thiébaud, mort doyen du Chapitre métropolitain de Besançon.

L'industrie n'avait encore construit ni chemin de fer, ni paquebot à vapeur. Nos voyageurs cheminèrent à petites journées. La première station fut pour Notre-Dame de Fourvière, à Lyon. Le Cardinal Gousset avait hérité de ses parents une filiale dévotion envers la Vierge immaculée, et cette dévotion éclata tendrement dans ce sanctuaire béni où il émit le vœu de consacrer sa vie à l'exaltation du culte de Marie et de travailler spécialement à la définition du dogme de l'Immaculée Conception, s'il recouvrait la santé.

De Lyon, le pèlerin de Rome partit pour l'Italie, s'arrêtant dans les écoles, interrogeant les savants, cherchant partout des lumières sur les questions controversées. Les abbés Four et Thiébaud voyageaient surtout en touristes, l'abbé Gousset en savant. A Turin, où il fit une halte, sa première visite fut pour la Bibliothèque et l'Université. S'il eut la douleur d'y entendre des professeurs enseigner des doctrines formellement condamnées, il fut plus heureux à Milan où il put s'agenouiller sur le tombeau de saint Charles Borromée, et à Venise où il rencontra un saint et savant religieux, le Père Juliano Acatulo, de l'ordre de Saint-François d'Assise, qui le confirma dans ses idées et ses doctrines. Nous empruntons les détails de cette entrevue à un biographe (1) que le Cardinal honorait de sa confiance et de son amitié.

« Le Père Acatulo raconta au Théologien français qu'après la Révolution de 1789, Mgr de la Luzerne et quelques autres prélats de même réputation, s'étant réfugiés à Venise, avaient voulu se rendre utiles et diriger les âmes dans la voie du salut. Or, ils appliquaient, au Tribunal de la Pénitence, les principes sévères de Collet ; et voici que, même avec leur renommée, avec leurs vertus très réelles et très appréciées, ils ne confessaient personne. La foule, au contraire, assiégeait du matin au soir le Père Acatulo qui se conformait aux règles données par le Bienheureux Alphonse de Liguori. Nos seigneurs fran-

(1) L'abbé Deglair, mort curé de la cathédrale de Reims.

çais, très surpris, appellent l'humble religieux, lui font subir une sorte d'examen, puis l'accusent de relâchement et lui démontrent que sa manière d'agir est répréhensible et qu'il doit accepter leur méthode. Le bon moine accepte volontiers ces reproches et promet de se corriger. Il tint parole, mais bientôt le vide se fit autour de lui également ; alors inquiet, désolé à son tour, il va trouver une religieuse, qui fut béatifiée depuis, et sans lui confier le sujet de sa peine, il la supplie de consulter pour lui dans ses prières Notre-Seigneur Jésus-Christ. La digne sœur commence aussitôt une neuvaine qu'elle continue et qu'elle achève avec sa piété la plus fervente, et le dernier jour elle dit au Père Acatulo ces paroles : « Dieu m'a révélé que vous aviez eu grand tort, dans l'exercice de votre saint ministère, de changer une voie sûre et utile contre une autre voie dangereuse et funeste. » Comme on le devine, le confesseur, miraculeusement éclairé, se hâta de revenir à son ancienne règle, et, dès lors, il se vit entouré de pécheurs qui venaient avec confiance implorer leur pardon. Il est mort depuis en odeur de sainteté. »

Le Cardinal n'oublia jamais cette rencontre providentielle dont il parlait toujours avec un nouveau plaisir : il y avait trouvé la justification de son enseignement et le trait de lumière qui devait éclairer son esprit et orienter sa vie.

De la ville des Doges, nos trois pèlerins se rendent à l'antique capitale de l'Emilie, la savante Bologne [1] avec ses cent trente clochers et sa glorieuse université ; ils se présentent au cardinal Oppizoni qui les accueille avec une bienveillance particulière. L'archevêque de Bologne se souvenait de la généreuse hospitalité qu'il avait reçue dans la famille de l'abbé Thiébaud et des délicates attentions dont il y avait été l'objet, alors que le prélat, deux fois proscrit sous le premier Empire, purgeait sa condamnation dans la ville de Pontarlier. Il saisit avec empressement cette occasion de temoigner à la France sa

(1) *Bolonia docet*, devise des anciennes monnaies de la ville.

reconnaissance, en prenant les trois voyageurs sous sa protection et en leur remettant une lettre d'introduction près du Souverain Pontife, dans laquelle il présentait l'abbé Gousset comme un savant écrivain et un zélé défenseur des droits et de la morale du Siège Apostolique.

Le sanctuaire de Lorette, si connu du monde entier, attira ensuite le Théologien ; et là, prosterné dans la *Santa Casa*, les yeux en larmes et le cœur saintement ému, il renouvela le vœu de Fourvière en l'honneur de la Vierge immaculée. Puis il continua son voyage, ravi et enthousiasmé. Ce qu'il admirait le plus, c'était la science théologique des prêtres italiens et la rectitude de leur jugement. Il ne craignait pas de dire que le plus petit vicaire d'Outre-Monts en savait plus sur la théologie que nos professeurs et nos docteurs.

A Bologne, à Naples, à Florence, etc., partout il entend professer comme il rêvait de professer lui-même. Enfin, il arrive dans la capitale du monde chrétien ; il la voit, cette Rome qu'il vénérait comme le centre des lumières et le sublime sanctuaire de la vérité, cette Rome qu'il devait aimer jusqu'à son dernier soupir d'un amour si tendre et si dévoué.

Nos voyageurs commencèrent par demander une audience au Souverain Pontife qui s'empressa de la leur accorder. Pie VIII, l'énergique Pie VIII, comme l'abbé Gousset se plaisait à le nommer, remarqua spécialement le Professeur de morale et lui adressa force questions. Son dernier mot fut une parole d'encouragement, un vœu pour le rétablissement de sa santé, afin, ajouta-t-il, de pouvoir défendre l'évêque de Rome et l'évêque de Sainte-Agathe.

Que se passa-t-il à cette heure, dans l'âme si pieuse et si aimante de l'abbé Gousset ? Il est impossible de le décrire. Ses compagnons ont déclaré qu'il était sorti de l'audience pontificale le visage transfiguré, l'âme inondée de lumière et de consolations divines. Sous le coup d'une émotion qu'il ne peut maîtriser, poussé comme par une inspiration d'en haut, il entre dans la Basilique vaticane, et, prosterné devant la Confession

de saint Pierre, il prie, il pleure. On peut croire qu'à ce moment il eut un sentiment plus vif et plus distinct de la mission que la Providence lui avait destinée. A son premier vœu, il en ajoute deux autres : il promet, si Dieu le guérit, d'employer toute l'énergie de sa volonté et les ressources de son intelligence à la propagation de la théologie liguorienne, et à la défense des prérogatives du pape, en particulier, de son infaillibilité. Si, comme nous le verrons, sa vie entière est l'accomplissement de cette triple promesse, cette triple promesse va devenir à son tour le principe de sa guérison inespérée.

En quittant l'abbé Gousset, les médecins avaient dit : « Il part pour l'Italie, il ne reviendra pas », tant sa santé était compromise. Arrivant à Rome, mêmes symptômes alarmants dans le malade, mêmes craintes de la part du docteur; mais, chose merveilleuse, du jour où le pèlerin eut déposé ses vœux au tombeau de saint Pierre il se produisit une amélioration sensible qui amena son complet rétablissement; et ce rétablissement, le Cardinal le regarda toute sa vie comme un fait miraculeux, l'attribuant, moins au climat de l'Italie, qu'à l'effet des promesses inspirées par son amour de la sainte Vierge et de l'Eglise romaine.

Mais la Providence ne lui rendait sa force et sa vigueur que pour illuminer son intelligence de nouvelles clartés, enrichir son érudition de nouveaux trésors et remplir son cœur de joies qu'il n'avait point encore goûtées. On le voyait visitant les bibliothèques, fréquentant les académies, examinant les méthodes d'enseignement et se confirmant ainsi chaque jour dans la conviction qu'il n'était point un novateur. Partout il était accueilli avec cette bienveillance, cette urbanité qui caractérisent les prélats romains, contre lesquels, en France, on avait à cette époque d'injustes préventions. Partout on s'empressait de satisfaire sa soif d'étudier et de connaître ; de plus, les cérémonies de la Fête-Dieu dont il fut témoin, l'enseignement qu'il recueillit dans les grandes universités,

les encouragements reçus des princes de l'Eglise et des sommités de la science théologique qui l'affermissaient dans ses propres sentiments, la nouvelle de la promotion de Mgr de Rohan au cardinalat, tout avait enthousiasmé et captivé l'abbé Gousset. C'est ce qu'il écrivait au confident de ses joies intimes et de ses impressions journalières, l'archevêque de Besançon, qui lui répondait, le 23 juin : « J'ai reçu ce matin votre lettre et je bénis Dieu de ce qu'Il vous rend une santé qui est si utile et si précieuse à tout mon diocèse. J'étais bien sûr que vous seriez accueilli à bras ouverts, à Rome. J'en aime davantage ceux qui vous ont reçu comme je le désirais. Que je voudrais espérer en pouvoir remercier moi-même un jour le Saint-Père. Vous l'avez donc vu, vous lui avez parlé, vous l'avez entendu, il vous a béni, et vous avez été témoin de cette magnifique et touchante procession où Jésus-Christ paraît entre les mains de son vicaire. Jamais je n'oublierai cet admirable spectacle... Qu'il me tarde de vous revoir et de causer avec vous de tout ce que nous avons vu et des impressions que nous avons reçues! »

Après deux mois du séjour le plus heureux et le plus salutaire dans la Ville Eternelle, le Professeur de Besançon reprit en juillet la route de France, non seulement avec une santé rétablie, mais avec des vues plus vastes, des horizons théologiques plus étendus, des convictions plus inébranlables que jamais et un attachement plus ferme à la Chaire de saint Pierre. « Si c'eût été encore la mode, dit Mgr Besson, de donner aux docteurs un titre qui caractérisât leur génie, c'est maintenant qu'on aurait pu l'appeler, le docteur résolu. » Désormais sa carrière était dessinée, sa vie avait un but.

Pendant que les trois pèlerins jouissaient encore du ciel si pur de l'Italie, le ciel politique de la France s'était assombri. L'orage, entrevu par l'abbé Gousset à son départ, avait éclaté et en éclatant avait dispersé les débris de l'ancienne monarchie. La révolution de juillet avait placé Louis-Philippe sur le trône. C'est à Genève que nos voyageurs en apprirent les

principaux détails : Besançon était sinon troublé, du moins fort ému par l'installation du nouveau pouvoir. Le cardinal de Rohan, qui se trouvait à Paris pour la réception de la barrette cardinalice, n'avait pas cru pouvoir rentrer dans sa ville métropolitaine; il cherchait un asile en Suisse; les bruits les plus absurdes s'accréditaient contre le clergé et les plus honnêtes gens n'osaient se promettre de réprimer l'insolence de l'émeute. Que faire, en pareille conjoncture? Si de légitimes appréhensions venaient assaillir les voyageurs, il tardait au Professeur de reprendre son cours de théologie. Il dépose donc la soutane et part pour Besançon. En arrivant, il trouve le drapeau tricolore sur les murs et deux sentinelles à la porte. Il se nomme aussitôt, passe sans peine et le jour même remonte dans sa chaire, tant il était impatient de parler de Rome à ses élèves, de leur communiquer ses impressions et d'enseigner comme il avait entendu enseigner en Italie.

L'abbé Gousset était rentré à Besançon le 10 août ; il recevait, le 22 du même mois, une lettre du cardinal de Rohan, réfugié à Fribourg (Suisse) qui le nommait vicaire général honoraire.

« Je profite d'une occasion sûre, lui disait le prélat, pour vous écrire un mot, mon cher abbé. Que d'événements depuis que nous nous sommes vus ! Adorons les décrets de la divine Providence et implorons sa miséricorde. Vous avez su tout ce qui m'est arrivé. Je regarde comme un miracle d'avoir échappé à la mort, c'est à la sainte Vierge et aux prières de mon troupeau que je l'ai dû. Mais que d'angoisses depuis ! Dieu m'est témoin que la plus vive de toutes est celle qui a mon diocèse pour objet. Je soupire après toutes les nouvelles qui en arrivent et je tremble lorsque je les reçois. Quand vous reverrai-je? Réflexion faite, je ne puis ni ne dois rentrer en France sans des garanties raisonnables.

« Dans l'incertitude où je suis de l'époque de mon retour, j'ai dû penser au gouvernement du diocèse et à le perpétuer. Ma confiance en vous m'a déterminé à vous adjoindre à MM.

Loye, de Bouligney,Cart et Baud, surtout en apprenant l'état de santé de M. Loye qui m'a donné bien des inquiétudes. Je vous nomme donc vicaire général et j'appelle l'abbé Doney au Conseil présidé par M. Loye, qui décidera avec le Conseil des affaires importantes. »

Le cardinal de Rohan commit-il une erreur en s'exilant de son diocèse? On a pu le croire. D'aucuns l'ont affirmé non sans raison ; cependant les faits qui ont signalé sa rentrée à Besançon semblent prouver qu'il ne fut que prudent. Quoi qu'il en soit, il ne se départit jamais des vertus de son état ; il ne cessa pas d'être évêque et père de son troupeau qui eut jusqu'à la fin son affection et sa sollicitude.

En novembre, il quitta Fribourg pour se rendre à Rome. Arrivant à Nice le 3 décembre, une dépêche lui apprend une grave nouvelle : la mort de Pie VIII. Aussitôt le cardinal en fait part au nouveau vicaire général, et le lendemain, 4 décembre, il reprend sa course vers la capitale du monde chrétien, d'où une nouvelle lettre vient annoncer à M. Gousset, l'ouverture du conclave, le choix de l'abbé Perrin comme conclaviste et enfin l'élection de Grégoire XVI.

Dès lors, le futur Cardinal de Reims aura la haute main dans l'administration du diocèse, comme il l'avait dans la direction du Séminaire. Plus sa situatiou s'élevait, plus il acquérait de renom et de confiance. Après la révolution de Juillet, les magistrats se demandaient avec anxiété s'ils pouvaient garder leurs fonctions et prêter un nouveau serment. A qui s'adressèrent-ils surtout pour éclairer les perplexités de leur conscience ? Au Théologien de Besançon qui leur répondit avec assurance : « Non seulement vous le pouvez, mais vous le devez ; votre maintien importe au bon ordre et à la bonne administration de la justice. »

Avec les lumières du docteur, le monde venait chercher les consolations de la paternité spirituelle : « Personne n'était meilleur père ». A la fois, large et exact, ferme autant que doux, modéré sans faiblesse, il répondait sur toutes les ques-

tions qui intéressent la conscience par ces mots courts et nets qui illuminent l'esprit et mettent de suite une âme en paix. Son jugement, si excellent par nature, si bien fortifié par le travail, avait je ne sais quoi de posé et de vif tout ensemble qui semblait d'élan et de primesaut et qui était cependant le fruit mûr et l'expression de l'étude. Mais quelle bonté paternelle, au milieu de tant de lumières ! Quels soins touchants pour les âmes! Excéda-t-il jamais? je l'ignore. Je sais seulement que pour être bon, il faut toujours s'exposer à l'être trop, et que si ce sentiment que Dieu a mis dans nos entrailles peut quelquefois faire illusion à l'homme naturellement faillible, Dieu pardonne d'avance la charité qui s'égare et ne punit que ceux qui en abusent et la trompent (1).

M. Gousset avait recouvré la santé. De retour en Franche-Comté, sa première pensée fut de mettre à exécution la triple promesse que sa piété lui avait suggérée dans la Basilique de Saint-Pierre.

Un évêque illustre dans le siècle dernier, jouissait à l'étranger d'une grande considération et comme directeur des âmes et comme théologien. Il avait dédié la seconde édition de sa théologie au pape Benoît XIV qui lui décerna, en 1733, un bref très laudatif. Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 18 mai 1803, confirmé par Pie VII, portait que les ouvrages de ce prélat ne contenaient rien qui fût digne de censure : *nihil censura dignum*. En 1816, le chef de l'Eglise le proclamait bienheureux. Un peu plus tard, le cardinal Castiglione, alors grand pénitencier et qui occupa la chaire de Saint-Pierre, sous le nom de Pie VIII, écrivait à l'évêque de Marseille que ce théologien avait illustré l'ordre épiscopal non seulement par ses vertus, mais encore par une doctrine sûre et selon Dieu. Grégoire XVI, le jour de la Sainte-Trinité 1839, l'inscrivait au catalogue des saints. Ce théologien, ce saint c'était Alphonse-Marie de Liguori, ancien

(1) *Eloge du Cardinal Gousset.*

évêque de Sainte-Agathe, fondateur de la congrégation du T.-S. Rédempteur.

En peu de temps, ses œuvres théologiques avaient pris pied en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Belgique, en Pologne, en Allemagne et en Amérique. Onze éditions en avaient été publiées dans les premières années du XIXe siècle.

La France seule avait accueilli avec des réserves, je dirai plus, avec hostilité, la doctrine et les ouvrages de l'évêque de Sainte-Agathe, sous le prétexte qu'ils autorisaient le relâchement.

Sans doute, en 1825, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, fit célébrer, le 2 août, la fête du Bienheureux, dans sa ville épiscopale, et voulut lui-même la présider dans sa cathédrale; sans doute encore la même solennité eut lieu à Aix; mais il n'en reste pas moins vrai que les livres du Bienheureux étaient proscrits de la plupart des Grands Séminaires. Des auteurs français, dans un traité théologique imprimé à Amiens en 1827, avaient osé dire : « Plaise à Dieu que la théologie morale de Liguori, que l'on pourrait appeler avec plus de vérité « immorale, » n'eût jamais vu le jour (1).

Ces préventions injustes et ces sentiments hostiles, l'abbé Gousset les avait rencontrés au Séminaire de Besançon, comme dans le reste du diocèse, où étaient ancrés : Collet, Bailly, et d'autres auteurs français. Malgré cela, le moment lui semblait venu de s'appliquer à rectifier ces idées fausses et préconçues et à substituer la saine doctrine à ces doctrines peu conformes à l'esprit de l'Eglise, quand elles ne méritaient pas ses censures. Tout lui en faisait un devoir : les encouragements du Pape et des théologiens romains, l'appui du cardinal de Rohan qui le soutenait de ses sympathies, enfin les vœux conçus depuis longtemps dans son cœur et formulés au tombeau des Saints Apôtres. C'est pourquoi, dès le mois

(1) *Utinam ista theologia quæ verius forte inscriberetur « immoralis » nunquam lucem aspexisset aut non nisi plene defecata.* (Tractatus de jure et justitia).

de novembre 1830, le réformateur professa publiquement et avec assurance la théologie de l'évêque de Sainte-Agathe. Ce fut son meilleur titre de gloire d'avoir préparé et effectué en France l'évolution de l'enseignement théologique, en introduisant d'abord dans les idées, puis dans la pratique, la morale liguorienne,

Mais une révolution ne s'opère pas sans provoquer de vives résistances et de fortes contradictions ; elles ne manquèrent pas au champion de saint Liguori. Les questions du probabilisme et des habitudinaires avaient surtout soulevé autour de lui de bruyantes réclamations, et des oppositions, d'abord sourdes et cachées, s'étaient manifestées au grand jour. On peut en juger par le fait suivant : « Le vicaire général honoraire, toujours fidèle à ses vœux, engagea les frères Gauthier à donner une édition de la théologie de saint Liguori. Ils acceptèrent la proposition. Aussitôt, grand émoi parmi les directeurs. Le supérieur fit savoir aux libraires que s'ils donnaient suite à leur projet, il préviendrait tous les Séminaires de France de ne pas laisser pénétrer chez eux un ouvrage renfermant une morale relâchée. Sans se décourager, ces honnêtes imprimeurs adressèrent, au vénérable supérieur, un mémoire très documenté, rappelant tous les hommages rendus à la théologie liguorienne. L'abbé Gousset déclara hautement que les raisons alléguées étaient inattaquables, tant elles lui paraissaient justes et probantes, et le personnel du Séminaire se vit obligé de s'incliner devant le jugement du Professeur.

Cependant, la division continuait à régner entre les directeurs ; l'unité d'enseignement était brisée. M. Baud, dans les cours spéciaux se donnait pour mission de réfuter certaines thèses que le Professeur soutenait du haut de sa chaire. M. Cuenot, en qui la ténacité d'idée égalait l'étroitesse des vues [1], s'en tenait malgré tout à la « méthode de direction » non cor-

(1) Jugement du Card. Gousset, sur M. Cuenot.

rigée, qu'il regardait comme l'expression de la plus pure orthodoxie et s'obstinait à contredire, devant les élèves, l'enseignement du Réformateur.

Cette crise, certainement nuisible à l'éducation théologique des jeunes élèves, pouvait être funeste à l'établissement tout entier. L'abbé Gousset s'en alarma et voulut y mettre fin par voie d'autorité. Il en référa d'abord au cardinal de Rohan en lui exposant l'état des esprits et la division des professeurs; puis, pour faire cesser définitivement ces regrettables divergences, il s'adressa à la Sacrée Pénitencerie à laquelle il posa, par l'entremise de l'archevêque de Besançon, les questions suivantes : « 1° Un professeur de théologie peut-il sûrement suivre et enseigner les opinions professées par le bienheureux A. M. de Liguori dans sa *Théologie morale?* » « 2° Doit-on inquiéter un confesseur qui, dans la pratique du tribunal de la pénitence, suit toutes les opinions du bienheureux A. de Liguori, par cette seule raison que le Saint-Siège n'a rien trouvé dans ses ouvrages qui fût digne de censure? Le confesseur en question ne lit les ouvrages du bienheureux auteur que pour connaître exactement sa doctrine sans peser les arguments et les raisons sur lesquels reposent les diverses opinions. Mais il pense que sa conduite est sûre; par cela seul qu'une doctrine, ne contenant rien qui soit digne de censure, peut prudemment être jugée saine et nullement contraire à la sainteté évangélique. »

L'éminent prélat qui avait soumis lui-même à la Sacrée Pénitencerie les doutes proposés par l'abbé Gousset, répondait à celui-ci, en ces termes [1] : « Le cardinal-vicaire, un des membres du Sacré Collège les plus éclairés, me disait que la théologie de Liguori était d'un poids d'autant plus grand qu'elle était un prodige d'érudition, et appuyée des autorités les plus respectables. Conseillez beaucoup l'ouvrage de Liguori intitulé *Homo Apostolicus*, il est excellent. Je n'ai pas encore la

(1) Lettre du 4 juillet.

réponse de la Sacrée Pénitencerie..... » Puis le Cardinal, faisant un plaidoyer en faveur de la morale liguorienne, ajoutait : « Le grand avantage du bienheureux Liguori, ce qui me porte à préférer ses opinions, à désirer qu'elles se propagent dans mon diocèse, c'est : 1° la longue expérience du saint ministère qu'il a exercé constamment jusqu'à quatre-vingt-douze ans ; 2° les fruits abondants de ce ministère et de celui de tous ceux qui suivent ses maximes. Les faits parlent; il est donc téméraire de condamner les maximes d'un saint que Dieu glorifie d'une manière toute spéciale, car ce serait accuser toute sa vie et son ministère dont les œuvres dirigées par ces principes ont été la matière de sa béatification et de sa canonisation ; 3° c'est que la théologie des saints a quelque chose de particulier, qu'elle va au cœur et qu'elle nous édifie en même temps qu'elle nous instruit ; 4° enfin c'est que sa doctrine forme un cours de morale des plus complets et des plus détaillés que nous ayons et, ce que l'on ne peut dire avec la même assurance de nos scolastiques modernes, elle ne renferme rien de répréhensible au jugement du Saint-Siège, rien, absolument rien qui soit digne de censure. »

Le 31 juillet suivant, le vicaire général recevait du cardinal de Rohan une copie authentique de la décision donnée par la Congrégation romaine et confirmée par Grégoire XVI. La réponse portait « qu'un professeur peut en tout suivre et enseigner les opinions du bienheureux Liguori dans sa théologie morale, et que l'on ne doit point inquiéter un confesseur qui, dans la pratique du saint tribunal, suit ces mêmes opinions, par le seul motif que le Saint-Siège n'a rien trouvé dans les ouvrages de cet auteur qui fût digne de censure. » L'archevêque ajoutait ensuite : « La Sacrée Congrégation, parlant *ex autoritate apostolica*, ses décisions sont d'un grand poids et tous mes prêtres verront quel est l'esprit du Saint-Siège. »

« Vous ferez part des papiers ci-joints à MM. Loye, de Bouligney, Cart et Baud avant de les publier et copie en sera conservée au secrétariat de l'archevêché et au Séminaire.

Une chose qui deviendra nécessaire, d'après cette réponse, c'est que la morale professée au Séminaire et dans les conférences soit d'accord; vous vous concerterez avec M. Baud, à ce sujet, et je suis bien convaincu que vous vous entendrez. »

A n'en pas douter, Rome était favorable à la doctrine liguorienne; le cardinal de Rohan la patronait; les systèmes janséniste et gallican avaient reçu un coup mortel, et le Séminaire de Besançon était mis en demeure de cesser ses hostilités. Le vénérable supérieur, M. Baud, avec son grand jugement et son humilité profonde, le comprit et se rangea du côté du Professeur de morale; l'abbé Gousset triomphait.

Non seulement les doctrines liguoriennes passionnaient les esprits mais encore, et peut-être plus, les idées menaisiennes. Sur la fin de 1830, un nouveau journal paraissait, se proposant d'être au-dessus de tous les partis sans s'inféoder à aucun, se donnant comme exclusivement catholique. C'était la première fois qu'un organe quotidien et religieux descendait dans l'arène des discussions politiques. Il avait pour devise : Dieu et la patrie, pour rédacteurs principaux : Lamennais, Gerbet, Lacordaire; il était intitulé *L'Avenir*. Ce journal eut un succès immense et immédiat dans le clergé et jusque dans les séminaires où les questions politiques travaillaient fortement les esprits en même temps que les discussions philosophiques et théologiques échauffaient les têtes. De plus, l'*Avenir* avait été assez osé pour injurier le cardinal de Rohan qu'il dépeignait comme une espèce d'enfant de chœur.

On comprend l'agitation qui régnait au sein du diocèse. L'abbé Gousset, qui était un disciple de Lamennais, mais sans passion, un lecteur de l'*Avenir,* mais avec réserve, déplorait cet état de choses auquel il avait pu contribuer. Dévoué avant tout à son archevêque, il crut devoir lui en rendre compte en janvier 1831. C'est à cette communication que le prélat répondit le 4 avril :

« Votre lette m'a fait du bien, mon cher abbé, malgré les tristes détails qu'elle contient. Il y a si longtemps que je

je n'avais vu votre écriture. Tout ce qui vient de vous m'est précieux. Je suis profondément affligé de l'esprit de vertige qui semble animer une partie de mon clergé et de nos élèves. Cette dissipation, cette préoccupation des affaires politiques, cette avidité de lire des feuilles publiques, ces systèmes nouveaux, ces lettres dans les journaux me font d'autant plus de peine que rien de tout cela n'est approuvé ici. L'on voit généralement avec déplaisir et inquiétude les doctrines politiques de l'*Avenir*, et l'on regarde, comme le plus grand fléau dont l'Eglise puisse être frappée, tout ce qui tendrait à apporter la division dans le clergé. Dieu nous préserve d'un tel malheur et ne permette pas que mes prêtres en soient les instigateurs. Ce serait pour leur pasteur le comble de la désolation.

« Ce que vous me dites des externes ne m'étonne pas ; c'est une conséquence naturelle du mode établi et de l'obstination qu'on a mise à le conserver. Depuis longtemps, je prévoyais ce qui arrive. Il faudrait faire des changements au règlement, fondre ensemble séminaristes et théologiens et ménager en trois ou quatre années ce qui se fait en huit jours, Mais pour opérer ce changement il faudrait que je fusse sur les lieux. »

La division, continuant à agiter le clergé, le vicaire général, dans une deuxième lettre, demande à l'archevêque sa ligne de conduite, tout en l'éclairant sur de nouveaux faits. En juin, il recevait une réponse des plus affectueuses : « Voici, mon cher abbé, une occasion plus prompte que la poste, par laquelle je puis vous remercier à mon aise de votre longue et intéressante lettre. Si la mienne vous a touché, je puis vous dire que j'ai éprouvé le même sentiment en lisant la vôtre. Tout ce qui vient de Besançon est d'un si grand intérêt pour moi et vous savez quelle affection particulière je vous porte. »

Après ce préambule, l'archevêque pose à son vicaire général plusieurs questions relatives à l'administration du diocèse et du Séminaire. Puis, il ajoute : « La fausse voie qu'a prise l'auteur de l'*Avenir* rend tout ce qu'il écrit dangereux, car ce qu'il

a écrit de bon attache à lui et entraîne à aimer ce qu'on doit repousser. Le Saint-Père partage mes anxiétés au sujet d'une portion de mon clergé. Vous voyez maintenant, mon cher abbé, combien il est essentiel de travailler à contenir les esprits dans de justes limites. J'en conçois la difficulté ; mais je compte sur vous pour m'aider et j'y compte d'autant plus que je connais votre influence sur le jeune clergé surtout et que peut-être, dans un temps, vous avez pu contribuer vous-même à diriger ces jeunes têtes dans le sens d'un auteur dont les premiers écrits, je l'avoue, ont été bien séduisants.

« Je vous demande donc, aujourd'hui, d'entrer dans mes vues en calmant d'abord les esprits, en les détachant de ces doctrines qui se montrent si dangereuses dans leurs conséquences.

« Il est essentiel que l'on sache que Rome désapprouve et voit avec désapprobation formelle, avec horreur même, le libéralisme s'introduire dans le clergé. Nous attendons ici incessamment les rédacteurs de l'*Avenir*. Je désire qu'ils s'y éclairent et ne fassent désormais servir leur talent qu'au bien de la Religion. »

Tel était aussi le vœu de M. Gousset, heureux d'apprendre que les rédacteurs de l'*Avenir* devaient se rendre à Rome pour y prendre leur véritable orientation. « C'est le seul moyen, écrivait-il à son ami Gerbet, de ne pas faire fausse route et de travailler efficacement à la défense de l'Eglise et de la société. »

Selon le désir de son archevêque, le Professeur de morale multiplia ses efforts pour rétablir le calme dans le diocèse. Il était vraiment le bras droit du cardinal qui correspondait directement avec lui pour les affaires les plus délicates, les plus importantes, et lui envoyait les brochures à distribuer aux élèves ainsi que les lettres adressées à son clergé, « expressions exactes, disait le prélat, de ce que l'on pense et sent à Rome » Mais tout cela n'était pas encore assez pour Mgr de Rohan qui allait lui donner de plus hautes marques de confiance et d'estime.

M. Loye, vicaire général, était mort le 10 janvier 1832. Le 26 du même mois, l'archevêque de Besançon annonçait à l'abbé Gousset qu'il l'avait choisi pour remplacer M. Loye. « J'ai prié l'abbé Cart, ajoutait le prélat, de vous demander de continuer la correspondance pour mon diocèse ; je connais la confiance que vous inspirez et vous pouvez faire beaucoup de bien. Vous veillerez toujours sur mes enfants et vous ne serez pas inutile en ne professant pas. »

Puis, le Cardinal pose des questions confidentielles sur certains membres du clergé afin de constituer son conseil. « Répondez-moi de suite : A qui donnerez-vous la présidence du conseil, tous les membres compris ? Je remets l'abbé Caverot à votre disposition, il me paraît propre à remplir tous les ministères..... »

L'abbé Gousset accepta le titre de vicaire général avec reconnaissance, mais à condition de rester au Séminaire et de continuer son cours jusqu'à Pâques. Tout le diocèse applaudit à ce choix. « M. Gousset, disait un journal de l'époque peu favorable à la Religion, M. Gousset est tellement connu de nos concitoyens par sa douceur et son caractère, sa tolérance et sa vaste érudition qu'il eût sans doute, dans une élection, réuni tous les suffrages, pour être élevé au poste honorable de vicaire général. »

Sur ces entrefaites, arriva la mort de M. Baud, le 29 janvier 1832. En perdant son supérieur, le Séminaire perdait un homme d'une sainteté éminente, d'un jugement droit, qui, par suite de l'ascendant du Professeur de morale, avait peu à peu abandonné ses préjugés contre les doctrines de l'évêque de Sainte-Agathe.

Il fallait lui donner un successeur. Les constitutions du Séminaire, réglant que les directeurs nomment le supérieur avec l'approbation de l'Ordinaire, l'abbé Gousset écrivit au cardinal, toujours à Rome, pour lui demander l'autorisation de procéder à l'élection. La réponse fut affirmative, mais, pour l'avenir, elle réservait à l'Ordinaire son droit exclusif de nomination.

« Ma confiance, disait-il, en tous les membres qui composent le Séminaire, ne me laisse pas hésiter un instant à vous donner la permission de procéder à l'élection d'un nouveau supérieur *ad triennium*, bien sûr d'avance que je ne puis qu'approuver et confirmer votre choix. Mes prédécesseurs, autant que je puis le rappeler, ont constamment agi ainsi. Toutefois, en suivant leur exemple, je ne prétends pas lier mes successeurs, ni me lier moi-même pour l'avenir, ni consacrer un droit qu'aucun évêque, ni même une suite d'évêques respectables ne peut établir irrévocablement, le choix du supérieur et de tous les membres de la Communauté appartenant exclusivement à l'évêque par le droit, et le Souverain Pontife, seul, pouvant sanctionner la fixité d'un autre mode et déroger à la loi commune. Ce principe vient d'être confirmé par une décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dont je suis membre. Aussi, la lettre que je vous écris présentement devra-t-elle être conservée dans les archives du Séminaire, avec copie au secrétariat de l'Archevêché, et son contenu référé dans l'acte d'élection du nouveau supérieur, pour la confirmation duquel je me réserve de statuer plus tard, car il faut que tout se fasse canoniquement. Depuis que je suis à Rome, j'ai appris à en sentir l'importance et la nécessité. »

Dans cette lettre fortement motivée, le cardinal s'appuyait sur le droit canonique : son raisonnement était juste, son but parfaitement déterminé. Tout en accordant sans hésiter l'autorisation demandée, il voulait sauvegarder le droit épiscopal. Les directeurs du Séminaire, dont quelques-uns avaient conservé d'injustes préventions contre le prince-archevêque, se méprirent sur ses intentions. Deux lettres, l'une adressée à M. Gousset et l'autre adressée à M. Cuenot, leur parurent une atteinte aux constitutions de la maison, et une protestation contre des usages qu'ils regardaient comme sacrés.

Sous cette impression, ils rédigèrent et envoyèrent à Mgr de Rohan, une lettre collective qui l'atteignit au cœur. Cette pièce, en effet, déférente quant à la forme, était dure quant

au fond; ainsi la juge un évêque de talent (1). Les directeurs accusaient le chef du diocèse « de vouloir changer les conditions d'existence du Séminaire et abolir le régime sous lequel ils étaient entrés et sous lequel l'établissement avait joui jusque-là de quelque réputation. » Ils lui faisaient observer que les graves reproches dont ils étaient l'objet, dans la lettre écrite à M. Cuenot, les avaient péniblement affectés.

L'archevêque, aussi étonné de l'interprétation donnée à sa pensée que peiné du procédé, écrivit immédiatement à son vicaire général (2) : « Je ne puis vous dissimuler, mon cher abbé, que cette lettre n'est pas ce que je croyais devoir attendre. Il n'est pas question d'abolir, de changer, comme on le dit et répète, il est question de maintenir le droit épiscopal et de le rappeler.

« Je maintiens pour cette fois l'élection comme elle a eu lieu, par le passé, mais je ne veux en rien m'engager pour l'avenir. Au reste, la lettre de Messieurs du Séminaire est de nature à me faire faire de sérieuses réflexions et mon intention, dans cette affaire où il s'agit du droit épiscopal, est de soumettre mes lettres au cardinal, préfet de la Congrégation du Concile et au Souverain Pontife.

« Que Messieurs du Séminaire aient pleine confiance dans leur pasteur. Je reconnais que ce n'est pas en ce moment qu'il faut procéder à aucun changement, ni même à aucune modification.

« Je vous autorise et vous demande de manifester cette lettre à vos confrères, et s'ils ont gardé copie de leur réponse, qu'ils la relisent maintenant. Ils auront peut-être regret de quelques passages en les comparant à mes lettres. »

L'abbé Gousset, par esprit de solidarité, n'avait pas cru pouvoir se séparer de ses collègues du Grand Séminaire, dans la rédaction et la signature de la lettre des directeurs. En lui écrivant, le 21 mars, le cardinal commence par lui en témoi-

(1) Mgr Touchet, évêque d'Orléans.
(2) 15 mai 1832.

gner son étonnement et sa peine, et il ajoute : « J'ai remis le jugement à l'autorité suprême, le Saint-Père décidera. Je vous communique une partie d'une lettre que m'a déjà envoyée un des prélats chargé de l'examen de la question; vous y verrez des raisons bien fortes et auxquelles je ne sais plus ce que l'on peut répondre...

« Maintenant je parle à vous seul : j'ai reconnu le style de M. Courtois dans la lettre, je la lui attribue tout entière. Je ne doute pas que ce soit lui qui ait entraîné ses confrères qui, d'eux-mêmes, ne se seraient pas portés à cette démarche. »

Le séjour de M. Courtois au Séminaire devenait alors impossible. Sur les conseils de l'abbé Gousset, son ami, il quitta la maison pour entrer dans le ministère. Il devint curé de Pontarlier où l'on sut apprécier ses qualités administratives et ses talents oratoires.

Quant au différend survenu entre l'archevêque de Besançon et les directeurs de son Séminaire, il se termina par la décision de Rome qui donnait raison au cardinal, et par l'approbation de l'élection de M. Cuenot comme supérieur.

Entre temps, l'Académie de Besançon avait appelé l'abbé Gousset dans ses rangs [1]. A une autre époque ce n'eût été qu'un acte de justice, ce fut alors un trait de courage. Le nouveau titulaire le comprit et sut faire honneur à ce choix qui paraissait significatif. Assidu aux séances, il prenait une part active aux délibérations principales et composait une étude historique sur les origines de l'Eglise de Besançon, dont il soutenait l'apostolicité. Les procès-verbaux attestent « qu'il fut singulièrement agréable à la compagnie par les remarques de la plus judicieuse critique, l'intérêt du récit et le style approprié au sujet. »

Le titre d'académicien lia plus étroitement l'abbé Gousset avec le spirituel et savant bibliothécaire de la ville, Charles Weiss, qui usait noblement de son influence pour mettre en

(1) 28 janvier 1831.

relief les personnalités saillantes de la Franche-Comté. Aussi, ce dernier ne négligeait-il aucune occasion soit de le produire, soit de le vanter. Il lui ouvrit les portes du conseil académique et de la commission de surveillance de la bibliothèque. De plus, on sait que l'auteur du *Code civil commenté* dut à M. Weiss l'honneur de faire partie des hommes d'élite à qui le ministère confia le dépouillement et la publication des papiers d'Etat du cardinal Granvelle.

Le Professeur de morale quitta le Séminaire en avril pour se consacrer entièrement au vicariat général. On ne pouvait sortir plus honorablement d'une chaire illustrée par un professorat de quatorze années, aussi solide qu'éclatant, aussi populaire en plein XIXe siècle que l'avait été, au XIIIe siècle, l'enseignement des grands maîtres.

CHAPITRE IV

M. Gousset, vicaire général. — Justification de la théologie du bienheureux A. de Liguori. — Approbations. — Attaques. — L'abbé Vermot, missionnaire diocésain. — Réponse de M. Gousset. — Triomphe de la *Justification*. — Retour du cardinal de Rohan à Besançon. — Troubles qui signalent son arrivée. — Rétablissement des hautes études. — M. Gousset, supérieur. — Mort du cardinal de Rohan. — Nomination et mort de Mgr du Bourg. — M. Gousset, vicaire capitulaire. — Nomination de Mgr Mathieu. — M. Gousset maintenu vicaire général. — Départ de M. Gaume. — Relations de Mgr Mathieu avec M. Gousset.

1832-1836

En prenant possession de sa nouvelle fonction, M. Gousset y apporta toute son influence et ramena ainsi au centre des affaires ecclésiastiques la clientèle innombrable de prêtres et de laïques dont il était le guide toujours écouté et toujours aimé.

Ses anciens élèves, répandus dans le diocèse, avaient publié partout sa science profonde, sa sagesse et son tact consommé, sa bienveillance proverbiale. Ils l'avaient représenté comme un juge sans passion, un esprit sans préjugés, une nature rude peut-être dans la forme, vive et impatiente parfois, mais toujours bonne et indulgente parce qu'elle savait tenir compte de la faiblesse humaine. Cette réputation si méritée le constitua, dès le premier jour, l'arbitre de tous les différents. On lui déférait toutes les causes, on lui soumettait toutes les difficultés, en sorte qu'on peut dire qu'il fut, jusqu'en 1835, le président d'un tribunal en permanence. « Et, chose admirable,

dit un de ses biographes (1) nous avons eu beau interroger, nous n'avons pas appris qu'un seul prêtre ait jamais élevé la voix pour attaquer une seule de ses nombreuses décisions », tant il est vrai qu'il portait le fardeau des sollicitudes administratives avec autant d'aisance que celui de l'enseignement.

Les qualités de l'administrateur, nul ne les a mieux décrites que Mgr Besson dans les lignes suivantes : (2) « Il apportait au maniement des hommes et à l'expédition des affaires cette netteté de vue, cette promptitude de détermination, cette modération de caractère qui font le véritable administrateur. Bossuet recommande avant tout aux princes de gouverner hardiment. Cette règle, applicable à l'Eglise comme à l'Etat, était le don spécial de M. Gousset. On a dit de Bossuet lui-même que rien n'était au-dessous ni au-dessus de cet homme. Ce fut aussi le propre de notre théologien. Il fit voir qu'un esprit supérieur porte sa supériorité partout, et que le génie des affaires, bien loin d'être incompatible avec l'éminence du savoir, naît de l'étude même à notre insu, et se trouve dès le premier jour au niveau de la plus grande tâche. »

A peine nommé vicaire général, l'abbé Gousset signala son entrée en fonctions par la publication de l'important ouvrage, connu sous le titre de : *Justification de la théologie morale du bienheureux Liguori.*

Jusque-là, il avait professé la morale liguorienne dans l'étroite enceinte d'un séminaire ; ce n'était pas assez, il voulait la propager dans toute la France, par la voie de la presse. Mais il n'ignorait ni les orages que provoquerait son livre, ni les adversaires qu'il rencontrerait ; c'est pourquoi, n'étant pas de ceux qui engagent la bataille imprudemment, il s'y était préparé depuis longtemps, et s'était ménagé l'appui de son éminent supérieur. De Rome, l'archevêque de Besançon, lui écrivait le 4 juillet 1831 :

« Cher abbé, je n'ai pas encore reçu votre manuscrit sur le

(1) Abbé Deglair. archiprêtre de la cathédrale.

(2) Eloge funèbre de Mgr Gousset, à l'Académie de Besançon.

bienheureux A. de Liguori. Je l'attends d'un jour à l'autre et l'examinerai de suite. Dès que j'aurai vos cahiers, je les lirai avec un vif intérêt et les ferai lire et approuver par les théologiens les plus éclairés. »

Le manuscrit achevé, l'abbé Gousset l'envoya au cardinal de Rohan qui lui transmit, avec son approbation, le sentiment du Siège Apostolique. « J'approuve, disait-il, le 27 septembre, d'Albano où il se trouvait, j'approuve tout à fait votre défense du bienheureux Liguori, et la publication de la réponse de la Sacrée Pénitencerie avec ma lettre pastorale à mon clergé. Vous ajouterez, qu'ayant soumis au Saint-Père la réponse de la Sacrée Pénitencerie dans une audience du 22 juillet, le Saint-Père l'a confirmée en approuvant et la réponse et le dessein que j'avais de la publier et de l'appuyer par cette lettre pastorale. »

Plus tard, le 26 janvier 1832, il écrivait encore : « Je m'occupe de votre livre et on s'en occupe. L'opinion générale est qu'il fera du bien... Je vous le renverrai avec observations et l'approbation. Vous verrez cependant que je ferai quelques changements aux deux premiers chapitres que je fondrai en un avec quelques additions historiques. »

Le manuscrit fut enfin remis à son auteur. Les plus savants docteurs de Rome [1] l'avaient examiné ; leur jugement portait que ce livre était à l'abri de toute censure et qu'il devait produire d'excellents résultats. Heureux de communiquer de telles appréciations à son vicaire général, l'archevêque de Besançon concluait ainsi sa lettre. « D'après de semblables témoignages et le jugement que j'ai porté moi-même de la théologie du bienheureux Liguori par une circulaire du 5 juillet, vous sentez que mon autorisation pour l'impression de votre manuscrit ne pouvait être douteuse. Je vous la donne donc par cette lettre : vous pouvez imprimer. » Mais la difficulté pour l'auteur était de trouver un éditeur.

(1) Révérend Père Orioli, recteur du collège Saint-Bonaventure et le Père Roothaan, général de la Congrégation de Jésus.

D'un côté, pauvre autant que célèbre, il ne possédait pas les fonds nécessaires pour faire les frais de l'impression ; de l'autre, justifier la morale de l'évêque de Sainte-Agathe, semblait à tous une entreprise des plus téméraires. Tels étaient les préjugés du public que les libraires reculaient et n'osaient lui prêter leur concours, craignant les difficultés de la vente. Qui ne comprend alors les hésitations, les perplexités de l'écrivain mis dans l'impossibilité de publier l'œuvre qui lui tenait tant au cœur ? Mais un éditeur aussi intelligent que dévoué, bien connu dans la Franche-Comté [1], eut le courage et la générosité de lui fournir ses presses et d'avancer les frais, au risque de perdre ses avances. Le Cardinal Gousset n'oublia jamais ce service ; et sans la mort qui vint le surprendre, il eût conféré la dignité de chanoine de sa cathédrale à un des membres distingués de cette honorable famille [2].

La publication inattendue de cet ouvrage eut un immense retentissement. On peut le comparer pour le succès et l'influence aux *Institutions liturgiques* de dom Guéranger. Ce que l'illustre abbé de Solesmes allait entreprendre pour la prière publique dans l'Eglise, l'abbé Gousset le faisait en faveur de l'enseignement théologique en France. La *Justification,* traduite en italien, réimprimée en Belgique, placée à la suite des œuvres de l'évêque de Sainte-Agathe [3] donna au vicaire général une réputation européenne et fit du Docteur de l'Eglise de Besançon un docteur de l'Eglise universelle.

Outre le cardinal de Rohan, les cardinaux Zurla et Oppizoni prirent hautement sous leur patronage la doctrine de l'auteur. Le cardinal Castilione lui écrivait [4] :

« C'est soutenir l'intérêt de notre sainte religion et procurer le bien des âmes que de justifier une théologie, rédigée par un évêque qui a réuni dans sa personne, la sainteté, la science

(1) Outhenin-Chalandre.

(2) L'abbé Chalandre, chanoine honoraire de Nîmes, missionnaire apostolique, directeur de l'Œuvre des Orphelins, décédé en janvier 1902.

(3) Edition Monza et Venisi.

(4) Lettre du 10 juillet 1835.

et l'expérience acquise par un long exercice du ministère apostolique, et c'est à ce titre, Monsieur l'abbé, que vous avez bien mérité de l'Eglise, et que vous êtes digne d'éloges. »

En France, on pensait comme en Italie. L'abbé Grivet (1), secrétaire de l'archevêque de Besançon, lui écrivait :

« Dans mes visites à l'évêché de Marseille, on m'a beaucoup parlé de votre ouvrage sur la théologie du bienheureux Liguori, chacun avec éloge, en en approuvant le raisonnement, l'objet et la fin. On m'a dit qu'on avait d'abord été bien étonné qu'une œuvre de ce genre osât paraître dans un pays où le rigorisme avait si longtemps corrompu l'enseignement théologique, et l'on a été très content d'apprendre, qu'à part quelques vieilles individualités, l'effet était général et la direction bien donnée. »

« La vérité, lui disait un vicaire général de Saint-Claude (2), ne tardera pas à faire luire son jour radieux sur les contrées encore enveloppées de ténèbres jansséniennes, et vous avez le mérite et la gloire d'avoir contribué plus que personne à son heureux et doux triomphe. »

L'Académie de Besançon elle-même, en séance publique (3), félicitait l'auteur de la *Justification* d'avoir composé un traité, « où l'ascendant de la science concourt avec l'autorité de la modération et du zèle pour bannir du saint ministère une rigueur intempestive qui irrite souvent le mal au lieu de le guérir, et pour imprimer à l'exercice des fonctions les plus délicates du sacerdoce un caractère conforme à l'esprit de mansuétude qui se révèle dans cette belle parole de l'allocution divine : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

Cette publication ayant fait si grand bruit dans son temps, il est utile de l'analyser. D'abord quel est le but général de l'ouvrage? Le titre nous l'indique et l'auteur l'exprime dans

(1) Mort curé de Notre-Dame de Besançon.
(2) M. de Ferront-Montaille.
(3) 28 janvier 1833.

la préface dont nous détachons le passage suivant : « La morale du saint et savant évêque de Sainte-Agathe est regardée par quelques esprits comme une morale nouvelle, comme une doctrine qui doit introduire le relâchement parmi nous et altérer la pureté de l'Evangile. Une erreur aussi grave, à peine excusable dans un prêtre, l'interprète né de la loi, ne peut que troubler l'harmonie qui doit régner entre les ministres de la Religion et qui n'a jamais été si nécessaire que dans les jours mauvais où nous vivons. Je me croirais heureux si je pouvais dissiper cette erreur en justifiant la doctrine du bienheureux Liguori, du moins à l'égard de ceux qui ne la rejettent que parce qu'ils ne la trouvent pas en tout conforme aux préjugés du pays, que l'ignorance ou l'esprit de parti nous fait quelquefois trop facilement confondre avec les maximes invariables de l'Evangile. »

Le plan donc de l'abbé Gousset était moins d'établir les opinions qu'il professait que de montrer qu'on n'est pas en droit de les condamner, et que l'on ne peut sans témérité censurer un système de morale, dans lequel le Saint-Siège a déclaré n'avoir rien découvert qui fût digne de censure. « Soyez tant que vous voudrez probabilioristes, vous êtes parfaitement libres sur ce point; vous serez même infiniment louables si vous l'êtes pour tout ce qui vous concerne personnellement. Mais, probabilioristes ou non, vous ne pourrez, sans vous rendre coupables d'intolérance, sans blesser essentiellement la charité chrétienne, traiter de réformateurs ceux qui préfèrent le parti de l'indulgence et craignent de pousser le tutiorisme aussi loin que vous le poussez vous-mêmes. Unité dans les choses nécessaires, liberté sur les questions douteuses, charité en tout, et à l'égard de tous : telle doit être la règle de nos jugements en matière de doctrine. »

La question du probabilisme et celle des habitudinaires avaient heurté de forts préjugés et soulevé mille réclamations; voilà pourquoi l'auteur s'arrête plus spécialement sur ces deux matières. Cinq chapitres sont consacrés à la défense

du probabilisme tel que l'entend l'évêque de Sainte-Agathe.

Ce sujet, un des plus obscurs et des plus difficiles de la théologie morale, demandait une exposition claire et précise. C'est ce que fit l'écrivain en fixant bien l'état de la question, c'est-à-dire en dégageant ce système des propositions fausses ou condamnées par Rome, et en déterminant son objet, ses principes et sa légitimité.

Chacun sait que le probabilisme est le système de ceux qui se prononcent en faveur de la liberté, non dans tous les cas, mais seulement dans les matières controversées. « Ainsi, dit l'abbé Gousset, le probabilisme bien entendu n'est pas applicable à la validité des sacrements, ni aux actes de ceux qui, par état, sont tenus de sauvegarder les intérêts dont ils sont chargés en prenant le parti le plus sûr : tels les juges, les notaires, les médecins. Il n'a pour objet que les controverses de l'école et ne roule que sur les matières au sujet desquelles les théologiens et les canonistes sont partagés. »

Quant aux principes du probabilisme, il les résume comme il suit : « 1° une loi douteuse n'oblige pas : *lex dubia non obligat*; 2° dans le doute, on doit préférer la condition de celui qui possède, *in dubio meliores conditio possidentis*; 3° un fait ne se présume point, il doit être prouvé, *factum non præsumitur nisi probetur*; enfin il faut tenir pour la validité d'un acte, tant qu'il ne conste de sa nullité : *standum est pro valore actus donec non constet de ejus nullitate.* »

Puis, pour établir la légitimité du probabilisme, le vicaire général s'applique surtout à réfuter les objections. La plus importante prétendait que ce système manque de fondement. A cela l'auteur répond, avec des chiffres à l'appui, qu'il repose sur le sentiment commun des casuistes de toutes les écoles, de tous les ordres religieux et de toutes les nations. « Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, on comptait en faveur du probabilisme plus de deux cent cinquante théologiens dont vingt ont occupé les premières dignités de l'Eglise. Si, à cette liste des écrivains, vous ajoutez tous ceux qui depuis la fin du

XVIIIe siècle ont continué d'enseigner jusqu'à présent le probabilisme, qui osera soutenir que ce système n'a pas de fondement, qu'il n'est même pas probable et qu'il met la morale en danger? »

Suivent les quatre derniers chapitres consacrés à l'administration du sacrement de pénitence relativement aux ignorants, aux habitudinaires, aux récidifs. L'explication de la morale liguorienne sur ce sujet a paru si bien motivée et si rationnelle qu'elle a été adoptée dans tous les cours classiques.

Tel est le résumé de la justification où se révèlent les qualités d'esprit et de cœur qui ont toujours distingué son auteur : 1° l'amour de l'orthodoxie se traduisant par la soumission entière à l'Eglise romaine et par la rigoureuse exactitude de la doctrine; 2° la bonté de sa nature l'inclinant plus à la miséricorde qu'à la sévérité.

Son attachement à l'enseignement de l'Eglise éclate au début : « Je suis catholique en morale comme en matière de dogme, affirme-t-il dans la préface; j'approuve tout ce que l'Eglise approuve, je condamne tout ce qu'elle condamne, je tolère tout ce qu'elle tolère. »

Son exactitude doctrinale, poussée jusqu'au scrupule, paraît dans cette judicieuse conclusion de l'ouvrage. « Nous tenons à toutes les questions décidées par l'Eglise et à celles, qui, sans être décidées expressément, rentrent néanmoins par l'enseignement ou la pratique générale dans la doctrine de l'Eglise. Nous pensons même qu'on ne peut, sans quelque témérité, s'écarter sur un point de morale de l'éminente majorité des théologiens. Hors de là, ne rencontrant plus que des questions problématiques, que des opinions douteuses, nous croyons que ce serait aller contre les règles de la sagesse que d'imposer aux fidèles l'obligation de prendre un parti plutôt qu'un autre; que de se mettre en place du législateur en érigeant ses opinions en lois. S'il nous est arrivé de nous en écarter dans cet ouvrage, soit en donnant pour certain ce qui ne serait que douteux, soit en donnant comme douteux ce qui

serait certain, nous désavouons d'avance tout ce qui nous serait échappé à cet égard. Si nous craignons d'exagérer les obligations de la morale chrétienne, nous craignons aussi d'y porter atteinte; il ne nous est pas plus permis de retrancher que d'ajouter un *iota* à la loi. »

Aussi dans les *Pièces justificatives*, le Théologien condamnait-il les exagérations des prédicateurs qui manquent d'exactitude, spécialement sur les effets du péché originel, le sort des enfants morts sans baptême, le salut de ceux qui n'appartiennent pas au corps de l'Eglise, le nombre des élus et l'impénitence finale. « Je ne crains pas d'avouer que les sermons de Massillon sur ces deux derniers points ne sont pas sans danger pour les fidèles et qu'ils sont plus faits pour décourager les pécheurs que pour les ramener à Dieu. » Il signale aussi un autre défaut, celui des catéchistes et des confesseurs « qui croiraient avoir quelque chose à se reprocher s'ils ne se déclaraient pas pour le parti le plus sévère, confondant tout, le certain avec l'incertain, le conseil avec le précepte, les simples imperfections avec le péché, le péché de faiblesse avec le péché de malice, le véniel avec le mortel, le mortel quel qu'il soit avec le crime. »

Ce qui ressort enfin de l'ouvrage de l'abbé Gousset, c'est son inclination à la miséricorde et à l'indulgence.

Il avait été en contact avec ce rigorisme outré qui faisait du confessionnal, non le refuge des pécheurs, mais leur épouvantail ; et du prêtre, non un médecin et un père, mais un bourreau des consciences. Convaincu que cette direction janséniste avait surtout contribué à l'affaiblissement de la foi et au progrès de l'indifférence par l'éloignement des sacrements, il se tourna vers la doctrine plus douce et plus vraie de saint Liguori qu'il voulut d'abord justifier pour la vulgariser ensuite.

Chacun connaît les principes que préconise l'auteur pour la conduite des âmes. Le livre de la *Justification* les indique dans une page remarquable où sont résumées les maximes

fondamentales du probabilisme. Il ne sera pas sans intérêt de les rappeler : « Le Seigneur préfère la miséricorde au sacrifice ; l'esprit de Dieu est plus prompt à pardonner qu'à sévir ; il est consolant de pouvoir dire avec les saints que c'est un moindre mal de pécher par excès de douceur que par défaut de charité. Il vaut mieux avoir à rendre compte à Dieu de trop de miséricorde et d'indulgence que d'une trop grande sévérité ; c'est la pensée de saint Chrysostôme, de saint Antonin, de saint Thomas. Si la chose est douteuse, que l'humanité l'emporte sur le parti de la sévérité, ainsi parle saint Grégoire de Nazianze.» Enfin, l'auteur invoque le témoignage de saint Odilon, abbé de Cluny, à qui on reprochait d'être trop indulgent envers les pécheurs : « Si je dois être damné, répondait-il, j'aime mieux l'être pour avoir usé de trop de clémence que pour avoir montré trop de dureté. »

« Puissent ces maximes de direction, concluait l'abbé Gousset, être inscrites en lettres d'or dans le cœur de tous les prêtres ; elles ont encouragé et sauvé des milliers d'âmes. »

Si le défenseur de saint Liguori trouva de chauds partisans, il rencontra aussi d'ardents contradicteurs. Ce fut d'abord l'évêque de Saint-Claude, Mgr de Chamond qui, dit-on, se serait posé en adversaire résolu de la *Justification*, et aurait interdit la lecture de ce livre à ses prêtres. Ensuite certains professeurs de théologie, qui, en citant l'écrivain pour le réfuter, ne craignaient pas de se servir d'expressions trop peu mesurées telles que celles-ci : *ut delirat Gousset, ut ruit Gousset*. Puis, détail curieux, un des opposants auquel il ne s'attendait pas et qui ne se montra ni le moins vif, ni le moins sévère, fut sa vieille mère. Une prêtre bien vénérable, mais rigoriste acharné, était allé trouver cette femme simple et droite : « Savez-vous, lui dit-il, que votre fils, dans ses livres, prêche le relâchement des mœurs. » Dès lors, un nuage de tristesse et d'inquiétude vint assombrir son âme de chrétienne et tourmenter son cœur de mère ; et quand, au retour des vacances, le vicaire général se jeta au cou de sa mère pour

l'embrasser, le premier mot qui jaillit de ses lèvres fut un mot de reproche mêlé d'indignation. « Que devenez-vous ! On dit que vous faites de mauvais livres... » Cette grave accusation, l'abbé Gousset l'accepta, comme on le pense bien, en souriant ; et ce lui fut chose facile de rassurer la conscience maternelle, trop facilement alarmée.

Enfin, une bruyante opposition vint d'un prêtre du diocèse de Besançon qui publia, sous le voile de l'anonyme, un opuscule de quatre-vingts pages ayant pour titre : *Lettre de M. le Curé de X... à M. G..., vicaire général.*

L'auteur de cette brochure était l'abbé Vermot, missionnaire diocésain de Beaupré. Aussi instruit que vertueux, il réunit, dans huit lettres, ce qu'il put trouver ou imaginer de plus fort contre le livre de la *Justification.* Ne pouvant attaquer l'écrivain dans le but de son ouvrage, il l'accusait dans son raisonnement, trop exclusif à son avis, exagérant la portée des décisions romaines et tirant des conclusions illégitimes du décret du Saint-Siège, relatif à la révision des écrits du bienheureux Liguori, pour le procès de sa canonisation.

L'anonyme reprochait de plus au vicaire général d'enseigner une doctrine plus relâchée que celle du Bienheureux, lui objectant surtout la nouveauté du probabilisme qui, disait-il, « a été repoussé avec indignation par le clergé de France, comme un système auquel on peut opposer une possession de 1800 ans. » Il terminait ainsi : « J'aurai rempli ma tâche si, comme je l'attends de votre amour pour la vérité, vous corrigez les décisions qui m'ont paru inexactes et relâchées. N'ai-je pas été déjà trop hardi d'avoir osé contredire un vicaire général, un ancien professeur de théologie, qui jouissait d'une si grande réputation. J'aurais voulu me taire, mais j'ai été trop vivement affecté à la vue du relâchement que votre ouvrage a introduit dans quelques diocèses de France. »

Disons à la louange de la maison de Beaupré que les confrères de M. Vermot désavouèrent son opuscule aussitôt

qu'il parut, comme manquant de modération et parfois n'épargnant point l'injure.

Un fait digne de remarque : l'auteur était allé frapper à la porte de tous les imprimeurs de Besançon, pas un n'avait consenti à mettre ses presses au service d'un adversaire de M. Gousset, tant le vicaire général avait acquis d'autorité et de sympathie; et par une singulière coïncidence, c'est à Reims qu'il trouva un éditeur plus complaisant (1).

L'archevêque nommé de Besançon (2) conseilla à M. Gousset de garder le silence et de ne pas répondre aux critiques de M. Vermot; il estimait qu'une réplique était inutile et dangereuse. L'abbé Besson convient que le danger n'était pas grand, mais il affirme que l'inutilité était certaine. Tel ne fut pas le sentiment du vicaire capitulaire qui jugea, et avec raison, qu'une réponse, loin de nuire, ne ferait que compléter sa victoire sur le rigorisme en lui donnant l'occasion de revenir sur des questions que certains esprits paraissaient n'avoir pas comprises. Ainsi pensait son ami, M. Courtois, à qui il avait communiqué son manuscrit. « Je trouve, sans compliment, écrivait le curé de Pontarlier, que vous avez toujours et facilement remporté la victoire contre votre adversaire. J'ai même été étonné que vous ayez répondu si heureusement à certains textes et à certaines objections auxquelles je ne savais pas, moi, de réponse péremptoire. Ceux qui vous accusaient de témérité et d'un laxisme outré, corrigeraient leur opinion s'ils lisaient votre second écrit, parce qu'en bien des endroits il éclaircit le premier et rend tout simple ce qui avait d'abord pu surprendre. Je ne vous dis rien de la forme, parce que s'il y a des défauts dans l'arrangement des matières et quelques redites, c'est plus de la faute du prétendu curé que de la vôtre. Je pourrais simplement vous faire un reproche de votre grande et très grande modération; cela va quelquefois trop loin. J'aurais voulu parfois un peu de malice et d'in-

(1) Guyot-Roblet, Reims 1834.
(2) Mgr Mathieu.

dignation, ou, si vous voulez, un ton qui sentît le maître, le supérieur en raison et en science. En résumé, votre livre m'a fait plaisir et je ne vois aucun danger pour la morale publique à ce qu'on le publie. »

La réponse parut en un volume de plus de 400 pages [1]. L'abbé Gousset fit preuve d'esprit en se servant parfois de la satire pour fermer la bouche à son contradicteur. « Toutefois, si les lettres de l'abbé Vermot accusaient un peu de mauvaise humeur, il régnait dans le nouvel écrit du vicaire général le ton de modération et de sérénité qui doit toujours caractériser la conviction d'un prêtre de Jésus-Christ. » C'est le témoignage qu'en rendait le secrétaire de l'académie de Besançon.

Et ici encore nous retrouvons le parfum d'orthodoxie et l'humilité de la foi que nous avons constatés dans les écrits précédents. « Si le Chef de l'Eglise condamne la *Justification*, je me soumets, je suis soumis d'avance. Je crains autant de tenir à ma pensée contre l'autorité que d'agir en impie. S'il en coûte à l'homme de se rétracter, ce n'est généralement, si je ne me fais illusion, que lorsqu'il a mis de l'orgueil à soutenir ses opinions, ou qu'il les a défendues avec humeur. Dans tous les cas je trouverai, ce me semble, un dédommagement dans la consolation qu'il doit y avoir, pour un prêtre, de donner, dans un siècle d'insubordination, un exemple éclatant de soumission. C'est dans ces sentiments que j'ai publié la *Justification* ; c'est dans ces sentiments que je réponds aux lettres de M. le Curé de X... »

Cela prémis, M. Gousset reprend, pour les confirmer et les développer, toutes les thèses de son premier ouvrage sur saint Liguori. Nous n'avons donc pas à analyser ce second écrit dont nous rapporterons seulement la conclusion.

« Je crois avoir rempli ma tâche, soit en vous faisant remarquer le but et l'esprit de cet ouvrage, soit en répondant

(1) *Lettres de M. G... à M. le Curé de X...*

aux difficultés que vous m'avez faites contre les opinions de l'évêque de Sainte-Agathe, soit en vous montrant que je ne suis pas allé plus loin que ce saint docteur. Je me croirais heureux si mes lettres contribuaient à dominer vos préventions à l'égard de la théologie de Liguori et à calmer la douleur et l'indignation que vous a causées parfois la lecture de mon livre. »

C'est au milieu des luttes et des contradictions que les idées réformatrices de l'abbé Gousset prenaient racine dans notre pays. Si jusque là l'influence janséniste, alliée à l'esprit gallican, avait faussé le gouvernement des âmes, tenu en suspicion les doctrines d'Outre-Monts, excité la défiance contre les décisions du Saint-Siège, grâce aux efforts du Réformateur, la théologie liguorienne allait prévaloir, et partant adoucir la pratique du sacrement de pénitence, modifier la direction des consciences et chasser enfin des cœurs les préjugés contre Rome.

De la Ville Eternelle où il s'était réfugié, le cardinal de Rohan ne se désintéressait pas de son diocèse. Nous l'avons vu surveiller la question capitale de la formation et de l'instruction des clercs, diriger les moindres affaires de l'administration avec autant de sollicitude que de sagesse. Mais la pensée de son retour : voilà ce qui surtout le préoccupait. Exilé, s'il n'avait pas cessé d'être prince, il n'avait pas cessé d'être pasteur, et pasteur il sentait que sa place était au milieu de son troupeau.

Apprenant que le choléra menaçait d'envahir la Franche-Comté, l'éminent prélat quitte précipitamment la capitale du monde chrétien pour se rendre à Besançon, où il arriva le 22 mai 1832. A peine y était-il installé qu'une minorité factieuse se porta sous les fenêtres de son palais, en se livrant à des démonstrations aussi honteuses pour la population qu'injurieuses au pontife. Autant l'abbé Gousset s'était réjoui du retour de son archevêque, autant il s'affligea de cette hostilité faite d'ingratitude, au lendemain des aumônes princières

que le cardinal avait distribuées à son peuple. Toutefois, l'attitude du vertueux pontife toucha et édifia profondément le vicaire général. Au soir de sa vie, Mgr Gousset rappelait encore, non sans émotion, ces heures troublées pendant lesquelles le doux et pieux pontife, prosterné devant le tabernacle, remerciait Dieu de l'humilier ainsi, et demandait pardon pour ceux qui l'outrageaient, alors que retentissaient à ses oreilles les plus grossières injures.

Soutenu par la prière, le cardinal de Rohan attendit tranquillement le retour de l'ordre public. Il avait rapporté de Rome un zèle plus ardent pour l'instruction de son clergé ; aussitôt le calme rétabli, il se concerta avec M. Gousset pour donner aux études une impulsion nouvelle et une direction mieux entendue.

L'abbé Jeanjacquot, professeur à Ecole et M. Gaume, curé de Marnay, furent appelés au Grand Séminaire pour continuer, dans les chaires de dogme et de morale, l'œuvre inaugurée si péniblement par l'auteur de la *Justification*. Il fut résolu que l'abbé Isidore Goschler, juif converti et prêtre de valeur, appartenant à l'école de l'abbé Bautain, viendrait occuper la chaire de philosophie en vue de réagir contre les doctrines menaisiennes.

Dans le même but, l'école des Hautes Etudes, établie en 1829 puis fermée l'année suivante, fut réorganisée avec M. Gousset pour supérieur; M. Perrin, pour directeur spirituel et M. de Bonnechose pour professeur d'éloquence sacrée. De cet établissement sortit une phalange d'évêques, de savants, de curés et de prêtres distingués [1]. On peut se demander si cette école ne méritait pas de vivre toujours. C'était du moins l'intention formelle du prince-archevêque qui l'avait dotée d'un revenu de six mille francs.

(1) Mgr Mabille, mort évêque de Versailles. Légain, mort évêque de Montauban. Les abbés Barthélemy et Gaynet, auteurs d'ouvrages connus. M. Guyard, vicaire général de Montauban. MM. Theurel, chanoine de Reims, Jacquin, chanoine de Périgueux. Frayhier, curé de Baume-les-Dames. Liégeon, chanoine de Besançon. Sauvage, curé-doyen de Villersexel.

En même temps qu'il employait son zèle à restaurer les études, le cardinal de Rohan déployait toute son activité dans l'administration extérieure du diocèse. En trois semaines, il confirmait plus de vingt mille fidèles et visitait deux cents paroisses. Tant de dévouement lui ramenait les cœurs. La retraite ecclésiastique qu'il présida ensuite avec une édification remarquée, dissipa bien des préventions injustes. De tout cela, l'abbé Gousset était heureux. Appréciant tant de hautes qualités, le vicaire général encourageait son archevêque dans les grandes entreprises qu'il méditait pour l'avantage du diocèse, et mettait au service de l'administration diocésaine toute son autorité. Les élèves de philosophie s'étant soulevés contre leur nouveau professeur, l'abbé Gousset ne craignit pas d'intervenir, et même de sévir pour protéger l'abbé Goschler contre son insuccès et son impopularité.

Mais il entrait dans les desseins de Dieu de rappeler à lui le pieux cardinal, qui fut emporté par une courte maladie, le 8 février 1833, laissant à ses successurs, à sa cathédrale, à ses séminaires et aux pauvres, des marques éclatantes de sa générosité.

Le Chapitre se réunit immédiatement et nomma vicaires capitulaires MM. de Bouligney, Cart et Gousset, qui eurent le douloureux devoir d'annoncer au diocèse la perte immense qu'il venait de faire :

« O Eglise métropolitaine, s'écriaient-ils dans leur consternation, la couronne qui ornait ton front est tombée; prends le deuil, ta viduité commence. O Eglise qu'il aimait, il te reste bien ta parure, tes vêtements d'honneur et une pompe à toi jusqu'alors inconnue. Tu pourras bien te montrer toujours avec gloire, car sa munificence vient encore t'enrichir de nouveaux bienfaits ; mais si ta reconnaissance en doit être plus vive, ta douleur n'en sera que plus amère et plus constante ! »

On voit, par ces touchantes paroles, que la mort si prompte du cardinal fut un deuil pour l'abbé Gousset, qui jouissait de son intimité et de sa confiance. Ces deux âmes, si différentes

sous certains rapports, s'étaient comprises et aimées dès le début ; elles s'étaient identifiées l'une à l'autre pour mieux travailler au bien du diocèse et de l'Eglise universelle.

Le gouvernement ne tarda pas à donner un succeseur à Mgr de Rohan, dans la personne de Louis-Guillaume-Valentin du Bourg, né à l'île Saint-Domingue, le 14 janvier 1766, et nommé successivement évêque de la Louisiane et de Montauban. Installé le 10 octobre 1833, le nouvel archevêque s'empressa de confirmer, dans leurs fonctions, les vicaires généraux que son éminent prédécesseur avait choisis et que le Chapitre avait maintenus à la tête de l'administration diocésaine.

Mgr du Bourg fut le premier archevêque choisi par Louis-Philippe. La France entière applaudit à cette nomination qui acheva de rassurer ceux que les intentions du nouveau monarque avaient alarmés.

Pendant le séjour qu'il fit à Paris, à l'époque de sa préconisation, Mgr du Bourg fut reçu à la Cour avec faveur et donna au roi de sages conseils. Louis-Philippe écoutait volontiers l'éloquent et vénérable missionnaire de la Louisiane « qui avait mangé comme lui le pain de la misère sous le toit de l'étranger, et qui lui parlait des intérêts religieux avec la familiarité d'un viel ami et l'autorité d'un vieil évêque [1]. » C'est alors que le roi prit la résolution de ne nommer aux sièges vacants que des sujets proposés par l'épiscopat. Aussi invita-t-il chaque évêque à transmettre, au ministère des cultes, une liste des prêtres les plus recommandables de son diocèse. L'archevêque de Besançon disait en dressant la liste : « On me demande des évêques, mais ici on n'est embarrassé que pour en choisir et non pour en trouver. »

Il désigna en premier lieu M. Gousset, M. Cart, puis MM. Doney et Marguerie, tous les deux chanoines de la Métropole, enfin M. Guerrin, supérieur du Séminaire de Luxeuil.

(1) Mgr Besson.

On pouvait tout attendre de l'épiscopat de Mgr du Bourg. Son mandement d'installation révélait une haute intelligence et une grande âme. Doué d'un heureux caractère, causeur spirituel, orateur de marque, administrateur habile à connaître les hommes et à utiliser leurs talents, il avait tout ce qu'il fallait pour succéder au cardinal de Rohan. Mais, hélas! le nouvel archevêque, en venant à Besançon, apportait une santé débile, une constitution épuisée par les fatigues de l'apostolat, et deux mois après il rendait le dernier soupir, dans les sentiments de la foi la plus résignée, et sans que la maladie ait pu altérer la gaieté de son caractère, ni tarir les saillies de sa nature pétillante d'esprit [1].

De nouveau le Chapitre procéda à la nomination des vicaires capitulaires. Sept furent élus parmi lesquels l'abbé Gousset. C'était aller à l'encontre de tous les usages et violer impudemment les lois de l'Eglise, le Droit Canon ayant réglé que pendant la vacance du siège, l'administration diocésaine soit remise aux mains d'un seul. On a dit, pour expliquer cet abus, que l'influence de M. Gousset portant ombrage, le Chapitre avait voulu la limiter. Cette assertion n'est pas dépourvue de fondement, mais l'illustre théologien ne parut pas s'en apercevoir et moins encore s'en préoccuper. Avec la droiture de son esprit et la modération de son caractère, il sut demeurer, sans blesser personne, l'arbitre de tous.

On put le constater au moment de la défection de Lamennais. Le 8 mai 1834, le solitaire de la Chênaie publiait les *Paroles d'un croyant*. C'était, avec un défi jeté à l'Eglise et à la société, le signe de l'apostasie. Dès le 15 juillet, Grégoire XVI formulait la condamnation de cet ouvrage « peu considérable par son volume, disait le Pape, mais immense par sa perversité. »

L'administration capitulaire s'empressa d'adresser une lettre au clergé pour adhérer aux décisions du Saint-Siège et

(1) Mort le 1er décembre 1833.

se séparer publiquement de celui qui se séparait de Rome. Il est de notoriété que l'initiative de cet acte revenait surtout à M. Gousset ; si les doctrines menaisiennes furent rejetées et flétries dans toutes les chaires et dans tous les presbytères où elles avaient eu des partisans, l'autorité et l'influence du célèbre théologien y avaient puissamment contribué. Chose peut-être unique dans les annales ecclésiastiques, le maître n'entraîna avec lui aucun de ses nombreux disciples.

Le plus fidèle entre tous le désavoua et le combattit avec des accents aussi sublimes qu'émouvants. « L'Eglise est au-dessus de tout dans mon cœur. Celui qui déclare une guerre ouverte à l'Eglise, qui prophétise sa chute, qui dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de publier, n'a pas craint d'outrager, par le plus brutal sarcasme, l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de père, a eu en moi un ancien ami qui l'aima d'une amitié née au pied des autels et qui avait pour lui autant de dévouement qu'aucun des amis qui sont venus courtiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, offrant pour lui à Dieu des prières dans lesquelles il n'a plus de foi et je ne me relève que pour combattre, dans l'ami de ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour... Il y a un désir que Dieu lit dans le fond de notre âme, celui de donner, s'il le fallait, tout notre sang pour obtenir, à ce Tertullien tombé, la grâce d'une seule larme (1). »

M. Gousset ne manqua pas d'écrire à l'abbé Gerbet pour le féliciter de son attitude et de ses paroles : « J'ai reconnu, mon cher ami, votre âme si tendre, si délicate, si catholique, dans les lignes que vous venez d'écrire en vous séparant de ce pauvre Lamennais. Je n'ai pu retenir mes larmes, en vous lisant, en pensant à cet homme qui a rendu de grands services à l'Eglise et qui en pouvait rendre encore de plus grands. »

L'Eglise de Besançon, si péniblement éprouvée, demeura

(1) Abbé Gerbet.

six mois veuve de son premier pasteur. Appelé en juin 1834, à recueillir la succession des Rohan et des du Bourg, Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu, évêque de Langres, prit possession de son siège le 25 novembre de la même année.

Tout le monde l'avait désiré, tout le monde le voyait arriver avec bonheur. « Cette nomination, écrivait l'abbé Gousset à un chanoine de Langres (1), était depuis la mort du vénérable Mgr du Bourg, l'objet de mes vœux les plus ardents... Le diocèse de Besançon est pénible, important : il fallait un homme comme celui que la Providence nous destine pour le diriger. Et si les hommes apostoliques ont des consolations partout, Mgr Mathieu en aura certainement beaucoup dans le diocèse de Besançon, surtout de la part du clergé qui est généralement instruit, régulier, laborieux, zélé pour les intérêts de l'Eglise et le salut des âmes, et plus docile qu'on ne croit Il suffit de le prendre du côté où l'on prend les hommes, c'est-à-dire de lui témoigner de l'estime et de la confiance. Or, Monseigneur, réunissant le zèle du cardinal de Rohan et le tact de Mgr du Bourg comme je sais qu'il les réunit, fera, moralement parlant, tout ce qu'il voudra et ne tardera pas à avoir un des plus beaux clergés qu'on puisse voir. »

Cette lettre nous montre quelles étaient les dispositions du vicaire capitulaire, tant envers le nouveau prélat qu'envers le clergé. Ses appréciations différaient sensiblement de celles de l'évêque d'Evreux (2), disant à l'archevêque nommé de Besançon : « Le clergé jouit d'une grande réputation de science et de régularité, mais il s'est accoutumé, sous le règne d'un schismatique, à qui la nécessité des temps l'avaient forcé d'obéir comme à un archevêque légitime, à résister à l'autorité et à se gouverner par lui-même. De là l'habitude qu'il a prise de raisonner avec les supérieurs et de juger contradictoirement leur conduite et leurs décisions. Cette disposition

(1) L'abbé Janny.
(2) Mgr Salmon du Châtellier.

fâcheuse a encore été beaucoup augmentée par le crédit que M. de Lamennais a trouvé dans le diocèse de Besançon. »

Mgr Mathieu, diversement renseigné, voulut néanmoins continuer la tradition de ses prédécesseurs, en renouvelant à M. Gousset, comme à MM. de Bouligney et Cart, leurs lettres de vicaire général.

Dès le début, le jeune prélat se trouva en face d'une grave difficulté. En appelant l'abbé Gousset au vicariat général, le cardinal de Rohan lui avait donné pour successeur M. Gaume aîné, curé de Marnay. Si le nouveau professeur n'avait pas l'organe vibrant et le maintien imposant de son illustre prédécesseur, il en avait les idées, le tact et la capacité. Moraliste sûr, casuiste distingué, il enseignait le probabilisme et avait pris hautement parti pour la *Justification* de saint Liguori. De là un désaccord, et même un conflit, entre le professeur de morale et le supérieur du Grand Séminaire, M. Cuenot, attardé dans la vieille ornière du gallicanisme et inféodé aux principes rigoristes. M. Gaume, ayant conscience de l'orthodoxie de son enseignement, était décidé à quitter la chaire de théologie plutôt que de professer une morale qu'il croyait erronée et funeste aux âmes. Il fallait en finir avec cette division que l'intervention archiépiscopale pouvait seule terminer. Mais on se demandait quelle serait l'attitude de Mgr Mathieu.

M. Gousset désirait le maintien du professeur et ne s'en cachait pas. C'était aussi le vœu des élèves et de beaucoup de prêtres. Deux directeurs du Séminaire avaient essayé près du nouveau prélat d'humbles représentations en se faisant l'écho du clergé. Tout fut inutile. Mgr Mathieu prit parti pour M. Cuenot qu'il nomma vicaire général honoraire et sacrifia M. Gaume qui dut quitter le diocèse et se rendit à Paris, où il exerça les fonctions les plus honorables et les plus importantes.

Ce départ contrista singulièrement le vicaire général qui perdait en M. Gaume un ancien maître et un ami vénéré, en

même temps que le diocèse se trouvait privé d'un de ses prêtres les plus distingués. On pouvait, dès lors, deviner les tendances du nouvel archevêque qui, en gardant les préjugés de sa première éducation, « se montrera toujours opposé aux choses et aux personnes de l'école ultramontaine (1). »

Mais M. Gousset ne connaissait pas l'amertume, cette faiblesse des cœurs étroits ; loin de se plaindre, il ne manqua pas une occasion de témoigner son dévouement au premier pasteur du diocèse. Ainsi, la robuste constitution de Mgr Mathieu ayant été altérée par un travail excessif, il écrivit aussitôt à son archevêque : « Votre indisposition a été pour nous un sujet d'inquiétude, mais non de surprise. Aussi vos vicaires généraux se proposent-ils de prier et de conjurer Votre Grandeur de se ménager. Nous sommes tous persuadés que votre santé, quelque forte qu'elle soit, ne pourra se soutenir en suivant le même régime. Il faut à l'homme quelques instants de récréation chaque jour. Et vous, Monseigneur, vous n'en prenez point et vous n'en avez pas encore pris depuis votre arrivée à Besançon. Si je me permets cette liberté avec Votre Grandeur, c'est que je suis bien convaincu qu'elle ne verra dans mes instances qu'une marque de dévouement, tel que nous devons l'avoir pour le diocèse et pour vous. »

Malgré ces preuves de respectueuse déférence, Mgr Mathieu semblait tenir à l'écart l'auteur de la *Justification*. Le clergé l'avait remarqué et des plaintes s'étaient élevées. Un dignitaire de l'Eglise de Langres (2), initié à ces critiques, écrivait à l'archevêque de Besançon : « Je vous transmets quelques plaintes et j'en abandonne le jugement à votre sagesse. On croit M. Cuenot en grande faveur et M. Gousset disgracié. »

Non, l'ancien professeur de théologie n'était pas un homme qu'on pût faire descendre, ni un prêtre qu'on pût disgracier. Mais il y avait du froid dans les rapports de l'archevêque avec

(1) Jugement de Mgr Baunard.
(2) M. Barillot, vicaire général.

son vicaire général tenu en défiance. La divergence d'idées et d'opinions en était une première cause. Pieux, régulier, doué d'une aptitude exceptionnelle aux choses administratives, Mgr Mathieu était réellement, sous certains rapports, un évêque de haute valeur, mais on conviendra qu'en lui la science théologique n'était pas au niveau de la science des affaires.

De là vint qu'il ne comprit pas le travail de rénovation qui s'opérait en France et qui devait rendre l'enseignement de nos Séminaires à la doctrine et à la direction du Saint-Siège. L'abbé Gousset lui parut un novateur trop hardi. Loin donc de favoriser le mouvement providentiel dont son vicaire général était le promoteur, Mgr Mathieu se montra disposé à l'entraver.

De plus, la popularité que l'ancien professeur avait acquise dans le clergé, la réputation dont il jouissait dans le monde savant, les nombreuses décisions qu'il donnait, tout cela n'était-il pas de nature à porter quelque ombrage au prélat qui voulait être tout dans son diocèse?

La situation du Théologien liguoriste devenait fausse. Il le sentait, et sa nature sensible et impressionnable souffrait de cet état de choses auquel il n'avait pas été habitué sous les Rohan et les du Bourg. C'est alors qu'il se laissait bercer par le rêve de finir ses jours dans une paroisse de campagne, ne comportant point de vicaire, mais pourvue d'un presbytère assez spacieux pour y placer sa bibliothèque. Rien n'était plus modeste que son désir, rien de plus légitime que son ambition.

Ce n'étaient pas les dispositions de la Providence qui le réservait pour les plus hautes dignités de l'Eglise. Jeune encore, consommé en expérience et en savoir, que ne devait-on pas attendre de cet homme? Ses aptitudes remarquables à faire le bien, son commerce avec tout ce que la Comté possédait de plus illustre, sa notoriété dans l'enseignement théologique, le succès que la *Justification* avait obtenu, même à

Rome, l'appelaient à des fonctions plus élevées. L'opinion le désignait ouvertement pour l'épiscopat.

Le philosophe Jouffroy, député de Pontarlier, sur la recommandation de M. Weiss, le tenait en haute estime et le regardait comme le candidat ayant le plus de titres à porter la mitre.

On sait que le protestant Guizot, alors ministre des cultes, s'était refusé par délicatesse à choisir les évêques. Il avait confié cette fonction au député de Pontarlier, qui s'en acquitta avec une conscience et un tact admirables de 1835 à 1837. L'Eglise n'eut qu'à se féliciter des nominations qu'il avait préparées.

L'heure était donc venue pour M. Gousset de prendre rang parmi les chefs de la hiérarchie sacrée.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉPISCOPAT

CHAPITRE V

Etat du diocèse de Périgueux à la mort de Mgr de Lostange. — M. Gousset nommé évêque de Périgueux. — Voyage à Paris. Sacre. Installation à Périgueux. — Organisation et pacification du diocèse. — Retraites ecclésiastiques et conférences.— Archiprêtres et doyens. — Œuvre des séminaires. — Construction et bénédiction du Petit Séminaire de Bergerac. — Travaux à l'évêché et à la cathédrale. — Reprise et réforme des plans du Grand Séminaire. — Tournées pastorales. — Statuts et rituels diocésains. — Etablissements religieux. — Vacance des archevêchés de Lyon, Paris et Reims. — Propositions faites à Mgr Gousset. — Lettres au Comte de Montalembert et au Maréchal Bugeaud. — Mgr Gousset nommé archevêque de Reims. — Conditions de son acceptation. — Négociations pour son successeur. — Mgr Georges nommé évêque de Périgueux. — Bénédiction de la première pierre du Grand Séminaire de Périgueux. — Départ de Périgueux.

1835-1837

Le diocèse de Périgueux, taillé dans l'ancienne province de Guyenne et Gascogne, comprend le département de la Dordogne. Il fut établi en 1817. Alexandre-Louis-Charles-Rose de Lostange en devint le premier évêque sous la Restauration. Ses excellentes qualités lui gagnèrent l'affection de ses diocésains.

Il occupait ce siège depuis quatorze ans quand il tomba foudroyé par une attaque d'apoplexie, le 11 août 1835. Une divi-

sion des plus regrettables éclata alors au sein du diocèse. En voici l'occasion.

L'abbé Audierne, secrétaire de Mgr de Lostange, avait toute la confiance de son évêque ainsi que les sympathies de l'autorité civile. Le siège vacant, le Chapitre se réunit canoniquement pour élire trois vicaires capitulaires. Deux jours après, il s'assemblait de nouveau et nommait M. Audierne, quatrième vicaire capitulaire. Outre qu'elle paraissait le résultat de l'intrigue et de la supercherie, cette nomination était entachée d'irrégularité et frappée de nullité, le Chapitre ayant épuisé sa juridiction dans la première assemblée. Aussi provoqua-t-elle les plus vives réclamations.

Mais un parti puissant s'était formé en faveur de M. Audierne. Les journaux du gouvernement, en racontant cette affaire, avaient pris couleur pour l'ancien secrétaire de Mgr de Lostange. La préfecture et la députation avaient fait des démarches à Paris pour appuyer sa candidature à l'évêché de Périgueux. Des amis chaleureux le poussaient avec ardeur. La nomination était résolue, même signée, lorsqu'il se fit au sein du clergé et dans la partie la plus religieuse du diocèse une explosion de mécontentement qui se traduisit par des dénonciations nombreuses et motivées au ministère des cultes. M. Guizot, quoique protestant, comprit aussitôt qu'il fallait renoncer à ce choix, et porter immédiatement ses vues sur un homme capable de dominer la situation et de rétablir la paix.

Pour cela, il s'adressa au chargé d'affaires du Saint-Siège, Mgr Garibaldi qui, sur l'avis favorable de l'archevêque de Besançon, alors à Paris, présenta M. Gousset. Cette candidature fut acceptée d'autant plus facilement qu'elle avait été recommandée par Mgr du Bourg avec des titres exceptionnels et fortement appuyée par Jouffroy.

Prévenu de la décision ministérielle, M. Gousset en informe de suite Mgr Mathieu [1] : « J'ai reçu hier une lettre du mi-

(1) Septembre.

nistre des cultes pour m'annoncer que le roi m'a nommé évêque de Périgueux. Le trouble et les perplexités dont elle m'accable ne me permettent pas de faire aucune réflexion en ce moment. Demain, je pars pour Paris où je retrouverai Votre Grandeur dont les lumières me sont nécessaires dans une position aussi extraordinaire qu'inattendue. Je compte aussi sur vos prières. Combien j'ai besoin du secours de Dieu! Combien je regrette de n'avoir pu conférer de cette affaire avec vous! J'ai écrit au ministre pour lui dire, qu'à mes yeux, la volonté du roi est un ordre de la Providence. La chose est encore secrète, je tiens à partir avant qu'elle ne soit connue. »

Et de fait, peu de jours après, M. Gousset était à Paris, obtenait audience de Louis-Philippe et communiquait ainsi ses impressions à l'archevêque de Besançon : « Le 18 septembre, j'ai été reçu par le roi, à midi. J'ai été fort content de lui. Il m'a parlé très au long de Périgueux et des difficultés qui se sont élevées à la vacance du siège. M. Persil est intervenu pour aider à la mémoire de sa majesté. Le roi ne m'a pas dit un seul mot qui pût gêner à la liberté de mon ministère. Il m'a dit au contraire les choses les plus agréables, par cela même qu'elles annoncent que les intentions du gouvernement, relativement au choix des évêques, sont bonnes et consolantes. C'est ainsi par exemple qu'il se félicitait de ma nomination parce qu'il savait qu'elle était agréable au clergé, et que le nonce lui avait assuré qu'elle serait très agréable au Pape. Ce sont les propres expressions de sa majesté. »

Puis, M. Gousset termine en annonçant que Mgr de Lostange a institué son successeur pour héritier : « Ses dispositions, dit-il, à ce sujet, sont pour moi une nouvelle preuve de la Providence envers ceux qui ont confiance en elle sans la tenter. Je l'en ai remerciée bien vivement. »

Cette lettre nous révèle, d'un côté la foi éclairée et la piété vraie de l'évêque nommé ; de l'autre, les sentiments qui animaient alors le roi et son gouvernement dans le choix des évêques. En montant sur le trône, Louis-Philippe pensait

autrement : « Ni hommes de talent, ni polissons, mais de bonnes médiocrités », tel avait été son mot d'ordre pour le recrutement de l'épiscopat. L'expérience lui démontra bien vite qu'il fallait choisir, pour l'avenir de sa dynastie et le bien de la France, des hommes de grand talent ayant de plus le suffrage de plusieurs évêques.

Aussi, de 1835 à 1847, appliqua-t-il cette règle et fit-il des promotions aussi heureuses pour notre pays que pour l'Eglise. C'est lui qui créa cette nouvelle génération d'évêques de race plébéienne dont M. Gousset fut un des premiers-nés. La noblesse en exprima tout haut son mécontement en appelant les nouveaux prélats des « paysans mitrés », la Cour même en fit des reproches à Louis-Philippe. Mais le roi répondit avec bon sens : « Que voulez-vous, des paysans comme Bouvier et Gousset valent pour moi 50,000 soldats ! »

Le 6 octobre 1835, le *Moniteur* publiait la nomination de M. Gousset à l'évêché de Périgueux. Il n'avait point recherché l'épiscopat, il l'accepta avec cette sereine confiance qui s'éloigne autant de la timidité que de la présomption. Le public applaudit à ce choix, comme l'atteste un journal de Besançon (1). « La nomination de M. Gousset cause une vive et générale satisfaction. Son mérite seul l'avait signalé dès le début de sa carrière à l'attention et à la bienveillance de ses supérieurs. Deux prélats aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus l'ont honoré d'une entière confiance. Ses ouvrages, aujourd'hui répandus dans l'Europe chrétienne, ont fait connaître dans leur auteur un successeur des Bergier, des Bullet. Puissent ses diocésains adoucir, par leurs soins pieux, les peines qu'il éprouve en s'éloignant de tous les objets de son affection. Ils le trouveront, tel que nous l'avons trouvé nous-mêmes, supérieur à l'esprit de parti, doux, conciliant, affable, indulgent pour tous, sévère pour lui et mêlant à l'austérité chrétienne cette bienveillance qui

(1) L'*Impartial*.

charme et attire. M. Gousset est un de ces hommes qui, par l'intègre simplicité de leur vie, la droiture de leur âme, leur piété douce et fervente, semblent appelés à régir l'Eglise dans les temps difficiles et que la Religion peut présenter avec confiance à ses amis comme à ses ennemis. »

La presse ne faisait que traduire les sentiments et les regrets du clergé franc-comtois. M. Cart, vicaire général, les exprimait d'une manière bien touchante : « C'est là, disait-il à l'évêque nommé, c'est là où vous avez élaboré tant d'affaires, sur le même pupitre où vous avez tant écrit, que j'ose écrire aussi, le cœur bien gros... Oh! si vous saviez quel vide votre départ produit ici ; comme nous sommes déroutés, et combien notre avenir nous paraît triste. Toutes les personnes que j'ai eu l'occasion de voir depuis votre départ applaudissent à votre nomination, et sentent en même temps la perte que nous faisons (1). »

« Il faut bien que vous sachiez, ajoutait le curé de Pontarlier (2), qu'on vous regrette dans tout le diocèse, que vous y laissez un grand vide, qu'on parle souvent de vous, qu'on me demande tous les jours de vos nouvelles. »

Veut-on savoir ce que fit Mgr Gousset jusqu'au moment de son sacre? des correspondances particulières nous l'ont appris. Ayant quitté Besançon sans mot dire à personne, il se rendit directement à Paris, et prit sa résidence au séminaire des Missions Etrangères, pour lequel il eut toujours une prédilection marquée. Là, dans la solitude et le recueillement, il se prépare à la consécration épiscopale, se livrant à la prière et à l'étude, s'occupant surtout de l'état de son futur diocèse et des difficultés qu'il s'attendait à y trouver. Il communique ses craintes à Mgr Mathieu qui lui répond : « J'ai été bien affligé de votre lettre du 30 octobre, voyant toutes les difficultés que vous avez à vaincre ; mais j'espère que Notre-Seigneur sera votre force et votre appui. »

(1) Lettre du 14 mars 1856.
(2) L'abbé Courtois, 24 avril 1856.

« D'après votre dernière lettre, écrivait plus tard l'archevêque de Besançon, vos affaires semblent s'arranger un peu ; Dieu soit loué... Le parti que vous avez pris envers le secrétaire, de paraître ignorer son nom, est le véritable. *Deus providebit*. Nous serons bien enchantés de vous voir, et peinés de penser que le moment de la séparation n'est pas éloigné. »

Quelque temps après, les inquiétudes de l'évêque de Périgueux se calmaient, et les obstacles redoutés semblaient s'aplanir. C'est ce qu'insinue une nouvelle lettre, où il fait le tableau du clergé de son diocèse, et signale l'habileté du préfet qui se retourne en sa faveur (1).

Les amis de M. Gousset lui reprochèrent de s'être séparés d'eux sans les avoir salués. Des lettres, aussi pressantes que nombreuses, réclamèrent le sacre comme une fête et un honneur pour Besançon et le diocèse entier. Tout fut inutile, il resta dans sa retraite, non toutefois sans donner à ses amis la raison de sa conduite : « Quand je parle, écrivait-il à un secrétaire de l'archevêché, je parle franchement. Eh bien ! je vous ai quittés, vous et mes amis, comme un conscrit qui n'a pas la force de dire adieu à ce qu'il a de plus cher. Aussi je ne saurais dire combien il sera cruel, si c'est la volonté de Dieu qu'il arrive, le jour où il faudra quitter Besançon sans espoir de retour. C'est ce qui ne me permet pas de me rendre à l'invitation toute bienveillante de Mgr l'Archevêque, de me sacrer sur les tombeaux des Rohan et des du Bourg (2). » Ce sont les accents d'un cœur sensible et aimant ; voici la voix d'une âme vraiment épiscopale :

« Une action si importante, s'empresse-t-il d'ajouter, aussi redoutable aux yeux de la foi pour celui qui en est le sujet, réclame la solitude, un lieu éloigné de ses proches, de ses amis, de tout ce qui peut rappeler des souvenirs ou faire naître des émotions capables de partager l'attention. Au reste, il nous sera facile de nous revoir. » Peut-on avoir une idée

(1) 10 janvier 1836, à Mgr Mathieu.
(2) Lettre à l'abbé Thiébaud.

plus élevée de la charge épiscopale et de la préparation qu'elle exige ?

L'évêque de Périgueux fut préconisé au consistoire du 1er février 1836 avec Mgr Bernet, promu de la Rochelle à Aix, Mgr de Villecourt, nommé à la Rochelle, et Mgr Robeau, à Coutances. Dans le même consistoire, Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux, reçut la pourpre cardinalice.

Mgr Gousset ne revint en Franche-Comté qu'après sa préconisation. Il régla ses affaires matérielles, prit rapidement congé de l'archevêque de Besançon et de quelques amis, alla embrasser sa famille et regagna Paris.

L'évêque de Périgueux songea ensuite à composer sa maison épiscopale : « Où prendrai-je mon secrétaire ? demanda-t-il à l'archevêque de Besançon. Mgr Bernet m'a dit qu'il n'y avait pas d'inconvénient à emmener avec moi un vicaire général de Besançon, qu'il serait même bon que j'en eusse un. Or, je ne vois que l'abbé Querry qui me tiendrait lieu de vicaire général et de secrétaire, ce qui me serait fort économique. Sur ce point, je m'en rapporte à la bonté et à la sagesse de Votre Grandeur. »

Mgr Mathieu lui accorda non seulement l'abbé Querry, mais encore l'abbé Theurel, esprit fin, littérateur distingué, sortant de l'école des Hautes Etudes (1), et l'abbé Jacquin, qui complétait ses études théologiques au Séminaire d'Issy et dont les maîtres avaient signalé le mérite naissant (2).

De plus Mgr Mathieu offrit à son vicaire général de le sacrer dans sa cathédrale. Celui-ci déclina cette offre pour des raisons particulières. Sans doute le titre d'évêque convenait à la dignité et à la majesté de sa personne, l'administration d'un diocèse à son activité et à ses talents, mais la simplicité s'harmonisait mieux avec sa naissance, ses goûts et surtout avec sa pauvreté. L'évêque de Périgueux s'adressa donc pour

(1) Né à Cintrey, Haute-Saône, mort chanoine de Reims.

(2) Originaire de Cherlieu, paroisse de Montigny, mort chanoine de la cathédrale de Périgueux, vicaire général de Mgr Dabert, évêque de Périgueux.

se faire sacrer à Mgr de Quélen, qui accueillit sa demande avec des prévenances auxquelles il ne fut pas insensible. « Mgr l'archevêque de Paris me remercie d'avoir pensé à lui pour le sacre, comme si ce n'était pas une faveur pour moi plutôt que pour lui. Je suis vraiment touché de sa bonté à mon égard. »

Le sacre eut lieu, sans pompe et sans bruit, le 6 mars 1836, dans la chapelle des Dames Carmélites, qui rappelle un des plus douloureux souvenirs de la Révolution (1). C'est dans ce lieu, sanctifié par le sang de tant de nobles créatures, de tant de prêtres massacrés en haine de la foi catholique, qu'il voulut être armé athlète de la vérité et chevalier de l'Eglise (2), des mains de Mgr de Quélen, assisté de Mgr de Forbin-Janson, expulsé de Nancy, et de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille.

Le nonce apostolique, l'archevêque d'Aix et plusieurs personnages de distinction assistaient à cette cérémonie. Les jeunes Bisontins qui avaient été envoyés à la solitude d'Issy, vinrent lui porter leurs félicitations et lui demander sa première bénédiction. Il leur parla de son successeur à Besançon : « C'est un saint qui me remplace, leur dit-il, mais un saint savant, c'est M. Bergier, curé de Lure. » M. Gousset l'avait désigné lui-même au choix de l'archevêque de Besançon.

Six jours après le sacre, le temps de faire les visites nécessaires, Mgr Gousset partait pour Périgueux, tant il tardait au pasteur de voir la face de son troupeau et de connaître ses ouailles. Sous l'empire de ces sentiments, il écrivait à son vieux père et à sa vieille mère : « Si je n'avais écouté que mon cœur, je serais allé vous voir et vous embrasser. Désormais je ne m'appartiens plus, je suis à Dieu et à l'Eglise, ma mère. Le Seigneur m'a imposé un lourd fardeau et de graves res-

(1) 1er septembre 1792.

(2) L'écusson choisi par Mgr Gousset était « de gueules à la gerbe de blé d'or; au chef chargé de trois croisettes, alaisées d'argent, avec l'exergue : *Quæ seminaverit homo hæc et metet* : l'homme récoltera ce qu'il aura semé. »

ponsabilités. Priez Dieu qu'Il vienne en aide à votre enfant, qui vous aime et vous aimera toujours, dans le Périgord, comme dans la Franche-Comté. Ma première bénédiction a été pour vous, mes chers parents, pour mes frères et mes sœurs, qui m'ont témoigné tant d'affection, ainsi que pour tous mes bienfaiteurs d'Amance que je n'oublierai jamais. »

Je suis à Dieu et à l'Eglise... Belles paroles qui résument toute la vie du nouveau prélat. Sans donc retourner à Besançon, où il comptait tant d'admirateurs et de connaissances illustres, sans serrer la main de ses amis les plus intimes, sans prendre congé de sa famille, sans embrasser sa mère qui eût été si heureuse de le voir officier pontificalement dans l'église de son pays natal, Mgr Gousset, après avoir quitté la capitale le 12 mars, arriva dans sa ville épiscopale le 17 au soir.

Il était précédé dans son diocèse par une réputation bien établie de science et de vertus sacerdotales. Ses écrits avaient rendu son nom célèbre dans l'Eglise; tous les diocèses eussent été fiers de l'avoir pour évêque. Périgueux le reçut à bras ouverts ; et l'habile préfet de la Dordogne l'accueillit avec faveur.

Le journal du département [1] rendit compte de la cérémonie d'installation qui eut lieu le lendemain dans la cathédrale de Saint-Front, en présence de toutes les autorités civiles et militaires. « Sa Grandeur, rapporte le *Mémorial*, a prononcé un discours que nous n'essaierons pas de reproduire par crainte d'en altérer l'impression. Le texte choisi par le prélat était les paroles du divin Maître : la paix soit avec vous. Il a dit qu'il avait une mission de conciliation et qu'il était heureux de venir dans un pays déjà si bien disposé par la sagesse de son administration à recevoir des paroles d'union et de paix. Ce discours, écouté avec une religieuse attention, a produit la meilleure impression sur ceux qui l'ont entendu ; chacun s'est accordé à louer les sages instructions du prélat. »

(1) *Mémorial de la Dordogne.*

Son installation faite, Mgr Gousset envoyait à ses diocésains une lettre pastorale pleine d'à-propos et d'opportunité. C'était un adieu à la Franche-Comté en même temps qu'une exhortation à la paix et à la charité. On y reconnaissait l'homme de cœur donnant un souvenir ému aux affections du passé et l'homme de foi parlant comme un évêque des temps apostoliques. « Oui, nous pouvons nous rendre ce témoignage au fond de notre cœur, de ne point nous être appelé, de n'avoir à nous reprocher ni le moindre désir, ni la moindre démarche dans l'intention d'obtenir la chaire d'honneur. » Puis, appelant les bénédictions divines sur ses prêtres, il ajoute : « Bénissez ce clergé qui n'est pas moins recommandable par ses vertus que par ses doctrines, son éloignement pour toute nouveauté et sa soumission sans bornes aux oracles de la Chaire Apostolique. »

A son arrivée, l'évêque de Périgueux trouva, comme on le lui avait annoncé, le diocèse très divisé. On était peut-être allé trop loin de part et d'autre, comme cela arrive en pareil cas. L'administration, par conséquent, offrait de graves difficultés.

Comment apaiser des esprits aigris, irrités ! Comment rétablir la concorde là où régnaient de si profondes dissensions ? Le vrai mérite ne se trouve au-dessous d'aucune situation. Mgr Gousset dans sa chaire s'était montré professeur de rare valeur, sur le trône épiscopal il se révéla administrateur consommé, apportant dans la solution des affaires la même sûreté de coup d'œil que dans les obscurités de la casuistique.

Les faits regrettables dont le diocèse avait été le théâtre lui étaient connus, mais il eut la sagesse de paraître les ignorer et prit pour vicaires généraux des hommes en dehors de tout parti. Ce furent le chanoine Desvaulx, nommé archidiacre de Saint-Front, et M. Querry qui reçut le titre d'archidiacre de Sarlat. L'abbé Jacquin fut placé au secrétariat de l'évêché, M. Theurel remplit les fonctions de secrétaire intime. De cette manière, si personne ne put se féliciter d'un triomphe, personne non plus n'eut la honte de subir une défaite.

Les partis désarmèrent peu à peu, et l'apaisement se fit. Faut-il s'en étonner : le Périgord comptait dans les rangs de l'administration quatre hommes de grand esprit, ayant le mérite de se comprendre et de s'entendre sur le terrain du bien public.

Le premier était Auguste Romieu, ce publiciste célèbre qui, de rédacteur du *Charivari*, était devenu préfet de la Dordogne. L'habileté de l'administrateur égalait en lui le talent de l'écrivain. Tout lui réussissait, même ses plaisanteries et ses excentricités amusantes. Témoin le trait suivant que citait volontiers le Cardinal Gousset.

La préfecture réclamait la construction d'un chemin dont le conseil général contestait l'utilité. De là, désaccord. Comment lever cette difficulté? Le spirituel administrateur avise à un stratagème auquel personne n'eût songé, mais qui eut un plein succès : par un jour de grande pluie, il commande sa voiture et se fait conduire dans le chemin en question avec ordre de la verser à l'endroit le plus impraticable et de l'y laisser embourbée. Quant au premier magistrat du département, le voit-on piétinant dans l'eau et la boue avant de regagner Périgueux, puis traversant toute la ville trempé jusqu'aux os, les vêtements maculés des pieds à la tête. Le lendemain, un article sensationnel annonçait dans la presse l'aventure de l'ingénieux préfet. La population en émoi prit fait et cause pour lui et force fut à l'assemblée départementale d'accorder ce qu'il demandait.

Le journal qui relatait ce fait avait pour rédacteur un jeune homme de vingt-cinq ans, celui qui allait devenir un des maîtres de la langue française, le roi de la presse, un des champions les plus redoutables et les plus désintéressés des grandes causes que devait soutenir le Cardinal Gousset. C'était Louis Veuillot [1].

A ces deux notabilités, venait se joindre le représentant de

(1) L. Veuillot, rédacteur du *Mémorial de la Dordogne* de 1832 à 1836.

Périgueux à la Chambre. Laboureur et soldat, cœur bon et généreux, esprit vigoureux et flexible, le député périgourdin possédait ces qualités, ces vertus civiques qui firent de lui le bienfaiteur de la Dordogne et le défenseur le plus habile de la cause de l'ordre et de la liberté en France. Né guerrier, il était doué de ce merveilleux instinct qui forme les grands capitaines. A ces traits, on a reconnu le vainqueur de l'Isly, le pacificateur de l'Algérie, le gouverneur de Paris, en un mot le maréchal Bugeaud.

Le quatrième personnage était l'évêque. Les rapports faciles et sympathiques qu'il sut se ménager avec le député et le préfet contribuèrent efficacement au rétablissement de la paix comme au succès des entreprises qu'il méditait.

Dès le début, Mgr Gousset s'était donné tout entier à son diocèse, à ce point qu'il avait cessé toute relation avec ses amis qui lui en firent des reproches. « Je ne vous ai point oublié, écrivait-il à l'un d'eux, le 28 décembre 1837, et n'ai point oublié mes amis de Besançon, mais j'ai dû interrompre toute correspondance non obligée pour organiser mon diocèse où j'ai rencontré de très grandes difficultés ; car je suis arrivé contre le gré de toutes les autorités locales qui avaient fait des démarches pour obtenir la nomination d'un ancien vicaire général. Il a fallu payer de ma personne, calmer les partis, réconcilier mon clergé avec l'ordre politique actuellement établi, reconstituer l'union entre les prêtres de mon diocèse qui sont de toutes les nations. Je me suis trouvé seul avec mon Querry pour administrer. »

Le prélat porta d'abord sa sollicitude sur le clergé qu'il trouva sans les retraites annuelles, sans les conférences périodiques, sans organisation hiérarchique, en un mot sans ces liens de cohésion qui doivent en faire un corps compact et discipliné.

A Besançon, il avait vu les retraites ecclésiastiques en honneur, et en avait constaté les heureux résultats. Un mois après son installation, une circulaire annonçait à ses prêtres qu'il y

aurait au Grand Séminaire de Sarlat deux retraites pastorales de huit jours chacune. La première était fixée au 22 juin et l'autre au 5 juillet. Elles eurent lieu aux dates indiquées, sous la présidence de l'évêque qui en suivit tous les exercices et prit plusieurs fois la parole. Le prédicateur fut M. Boyer, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice, esprit distrait mais homme de mérite, l'orateur des retraites ecclésiastiques.

Malgré la difficulté des communications et l'éloignement de la ville de Sarlat, située à une des extrémités du diocèse, cent soixante-cinq membres du clergé s'étaient rendus à l'appel du premier pasteur. Rien de plus émouvant que la cérémonie de clôture dont Sarlat fut témoin pour la première fois. Quel spectacle offrirent tous ces prêtres, se rendant processionnellement, du Séminaire à la Cathédrale, dès huit heures du matin, pour assister à la messe du pontife, recevoir de ses mains la communion et renouveler à ses pieds les promesses cléricales. Aussi les fidèles accoururent-ils nombreux comme aux jours des grandes solennités. Mgr Gousset, dont le cœur débordait de joie, monta en chaire pour exprimer à toute l'assemblée son bonheur et sa reconnaissance, insistant en particulier sur la bienveillance des magistrats de la ville, qui avaient bien voulu mettre à sa disposition plusieurs appartements de l'hospice, afin de suppléer à l'insuffisance du Séminaire.

Ces exercices gagnèrent, à l'évêque de Périgueux, la confiance et les sympathies de son clergé qui trouvait pleinement justifiée, en sa personne, la réputation dont il avait été précédé dans son diocèse.

Ce que le prélat voulait, c'était un clergé à la hauteur de sa mission, répondant aux exigences du temps non seulement par la vertu mais encore par la science. C'est pourquoi, dans la même année, il établissait les conférences ecclésiastiques, dans le but d'instruire les prêtres et d'édifier les fidèles. Le règlement, publié à cet effet, a pu subir quelques modifications que les circonstances ont rendu nécessaires, mais il n'en reste pas moins un chef-d'œuvre de tact et d'expérience.

Ce qu'il voulait encore, c'était un clergé plus uni et mieux discipliné : de là l'institution des doyennés et des archiprêtrés. Un doyen dans chaque canton, un archiprêtre dans le chef-lieu d'arrondissement : merveilleuse organisation pour resserrer les liens de la discipline ecclésiastique, établir des relations plus étroites, plus fréquentes entre les prêtres, et faciliter l'administration épiscopale.

Mais, le recrutement et la formation des clercs furent surtout l'objet de la sollicitude du prélat. Le diocèse manquait de prêtres, et depuis un temps immémorial recrutait son personnel dans tous les pays. Mgr Gousset se donna pour mission de combler les vides nombreux qui désolaient le sanctuaire, et de composer un clergé indigène. Son premier mandement fut consacré à l'œuvre des Séminaires. Ecoutez les accents de ce cœur qui a tant aimé l'Eglise dans ses prêtres : « Les besoins du diocèse sont grands, les vides du sanctuaire sont effrayants et il est peu de jours où la mort ne vienne affliger notre cœur, soit en nous ravissant, à la fleur de l'âge, un pasteur zélé qui succombe sous le poids des travaux apostoliques, soit en éclaircissant les rangs de ces vieillards auxquels il ne reste d'autres forces que celles d'un zèle qui tient du prodige ; de ces vétérans du sacerdoce qui sont, par leurs lumières, les soutiens de notre épiscopat. En ce moment, plus de soixante paroisses se trouvent sans pasteur, plus de vingt, auxquelles un seul prêtre ne saurait suffire, réclament des secours plus abondants. Et ces établissements consacrés à l'éducation publique, les abandonnerons-nous? Nous avons trop à cœur le bonheur de vos enfants qui seront toujours, après les élèves du sanctuaire, l'objet principal de notre sollicitude. Nous viendrons à leur secours, dussions-nous dans notre détresse, priver, en leur faveur, plusieurs de nos paroisses du pasteur qu'elles chérissent. »

L'évêque de Périgueux ne pouvait plaider plus éloquemment la cause du recrutement sacerdotal qu'en faisant valoir les avantages et la nécessité de l'enseignement religieux du

peuple. Il est un fait pleinement avéré, c'est que rien ne peut remplacer la Religion dans l'art de former l'homme, et que l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse est liée au développement du sacerdoce aussi intimement que la fleur à sa tige.

Après avoir mis en relief les funestes effets qui résultent de la pénurie des prêtres, il expose la situation des établissements diocésains. « Hélas! que nos espérances, s'écrie-t-il, sont loin de répondre à nos besoins. Notre Grand Séminaire n'est point au complet depuis quelques années; on a vu s'affaiblir de jour en jour le nombre des jeunes aspirants au sacerdoce, malgré le zèle et les sacrifices de notre vénérable prédécesseur. Nous pouvons, il est vrai, vous annoncer que le nombre des élèves de notre Petit Séminaire, quoique au dessous de ce qu'il doit être, est de beaucoup plus considérable que l'année dernière. Mais cette augmentation, si propre à ranimer notre courage, nous ne la devons qu'aux frais qu'il a fallu faire. »

Le prélat ne se contenta pas d'élever la voix en faveur des séminaires qu'il voulait agrandir ou construire, il se mit résolument à l'œuvre, plein de confiance dans le dévouement de son clergé, la charité de ses ouailles, et le secours de la Providence.

Le diocèse ne possédait que le Petit Séminaire de Bergerac, situé à onze lieues de Périgueux. Cet établissement, de construction irrégulière, sans cour, sans jardin, renfermé au centre de la ville, était insuffisant et n'offrait pas les conditions de salubrité réclamées par l'hygiène. Mgr Gousset fit alors l'acquisition d'un vaste terrain, aux portes de la ville.

Le 3 juin, il se rendait à Bergerac pour conclure le marché, quand un accident imprévu faillit compromettre le succès de son entreprise. Descendant une côte rapide, les chevaux s'emballèrent et précipitèrent la voiture dans un profond ravin. La chute fut effroyable et eût pu devenir une catastrophe; mais heureusement le prélat n'eut qu'une légère blessure au visage,

produite par un éclat de vitre. Sa première pensée fut de remercier la Providence, en attribuant son salut à la protection de celle qu'il avait fait vœu de glorifier. Cet accident n'arrêta point l'intrépide évêque. La voiture publique, venant à passer, il y monta sans façon ; quelques heures après il arrivait à Bergerac et signait l'acte qui assurait au diocèse pour l'avenir un des plus beaux séminaires de France.

Commencé en juillet 1837, cet établissement fut terminé au mois d'août de l'année suivante et reçut la bénédiction de son fondateur qui voulut donner à cette fête toute la solennité possible. Les membres du Chapitre s'y rendirent, plus de deux cents prêtres y accoururent de tous les coins de la Dordogne. Le chanoine Lasserre, ancien curé de Bergerac, adressa la parole à ses anciens paroissiens dont il avait emporté l'estime et les regrets. Mgr Gousset, dans une allocution de circonstance, remercia chaleureusement les prêtres et les fidèles qui avaient concouru avec tant de générosité à la construction du Séminaire qu'il regardait comme le plus bel édifice du département. En terminant, il exprima l'espoir qu'il n'y aurait point de rivalité entre le nouvel établissement et le collège de la ville : « Je ne permettrai pas, dit-il, qu'il y ait un mur de séparation entre ces deux institutions ; je ne serai point indifférent pour les autres écoles et je viendrai autant qu'il me sera possible au secours de toutes les maisons consacrées à l'instruction publique en leur procurant de bons maîtres. » Enfin, Monseigneur couronna cette brillante cérémonie en nommant chanoines honoraires : M. Junière, supérieur du Séminaire et M. Jaubert, professeur de rhétorique (1).

Rien n'échappait à l'activité du digne évêque. En même temps qu'il organisait son diocèse, disciplinait son clergé et bâtissait des séminaires, il agrandissait le palais épiscopal et faisait des améliorations notables à la cathédrale de Saint-Front.

(1) M. Junière, mourut vicaire général de Mgr Dabert. M. Jaubert devint aumônier de l'hospice de Bergerac.

Périgueux a pour cathédrale une église d'un style tout particulier. Cette basilique, l'une des plus anciennes de France, est incontestablement une des plus curieuses au point de vue de l'art.

Monument d'architecture romano-bysantine, copié sur Saint-Marc de Venise, elle apparaît comme une fleur d'Orient, transportée sous le ciel d'Occident. Les cinq coupoles, les grands arcs, les ornements peu nombreux et sévères, le jour mystérieux répandu dans la vaste enceinte, tout concourt à produire sur l'âme une impression profonde. Mais ce monument, traité comme tant d'autres avec la barbarie de l'ignorance, avait été défiguré par des constructions modernes et des décorations de mauvais goût. Mgr Gousset s'empressa de les faire disparaître en rendant aux piliers leurs cimes ogivales, aux voûtes leur élévation, aux roses leurs antiques vitraux, à tout l'édifice une perspective harmonieuse.

La réorganisation du bas-chœur, la restauration de l'orgue, l'établissement d'une maîtrise, l'acquisition de linge et d'ornements pontificaux, il ne négligea rien pour remettre en honneur le chant trop désappris et donner aux cérémonies du culte une pompe et un éclat jusqu'alors inconnus. Aussi, en moins de deux ans, l'évêque avait tout transformé par la puissance de son génie et l'habileté de son administration.

Il était heureux, pour justifier son long silence, de raconter ses réformes et ses travaux à ses amis de Franche-Comté : « J'ai établi la retraite pastorale qu'on ne connaissait pas, les conférences ecclésiastiques, des archiprêtres, des doyens. J'ai changé le supérieur et le directeur de mon Grand Séminaire qui est à dix-huit lieues de Périgueux, ainsi que le supérieur et tous les professeurs du petit, ce qui, dans un an, m'a procuré deux fois plus d'élèves.

« J'ai fait de grandes réparations à l'évêché qui était comme une prison, des améliorations à la cathédrale dont l'orgue a été restauré pour 1,200 francs ; j'ai mis de côté l'organiste qui était une femme, et précisément parce qu'elle était une femme

elle ne savait rien. Les femmes ont regardé cela comme une espèce d'injure à leur sexe. Je me suis trouvé la tête dans un guêpier. Aujourd'hui on est content. Mon Petit Séminaire, dont les fondements ont été posés au commencement de juillet de l'année courante, est presque achevé. Il coûtera 150,000 fr.; on pourra y recevoir environ trois cent cinquante élèves et je vais reprendre la truelle pour le Grand Séminaire de Périgueux dont les fondations ont été interrompues il y a neuf ans (1). »

Le diocèse avait son Grand Séminaire à Sarlat, autrefois le siège d'un évêché. Soixante-quinze kilomètres séparaient cet établissement de la ville épiscopale. C'était un grand inconvénient pour l'évêque, et Mgr de Lostange avait cherché à y remédier en construisant un séminaire à Périgueux. Les fondations étaient jetées quand des difficultés administratives le forcèrent d'en suspendre les travaux. Ce fut une chose providentiellement heureuse, car l'intention du prélat était d'avoir deux Grands Séminaires dans son diocèse. Quoi de plus fâcheux ! Il eût fallu un double personnel ainsi qu'une double dépense. Et comment obtenir l'unité dans l'enseignement et la discipline ? Loin de fortifier dans le clergé les liens de cohésion, n'eût-ce pas été perpétuer l'esprit de division ?

Le tact pratique de Mgr Gousset se refusa à cette combinaison défectueuse qu'il se hâta de modifier. Il ne voulut dans son diocèse qu'un Grand Séminaire, mais il le voulut placé dans sa ville épiscopale et avec des proportions plus grandes. Les anciens plans lui paraissaient mesquins et mal conçus, il les fit réformer pour en présenter d'autres qui répondaient mieux à son idée par leur grandeur et leur convenance, mais l'Etat ne les adopta qu'après des lenteurs qui se prolongèrent des années. Les démarches auxquelles il fallait recourir, les obstacles qu'il avait à vaincre, les moyens par lesquels il espérait en triompher, le prélat en fait part à l'archevêque de

(1) Lettre du 28 décembre 1837 à M. Thiébaud.

Besançon qui lui répond (1) : « Je vous écris ce petit mot de Vauvillers où je suis en tournée de confirmation, pour vous dire toute la part que je prends aux peines que vous avez pu éprouver et éprouvez encore en ce moment... Encore que l'affaire de votre Séminaire ne puisse passer du premier coup, n'en désespérez pas. En revenant discrètement à l'assaut, sans vous lasser, vous parviendrez à en emporter pied ou aile, peut-être même les deux. » Mgr Gousset n'était pas homme à se décourager : il envoya à Paris l'abbé Querry, en le chargeant de mener l'affaire à bonne fin. Le vicaire général, au bout de deux mois de laborieuses négociations, eut enfin la consolation de pouvoir annoncer à son évêque, l'heureuse issue de sa démarche : « L'affaire du Séminaire est en bonne voie. Peu s'en est fallu que nous n'ayons encore un échec cette année. Tout sera terminé dans quelques semaines. »

La ville de Périgueux dut ainsi, à la puissante initiative de Mgr Gousset, un de ses plus beaux édifices qui, hélas ! a disparu dans un incendie dont la cause est restée inconnue. Nous devons ajouter que par les soins de Mgr Dabert (2) qui a occupé avec tant de distinction le siège de Saint-Front, le Grand Séminaire vient d'être rebâti d'une manière plus parfaite s'il est possible.

Quant à la ville de Sarlat, elle ne perdit rien au changement projeté par l'évêque de Périgueux. Son Séminaire fut converti en une école secondaire qui devint une des maisons les plus florissantes de la province, sous l'habile direction des disciples de saint Ignace de Loyola.

Un heureux événement vint faire diversion avec ces tracasseries administratives et les sollicitudes incessantes du pasteur.

Dans un dîner qui suivit la préconisation de Mgr Gousset,

(1) 29 mars 1838.

(2) Mgr Dabert, mort en 1901, sur le siège de Périgueux, un des plus illustres successeurs de Mgr Gousset par sa science, son dévouement aux doctrines romaines.

M. Cart, vicaire général de Besançon et M. Weiss, bibliothécaire de la ville, placés l'un près de l'autre, s'entretenaient de l'évêque élu de Périgueux dont le choix honorait tant la Franche-Comté et promettait tant de gloire à l'Eglise. « Pour vous, dit le bibliothécaire au vicaire général, on vous réserve l'évêché de Nîmes. » Deux ans après, une ordonnance royale du 22 novembre 1837 nommait M. Cart à l'évêché de Nîmes, en remplacement de Mgr de Chaffoy, aussi d'origine franc-comtoise. Cette nomination combla de joie l'évêque de Périgueux qui s'empressa de féliciter son ami, en lui enjoignant de déposer la crainte excessive que son humilité avait conçue au moment de sa promotion à l'épiscopat. « Merci, lui répondait M. Cart, et écrivez-moi souvent de ces bonnes lettres qui me donnent lumière et consolation. »

Le sacre fut fixé au dimanche de Quasimodo; Mgr Gousset eut le regret de ne pouvoir y assister. Mais la vieille amitié qui unissait ces deux évêques se fortifia encore sous la mitre. Ils s'estimaient autant qu'ils s'aimaient. Mgr Cart avait mis dans son collègue de Périgueux une confiance illimitée que nous révèle sa correspondance : « Vous avez promis de venir me voir; vous ne serez pas reçu magnifiquement mais cordialement...J'ai besoin de vous dire mes espérances et mes joies, comme mes craintes et mes douleurs... Dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant moi, qui mieux que vous saurait me soutenir, m'encourager et me donner une bonne direction... Priez pour moi, vous me le devez à plus d'un titre, puisque vous avez contribué à me jeter dans le *bonum opus*, tandis que personne ne pouvait plus haut que vous élever la voix pour empêcher cette nomination.

« Oserai-je vous prier, cher seigneur et maître, de me faire envoyer tout ce que vous avez fait imprimer dès votre arrivée à Périgueux, surtout ce qui concerne l'organisation de votre diocèse. »

L'évêque de Nîmes ne cesse de consulter l'ancien professeur de théologie sur les cas difficiles qui se présentent, de lui

poser des questions et de demander son jugement sur les hommes et les choses du temps.

De son côté Mgr Gousset se plaisait à marquer son affection et son estime à son pieux ami. Il s'empressa d'aller le visiter à Nîmes quelques mois après son installation. Ce furent des jours de bonheur, d'épanchement et de doux souvenirs. « Votre évêque, disait-il à un prêtre nîmois, est un saint et je ne serais pas étonné de lui voir opérer des miracles. »

Peu de temps après, Mgr Gousset fit son premier voyage en Franche-Comté qu'il revit avec bonheur. Son arrivée fut une fête, pour son ancien archevêque qui l'avait déjà visité à Périgueux, pour ses nombreux amis qui l'accueillirent avec le plus cordial empressement, et sa famille qui reçut de ses mains pour la première fois sa bénédiction d'évêque. « Je sais, lui écrivait Mgr de Marguerye, alors évêque de Saint-Flour, combien votre présence a été fêtée dans ce pays, et j'ai partagé tous les sentiments qu'elle devait faire naître. » Mgr Cart à son tour était heureux de lui dire : « J'ai su que vous avez été admiré aussi bien qu'admirable en Franche-Comté. »

Tout en remplissant les devoirs de l'amitié et de la famille, Mgr Gousset ne négligeait pas les visites pastorales. A la fin de 1837, il pouvait écrire à un ami [1]. « J'ai visité presque en entier mon diocèse qui a quarante lieues de longueur sur trente de largeur, sans routes et sans chemins, allant tantôt en voiture, tantôt à cheval, quelquefois à pied. J'ai confirmé quarante et un mille fidèles dont un grand nombre de vieillards. »

Dans cette lettre, l'humble prélat oublie de dire les transports d'allégresse et l'enthousiasme indescriptible qu'excitait sa présence au milieu de ces populations méridionales au cœur chaud et à l'imagination si impressionnable. Tant de sympathies et de vénération étaient dues à la bonté simple mais toujours digne du pasteur, à son empressement à bénir

(1) Lettre à l'abbé Thiébaud.

les enfants, à la piété envers les défunts, qu'il manifestait d'une manière si touchante dans la visite des cimetières, enfin à la majesté qui transfigurait sa personne revêtue des ornements pontificaux.

« Il n'était pas rare, racontait l'abbé Jacquin, de voir des paroisses entières, hommes et femmes, se presser autour de lui, quelquefois jusque sous les pieds de son cheval, ne consentant à s'éloigner qu'après avoir baisé son anneau et reçu une bénédiction spéciale. »

Dans une de ses courses pastorales, il s'arrête un jour chez un pauvre curé de village, fort honoré sans doute, mais fort ému de cette visite tout à fait imprévue. En un clin d'œil, sa vieille servante, nommée Jeannotte, a mis sa coiffe la plus belle et tué son poulet le plus gras. Tout dans le presbytère est propre comme un miroir, tout y est calme comme dans un sanctuaire. Seul, le curé, ou plutôt sa soutane laisse à désirer. On était en plein décembre, et cette soutane était d'une étoffe légère, que l'usage avait rendu plus légère encore : « Mon cher curé, lui dit l'évêque, vous me semblez enrhumé et bien légèrement vêtu, vous devriez vous habiller plus chaudement. » Embarras du pauvre curé qui rougit et répond en balbutiant. Mais aussitôt la servante, s'adressant à l'évêque, reprend : « Ah ! Monseigneur, ce n'est pas ma faute, je vous assure ; voilà deux ans que M. le curé me promet d'acheter une soutane neuve et qu'il n'en fait rien. Enfin, dernièrement, je suis allée à Bergerac et je lui ai acheté moi-même, de mes propres deniers, une belle pièce de drap. Le lendemain, la pièce de drap avait disparu et, trois jours après, un pauvre du pays avait sur le dos un bel habit neuf. Voyez-vous, Monseigneur, il faut bien que je le dise, monsieur le curé est incorrigible. »

Le prélat se contenta d'écouter la bonne, en riant et d'admirer la charité et le détachement de son prêtre. Mais un an après, le curé reçut de l'archevêché de Reims une caisse que Jeannotte s'empressa d'ouvrir. O surprise ! c'était une mo-

sette. Mgr Gousset le nommait chanoine honoraire de sa métropole.

Entre mille traits de bonté que les Périgourdins aiment à à se rappeler, nous ne pouvons résister au désir de citer le suivant :

Le 31 octobre 1838, Mgr Gousset, étant allé célébrer la messe dans la chapelle de la prison, adressa aux détenus une touchante et paternelle allocution dans laquelle il leur montra le malheur de celui qui ne craint ni Dieu, ni les hommes. Ce jour-là même, un condamné à mort devait expier un grand crime sur l'échafaud. Monseigneur voulut lui annoncer lui-même la fatale nouvelle. Il entra dans son cachot, accompagné de l'aumônier de la prison (1), lui apprit le rejet du pourvoi en grâce, l'engagea à profiter du peu de temps qui lui restait encore pour obtenir le pardon de son crime et ne le quitta que lorsque ce malheureux eut demandé à rester seul pendant quelques instants. A peine avait-on cédé à son désir que, se précipitant vers une grille élevée, il se laissa retomber de tout son poids dans le but de se briser le crâne contre le pavé. Mais un geôlier, accouru aussitôt, déjoua ce projet. Le prélat revint alors auprès de lui, fit de nouveaux efforts pour toucher son cœur et eut la consolation de le voir enfin repentant et résigné.

L'aumônier attribuait à l'intervention de son évêque la mort édifiante d'un criminel auprès duquel avaient échoué, depuis trois mois, toutes ses sollicitations et ses démarches.

Le clergé surtout trouvait dans Mgr Gousset un père miséricordieux. Un prêtre, révoqué de ses fonctions de succursaliste à cause de sa conduite, avait contracté des engagements avec un ministre protestant. L'évêque s'en alarme et le prend en pitié ; il l'appelle au palais épiscopal, le reçoit à plusieurs reprises avec une extrême bonté, se bornant à lui faire remarquer les suites de son apostasie pour lui personnellement.

(1) M. l'abbé Delthut.

L'infortuné finit par céder aux instances paternelles de son premier pasteur, se mit à sa disposition avec l'assurance de réparer le scandale donné et de rompre entièrement avec le ministre protestant qui lui avait promis un emploi dans la Dordogne.

C'est ainsi que Dieu couronnait le zèle de l'évêque qui aimait à gouverner plus par l'indulgence que par la rigueur.

Au milieu de tous ces travaux, l'infatigable prélat entreprit une nouvelle édition des statuts diocésains portés par son prédécesseur en y faisant les additions et les modifications que lui dictait son expérience. Puis il ajouta à ces statuts un *Compendium* du Rituel. Peut-être pourrait-on l'accuser d'avoir agi contre le droit, mais on l'absoudra facilement quand on saura que, par cette publication, il ne se proposait que de rectifier les commentaires erronés du Rituel et de le dégager de l'esprit janséniste dont étaient empreints les livres liturgiques du clergé français. Son intention était de faciliter à ses prêtres l'administration des sacrements, de leur donner une connaissance exacte des empêchements de mariage, des dispenses, des censures, et de rétablir, dans son intégrité, la liste des cas réservés soit au Pape, soit à l'évêque ; car il faut bien l'avouer, dans beaucoup de diocèses en France, on avait supprimé certains cas dont la réserve est indiquée formellement dans le Droit Canon.

La sollicitude du pasteur s'étendait à tout. Nous le voyons suivre d'un œil intelligent le réveil des grandes institutions monastiques et protéger les ordres religieux persécutés. L'abbaye de Solesmes, renaissant avec dom Guéranger, réjouissait son cœur, obtenait son appui. Il rappelait dans son diocèse les Jésuites proscrits en 1828.

Une administration tracassière veut-elle chasser des hospices les Sœurs de Sainte-Marthe, Mgr Gousset est là, prenant leur défense et empêchant leur expulsion.

Si la communauté des Ursulines devient le premier établissement du diocèse par le nombre des religieuses et celui des

élèves, elle le doit à la fermeté de l'évêque qui rétablit la clôture dans toute sa sévérité et maintint la règle dans une parfaite observance.

C'est sur l'initiative du prélat que les Dames de la Visitation purent se procurer un couvent plus sain et mieux situé, avec un pensionnat plus vaste pourvu de cours et de jardins.

Mais la maison qui eut ses préférences fut la maison des Clarisses de Notre-Dame de la Garde. La vertu de pauvreté pratiquée à un degré héroïque, l'état misérable du couvent qui tombait en ruines excitaient son intérêt. Quand, sous sa direction et avec son secours, le monastère fut réparé et la règle remise en vigueur, il se plaisait à répéter en montrant les nouvelles constructions : « Voilà le paratonnerre de ma ville épiscopale. »

Parmi les œuvres que patronait Mgr Gousset, citons celle de la Propagation de la foi qu'il recommandait à ses prêtres « comme une source de bénédiction céleste pour leur ministère. » En 1835, le diocèse n'envoyait pas 300 francs au bureau central, depuis, ses recettes s'élèvent à plus de 5,000 francs.

Ce n'était pas sans raison que l'évêque de Beauvais s'écriait au jour des obsèques du Cardinal de Reims : « Sa présence à Périgueux fut, durant quatre années, pour les âmes et pour cette Eglise un véritable bienfait. »

Tant d'activité et de zèle joint à tant de dévouement et de prudence avaient attiré l'attention du roi qui, plusieurs fois, prit les conseils de Mgr Gousset sur les affaires importantes concernant la Religion et notamment la nomination des évêques. Louis-Philippe lui prouva son estime d'une manière plus éclatante en le décorant de la croix de la Légion d'honneur, le 1er mai 1839. Le même jour, l'évêque de Périgueux apprenait que les plans du Grand Séminaire étaient enfin approuvés et que le ministère mettait à sa disposition les fonds nécessaires à la construction de cet établissement. Le prélat, au comble de la joie, en fit commencer immédiatement les travaux.

Sur ces entrefaites, la mort de l'archevêque de Lyon laissa vacant le premier siège des Gaules. Le gouvernement pensa à Mgr Gousset pour en faire le successeur du cardinal Fesch. Des catholiques influents, à la tête desquels se trouvait le comte de Montalembert, appuyaient sa candidature. L'illustre défenseur des libertés catholiques donna connaissance à l'évêque de Périgueux de son projet et de ses démarches en le priant d'accepter Lyon où il pourrait faire beaucoup de bien. Le prélat s'empressa de lui répondre (1) :

« Monsieur le Comte, je ne suis point étonné que vous vous occupiez de la nomination de l'archevêque de Lyon, le plus beau siège de la chrétienté. Je sais combien vous sont chers les intérêts de la Religion. Mais, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas encore revenu de la surprise que m'a causée la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

« En effet, plus le siège de Lyon est important et illustre, plus l'on doit être éloigné de penser à l'évêque de Périgueux quand il s'agit de donner un successeur au cardinal Fesch. La sainteté ne suffit pas dans un prélat, il faut de la dignité et je n'en ai point. Pour gouverner une Eglise comme celle de Lyon, il faut avoir les moyens de le faire. Les moyens, je ne les ai pas. Je ne trouve rien et ceux qui me connaissent ne trouveront rien dans mes antécédents qui puisse justifier l'opinion que vous avez bien voulu donner de moi à M. le ministre des cultes, rien qui puisse répondre à votre attente.

« Je pense comme vous, Monsieur le Comte, qu'il est important de relever les études ecclésiastiques et de leur donner la direction que réclament les besoins de l'Eglise et de la Religion considérée dans ses vrais rapports avec l'état actuel de la société. Mais le siège de Lyon, en m'élevant, ne me ferait point grandir et ne pourrait jamais, par lui-même, me donner ce qui est nécessaire pour remplir une si belle mission.

« Si donc il est vrai qu'on pense à moi pour le siège de Lyon,

(1) 1er juin 1839.

je vous prie et vous conjure, par la bienveillance dont vous m'honorez et par l'intérêt que vous portez à la Religion et à l'illustre Eglise de Lyon, de vouloir bien assurer le ministre, et au besoin le roi, que je ne suis pas capable de diriger ce diocèse et que ma nomination comme archevêque ne pourrait que compromettre le gouvernement de Sa Majesté.

« Je compte sur votre invariable dévouement à l'évêque de Périgueux ; s'il fait quelque bien dans le Périgord, auquel il est attaché par le fond de ses entrailles, laissez-le jouir du fruit de ses travaux et ne lui ôtez pas la consolation de pouvoir penser qu'il n'est pas tout à fait un sujet inutile, consolation dont il serait certainement privé s'il était transféré à un siège plus important. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires. On y sent le pasteur humble et droit, uniquement préoccupé du bien de l'Eglise, qui a été la passion de sa vie.

Le comte de Montalembert cessa pour un instant ses démarches et le gouvernement choisit pour Lyon un homme recommandable à tous égards : Mgr de Bonald, évêque du Puy.

Mais le prélat qui tient un semblable langage dans l'épanchement de l'amitié est assurément digne des plus hautes distinctions et des plus grands honneurs que l'Eglise accorde.

Telle était la pensée du gouvernement. L'évêque de Périgueux ne l'ignorait pas, renseigné par son vicaire général qui, de Paris, lui écrivait le 29 janvier 1839 : « J'ai vu hier M. de Marcillac, qui m'a raconté que, se trouvant dans les bureaux de la Chambre des députés, avec tous les ministres rassemblés, M. Teste (1) lui avait dit de s'attendre à ne pas posséder longtemps son évêque, parce qu'à la première occasion, il allait disposer de vous (2). »

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre

Dans la même année que Rome voyait mourir le cardinal

(1) Directeur des cultes.
(2) Lettre de M. Querry, 29 janvier 1839.

Fesch [1], et Marseille, le cardinal de Latil, archevêque de Reims [2], la mort frappait à Paris Mgr de Quélen [3]. Deux métropoles étaient donc vacantes, le siège de Lyon étant pourvu. Le choix de l'archevêque de Paris souffrit de grandes difficultés. Plusieurs candidats furent mis en avant et longuement discutés, entre autres le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, Mgr Mathieu et Mgr Gousset. M. Querry, qui passa deux mois à Paris pour terminer les affaires du Grand Séminaire de Périgueux et obtenir les vitraux de la cathédrale, tint son évêque au courant de tout ce qui se disait et se faisait au sujet des nominations épiscopales. « M. Gaume, lisons-nous dans une lettre datée du 5 janvier 1840, m'a annoncé que le *Siècle* avait inséré un article sur vous comme candidat à l'archevêché de Paris. Je ne regarde pas la chose comme impossible, et je sais que le clergé n'en serait pas fâché... Avant de finir ma lettre, j'ai voulu savoir ce que l'on dit dans le monde. Je viens de voir M. Eloi Jourdain [4] qui m'a dit que l'évêque d'Arras, en refusant l'archevêché de Paris, vous avait proposé, ainsi que l'évêque de Soissons, comme le plus capable de satisfaire à toutes les exigences. »

Le 22 janvier, l'évêque de Périgueux reçoit une autre communication [5] : « On ne parle plus de la nomination d'un archevêque; mais en revanche le *Capitole* a pris à tâche de dire du mal de vous. Ce journal n'est pas assez bien recommandé pour pouvoir vous faire tort dans l'opinion. Le roi diffère toujours les nominations, il laisse à l'opinion le temps de se mûrir. Il a fait faire de nouvelles tentatives auprès du cardinal de la Tour d'Auvergne, mais il n'a rien gagné. Le prélat aurait répondu que si l'on insistait encore, il partirait immédiatement pour son diocèse, sans avoir pris congé du

(1) 3 mai 1839.
(2) Le cardinal de Latil mourut à Gémenon (Bouches-du-Rhône), 1er juin 1839.
(3) 1er décembre 1839.
(4) Connu sous le nom de Charles Sainte-Foi.
(5) Lettre de M. Querry, 22 janvier 1840.

roi. Alors on croit qu'on s'en tiendra là. Vous pouvez jusqu'à nouvel ordre vous tranquilliser. »

Quelques jours plus tard, M. Querry écrivait de nouveau à Mgr Gousset [1] : « Deux journaux, le *Siècle* et un autre, ont annoncé que vous êtes nommé à Paris. Ce qu'il y a maintenant de vrai dans tous ces bruits, c'est que l'on s'occupe chaudement, au conseil des ministres, de la nomination de l'archevêque de Paris. La majorité des ministres est pour vous; le roi objecte toujours le défaut de fortune et de naissance. Ils n'ont plus d'espoir que dans l'évêque de Soissons, mais on craint qu'il ne veuille pas accepter...

« On m'a dit encore que l'archevêque de Lyon devait dîner ce soir chez le président du Conseil, et que le siège de Paris devait lui être offert avec instances, mais que d'avance, il avait déclaré qu'il n'en voulait à aucun prix. Du reste, lui-même conseille au président du Conseil de vous nommer comme étant le seul qui puissiez lutter contre les exigences de la position. Si Mgr de Bonald accepte Paris, vous seriez nommé à Lyon. MM. Desgenettes, Jourdain, l'abbé Blanc et compagnie me chargent de vous dire combien ils vous désirent ici. »

Quelque temps après, Mgr Gousset, pressenti pour Paris, répondit par un refus aux avances du gouvernement. Il en fit part à l'évêque de Nîmes qui n'en fut point étonné : « Qu'il y a longtemps que je désirais recevoir de vos nouvelles. Car on parle de vous ici comme partout. Votre lettre ne m'apprend rien que nous n'ayons su par Mgr Sibour, à son retour de Paris, et il est bien probable que si on vous laisse respirer un instant, on reviendra à la charge et sous peu... Acceptez si on persiste pour Paris; je vous plaindrai il est vrai, de toute mon âme, à raison des difficultés que vous rencontrerez pour faire le bien; mais je crois que vous en triompherez mieux que personne. Je pense même que personne n'est plus capable de

(1) 30 janvier 1840.

prendre de l'ascendant sur le clergé de cette ville, et il me semble que c'est là un point essentiel... Si la chose arrive, j'irai quelquefois à Paris pour voir son digne archevêque. »

Loin de suivre les conseils de son ami de Nîmes, l'évêque de Périgueux écrivit au maréchal Bugeaud qu'il savait être très influent à la Cour, pour le prier d'arrêter à tout prix sa nomination à l'archevêché de Paris et de le maintenir dans son diocèse. « Ce sera, lui disait-il, le plus éminent service que vous puissiez me rendre. »

Le futur gouverneur de l'Algérie, plein de sympathie pour un prélat qu'il avait appris à connaître et à estimer, intervint selon les désirs de son évêque, et voici comme il annonça à ce dernier le succès de son intervention :

« J'ai plaidé en votre faveur auprès du roi qui vous voulait près de lui. J'ai fini par obtenir gain de cause, vous êtes encore maintenu à Périgueux. En agissant ainsi, ce n'est pas à vous que j'ai été utile, mais à mon département dont vous avez conquis toutes les sympathies et toute la confiance. Toutefois, je vous préviens amicalement que je ne vous rendrai plus le même service lorsque l'occasion s'en présentera prochainement. »

Cette lettre ne rassura qu'à demi l'évêque. Les derniers mots lui laissaient entrevoir un changement qu'il ne pourrait éviter.

Le préfet l'avait signalé à plusieurs reprises au ministère pour sa rare prudence, sa charité sans bornes, sa science éminente et sa réserve dans sa conduite politique. L'internonce, de son côté, l'avait en grande estime, comme l'attestent des lettres au cardinal Mathieu où Mgr Garibaldi ne tarit pas en éloges sur les mérites de l'évêque de Périgueux.

Mgr Affre, coadjuteur de Strasbourg, avait été appelé par ordonnance du 10 mai 1840 à l'archevêché de Paris. Il ne s'agissait plus que de remplacer, à Reims, le cardinal de Latil.

Le gouvernement, d'accord avec la nonciature apostolique,

avait proposé sa succession au vénérable évêque de Belley, Mgr Devie. On tint les négociations secrètes parce qu'on craignait un refus formel de la part du prélat très digne, mais très âgé. C'est ce qui eut lieu en effet.

On chercha alors un évêque plus jeune, non moins digne d'un si noble fardeau. Le roi fixa définitivement son choix sur Mgr Gousset dont il voulait à tout prix récompenser les mérites, et une ordonnance royale du 26 mars le nomma archevêque de Reims. Aussitôt prévenu, il partit pour Paris, très indécis, très perplexe, ne sachant encore quelle résolution prendre.

« Cet événement, écrivait-il à Mgr Mathieu, me jette dans de grandes perplexités et à en juger par les apparences, il contrarie autant les affections de mon diocèse pour l'évêque que l'attachement de celui-ci pour son diocèse. J'ai reçu, le 29 mai, l'avis officiel de ma nomination, à l'heure même où j'allais monter à cheval pour commencer une visite pastorale. Cependant l'affaire étant connue dans la ville, je suis parti pour Paris. Je suis arrivé hier à deux heures après midi et j'ai vu deux fois le ministre et deux fois l'internonce. Je leur ai exposé les graves inconvénients qu'il y a pour moi et pour mon diocèse dans une translation. Rien n'est encore conclu. Demain, je verrai le roi avec le ministre, puis je retournerai chez Mgr Garibaldi. En tous cas, je n'accepterai qu'autant qu'on me donnera pour successeur M. Guitton, vicaire général d'Angoulême. Si cette combinaison ne se réalise pas, je m'en retournerai comme simple évêque de Périgueux et je m'en retournerai content. J'entrevois à Reims des difficultés capables de me faire succomber. Priez pour moi, je désire faire la volonté de Dieu, et rien que cela [1]. »

En effet, en arrivant à Paris, l'unique chose qui préoccupa Mgr Gousset, fut de s'assurer un successeur capable de continuer le bien qu'il avait commencé. Il négocia cette affaire

(1) Lettre du 3 juin 1840.

avec une énergie et un désintéressement des plus admirables, mais sans pouvoir réussir tout d'abord, comme il l'explique dans une lettre du 7 juin : « Mes affaires ne soint point terminées, mais elles ne tarderont point à l'être, à moins qu'il n'y ait de la lenteur pour la nomination de mon successeur, car je tiens toujours à le connaître avant d'accepter. On n'a pas voulu me promettre M. Guitton, mais l'internonce pense comme vous que je ne peux pas faire de ce choix une condition rigoureuse de non acceptation. Aujourd'hui, après la messe, j'ai été mandé par le roi que j'ai vu pour la seconde fois. Il m'a dit que c'était juste que je connusse mon successeur, mais il ne me l'a pas fait connaître parce que le choix n'est pas arrêté. »

Mgr Gousset parlait à Louis-Philippe en évêque et Louis-Philippe avait confiance dans l'évêque. « Le roi m'a retenu une heure, disait-il. Il m'a demandé mon avis sur certains personnages que les intrigues des préfets, des députés et des pairs poussent à l'épiscopat. J'ai dit ce que je savais d'eux et le roi a paru penser comme moi, ajoutant qu'il ne changerait point de système pour la nomination des évêques.

« Je crois lui avoir fait comprendre, si déjà il ne le comprend pas lui-même, qu'il ne suffisait pas pour être évêque d'avoir de la réputation ou comme lettré, ou comme savant, ou comme prédicateur. Je dirigeais cette observation contre ceux qui ne veulent pour l'épiscopat que de grands talents ou une grande science. J'ai été content du roi et je suis sorti des Tuileries plus calme qu'auparavant. Le ministre m'a donné l'assurance, mais d'une manière moins explicite, que l'on écarterait certains sujets. Pauvre Eglise de Jésus-Christ, comme elle est méconnue et affligée ! »

En même temps qu'il travaillait pour l'honneur de l'épiscopat, il luttait contre l'envahissement du gallicanisme. C'est ce qu'il insinue en terminant sa lettre [1] : « Cousin s'occupe de

(1) 17 juin 1840.

l'organisation des facultés de théologie et se propose d'appeler M. Bautain à Paris. Le roi m'en avait parlé, j'ai dit ce que j'en pensais. Le roi convient d'ailleurs que l'organisation de la Sorbonne ne peut avoir lieu sans l'intervention du Saint-Siège; qu'on ne doit pas s'occuper des Quatre Articles de la Déclaration de 1682, que la puissance royale doit intervenir plutôt par le ministre des cultes que par celui de l'instruction publique. L'intention du roi est de rétablir l'ancien ordre de choses, autant que les temps le permettront. »

Le 17 juin, Mgr Gousset était encore à Paris et n'avait point accepté Reims définitivement ; il tenait essentiellement à avoir pour successeur un sujet méritant. Celui qui mettait des entraves à la combinaison projetée et acceptée par l'évêque de Périgueux était M. Thiers. Le chef du Cabinet persistait à proposer pour les évêchés vacants des prêtres que Mgr Gousset ne regardait pas comme épiscopables, et au sujet desquels il s'était expliqué dans son entrevue avec Louis-Philippe. Mais l'énergique prélat n'était pas décidé à céder devant l'obstination de M. Thiers, pas plus que devant les lenteurs du gouvernement qui ne voulait point froisser le président du Conseil des ministres.

Rester évêque de Périgueux, plutôt que d'avoir un successeur indigne et incapable, telle était sa résolution bien arrêtée. « Si je pouvais croire qu'on espère me lasser et me faire accepter Reims sans me faire connaître celui qui doit me remplacer, je retournerais de suite dans mon diocèse, en prévenant le ministre qu'il peut trouver pour Reims un autre prélat. » Monseigneur raconte ensuite que le bruit d'une nomination affligeante commence à se répandre, qu'il est allé se plaindre à M. Dessauret, directeur des cultes, et que ce haut fonctionnaire a prévenu le ministre que l'évêque de Périgueux n'accepterait pas Reims, si on lui donnait un tel successeur. Il ajoute encore : « J'ai écrit à la reine pour lui communiquer une petite note où je signalais comme dignes de l'épiscopat l'abbé Georges, l'abbé Guitton et M. Guibert, supérieur du

Séminaire d'Ajaccio qui m'a été indiqué par Mgr d'Auch, lequel en a parlé lui-même à MM. Vivien et Dessauret. J'ai été consulté par ces Messieurs sur cet ecclésiastique, j'ai pu répondre que ce serait un sujet digne et capable et qu'il ferait un très bon évêque. » La prédiction était juste : ce prêtre devint le cardinal Guibert, mort archevêque de Paris.

Enfin, le 22 juin, Mgr Gousset apprenait l'heureuse issue de ses négociations et en informait l'archevêque de Besançon : « D'après les communications confidentielles de Mgr Garibaldi, le ministre proposera au roi M. l'abbé Georges, de Bordeaux, pour Périgueux; M. Rossat, curé de Lyon pour Gap et M. Raen pour coadjuteur de Strasbourg. J'accepterai Reims si cette combinaison se réalise. M. Dessauret a mis un zèle admirable pour faire éloigner de Périgueux le candidat que je redoutais et pour qui M. Thiers avait pris des engagements. »

Deux jours après, Mgr Gousset annonçait son acceptation définitive (1). « Hier 23 du courant, entre quatre et cinq heures du soir, j'ai dit oui. Dieu veuille que ce soit pour sa plus grande gloire. J'avais vu le ministre à midi. Il m'avait donné l'assurance que je n'avais rien à craindre pour Périgueux et qu'il ferait tout son possible pour la nomination de M. Georges. J'ai fait part à l'internonce de cette promesse. Il m'a engagé à donner de suite mon consentement, ce que j'ai fait, me rappelant le conseil que vous m'avez donné vous-même. »

Ces assurances reçues, Mgr Gousset quitta Paris pour retourner dans sa ville épiscopale. On lui fit entendre, comme il le raconte lui-même, que ce départ était nécessaire à cause des susceptibilités de M. Thiers. Le ministre et le roi tenaient à la nomination de M. Georges, mais ils ne voulaient pas déplaire au chef du cabinet, en déférant immédiatement aux justes réclamations de l'évêque de Périgueux. C'est pourquoi l'*Officiel* ne publia que le 5 août le décret qui appelait Mgr Georges au siège de Saint-Front.

(1) A Mgr Mathieu. Voir Mgr Besson.

Le nouvel archevêque de Reims en manifesta toute sa joie à Mgr Mathieu et ne craignit pas de lui affirmer que ce choix était une consolation pour lui-même et serait une bénédiction pour le diocèse [1].

Toutes ces négociations nous montrent dans Mgr Gousset un des grands évêques des temps primitifs qui, par une liberté vraiment apostolique, savaient se faire écouter des souverains et de leurs ministres quand les intérêts de l'Eglise et de la société étaient en jeu. On ne pourra l'accuser d'ambition. S'il n'avait écouté que ses goûts et son cœur, il ne se serait pas séparé d'un diocèse auquel il était lié si fortement et par le bien qu'il avait fait et par l'affection qu'il avait su conquérir.

Ce fut avec des regrets unanimes que le clergé et les fidèles virent leur évêque quitter un pays où son court passage devait laisser des souvenirs ineffaçables. La simplicité de ses manières, sa bienveillante affabilité qui constrastait avec sa vaste science, la noblesse de son caractère jointe à sa finesse d'esprit et par dessus tout une bonhomie évangélique l'avaient rendu très populaire dans le Périgord.

La préconisation de l'archevêque de Reims eut lieu au consistoire du 13 juillet 1840. Fidèle observateur des lois canoniques, Mgr Gousset donna aussitôt avis à son chapitre que sa juridiction épiscopale avait cessé et qu'il devait pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siège. Cinq vicaires capitulaires furent élus, parmi lesquels MM. Querry et Devaux.

Leur premier soin fut d'annoncer la promotion de l'évêque de Périgueux au siège archiépiscopal de Reims et d'exprimer les regrets universels que son éloignement allait causer au diocèse : « Nous savons, ajoutaient-ils, qu'il a courbé la tête par la seule crainte d'aller contre la volonté de Dieu et que, triomphant des sentiments de son cœur, il n'a accepté le poste

(1) Lettre du 19 août.

élevé auquel il est appelé que par le dévouement le plus pur et le plus désintéressé. Nous avons été témoins de ses larmes et de ses prières et nous avons reçu, pour vous la transmettre, l'effusion de ses sentiments de tendresse et de douleur. La chair ni le sang n'ont eu de part dans cette séparation. »

L'éloquent résumé que les vicaires capitulaires firent de son court ministère épiscopal dans la Dordogne prouva à tous que Mgr Gousset avait dépassé les espérances conçues et qu'il lui avait suffi de quelques années pour transformer le diocèse.

Avant de quitter Périgueux, l'archevêque de Reims eut la consolation de présider la bénédiction de la première pierre du Grand Séminaire qui fut célébrée au milieu d'un immense concours de fidèles. Toutes les autorités s'y trouvaient. Le préfet saisit cette occasion pour lui adresser, avec une délicatesse parfaite, des adieux si touchants que nous ne pouvons les passer sous silence.

« Monseigneur, cette première pierre que vous posez, après tant de démarches et de mécomptes, après tant de travaux et de soucis, cette première pierre d'un monument où vous espériez diriger et bénir vos lévites, hélas ! est destinée à perpétuer le triste souvenir de votre départ. Ne soyez donc pas surpris, Monseigneur, s'il se mêle un sentiment douloureux à la pompe de cette réunion ; elle eût été, en d'autres temps, un signal d'espérance, elle n'est plus aujourd'hui qu'une date de regrets. C'est à moi plus qu'à tout autre qu'il appartient de les exprimer, et s'il y a, dans ces tristes adieux qui nous séparent, quelque chose de moins amer pour le chef de ce département, c'est l'occasion qu'il y trouve de vous dire que votre nom restera cher et vénéré dans ce pays, où en si peu de temps il a laissé tant de traces.

« Monseigneur, votre nom signifiera toujours ici charité, tolérance, concorde. La main ferme qui dirigeait ce diocèse pressait amicalement toute main qui lui était tendue. L'esprit profond qui a commenté le Code Civil se prêtait au contact des plus humbles intelligences comme aux causeries légères du

salon. Le prélat, enfin, qui tenait sa mission du ciel, savait rattacher, à l'intérêt de l'ordre dans les affaires terrestres, l'influence de son caractère sacré.

« J'ai vu tout cela, Monseigneur, et j'obéis à un devoir en même temps qu'à un besoin de mon cœur en le répétant bien haut.

« Appelé au siège illustre de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, vous trouverez dans les nouveaux honneurs qui vous attendent la récompense de votre zèle et de vos mérites éprouvés, mais, permettez-moi de croire que de si loin et de si haut, vos regards se porteront encore sur la Dordogne où l'on ne vous oubliera jamais. »

Dans sa réponse au préfet, le pontife commence par déclarer que, s'il a levé les difficultés relatives à la construction du Grand Séminaire, il a été puissamment secondé par le premier administrateur du département et le premier magistrat de Périgueux [1] ; puis, ému jusqu'aux larmes, il ajouta : « Il y a quatre ans et quatre mois que je suis au milieu de vous, et je suis à la veille de mon départ. Je ne saurais vous dire tout ce qui se passe de douloureux au dedans de moi-même, à l'occasion de cette prochaine séparation. Je n'aurais pas la force de vous exprimer les sentiments de mon cœur, seulement je vous dirai, qu'absent de corps, je serai toujours ici présent d'esprit. De loin comme de près, ce sera un besoin pour moi de m'identifier avec vous et de vous confondre avec mes nouveaux diocésains dans une commune affection. Ministres du seigneur, préfet, magistrats, militaires, vous tous habitants de Périgueux et du Périgord, vous vivrez dans mon souvenir et je ne cesserai d'adresser des vœux au ciel pour votre bonheur. Je ne serai heureux moi-même qu'autant que vous le serez vous-mêmes.

« Que la paix soit avec vous !... »

On procéda ensuite à la bénédiction de la première pierre

(1) M. de Marcillac.

qui contenait une boîte en chêne, revêtue d'une plaque où était gravée une inscription portant que Mgr Thomas Gousset avait obtenu la construction du Grand Séminaire aux frais de l'Etat. En souvenir de l'un de ses vœux, l'évêque voulut que la chapelle fût dédiée à Marie, sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Deux jours après, il s'éloignait de son diocèse qui venait de recevoir, dans une cérémonie à jamais mémorable, avec sa dernière bénédiction, le dernier souhait de son cœur : Que la paix soit avec vous; cette parole avait été son premier salut d'arrivée, elle fut le dernier mot d'adieu.

CHAPITRE VI

Le diocèse de Reims à l'arrivée de Mgr Gousset. — Installation du nouveau prélat. — Lettre pastorale. — Charité de l'archevêque. — Lettre à M. l'abbé Blanc sur la communion des condamnés à mort. — Lettre à Mgr Mathieu sur le magnétisme animal. — Edition du Rituel. — Publication des *Actes ecclésiastiques* de la province de Reims. — Fondation de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Création de la bibliothèque archiépiscopale. — Visites pastorales. — Lettre au clergé sur l'archéologie. — Restauration de la basilique de Saint-Remi. — Nominations épiscopales. — Sacres de Mgr Gignoux et de Mgr Guitton. — La liberté d'enseignement : Réclamations du Métropolitain de Reims contre les différents projets de loi.

1840-1847

L'Eglise de Reims revendique à juste titre la gloire d'une haute antiquité. Selon l'opinion la plus accréditée, son origine remonte aux temps apostoliques. Elle eut pour fondateur saint Sixte, disciple de saint Pierre, et sacré par lui premier évêque de Reims.

De tous les sièges des Gaules, celui de Reims est un de ceux qui compte le plus grand nombre de pontifes, illustres par la naissance ou le mérite, par la sainteté ou les honneurs. Sur ce siège se sont assis cent-un archevêques dont treize ont été vénérés comme des saints, seize issus du sang royal, dix-huit ou dix-neuf décorés de la pourpre romaine. L'un d'eux fut élevé sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom de Sylvestre II. L'antique métropole des Gaules a été le berceau de trois autres papes. L'histoire les nomme : Urbain II, Adrien IV et Adrien V.

Quant à la cité rémoise, son origine est des plus anciennes.

A-t-elle eu pour fondateurs les princes sortis de Troie, ou les soldats de Rémus? Ces traditions ne paraissent pas bien établies et l'histoire ne nous apprend rien de certain à ce sujet. Quand César entra dans les Gaules, la ville était puissante, respectée des cités qu'elle avait vu naître sous sa protection; elle se gouvernait par des lois et des coutumes venues des ancêtres et s'appelait Durocort. A ce nom, on ajouta, vers le ve siècle, le nom du pays dont elle était la capitale : Durocort des Rèmes; plus tard, le nom du pays demeura seul, d'où par corruption Reims.

Ce qui fait surtout la gloire de la cité rémoise, c'est sa cathédrale qui occupe une des premières places parmi les monuments religieux de la France.

Sous le rapport historique, c'est la cathédrale des sacres, le berceau de la monarchie et de la nationalité françaises. Dans l'ordre surnaturel, ce sanctuaire, miséricordieusement prédestiné pour le baptême de Clovis et de la nation franque, se présente à nous comme le cœur de la France catholique (1).

Au point de vue artistique et archéologique, cette basilique du XIIIe siècle est un chef-d'œuvre de l'architecture ogivale. C'est le plus beau poème en pierre que l'on connaisse : l'histoire du christianisme s'y trouve gravée dans les plus minutieux détails. Le portail, d'un effet saisissant, offre le plus admirable aspect. La régularité des lignes, la beauté du plan, l'heureuse harmonie des détails, la perfection exquise des ornements et des sculptures, la rosace avec ses dimensions colossales, tout lui donne un caractère d'élégance et de majesté qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Les deux tours dentelées, s'élevant avec grâce et hardiesse, complètent la magnifique

(1) Le plan en a été conçu par le fameux Robert de Coucy et a été exécuté en trente années sous la direction du célèbre architecte rémois. Voici les dimensions exactes de la cathédrale : elle s'étend sur une longueur de 148 mètres, sur une largeur de 31 mètres et une élévation sans doute de 37 m. 60. La croisée est large de 50 mètres; du parvis jusqu'au sommet des tours on compte une hauteur de 80 mètres.

façade de Notre-Dame. Il ne manquerait rien à cet édifice, pour être le plus parfait de tous ceux qui existent, si les deux tours étaient surmontées de flèches en pierre, telle que l'architecte les a conçues.

Reims était le berceau de la monarchie légitime et traditionnelle. Le Premier Consul, en haine de ce passé glorieux, ne voulut pas, dans le concordat de 1801, faire revivre le siège primatial de la Gaule Belgique ; en sorte que, pendant près de vingt ans, la cathédrale, privée de son titre de métropole, ne fut plus qu'une église paroissiale (1). Mais la Restauration s'empressa de réparer cette injustice, en rétablissant le diocèse de Reims avec son ancienne circonscription. A cette époque le dernier archevêque vivait encore, c'était Mgr de Talleyrand-Périgord. Il avait été du nombre des trente-sept qui, malgré la demande formelle du Souverain-Pontife, avaient tardé de donner la démission de leurs sièges. Pour lever toute difficulté, Louis XVIII le nomma archevêque de Paris, grand aumônier de France, et demanda pour lui, en 1817, la pourpre cardinalice. « On admirait dans le cardinal de Talleyrand-Périgord, dit M. de Molé (2), un mélange imposant d'aménité et de grandeur, de sainteté et de haut savoir-vivre, de charité évangélique avec les habitudes natives d'une antique et illustre origine. »

Le premier prélat qui occupa le siège de Reims après le concordat de 1817 fut Jean-Charles de Coucy, enfant des Ardennes, d'abord vicaire général du diocèse, puis évêque de La Rochelle.

Ayant pris possession de sa métropole, il ne put s'y installer que le 6 décembre 1821, et mourut, trois ans après, pair de France. Il eut pour successeur Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de Latil, qui avait rempli les fonctions d'aumônier du comte d'Artois, avant d'être évêque de Chartres.

Le cardinal de Latil, un des hommes les plus méconnus et

(1) Le diocèse de Reims fut partagé entre Meaux, Soissons et Châlons.
(2) Discours de réception à l'Académie française.

les plus calomniés de son temps, fut accusé d'être évêque de cour. Deux hommes éminents lui ont rendu justice. Sans doute, l'histoire lui reprochera une grande faiblesse ; à peine élevé au cardinalat, il présida la fameuse réunion des trente-quatre évêques, auteurs de la Déclaration de 1826, touchant les Quatre Articles de la Déclaration de 1682 ; mais on ne pourra lui refuser l'admirable charité qui a distingué sa vie, ni la haute piété qu'ont attestée ses derniers moments.

On se demandera aussi s'il ne raisonna point faussement en suivant le roi Charles X en exil ? Pasteur, sa place n'était-elle pas au milieu de ses ouailles ? Archevêque, ne devait-il pas résider dans sa ville archiépiscopale ? La fidélité à son troupeau n'était-elle pas un devoir aussi sacré que la fidélité à son roi ? Toutefois, Mgr de Latil, comme le cardinal de Rohan, ne cessa jamais d'être évêque ; et de l'exil où il s'était condamné, il gouvernait son diocèse par Etienne Blanquart de Rouville, évêque *in partibus* de Numidie, et par l'abbé Gros, vicaire général.

A la mort de Mgr de Rouville, le vénérable Cardinal obtint pour coadjuteur l'évêque de Meaux, Mgr Gallard, d'origine plébéienne, qui lui avait été indiqué comme le plus digne par sa piété et ses talents administratifs. Mais, hélas ! celui-ci ne fit que passer sur le siège de Reims. Une maladie de consomption l'enleva dans la même année et le cardinal de Latil ne tarda pas à le suivre dans la tombe.

Le Chapitre métropolitain nomma MM. Gros, Macquart et Herblot, vicaires capitulaires, et leur adjoignit, dans l'administration du diocèse, MM. Aubry, supérieur du Grand Séminaire ; Regnard, chanoine, et Bara, curé de la cathédrale. On aimait dans M. Macquart l'aménité de son caractère, sa longue expérience et son amour pour la belle littérature ; dans M. Gros, les qualités et les vertus de l'administrateur ; dans M. Herblot, la science de la théologie et la solidité de son éloquence qui ressemblait à celle de Bourdaloue. M. Regnard était un confesseur de la foi, joignant à l'ardeur de ses convic-

tions une prudence consommée ; M. Aubry se recommandait par la finesse de son esprit, l'orthodoxie de sa doctrine et la sainteté de sa vie ; M. Bara personnifiait l'homme de bon conseil et de bon jugement.

Tel était le diocèse dont Mgr Gousset allait prendre le gouvernement.

Son installation eut lieu le dimanche 23 août. Il avait reçu auparavant le pallium des mains de l'archevêque de Paris. A trois heures du soir, il était aux portes de la ville, où l'attendaient les autorités qui lui souhaitèrent la bienvenue. « Arrivé à la cathédrale, le prélat très impressionné, dit un témoin, fit entendre, pendant plus d'une demi-heure, des paroles vraiment épiscopales qui ont touché l'immense auditoire. » Notons le mot typique d'un chanoine de la Métropole, M. Bida, à l'enveloppe un peu dure, mais au cœur d'or. Il assistait à cette cérémonie. Réduit par sa surdité à n'être que spectateur, il demanda à l'un des auditeurs après le discours de l'archevêque : « Monseigneur a-t-il parlé du Pape » ? Oui, lui répondit-on. « Alors, c'est de bon augure », ajouta-t-il, avec un accent visible de bonheur et de confiance.

Le lendemain, 24 août, Mgr Gousset adressait une lettre pastorale à ses diocésains. Ce qu'il lui en avait coûté de rompre les liens qui l'unissaient si étroitement au diocèse de Périgueux, il n'hésite pas à l'avouer à son troupeau, en termes touchants : « Dieu nous est témoin que la crainte seule d'aller contre sa volonté sainte a pu nous arracher à un pays qui était pour nous comme une seconde patrie, non moins chère que le sol qui nous a vu naître.

« O Eglise de Périgueux ! ne consultant que le sentiment de notre tendresse, nous nous promettions de passer le reste de notre vie avec toi comme avec une épouse fidèle ; et cette pensée consolait notre cœur, adoucissait nos peines, soutenait notre zèle au milieu des travaux que nous avons entrepris pour ta gloire et le bonheur de tes enfants.

« Mais, quel que soit notre attachement pour le diocèse que

nous avons arrosé de nos sueurs, nous n'en sommes pas moins tout à vous. Le cœur de l'homme, d'un évêque surtout, peut se dilater outre mesure sans rien perdre de son activité et de son énergie.

« Vous ne trouverez en nous ni la grandeur de tant de pontifes qui ont illustré l'Eglise de Reims, ni les dons de la fortune. Mais si nous ne vous apportons ni or, ni argent, nous pouvons vous dire, avec l'Apôtre des Gentils, que nous ne venons point chercher ce qui est à vous. Ce que nous désirons, ce n'est ni le denier de la veuve et de l'orphelin, ni le produit de votre commerce, ni le fruit de votre industrie, mais bien votre bonheur; votre salut, voilà toute notre ambition.

« Loin de nous enrichir de vos dons, nous saurons nous imposer des sacrifices et nous prescrire des privations en faveur des pauvres qui sont pour nous les images vivantes de Jésus-Christ. »

Puis, tenant à donner un souvenir reconnaissant à son prédécesseur qui lui avait conféré les Ordres sacrés, l'Archevêque ajoutait : « Elle nous sera toujours chère, la mémoire de celui qui a été d'ailleurs notre père dans le sacerdoce, de ce pontife qui, par l'ordination sainte, nous a introduit dans la hiérarchie et nous a conféré à nous-même les dons qui distinguent les prêtres des simples fidèles. »

Enfin rappelant sa mission, il continue : « Les intérêts de la Religion, voilà les intérêts dont nous sommes chargé. Défendre contre toute erreur et toute nouveauté la foi de saint Remi, la foi des Nicaise et des Sixte; veiller comme une sentinelle vigilante à la conservation du dépôt sacré qui est confié à notre garde, voilà notre mission. Vous expliquer les lois de l'Evangile, sans confondre le précepte avec le conseil, maintenir la discipline dans sa vigueur, conformément à l'esprit de l'Eglise qui se montre toujours comme une bonne mère dans l'interprétation de ses ordonnances, tels sont les devoirs de l'évêque. »

Dans cette lettre pastorale, Mgr Gousset traçait à ses diocésains le programme de son épiscopat. Ecrite avec son âme si élevée et son cœur si aimant, elle prévint favorablement les esprits en sa faveur; sa charité acheva de lui gagner les cœurs. Il aimait à donner, et donnait sans blesser, accompagnant ses aumônes de ces paroles bienveillantes qui enlèvent la honte à la misère, et font bénir la main qui les distribue. Sa charité allait jusqu'au dépouillement. Les Rémois ne tardèrent pas à le constater. Le prélat venait de clôturer la neuvaine annuelle de Saint-Remi. Au sortir de la basilique la foule se presse sur ses pas, de pauvres ouvriers implorent son assistance. Il prend sa bourse qu'il verse tout entière entre leurs mains. Puis montant en voiture : Le « Gousset » est vide, dit-il, le sourire sur les lèvres. Et le peuple d'applaudir et d'acclamer.

En novembre 1840, des inondations sans exemple promenèrent l'épouvante et la misère dans plusieurs départements du Midi et de l'Est de la France ; des sinistres épouvantables désolèrent les vallées du Rhône et de la Saône. Innombrables furent les victimes de ces désastres. L'archevêque de Reims aussitôt organisa et présida un comité en faveur de ces malheureux. En quelques jours il réunit trente mille francs.

L'abbé Guitton [1], lui écrivait alors : « Donnez-moi de vos nouvelles. Tout ce qui vient de Reims porte à mes yeux un cachet de famille. Les Champenois vous aiment-ils ! S'il en était autrement, je leur conseillerais de venir en Périgord et de demander à vos anciens diocésains s'ils vous regrettent. Ils apprécient tout le bien que vous avez opéré en peu de temps, et quoique vous n'attendiez votre récompense que de Celui qui a béni vos travaux, il est bon que les hommes en tiennent compte à leur tour. »

Il fut facile à Mgr Gousset de répondre à son ami ; car en quelques mois, il avait conquis l'affection et l'estime de ses

(1) Vicaire général d'Angoulême, mort évêque de Poitiers,

diocésains, non seulement par l'ascendant de sa charité, mais aussi par le prestige de sa science et l'ardeur de son zèle.

Dès le début de son épiscopat, une question avait spécialement préoccupé le champion des doctrines liguoriennes : c'était la question relative à la communion des condamnés à mort. Il s'appliqua à la résoudre dans une lettre adressée à ce sujet, le 11 janvier 1840, à M. l'abbé Blanc, vicaire général de Reims. En Italie, en Allemagne, en Belgique, presque partout, la pratique de l'Eglise est de donner la communion à ces victimes de la justice humaine, lorsqu'elles apportent les dispositions requises. De temps immémorial, la coutume contraire avait prévalu en France : on refusait le Viatique à ces malheureux suppliciés, par respect, disaient les rituels, pour un sacrement aussi grand, aussi saint que l'Eucharistie, qui ne permet pas d'unir le corps de Jésus-Christ à un corps devant, quelques instants après, être exposé au public comme un objet d'horreur et d'exécration. Cette discipline qui dérogeait au droit commun ne paraissait plus suffisamment justifiée aux yeux de Mgr Gousset. Croyant donc le moment venu de la modifier, l'auteur de la lettre prouvait, par les Décrétales des Papes, l'autorité des conciles et des statuts synodaux, qu'il est plus conforme à l'esprit de l'Eglise de donner que de refuser la communion aux condamnés à mort. Ensuite, l'histoire en main, il montrait que l'usage reçu en France n'avait plus sa raison d'être, les circonstances et la législation à ce sujet ayant changé.

Notons la conclusion dont chacun reconnut la prudence et la sagesse : « Il convient donc, disait le prélat, que les évêques de France introduisent dans leurs diocèses, pour ce qui regarde la communion aux condamnés, ce qui se pratique généralement ailleurs, conformément aux décrets des papes et des conciles, et qu'ils fassent revivre parmi nous les anciens règlements des Eglises de Reims, Paris et Cambrai. Mais c'est aux évêques à statuer sur ce point. Le prêtre, qui a reçu

la mission pour préparer ces criminels à la mort, ne doit, en aucun cas, leur donner la communion, contrairement aux dispositions de l'Ordinaire. »

Mgr Gousset avait eu soin d'envoyer à tout l'épiscopat cet écrit qui porta un coup décisif à la coutume implantée dans notre pays et ramena les évêques à la pratique universelle.

A la même époque, la question du magnétisme animal, qui diffère peu de l'hypnotisme d'aujourd'hui, était très agitée. Elle avait excité l'attention de l'archevêque de Reims qui en faisait l'objet d'études spéciales. Il avait interrogé Rome sur la licité du magnétisme, en dehors de tout abus et de tout pacte avec le démon et Rome ne se prononça point. A Mgr Mathieu, qui lui avait demandé son avis sur ce sujet, il adressa cette réponse qu'on lira avec intérêt (1) :

« La décision donnée au grand vicaire de Fribourg ne me paraissait pas assez précise, assez claire et explicite, à considérer le magnétisme en lui-même. Voilà pourquoi j'ai consulté le Saint-Père dans les termes que vous connaissez. La consultation ayant été remise au grand pénitencier, celui-ci m'a écrit pour me dire que la réponse tarderait, et que, probablement, elle serait sans résultat, ajoutant que cette question n'avait pas encore été suffisamment examinée. Ma consultation était accompagnée de deux volumes in-8°, et de deux manuscrits sur la matière. L'un de ces manuscrits était de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, qui magnétise par charité.

« J'attends donc la réponse. Mais, en attendant, je dis à mes curés que *positis ponendis non inquietandi donec sancta sedes*, etc. J'ai beaucoup lu d'ouvrages sur la question, et le résultat de mes recherches est le doute sous le rapport de la morale et de l'hygiène.

« Pour ce qui regarde la santé, il me semble qu'on gagne peu, généralement parlant, car on doit perdre, par l'énervation ou l'affaiblissement du système nerveux, ce que l'on gagne

(1) Lettre du 7 septembre 1842.

par une guérison anormale et *forcée*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas encore démontré, moralement parlant, que les phénomènes les plus surprenants du magnétisme, phénomènes que je crois assez rares, réclament l'intervention d'une puissance *surhumaine* — angélique ou diabolique.— Pour ce qui regarde, par exemple, *l'insensibilité,* je crois qu'elle peut être le résultat du développement absolu en intensité des facultés de l'âme, comme on le voit par l'histoire des hommes à grandes passions. Une passion forte, dominante, bonne ou mauvaise, peut mettre un *homme hors de lui-même ;* de là l'extase dans les saints, *raptus animi extra sensus*, au point donc de ne pas voir, de ne pas entendre, de ne pas sentir ce que les autres voient, entendent et sentent. De là, l'enthousiasme des martyrs, desquels Tertullien a dit : *Nihil crus sentit in nervo cum animus in cœlo est.* Il est vrai que l'extase et l'enthousiasme dans les saints est l'effet d'un amour divin extraordinaire, je dirais presque d'un excès de l'amour de Dieu et, par conséquent, de la grâce. Mais n'est-il pas possible de procurer à certains sujets, par la surexcitation du système nerveux, une extase *naturelle*, un enthousiasme qui ait des effets surprenants, *un transport hors de soi*, *raptus animi extra sensus.* C'est ce que j'ignore.

« Au reste, il y a des degrés dans les résultats magnétiques. M. Loisson de Guinaumond, homme instruit et pieux, magnétise son curé et le guérit de la migraine. M. le duc de la Rochefoucauld magnétise ses domestiques, ses ouvriers, les pauvres et croit leur faire du bien. M. le marquis de Guignioucourt en fait autant, et le tout par amour de Dieu et du prochain. Ici il n'y a pas d'abus et *rarement* des effets extraordinaires.

« Une demoiselle âgée de Reims, étant atteinte d'une fièvre cérébrale, a été magnétisée par un monsieur de Reims, homme de bien ; elle a été guérie, mais elle est devenue presque aussitôt aveugle. Aujourd'hui on la magnétise pour la guérir, le tout se fait sans danger pour les mœurs ; pendant le sommeil

magnétique, la demoiselle dit d'une manière assez positive des choses qu'on ne peut guère connaître par les voies ordinaires. Cette personne s'approche quelquefois des sacrements. »

Puis, changeant de sujet, Mgr Gousset laisse aller sa plume, parfois un peu causeuse, comme il le dit lui-même :

« La visite de M. Courtois m'a fait du bien ; car j'avais besoin de repos. Nous avons beaucoup causé du pays. Je me suis aussi longuement entretenu avec lui d'une vertu qui est bien rare ou bien médiocre dans le clergé : de la charité que les curés et les prêtres, en général, doivent avoir les uns pour les autres, et de la charité qu'un curé doit avoir pour ses paroissiens. On aime ses paroissiens pour soi et non pour Dieu ; et voilà pourquoi on cesse de les aimer, quand on ne se trouve pas bien au milieu d'eux. C'est un point sur lequel on n'insiste pas assez dans les séminaires ni dans les retraites ecclésiastiques. Il s'agit d'une charité paternelle et pratique, dont on peut donner tous les jours des preuves à ses paroissiens, aux indifférents comme à ceux qui sont dociles.

« M. Courtois m'a paru montrer un bien vif intérêt aux détails que je lui ai donnés sur cette charité paternelle, ainsi que sur la charité fraternelle. Je l'ai trouvé très bien, surtout calme et tranquille sur le résultat des bruits qui ont circulé. Je ne sais rien pour ce qui concerne les nominations épiscopales, seulement Mgr de Paris m'écrivait, il y a quelque temps, que M. Courtois *était en première ligne*. Et, aujourd'hui, une lettre de Saint-Sulpice à mon supérieur du Séminaire m'apprend que M. Gros est destiné pour Orléans. Ce sera un bon évêque, seulement je l'aurais mieux aimé à Saint-Dié. »

Mgr Gousset eut le bonheur de voir son désir réalisé. M. Gros, ancien vicaire général de Reims, qui avait quitté le diocèse pour des raisons indépendantes de la volonté de son archevêque (1), fut nommé à l'évêché de Saint-Dié.

(1) Lettre du 5 juillet 1840 où M. Gros explique à Mgr Gousset, les raisons qui l'ont déterminé à sortir du diocèse de Reims pour remplir les fonctions de vicaire général à Paris.

Deux autres nominations épiscopales comblèrent de joie l'archevêque de Reims, celle de l'abbé Gignoux au siège de Beauvais et celle de l'abbé Guitton, vicaire général d'Angoulême au siège de Poitiers. Tous deux, par une amitié reconnaissante, voulurent recevoir de ses mains la consécration épiscopale. Le premier fut sacré dans la cathédrale de Beauvais le 29 mars 1842, le second dans l'église de Saint-Sulpice le 29 juin.

Quant à M. Courtois, Louis-Philippe le raya de la liste des évêques, comme étant un adversaire de la Monarchie de Juillet.

Plus Mgr Gousset avançait dans la vie, plus il était persuadé avec saint François de Sales que la science est le huitième sacrement de la hiérarchie ecclésiastique. D'ailleurs, le mouvement scientifique prenait tous les jours en France de plus grandes proportions. On voyait la géologie progresser, l'archéologie étendre ses conquêtes, la géographie et l'histoire agrandir leur cercle d'opérations, la science des archives, des inscriptions et des monuments remise en honneur.

Le clergé pouvait-il rester étranger à ce réveil intellectuel, sans faillir à sa mission? Non. Le moment semblait venu de provoquer et d'encourager l'amour de l'étude dans le prêtre en lui faisant produire la plus grande somme de travail pour arriver à la plus grande somme possible de connaissances.

Ainsi le jugeait l'archevêque de Reims qui se rendait compte des aspirations intellectuelles de son temps et des exigences d'un siècle estimant plus un homme par le savoir que par la vertu.

A peine installé, Mgr Gousset instituait deux commissions scientifiques dont il se réservait la présidence.

L'une était chargée de préparer une nouvelle édition du rituel diocésain, afin de le dégager de l'esprit janséniste et gallican dont il était entaché.

L'autre, composée d'ecclésiastiques et de laïques, devait recueillir des notes et des renseignements relatifs à l'histoire de

l'Eglise métropolitaine de Reims. Cette commission, qui se réunissait toutes les semaines, s'acquitta de sa mission avec tant de zèle et d'intelligence que Mgr Gousset put, en 1842, commencer la publication des *Actes* de la province dont il était le métropolitain.

« Notre travail, écrivait-il dans la préface, comprend les diocèses de Reims et de Cambrai, de Soissons et de Laon, de Beauvais, de Nyon et de Senlis, de Châlons, d'Amiens, d'Arras, de Saint-Omer, de Boulogne, de Térouanne et de Tournay. Les décrets et les conciles, les *Capitulaires* de nos rois rédigés par les évêques, les synodes, les statuts, les ordonnances, en un mot tous les titres émanés de l'autorité des premiers pasteurs de ces quatorze Eglises entrent dans la collection des *Actes* de la province de Reims. »

Puis, montrant l'importance et l'utilité de ce recueil pour les ecclésiastiques qui ne peuvent se procurer les éditions des conciles, ni recourir aux grandes bibliothèques, l'auteur ajoute : « Ce travail demandait des recherches, mais nous avons été puissamment secondé, et par l'administration municipale qui a bien voulu mettre à notre disposition plusieurs ouvrages de la bibliothèque de la ville, et par l'érudition de M. Pâris, bibliothécaire, et par le zèle de plusieurs prêtres, notamment de M. l'abbé Bandeville, vicaire et chanoine honoraire de notre métropole. »

Cet ouvrage, qui comprend quatre volumes in-4°, fut terminé en 1844. Il serait trop long d'analyser ce recueil qui commence par la lettre de saint Remi à Clovis, sur la mort de sa sœur Alboflède, et finit par le synode constitutionnel de Reims en 1801.

Qu'il nous suffise de dire que ce livre est une mine féconde en documents et en titres historiques qui n'avaient point encore été imprimés.

Reims, à l'arrivée de Mgr Gousset, n'avait plus que de brillants souvenirs ; les traditions de l'école y étaient sans interprètes; les lettres, presque sans honneur et l'histoire sans

gardien. C'est pourquoi le prélat voulut faire de son diocèse une école de science autant que de vertu.

Lacordaire disait : « La théologie est le fondement de tout, même dans l'ordre humain ; un homme et un siècle valent au degré juste où ils sont théologiens. » Ainsi pensait Mgr Gousset qui conçut d'abord le projet de fonder à Reims une Faculté de théologie. Il s'en ouvrit à plusieurs de ses amis et de ses collègues, fit un voyage à Paris, spécialement pour préparer les voies et les bases de cet établissement, en parla aux membres influents du gouvernement, dont les réponses se traduisirent par des objections. Le défenseur de saint Liguori ne pouvait admettre une faculté théologique sans l'institution canonique et cela fut l'objet d'une opposition systématique de la part du gallicanisme parlementaire qui força ainsi le prélat à laisser de côté son entreprise.

Il fut plus heureux lorsqu'il voulut établir une académie des Sciences et Belles-Lettres, à l'instar de celle de Besançon. Le 15 décembre 1841, de concert avec dix-huit notabilités rémoises, il adressa à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, une demande d'autorisation pour la future société. La lettre écrite à ce sujet est des plus remarquables :

« Reims n'est pas seulement la ville des grands souvenirs historiques et d'une puissante activité industrielle, Reims, à toutes les époques de son histoire, s'est placée au premier rang des villes de même ordre que recommandent le goût des lettres et des travaux de l'intelligence. Ses écoles célèbres, même au temps de la conquête romaine, furent, sous la deuxième race et au commencement de la troisième, illustres entre toutes celles qu'avaient fondées les *Capitulaires* et que soutenait le génie chrétien. Pour des maîtres comme Gerbert, saint Bruno, Jean de Salisbury, les écoles de Reims eurent des disciples tels que le roi Robert et le saint pape Urbain II.

« A travers les luttes barbares du Moyen Age, ces écoles, dont la principale fut le Collège des Bons-Enfants, conservèrent le dépôt de la science et les traditions des bonnes

études. Et tandis que le génie des Libergier, des Robert de Coucy enfantait les merveilles de la Cathédrale et de Saint-Nicaise, Robert Serbon, Guillaume de Filastre, Jean Gerson, Guillaume Coquillart et tant d'autres, élevaient à la jurisprudence, à la théologie et à la poésie, d'impérissables monuments. Ce mouvement des esprits fut constamment soutenu et encouragé par les archevêques de Reims. Nul n'a manqué à cette noble mission, et quand Charles de Lorraine fonda l'Université, il continuait, dans la mesure de sa haute position et des besoins de l'époque, l'œuvre de ses prédécesseurs.

« En même temps que l'Université, l'imprimerie s'établit à Reims et y amena le célèbre Nicolas Bracquenoir et Jean de Foigny. Les arts et les lettres brillèrent alors d'un nouvel éclat, et les grands travaux de Bergier, de Marlot, de Mabillon, de dom Ruinart, le talent du graveur Nanteuil, l'érudition de Rainssart et après eux l'abbé Pleuche, l'abbé Balleux, Levesque de Pouilly et le P. Fery, profond mathématicien, conservèrent à la patrie rémoise, sa vieille illustration. Puis vint J.-B. de la Salle, qui fonda l'enseignement primaire et le perpétua dans un Institut dont le berceau fut à Reims et dont le bienfait se répandit sur tout le monde civilisé. Enfin des cours gratuits de mathématiques et de dessin établis par le conseil de ville et dotés par la munificence de Nicolas Rogier complétèrent, en 1748, les institutions locales d'enseignement public.

« Vers ce temps et plusieurs fois depuis, l'esprit d'émulation et le goût des arts provoquèrent la création d'une société littéraire et scientifique. Si le succès n'a pas répondu à ces généreux efforts, on sait qu'il faut l'attribuer à l'insouciance d'un pouvoir énervé et aux préoccupations politiques de la fin du XVIIIe siècle. Ces tentatives réitérées constatent néanmoins la tendance de l'esprit public à Reims, et ce n'est pas sous un gouvernement qui a tant fait pour la propagation de l'enseignement et le progrès des lettres, ce n'est pas quand le besoin d'instruction et de communications intellectuelles

promptes et faciles est devenu un besoin de première nécessité, que nous pouvons craindre de voir nos vœux repoussés et Reims privé plus longtemps d'une institution qui lui manque. »

Cette lettre était accompagnée des statuts d'après lesquels la nouvelle société se composera de « trente membres titulaires, de dix associés résidents et de membres honoraires et correspondants en nombre indéterminé. Les membles titulaires devront chaque année fournir un travail écrit. Les prêtres et les laïques pourront y être admis indistinctement. »

Le ministre donna son approbation. L'archevêque ouvrit, en grande pompe, le 4 mai 1842, la première séance publique de l'académie par un discours sur l'utilité des sociétés savantes ; il offrit pour lieu ordinaire des séances une des salles du palais archiépiscopal ; en sorte que là où avaient été sacrées les royautés de la terre, il installait la sublime royauté de l'intelligence et de la science.

Après avoir été le fondateur de l'académie, il en demeura le protecteur constant et dévoué. « Dans le but de protéger nos commencements, disait le président de cette Compagnie, aux obsèques de Mgr Gousset (1), et pour assurer définitivement son œuvre, le Cardinal a tenu, pendant de longues années, à présider personnellement nos séances, et la plupart d'entre vous se rappellent encore avec quelle distinction, quelle impartialité et quelle hauteur de vues il dirigeait les travaux de l'académie. Un grand intérêt littéraire environnait ces solennités. Une séance était presque un événement, et chaque membre s'efforçait alors par sa présence d'en augmenter l'éclat. »

Si les laïques s'y distinguèrent par leur nombre et par leur talent, les prêtres, répondant à l'appel de leur chef, s'y firent une place d'honneur par leurs écrits. L'académie a couronné

(1) M. Joret des Closières, sous-préfet de Reims.

les œuvres de MM. Cerf, Gaynet, Péchenard, Gillet, Dessailly et d'autres qui ne sont point inconnus. Ainsi fut consacrée l'alliance de la foi et de la science.

Mgr Gousset n'avait donc rien de plus à cœur que de communiquer à son clergé l'amour de l'étude et la soif de la vérité qui le passionnaient. Mais pour travailler et s'instruire, il faut des livres, et l'archevêché et le diocèse étaient sans bibliothèque.

Le successeur du cardinal de Latil, ainsi qu'il le répétait souvent, n'avait trouvé dans son palais que deux *Almanach du clergé* et un annuaire.

« Avant la Révolution de 1789, fait observer l'éditeur du Catalogue (1), le clergé de Reims possédait d'immenses ressources littéraires et scientifiques, dans les riches bibliothèques de Saint-Remi et du chapitre de l'insigne Eglise métropolitaine. D'ailleurs, sous l'ancien régime, les chanoines et les curés, plus ou moins richement dotés, pouvaient se procurer tous les livres dont ils avaient besoin. Mais ces magnifiques bibliothèques ont disparu ; il n'en reste que des débris qui ont été recueillis par des bibliothèques nationales, départementales et communales et le clergé actuel peut à peine, à raison de la modicité de son traitement, se procurer des ouvrages élémentaires qui lui sont nécessaires pour l'exercice du saint ministère. » Il fallait combler cette lacune et remédier à ce déplorable état de choses ; Mgr Gousset en sentit la nécessité et résolut de créer une bibliothèque au profit du diocèse.

L'archevêché n'offrant rien ni d'assez vaste, ni d'assez grandiose, Mgr Gousset dut s'adresser au gouvernement pour la construction d'un quartier spécial attenant à son palais. Longtemps on lui opposa des fins de non-recevoir; mais, à force d'instance et d'habileté, il obtint les 100,000 francs nécessaires à la réalisation de son œuvre.

(1) Catalogue de la bibliothèque de Reims, fait par le Cardinal lui-même.

Quant aux livres, le prélat en possédait déjà un grand nombre qu'il s'était procurés avec un discernement remarquable. Professeur, vicaire général, évêque, il s'était montré bibliophile et ami des bibliophiles. Mais, s'il avait recherché les belles éditions et les ouvrages rares, il s'était surtout appliqué à choisir ceux qui lui avaient paru les plus utiles aux prêtres. Il aimait les livres pour la science et la science pour l'Eglise. Il se dessaisit donc en faveur de l'archevêché et du diocèse de cette bibliothèque déjà considérable qui était sa joie et son orgueil. Toute son ambition fut de la rendre, comme il le disait lui-même, digne de l'Eglise de Saint-Remi, d'Hincmar et de Charles de Lorraine. Il mit quarante-sept ans à la former et à l'enrichir ; il y consacra 120,000 francs (1). Aussi, rien de mieux choisi et de plus somptueusement relié. Tout révèle l'intelligence d'un savant, le goût d'un connaisseur et la magnificence d'un prince de l'Eglise. On peut dire que cette bibliothèque, qui compte près de 17,000 volumes, restera à juste titre le plus noble don fait au diocèse comme le plus beau souvenir de l'éminent théologien.

Sur la fin de sa vie, le Cardinal en fit le catalogue, avec une préface, qui nous en indique les richesses : « Comme la bibliothèque archiépiscopale intéresse plus particulièrement le clergé que les autres classes de la société, la théologie qui comprend naturellement le Droit Canon en est la partie la plus considérable. Aussi, afin de faciliter aux ecclésiastiques les recherches qu'ils ont à faire de temps en temps pour éclaircir ou résoudre certaines questions touchant le dogme catholique, la morale chrétienne, la discipline de l'Eglise, l'archevêque a voulu leur procurer les polyglottes d'Alcala, d'Anvers, de Paris et de Londres, avec plusieurs commentaires sur l'Ecriture Sainte, les bréviaires, missels et rituels d'un grand nombre de diocèses de France, les principales collections des conciles et les anciens écrivains ecclésiastiques, les ouvrages des Saints Pères et des docteurs de l'Eglise

(1) C'est le chiffre fixé par le Cardinal lui-même.

orientale et occidentale, les traités des plus célèbres théologiens des différentes écoles, en un mot les écrits des principaux auteurs de tous les siècles chrétiens et de toutes les nations du monde catholique. »

Personne ne s'étonnera de voir le Cardinal Gousset passer tout son temps à sa bibliothèque, travaillant sur une table encombrée de livres ouverts, et ne lisant que la plume à la main. Il en faisait une salle de réception pour ses prêtres à qui il voulait inculquer par son exemple l'amour de l'étude. On sait qu'il montrait un intérêt tout particulier aux ecclésiastiques qui se sentaient la vocation d'écrire ; il ne leur ménageait ni ses conseils ni ses encouragements.

Le palais archiépiscopal était le rendez-vous de tous les savants et de tous les écrivains, spécialement de ceux qui mettaient leur plume au service de l'Eglise et des doctrines romaines. On y voyait tour à tour : Louis Veuillot, Montalembert, Dulac, Charles Sainte-Foi, Bonnil, Gerbet, Rhorbacher, Lacordaire, Combalot et tant d'autres.

Son grand plaisir était de conduire ses hôtes et ses visiteurs dans cette vaste bibliothèque où l'on jouissait de sa science autant que de son amitié ; chaque livre, en lui rappelant un souvenir ou une victoire contre le jansénisme et le gallicanisme, lui fournissait une anecdote parfois piquante, toujours intéressante, à raconter.

Pasteur aussi zélé que savant, administrateur aussi actif que studieux, l'archevêque de Reims, immédiatement après son arrivée, visita les principaux centres des Ardennes : Rethel, Mézières, Sedan, Charleville où il reçut l'abjuration d'un protestant qui convertit sa mère. En 1841, il parcourut plusieurs parties de son diocèse pour y donner la confirmation. « Partout, dit le *Journal de Reims*, dans la ville comme dans la campagne, Mgr Gousset est reçu au milieu de l'empressement le plus respectueux, et repart au milieu de l'enthousiasme le plus fervent et le plus durable. Sa parole simple, expansive, lui gagne tous les cœurs. »

« Dès ses premières visites pastorales, il commença à dessiner son action et à conquérir sa popularité dans les presbytères, comme dans les populations. Affable, il se livrait à ses curés avec le plus aimable abandon. A travers une conversation attachante et variée, il ne manquait pas, en parlant des pratiques et des abus jansénistes, de leur déclarer une guerre impitoyable. Il jetait des réflexions magistrales sur l'orientation que devait prendre la théologie et sur la nécessité d'une union très étroite avec Rome et le Pape. Les prêtres, comme les fidèles, comprirent ce qu'il y avait, dans cette riche nature, de cœur, de droiture, de fine bonhomie et de dévouement à l'Eglise (1). »

En somme, on pouvait dire de toutes les tournées pastorales du prélat ce que la presse écrivait de son passage à Verzy et à Verzenay : « Bonne journée pour la Religion, partant pour la société, pour la paix publique, pour tous les sentiments honnêtes, pour tous les principes qu'il s'agit de relever sur un sol ébranlé jusque dans les hameaux les plus reculés, par la philosophie sceptique et les révolutions. Pour cette œuvre, nous en sommes plus convaincus que jamais, le camail et le rochet valent mieux que les broderies officielles, la chaire mieux que la tribune, l'Evangile mieux que les chartes et les codes, ajoutons, le catéchisme mieux que les *Premiers-Paris.* »

Le zélé pasteur de l'Eglise de Reims, au milieu de ses travaux et de ses nouvelles sollicitudes, gardait fidèlement le souvenir de son premier troupeau. C'était le rêve de son cœur de revoir ses ouailles d'autrefois. Mgr Amédée-Georges Massonnais n'épargnait ni démarches, ni lettres pour le décider à revenir dans le Périgord. « Je vous attends à bras ouverts, lui écrivait son digne successeur. Mon diocèse est à vos genoux comme un enfant devant son père, vous conjurant d'accomplir votre promesse et d'exaucer ses vœux. Mes diocésains ne

(1) *Mgr Garot*, par M. Gillet.

consentiraient jamais à être oubliés d'un prélat qu'ils ne cessent de vénérer et d'aimer (1). »

D'autres liens non moins intimes attachaient Mgr Gousset à la province de Bordeaux. Son ancien métropolitain (2) désirait sa présence. L'évêque d'Angoulême (3), qui honorera le siège de Cambrai autant par son attachement au Saint-Siège que par la fermeté de ses convictions et la dignité de sa vie, qui mourra décoré de la pourpre cardinalice, réclamait sa visite au nom d'une estime et d'une affection réciproques. Mgr Guitton, dont l'archevêque de Reims admirait les aimables qualités et les mérites solides, le sollicitait en termes les plus tendres : « Nous voici au moment de nous entendre pour le voyage de Périgueux. A la distance où nous sommes, il est bon de prendre ses moyens de loin. Quand vous proposez-vous de venir à Poitiers ? car vous savez que je dois vous attendre ici. Nous nous rendrons ensemble à Angoulême. Combinez votre départ de manière à prendre un peu de repos chez moi. Votre arrivée à Poitiers sera pour votre collègue une véritable fête ; j'y tiens comme on tient à un peu de bonheur en ce monde (4). »

Mgr Gousset, cédant plus aux inclinations de son cœur qu'aux appels de l'amitié, commença le voyage de Périgueux par un circuit assez long qui lui permit de s'arrêter d'abord à Poitiers où l'évêque le reçut comme on reçoit un protecteur et un ami. Après quelques jours de repos passés dans une douce intimité et au milieu des charmes d'une cordiale hospitalité, l'Archevêque, en compagnie de Mgr Guitton, se dirigea sur Angoulême pour visiter l'évêque dont il appréciait les vertus supérieures et les rares qualités. Mais le but principal de son voyage était Périgueux où l'attiraient tant de souvenirs. Mgr Georges fit grande réception à son prédécesseur, et les

(1) 15 Avril 1843.
(2) Ferdinand Donnet, mort cardinal-archevêque de Bordeaux.
(3) René-François Regnier.
(4) 30 mai 1843.

Périgourdins l'accueillirent avec enthousiasme. Aux évêques d'Angoulême et de Poitiers qui l'avaient accompagné vinrent se joindre le métropolitain de Bordeaux et Mgr de Tulle. Quelques journaux ministériels donnèrent à cette réunion un caractère extraordinaire et la dénoncèrent comme un acte politique, un complot contre l'Université. Par une délicate attention de l'évêque, six prélats se réunissent à Périgueux, pour honorer et fêter la venue de leur ancien collègue et ami. Ils prient, ils dînent, ils parlent de leurs séminaires, de la liberté d'enseignement qui était à l'ordre du jour. Ils se concertent pour avoir une règle de conduite uniforme dans la guerre livrée au monopole universitaire. Voilà le crime qu'on leur reproche, l'énormité dont ils se sont rendus coupables. Ce n'était pas pour conspirer que Mgr Gousset avait pris la route du Périgord, mais pour satisfaire les besoins de son cœur. Personne ne l'ignorait. Il se montrait si heureux de revoir ces populations méridionales dont il avait été le premier pasteur et qui lui restaient fidèlement attachées malgré l'éloignement. Ecoutons un témoin :[1] « Presque toute la journée du dimanche s'est passée en cérémonies religieuses à la cathédrale. Quelle jouissance, quel bonheur pour le Pontife, lorsqu'il lui fut donner d'entrer, d'officier dans cette basilique qui lui devait et les embellissements d'une intelligente restauration et la pompe du culte divin. Son âme débordait d'émotion, quand il parlait à ses anciens diocésains qu'il se plaisait à appeler ses enfants. » La consécration de l'église de Vergt couronna son séjour dans le Périgord, qui a été, selon l'expression de Mgr Georges, « un véritable triomphe pour l'archevêque de Reims ».

Constamment préoccupé de ce qui intéresse l'honneur de la Religion, Mgr Gousset favorisa puissamment l'archéologie chrétienne. Dans ce but, il adressa une lettre à chacun de ses curés, leur enjoignant de faire la statistique historique de

(1) L'abbé Jacquin dont nous avons parlé.

leur paroisse, et d'étudier les monuments religieux avec leurs richesses artistiques. Un questionnaire joint à cette lettre venait faciliter leur travail en y mettant de l'ordre. Il leur rappelait que, ni le pasteur de la paroisse, ni l'administration municipale ne doivent faire aucune réparation majeure à l'église, sans prévenir l'autorité épiscopale, qu'on ne peut vendre ni statues, ni bas-reliefs, ni reliquaires, ni autres objets antiques sans l'avoir consultée.

Nommé membre correspondant et président d'honneur du comité archéologique de la Marne, établi pour l'étude et la conservation des monuments historiques[1], l'archevêque de Reims s'était constitué l'inspecteur des réparations entreprises dans les églises de son diocèse.

Avec une des plus merveilleuses cathédrales de l'Europe, Reims possède une des plus intéressantes églises abbatiales de France, celle de l'archimonastère de Saint-Remi. Mgr Gousset porta immédiatement toute sa sollicitude sur ce monument de haute valeur esthétique, mais chancelant sur ses bases. La plus inconcevable négligence en laissait crouler chaque jour les piliers et les voûtes ; de plus, les restaurations commencées l'année qui suivit le sacre de Charles X, s'opéraient lentement et sans goût, pour ne pas dire avec ignorance et barbarie. La façade occidentale, si curieuse par ses colonnes cannelées et la sévérité de son ornementation, venait d'être déshonorée par l'addition d'un pignon tronqué et d'un comble en zinc qui en dépassait le sommet de la manière la plus désagréable. On avait substitué à la grande rose en pierre de ce portail une laide rose en fonte, à rameaux flamboyants. En présence de cet état de choses, la première pensée de l'archevêque fut de chercher un architecte habile et actif pour se concerter avec lui sur la manière de consolider et de restaurer cet édifice tout meurtri et démantelé.

Il le trouva dans M. Brunette qui, malgré son jeune âge, se mit à l'œuvre et mena à bonne fin l'entreprise que l'administration lui avait confiée,

Tout en se consacrant aux affaires de son diocèse, Mgr Gousset ne perdait pas de vue les intérêts généraux de la Religion et de la société. La grande question de la liberté d'enseignement préoccupait alors les esprits et passionnait l'opinion.

Si les écoles universitaires n'étaient pas, selon les expressions de Lamennais, des séminaires d'athéisme, elles étaient l'effroi de l'Eglise et de la famille par un enseignement qui conduisait à l'oubli et à la ruine des croyances religieuses. L'instruction entre les mains de l'Université, c'était la foi en péril dans les jeunes générations.

L'*Avenir* avait jeté un des premiers le cri d'alarme et revendiqué la liberté d'enseigner comme le droit des familles, l'avantage de la société et le bénéfice de la Religion. La Charte de 1830 en avait consacré le principe et Louis-Philippe l'avait formellement promise. La loi de 1833, proposée par M. Guizot, avait fait pénétrer cette précieuse liberté dans l'enseignement primaire, sans toutefois donner à l'Eglise une part suffisante.

Restait l'enseignement secondaire dont l'Université avait le monopole. Le gouvernement, subissant le joug de cette dernière, ajournait sans cesse cette loi toujours demandée et toujours promise. En 1836, il soumit enfin un projet de loi à l'examen des pouvoirs législatifs. Les catholiques ne purent l'accepter, étant radicalement vicié par un article qui refusait aux congrégations religieuses le bienfait de la liberté. Dès lors, d'illustres personnages ne cessèrent de la réclamer au nom des droits de l'Eglise, de la société et de la famille. Mais l'épiscopat n'entra sérieusement en lice que dans les années qui suivirent 1840.

Le vaillant évêque de Chartres, Clausel de Montals, engagea la bataille par des lettres publiques contre la philosophie universitaire. De grands évêques (1) soutinrent le vieil athlète dans la milice. La presse se fit l'écho des revendications de

(1) de Bonald, de Lyon; Parisis, de Langres; Prilly, de Châlons, etc.

l'épiscopat qui voulait la liberté telle qu'elle existe en Belgique. L'*Univers* surtout prêta ses colonnes à ceux qui entreprirent le bon combat.

L'archevêque de Reims demeura-t-il étranger à ce débat ? non ; on le voit se mêler personnellement à la lutte, et la large part qu'il y prit peut le mettre au nombre des athlètes et des conquérants de cette liberté, tant de fois sollicitée par les catholiques.

Le 1er mai 1841, M. Guizot, sous l'influence de M. Villemain, déposait un nouveau projet de loi qui maintenait à l'Université son pouvoir et ses privilèges et plaçait les séminaires sous sa tutelle. Ce projet, d'où la liberté était absente, souleva les réclamations de l'épiscopat. Parmi les cinquante-six évêques qui protestèrent publiquement, Mgr Gousset fut un des premiers à élever la voix dans un judicieux mémoire intitulé : *Observations de Mgr l'Archevêque de Reims sur le projet de loi, la liberté d'enseignement.*

« Je n'examinerai point, disait-il, si le projet de loi qui nous occupe en ce moment ne tend point à faire mentir la Charte ou le gouvernement, si la loi dont on est menacé ne serait point plutôt contre, que pour la liberté d'enseignement. »

Le but du prélat était de démontrer que les évêques ont droit d'établir des séminaires, de les diriger ou de les faire diriger comme ils jugeront convenir, exigeant tantôt plus, tantôt moins, pour ce qui regarde la science, suivant les temps, les lieux et les besoins des peuples.

« La direction d'un séminaire, affirme-t-il, ne dépend et ne peut dépendre que de l'évêque. Le ministre, fut-il prêtre, fut-il évêque, ne serait pas juge compétent en sa qualité de ministre, de ce qu'on doit exiger du directeur, du professeur et d'un élève d'un séminaire. C'est à l'archevêque de Reims, par exemple, de voir si, aujourd'hui qu'il a cent quinze paroisses vacantes, il peut exiger de ses lévites tout ce qu'il exigerait s'il avait à sa disposition cent quinze prêtres de plus qu'il ne lui en faut pour remplir les vides du sanctuaire. C'est à l'ar-

chevêque à juger de ce qu'il doit faire aujourd'hui, de ce qu'il devra faire dans cinq ans pour répondre aux besoins spirituels de son peuple qui certainement ne s'adressera pas au ministre de l'instruction publique, ni à ses inspecteurs, pour en obtenir les secours et les consolations de la Religion. Nul autre que l'évêque n'a droit de régler les études, le régime et la discipline d'un séminaire, d'un établissement diocésain.

« Or, sous l'empire de la loi pour la liberté de l'enseignement secondaire, tous ces droits seraient anéantis. L'épiscopat serait moins libre que jamais dans l'accomplissement de ses obligations relativement à l'instruction et à l'éducation des lévites. Il ne resterait plus de petits séminaires en France, plus d'écoles secondaires ecclésiastiques proprement dites. Il est donc nécessaire, conclut Mgr Gousset, que le projet de loi soit modifié par la Chambre, de telle sorte que les écoles ecclésiastiques que nous appelons petits séminaires, restent soumises, conformément au Droit canonique, à la juridiction des évêques. Ce n'est point un privilège que je réclame, c'est un droit, c'est la liberté d'accomplir un devoir. »

Outre ces observations publiques, l'illustre prélat fit auprès du gouvernement d'autres réclamations sur le même objet. Il s'adressa au ministre des cultes, « car ce dernier, disait-il, est le seul en qualité de ministre des cultes, sous la protection duquel les petits séminaires puissent être placés, le seul protecteur des droits et des intérêts qui regardent la religion. Les évêques n'ont point à traiter avec le Grand-Maître de l'Université. »

Mgr Gousset était personnellement d'avis que l'épiscopat ne devait pas transiger avec les prétentions universitaires en ce qui concerne les écoles ecclésiastiques.

L'attitude ferme de l'archevêque de Reims, son mémoire sagement pensé et fortement motivé, agirent puissamment sur tous les hommes consciencieux et éclairés. De nombreux prélats y adhérèrent publiquement. « Depuis le 22 mars, écrivait Mgr de Séez, mon adhésion était pleine et entière. »

Les évêques de Châlons, Beauvais, Montauban, Nîmes, Langres, Cahors, du Puy et d'autres, donnèrent leur approbation « à ce qu'avait si bien dit Mgr Gousset. »

C'est ainsi que ce projet tomba sous la protestation la plus énergique de l'épiscopat et des catholiques en émoi. Mais cette question n'en passionna pas moins les esprits à un degré que notre indifférence ne saurait comprendre.

L'illustre auteur de la *Vie de sainte Elisabeth*, dans la plénitude de son talent et la vigueur de l'âge, loin d'abandonner le drapeau de la liberté d'enseignement, le plaça sur le terrain politique. Dans deux fameux discours [1], il poussa le cri de guerre et entraîna les catholiques en se servant de la tactique libérale.

Mgr Parisis, considérant surtout le point de vue constitutionnel et social, publia sur ce sujet de remarquables écrits qui firent impression. Le vieil évêque de Chartres, encore plein de feu, envoya au rédacteur de l'*Univers*, des lettres enflammées et véhémentes sur les doctrines universitaires. L'abbé Combalot se vit condamné à quinze jours de prison, 4,000 francs d'amende, pour avoir loué une brochure contre l'enseignement de l'Université. Les chefs de famille signèrent des pétitions sur tous les coins de la France; la presse, notamment l'*Univers*, fournit un concours dévoué à toutes ces démonstrations et à ces polémiques devenues nécessaires.

Le mouvement fut magnifique; et le gouvernement ne pouvant résister à ces bruyantes manifestations de l'opinion, présenta le 2 janvier 1844, un nouveau projet de loi qui, tout en modifiant l'article des Séminaires, n'était qu'une nouvelle édition de celui de 1841. On y trouvait toujours l'empreinte universitaire de M. Villemain. Malgré les appréciations de certains journaux de l'époque qui disaient : « Le projet est trop favorable au clergé, il ne passera pas, » l'épiscopat ne vit là qu'un nouveau piège du gouvernement, voulant à tout prix

(1) 4 mars et 6 juin 1842.

le monopole et confisquant la liberté plutôt que la donnant. Dupin lui-même, peu suspect, laissait échapper cet aveu : « Notre loi pour la liberté d'enseignement va devenir une loi contre la liberté. »

Les évêques livrèrent de nouveau le combat. Plusieurs métropolitains, groupant autour d'eux leurs suffragants, protestèrent énergiquement dans des mémoires qui émurent les esprits et tinrent en éveil le pouvoir.

Un des premiers encore, l'archevêque de Reims intervint dans la lutte avec ce mélange de fermeté et de modération qui caractérise tous les actes de son long épiscopat. Il entra en relations avec ses suffragants et quelques autres évêques, et tous s'accordèrent à demander ces trois choses : « 1° La liberté pour tous de former, à côté des établissements universitaires, des établissements indépendants, non de la surveillance que l'État doit exercer sur la famille et le citoyen, mais de l'autorité, de la direction et de la surveillance de l'Université ; 2° qu'on restreigne la nécessité des grades, si toutefois on les juge nécessaires, et que dans tous les cas, l'examen de ceux qui aspirent aux grades, soit fait par un jury complètement indépendant de l'Université ; 3° que les aspirants aux grades ne soient point tenus d'exhiber des certificats d'études, ni de déclarer les lieux ou établissements dans lesquels ils ont étudié. »

D'après ces données, Mgr Gousset rédigea lui-même un Mémoire qui fut expédié au ministre des cultes, après avoir été revêtu des signatures du cardinal de la Tour-d'Auvergne, de l'archevêque de Cambrai et des évêques de Soissons, Amiens, Beauvais et Châlons.

Citons en quelques passages :

« Le clergé et les pères de famille qui veulent que leurs enfants professent et pratiquent la Religion, les citoyens qui tiennent à l'accomplissement de la Charte, désirent vivement une loi pour la liberté d'enseignement et d'éducation morale et religieuse. Quiconque a prêté le serment de fidélité au roi

et à nos institutions doit, s'il comprend bien ces obligations, réclamer cette liberté, autant pour accomplir un engagement personnel et sacré que pour s'acquitter de ses devoirs de citoyen envers le gouvernement. Et sur ce point, comme sur tout autre qui intéresse la morale et la Religion, les évêques doivent donner l'exemple.

« Aussi en 1841, les premiers pasteurs se sont cru obligés de réclamer contre le projet de loi qui tendait à consacrer le monopole de l'Université et à faire tomber le sacerdoce dans la plupart des diocèses de France, en soumettant les séminaires à son despotisme impérial.

« Depuis, plusieurs évêques se sont élevés contre le progrès de l'incrédulité, de l'insubordination et de l'immoralité qui se développent de jour en jour par suite d'un enseignement logiquement indifférent, par cela même qu'il se donne au nom de l'Etat, approuvant et légitimant tous les cultes, tous les systèmes de philosophie les plus contradictoires, et anéantissent chez les jeunes gens les croyances puisées dans une première éducation chrétienne.

« Ils ont eu à se plaindre surtout que certains ouvrages utiles qui ont été conseillés, seulement depuis quelques années, par le Grand-Maître de l'Université, pour l'enseignement de la philosophie, ne soient pas généralement suivis dans les collèges, tandis que d'autres ouvrages hétérodoxes, ou des moins favorables à la vérité, ont été approuvés par le conseil royal de l'instruction publique et même imposés pour les examens des baccalauréats es lettres. Et les évêques n'ont gardé le silence que parce qu'ils attendaient avec quelque confiance la loi tant de fois promise en faveur de la liberté d'enseignement.

« Mais s'il y a eu pour eux le temps de se taire, c'est maintenant le temps de parler. Lorsque la foi de nos pères est en danger, lorsqu'au nom de la liberté, l'impiété lève la tête et cherche à s'assurer un prochain triomphe, nous aussi nous avons le droit, et au nom de cette liberté et au nom de la Reli-

gion qui nous en fait un devoir, de pousser le cri d'alarme, et de rallier les fidèles sous l'étendard de la vérité. Nous ne serons point arrêtés par les menaces imprudentes de la presse qui ne pouvait nous donner une plus juste idée de ce monopole et nous faire mieux connaître ses tendances antireligieuses, qu'en ressuscitant, pour le défendre, les déclamations et les calomnies de la philosophie universitaire contre la religion catholique, contre ses institutions et ses ministres. »

Puis, après avoir montré que le nouveau projet n'offre aucune garantie pour l'éducation morale et religieuse, le Mémoire ajoute :

« Aux termes du 3e article de ce projet, on ne peut être autorisé à ouvrir une école secondaire sans avoir préalablement déposé entre les mains du recteur de l'académie l'affirmation par écrit et signée des déclarants de n'appartenir à aucune association, ni congrégation non légalement établie en France.

« A prendre cet article tel qu'il est conçu, il paraîtrait qu'on veuille exclure non seulement ceux qui ont embrassé l'état religieux proprement dit, mais même les ecclésiastiques et les laïques en grand nombre qui appartiennent à une ou plusieurs congrégations ou associations religieuses établies dans presque toutes les paroisses de France sans autre autorisation que celle de l'évêque.

« Quoi qu'il en soit, si on nous eût annoncé, il y a quelque temps, que l'on se proposait d'exclure de la direction des écoles secondaires certaines congrégations, nous aurions cru manquer au gouvernement du roi en nous arrêtant à la pensée que cette exclusion pouvait tomber sur d'autres associations que celles qui conspirent dans les ténèbres contre tout pouvoir, contre le trône et l'autel, contre les rois et les ministres du Christ.

« Cependant, nous nous serions trompés, et c'est ce qui nous afflige profondément. Quoi, sous le régime de la liberté et de l'égalité, sous l'empire de la Charte qui a promis l'enseigne-

ment libre, qui garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes, qui déclare tous les Français égaux devant la loi et également admissibles aux emplois civils, on frapperait d'interdiction des Français, par cela seul qu'ils sont religieux, ou qu'ils se sont consacrés à Dieu d'une manière particulière, afin de travailler plus efficacement à leur salut et au salut de leurs frères. Les religieux, quoique non reconnus légalement comme tels, n'ont pas cessé d'être Français ; ils supportent les charges de l'Etat, paient les impôts, observent les lois qui leur sont communes avec les autres citoyens et demeurent justiciables des tribunaux sans réclamer ni exemption, ni privilège. S'ils sont coupables, qu'on les condamne, mais qu'on ne les condamne pas sans forme de procès. »

Mgr Gousset prouve ensuite que l'exclusion des communautés religieuses ne serait pas seulement contraire à l'esprit des institutions qui nous régissent, mais un outrage fait à la religion de la majorité des Français ; et enfin il conclut :

« D'après ces considérations, le nouveau projet de loi sur l'instruction secondaire ne serait-il pas à lui seul une preuve que les catholiques ont tout à craindre des préjugés ou des principes de l'Université. »

En même temps qu'il faisait parvenir ce mémoire au ministre des cultes, l'Archevêque de Reims écrivait aux prélats qui avaient cru devoir garder le silence dans la presse, pour les exhorter à réclamer publiquement et collectivement. C'est ce que constate cette lettre du 20 février 1844 à Mgr Mathieu :

« Voici où j'en suis pour les réclamations dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Grandeur. Hier au soir est partie, pour Paris, la lettre que j'ai rédigée de concert avec mes vénérables collègues de la province. Mgr le cardinal de la Tour d'Auvergne et Mgr de Cambrai ont bien voulu s'associer à nous en signant eux-mêmes cette lettre. Je vous en envoie une copie.

« Je savais que le garde des sceaux n'aime pas les réclamations collectives, mais je sais aussi qu'il n'aime guère plus les réclamations individuelles et qu'il les regarde comme incons-

titutionnelles quand elles sont adressées directement au roi qui, dit-on, règne et ne gouverne pas.

« En tous cas, si nous avions besoin de l'agrément du bon vouloir du gouvernement pour réclamer contre ceux de ses actes qui peuvent être contraires à la Religion, il faudrait nous condamner à un silence éternel. En 1841, nos réclamations auprès du même ministre des cultes ont arrêté le gouvernement et ont empêché de donner suite au projet de loi de M. Villemain. Nous devons travailler aujourd'hui à obtenir le même résultat, et nous ne pouvons le faire avec quelque succès qu'en nous adressant à notre ministre, je veux dire au ministre des cultes. Si nous ne réussissons pas, nous continuerons à gémir, mais nous aurons la consolation d'avoir rempli un devoir, et nous demanderons au Seigneur la force nécessaire pour combattre l'erreur, de quelque côté qu'elle vienne, à l'exemple de nos illustres prédécesseurs qui, dans tous les temps, ont cherché à prémunir les fidèles contre l'hérésie et l'impiété.

« L'histoire nous a conservé les censures et les instructions pastorales des évêques de France qui ont constamment lutté, au XVIIIe siècle, principalement contre les efforts du philosophisme et du jansénisme son allié, malgré l'appui que les mauvaises doctrines trouvaient dans les parlements qui régnaient alors.

« Voilà, Monseigneur, comment j'envisage les choses à la vue des progrès de l'incrédulité et de l'immoralité qui en est la suite. Mgr de Paris, comme vous le savez probablement, vient d'adresser des réclamations sur le même objet, de concert avec quatre de ses suffragants. »

Ainsi, la conviction de Mgr Gousset était que les évêques ne devaient pas se contenter de protestations secrètes, mais déployer toutes les ressources de la publicité pour faire échec à la loi projetée. L'archevêque de Besançon ayant gardé jusque là une réserve et un silence absolus dans la presse, le but du premier était d'engager le second à un acte public.

Malgré cette lettre fortement motivée, Mgr Mathieu ne jugea pas à propos d'écrire publiquement ni collectivement avec ses suffragants. L'histoire impartiale dira quel est celui des deux qui vit plus haut et plus juste.

Pour l'archevêque de Reims, la question de l'enseignement lui paraissait si capitale qu'il prit pour sujet de son mandement de carême, l'éducation religieuse.

« Sans la Religion, écrit-il, il n'y aura ni instruction solide et suffisante, ni véritable éducation morale. Quelle autre lumière que la sienne viendrait nous éclairer sur nos misères et nos contradictions de chaque jour, sur notre présent, sur notre avenir et sur les rapports qui existent entre eux ? Quelle autre influence plus douce, plus prompte, plus bienfaisante se chargerait à sa place d'incliner et de façonner les cœurs. C'est elle qui est réellement la base, le principe et le dernier mot de toute science, le ressort et le mobile de toutes les habitudes vraiment honorables. »

D'où il conclut que toute méthode d'enseignement et d'éducation qui ne repose pas sur la Religion, qui tend à en affaiblir l'autorité, à repousser ou à éteindre son flambeau, est une méthode stérile pour le bien, pour la vérité et la vertu, mais puissante pour l'erreur et commode pour les passions.

« Un tel système, s'écrie-t-il, s'il devait être appliqué à vos enfants, serait pour eux un instrument de mort spirituelle et morale, serait un attentat commis au grand jour contre tout ce que vous avez de plus cher au monde. L'Etat, la société, les familles devraient le repousser avec une égale frayeur. »

Grâce donc aux réclamations publiques de l'épiscopat et à celles des polémistes distingués qui entrèrent dans le débat, la loi projetée n'aboutit pas plus en 1844 qu'en 1841.

Deux ans plus tard on réclama un nouveau projet de loi, qui fut déposé le 12 août 1847. Il ne répondait encore point aux vœux des catholiques et aux exigences du principe de liberté. C'était toujours la consécration du monopole universitaire.

« La lutte, écrivait alors Montalembert, doit être reprise avec plus d'énergie que jamais. » Mgr Gousset, de concert avec ce vaillant champion de l'Eglise, se remit sur la brèche, et écrivit au ministre des cultes pour protester contre cette nouvelle loi. « Dans son mémoire, disait *l'Univers*, le prélat renouvelle et accentue les déclarations qu'il a faites en 1844. »

Tout en combattant pour la liberté d'enseignement, l'archevêque de Reims restait l'adversaire déclaré des doctrines entachées de gallicanisme. Trois hommes haut placés résumaient à eux seuls l'hostilité contre l'Eglise. C'étaient Dupin, Villemain et Cousin. Dupin, docteur en droit, procureur général près la Cour de cassation et député de la Vienne, personnifiait le gallicanisme parlementaire.

Pendant les débats que nous venons d'exposer, ce magistrat publia un *Manuel de Droit public ecclésiastique français.* Le cardinal de Bonald le condamna ; soixante-cinq évêques souscrivirent à cette sentence. Mais, par une représaille renouvelée fort mal à propos des plus mauvais jours du despotisme royal, le Conseil d'Etat s'arrogea le droit de juger l'autorité épiscopale et déclara l'archevêque coupable d'abus.

Mgr Gousset saisit cette occasion pour dénoncer l'incompétence de ce tribunal « auquel il n'appartient en aucune manière de prononcer ni sur les controverses en matière de foi, ni sur la discipline ecclésiastique, ni sur les limites de la puissance spirituelle qui ont été tracées », et loin de se contenter d'une simple adhésion à la sentence du cardinal de Lyon, il lança un mandement portant condamnation du *Manuel* de Dupin.

Ce livre par lui-même pouvait avoir peu de valeur, n'étant qu'une compilation d'auteurs fort suspects, pour la plupart réprouvés par Rome ; mais l'auteur avait de la renommée, il exerçait la plus haute magistrature, et avait dédié son ouvrage au clergé dont l'éducation, sur certaines matières, semblait incomplète, fausse. Tout cela explique la détermination prise par les archevêques de Lyon et de Reims.

« Quelle a été notre douleur, s'écriait Mgr Gousset, de voir paraître le *Manuel de Droit public ecclésiastique français*, qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'offre presque rien qui ne soit dangereux et répréhensible. Quel a été notre étonnement en voyant un de nos plus célèbres magistrats qui, en différentes circonstances, a pris la défense de la morale et de la Religion, affecter de s'appeler catholique gallican, comme s'il craignait de passer pour catholique romain, ou simplement pour catholique, et donner au propre chef de l'Eglise universelle, la dénomination de prince étranger, même lorsqu'il s'agit du gouvernement de l'Eglise. Oui, grande a été notre affliction, lorsqu'en lisant le *Manuel*, nous y avons trouvé, non seulement les préventions les plus injustes contre le pouvoir spirituel et notamment contre le siège apostolique, mais encore des erreurs graves sur la hiérarchie et la constitution de l'Eglise, sur les prérogatives de Pierre et de ses successeurs, sur les droits des évêques, sur le mariage des chrétiens, les vœux monastiques, les associations religieuses et la propriété des biens ecclésiastiques. »

Saluons une fois de plus dans le prélat théologien, le gardien vigilant de la doctrine, et le fidèle observateur des vœux que l'orthodoxie de sa foi et l'amour du Saint-Siège lui avaient inspirés dans la basilique de Saint-Pierre.

Si l'écrit de M. Dupin attrista le Docteur de l'Eglise de Reims, une nomination épiscopale, qu'il avait désirée et patronée de concert avec le Comte de Montalembert, vint lui apporter une vive joie. Un décret royal du 21 novembre 1843 désignait M. Doney, chanoine de la métropole de Besançon, pour l'évêché de Montauban.

Ame éminemment sacerdotale, esprit fin et subtil, philosophe de haut mérite, aussi remarquable par la clarté des idées, la netteté du jugement que par l'étendue de la science, M. Doney passait pour un des prêtres les plus distingués du diocèse auquel il appartenait. Disciple de Lamennais, il avait repoussé sans peine ses erreurs et conservé la pureté de la

doctrine soit théologique, soit philosophique. Mgr Gousset se félicita de cette recrue qui devait faire le plus grand honneur à l'épiscopat français. L'évêque de Montauban se signalera par ses lettres admirables destinées à éclairer et à ramener les protestants de son diocèse, comme par ses écrits sur le traditionalisme qu'il défendra dans les limites de l'orthodoxie. Grand admirateur du Cardinal Gousset qui avait été son condisciple et son maître, Mgr Doney marchera noblement à ses côtés dans la campagne faite en faveur des doctrines et des pratiques romaines. Son nom sera aussi cher à l'Eglise qu'à la Franche-Comté. Et le diocèse de Montauban le regardera comme un de ses plus illustres évêques.

A peine installé, Mgr Doney écrivit à l'archevêque de Reims pour avoir les lumières de sa science et de son expérience sur l'administration diocésaine. La réponse de Mgr Gousset mérite d'être reproduite : « Mon très cher Seigneur, je reçois votre lettre au moment où je réponds aux évêques de Meaux, de Châlons, de Poitiers, de Beauvais, et à un vicaire-général de Cambrai, et je m'empresse de vous répondre à vous-même, ce qui cependant ne sera pas une preuve de mon exactitude.

« Ce que vous me dites du clergé de Montauban répond à l'opinion que j'en avais. Mais, comme vous le comprenez bien, il suffit pour un évêque de se faire aimer des bons prêtres et de se faire craindre de ceux qui n'ont pas l'esprit de leur état; cette crainte les retient et empêche le mal ou au moins le scandale, ce qui est beaucoup. Je pense comme vous au sujet de l'officialité canonique : c'est une institution conforme aux lois de l'Eglise qui a eu de sérieuses raisons de l'établir. Mais elle me paraît difficile à pratiquer dans l'état actuel des choses. En place de l'officialité proprement dite que les circonstances ne me permettent pas d'instituer, j'ai substitué une officialité que j'appellerai officieuse pour les causes *odieuses*. Voici comment elle fonctionne quand un prêtre est accusé en matière grave :

« Ou l'accusation est publique ou elle ne l'est pas. Dans le premier cas je fais venir le prêtre, je lui parle à cœur ouvert, je lui dis franchement les moyens à prendre s'il est innocent, et les moyens à prendre s'il est coupable, lui promettant de faire pour lui, dans la dernière hypothèse, tout ce que le dévouement et la sagesse me permettent de faire. S'il se dit innocent, je lui propose une enquête comme moyen de se justifier s'il y a lieu. S'il s'avoue coupable, je l'envoie quelque temps dans une maison de retraite; après quoi, si la faute n'a pas eu de suite, si le scandale n'est pas *permanent*, si le désordre n'a pas été accompagné de circonstances extraordinaires et infamantes, je le replace dans une autre paroisse éloignée. S'il persiste à se dire innocent, l'enquête a lieu au jour et à l'heure indiqués, à la sacristie de l'église, par un vicaire général, accompagné du doyen et d'un autre prêtre. On reçoit les dépositions pour ou contre le curé, en présence de celui-ci et des accusateurs. On dresse procès-verbal du tout, et sur le rapport des commissaires, je juge, faisant tout ce qui dépend de moi pour atténuer les griefs du curé, s'il est coupable, sans pouvoir être accusé moi-même de m'écarter des règles du droit. Cette manière de procéder qui appartient à la juridiction *volontaire* et non *contentieuse* m'a réussi, et dans le Périgord où je l'ai employée deux fois, et à Reims où j'y ai eu recours également deux fois, les curés ont parfaitement compris qu'il n'y avait pas à craindre que la calomnie triomphât. Voilà pour les causes les plus graves, pour les cas d'une accusation publique et *officielle*.

« Si l'accusation n'est pas publique, ou l'on croit d'une manière certaine que le prêtre est innocent, ou l'on est assuré de sa culpabilité, ou il y a doute. Dans le premier cas on rejette l'accusation, c'est évident ; dans le troisième cas on tolère l'accusé et on le surveille, l'équité le veut ainsi ; dans le second, si le sujet est entièrement dépravé, s'il a vécu des années entières et qu'il soit déjà avancé en âge, je lui propose de se retirer et de demander à se retirer, en lui promettant

de faire pour lui, quant au temporel, ce qu'il sera possible de faire ; je ne l'interdis pas, s'il suit les avis et les conseils que je lui donne, je laisse à sa conscience la question de savoir s'il doit dire la messe ou non, lorsqu'il aura fait une retraite particulière de quelques jours; s'il fait des difficultés de demander sa retraite, je lui annonce que s'il ne la demande pas, je me verrai dans la nécessité de le révoquer. Le tout se passe entre lui et l'évêque.

« Si le sujet paraît touché de ses fautes, s'il est encore jeune, si on peut espérer raisonnablement qu'il se corrigera, je lui propose de demander son changement, en lui promettant de le placer ailleurs, après qu'il aura fait plusieurs jours de retraite.

« Ceci se fait encore sans bruit et sans éclat.

« Je vous en dis sans doute, cher seigneur, plus que vous ne m'en demandez. Cependant je n'ai pas fini.

« Pour ce qui regarde les changements qui sont jugés nécessaires ou utiles, je n'en fais aucun sans avoir averti le succursaliste de mes motifs, et lui avoir proposé de demander une autre paroisse. Je ne change jamais un prêtre malgré lui, lorsqu'il fait passablement le bien dans une paroisse. Les changements s'opèrent insensiblement, un à un, dans le courant de l'année, jamais simultanément ou par *fournée*, et je m'en trouve bien, quoique je n'aie jamais pu obtenir la réalisation de ce système pour le diocèse de Besançon.

« J'accorde peut-être trop à mon clergé ; mais puisqu'aux retraites ecclésiastiques je recommande aux curés de compatir aux infirmités spirituelles et corporelles, ou humaines de leurs paroissiens, je leur donne le droit d'exiger que je compatisse à leurs propres infirmités. Il faut qu'ils puissent dire de l'archevêque : *Non habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris.*

« C'est certainement par vos séminaires que vous pouvez améliorer votre clergé et inspirer à vos prêtres l'esprit de piété avec l'amour de la retraite et de l'étude, et les rendre

positivement bons, vertueux, prudents et capables. Il en est des prêtres comme des femmes, s'ils ne sont pas occupés, s'ils n'étudient pas, ils ne font que de causer à tort et à travers, de jouer, de se dissiper et de perdre entièrement l'esprit sacerdotal. En vérité je me crois en conversation avec vous, cher seigneur, il est temps de finir, je vous embrasse donc affectueusement. »

Comme on le voit, de nombreuses consultations arrivaient chaque jour à l'archevêché de Reims. Les évêques surtout recouraient à la science du prélat et avaient confiance dans ses conseils et ses décisions. Son influence ne cessait de grandir; elle allait atteindre son apogée par la publication d'un ouvrage qui devait décider du succès de la morale liguorienne.

CHAPITRE VII

Théologie morale ; Son succès ; Son contradicteur. — Congrès scientifique sous la présidence de Mgr Gousset. — L'archevêque de Reims nommé officier de la Légion d'honneur. — Voyage de Rome. — Procès de la béatification du Vénérable de la Salle ; Son interruption ; Sa reprise par l'intermédiaire de Mgr Gousset. — Accueil de Grégoire XVI. — Mgr Gousset, comte romain, assistant au trône pontifical. — Retour par la Franche-Comté, Pontarlier, Besançon, Montigny. — *Théologie dogmatique.* — Mouvement liturgique. — Bref de Grégoire XVI à Mgr Gousset. — Dom Guéranger. — Question posée par Mgr Gousset à l'abbé de Solesmes. — Réponse de dom Guéranger. — Rétablissement de la liturgie romaine au diocèse de Reims. — Rituel romain. — Commission rémo-cambrésienne. — Edition du chant grégorien. — Appréciation.

1847 - 1851

A Reims, comme à Périgueux et à Besançon, Mgr Gousset ne délaissa point son étude de prédilection : la théologie. Cette science, la plus nécessaire et la plus sublime de toutes les sciences, était digne de captiver cette haute intelligence.

Mais la théologie a ses écueils et ses dangers. « Deux maladies dangereuses, dit Bossuet [1], ont affligé le corps de l'Eglise. Il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des convenances à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu la conscience captive sous des rigueurs très injustes ; ils ne peuvent supporter aucune fai-

(1) Oraison funèbre de Nicolas Cornet.

blesse; ils trouvent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. »

La pensée constante du défenseur de la morale liguorienne a été de chercher le vrai chemin entre ces deux abîmes qu'avaient creusés l'excès du relâchement et l'excès du rigorisme : ce fut son mérite de l'avoir découvert pour le suivre lui-même et l'indiquer aux autres.

Professeur au Grand Séminaire de Besançon, puis vicaire général, Mgr Gousset, comme nous l'avons montré, commença la rénovation de l'enseignement théologique ; ses écrits jetèrent une nouvelle lumière dans l'esprit du clergé français. Ses successeurs dans les chaires qu'il avait occupées continuèrent l'impulsion donnée, en sorte que la théologie de Bailly fit place à une théologie plus large, plus douce et plus orthodoxe. L'honneur du Séminaire et la probité historique m'imposent le devoir de mentionner ici des noms qui nous sont restés chers. Je citerai MM. Jean Gaume et Blanc, dont nous avons déjà parlé ; M. Jacquenet, que sa science et son austère vertu appelleront à l'épiscopat ; M. Jeanjacquot, qui sera une des gloires de la Compagnie de Jésus ; M. Jean-François Bergier que Mgr Mabile, évêque de Versailles, prendra pour vicaire général, et M. Faivre, esprit remarquable par la netteté de son jugement et la clarté de ses idées, dont le long professorat sera consacré à la diffusion des doctrines romaines.

Evêque, Mgr Gousset poursuivit, sur le siège de saint Front, sa mission providentielle. Il imprima à son diocèse, ainsi que nous l'avons vu, le même élan vers les études théologiques, la même direction vers Rome, que développèrent ensuite Mgr Georges et Mgr Dabert, tous les deux hommes de principe et de zèle, bien connus par leur dévouement au Saint-Siège.

Sur le trône de saint Remi, l'archevêque de Reims usa de

toute l'autorité de son nom et du prestige de sa science pour achever son œuvre réformatrice.

Dès 1841 il publia, dans l'*Ordo* diocésain, des fragments de théologie morale sous le titre classique de : « *Compendium à l'usage des curés et confesseurs de mon diocèse.* » C'était déjà rendre un grand service au clergé d'alors que de lui offrir un manuel qui lui mettait sous les yeux les règles d'une direction prudente et éclairée. Mais le prélat avait des vues plus larges. Son action lui paraissant trop restreinte, il voulut l'étendre au loin par la publication de la *Théologie morale*, en deux volumes

La préface en est très simple et sans prétentions :

« La *Théologie morale* que nous publions pour les curés et les confesseurs n'est point et ne peut être, quant au fond, un ouvrage nouveau ; c'est un résumé des principales questions pratiques qui ont été discutées par les docteurs, concernant la morale, l'administration des sacrements et le Droit canonique.

« Le premier volume de la *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs* comprend les traités des actes humains, de la conscience, des lois et des péchés, des vertus et du Décalogue ; le second contient les différents traités des sacrements en général et en particulier, des indulgences, des censures et des irrégularités. On trouve à la fin de ce volume le *Décret* et l'*Ordonnance* concernant l'administration des paroisses. »

L'ouvrage, dont nous venons de rapporter la préface, malgré son titre n'exclut point la dogmatique. Elle y a une part essentielle ; car la morale est liée au dogme qui en est le fondement. Mais la partie pratique de la théologie, qui indique au prêtre les règles de direction et détermine l'application des principes aux cas particuliers, forme le corps du livre. L'auteur s'applique surtout à examiner la loi dans son existence, dans sa nature et dans son extension. Faire connaître le précepte, l'interpréter, l'appliquer, en déduire les conséquences : tel est

l'objet et le rôle de la science morale et de la casuistique. Le savant théologien embrasse tout cela dans son écrit avec une précision, une exactitude, une justesse d'appréciation et un bon sens incomparables. Voilà pourquoi il nous apparaît comme un des moralistes les plus estimés et un des plus judicieux casuistes du xixe siècle.

On a attaqué la science morale, la casuistique surtout dont on a contesté l'importance et la nécessité. Rien cependant n'est plus utile et plus nécessaire. D'un côté, la morale, certaine et immuable en elle-même, ne l'est pas toujours dans ses applications. Que d'actes qui doivent être appréciés différemment, selon des circonstances très variables, selon les besoins de l'homme qui sont bien versatiles, enfin selon les temps si sujets au changement? Est-il un seul précepte, si essentiel soit-il, qu'on ne soit dans l'obligation d'expliquer, d'interpréter. Or le casuiste en est l'interprète indispensable. Il est au Décalogue et à la législation évangélique, ce que le jurisconsulte est à la législation civile. De même que le juge, avec le seul texte du Code et sans les commentaires des jurisconsultes, ne pourrait porter des décisions justes, ainsi les confesseurs sans les casuistes, avec la seule science des Ecritures et des Pères, ne pourraient le plus souvent rien décider. D'un autre côté, il y a eu dans tous les temps des esprits plus portés à la pratique qu'à la spéculation. « Toujours dans le clergé parurent en grand nombre des prêtres que leur dévouement et leur vie exemplaire rendaient de très précieux instruments du salut des âmes, mais que leur talent ne poussait pas aux sommets de la science. De plus, le clergé n'avait pas eu le temps, après la Révolution, de se livrer aux fortes études. Le ministère pastoral avait absorbé son temps; la réparation des églises, le rétablissement du culte l'avaient empêché de s'appliquer aux travaux scientifiques. »

Dès lors il est facile de comprendre la haute utilité, la nécessité de la théologie morale et de la casuistique dans ces derniers temps en particulier.

Si le livre de Mgr Gousset n'était pas nouveau, il était assurément d'une haute importance et d'une opportunité incontestable, venant à son heure et répondant à tous les besoins de l'époque. On l'accueillit comme l'expression la plus nette de la casuistique contemporaine et le résumé le plus substantiel et le plus savant des principales questions qui intéressent le clergé dans le gouvernement des âmes et des paroisses. L'auteur y avait mis toute son érudition, toute la clarté et la sûreté de son jugement pratique, ainsi que son amour de l'orthodoxie. Cet ouvrage, fruit des études de toute sa vie, fut véritablement son œuvre capitale, son chef-d'œuvre.

Aussi décisive a été son influence sur la conduite du clergé dans le gouvernement des âmes. Le jansénisme reçut un coup mortel. On vit la morale se dégager du joug des préjugés locaux, des entraves de l'ignorance et de toutes les erreurs gallicanes et jansénistes qui avaient produit un rigorisme outré. Qui dira les services que l'éminent théologien rendit à l'Eglise? Il opéra, au profit des saines doctrines, une véritable révolution dans les idées, comme dans la pratique. Par son livre il accéléra l'évolution théologique dont il fut le promoteur. Voilà ce qui explique la diffusion incroyable de cet ouvrage qui a eu le plus prodigieux succès. A la mort du Cardinal, on comptait treize éditions françaises à Paris, une édition latine, une édition polonaise, trois éditions allemandes, sans compter les contrefaçons qui ont été faites en Belgique et en Suisse, avant la conclusion des traités internationaux pour la propriété littéraire. Les deux premières éditions, épuisées en 1845, rapportèrent au prélat cent mille francs de droits d'auteur, et cependant le droit se bornait à prélever deux francs par exemplaire. Ce qui porte à cinquante mille le nombre d'exemplaires vendus en une année.

L'archevêque de Reims écrivit sa *Théologie* en français; s'il ne se servit pas de la langue latine, ce ne fut pas par impuissance : c'était sa langue de professeur et chacun sait qu'il la parlait et l'écrivait avec autant de facilité que d'exactitude.

Mais n'était-ce pas une nécessité commandée par les circonstances? Toutefois, on lui adressa à ce sujet des reproches dont il se justifie dans la préface :

« Quoique la langue latine soit la langue vivante de l'Eglise romaine, nous avons cru pouvoir, sans inconvénient, écrire cet ouvrage en français, à l'exemple des théologiens qui ont rédigé les *Conférences* des diocèses de Paris, d'Angers ; les *Instructions* sur les rituels de Toulon, de Soissons, Langres et Belley ; la *Méthode de direction* de Besançon, et un grand nombre d'ouvrages du même genre écrits en notre langue. Saint Charles Borromée, saint François de Sales et le Bienheureux Léonard de Port-Maurice se sont eux-mêmes servis de la langue vulgaire pour publier des avertissements, des avis, des instructions en faveur des confesseurs. Enfin, saint Alphonse de Liguori nous a laissé, en italien, des dissertations sur la probabilité des opinions, des instructions pratiques en quatre volumes qui forment un cours de théologie morale ; puis le *Confesseur des gens de la campagne* qui est un abrégé, un compendium de théologie. »

Malgré son incomparable succès et son retentissement dans le monde entier, la *Théologie* de Mgr Gousset rencontra un contradicteur dans un prêtre du midi, nommé Laborde, qui fit paraître une brochure contre l'ouvrage dont la vogue marquait la valeur (1). L'archevêque de Reims, il est vrai, n'y était pas désigné nommément, mais tout indiquait l'auteur visé. Mgr Gousset ne s'y méprit point, mais il ne jugea pas à propos de répondre, et il fit bien. Le succès de son livre fut la plus péremptoire et la meilleure des réfutations. Il se contenta de mettre dans une autre édition la note suivante :

« Ce théologien de nos jours, que l'auteur n'a pas cru devoir nommer est l'archevêque actuel de Reims. Nous ne censurerons ni cet ecclésiastique, ni même la censure qu'il a faite des vingt-deux propositions tirées des écrits que nous avons

(1) *Censure de vingt-deux propositions de morale corrompue*, tirées des livres d'un auteur de nos jours.

publiés en faveur de la doctrine de saint Liguori, mais il nous permettra de lui mettre sous les yeux le décret d'Innocent XI et la constitution de Benoît XIV (1); de lui rappeler le décret du Saint-Siège qui déclare exempts de toute censure les ouvrages de saint Alphonse et la bulle de canonisation qui en proclame solennellement l'orthodoxie. Nous lui conseillons aussi de lire avec plus d'attention les livres dont il a cru devoir censurer un certain nombre de propositions ; et, si ses occupations le lui permettent, d'étudier encore un peu la théologie. »

Après cette exécution sommaire, le censeur, qui aurait dû garder le silence, publia un nouvel opuscule. Ce fut la fin de cette polémique qui ne nuisit ni au succès de la *Théologie morale*, ni à la doctrine émise par son auteur.

A ce propos, citons la singulière et curieuse aventure qui lui arriva l'année suivante, pendant son voyage en Italie. Le prélat était à Rome ; rien dans son costume n'indiquait sa dignité. Il rencontra un prêtre français qui l'aborda par ces paroles : De quel pays êtes-vous, monsieur l'abbé ? — Du diocèse de Reims. — Ah ! monsieur, vous avez un pauvre archevêque, un homme dangereux qui fait beaucoup de mal, un corrupteur de la morale. — Tout le monde n'est pas de votre avis, reprit le théologien de Reims, avec un sourire d'indifférence. — Pour moi, dites ce que vous voudrez, cet archevêque est un fléau pour l'Eglise de France ; puisse Dieu nous en débarrasser bientôt ! Mais quel âge a-t-il ? est-il robuste ? — Regardez, dit le prélat en se découvrant, et vous jugerez.

Confus plus qu'on ne peut le dire, l'imprudent tourna le dos et s'éloigna bien vite. C'était l'abbé Laborde.

En même temps qu'il travaillait de toutes ses forces à restaurer en France la vraie morale de l'Eglise catholique, Mgr Gousset consacrait toute son autorité à rapprocher la science de la foi.

(1) Lettres parisiennes.

Le philosophisme et le rationalisme s'acharnaient à prouver qu'il y a un abîme infranchissable, une opposition radicale d'origine et de nature entre la vérité religieuse et la vérité scientifique.

Au commencement du siècle, il est vrai, le clergé, absorbé par les nombreuses occupations de son ministère, et cédant peut-être trop à l'esprit de solitude et de modestie qui doit l'animer, s'était tenu à l'écart du mouvement intellectuel. Dès lors, on prétendait que l'Eglise, loin de favoriser l'essor de la raison, en entravait les progrès, dans la crainte que les découvertes de la science ne vinssent frapper au cœur la Révélation elle-même.

Combattre cet impudent mensonge, faire tomber ce funeste préjugé et montrer dans l'Eglise l'amie de toute lumière et de toute vérité : tel était le but poursuivi par l'archevêque de Reims qui ne cessait de provoquer l'amour de l'étude et de seconder les efforts des savants. Grâce à l'initiative de M. de Caumont (1) la France voyait se réunir depuis dix ans les congrès scientifiques. Ces assemblées solennelles, où se donnaient rendez-vous les intellectuels de tous les pays, avaient déjà produit des résultats universellement applaudis. Aussi Mgr Gousset s'empressa-t-il de demander pour sa ville archiépiscopale, la faveur d'une telle réunion. Nommé président du comité d'organisation, il s'adjoignit, comme secrétaires généraux, trois notabilités du pays qui, sous sa direction, tracèrent le programme et le règlement de cette fête de la littérature et des arts (2).

La commission l'annonça ainsi : « Reims est désigné pour être le siège de la treizième session du Congrès scientifique. Cette ville mérite à plus d'un titre la distinction dont elle est

(1) Arcisse de Caumont, antiquaire et géologue, né à Bayeux en 1809, auteur de plusieurs ouvrages classiques d'archéologie, a fondé l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques.

(2) M. de Bonneville, procureur du roi et ancien président de l'Académie, Landouzy, membre correspondant de l'Académie de médecine et L. Parris, conservateur de la bibliothèque.

l'objet. Chef-lieu d'une des plus puissantes confédérations gauloises, municipe romain, métropole de la seconde Belgique, berceau de la monarchie, elle a subi toutes les révolutions politiques, et ses vicissitudes historiques se trouvent intimement liées à toutes les phases de la nationalité française. La ville qui, par son alliance avec César, initia la Gaule à la civilisation romaine, la ville où nos rois recevaient leur consécration, sous les murs de laquelle vint échouer l'invasion anglaise d'Edouard III, où vécurent saint Remi, Hincmar, Gerbet, Gerson, Charles de Lorraine, Bergier, Nanteuil, Ruinart, Mabillon et tant d'autres illustrations de tout genre, la ville qui donna Colbert à la France, promet à l'historien une abondante moisson de souvenirs patriotiques.

« L'antiquité et le christianisme, l'art païen et l'art catholique ont couvert le sol rémois de monuments précieux qui offrent aux archéologues d'inépuisables sujets d'étude. Nous espérons que le treizième congrès scientifique ne le cèdera en rien aux congrès précédents,et que cette solennité laissera dans la mémoire de la cité et de ses hôtes les plus doux souvenirs. »

De son côté, le chef du diocèse invita spécialement ses prêtres aux travaux du congrès, persuadé que le clergé devait avoir, maintenant plus qu'autrefois, une place marquée dans la république des sciences, des arts et belles-lettres.

Le prélat ouvrit le congrès par une messe solennelle dans laquelle il déploya toutes les splendeurs du sacre. C'était le 1er septembre 1845. Il mit ensuite les salons du palais archiépiscopal à la disposition de l'assemblée qui se réunit à midi, dans la grande salle synodale. Plus de six cents membres étaient présents, parmi lesquels beaucoup de notabilités universitaires, de députés, de savants, non seulement de France, mais de Belgique, d'Italie et d'Allemagne. Toutes les sciences et tous les arts y étaient admis : géologie, minéralogie, botanique, zoologie, chimie, physique, agriculture, commerce, sciences médicales, archéologiques, historiques, économie politique, littérature, philosophie.

A l'unanimité, l'archevêque fut proclamé président du Congrès. Il accepta avec reconnaissance cet honneur qu'il regardait comme un hommage rendu à l'Eglise et lui permettait d'imprimer aux travaux un cachet religieux.

Quant aux prêtres, suivant l'exemple de l'illustre prélat, ils vinrent en grand nombre, tant du diocèse que d'ailleurs, et assistèrent régulièrement à toutes les séances, comme si on fût revenu au siècle d'Abélard et de saint Bernard.

« Le clergé, dit un publiciste, s'est montré à la hauteur de sa mission et les savants nationaux et étrangers se sont plu à reconnaître dans ses rangs des talents distingués, une érudition profonde embellie par une piété toute sacerdotale ». C'était la joie et l'orgueil de Mgr Gousset de voir le sacerdoce accueilli et fêté par la science.

Le congrès dura dix jours, et pendant ces dix jours, nombre de questions furent étudiées, entre autres celle de l'achèvement des tours de la cathédrale qui occupa une séance tout entière. L'opinion qui prévalut fut formulée en ces termes : « Il est à regretter que le monument soit incomplet, mais il ne serait peut-être pas prudent de l'achever ».

L'archevêque fit les honneurs de son palais avec la plus noble et la plus généreuse hospitalité, et tous purent admirer la dignité, le tact et la parfaite amabilité qu'il manifesta dans certaines circonstances difficiles et délicates.

Un des membres importants, dans le feu de la discussion avait manqué de respect et de modération envers l'assemblée qui s'en était émue, le président lui retira la parole en se contentant de lui dire avec autant d'à-propos que d'esprit : *Oportet sapere sed sapere ad sobrietatem*... et tout le monde d'applaudir.

Devant certaines interprétations malignes, Mgr Gousset s'expliqua à l'une des réunions suivantes : « J'ai prononcé il y a quelques jours, cette parole de saint Paul : *Oportet sapere ad sobrietatem*. Dans la crainte qu'elle n'ait pas été parfaitement comprise, qu'on me permette de la traduire et de l'ex-

pliquer : « Il faut être sage à sobriété, c'est-à-dire modéré en tout. Cette règle sacrée s'applique à tout le monde, aux législateurs, aux magistrats, aux prêtres ; elle s'adresse particulièrement aux savants et aux artistes qui, par une admiration exagérée du vrai et du beau, pourraient être entraînés loin des limites de la sagesse et de la raison. Il faut être modéré, même dans la modération. Le caractère de la vraie sagesse est la fermeté alliée à la douceur. *Disposuit omnia fortiter et suaviter*. C'est de cette sage fermeté que nous nous sommes inspiré pour écarter de nos paisibles et graves travaux toute discussion politique et religieuse, ou prévenir tout ce qui eût pu les provoquer.

« Bientôt nous allons nous séparer, cette séparation est assez pénible pour nous. Continuons donc d'éviter avec un soin jaloux tout ce qui pourrait ou blesser quelque membre du Congrès, ou fatiguer cette honorable et bienveillante assemblée. »

Jamais, pour recevoir le Congrès, on n'avait montré tant de sympathies et déployé tant de magnificence. « En voyant la vieille cathédrale, raconte un témoin, parée de ses ornements de gloire, étaler ses joyaux, ses antiques tapisseries, en l'entendant tous les jours exprimer sa joie par la voix de ses bourdons, en voyant des savants de tout genre et de tous les pays se presser dans l'enceinte du palais archiépiscopal, on pouvait se croire revenu au temps où le savant Gerbert, invité par l'archevêque Adalberon, venait prendre dans ces lieux mêmes la direction des écoles, et par sa brillante parole attirait des élèves du fond de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, et de toutes les contrées de l'Europe. C'était merveille de voir les savants de tout âge fraterniser avec le prêtre, l'écouter, l'applaudir et parler des choses saintes à leur tour avec un profond respect. » L'archevêque avait atteint ce qu'il s'était proposé.

M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, après avoir examiné l'intéressant rapport des travaux accom-

plis dans cette glorieuse session du Congrès, fit remettre au président la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Ces fêtes de l'intelligence étaient à peine terminées qu'on lisait dans les feuilles publiques : « Mgr Gousset est parti vendredi dernier, 12 septembre, pour Paris. De cette ville, son Excellence se rendra directement à Rome, où elle s'occupera entre autres choses de la béatification du vénérable fondateur des écoles chrétiennes. »

Le prélat avait pris à cœur cette affaire toute rémoise. Reims, en effet, a donné le jour au Bienheureux J.-B. de la Salle. Le chapitre métropolitain l'a compté parmi ses membres et la Faculté lui a conféré le doctorat en théologie.

L'abbé de la Salle honora sa patrie en dotant la société et l'Eglise d'une des plus utiles et des plus florissantes institutions qui soient parmi nous [1]. Enfin ce qui le rendait particulièrement cher à l'archevêque, c'était son opposition au jansénisme, opposition si marquée qu'il ne signait jamais que « prêtre romain. » Il était mort à Rouen, plein de mérites et de vertus, le 7 avril 1719.

Ce fut en 1835 que, sur la demande du supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, les archevêques de Reims, Rouen et Paris, commencèrent les enquêtes canoniques concernant la vie et les vertus de l'abbé de la Salle, aussi bien que les miracles opérés par son intercession. Le 8 mai 1840, le Saint-Père avait signé le décret d'introduction de la procédure, et décerné le titre de Vénérable au serviteur de Dieu. Le 29 août suivant, un avocat [2] de la Sacrée Congrégation des rites, spécialement chargé des causes de béatification et de canonisation, arrivait à Reims et remettait à Mgr Gousset les lettres apostoliques dont il était porteur pour la formation du tribunal qui devait constater l'héroïcité des vertus et la réalité des miracles.

(1) Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

(2) L'abbé Rosatini, à qui l'archevêque voulut donner une preuve de son affection en le nommant chanoine honoraire de sa Métropole.

Le 1er septembre le tribunal était formé (1). Il fonctionna deux ans sous la présidence du métropolitain et recueillit des témoignages précieux de la vénération que l'on conservait pour la mémoire de l'illustre rémois. Parmi les témoins interrogés se trouvaient les hommes les plus distingués, non seulement par le rang qu'ils occupaient dans la société, mais surtout par leurs vertus et leurs talents. Deux d'entre eux appartenaient à des familles alliées autrefois à celle du Vénérable de la Salle.

La procédure terminée en novembre 1842, Grégoire XVI porta l'année suivante le décret constatant l'héroïcité des vertus de l'abbé de la Salle, et ordonnant de poursuivre le procès de béatification.

La cause introduite, survint une sérieuse entrave, dans la découverte d'un livre paru sous le nom de J.-B. de la Salle. Cet ouvrage, intitulé : *Les devoirs d'un chrétien*, imprimé à Rouen en 1727, avait soulevé, devant la Congrégation des rites, de graves difficultés, à raison des opinions qu'il renfermait et de l'esprit janséniste dont il était imprégné. Le procès demeurant suspendu, on en informa l'archevêque de Reims qui se chargea de lever cet obstacle. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et grâce à sa science bibliographique et à ses laborieuses recherches, il finit par découvrir que l'ouvrage en question n'avait pas pour auteur le fondateur de l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne, mais l'abbé Joly, mort évêque d'Agen. C'est pour démontrer ce fait que le prélat entreprit le voyage de Rome qui eut un plein succès, car son sentiment prévalut devant la Congrégation, et le procès de Béatification fut repris. L'Institut des Frères se crut obligé de lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

Le savant archevêque, en racontant cet incident, ne man-

(1) Président : l'Archevêque. — Juges : MM. Maquart, vicaire général; Bara, Herblot, Clicquot et Maille, chanoines.— MM. Regnard, vicaire général et Meunier, chanoine, sous-promoteurs de la foi. — Dumas, chanoine : notaire actif. — Brainet, professeur au petit Séminaire, traducteur du procès en langue latine. — M. Lambert, supérieur du petit Séminaire : postulateur de la cause.

quait pas de dire : « Si vous tenez à être un jour canonisé, surtout n'imprimez rien ni sur le catéchisme, ni sur la théologie ; ce sera le plus sûr moyen et le plus facile pour arriver à la canonisation. »

Mgr Gousset passa plus d'un mois dans la Ville Eternelle, visitant ses antiquités et ses monuments, consultant ses docteurs, interrogeant les chefs d'ordre et les cardinaux afin de perfectionner ses connaissances théologiques et de mieux comprendre la doctrine et la pratique de Rome. A l'ombre du Vatican, il sentait grandir encore son amour pour l'Eglise et le Saint-Siège. Grégoire XVI l'accueillit comme on accueille les amis les plus chers et les plus dévoués. Il honora le théologien de ses confidences intimes et lui confia comme à un conseiller la parole ferme et noble qu'il se proposait d'adresser au czar Nicolas, dans l'audience que l'autocrate de toutes les Russies, alors présent à Rome, venait de solliciter. Et comme témoignage de son amitié et de sa confiance, le pape le nomma comte romain et Assistant au trône pontifical.

En quittant la capitale du monde chrétien, Mgr Gousset voulut revoir les principales villes d'Italie : Florence, Venise, Milan et surtout la Franche-Comté où sa présence fut dignement fêtée.

Le 18 janvier 1846, il écrivait à Mgr Mathieu : « Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu fixer d'une manière approximative l'époque de ma rentrée en France, par la Franche-Comté. Renonçant au projet que j'avais conçu de passer à Turin, Chambéry, Lyon et Belley, je quitterai Milan le 20 du courant, prenant la route du Simplon et rentrant par Pontarlier où j'arriverai vers le 26 ; puis, après m'y être reposé deux ou trois jours, je vous arriverai vers le 30, si c'est la volonté de Dieu. »

En effet, après avoir salué le digne curé de Pontarlier (1) à qui il remit les lettres de vicaire général honoraire, comme

(1) M. Courtois, ancien directeur du Grand Séminaire.

gage de son amitié et de son estime, le pèlerin de Rome se trouvait à Besançon sur la fin de janvier. Le 28, il assistait à la séance de l'Académie où M. Busson devait prononcer son discours de réception. Le prélat fut heureux de donner à son premier maître et à toute la compagnie cette marque de sympathique reconnaissance. L'Académie à son tour regarda comme un honneur la présence inattendue du pontife et lui souhaita délicatement la bienvenue, par la bouche de son secrétaire perpétuel (1) : « Si Mgr l'archevêque de Reims ne se trouvait pas aujourd'hui au milieu de confrères que sa présence rend si heureux et si fiers, je vous aurais parlé du Congrès qu'il a présidé avec tant de talent et auquel il a donné une si magnifique hospitalité; j'aurais dit, Messieurs, ce que vous savez tous, qu'il ne se délasse des travaux de son ministère auguste que pour ceux de la science, et qu'il n'interrompt les travaux de la science que pour entreprendre de pieux pèlerinages dans l'intérêt de la Religion et de son Eglise, qu'en visitant la Ville Eternelle et le pontife suprême qui gouverne toute la chrétienté. Quelle qu'ait été la mission de sa Grandeur, elle ne pouvait être confiée à plus de lumières, de prudence et de dévouement. Mais en parlant de ses qualités et de ses vertus, je crains de blesser la modestie qui les couvre. Une autre fois nous serons moins heureux, mais je serai plus libre. »

Une des premières visites de Mgr Gousset fut pour le Séminaire, qui lui rappelait les douces joies de sa cléricature comme les brillantes luttes du professorat; il y retrouvait d'anciens collègues fidèles comme lui à la religion du souvenir et de l'affection. Avec quelle émotion il baisa les dalles du sanctuaire sur lesquelles il s'était prosterné au jour de son ordination! Avec quel plaisir il revit la bibliothèque dont il avait feuilleté tous les livres et remonta une fois encore dans la chaire de théologie pour parler aux élèves de son voyage de Rome et de l'amour de la sainte Eglise.

(1) M. Perennis, littérateur distingué, professeur à la Faculté des lettres.

Voulant mettre le comble au bonheur de l'ancien directeur, Mgr Mathieu eut la gracieuseté de lui offrir de célébrer pontificalement la messe et les vêpres, le 2 février, fête patronale du Séminaire. Enfin après un séjour assez prolongé pour satisfaire les besoins de son cœur, et contenter les désirs de ses nombreux amis, il dit adieu à l'archevêque de Besançon et se dirigea vers Montigny où le réclamaient les vœux de ses compatriotes et les devoirs de la piété filiale.

En 1843, l'amitié et la reconnaissance avaient appelé Mgr Gousset dans une famille de la Haute-Marne que des bienfaits reçus et des marques inoubliables d'affectueuse sympathie lui rendaient chère. (1) On l'avait demandé pour bénir des joies et de brillantes espérances; hélas il ne vint que pour bénir des larmes et un cercueil qui emportait toutes les joies et les espérances. Mme Chaudron, que l'archevêque de Reims aimait et vénérait comme une mère, avait perdu sa fille unique d'une manière particulièrement douloureuse. Une mort soudaine et imprévue l'avait ravie à l'amour de sa mère et de son fiancé quelques heures seulement avant son mariage. Ce devait être un jour de grandes réjouissances, ce fut un jour de grand deuil. Le prélat resta quelque temps au château pour consoler cette mère éplorée et l'aider à supporter chrétiennement ce coup aussi terrible qu'inattendu.

Il profita de cette circonstance pour aller saluer rapidement ses vieux parents. C'est ce que nous apprend une lettre datée de Montigny et adressée à Mlle Sylvestre, dont il conservait un pieux et reconnaissant souvenir (2) : « Je viens d'apprendre que vous étiez souffrante, et que vous désiriez beaucoup me voir. Je désirais moi-même aller vous faire une visite, mais je suis obligé de retourner à Reims dont je reprends la route aujourd'hui. Mon voyage n'a été qu'un voyage d'occasion, étant venu faire mes adieux à ma chère mère et à mon cher oncle le

(1) Mme Chaudron d'Epinans, au château de Pisseloup sur l'Amance.
(2) 27 mai 1843.

curé de Soyers, qui touchent l'un et l'autre à leur fin. Je devais bénir le mariage de Mlle Chaudron qui est morte subitement dans la nuit qui précédait les noces; le jour même qui était destiné pour le mariage, j'ai dit une messe de mort pour le repos de son âme. Le Bon Dieu afflige les siens, adorons ses desseins, et mettons notre confiance en Lui, il est bon et miséricordieux. Mon voyage est comme vous le voyez assez triste; il l'est surtout de ce que je suis privé de vous voir et de converser avec vous. Je ne vous oublie pas; à l'instant je vais dire la messe pour les habitants de Montigny; vous aurez votre bonne part au saint Sacrifice : Je pars aujourd'hui à midi. »

Mgr Gousset ne passa donc que peu de temps à Montigny; mais en 1846 son séjour y fut de plus longue durée. Il avait le culte du sol natal et de la famille. Le foyer domestique, en gardant sa simplicité d'autrefois gardait tous ses attraits. Quelles douces larmes en franchissant le seuil de la maison paternelle qui avait perdu en Thomas Gousset son chef vénéré, mais où présidait encore, entourée de sa nombreuse famille, Marguerite Bournon, cette femme toujours vigoureuse quoique ayant dépassé l'âge au delà duquel il n'y a plus que labeur et douleur!

Peut-on se figurer un spectacle plus émouvant et plus sublime? C'est d'un côté une mère plus qu'octogénaire serrant sur sa poitrine avec une tendresse mêlée de respect celui qui est à la fois son enfant et son père, baisant religieusement le front de celui qui est devenu l'honneur de ses cheveux blancs et de sa vieillesse; de l'autre c'est un fils, ému jusqu'aux larmes, se retrouvant entre les bras de sa mère, qui n'ayant jamais pu se résoudre à quitter le pays natal, préférait son humble demeure au palais archiépiscopal de Reims.

Tels furent les rapports aussi graves que doux, aussi religieux qu'affectueux de l'archevêque et de sa digne mère pendant les jours qu'il passa au pays natal. Il profita de son voyage pour visiter, à Amance et à Pisseloup, les familles

amies qui avaient recueilli et protégé sa jeunesse (1). Il s'arrêta deux jours à Soyers où sa visite était attendue. Les souvenirs du passé et un deuil récent l'attiraient vers ce petit village de la Haute-Marne. Son oncle y avait été curé de longues années, il y était mort en 1843. L'archevêque avait promis à sa vieille mère d'aller s'agenouiller sur la tombe de cet ancien confesseur de la foi et d'y faire célébrer, dans l'église paroissiale, un service solennel pour le repos de son âme.

De Soyers, il gagna Langres pour saluer dans Mgr Parisis un collègue et un ami dont il se plaisait à vanter la vaillance et les hautes capacités. Puis de Langres, Mgr Gousset revint à Reims, après cinq mois d'absence. Ce fut long pour son cœur de père et de pasteur, mais il pouvait se rendre le témoignage qu'en s'éloignant de son troupeau, il n'avait obéi qu'aux sentiments les plus nobles et les plus légitimes; car si les fonctions épiscopales lui imposaient des charges dont il devait s'acquitter, la reconnaissance et l'amitié lui prescrivaient des devoirs qu'il ne pouvait omettre plus longtemps. Fidèle et dévoué à sa mère selon l'esprit, il devait aussi se montrer fidèle et dévoué à sa mère selon la chair.

Aussitôt rentré dans sa ville archiépiscopale, l'écrivain reprit la plume et continua la série de ses publications.

L'apparition de la *Théologie morale* avait été un véritable événement pour le monde entier. Elle s'offrait aux directeurs des consciences comme le manuel le plus commode et le plus complet de l'époque. La France surtout rendait hommage à son mérite et y prenait son orientation. Les cinquante mille exemplaires écoulés en moins d'une année avaient attesté l'opportunité et la valeur de cet ouvrage. Un tel succès encouragea l'archevêque de Reims à compléter son œuvre en livrant à l'impression une *Théologie dogmatique*, en deux volumes, destinée autant aux fidèles qu'aux prêtres.

« A la différence de la *Théologie morale* que nous avons pu-

(1) Les familles Bruley et Sylvestre d'Amance et Chaudron d'Epinans, à Pisseloup-sur-Marne.

bliée pour le clergé, disait-il dans la préface, la *Théologie dogmatique* est autant pour les laïques que pour les ecclésiastiques. Comme la principale cause des préjugés et des erreurs contre la Religion provient de l'ignorance de ses titres et de ses enseignements, nous avons pensé que l'exposition des preuves et des dogmes de la religion catholique présentés avec un certain ordre pourrait être utile à ceux qui désirent connaître la vérité ou s'affermir dans la foi. »

Pour les gens du monde comme pour les gens d'église, la *Théologie dogmatique* est donc un excellent livre. Le mal de la société sous Louis-Philippe était surtout dans le gouvernement et les classes dirigeantes qui ne réclamaient la Religion que pour le peuple. Théologien clairvoyant et pratique, Mgr Gousset signalait ce mal pour le guérir : « La Religion est bonne, elle est même nécessaire au peuple, dites-vous! Pourquoi donc travaillez-vous, par vos écrits, à discréditer la Religion et à propager l'incrédulité jusque dans les dernières classes du peuple. Si la Religion est nécessaire à ceux qui portent le poids du jour et de la chaleur, pour vous procurer les jouissances de la vie et satisfaire votre luxe, pourquoi donc les scandalisez-vous par vos discours et surtout par vos exemples? Si la Religion est nécessaire à ceux qui sont à votre service, pourquoi les éloignez-vous de ses pratiques et de ses cérémonies saintes? Pourquoi leur faites-vous profaner les jours consacrés au culte de Dieu! Soyez conséquents avec vous-mêmes et reconnaissez ou que vous devez respecter et pratiquer la Religion du peuple, ou que le peuple n'a pas d'autre obligation envers vous que celle que lui impose pour le moment la loi du plus fort.

« D'après ce qui vient d'être dit, conçoit-on qu'il y ait des législateurs qui tolèrent l'athéisme et d'autres systèmes philosophiques également funestes à la société, tandis qu'ils tolèrent à peine le libre exercice de la religion du pays, comme s'ils craignaient que le peuple ne devînt trop religieux? Conçoit-on qu'il y ait des magistrats qui désertent les temples

comme si les temples n'étaient qu'à l'usage de leurs justiciables ou de leurs administrés et qu'étant, suivant l'expression d'un auteur sacré, les dieux de la terre, ils se croient dispensés pour cela de tout devoir envers la divinité? On espère, sans doute, que le peuple sera plus docile, plus ami de l'ordre, plus moral, plus vertueux, lorsque la subordination, la justice, la vertu, n'ayant plus d'autre sanction que le Code pénal, il n'aura plus à craindre que les gendarmes et les bourreaux.

« Quoi qu'il en soit, à défaut du passé, l'avenir instruira les hommes d'Etat et on pourra peut-être un jour rappeler plus utilement cet avertissement du prophète David : Maintenant rois, comprenez, instruisez-vous maintenant, vous qui jugez la terre ! »

La méthode *scolastique*, remise en honneur par Pie IX et par Léon XIII surtout, avait été négligée en France, où l'on avait de préférence adopté la méthode *positive* pour l'enseignement théologique. Mgr Gousset n'hésita pas à proclamer, malgré d'injustes préventions, l'importance et les avantages de la *scolastique*.

« Elle est vraiment utile à l'étude de la théologie. Quand on juge sans prévention, on ne peut pas nier que la scolastique ne nous ait rendu un grand service : nous lui sommes redevables de l'ordre et de la méthode qui règnent dans nos compositions modernes, et qu'on ne trouve pas dans les anciens. Définir et expliquer les termes afin de prévenir toute équivoque, poser des principes dont on convient de part et d'autre dans une controverse, en tirer les conséquences et résoudre les objections, c'est la marche des géomètres ; elle est lente, mais elle est sûre ; elle amortit le feu de l'imagination, mais elle en prévient les écarts ; elle déplaît à un génie bouillant, mais elle satisfait un esprit juste.

« Les hérétiques et les ennemis de la Religion la détestent, parce qu'ils veulent déraisonner en liberté, séduire et non persuader. « Ce qu'il y a à considérer dans les scolastiques et dans saint Thomas, dit Bossuet, est le fond ou la méthode.

Le fond, qui sont les décrets, les dogmes, les maximes constantes de l'école, n'est autre chose que le pur esprit de la tradition des Pères. La méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et dialectique de traiter les questions, a son utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but de la science, mais comme un moyen d'y faire avancer ceux qui y commencent. C'est ce qui est aussi le dessein de saint Thomas dès le commencement de sa *Somme*, et ce qui doit être celui de tous ceux qui suivent sa méthode. On voit par expérience, que tous ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis tout leur effort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup, lorsqu'ils se jettent sur les matières de la théologie. Les Pères grecs et latins, loin d'avoir méprisé la dialectique, se sont servis souvent et utilement de ses définitions, de ses divisions, de ses syllogismes, en un mot de la méthode, qui n'est dans le fond que la *scolastique*. » (1)

La *Théologie dogmatique* se divise en deux parties distinctes : 1° Exposition des preuves ; 2° Exposition des dogmes. Le premier volume, qui contient l'exposition des preuves, comprend les traités sur l'Ecriture sainte, la Religion et l'Eglise. Le second volume, consacré à l'exposition des dogmes, renferme les traités de Dieu, de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la grâce et des sacrements. Tout dans cet ouvrage est pesé, prouvé, en sorte que tous les mots portent et rien n'est laissé à l'aventure.

Si la *Théologie morale* battait en brèche le jansénisme et certaines coutumes abusives, la *Théologie dogmatique* visait surtout le gallicanisme, qui avait pour racines l'orgueil de quelques évêques et la fausse science de quelques docteurs tristement complices des empiètements du pouvoir temporel et de l'hérésie janséniste. Il ne tendait rien moins qu'à bouleverser la constitution de l'Eglise en y substituant le régime parlementaire au régime monarchique, et en restreignant

(1) Préface de la *Théologie dogmatique*.

l'autorité pontificale au profit de l'autorité civile. C'est pourquoi le savant théologien déploie son érudition surtout dans ses thèses sur les droits de l'Eglise et les prérogatives de son chef. Rien de plus solide et de plus abondant que les preuves apportées en faveur des doctrines attaquées par les protestants et les rationalistes. On suit avec plaisir le Théologien dans le dépouillement des grands auteurs catholiques de l'antiquité, pour opposer leur sentiment aux opinions dangereuses des temps modernes ; on écoute volontiers cette voix solennelle de la tradition qu'il sait si bien faire parler contre des nouveautés que rien ne justifie. On est saisi et captivé par la clarté de son langage, la disposition rigoureuse de ses preuves et la force de son argumentation. Ce monument théologique qu'il a si laborieusement élevé restera comme un souvenir de la transformation qui s'est opérée dans l'enseignement religieux au XIX[e] siècle, et les défenseurs de la bonne cause béniront toujours le pontife qui leur a préparé des armes pour combattre victorieusement les ennemis de la Religion.

« Nul, dit un de ses biographes (1), n'a plus contribué que lui à faire refleurir parmi nous la vraie doctrine sur la suprématie du pape et les droits de l'Eglise. » Le cardinal en avait fait le vœu : sa *Théologie dogmatique* en fut l'accomplissement, comme son action prépondérante dans la question de la liturgie romaine en fut la conséquence.

Jusqu'au XVII[e] siècle, la France avait conservé l'unité liturgique. A partir de cette époque, les évêques s'étaient arrogé le droit de réformer l'ancienne liturgie, ou d'en établir de nouvelles. Il s'était glissé, pour parler le langage de saint Pie V, « cette détestable coutume, savoir : que chaque évêque s'était fait un bréviaire particulier, déchirant ainsi, au moyen de ces nouveaux offices dissemblables entre eux, cette communion qui consiste à offrir au même Dieu, des prières et des louanges en une seule et même forme. »

Au commencement de ce siècle, on comptait dans notre

(1) *Le Cardinal Gousset*, par l'abbé Lebœuf.

pays vingt-cinq liturgies particulières dont les plus anciennes remontaient au XVIII[e] siècle et les plus récentes dataient de 1828 à 1835. Treize diocèses seulement avaient conservé le rite romain.

Il y avait là un péril et un abus qui imposaient dans la sphère liturgique une réforme aussi nécessaire que la rénovation commencée dans la sphère théologique. Ce fut un jeune prêtre de grand mérite, laborieux et érudit, restaurateur de l'ordre monastique en France, le futur abbé de Solesmes, dom Guéranger, qui eut la gloire de signaler d'abord le péril, et de travailler à corriger cet abus. Des articles fort remarqués qu'il publia dans le *Mémorial catholique*, à la fin de la Restauration, excitèrent, sur la question liturgique, l'attention bienveillante des uns, et les susceptibilités des autres.

L'*Ami de la Religion* s'en indigna ; et, sans la Révolution de Juillet qui survint alors, la discussion ainsi engagée aurait probablement pris de grands développements. Ce fut un évêque de puissante initiative, Mgr Parisis, qui le premier, foulant aux pieds les préjugés du temps, et secouant le joug d'une coutume illégitime, inaugura la restauration réclamée par l'auteur des articles du *Mémorial catholique* : L'évêque de Langres, rétablissait, en 1839, la liturgie romaine dans son diocèse. Les années suivantes 1840 et 1841, dom Guéranger publiait les deux premiers volumes des *Institutions liturgiques*. L'apparition de ce livre suscita une tempête dans l'épiscopat, comme dans le journalisme. Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse et Mgr Fayet, évêque d'Orléans, lancèrent plusieurs écrits contre l'ouvrage du célèbre bénédictin qu'ils accusaient d'imprudence et d'injustice envers l'Eglise de France. Mgr Gousset n'était pas homme à se tenir à l'écart, d'autant plus que le fond du débat portait sur une question de principe, qui mettait en jeu la suprématie pontificale. Il prit position : l'habileté de sa tactique et l'influence de sa haute situation le mirent au premier rang des défenseurs et des propagateurs de la liturgie romaine.

Comme toujours, il voulut d'abord connaître la pensée de Rome. Il écrivit à Grégoire XVI deux lettres où il exposait la variété des liturgies particulières qui s'étaient introduites dans un grand nombre de diocèses et demandait une ligne de conduite. « Nous déplorons comme vous ce malheur, répondit le Pape [1] et rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observées partout chez vous les constitutions de saint Pie V... Mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile de déraciner cette coutume implantée dans votre pays depuis un temps déjà long. C'est pourquoi, redoutant les grandes discussions qui pourraient s'ensuivre, nous avons cru devoir pour le moment nous abstenir, non seulement de presser la chose avec plus d'étendue, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous avez proposées. »

Grégoire XVI, en terminant son bref, louait l'archevêque de son zèle, et lui rappelait les éloges dont il avait comblé l'évêque de Langres pour avoir pris l'initiative de cette réforme si désirée. Puis il manifestait sa confiance de voir les autres évêques de France marcher sur les traces de Mgr Parisis.

Mgr Gousset ne se méprit point sur le sens et la portée de ce bref auquel il donna la plus grande publicité. De là, l'immense retentissement de l'acte pontifical en France et la forte impulsion imprimée aux études liturgiques rendues nécessaires. L'archevêque de Reims ne négligea rien pour accomplir les désirs du Pape et réaliser ses espérances.

Ce qu'il écrivait à Mgr Mathieu le 7 septembre 1842 nous révèle son zèle et son action pour l'unité liturgique. « La lettre du Saint-Père, sur la liturgie, lui disait-il, est vraiment un chef-d'œuvre de sagesse. Je l'ai communiquée à Mgr de Périgueux, qui en fera part à son métropolitain qui méditait il y a quelque temps de remplacer le *Romain* par un rite particu-

(1) Bref de 1842 à l'archevêque de Reims.

lier. J'en envoie aussi une copie à Mgr de Soissons, qui prépare une nouvelle édition du bréviaire. Déjà le clergé qui occupe l'ancien diocèse de Laon a protesté d'une manière, il est vrai, bien déplorable. On a réimprimé, à l'insu de l'Ordinaire, le bréviaire de Laon. Et si Monseigneur oblige tous ses prêtres à prendre le Soissonnais (qui n'est pas ancien, il ne remonte qu'à Mgr de Fitz-James, évêque janséniste), les Laonois n'obéiront point ; ils prendront, dit-on, le bréviaire romain. Cette division serait bien fâcheuse ; je cherche à la prévenir par mes conseils. J'ignore si je réussirai. Mgr de Simony devrait, à mon avis, imiter Mgr de Langres. »

Mais la polémique soulevée par dom Guéranger s'envenimait chaque jour. Tenant à apaiser les esprits et à donner en même temps un gage de bienveillance à l'abbé de Solesmes, le Théologien de Reims lui communiqua le bref pontifical relatif à la liturgie et le pria de discuter, de résoudre par la voie de la presse, les trois questions suivantes :

1° Quelle est l'autorité d'un évêque particulier en matière de liturgie dans un diocèse où la liturgie romaine est actuellement en usage ?

2° Quelle est l'autorité d'un évêque particulier dans un diocèse où la liturgie romaine n'est pas actuellement en usage ?

3° Quelle conduite doit tenir un évêque dans un diocèse où la liturgie romaine a été abolie depuis la réception de la bulle de saint Pie V ?

Ces questions reçurent une solution catégorique dans une lettre que dom Guéranger adressa, le 1er août 1843, à l'archevêque de Reims [1] :

Pour donner à sa réponse toute l'ampleur que comportait un pareil sujet, l'abbé de Solesmes commence par établir les propositions suivantes :

« 1° L'immutabilité et l'inviolabilité de la liturgie importent au maintien du dépôt de la foi, au maintien de la hiérarchie

(1) Lettre à Mgr l'archevêque de Reims sur le chant liturgique.

ecclésiastique et au maintien de la Religion chez les peuples ;

« 2° L'unité liturgique, qui est le vœu de l'Eglise, n'est pas l'unité matérielle judaïque, mais l'unité vivante, animée par un progrès légitime et sans péril ;

« 3° Avant le décret du concile de Trente et la bulle de saint Pie V, la liturgie romaine était l'unique liturgie des Eglises d'Occident et des Eglises de France en particulier. »

Ces propositions démontrées, dom Guéranger prouve que les bulles de saint Pie V, relatives à la publication du bréviaire et du missel romain de la réforme du concile de Trente, ont été reçues dans l'Occident tout entier et particulièrement dans les Eglises de France. Ensuite, pour arriver à la solution demandée, il fait une distinction entre les Eglises non astreintes aux livres de saint Pie V et celles qui y sont astreintes, et formule ces deux thèses importantes d'où découle la réponse aux questions posées, savoir :

« 1° Les Eglises qui ont déjà adopté les livres romains de saint Pie V n'ont plus la liberté de reprendre leurs anciens livres, ni de s'en donner de nouveaux ; elles n'ont pas plus le droit de corriger ou de modifier les livres romains.

« 2° Dans une Eglise astreinte aux livres de saint Pie V (ce qui est le cas des diocèses de France), la simple volonté de l'Ordinaire ne peut rendre licite l'usage d'un bréviaire ou d'un missel différents de ceux de l'Eglise romaine. »

A n'en pas douter, les liturgies particulières, introduites en France depuis le XVIII[e] siècle, n'étaient pas légitimes. Ce qui s'était fait dans notre pays par les évêques était défectueux et irrégulier. Par conséquent les pasteurs, en tenant compte des circonstances, étaient obligés en conscience de préparer le retour à l'unité liturgique, tant désirée par notre Saint-Père le Pape.

L'abbé de Solesmes terminait ainsi sa lettre :

« Telle est la réponse que je crois devoir donner aux trois questions dont vous m'avez demandé l'éclaircissement. Je n'ignore pas que la franchise avec laquelle j'ai procédé est

de nature à contrarier quelques personnes, moins peut-être à cause du principe même que je me suis vu contraint d'émettre, qu'à raison des conséquences pratiques de la doctrine elle-même. Cependant, mon intention dans tout ceci, pas plus que la vôtre assurément, Monseigneur, n'est rien moins que d'exciter des troubles, ou de causer dans les Eglises de France des embarras d'une nature d'autant plus pénible qu'une grave question matérielle viendrait les compliquer encore...

« ...Encore un peu de temps et le fléau de la confusion des langues en liturgie, qui s'abattit sur nous, aura son terme, et l'Eglise, suivant le vœu qu'elle en a émis plusieurs fois, verra la terre que son divin époux lui a donnée s'exprimant par une seule bouche et dans un seul langage, comme aux anciens jours. Puisse, Monseigneur, cette heureuse révolution ne pas trop se faire attendre. Alors la joie du Siège Apostolique sera pleine et parfaite; votre cœur épiscopal aura vu s'accomplir un de ses plus chers désirs : la dernière trace d'un passé funeste aura disparu et l'Eglise de France, rendue aux traditions des âges de foi, rattachée par le plus touchant et le plus fort des liens, celui de la prière, à l'Eglise romaine, attendra avec confiance les épreuves et les triomphes qui lui sont réservés dans l'avenir. »

Les controverses où se signalèrent David d'Astros et J.-Jacques Fayet servirent autant la cause de la liturgie que les écrits de dom Guéranger et la publicité du bref de Grégoire XVI. « Le savant bénédictin, disait Mgr Gousset, s'est si bien défendu, surtout dans ses *Lettres à Mgr d'Orléans*, dont l'ouvrage paraît avoir été fait un peu à la hâte, que les attaques contre les *Institutions*, semblent n'avoir eu d'autre résultat que d'accélérer le mouvement qui nous ramène à l'unité liturgique. Pourquoi donc cette espèce d'acharnement contre l'abbé de Solesmes ! A part ces fautes, qui se glissent facilement dans un ouvrage d'érudition, que peut-on lui reprocher, sinon d'avoir raison contre ses adversaires. »

En effet, la question liturgique, défendue avec compétence

par l'abbé de Solesmes, soutenue chaudement par les Parisis, les Gousset et plusieurs autres évêques illustres, ne tarda pas à triompher. L'*Univers*, l'organe le plus dévoué de l'école ultramontaine, fut un puissant auxiliaire pour la diffusion des doctrines romaines et le retour à l'unité liturgique. De là les témoignages d'intérêt et d'affection que lui donna l'archevêque de Reims. Personne n'ignore comment il a protégé et soutenu cette feuille dont on avait juré la mort.

Mais le Prélat qui savait défendre ses amis ne craignait pas de les conseiller et de les diriger.

De l'abbaye de Solesmes où il avait demandé un asile, Melchior Du Lac (1), cet écrivain érudit et fécond, formé à l'école de dom Guéranger, publia dans l'*Univers* une série d'articles sur la question liturgique, que plusieurs regardèrent comme injurieux à l'épiscopat. Sans désapprouver ces articles savants et lumineux, Mgr Gousset pria la rédaction du journal de garder certains ménagements envers des évêques recommandables, soit par la dignité, soit par l'âge. « Reims nous fait dire, écrivait Louis Veuillot à Du Lac (2), que Paris et Toulouse se plaignent, c'est à peu près tout le mal qu'il y voit, que cependant on fera bien de ménager les anciens autant qu'on le pourra. »

Quelques semaines plus tard, nouvelle intervention du Prélat : « L'archevêque de Reims, disait Louis Veuillot (3), a cru devoir nous adresser, à Taconnet et à moi, les observations les plus longues et les plus futiles sur la rédaction, où il reprend : 1° des indiscrétions ; 2° des annonces ; 3° des violences ; 4° des articles inopportuns, etc. Quant à la liturgie, il ne peut pas désapprouver la façon dont on s'en occupe... J'ai fait immédiatement une longue lettre où je dis en substance à l'Archevêque que ses observations n'ont qu'une solution

(1) Jean Melchior Dulac et d'Aure, comte de Montvert, né à Castres et mort à Paris, rédacteur de l'*Univers* en 1872.

(2) 30 novembre 1846.

(3) 11 décembre 1846.

pratique, qui serait de supprimer le journal. Je lui fais comprendre que nous n'entendons nullement prendre ce parti. » Mgr Gousset ne répliqua point.

Sans revenir sur les deux documents dont parle Louis Veuillot, nous nous permettrons néanmoins les réflexions suivantes : le rédacteur en chef de l'*Univers* qualifie de futiles les observations adressées de Reims. Il me paraît difficile d'admettre sans réserve cette appréciation à l'endroit d'un théologien bien connu par la sûreté de son jugement et la prudence de ses conseils, qu'il ne donnait jamais sans être bien motivés. Et en réalité, nous savons qu'il n'écrivit à l'*Univers* que sur les instances réitérées d'un certain nombre de ses collègues dans l'épiscopat. Quant à la suppression du journal il ne la voulait pas ; son intention était de maintenir l'organe de l'école romaine dans les limites d'une plus grande réserve à l'endroit de ses adversaires.

Cependant la restauration de l'unité liturgique s'opérait. Les évêques de Périgueux, Gap, Rennes, Troyes, Montauban, Saint-Brieuc, suivaient l'exemple de leur collègue de Langres (1). D'autres évêques interrogeaient Mgr Gousset sur la portée du bref de Grégoire XVI. Mgr Clausel de Montals (2) lui en réclamait une copie ; l'évêque d'Amiens (3) recourait à ses lumières pour un point qu'il appelait fort délicat. « Pensez-vous, lui disait-il, que dans un temps donné, toute votre province soit dans le cas de revenir par une décision unanime au rite romain. On réimprime ici le Missel, on fait plusieurs éditions des livres de chant pour les fidèles. Quelques prêtres m'ont présenté des observations sur l'opportunité de profiter de la circonstance pour prendre le romain. Je crois la chose impossible pour le moment, et je verrais dans cette mesure

(1) Mgr Georges, de Périgueux, rétablit la liturgie romaine en 1844. — Mgr Depery, de Gap, en 1845. — Mgr de Rennes en 1846. — Les évêques de Troyes, Montauban et Saint-Brieuc en 1847.

(2) Evêque de Chartres.

(3) Jean Mioland, lettre du 22 février 1846.

une perturbation complète, jetée pour longtemps dans nos campagnes sans un avantage bien réel (1). »

Mgr Mioland ne considérait qu'un des petits côtés du mouvement liturgique. sans s'élever à la questión de principes, la plus importante. L'archevêque de Reims, dans une réponse très courtoise, ne manqua pas de lui rappeler qu'il s'agissait ici surtout de la reconnaissance des droits de l'Eglise mère et maîtresse. « Pour moi, ajoutait le Métropolitain, je ne néglige pas les considérations que vous me signalez, mais elles ne changeront pas ma résolution de rétablir le romain dans mon diocèse. » En effet, l'archevêque de Reims s'empressa d'aplanir les difficultés que pouvait offrir la réforme liturgique et sollicita du Saint-Siège des privilèges analogues à ceux qui avaient été accordés à Mgr Parisis. Pie IX accueillit favorablement ses demandes, et décerna des éloges tout particuliers au dévouement du pieux et savant archevêque pour les saines traditions liturgiques.

« La lettre par laquelle, lui disait-il, vous nous faites connaître, Vénérable Frère, avec quel soin vous vous appliquez à ramener le clergé de votre diocèse à la liturgie romaine, nous a été on ne peut plus agréable. Les louanges que mérite devant le Seigneur votre zèle pour cette affaire, nous vous les donnons et vous verrez, par le rescrit à vous adressé de notre sacrée Congrégation des Rites, avec quel empressement nous accordons ce que vous nous demandez. Soyez d'ailleurs bien convaincu que nous vous portons une bienveillance toute particulière. »

Encouragé par les paroles du Souverain Pontife, le Prélat décréta, le 15 Juin 1848, le rétablissement du rite romain. Après avoir rappelé d'abord que la liturgie catholique, quant à sa partie substantielle, remonte aux Apôtres, il ajoutait :

« Un évêque, fût-il métropolitain, primat, cardinal, n'a pu de son autorité privée ni substituer un nouveau rite au rite

(1) 22 février 1846.

romain, ni introduire des changements, même non substantiels, dans le rite romain, ni modifier le rite propre à son Eglise, lors même qu'il eût été en droit de conserver ce rite aux termes des constitutions du Saint-Siège. Faire dépendre l'organisation du culte, l'ordre du bréviaire, du missel, du rituel et du cérémonial de chaque évêque particulier, ce serait ôter à la liturgie son vrai caractère, en ne lui laissant pas d'autre autorité que celle de son auteur. Ni ses nouvelles préfaces, ni ses nouvelles hymnes, quelque exactes qu'elles fussent, ni ses nouvelles leçons tirées de tel ou tel auteur ecclésiastique, ni les nouvelles applications qu'on y ferait des Ecritures ne pourraient plus être regardées comme étant infailliblement la pensée de l'Eglise catholique.

« D'ailleurs, si un évêque pouvait de son chef donner une liturgie particulière à son Eglise, bientôt il y aurait autant de liturgies particulières qu'il y a de diocèses, autant de manières de célébrer l'office divin, de chanter les louanges de Dieu. C'en serait fait de l'unité si désirable et si désirée tant par les fidèles que par l'Eglise, pour tout ce qui a rapport au culte.

« Aussi les papes et généralement les évêques ont-ils toujours montré le plus grand zèle à maintenir la liturgie romaine dans la plus parfaite unité possible, même en ce qui ne paraît point essentiel. »

D'après le dispositif du mandement, le rituel romain devint obligatoire à partir du 1er novembre 1848, et le missel à l'usage de l'Eglise universelle devait l'être au 1er janvier 1851.

Nous verrons que, dans cette restauration, Mgr Gousset procéda avec la maturité et le tact qui l'ont toujours distingué, en gardant de grands ménagements envers son clergé.

Le retour à la liturgie romaine entraînait naturellement la question du chant grégorien. L'archevêque de Reims s'en ouvrit d'abord à des hommes compétents qui firent des recherches dans les vieux manuscrits. Les éditions de Dijon, Digne, Rennes, Avignon ne leur parurent pas contenir le chant traditionnel. En 1845, on avait découvert dans la biblio-

thèque de la Faculté de médecine de Montpellier, l'antiphonaire grégorien noté en lettres. Cette découverte avait suscité de vives discussions et de nombreuses brochures sur cette matière.

« Si jamais il y eut, dit l'abbé Bonhomme, une question discutée dans le monde artistique et religieux, c'est bien celle du chant ecclésiastique. Depuis quelque temps c'est un feu croisé de publications sur ce thème. » En homme avisé, Mgr Gousset se concerta avec le cardinal de Cambrai, Pierre Giraud, pour rétablir le chant grégorien dans son état d'intégrité et de perfection.

Les deux métropolitains nommèrent une commission chargée de ce travail (1). Elle se mit à l'œuvre, prenant pour principal guide le manuscrit de Montpellier. Son but était de ramener les chants de l'Eglise à leur antique beauté, par la reproduction la plus parfaite des mélodies conservées dans les anciens manuscrits.

« Les types ont été défigurés, écrivait la Commission, les formules mutilées ou travesties, les mélodies confondues, les phrases tronquées, les neumes écourtés, le rythme anéanti. L'effet a disparu, et, au lieu de mélodies aussi pieusès que belles, on ne trouve plus que des phrases sans caractère, un amas de notes inertes qui fatiguent l'oreille et ne disent rien au cœur.

« Le chant grégorien est un édifice ; notre plain-chant actuel en est la ruine ; le chant grégorien est un corps qui se meut, où respirent la beauté et la vie, notre plain-chant en est le squelette.

« Aussi, le chant de l'Eglise, étudié avec tant d'ardeur dans les siècles chrétiens, est aujourd'hui méconnu et méprisé. Alors

(1) Cette commission, présidée par M. Tesson, directeur au Séminaire des Missions Etrangères, se composait du R. P. Gaultier, du séminaire du Saint-Esprit et de M. Bandeville, aumônier du lycée de Reims; Tonzé, vicaire à Saint-Gervais ; Simon, curé de N. D., à Tourcoing ; Crombes, missionnaire apostolique ; Dupont, curé au diocèse de Cambrai.

il était une science, maintenant il est un métier ; alors il était populaire et la voix de tout le peuple remplissait les immenses voûtes de nos cathédrales pendant les solennités; aujourd'hui les fidèles ne prennent plus part aux offices divins, et, pourquoi ? faut-il le dire, le clergé lui-même, malgré les instantes recommandations des Conciles, semble trop souvent dédaigner ce chant dont il fait à peine une étude superficielle, et lui préfère les mélodies mondaines, des lambeaux d'opéras dont la présence dans nos églises est aussi scandaleuse que ridicule. »

Puis, après avoir rappelé ce que le diacre Jean disait des éclats de voix barbares et sauvages des chantres français et allemands de son époque, la Commission ajoute :

« Encore aujourd'hui ce sont les mêmes voix rauques et tonnantes qui refusent de se plier aux douces inflexions des mélodies grégoriennes. Un malheureux préjugé répandu parmi nos chantres, depuis la plus humble église de village jusqu'aux cathédrales, leur persuade qu'une voix est d'autant plus belle qu'elle est plus forte et qu'elle peut descendre plus bas dans l'échelle des sons. Le peuple dont la voix commune est bien plus élevée, ne peut prendre une part active aux offices, et l'exécution du chant reste livrée exclusivement à ces tyrans du lutrin qui psalmodient d'une voix caverneuse, martèlent le chant en donnant à chaque note de vigoureux coups de gosier, et luttent ensemble à force de poumons. Quand cesseront ces déplorables abus ? »

L'éditeur fut Jacques Lecoffre, qui a si bien mérité de la cause romaine. Il s'engagea à jeter au feu ses anciens livres de chant qu'il avait en nombre considérable et à faire les frais de cette nouvelle édition, quoiqu'ils fussent énormes. Pie IX avait bien voulu bénir cette entreprise.

En 1851, la Commission avait terminé ses travaux ; le Graduel et l'Antiphonaire étaient prêts. Le Cardinal Gousset annonça à ses diocésains que le Pape avait déclaré le chant de Reims substantiellement conforme au chant de saint Grégoire et en avait autorisé l'usage. « Ce chant, disait le cardinal

Giraud, ayant été examiné sur l'ordre du Souverain Pontife, par les plus habiles professeurs du chant grégorien de la chapelle papale, a été trouvé régulier dans sa substance, et Sa Sainteté a vu avec satisfaction qu'il offrait l'avantage de pouvoir être mis en usage dans les églises de France. » A ces témoignages vinrent se joindre les appréciations de juges éclairés ; Mgr de Couny, doyen du Chapitre de Moulins, écrivait : « Il est bien vrai qu'on a publié en France, dans ces dernières années, quatre éditions principales du chant romain, mais il est faux que toutes les quatre prétendent redonner le vrai chant de saint Grégoire ; une seule se présente à ce titre : celle de Reims. Comme les manuscrits de chant, du IXe au XVe siècle, offrent, au dire de tous les gens compétents qui les ont examinés, une merveilleuse conformité, altérée à peine par des divergences peu importantes, et comme une version sur laquelle s'accordent un grand nombre de manuscrits, différents de pays et d'époque, doit être regardée comme reproduisant la phrase grégorienne, les auteurs de cette édition se sont appliqués à reproduire le chant donné par l'accord des manuscrits. Ils l'ont représenté comme étant celui de saint Grégoire, et aucun éditeur ne s'est proposé le même programme. Aussi, l'édition de Reims représente la forme originale de l'œuvre de saint Grégoire et l'usage des siècles qui ont voulu la conserver. Les éditions de Digne et de Rennes représentèrent le goût du XVIIe siècle et l'usage établi chez nous depuis ce temps ; l'édition du P. Lambillotte représente le goût du P. Lambillotte et l'usage qu'il voulait introduire. »

Le chanoine Planque [1] un des hommes les plus compétents en fait de musique, répondait à une consultation : « Le chant de la Commission de Reims et de Cambrai l'emporte incontestablement sur ses rivaux et l'emporte surtout parce qu'il est une expression plus fidèle de la vénérable antiquité. Enfin pour ne rien dire de trop, il n'est pas plus difficile que tout autre

(1) Du diocèse d'Arras.

chant. Je ne sais ce que pourront nous amener les investigations chaque jour plus nombreuses dans cette partie de la science si longtemps négligée, mais à l'heure qu'il est, je ne connais rien de mieux, ou plutôt d'aussi bien. »

On ne peut donc nier que la Commission rémo-cambrésienne, en remontant aux sources, en lisant et comparant ensemble les manuscrits, n'ait fait beaucoup avancer la question du chant grégorien. Le mérite de son œuvre a été de commencer une première mais sérieuse restauration des mélodies que saint Grégoire nous a données ; et le résultat de ses travaux, d'en préparer et d'en faciliter un rétablissement plus complet.

Depuis le temps où les livres élaborés par les soins de cette savante commission ont été publiés, on a entrepris de nouvelles études qui ont amené de plus amples découvertes. La famille bénédictine a poursuivi et mené à bonne fin l'œuvre que M. Tesson désirait continuer. Grâce aux longues et minutieuses recherches de dom Potier et dom Mocquereau, on a retrouvé la phrase grégorienne dans sa pureté primitive, et l'entreprise des Bénédictins, surtout en ce qui concerne la théorie de l'exécution, est un chef-d'œuvre surpassant tout ce qui a été obtenu jusqu'à ce jour. Nous sommes redevables à dom Guéranger d'être rentrés en possession de la liturgie légitime, il revenait à ses disciples de faire revivre parmi nous ces belles mélodies inspirées par le Saint-Esprit pour communiquer à la terre quelque chose de ces concerts harmonieux que nous sommes appelés à exécuter dans l'éternité.

CHAPITRE VIII

Révolution de Juin 1848. — Attitude de Mgr Gousset. — Service funèbre pour les victimes des journées de Février. — Direction donnée au clergé pour les élections. — Bénédiction du canal de l'Aisne à la Marne ; de l'arbre de la Liberté. — Mgr Gousset pendant les journées de Juin, au moment des émeutes. — Election du Président. — Révolution à Rome ; exil du Pape à Gaëte. — Œuvre du Denier de Saint-Pierre. — Lettre à Montalembert. — Le choléra en France ; neuvaine de Saint-Remi ; procession de la Châsse. — Construction de l'église Saint-Thomas. — Visites fréquentes de l'Archevêque au faubourg de Laon. — Les Conciles provinciaux ; prétentions du pouvoir civil sur la tenue des Conciles. — Révision des Décrets conciliaires par le Saint-Siège. — Mgr Sibour. — Mgr Fornari. — M. Bouix. — Ouverture du Concile de Soissons ; ses membres ; son règlement ; son objet ; clôture. — Envoi des travaux conciliaires à Rome. — Lettres de Pie IX et du cardinal Lambruschini. — Promulgation du Concile de Soissons.

1848 - 1850

Le 24 février 1848, une nouvelle et brusque révolution s'était accomplie sans qu'on ait eu pour ainsi dire le temps de s'en aperçevoir. En deux jours, la dynastie de Juillet avait succombé. Un prince habile, un trône bien armé, une classe puissante rangée autour de ce pouvoir et qui avait mis dix-huit ans à le fortifier, étaient tombés, selon les menaces de l'Ecriture, « comme un vase d'argile sous une massue de fer. » « Le monde, dit Louis Veuillot, avait senti quelle main frappait, et chacun avait senti que ce qu'elle abattait ne se relèverait pas. Aussi, aucune idée de résistance n'était venue à personne. »

Par nécessité d'ordre social, l'Eglise respecte toujours l'au-

torité constituée et reconnue. Le clergé accepta donc les promesses de paix et de liberté du pouvoir nouveau. L'épiscopat se rallia au gouvernement dont les débuts furent loin d'être hostiles à la Religion. Mgr Gousset n'eut jamais d'autre politique que celle de l'Eglise sur le terrain des faits accomplis. En 1830, le Professeur de théologie avait le premier conseillé l'acceptation du gouvernement de Louis-Philippe dont il avait su conquérir l'estime et les sympathies. En 1848, l'archevêque de Reims ne s'effraya pas d'une révolution qui non seulement promettait la liberté, mais demandait à l'Eglise des prières et des bénédictions. « La Révolution de 1830, dit Leroy-Beaulieu, avait été faite en grande partie contre le clergé, celle de 1848 fut faite, non pour lui mais à son profit. Quel changement en moins d'une génération. Le peuple qui, dix-sept ans plus tôt, saccageait l'Archevêché et poursuivait dans les rues le costume ecclésiastique, appelait le clergé à bénir ses frêles arbres de liberté. La première assemblée élue par le suffrage universel inscrivait le nom de Dieu au fronton de sa constitution républicaine. »

Il s'agissait de contenir dans les sages limites de la liberté et du devoir les imaginations exaltées ; Mgr Gousset y employa toute sa charité et tout son ascendant. Il ne quitta Reims que pour célébrer le sacre de Mgr Paul-Armand Gardon de Garsignies, évêque de Soissons et de Laon (1). De retour dans sa ville archiépiscopale, le Métropolitain prescrivit un service solennel pour les victimes des journées de Février.

« A la vue des grands évènements qui viennent de s'accomplir dans la capitale et qui s'opèrent en France, disait-il à ses curés, le premier devoir du prêtre est d'élever les mains au Ciel et de prier le Dieu de toute consolation, tant pour ceux qui ont succombé dans la lutte que pour les blessés et les orphelins. » C'est le 2 mars que le service fut célébré solennellement à la cathédrale. Notons un incident qui marqua la

(1) 25 février 1848, Mgr de Garsignies, mort à Soissons le 6 Décembre 1860.

cérémonie. Sur la fin de la messe, sans attendre l'absoute, la musique joua la *Marseillaise*. Aussitôt Monseigneur se leva de son trône et sortit accompagné du chapitre et des prêtres qui, sur son invitation, s'étaient rendus à l'office funèbre. Cette attitude ferme et digne du prélat fit sensation dans la ville.

Vint le vote pour l'Assemblée Nationale, voici ce qu'il écrivit à ses prêtres, le 15 mars 1848 :

« Plusieurs ecclésiastiques nous ont demandé s'ils pouvaient user des droits politiques que la loi leur accorde concernant les élections. Nous vous disons donc que non seulement un curé peut, mais qu'il doit généralement, et comme prêtre et comme citoyen, concourir au choix des législateurs appelés à donner à la France une constitution définitive. A la différence des derniers temps où le prêtre n'aurait pu voter suivant sa conscience sans se compromettre aux yeux du pouvoir, aujourd'hui il se rend à l'appel que le gouvernement fait à tous ses citoyens et il apporte au pays le tribut de ses services, en contribuant autant qu'il dépend de lui au maintien de l'ordre public, à l'affermissement de la paix, au développement de la liberté pour tous et pour toutes les institutions, au salut de la patrie, et à la conservation de la Religion de nos pères. Mais le prêtre n'oubliera pas qu'à raison de son caractère, il doit plus que tout autre accomplir ce devoir avec calme, se montrant en tout et partout l'ami de ses frères auxquels il prêchera de parole et d'exemple la concorde et l'union. »

Qui ne reconnaîtra dans ces conseils le langage du bon sens et du vrai patriotisme ?

Le 26 mars suivant avait lieu l'inauguration du canal de l'Aisne à la Marne que l'Archevêque fut invité à bénir. Monté sur un bateau, au milieu d'une foule imposante et devant les autorités, il adressa un mot à ce peuple, heureux de le voir et de l'entendre : « Nous bénirons ce canal qui doit augmenter votre richesse, source de bonheur pour les hommes lorsqu'elle est sanctifiée par la Religion. Nous bénirons les bateliers, classe d'ouvriers où le Sauveur du monde

a choisi ses premiers apôtres, qui, en convertissant le monde à l'Evangile, l'ont converti à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Nous vous bénirons tous au nom de la Religion qui sanctifie la liberté par le respect pour l'ordre public ; l'égalité, par le respect pour les personnes et pour les choses ; et la fraternité, par la pratique d'une charité sans bornes qui est tout à la fois le caractère du vrai chrétien et du bon citoyen. »

Des applaudissements et des cris de : Vive l'Archevêque ! saluèrent ces paroles auxquelles succédèrent les cris de : Vivent les bateliers, vive le génie !...

Le 30 mars, l'administration municipale avait annoncé la plantation de l'arbre de la liberté. « Dimanche dernier, disait-elle, quand notre canal s'est ouvert, quand les premiers produits du commerce et de l'industrie sont entrés dans nos murs par cette voie nouvelle, nous avons vu à Reims la première fête du commerce. Dimanche prochain sera la première fête de la liberté. »

Sur la demande de la municipalité, Mgr Gousset consentit à prendre part à cette fête en y apportant les bénédictions de l'Eglise. Toutefois, par dignité et par une prudente réserve, il ne se mêla ni au cortège, ni à la foule surexcitée. Il alla directement à la chapelle du cimetière sous prétexte de se recueillir, et attendit le moment de la cérémonie, où il prit la parole.

« Vous avez planté cet arbre-là où vos pères avaient planté la croix de mission arrachée en 1830 et vous avez raison. La croix a été le premier arbre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La bénédiction de cet arbre sera la consécration du règne de ces trois choses sacrées que nous devons bien comprendre. Cet arbre nous rappelle que nous devons, chacun suivant nos moyens, défendre la liberté pour toutes les institutions politiques, civiles et religieuses ; que l'égalité et la justice sont une même chose. Il nous apprendra que nous sommes tous frères parce que nous sommes tous enfants de

Dieu ; nous sommes tous frères parce que nous sommes tous Français ; nous sommes tous frères parce que nous sommes tous enfants de la même cité ; nous sommes tous frères parce que nous devons, aux termes de l'Evangile, nous aimer tous les uns les autres. »

D'autres discours furent prononcés ; un seul attaqua violemment les croyances religieuses ; l'Archevêque se retira aussitôt avec le clergé ; c'était une protestation contre les paroles blasphématoires qu'on ne craignait pas de proférer devant le premier représentant de la Religion.

Lorsque, pendant les journées de Juin, l'émeute ensanglanta la capitale, elle grondait à Reims, au sein de cette cité ouvrière où des milliers de bras étaient sans travail. A Paris, on vit le vénérable archevêque, Mgr Affre, parcourir les rues de la capitale désolée par la guerre civile, présenter l'olivier de paix et de conciliation, et, victime de son dévouement, tomber sous les coups d'une balle meurtrière, au milieu des barricades. A Reims, le populaire prélat descendit dans la rue avec sa soutane violette, parcourut à pied toute la ville, visitant surtout les quartiers les plus exaltés, recommandant la modération et le calme si nécessaires aux temps de troubles, déployant toute son influence pour inspirer la confiance et le courage aux timides et calmer les esprits surexcités. Dans une de ses courses, il vit un homme de haute stature se détacher d'un groupe et venir à lui en le saluant de ces mots : Bonjour, citoyen. — Bonjour, monsieur, reprend l'archevêque, avec un gracieux sourire. Le pauvre ouvrier, tout confus, rejoignit ses compagnons qui ne lui ménagèrent point leurs plaisanteries. C'est à ces moments difficiles que se réalisait la parole de Louis-Philippe : « Des paysans comme Gousset et Bouvier me valent mieux que 50,000 soldats. »

En prescrivant un service funèbre pour les citoyens morts victimes de la lutte sanglante qui a marqué les journées de Juin, il adressait à son peuple ces paroles émues : « Au sou-

venir des crimes qui viennent d'ensanglanter la capitale et de plonger la France entière dans le deuil, c'est un devoir pour nous d'élever les mains au ciel et de prier le Seigneur d'avoir pitié de son peuple et de le traiter selon sa miséricorde. C'est un devoir pour nous de rappeler aux fidèles, au nom de l'Evangile, qu'il n'y a pas de liberté parmi les citoyens sans respect pour l'ordre public ; pas d'égalité parmi les citoyens sans respect pour la propriété ; pas de fraternité sans la pratique de la charité chrétienne. C'est un devoir pour nous de prémunir le peuple contre le danger de certains systèmes dont les auteurs hypocrites osent mettre en avant le nom même de Jésus-Christ pour enseigner des doctrines aussi contraires à la morale évangélique qu'à la justice éternelle et à l'ordre social. C'est un devoir pour nous de prêcher l'union et la concorde entre nos frères, en leur rappelant que nous devons tous, comme le dit l'apôtre saint Paul, nous prévenir les uns les autres par des témoignages d'honneur, de respect et de bienveillance : *honore invicem prævenientes*. Nous n'oublierons pas l'exemple que nous a laissé le pieux archevêque de Paris, qui n'a pas craint de donner sa vie pour ses ouailles, en se posant, malgré l'évidence du danger, comme médiateur entre des frères armés les uns contre les autres, et qui, en succombant martyr de sa charité, s'est offert à Dieu en union avec le Sauveur du monde, comme une victime de propitiation pour le salut du peuple. »

La Constitution ayant été votée, l'élection du Président fut fixée au 10 décembre. A cette occasion le Prélat envoya à son clergé ces sages recommandations :

« C'est un devoir pour tous les Français, c'est un devoir pour vous comme pour vos paroissiens de prendre part au choix du Président. Mais, vous ne l'oublierez pas, le caractère auguste dont vous êtes revêtu vous impose une grande circonspection. Comme prêtre, vous êtes l'homme de tous ; comme directeur des âmes, vous êtes le père de tous ceux qui sont confiés à vos soins ; tout en les exhortant à remplir leurs obli-

gations envers la patrie, vous leur prêcherez de parole et d'exemple l'union, la concorde et la charité que l'Esprit évangélique sait si bien concilier avec les différentes opinions politiques, lorsque ces opinions toutefois n'ont rien de contraire à l'ordre social. Vous avez pu remarquer, M. le curé, que nous avons toujours craint comme évêque de gêner en rien votre liberté pour les élections en matière politique ; vous agirez vous-même à l'égard de vos paroissiens comme nous avons agi à votre égard. Nous voulons pour ce qui dépend de nous que leurs suffrages soient parfaitement libres : le vote qui serait le résultat de l'intrigue ne serait point un suffrage. »

Nous ignorons ce que fit le clergé ; mais nous savons quel fut le candidat préféré de Mgr Gousset : « Je vote, dit-il en déployant son bulletin, je vote pour le général Cavaignac, parce qu'il vient de sauver la France. » Il avait fallu en effet toute l'énergie du président du conseil des ministres jointe à la fermeté du gouverneur de Paris, pour arracher la capitale à l'anarchie et à la ruine, pendant les journées de Juin. Néanmoins la nation française préféra au général Cavaignac Louis-Napoléon Bonaparte, qui fut nommé président de la République.

Entre temps, l'Archevêque avait obtenu, du gouvernement, deux magnifiques tapisseries de la manufacture des Gobelins pour l'ornementation de l'église métropolitaine. Ces chefs-d'œuvre, admirables sous tous les rapports, sont les copies fidèles de deux tableaux de Raphaël ; ils ont coûté à l'Etat 200,000 francs.

Après Paris, ce fut Rome qui tomba entre les mains des factions démagogiques. Il semble que l'archevêque de Reims ait eu le pressentiment des tristes événements qui devaient éloigner Pie IX de sa capitale. Le 10 Juillet 1848, le Prélat prescrivait des prières pour le Pape et disait : « Que Dieu lui vienne en aide et lui donne toujours l'esprit de conseil avec la force nécessaire pour surmonter les obstacles qui peuvent s'opposer à l'exécution du bien qu'il a su glorieusement com-

mencer, tant dans l'intérêt de ses Etats comme prince temporel que dans l'intérêt de la chrétienté, comme chef de l'Eglise catholique. »

Quelques mois après, le 15 novembre, le comte de Rossi, ministre de Pie IX, tombait sous le poignard des factieux. Le lendemain le Quirinal était investi et le sang coulait dans le palais du Pape. Au pillage des églises, les démagogues ajoutaient l'assassinat des prêtres. Le Souverain Pontife se vit forcé de quitter Rome, et le 26 novembre il était à Gaëte. La nouvelle de ces graves événements avait rempli les peuples chrétiens d'angoisse et d'horreur. La France s'émut, et Cavaignac envoya à Civita-Vecchia des troupes destinées à protéger l'auguste exilé. L'épiscopat n'oublia pas son chef.

Il venait de se former à Paris un comité électoral des libertés religieuses dont Montalembert était le président. Ce comité s'empressa d'organiser l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. L'archevêque de Reims lui fit passer aussitôt ses encouragements accompagnés d'une première offrande. « J'apprends avec bonheur, écrivait-il à Montalembert, que le comité électoral de la liberté religieuse s'occupe des besoins temporels de notre Saint-Père le Pape. Les enfants ne sauraient abandonner un père qui se dévoue pour leur salut. Aussi, depuis quelque temps je m'occupe moi-même comme évêque de recueillir le denier de Saint-Pierre et je continuerai à le faire en prenant tous les moyens nécessaires pour procurer au Pape le secours dont nous pouvons disposer. Aujourd'hui je vous envoie la somme de deux mille francs, et j'espère que cette offrande sera suivie sous peu de quelque autre plus considérable. Cette somme de deux mille francs provient des offrandes de l'archevêché et du clergé de la cathédrale de Reims. »

L'Archevêque n'implora pas en vain la charité publique (1) ; il recueillit dans son diocèse vingt-trois mille cinq cent

(1) Mandement du 25 janvier 1849.

quatre-vingt-quinze francs pour subvenir à la détresse pontificale.

Le président du comité l'en remercie chaleureusement [1] : « Ce résultat, dit-il, nous semble merveilleux. »

A ce moment, les attaques dirigées contre l'Eglise paraissaient avoir ébranlé la foi de certains fidèles. Mgr Gousset se proposa de les raffermir et de les rassurer en rappelant dans le mandement de carême les promesses qu'elle a reçues de Jésus-Chrst. « La durée de l'Eglise, dit-il, n'aura d'autres bornes que celles du temps. Il serait plus facile de faire disparaître le soleil que d'anéantir l'Eglise. Ses ennemis qui, de toutes parts et par mille voix discordantes, ont vainement depuis dix-huit siècles applaudi d'avance à sa ruine, ont-ils rien négligé de ce qui aurait pu hâter cette catastrophe? Quels moyens n'ont-ils pas employés? Quelles ressources n'ont-ils pas épuisées? Quelles armes n'ont pas été brisées dans leurs mains? La haine, la proscription, les persécutions sanglantes, la fausse religion, la politique et l'incrédulité, la vanité des savants et le fanatisme aveugle de la multitude, les hérésies opiniâtres et les schismes prolongés, la brutalité des barbares, le génie conquérant et destructeur des Arabes à la suite de Mahomet, la corruption des mœurs et les conjurations implacables, le temps qui détache tout et emporte avec lui les usages, les lois, les institutions humaines : tout a été mis au service du monde et de l'enfer; mais tout a échoué. Les instruments de démolition se sont usés, les ouvriers d'iniquité ont succombé à leur tâche et l'Eglise est restée inébranlable.

« Vous seule, Arche sainte et salutaire, vous nous offrez un asile inviolable et un abri protecteur. Nous vous chérissons dans la personne du Pontife invisible qui préside à ses destinées, comme dans celle du Pasteur universel qui tient sa place au milieu de nous. Toujours fidèle dans notre affectueuse et docile obéissance, nous demeurerons à ses pieds

(1) Lettre du 18 mars 1849.

pour continuer à recueillir de sa bouche les paroles de la vie éternelle. »

A tous ces faits dont l'archevêque se montrait profondément attristé, vint s'ajouter un événement qui affecta vivement son cœur de pasteur. Le choléra qui avait reparu en France avec son cortège de deuil et de larmes, sévissait fortement dans la cité rémoise, surtout au faubourg de Laon, pour lequel Mgr Gousset montra toute sa sollicitude et tout son dévouement. Il réunit dans une salle spéciale de l'Hôtel-Dieu les cholériques de ce quartier, et alla chaque jour les visiter et les secourir.

Au mois d'août, le fléau redoublant d'intensité, le prélat convia son peuple à une neuvaine de prières. « C'est un devoir pour les fidèles, s'écriait-il, d'élever les mains vers le ciel et de prier le Seigneur d'avoir pitié de son peuple. Intéressons en notre faveur et en faveur de nos frères l'auguste Mère de Dieu, la très sainte Vierge Marie, le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, la patronne de la France. Invoquons aussi avec une confiance particulière saint Remi, l'apôtre des Francs, l'ange tutélaire de notre ville et le patron de notre diocèse. »

La neuvaine annoncée commença le lundi, 20 août. Chaque jour à cinq heures du matin, une messe était dite à la cathédrale et à Saint-Remi avant l'ouverture des ateliers; chaque soir, après la fermeture, on chantait un salut solennel dans ces mêmes églises. En outre, pendant les neuf jours de la neuvaine, Monseigneur voulut lui-même célébrer la messe capitulaire qui avait lieu alternativement à la métropole et à la basilique de Saint-Remi. « Depuis bien longtemps, remarquait un chroniqueur, Reims n'avait vu se presser dans les églises devenues trop étroites une foule aussi nombreuse et aussi recueillie. »

Cependant aucune cérémonie extérieure n'avait été prescrite; un arrêté municipal de 1833 interdisait, en dehors des églises, toute procession, tout acte public du culte. Respec-

tant l'ordre établi, Monseigneur allait à pied de la cathédrale à Saint-Remi, sans chant, sans pompes, mais toutefois revêtu de ses habits de chœur, entouré de son Chapitre et d'une partie du clergé de la ville. C'était une manière habile de protester et de soulever des réclamations parmi le peuple qui savait bon gré à Mgr Gousset de l'acte religieux qu'il accomplissait, avec autant de prudence que de foi.

La fin de la neuvaine approchait. Une sorte d'émoi se manifestait dans la ville et surtout dans le quartier de Saint-Remi. « Pourquoi ne pas faire une procession? » se disaient les braves ouvriers. Si les prédications sociales et les excitations de tous genres les avaient éloignés des pratiques religieuses, elles n'avaient pu enlever de leur cœur la dévotion en leur saint patron ainsi que le souvenir des vieilles traditions de leurs ancêtres. Ils savaient tous et ils se rappelaient les uns aux autres que depuis quatorze siècles, toutes les fois que la peste, la famine et la guerre menaçaient la cité rémoise, on avait recours à saint Remi, dont les reliques étaient portées processionnellement dans les rues de la ville. Aussi n'hésitèrent-ils pas à réclamer la liberté des processions. Rendons justice à la municipalité qui fit droit à la demande des ouvriers; et la manifestation tant désirée eut lieu le mercredi 29, au milieu d'un concours considérable de fidèles. On admirait le calme et le recueillement de ces vingt mille personnes, se pressant pendant plus de cinq heures à la suite de la châsse vénérée. Ce qui frappait, disait le journal, c'était l'attitude si émue et si grave du pontife, présidant la marche triomphale du protecteur de la ville. Et l'émotion gagna la foule quand, arrivé dans la cathédrale, le Métropolitain, une main appuyée sur la châsse et l'autre élevée pour répandre les grâces divines, donna une de ces bénédictions que sa voix vibrante, interprète de son cœur sensible, savait accentuer avec tant de puissance et d'onction.

Dès lors, on vit la confiance renaître dans les âmes et le fléau disparaître peu à peu.

Pasteur dévoué, Mgr Gousset s'était mis en contact avec son peuple, par la visite des quartiers industriels de la ville archiépiscopale. Il pouvait dire : « mes brebis me connaissent et je connais mes brebis. » Un quartier surtout avait excité son intérêt : c'était celui qui a pris le nom de faubourg Saint-Thomas. Isolé du centre de la ville, privé d'église et d'école, tout y était en souffrance : Religion, morale, instruction. On l'appelait le faubourg du crime. Et cependant il était destiné à prendre un grand accroissement par le développement que le canal et le chemin de fer devaient donner à l'industrie et au commerce de Reims. Il fallait donc remédier à ce désolant état de choses en dotant le quartier d'une église et d'une école; l'une entraîne l'autre.

De là, dès 1845, un appel touchant aux fidèles de Reims en faveur de cette œuvre. En 1847, malgré la crise commerciale et le chômage des ateliers, l'Archevêque ouvrait une souscription, nommait une commission pour recueillir les dons, et dressait, de concert avec M. Brunette (1) les plans de la nouvelle église. Le 15 novembre de la même année, le Prélat achetait mille mètres de terrain sur l'emplacement des arènes où étaient tombés les premiers martyrs de la foi chrétienne. Pouvait-on choisir une plus belle place pour y élever la maison de Dieu ?

Nous avons dit que la *Théologie morale* avait obtenu un succès extraordinaire. Sur les cent mille francs que lui avaient rapportés les deux premières éditions, Mgr Gousset en réserva plus de quatre-vingt mille pour commencer la construction de l'église, dédiée à saint Thomas son patron. Les pro-

(1) Mgr Gousset obtint pour M. Brunette la croix de saint Grégoire le Grand. Il avait sauvé de la ruine en le restaurant un chef-d'œuvre d'architecture, Saint-Remi, et une autre église, Saint-Jacques qui serait plus appréciée si elle n'était pas si près de Saint-Remi et de Notre-Dame. Il a bâti Saint-Thomas, Saint-André, le Séminaire. M. Werlé, maire de Reims, le proposa pour la croix en disant à l'empereur : « Il a une grande qualité, une qualité unique : il ne dépasse jamais ses devis. » « Ah ! dit l'empereur, je voudrais avoir à Paris des architectes qui lui ressemblent. Je le décore. »

portions de cet édifice répondaient à la population du faubourg qui n'était alors que de douze cents habitants, tandis qu'elle s'élève aujourd'hui à trente mille.

Dès le début des travaux, le Prélat multiplia ses visites à Saint-Thomas ; c'était le but de ses promenades presque quotidiennes. On eût dit qu'il voulait bénir, au moins par sa présence, chaque pierre de son église.

Il aimait à y conduire les hôtes illustres qu'il recevait dans son palais, les amis d'autrefois et les anciens élèves qui venaient se réchauffer le cœur au sein de sa cordiale et généreuse hospitalité. C'était fête au quartier quand on le voyait s'avancer à pied, sur la route poudreuse. Le bon Archevêque avait un sourire et une parole aimable pour les vieillards, une caresse pour les enfants, une aumône pour les pauvres et une paternelle bénédiction pour tous. Un jour, deux jeunes filles se mettant sur son passage pour baiser son anneau, il leur glisse à chacune une pièce de monnaie entre une bénédiction et une caresse. Cette pièce de monnaie, les enfants l'ont gardée précieusement et l'ont fait bénir au jour de leur mariage, avec l'intention de la transmettre à leurs enfants comme le plus précieux joyau du foyer domestique et le meilleur gage de bonheur.

Nous voici arrivé au moment où Mgr Gousset va donner toute la mesure de son talent, déployer au service de l'Eglise toutes les ressources de sa riche nature et jouer un rôle prépondérant dans les affaires ecclésiastiques. Nous le verrons prendre position au sein de l'épiscopat dont il deviendra la tête, et comme théologien par la double autorité de sa science et de ses écrits, et comme Prince de l'Eglise par l'éminence de ses dignités et de ses fonctions, enfin comme initiateur fécond par la revendication des institutions romaines et surtout par le rétablissement des Conciles provinciaux qui ont provoqué le retour au droit commun et l'abolition des pratiques et des coutumes abusives de l'Eglise de France.

La Révolution de Février qui avait eu pour prétexte la

liberté des banquets eut pour résultat la liberté des Conciles.

La France allait enfin revoir ces saintes et solennelles assises dont l'institution remonte aux premiers temps du christianisme, que les lois de l'Eglise imposent aux premiers pasteurs pour le bon gouvernement de leurs troupeaux, mais que les craintes ombrageuses d'un pouvoir oppresseur et jaloux avaient proscrites.

Treize évêques, à la tête desquels se trouvaient les archevêques de Paris et de Tours, pensant que la révolution faite au nom du droit de réunion ne pouvait élever le moindre doute sur l'opportunité et la légitimité des assemblées épiscopales, eurent d'abord l'idée d'un Concile national, et, dans une lettre collective, ils en exprimèrent le vœu au Souverain Pontife. Cette lettre alla le trouver dans sa solitude de Gaëte. Pie IX ne crut pas le moment favorable pour la réunion d'un Concile national.

« D'ailleurs, disait-il dans sa réponse, nous ignorons entièrement ce que pensent de la convocation d'un semblable Concile beaucoup d'autres prélats français. Les lettres les plus empressées, les plus respectueuses qu'ils ne cessent de nous adresser, ne nous ont jamais exprimé un pareil désir. »

Puis le Pape ajoutait : « Nous souhaitons très vivement que chaque archevêque de France convoque des synodes provinciaux si fortement recommandés par les saints Canons. »

Il appartenait à celui qui s'était engagé par vœu à défendre les prérogatives du Siège Apostolique de prendre l'initiative d'une mesure que Pie IX désirait et que l'Eglise a toujours regardée comme le nerf de la discipline et un des remèdes les plus efficaces contre la corruption des mœurs. De plus, le Restaurateur de la discipline se devait comme archevêque de reprendre les glorieuses traditions de son ancienne Métropole.

La province de Reims, qui comprenait avant la Révolution

douze suffragants (1), occupe une place considérable dans l'histoire des Eglises de France. Si l'on parcourt les annales ecclésiastiques, on remarquera qu'un très grand nombre de Conciles ont été tenus dans la région. A Reims, on en compte trente-trois, dont cinq ont eu le privilège d'être présidés par des pontifes romains ; à Soissons, seize ; à Compiègne, quatorze et à Senlis, onze ; à Saint-Quentin, huit ; à Beauvais, cinq ; et quatre à Noyon.

Une des premières réunions conciliaires de la province dont l'histoire ait conservé le souvenir est celle que convoqua, dans la Métropole de la Gaule Belgique, vers 630, l'archevêque de Reims, Sonatius, et à laquelle assistaient plus de quarante évêques.

Les synodes provinciaux, plus fréquents aux IXe, XIe et XIIe siècles, devinrent moins nombreux à partir du XIVe siècle. Nous n'en trouvons plus que trois dans le XVIe siècle, et la chaîne en fut brisée du XVIIe au XIXe siècle. On avait remplacé les Conciles provinciaux par d'autres réunions que provoquait l'Etat, mais où l'Eglise voyait son indépendance et son prestige s'amoindrir au profit du pouvoir civil.

Ce fut encore une des gloires de Mgr Gousset de renouer la chaîne interrompue des assemblées conciliaires. Deux cent soixante-six ans s'étaient écoulés depuis le dernier Concile de la province de Reims. Dès le mois de juin 1849, écrivant à tous ses suffragants, il leur communiquait ses intentions bien arrêtées de les assembler conciliairement et réclamait leur avis sur le mode d'exécution. Le 25 juillet, il publiait la lettre officielle de convocation qui fixait l'ouverture du synode provincial, à Soissons, le 1er octobre, voulant qu'il se tînt sous les auspices de l'Apôtre des Francs. Il est bon de noter que, si le Concile de Paris s'ouvrit le 17 septembre, il ne fut convoqué que le 15 août. L'histoire impartiale dira donc en toute justice que le Métropolitain de Reims est le premier qui a

(1) Soissons, Amiens, Arras, Beauvais, Cambrai, Châlons, Laon, Noyon, Senlis, Térouanne et Tournay.

ressuscité les synodes provinciaux : le Concile de Soissons ayant été le premier des Conciles par sa date de convocation.

A l'occasion de ces assemblées, plusieurs questions furent agitées qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler.

D'abord l'archevêque de Tours, qui regrettait l'avortement du Concile national projeté, conçut l'idée de faire à Paris une réunion de tous les métropolitains de France. Il communiqua son dessein à Mgr Gousset, dans une lettre dont voici un extrait (1) : « Ne penseriez-vous pas qu'il serait très opportun et très avantageux que les métropolitains puissent se réunir à Paris très prochainement en aussi grand nombre que possible, et cela pour qu'on puisse convenir d'un plan, d'une marche, d'un programme? Soyez assez bon, Monseigneur, pour y réfléchir et me dire ce que vous croirez à propos de faire. Si vous êtes d'avis de la convenance et de l'urgence de la réunion, j'oserais vous prier de la convoquer vous-même, d'écrire, de presser. Je me mettrais à vos ordres pour agir dans ce sens, autant que je le pourrais convenablement. » L'archevêque de Reims, prévoyant qu'une telle assemblée pourrait faire échec aux Conciles provinciaux, s'empressa de répondre à son collègue qu'elle n'était ni opportune ni canonique. « Du reste, ajoutait-il, j'ai déjà convoqué mon synode provincial à Soissons (2). » Le projet de Mgr Morlot n'eut pas de suite.

On se demanda en même temps si les métropolitains avaient besoin de l'autorisation du pouvoir civil pour réunir leurs suffragants en Concile? Le gouvernement, s'appuyant sur l'article 4 des Lois organiques, revendiqua ce droit; mais pour éviter un conflit, il fut décidé que le ministre inviterait les archevêques à solliciter l'autorisation exigée. « La Loi organique, disait-il, défend les Conciles, mais non les Conciles avec permission du gouvernement. » Admettre de telles prétentions c'était approuver l'empiètement du pouvoir civil

(1) 8 août 1849.
(2) 1er août 1849.

sur le terrain ecclésiastique et en même temps sanctionner des revendications contre lesquelles l'Eglise a toujours protesté. Les archevêques de Reims et de Paris répondirent aux avances du gouvernement par le silence. Personne ne niera qu'en cette circonstance, si les prélats furent sages, le ministre fut habile. Il se tira d'affaire en déclarant permise pour motif d'utilité générale la tenue des Conciles pendant l'année 1849. C'était pour le ministère le meilleur moyen d'écarter un conflit et de couvrir sa responsabilité devant la presse et le Parlement.

On n'était plus habitué en France à de pareilles réunions ; certains esprits leur attribuèrent un but politique et y virent une menace pour l'Etat. Le Métropolitain de Reims, fort de la droiture de ses intentions, s'empressa de dissiper ces préjugés. Il rappela à ses diocésains que le Concile provincial n'est qu'une assemblée canonique et ecclésiastique dont l'action est essentiellement bienfaisante, l'autorité vraiment divine et le but aussi élevé que l'éternel bonheur de l'homme.

« Si les fidèles, disait-il, pouvaient avoir la moindre inquiétude sur nos sentiments touchant la politique, nous leur répéterions ce que nous leur avons dit tant de fois, de vive voix et par écrit : Nous sommes les pasteurs et les évêques des âmes, nous n'avons et ne pouvons avoir comme prêtres d'autre politique que celle de l'Evangile qui prescrit de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, en observant ses ordonnances ; de rendre à l'Eglise ce qui est à l'Eglise, en accomplissant ses préceptes ; de rendre à César ce qui est à César, en se soumettant au pouvoir établi et aux lois du pays en matière civile, et de rendre à chacun ce qui est à chacun, en pratiquant la justice fondée sur les lois éternelles de l'ordre et de la Religion. »

Une autre question plus importante fut soulevée. Faut-il soumettre les décrets des Conciles provinciaux à la revision du Saint-Siège pour qu'ils aient force de loi ? L'école gallicane, ayant à sa tête Mgr Sibour, répondait non ; car, disait-

elle, la constitution de Sixte-Quint qui en fait un précepte n'est pas obligatoire, puisqu'elle n'a pas été publiée en France. L'autre école, dont Mgr Gousset était un des chefs les plus écoutés, soutenait le sentiment opposé que justifie la raison autant que l'autorité. En effet, sans la révision de Rome, les Eglises particulières pourraient prendre et accentuer une marche notablement différente de celle de l'Eglise mère et maîtresse, ce qui amènerait et favoriserait nécessairement de fâcheuses divergences pour ne pas dire des tendances schismatiques.

On croyait à Paris que l'opinion de Mgr Sibour se généraliserait et prédominerait. Du reste, le prélat et ses conseillers ne négligeaient rien pour qu'il en fût ainsi. La situation était donc délicate et périlleuse ; l'exemple de Paris pouvait entraîner de fâcheuses conséquences. Mais, si la capitale avait un archevêque teinté de libéralisme et d'absolutisme exagéré qui le rendaient tenace dans ses opinions, elle avait dans le nonce apostolique un homme de principe et d'action dont l'œil était assez clairvoyant pour se rendre compte de la situation, et la volonté assez énergique pour en conjurer le danger.

Quelle sera l'attitude du Concile envers Rome ? Continuera-t-on la tradition gallicane ou bien rompra-t-on avec elle pour rentrer dans le courant catholique ? Les décrets des Conciles provinciaux seront-ils soumis au jugement et à la correction du Saint-Siège comme l'exige le droit ? Telles étaient les questions que se posait le nonce avec anxiété. Certes, la réponse n'était pas facile. L'esprit gallican était en baisse, il est vrai ; mais parmi ceux qui répudiaient hautement ses écarts les plus répréhensibles, beaucoup en subissaient l'influence dans la pratique, tant est grande la force des préjugés transmis par l'éducation et fortifiés par des habitudes séculaires.

Dans cette grave conjoncture, Mgr Fornari fit venir les meilleurs canonistes de France et de Belgique, parmi lesquels se trouvait l'abbé Bouix, dont on appréciait la science et la

sainteté. Après une longue conférence, on décida que pour former l'opinion et prévenir des écarts possibles, le meilleur serait de publier une exposition solide et claire des lois canoniques relatives aux Conciles provinciaux. Le nonce confia ce travail à l'abbé Dominique Bouix en lui disant : « Prenez la plume dès ce soir, il n'y a pas une minute à perdre. » Le savant canoniste se mit aussitôt à l'œuvre et fit paraître dans l'*Univers* une série d'articles documentés sur les Conciles provinciaux.

Mgr Fornari avait vu juste et agi en homme habile : l'effet désiré fut produit et la cause gagnée ; mais l'auteur subit immédiatement les sévérités de l'erreur vaincue. « Il nous apporta, dit Louis Veuillot (1), un article sur les Conciles provinciaux ; il n'y soutenait que la pure doctrine, n'attaquait personne, ne cherchait querelle ni aux vivants, ni aux morts. Ce ne fut pas long. L'article parut le matin, à midi l'auteur sut qu'il avait un remplaçant (2). »

Pendant ce temps, Mgr Gousset n'épargnait rien pour la réussite du Concile de Soissons qu'il regardait comme un des plus importants événements de son épiscopat. Il savait que le nonce comptait sur son dévouement pour travailler à l'extinction du gallicanisme par la diffusion des doctrines et des pratiques romaines.

Plusieurs jours avant l'époque fixée, l'Archevêque se rendit à Soissons pour tout organiser de concert avec Mgr de Garsignies. Le 30 septembre, le zélé Métropolitain voulut lui-même annoncer aux fidèles qui remplissaient les vastes nefs de la cathédrale l'ouverture du Concile et en expliquer l'opportunité : « A cette époque, s'écrie-t-il, où les lettres, les sciences, l'agriculture, l'industrie ont leurs congrès, l'Eglise, notre Mère bien-aimée, doit avoir aussi ses réunions. »

Le lendemain, 1er octobre, commençait la première céré-

(1) Lettre du 22 juin 1870.

(2) Dominique Bouix était membre de la Commission des Communautés religieuses et supérieur de l'hospice Marie-Thérèse.

monie conciliaire à laquelle le ciel semblait sourire en disposant tous les esprits et tous les cœurs dans la communauté des mêmes sentiments. Quelle assemblée que celle qui se groupait autour du Métropolitain ! On y remarquait l'évêque de Châlons, Marie-Joseph-Victor Monnyer de Prilly, ancien soldat qui avait changé son épée contre la crosse; vaillant athlète qui, après avoir mis tous ses talents et toute son ardeur au service de la France, les avait consacrés au service de l'Eglise ; l'évêque de Beauvais, Joseph-Armand Gignoux, disciple fidèle qui vénérait son archevêque comme un père et le consultait comme son plus sûr conseiller ; l'évêque de Soissons, Paul-Ignace-Armand de Garsignies, prélat que sa distinction et son désintéressement rendaient cher à son peuple et qui était acquis aux idées de son métropolitain ; l'évêque d'Amiens, Antoine de Salinis qui, après avoir lutté vaillamment avec Mgr Gousset pour la bonne cause, disait à son lit de mort : « Ma vie a été un acte de foi ; comme prêtre, comme évêque, comme archevêque (1), j'ai toujours été étroitement attaché au Siège de saint Pierre. Cette pensée est ma plus douce consolation et me rassure en ce moment contre les jugements de Dieu. »

A côté des Pères du Concile siégeaient des théologiens, des canonistes de renom et de mérite. C'étaient : Philippe Gerbet, l'auteur de *Rome chrétienne*, qui mourut sur le siège de Perpignan; Casimir de Ladoue, que son talent et sa science appelleront à l'évêché de Nevers; Claude-Théodore Obré, chanoine de Beauvais qui refusera le trône épiscopal de Nancy; Jean-Honoré Bara, archiprêtre de la Métropole, qui deviendra le successeur de Mgr de Prilly à Châlons; le chanoine Duval, diocésain d'Amiens, Henri Congnet, chanoine de Soissons et Lequeux, supérieur du Grand Séminaire de cette ville.

A dix heures les prélats, revêtus de la chape, la crosse en

(1) Mgr Antoine de Salinis est mort archevêque d'Auch.

main et la mître en tête, se rendirent processionnellement de la chapelle du grand séminaire à la cathédrale, au milieu d'une foule immense accourue sur leur passage. Pendant le saint sacrifice offert par le Métropolitain, tous les évêques et autres membres du Concile vinrent recevoir la communion des mains du célébrant.

Rien de plus édifiant que le règlement du Concile. Tous les prélats et dignitaires se lèvent à cinq heures et demie, vaquent à l'oraison, assistent à la messe synodale et tiennent les congrégations particulières. Le déjeûner, qui a lieu à onze heures, est sanctifié par des lectures sur l'Ecriture sainte et la vie de saint Charles Borromée. A une heure, récitation de l'office divin; à trois heures, congrégation générale où tous assistent en habits de chœur. Dîner à six heures et demie et à huit heures et demie la prière du soir.

C'est ainsi que tous vivaient sous l'œil de Dieu d'une vie commune et laborieuse. « Je suis, écrivait Mgr de Salinis, depuis environ quinze jours à Soissons, réuni en concile avec l'archevêque et les évêques de la province de Reims. Il est possible que vous ne sachiez pas parfaitement ce que c'est qu'un concile; je ne le savais pas moi-même avant celui auquel j'assiste. Un concile c'est la chose la plus sainte, la plus vénérable, la plus utile. Je pardonnerais à la République quand elle n'aurait rien fait que nous permettre de ressaisir cette liberté dont l'Eglise était dépouillée depuis longtemps.

« Depuis cinq heures et demie du matin où l'on sonne le lever jusqu'à neuf heures du soir où l'on fait la prière en commun, excepté les repas, pas un moment de relâche, surtout pour les évêques. Outre les congrégations générales nous avons des commissions à présider. Pas un instant à nous dans la journée. »

Le Métropolitain donnait l'exemple d'un travail incessant comme il l'avait donné partout. Voulant être au courant de toutes les questions et les traiter *ex professo*, il prolongeait

ses études bien avant dans la nuit comme autrefois au Séminaire de Besançon.

Le fait suivant qui se produisit pendant la tenue du Concile nous en fournit la preuve. Il était deux heures du matin, l'Archevêque étudiait un des sujets importants dont on devait s'occuper à la prochaine séance. Il avait besoin d'un livre et ce livre était resté à la salle des exercices. Sans hésiter, il descend et au beau milieu de l'escalier un coup de vent lui éteint sa lumière. Voilà le Prélat dans l'obscurité la plus complète. Il ne se décourage pas; sachant où se trouve l'ouvrage désiré, il continue de marcher et arrive en tâtonnant dans la salle. Mais, ô surprise, ses deux mains se posent sur une tête humaine. — Qui est là, demande l'Archevêque plus qu'étonné? — C'est moi, de Prilly, votre suffragant de Châlons. — Que faites-vous là à cette heure, mon cher collègue? — Je prie, et où puis-je mieux prier que devant la croix de mon métropolitain. »

C'est ainsi que la piété et la science se prêtaient un mutuel concours pour faire l'œuvre de Dieu.

Faut-il être surpris d'entendre l'évêque de Beauvais s'écrier au jour des obsèques du Cardinal : « C'est surtout dans les conciles que se révélaient l'étendue et la solidité de la science de notre illustre métropolitain. O doux et précieux souvenir que celui de nos trois Conciles de Soissons, de Reims et d'Amiens! Quelle union entre les évêques! Quelle déférence respectueuse mais libre dans la manifestation des opinions de la part des théologiens rangés autour des évêques! Quel dévouement à l'Eglise et à son auguste chef ! Quelle abondance de doctrine en celui qui présidait noblement ces saintes assemblées ! Il était vraiment beau au milieu de ses frères. Au sein d'un concile, il semblait être dans son élément; on aurait dit un Père de l'Eglise, un évêque des jours anciens. Son impartialité laissait à chacun la faculté d'émettre son jugement sur les diverses questions proposées et souvent nous l'avons entendu remercier ceux qui soutenaient un avis contraire au

sien. Sa grande passion fut toujours et uniquement la passion de la vérité. » On a dit : « Le seul nom de concile élève l'évêque au-dessus de l'homme. » Cette parole de Mgr Letellier (1) au roi se vérifiait exactement en Mgr Gousset qui semblait vivre dans une atmosphère surnaturelle et se montrait par sa science, son tact et son influence, l'âme du Concile.

Le synode provincial dura vingt-trois jours Il tint trois sessions générales et dix-sept congrégations. Ses travaux embrassent un vaste cercle qui comprend le dogme, la morale, l'administration des sacrements, les règlements disciplinaires, la liturgie, l'enseignement ecclésiastique avec l'institution des grades, un chapitre sur la dévotion à Marie avec le vœu que le Pape définisse comme doctrine de l'Eglise l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.

La partie dogmatique renferme le résumé substantiel des principales vérités de la foi avec la condamnation du naturalisme, du rationalisme et de certaines erreurs sur Dieu et la création. Le premier décret doctrinal ayant pour titre : « De l'obéissance à l'Eglise et au Siège Apostolique » est à citer. Il donne la vraie note de l'esprit du concile.

« Suivant en tout le Saint-Siège en lequel réside la vraie et entière solidité de la Religion chrétienne, et adoptant son avis en toutes choses pour garder incorruptible le dépôt de la foi, nous acquiesçons et nous adhérons de toute notre âme à toutes les constitutions apostoliques qui condamnent les erreurs des novateurs. De plus, nous opposant à certaines opinions, nous déclarons que ces mêmes constitutions doivent être observées par tous les fidèles du Christ, comme la décision de la foi et la règle de la conscience d'une manière absolument indépendante de la sanction de tout pouvoir séculier, car par l'institution du Christ, et selon la tradition constante de la foi, les décrets de l'Eglise tirent leur valeur de leur propre force. »

(1) Coadjuteur de l'archevêque de Reims, 1670.

Et comme à cet époque le Pape avait été injustement dépouillé de ses Etats, les Pères ne manquèrent pas de protester contre ces entreprises sacrilèges, et de prémunir les fidèles contre les erreurs présentant comme illégitime et contraire à l'Evangile la souveraineté temporelle qui n'est qu'une garantie du libre exercice du pouvoir spirituel.

A propos du rite romain le Concile émet le vœu de voir se rétablir conformément aux constitutions du Saint-Siège, l'unité liturgique dans la province ecclésiastique de Reims. « Cette décision, disait l'abbé Gerbet, devait avoir du retentissement et de l'effet sur le reste de la France. »

Le décret sur le culte divin embrassait la réforme des abus qui s'étaient introduits relativement à la peinture, à la sculpture et à la musique.

Quant à la partie canonique, signalons une proposition tendant à établir dans chaque canton, outre les doyens, deux ou trois curés pourvus de l'inamovibilité canonique avec les privilèges inhérents à ce droit. Rome ne jugea pas le moment opportun d'accéder à ce désir.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le décret sur l'enseignement, où le Concile, prévoyant les besoins de l'avenir et voulant réaliser un véritable progrès, élargissait le cercle des études dans les grands et petits séminaires, et introduisait des éléments nouveaux qui correspondaient à la culture intellectuelle de la société au milieu de laquelle le clergé doit vivre et agir. Le décret allait plus loin : il posait les bases d'une faculté de théologie afin de suivre les ecclésiastiques hors des limites des séminaires.

Ainsi les questions les plus graves furent traitées dans cette assemblée, et résolues au point de vue purement catholique, en dehors des préjugés d'école ou de nation.

La clôture du Concile eut lieu le lundi 23 octobre. L'abbé Gerbet y prononça un discours résumant les travaux de l'assemblée qui, dit-il, ont été pour nous une grande source de lumière et un grand sujet d'édification. Le Métropolitain prit

ensuite la parole; et dans les transports de sa joie, il s'écria : « Ce jour est le plus beau de ma vie; et ce Concile ne sera pas sans influence sur les autres provinces ecclésiastiques de France. »

Après avoir remercié chaudement Mgr de Garsignies de sa généreuse et cordiale hospitalité, il ajouta : « Nous allons nous séparer, et c'est à ce moment que nous éprouvons d'une manière plus particulière, combien il est doux pour nous tous d'habiter dans cette maison, comme des frères qui ne forment qu'une seule et même famille. Aussi avons-nous besoin, en nous séparant, de penser que nous demeurerons unis de cœur et d'esprit en Jésus-Christ par les liens de la charité chrétienne et fraternelle. »

Si Mgr Sibour se fit réclamer les Actes du Concile de Paris, il n'en fut pas ainsi du métropolitain de Reims. Les Pères de Soissons écrivirent une lettre collective au Pape en lui envoyant les décrets de l'assemblée conciliaire pour les soumettre à son approbation. Un mois après (1), Pie IX leur adressait une réponse des plus laudatives, et, le 17 février suivant, Mgr Gousset recevait une lettre du cardinal Lambruschini qui le félicitait ainsi que ses suffragants de leur empressement et de leur zèle à défendre la foi catholique, à observer la discipline de l'Eglise, et à rétablir la liturgie romaine dans la province de Reims. « Les Eminentissimes Pères de la Congrégation, interprètes des décrets du Concile de Trente, ajoutait le cardinal, n'ont pas moins loué ce respect sincère et prononcé pour le Siège apostolique, et cette obéissance qui se manifeste pleinement en plusieurs endroits de votre Concile, ainsi que votre soumission entière à la Constitution de Sixte V (2), laquelle ordonne de soumettre les actes synodaux à l'examen et à la correction du Saint-Siège. »

« Encore que les Pères Eminentissimes aient jugé qu'il y a

(1) 30 novembre 1849.
(2) *Immensi æterni patris.*

pour les cardinaux et les examinateurs romains qui, selon les expressions de Mgr Fornari, « avaient le plus vif désir de posséder une œuvre éminemment remarquable par la solidité de la science, la sagesse des décisions et la rédaction des décrets ».

Telle était bien la pensée de Rome. En 1851, Mgr Gousset rencontra dans le grand escalier du Vatican le cardinal Feretti qui l'aborda et le salua par ces flatteuses paroles : « Eminence, j'ai l'honneur de voir votre personne pour la première fois, mais ayant été le principal examinateur de votre Concile de Soissons, je vous connais et vous adresse mes sincères félicitations. »

L'exemple de Reims et de Paris avait imprimé le mouvement aux autres provinces ecclésiastiques : Tours, Rennes et Avignon eurent leur Concile en 1849, Lyon, Bordeaux et toutes les autres provinces en 1850, Besançon excepté.

Désormais l'ère des Conciles était ouverte et avec elle cette vigoureuse campagne dirigée par le nonce de Paris et l'archevêque de Reims en faveur des idées et des institutions romaines.

Rien, en effet, n'a plus puissamment contribué que la renaissance et la tenue de ces vénérables assemblées à réformer les abus, à déraciner les erreurs comme à resserrer les liens qui doivent unir le clergé et les évêques avec le pasteur des pasteurs. Et nous ne craignons pas d'ajouter qu'en concentrant les forces catholiques autour de la chaire de Saint-Pierre et en produisant l'unanimité des esprits et des cœurs dans la doctrine et l'amour de l'Eglise romaine, les Conciles provinciaux ont préparé les voies au Concile œcuménique du Vatican.

Les grades théologiques étant tombés en désuétude en France, Mgr Gousset en appelait de tous ses vœux le rétablissement comme un retour aux meilleures traditions de l'Eglise qui les a institués. Les grades c'est l'émulation, c'est l'honneur du clergé. Les Pères du Concile de Soissons avaient

décidé d'en demander la restauration pour la province de Reims. Une supplique, signée par le Métropolitain et ses suffragants, fut adressée à Rome par l'entremise du nonce apostolique qui écrivit à l'Archevêque le 19 décembre 1849 :

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que les respectables Pères du Concile de Soissons désirent faire parvenir à N. S. Père le Pape, concernant l'institution canonique des grades théologiques pour la province ecclésiastique de Reims. Je me suis empressé de transmettre cette importante mission à sa haute destination, et de la recommander tout particulièrement à la sagesse de Sa Sainteté, qui saura se rendre compte de tout le prix attaché à cette proposition. » Il fut répondu de Rome que la collation de tous les grades était réservée aux Universités catholiques, et qu'on accorderait seulement pour un temps déterminé l'autorisation de conférer le baccalauréat et la licence. La supplique demeura sans effet.

S'il fut le premier des métropolitains de France à inaugurer la reprise des conciles provinciaux, l'archevêque de Reims fut aussi le premier des évêques de sa province à rétablir les synodes diocésains.

Six mois après la clôture du Concile de Soissons, deux mois après que l'approbation du Saint-Siège en eut sanctionné les actes, le cardinal Gousset adressait à son clergé une lettre datée du 1er mai, qui fixait l'ouverture d'une assemblée synodale au 17 juillet, et y convoquait les vicaires généraux, le Chapitre métropolitain, les chanoines honoraires, les supérieurs des séminaires, les professeurs de théologie, les doyens et dans chaque canton les deux desservants les plus âgés.

Le synode s'ouvrit au jour indiqué, à la suite de deux retraites pastorales prêchées avec le plus grand succès par le P. Chaignon. Personne ne manqua à l'appel et sur la proposition de l'Archevêque, tous les prêtres qui avaient assisté à la retraite ecclésiastique prirent part à l'assemblée synodale.

La veille, dans une réunion préparatoire, Monseigneur

avait donné le règlement du synode, arrêté les préséances, et fait distribuer le projet imprimé des statuts qu'il avait rédigés après avoir recueilli les avis et les observations du clergé diocésain. Le soir, toutes les cloches de la ville et les deux magnifiques bourdons annonçaient pour le lendemain l'ouverture de la solennité.

« Le mercredi, à 7 heures du matin, dit l'historien du synode, deux cent cinquante prêtres, blanchis pour la plupart dans les travaux de l'apostolat, revêtus de leurs habits de chœur, se rendaient du Grand Séminaire à l'archevêché, pour aller de là processionnellement à l'église métropolitaine. La marche s'accomplit au chant des litanies des saints. Bientôt la messe commence et avec elle le spectacle le plus saisissant et le plus grandiose. On voit à l'autel, dans toutes les pompes des grandes solennités, le Pontife célébrant l'auguste sacrifice de la messe avec la majesté d'un Père de l'Eglise. Plus bas sur une estrade, le livre des évangiles qui doit recevoir le serment prescrit aux membres du synode; plus bas encore dans l'enceinte du chœur, la milice du sanctuaire attendant dans un recueillement profond, le signal du banquet eucharistique et l'heure du serment solennel. Partout dans les vastes nefs de la cathédrale, un peuple nombreux qui s'empresse et s'entasse saisi d'une émotion grandissante et captivante par la scène inaccoutumée qui se déroule sous ses yeux (1). » La cérémonie terminée, les officiers synodaux nommés, Monseigneur annonce qu'il célébrera la messe le lendemain pour ses vénérables prédécesseurs, pour tous les prêtres défunts du diocèse, et en particulier pour ceux qui sont décédés depuis le jour où il a pris possession du siège de Reims. Puis on retourne processionnellement à la salle des rois, lieu fécond en souvenirs et qui dans la circonstance présente en rappelait un surtout, plus frappant que tous les autres. C'est dans cette salle en effet que Talleyrand-Périgord (2) moins heureux que Mgr

(1) L'abbé Delant, *Histoire du Synode*.
(2) Archevêque de Reims, mort archevêque de Paris.

Gousset, essaya vainement de tenir le synode diocésain et, par une coïncidence des plus remarquables, les mêmes statuts dont la simple présentation avait fait échouer le synode de 1788, se représentaient plus sévères au synode actuel. L'ancien clergé s'était retiré plutôt que d'accepter des lois qu'il trouvait trop dures, le nouveau ne se contenta pas d'accepter, il applaudit. Le synode fut donc couronné de succès non pas seulement sur un point, mais dans tous ses détails.

A dix heures et demie, l'Archevêque ouvrit la première congrégation générale. Sur l'estrade, à côté des officiers du synode et des dignitaires du clergé diocésain, on voyait des prêtres étrangers parmi lesquels les abbés Gerbet, Aubré, Ladoue, Boilloz (1) et le savant prédicateur de la retraite. Le prélat rappelle que le synode doit embrasser trois parties : la lecture des actes du Concile provincial, l'examen des quinze statuts projetés, enfin le rendu compte des rapports faits par les doyens. « La lecture des actes du Concile provincial, disait un témoin, après une retraite de huit jours, par une température suffocante, pouvait faire craindre la fatigue ou l'ennui, mais le développement et les commentaires de l'Archevêque, sa parole toujours si claire, si pieuse, si théologique, assaisonnée de sel gaulois et d'histoires piquantes, captivèrent constamment l'attention. »

Les statuts furent successivement discutés, les uns adoptés, les autres modifiés, sans que la discussion cessât un instant d'être libre et respectueuse à la fois. « On ne savait, écrivait le curé de Vesoul, ce que l'on devait le plus admirer, ou de la paternelle indulgence du président, ou de la liberté filiale avec laquelle chaque membre émettait ses observations et ses amendements. »

Sans entrer dans le détail des matières étudiées, nous indiquerons néanmoins deux statuts : l'un qui règle la hiérarchie du clergé diocésain en créant un archiprêtre dans

(1) Curé de Vesoul, mort vicaire général de Besançon, 1891.

chaque arrondissement et un doyen dans chaque canton, l'autre qui établit et organise les officialités métropolitaines et diocésaines. C'est dans ce synode que Monseigneur apprend à ses prêtres que depuis un certain nombre d'années, près de sept cents évêques ont écrit à Rome en faveur de l'Immaculée Conception.

La clôture eut lieu le dimanche 21 juillet. A la cathédrale où Monseigeur officiait, mêmes pompes, même cortège qu'au jour de l'ouverture, mêmes flots d'harmonies sous les voûtes de l'antique basilique, mais une foule dix fois plus nombreuse. Après avoir convoqué un nouveau synode pour le 2 juillet de l'année suivante, Monseigneur, triomphant de la fatigue qui accable son corps et brise sa voix, redit à son peuple la vive satisfaction que lui cause l'heureuse issue du synode. Il proclame, avec des larmes de joie, qu'après le jour de son ordination et celui de la clôture du Concile de Soissons celui-ci est le plus beau de sa vie. Chez l'orateur comme dans l'auditoire l'émotion était à son comble. Ce fut alors qu'on entonna le *Te Deum,* au chant duquel le clergé regagna processionnellement la salle synodale où le futur évêque de Chartres, M. Regnault, curé de Charleville, témoigna à son Exellence la reconnaissance et le respectueux dévouement de tous les membres du synode. « Les décrets du Concile provincial, ajoute-t-il, lus dans l'assemblée synodale, ont excité l'admiration générale par la haute sagesse et la piété profonde qu'ils respirent et aussi par la perfection singulière de leur rédaction. Emanés de l'autorité épiscopale et approuvés par le Souverain Pontife, ils ont tous les droits à notre respect et à notre soumission. Notre obéissance aux statuts synodaux ne sera pas moins entière, elle aura même quelque chose de plus filial, car nous n'oublierons pas avec quelle bonté Son Excellence a voulu nous associer à leur rédaction. »

Monseigneur répond qu'il est bien consolant pour lui de voir que son clergé mesure son respect et sa soumission pour l'Archevêque, sur le respect et la soumission de l'Archevêque

pour le Souverain Pontife. « Continuez, Messieurs, Dieu vous bénira et les fidèles ne tarderont pas à être pour vous ce que vous êtes pour le pasteur de ce diocèse et le vicaire de Jésus-Christ. »

A midi et demi tout était terminé ; Mgr Gousset venait de ressusciter les synodes.

CHAPITRE IX

La presse catholique appuyée par Mgr Gousset. — Projet de loi sur l'enseignement ; attitude et rôle de Mgr Gousset dans cette question. — Voyage à Paris et à Amiens. — Réforme des études. — Approbation du Concile de Soissons.— Visite à Mgr de Paris. — Mgr Gousset nommé membre du conseil supérieur de l'Instruction publique. — Synode diocésain. — Second voyage à Paris. — Efforts de Mgr Gousset pour apaiser les dissentiments produits par la loi Falloux. — Fondation du comité d'enseignement ; démarches pour aplanir les difficultés. — Séance du conseil supérieur de l'instruction publique. — Retour à Reims. — Visite du président de la République.

1849-1850

La grande puissance de notre temps c'est la presse, et dans la presse, le journalisme. Le journal nous apparaît comme un champ de bataille où nous devons descendre pour combattre avec succès et travailler efficacement en faveur de la société religieuse et civile. Il fallait donc s'emparer de cette arme aussi puissante pour le bien que pour le mal.

C'était la conviction de Mgr Gousset qui encouragea et favorisa toujours les bons journaux.

La presse catholique avait alors deux organes principaux, d'allure différente. On les nommait *l'Univers* et *l'Ami de la Religion*.

L'*Univers* ne comptait que quelques années d'existence ; néanmoins il commençait à avoir de la notoriété et à occuper une place qui allait chaque jour grandissant. Il était franchement catholique, dégagé de tout parti politique. Journal d'avant-garde, il ouvrait ses colonnes à toutes les grandes

causes, à toutes les questions intéressant la Religion et la société. Absolument dévoué au Pape ; il marchait à la tête du mouvement catholique qui poussait les esprits vers Rome. Un journaliste converti, Louis Veuillot, en était le rédacteur en chef. Plume féconde et spirituelle, talent souple, style incisif et varié, pensée vigoureuse, conviction énergique, il avait tout ce qui constitue un maître de la langue, un rédacteur hors ligne, un roi de la polémique. Entre de telles mains, *l'Univers* s'élèvera, selon l'expression de Mgr Parisis, à la hauteur d'une institution catholique. Mgr Gousset, d'accord avec l'illustre évêque de Langres, ne se contentera pas de lui offrir un concours bienveillant, il lui indiquera parfois la route à suivre, lui donnera ses conseils avec ses encouragements, et se montrera constamment son défenseur, comme nous le verrons dans la suite.

L'autre organe de la presse catholique se nommait l'*Ami de la Religion*. Ce recueil périodique des annales ecclésiastiques, servit fidèlement l'Eglise pendant près de trente ans, et occupa un rang distingué dans le journalisme, tant qu'il fut rédigé par M. Picot, son fondateur.

En face des périls du présent et des menaces de l'avenir, cet ancien journal du clergé et des anciennes familles dut renouveler et rajeunir sa direction. En 1848, quelques prêtres des plus recommandables, tels que Ravignan, de Valroger, Chassayets ; des catholiques zélés comme Montalembert, Falloux, Champagny, Riancey, Romain, Cornil, tous ces vaillants soutiens de la liberté de l'Eglise se réunirent, ayant à leur tête l'abbé Dupanloup, pour constituer et favoriser cette direction nouvelle.

L'abbé Dupanloup demanda dans cette circonstance l'appui de l'archevêque de Reims. « Ce journal, disait-il au prélat, sera par dessus tout dévoué au Saint-Siège et recevra les inspirations de l'épiscopat avec une docilité sacrée et avec la réserve et la discrétion convenables. »

Le programme s'harmonisant avec ses idées, Mgr Gousset

lui répondit en ces termes (1) : « Monsieur l'abbé, j'ai reçu les lettres que vous avez bien voulu m'adresser pour me faire connaître la nouvelle rédaction de l'*Ami de la Religion*. J'apprends avec bonheur que vous avez consenti à vous occuper de cette œuvre à laquelle j'attache la plus haute importance. Les noms que vous m'avez indiqués parmi les rédacteurs, m'inspirent une grande confiance. Aussi on peut compter sur mon concours moral. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour favoriser et propager dans mon diocèse l'*Ami de la Religion* qui ne tardera pas, je l'espère, à être regardé comme le journal et l'organe du clergé. Courage, mon très cher monsieur, cette publication sera pour vous une belle occasion de continuer les services que vous avez déjà rendus à l'Eglise pour ce qui regarde la France. Sous peu j'aurai le plaisir de vous voir à Paris. »

L'archevêque avait remarqué dans l'abbé Dupanloup un prêtre de talent, un apôtre d'un zèle infatigable, d'une activité prodigieuse, un athlète capable de soutenir, avec toute l'ardeur de sa nature bouillante, la cause et les doctrines qui lui étaient chères. Aussi, le Prélat l'entoura de sa bienveillance, prit contact plusieurs fois avec lui au sujet de la diffusion des idées romaines qu'il fallait assurer, et de la direction qu'il importait de donner à l'*Ami de la Religion*.

Mgr Gousset espérait, en le gagnant à sa cause, faire une des meilleures recrues pour l'école romaine. D'après sa correspondance, le futur évêque d'Orléans songea un instant à suivre les Gousset et les Parisis et à s'adjoindre à eux comme soldat de l'ultramontanisme.

A cette époque, le faisceau des forces religieuses, loin d'être rompu, semblait se resserrer plus étroitement. L'entente existait entre les chefs du parti catholique. On voyait les Montalembert, les Falloux, les Dupanloup, les Molé, les Varin, les Guéranger, les Veuillot, les Gousset marcher en-

(1) Lettre du 23 octobre 1848.

semble contre l'ennemi commun. Pour la première et unique fois, une grande confraternité régnait entre l'*Univers* et l'*Ami de la Religion* porté en peu de temps, par l'abbé Dupanloup, à un degré de prospérité où il n'a pas su se maintenir. Le rédacteur de l'*Ami de la Religion,* nommé à l'évêché d'Orléans, prenait le rédacteur en chef de l'*Univers* comme témoin pour ses informations canoniques. Il n'y avait à ce moment, à proprement parler, ni antagonisme, ni dissentiment entre eux.

Elu président de la République, le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait composé son premier ministère sous l'inspiration de Montalembert, Thiers, Molé et Berryer. Le parti catholique avait son représentant dans la personne d'un jeune député de l'Anjou, Alfred de Falloux. Habile dans l'art de parler et d'écrire, d'un esprit fin, d'un caractère facile aux accommodements et aux compromis, il se révéla homme politique et devint un des ministres les plus influents du Cabinet. Si plus tard ses doctrines, ses tendances et sa conduite politiques laissèrent à désirer, il mérita bien de la Religion comme ministre des cultes et de l'instruction publique. On vit successivement entrer dans les rangs de l'épiscopat Foulquier pour Mende, Salinis pour Amiens, Dupanloup pour Orléans, Pie pour Poitiers, Dreux-Brézé pour Moulins. Le plus grand événement qui marqua le passage de M. de Falloux au ministère fut la présentation de la loi sur la liberté de l'enseignement.

A peine aux affaires, il retira le projet Carnot, et nomma pour élaborer une nouvelle loi sur l'enseignement une commission extra-parlementaire où toutes les nuances d'opinions étaient représentées. La part des catholiques était belle, mais on regrettait l'absence de trois personnages qui devaient être préférés à tant d'autres. C'étaient Charles Lenormant, Louis Veuillot et Mgr Parisis, dont le talent avait jeté un si grand lustre dans le camp religieux et décidé nos meilleurs succès.

La lutte fut vive au sein de la commission ; Charles de

Montalembert en informait Mgr Gousset (1) : « Il faut, lui disait-il, rendre justice à l'abbé Dupanloup. Il a été admirable dans la discussion de notre comité d'enseignement contre M. Cousin et M. Thiers sur l'instruction secondaire. Je n'ai rien entendu de plus éloquent, de plus pathétique, de plus élevé, que ses discours sur les petits séminaires, les jésuites, la véritable vocation dans l'enseignement., etc., etc. Il a réduit M. Cousin au silence et touché le cœur de M. Thiers qui voulait se dédommager dans le domaine de l'instruction secondaire des immenses concessions qu'il nous fait sur l'instruction primaire. Je crois que vous serez content, Monseigneur, de la loi que nous ferons. »

Le projet de la commission une fois rédigé et connu, ce fut de part et d'autre une explosion de mécontentement et d'attaques. Les révolutionnaires et les universitaires travaillèrent à le démolir ; certains catholiques militants le trouvèrent insuffisant tant au point de vue des droits de l'Eglise, qu'au point de vue des revendications religieuses et de ce qu'on pouvait obtenir de l'Assemblée. Ils demandaient la libre et loyale concurrence ; on leur offrait une petite part du monopole mieux organisé et fortifié. L'*Ami de la Religion* défendait la loi projetée, l'*Univers* la combattait. On ne sut pas assez distinguer la thèse de l'hypothèse, de là de graves malentendus entre les catholiques et de sérieuses divergences d'opinion dans l'épiscopat.

Si la proposition présentée par le comité eut un soutien actif et déclaré dans l'évêque d'Orléans, elle eut dans plusieurs prélats des ennemis acharnés qui revendiquaient pour l'Eglise la liberté d'enseignement au nom de la doctrine catholique, et qui, sans demander l'abolition de l'Université officielle, réclamaient la faculté pour tous les citoyens de créer des universités rivales jouissant des mêmes droits. Ils allèrent jusqu'à envoyer au Pape des communications peu favorables à

(1) Lettre du 28 mars 1849.

la loi proposée. « On nous a dénoncés jusqu'à Rome, s'écriait Montalembert à la Chambre. » Toutefois, la plus grande partie de l'épiscopat se rangea du côté de Mgr Parisis qui, longtemps indécis, finit par accepter le projet, en exigeant des améliorations, et en faisant des réserves. De ce nombre fut l'archevêque de Reims qui hésita longtemps avant de prendre un parti définitif. Homme de doctrine, il trouvait d'un côté que ce n'était pas assez de revendiquer ce droit de l'Eglise, au nom de la liberté, il aurait voulu qu'on l'affirmât comme une propriété inhérente à sa constitution. En principe c'était logique et vrai. D'un autre côté, homme de tact et de jugement pratique, Mgr Gousset se disait souvent : Si cette loi n'est pas l'idéal du programme catholique, elle offre néanmoins des avantages réels. De plus, tenant compte de la situation faite à l'Eglise par l'organisation nouvelle de la société, il se demandait si on pouvait exiger et obtenir mieux des complaisances de M. Thiers et de M. Cousin. C'est pourquoi il signa la lettre des trente-trois évêques qui écrivirent au Pape en faveur du projet. Dans ce mémoire, à la rédaction duquel Mgr Gousset ne fut pas étranger, les prélats disaient : 1° Que la loi sans être parfaite est de beaucoup préférable au *statu quo* qui pourrait être prolongé indéfiniment par le rejet du projet; 2° que cette loi offre des avantages considérables et certains dont on saurait profiter; 3° que le zèle de l'épiscopat et le dévouement du clergé ne négligeront rien pour prévenir et neutraliser les inconvénients que la loi peut encore présenter.

Mais de cet acte, fallait-il conclure que l'archevêque de Reims avait donné une adhésion complète au projet de la commission? Non. Toujours hésitant, il avait voulu provoquer un avis et une direction de Rome, et Rome gardait le silence. Ce qui le rendait surtout perplexe, c'est que l'Etat se réservait le droit de surveillance sur l'enseignement libre. Quelle serait cette surveillance? S'agissait-il d'une vigilance morale d'un ordre assez général, ou bien voulait-on imposer

une inspection rigoureuse sur les établissements ecclésiastiques, ce qui serait une odieuse servitude qu'il répugnait aux évêques d'accepter, surtout pour leurs petits séminaires? Rien n'était précisé à ce sujet dans le texte de la loi. Au milieu de ces incertitudes, Mgr Gousset, tantôt acceptant, tantôt repoussant, eut de nouveau recours au chef de l'Eglise. En janvier 1850, les journaux annonçaient que l'archevêque de Reims « rédigeait un mémoire adressé à Pie IX pour lui demander son avis sur la question d'enseignement. Ce mémoire a été signé par quinze évêques et a reçu l'adhésion verbale d'un grand nombre d'autres ». Rome ne répondit point.

Vint le moment de prendre une décision; la loi allait être discutée au Parlement après avoir été longuement débattue dans la commission extra-parlementaire. Mgr Parisis et Montalembert avaient demandé au Prélat son adhésion qu'il ne voulut donner qu'après de nouvelles explications. Il partit donc pour Paris au commencement de février. Sa première visite fut pour Charles de Montalembert, le chevalier des libertés catholiques. L'Archevêque lui parla des dangers que présentaient la loi, des griefs qu'on avait contre elle, de l'opposition que soulevaient les évêques; et l'interrogea principalement sur la surveillance de l'Etat. Le grand orateur catholique résolut toutes les objections du Prélat, dissipa ses inquiétudes en lui montrant qu'il s'agissait, non d'une inspection directe mais d'une surveillance générale. Enfin pour le rassurer sur les prétendues oppositions de l'épiscopat, le comte de Montalembert lui apprit l'adhésion de cinquante deux évêques au projet de la commission. « Je dois vous déclarer, ajouta-t-il, que je n'aurais pas fait la loi telle qu'elle est, mais je crois sincèrement, qu'en fait de liberté, elle accorde aux congrégations reconnues et aux individus, non seulement toute la liberté qu'ils peuvent désirer actuellement, mais encore beaucoup plus qu'ils n'en sauraient employer d'ici à longtemps. »

L'archevêque de Reims lui donna aussitôt son assentiment

avec ses encouragements. En quittant Montalembert, Mgr Gousset visita Mgr Cruice, évêque de Marseille (1) puis un de ses anciens condisciples et collègues au Séminaire de Besançon, l'abbé Blanc, professeur distingué de la Sorbonne, auteur d'une histoire ecclésiastique estimée; un de ses grands amis, le P. Gaultier, professeur de théologie au Séminaire du Saint-Esprit; M. Levasseur, supérieur des missionnaires de France, et Charles de Sainte-Foi, auteur de plusieurs ouvrages moraux et instructifs pour la jeunesse. Partout les conversations n'eurent qu'un thème : la liberté d'enseignement et le gallicanisme. Mais le Prélat tenait surtout à conférer avec le nonce sur ce qui se passait en France. L'entretien dura longtemps. Pour la question d'enseignement, Mgr Fornari, tout en gardant une grande réserve et une neutralité au moins apparente, était d'avis qu'on pouvait adhérer au projet. Sur le rite romain que Mgr Gousset venait d'adopter, le nonce dit alors : « Que plusieurs prélats subissent l'impulsion de l'archevêque de Reims pour le retour à la liturgie romaine, que les évêques de Moulins, Nevers, Amiens, Beauvais, Soissons entraient résolument dans le mouvement. Mgr Gousset s'en réjouit vivement et promit de s'employer, avec l'évêque de Langres, à entraîner dans le même courant l'archevêque de Lyon fort embarrassé par l'esprit local et les influences gallicanes. Il fut aussi question de rapprocher pour le bien commun Mgr Bouvier de dom Guéranger, d'atténuer l'influence de l'abbé Bernier, vicaire général d'Angers, et de travailler de plus en plus au triomphe de l'esprit romain dans l'Eglise de France (2). »

Cette visite avait dissipé les scrupules de l'Archevêque qui, heureux et content, alla trouver Mgr Parisis alors présent à Paris et activement mêlé à la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement. L'évêque de Langres raconta au métropolitain de Reims les perplexités par lesquelles il avait passé

(1) *Vie de Mgr Tourneur*, par l'abbé Gillet, curé archiprêtre de Charleville.
(2) Ibid.

relativement au projet élaboré. Il lui donna communication d'un nouvel ouvrage qu'il composait sous ce titre : « *La vérité sur la loi de l'enseignement.* » Il s'est assuré qu'on approuvera à Rome, sous certaines réserves bien entendu, le projet de loi qu'il appuie ; il a reçu d'ailleurs soixante-deux réponses d'évêques français, dont cinquante-six lui sont favorables. Mgr Gousset lui donna son entière adhésion, et exprima son contentement à M. Lecoffre, chez qui il retrouva Montalembert (1).

Le lendemain 16, à midi, il partait pour Amiens, désireux de visiter son suffragant et de prendre son avis sur les grandes questions du moment qui intéressaient spécialèment l'Eglise de France.

L'Archevêque était accompagné de l'abbé Tourneur qui, par des qualités très variées, avait su mériter son affection et sa confiance. Littérateur, historien, archéologue, orateur, ce jeune prêtre deviendra une des personnalités les plus marquantes du diocèse. De la cure de Sedan, où il exercera pendant quinze ans un grand et fécond ministère, il sera appelé aux honneurs du vicariat général sous Mgr Landriot et le cardinal Langénieux ; l'insigne distinction de protonotaire apostolique couronnera cette vie consacrée à la gloire de Dieu et de l'Eglise.

Chemin faisant, Mgr Gousset causa avec beaucoup plus d'expansion. Il entretint son jeune compagnon de leurs communs projets sur la réforme des études, récita, comme il le faisait quelquefois, avec une imperturbable mémoire, de longues tirades des *Géorgiques* de Virgile, et narra surtout d'une façon piquante diverses anecdotes qu'il avait recueillies dans ses voyages en Italie sur les dissentiments des théologiens, et sur le succès croissant des doctrines de saint Alphonse de Liguori.

A Amiens, une société d'élite attendait le savant prélat.

(1) *Vie de Mgr Tourneur.*

C'étaient auprès du brillant évêque d'Amiens l'ancien directeur du collège de Juilly, l'abbé Gerbet, poète, archéologue, philosophe, orateur et théologien ; l'abbé de Ladoue, au début d'une carrière qui devait être belle et féconde ; Blatairou, philosophe et dialecticien ; le Père Combalot, apôtre intrépide de la liberté religieuse, toujours lancé contre le gallicanisme, le cartésianisme, le philosophisme et Louis-Philippe. Mgr Gousset admirait dans ce missionnaire aussi populaire qu'ardent, sa foi vive, son tendre amour pour le Pape et son goût prononcé pour saint Paul, saint Augustin et saint Thomas.

Mais il reprochait à ce vaillant athlète de manquer quelquefois de tact et de mesure.

Le dimanche 17, la cathédrale d'Amiens présentait un aspect grandiose. La présence du Métropolitain et la parole du Père Combalot avaient attiré une assistance des plus nombreuses. Aux vêpres, l'éloquent missionnaire parla de la prière. Son sermon, rendu par une voix forte et une action puissante, fut semé d'aperçus ingénieux, d'expressions pittoresques, de tableaux saisissants.

Le lendemain et les jours suivants, l'archevêque de Reims se réunit avec l'évêque d'Amiens et leurs communs amis pour travailler à certaines questions concernant le bien de l'Eglise. On s'occupa d'abord longuement des séminaires et des méthodes d'études relativement à la composition des petits séminaires. On admit ce principe que, pour le moment, ils deviendraient des établissements mixtes, où les gens du monde trouveraient à côté des élèves du sanctuaire une éducation chrétienne, et que pour cela il fallait des études fortes et profitables à tous.

Cette solution était imposée par la situation faite alors en France à l'enseignement catholique. Les petits séminaires seuls avaient une liberté relative et une organisation complète. Il fallait un certain temps pour développer les collèges que la loi alors en discussion allait permettre de créer. Seuls

par conséquent en beaucoup d'endroits, les petits séminaires offraient un asile à l'éducation chrétienne. Depuis la situation a bien changé. Grâce à la loi de 1850, de nombreux collèges catholiques ont été fondés, et des esprits sages ont pu justement penser qu'il est préférable de ne plus garder dans les séminaires que les jeunes gens qui se sentent appelés à la carrière ecclésiastique, et d'envoyer dans les collèges chrétiens la jeunesse destinée aux carrières civiles. Ce principe posé on en vint aux méthodes d'étude et au personnel enseignant ; on commencera le latin en septième, mais nul ne sera admis dans ce cours s'il ne possède bien les notions de l'enseignement primaire. Le cours d'instruction religieuse comprendra le catéchisme diocésain pour la septième et la sixième ; le développement du symbole, de la morale et les sacrements, de la cinquième à la troisième ; l'histoire de l'Eglise en seconde ; les preuves solides de la Religion et de l'Eglise en rhétorique et en philosophie. A partir de la troisième inclusivement, on fera sur ces diverses matières une série de compositions écrites données quinze jours d'avance et tirées au sort.

Les études grammaticales auront lieu depuis la septième jusqu'en quatrième. Les études littéraires proprement dites seront réparties dans les classes supérieures. On commencera le grec en sixième. On donnera la plus grande importance au latin et l'on prendra tous les moyens pour que les élèves le sachent parfaitement. A ce sujet, Mgr de Salinis insiste vivement sur la nécessité de cultiver le vers latin. On ne poussera sur le grec que ceux qui auront des dispositions en cette matière.

L'évêque d'Amiens expose qu'à Juilly, à partir de la troisième, le grec et certaines questions de littérature française s'enseignent dans des cours séparés et que l'on s'en trouve fort bien.

Le programme des sciences devait embrasser les mathématiques en quatrième, la géométrie en troisième, l'algèbre

en seconde, la chimie et la physique en rhétorique et en philosophie.

Pour la philosophie, l'on proposait de faire une année au petit séminaire et une année au grand séminaire; la plus large part serait donnée aux leçons latines, mais on ne négligerait pas les compositions françaises, on approfondirait davantage la métaphysique et les rapports de la philosophie et de la théologie. En gens pratiques qui savent l'importance de la parole publique pour le prêtre, les membres de la commission demandaient pour les petits et grands séminaires des séances périodiques où les élèves s'exerceraient à bien parler, à bien lire, à discuter et à exposer avec naturel un point de littérature, de dogme, de morale ou d'histoire.

Relativement au personnel enseignant, on songea à fonder une sorte d'école normale pour les professeurs. Il y en avait déjà une à Senlis; on résolut de la fortifier et de l'utiliser de plus en plus. Pour attacher les professeurs à leur situation, on graduerait les traitements de six cents francs à mille deux cents francs. Ce dernier chiffre serait accordé aux plus méritants qui auraient dépassé quinze années de service et, pour les retenir dans leur laborieuse carrière, on leur assignerait une retraite.

Mgr Gousset se préoccupait aussi de l'utilité que pourraient offrir certains établissements qui seraient comme des succursales des petits séminaires. De concert avec M. Tourneur, il rédigea le plan d'organisation de ces maisons et choisit pour sièges de ces établissements les localités d'Attigny, Carignan et Mouzon.

On songea à fortifier l'enseignement des grands séminaires en développant l'étude du droit canon, de l'histoire ecclésiastique avec l'abbé Blanc comme auteur, et l'exercice de la prédication. On agita la question de la préparation aux grades théologiques : baccalauréat, licence, doctorat, question à laquelle l'archevêque de Reims se montra très favorable (1).

(1) Voir la *Vie de Mgr Tourneur.*

Assurément beaucoup de ces projets restèrent à l'état de lettre morte, mais il résulta de ces discussions un élan nouveau imprimé aux études, une sollicitude générale dont bénéficièrent les séminaires, le clergé, l'enseignement religieux et les familles chrétiennes.

Mgr Gousset passa encore à Amiens le dimanche suivant où il entendit un éloquent sermon du Père Combalot sur l'Eucharistie. La méthode du prédicateur, joignant à l'exposition doctrinale le pathétique du sentiment, plut beaucoup à l'Archevêque qui souhaitait vivement, pour la prédication contemporaine, l'exactitude du fond unie à la nouveauté de la forme. Aussi en fit-il l'éloge à M. Tourneur.

Soudain un bruit lugubre se répandit et tint les esprits dans une cruelle anxiété. On disait le Pape empoisonné. Heureusement cette étrange nouvelle fut bientôt démentie, mais le trouble et l'agitation régnaient partout. L'archevêque de Reims se hâta de regagner Paris où l'appelaient les intérêts de la cause religieuse. C'est à ce moment qu'il reçut du cardinal Lambruschini la lettre dont nous avons parlé plus haut et qui tranchait la question de la révision des conciles dans le sens des opinions ultramontaines. Monseigneur se hâta de la publier et en même temps de faire visite à Mgr Sibour pour lui en donner communication. Celui-ci reprocha à son collègue d'avoir lancé cette lettre dans le public, et l'en blâma comme d'un acte pouvant diminuer le prestige de la juridiction épiscopale. De plus, il ne croyait pas que les corrections eussent d'autre autorité que celles d'un seul secrétaire, corrigeant au nom de la Congrégation. « Lui-même, invité à envoyer les actes de son Concile, a reçu quelques corrections, il corrigera mais sans rien publier et convoquera un second Concile. » Mgr Gousset combattit avec sa modération et son tact habituels l'interprétation de son vénérable interlocuteur, à laquelle il opposa respectueusement les règlements de l'Eglise romaine, l'intérêt de l'unité, en soutenant avec fermeté la légitimité et le devoir de sa conduite.

On parla ensuite de la loi sur la liberté d'enseignement. Mgr Sibour, doutant de son succès, déclara ne vouloir accepter aucun rôle dans le conseil supérieur de l'instruction publique s'il était constitué; Mgr Gousset affirma ne pas partager la même manière de voir et essaya de le dissuader de son parti pris. Puis après avoir quitté son collègue, l'archevêque de Reims fit entendre à M. Tourneur que ce refus anticipé de participer au conseil pourrait bien résulter chez ce prélat de la crainte de n'être pas élu; mais que cette résolution n'était ni utile, ni bonne.

Mgr Gousset alla le soir dîner chez M. de Parieu, ministre de l'instruction publique et des cultes; il y parla de l'abbé Gerbet comme d'un excellent candidat pour l'épiscopat, en faisant observer que la vacance prochaine du siège de Cambrai offrirait une occasion de penser à lui. On lui en donna l'espoir, ce qui le réjouit beaucoup; et le lendemain le Prélat rentrait à Reims (1).

La discussion sur la liberté d'enseignement, commencée au Parlement le 14 janvier, ne fut terminée que le 15 mars par le vote du projet sorti de la grande commission extra-parlementaire, où Thiers avait exercé un rôle prépondérant. Sans doute ce n'était pas la loi idéale; c'était un compromis, un traité de paix entre deux puissances rivales, en face d'un ennemi commun. Mais cette loi de transaction, obtenue après de glorieux efforts et une lutte de vingt ans, fut cependant une des lois les plus favorables à la Religion.

L'affranchissement des petits et des grands séminaires, les portes de l'enseignement ouvertes aux congrégations religieuses, la liberté de fonder autant de collèges qu'on voudrait, quoi de plus propice aux intérêts religieux. « Aussi personne ne peut nier, dit Chesnelong, l'étendue de ses bienfaits pour la jeunesse du pays et le pays lui-même. »

Malgré cela, il est indéniable que la loi de 1850 fut pour

(1) Voir *Vie de Mgr Tourneur*, par M. Gillet.

beaucoup une déception et demeura fort au-dessous de leur attente. Le désaccord ne cessa pas immédiatement dans l'épiscopat. Certains évêques conservèrent leurs craintes et continuèrent leurs sévérités envers ce qu'on appelait la « loi Falloux. »

L'article II de cette loi portait que quatre membres de l'épiscopat élus par leurs collègues, feraient partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Plusieurs prélats, trouvant peu convenable pour la dignité épiscopale de participer à ce conseil supérieur dans lequel devaient entrer deux ministres protestants et un rabbin, se refusaient à voter. C'est alors que le Pape vint rassurer les évêques en les autorisant à entrer dans les conseils établis par la nouvelle loi, et qu'il leur recommanda de s'entendre pour choisir comme membres du conseil de l'instruction publique quatre de leurs collègues « qui par leur zèle et leur autorité comme par leurs doctrines et leur courage sauront défendre la Religion et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain. »

L'intervention de Rome mit fin aux discussions et aux divisions de l'épiscopat qui élut Messeigneurs Gousset, Morlot, Parisis et Dupanloup. Dès lors les évêques s'unirent dans le généreux dessein de tirer de la loi le meilleur parti possible.

C'était vraiment une brillante époque du catholicisme dans notre pays. La France avait relevé le trône de Pie IX. L'Eglise reprenait possession de sa dignité et de son indépendance et paraissait retrouver une nouvelle vie dans ses assemblées conciliaires et synodales. Elle avait à sa tête de grands évêques comme de grands orateurs. Lacordaire et Ravignan dans la plénitude de leur talent avaient fait ces belles conférences qui semblaient autant de victoires sur l'esprit d'irréligion. On entendait la retentissante parole de Montalembert et on admirait sa plume si prompte et si acérée. Ozanam, cette âme si douce et si fière écrivait l'*Histoire de la civilisation chrétienne*; l'abbé Gerbet se distinguait dans la controverse et préparait

l'esquisse de *Rome chrétienne*. Des polémistes incomparables, les Laurentie, les Riancey, les Veuillot, soutenaient la grande thèse catholique avec un talent qui étonnait le monde.

Mais malheureusement ce faisceau des gloires et des forces catholiques devait bientôt se désagréger. La question de l'enseignement l'avait formé, la loi de 1850 en fut un des premiers dissolvants. Les sommités du parti catholique se divisèrent. Il y eut dissentiment et même brouille entre Montalembert, Parisis, Falloux, Veuillot. Rien n'était plus regrettable. L'archevêque de Reims le déplorait amèrement et sentait plus que jamais la nécessité d'opérer une réconciliation entre ces hommes marquants.

De plus, il fallait appliquer la nouvelle loi sur l'enseignement qui avait ses obscurités et contre laquelle l'Université réagissait fortement. L'établisssement d'un comité s'imposait pour donner aux catholiques une direction que les circonstances rendaient nécessaires. Mgr Gousset revint donc à Paris autant pour travailler à la fondation de ce comité et rétablir l'accord entre les défenseurs de la cause religieuse que pour se préparer au conseil de l'instruction publique.

Il vit d'abord Jacques Lecoffre dont la maison était le rendez-vous des hommes de science et d'action. C'est là qu'il rencontra Auguste Cochin, dont il appréciait l'intelligence et le zèle pour le bien. On parla des divisions qui régnaient dans le camp catholique. Le Prélat insista sur la nécessité et les moyens de rapprocher tous ces excellents esprits et ces cœurs enflammés d'un dévouement sincère à la Religion.

Le même soir, Montalembert venait trouver l'archevêque de Reims pour l'entretenir des mêmes difficultés et lui faire part des ennuis causés par les règlements qu'élaborait le ministre de l'instruction publique. Le vaillant champion des libertés religieuses était inquiet, prévoyant de nouveaux et sérieux obstacles du côté de l'Université représentée par Villemain et Cousin. Mgr Gousset partageait sa crainte tout en l'encourageant ; car si la grande question du jour était la loi

nouvelle, tout dépendait de la manière dont on l'appliquerait; et là devaient se concentrer les efforts communs. Se rendant compte de la gravité de la situation, le Prélat vit le même jour l'évêque de Langres pour lui demander avis, et concerter avec lui les moyens de parer aux difficultés prévues. L'Archevêque ne s'en tint pas là, il profita de la visite faite le lendemain au ministre de l'instruction publique pour lui exposer les anxiétés des catholiques et le prier de modifier les règlements qui, en s'opposant à la loyale application de la loi, ne manqueraient pas de les mécontenter. Le ministre, dont il avait l'oreille, l'écouta avec bienveillance. Nouvelle visite à Mgr Parisis afin de le mettre au courant de sa démarche et de lui communiquer les dispositions de M. de Parieu. Enfin Mgr. Gousset se rendit chez le comte Molé où fut décidée la création d'un comité dans le but de centraliser les efforts pour l'application de la liberté de l'enseignement, et d'aider à la fondation et à l'organisation des nouveaux collèges catholiques.

Le vendredi, 9 août, il présida lui-même la première réunion de ce comité dont faisaient partie : Berryer, Thiers, Molé, Beugnot, Vatisménil, l'archevêque de Tours [1], les évêques de Langres et d'Orléans et M. Cochin, comme secrétaire. Le futur Cardinal se déclara satisfait de l'entente commune et des efforts tentés par ces hommes de bonne volonté, et manifesta à M. Tourneur son espoir et sa confiance pour l'avenir.

Pie IX, dans une lettre du 19 mars 1851 au comte Molé, approuve cette œuvre en bénissant ceux qui l'avaient entreprise et en témoignant la satisfaction qu'il éprouvait de trouver parmi ses membres la personne de l'archevêque de Reims.

Ainsi, par l'intermédiaire de ce dernier et d'autres personnages désintéressés, l'union se rétablit un instant afin d'obtenir dans l'application de la loi les meilleurs résultats possibles.

(1) Mgr Morlot, mort cardinal archevêque de Paris.

Le soir du 9 août, malgré les nombreuses visites et les importants travaux de la journée, Mgr Gousset voulut encore encourager par sa présence et sa parole les ultramontains militants, réunis à une table commune. C'étaient l'abbé Pelletier qu'il incorporera à son diocèse, dom Pitra, Dulac, Charles Sainte-Foy, l'abbé Blanc, Bonnetty, auteur des *Annales de philosophie*, dont il fit l'éloge et l'acquisition.

Le 12 août, l'Archevêque assistait à la distribution des prix du grand concours ; il écouta avec une peine réelle le discours ministériel où le nom de Dieu et celui de la Religion n'étaient pas même prononcés. Puis, tandis que défilait la longue liste des noms des lauréats qui lui étaient parfaitement inconnus, le bon évêque s'appliqua à une œuvre de paternel apostolat. Il entreprit un grand collégien qui était assis près de lui, et, avec une bonhomie spirituelle et affectueuse, il l'entretint de sa situation, de sa famille, de ses études, de son avenir, de ses devoirs. Le jeune homme ravi dit à son interlocuteur qu'il le trouvait vraiment bien affable et qu'il ne reconnaissait pas en sa personne le portrait qu'on leur avait si souvent fait des prélats. Monseigneur se réjouit bien sincèrement de sa conquête. Le soir, il assistait au dîner officiel où M. Dupin trouva bon de prendre à la droite de Mme de Parieu la place destinée à l'Archevêque de Reims. Mme de Parieu donna la gauche au prélat en maugréant sur la rusticité de son voisin de droite.

Le lendemain fut marqué par la première séance du grand conseil de l'instruction publique dont Mgr Gousset était membre.

En même temps que le corps épiscopal l'avait nommé, l'opinion publique l'avait désigné pour cette importante mission. « On me dit de toutes parts, lui écrivait Mgr Dupanloup, que vous serez membre du conseil supérieur. J'en bénis Dieu et je le souhaite bien ardemment (1). »

(1) 8 juin 1850.

La province de Reims spécialement en était fière et heureuse. « Je ne vous dirai pas avec quel bonheur j'ai vu sortir votre nom du scrutin, quand j'ai dépouillé les votes des évêques. Je n'envie certes pas l'honneur qui vous est décerné, car la position des évêques sera fort difficile. Dieu vous aidera et vous dirigera. Je regrette vivement que Mgr d'Amiens ne soit pas un des quatre. » Ainsi s'exprimait Mgr Gignoux dans une lettre à son Métropolitain (1).

L'Université félicita Mgr Gousset par la plume de son recteur (2) : « Votre nom, lui disait-il, est de ceux qui représentent plus particulièrement cet esprit de prudente conciliation que le Souverain Pontife a cru devoir recommander lui-même, eu égard aux circonstances difficiles dans lesquelles nous nous trouvons. »

Le 13 août, l'archevêque de Reims siégea donc pour la première fois au grand conseil de l'instruction publique en qualité de représentant de l'épiscopat français.

L'abbé Tourneur recueillit de la bouche du Prélat les impressions qu'il en rapporta, et les résume ainsi : « Les visages lui ont paru bienveillants, on semble désirer l'union et l'on a parlé de réformer la philosophie et l'enseignement primaire. Cousin a beaucoup péroré, prêché, presque pleuré. Il reconnaît qu'il y a des réformes à faire. Il se plaint du caractère encyclopédique des études. En parlant il regarde sans cesse l'archevêque de Reims, le prend à parti et cite son autorité. MM. Dubois, Portalis ont très bien parlé et le ministre paraît fort susceptible ; il s'offense d'un mot que prononce M. Beugnot et dont Mgr Gousset prend la défense au nom de la franchise et de la liberté des opinions. »

Le 15 août, Mgr Gousset visite MM. de Parieu, Molé, Thiers, le général la Hitte, Saint-Marc Girardin, Dupuis, Beugnot, et arrive chez M. Cousin. Mais là, porte close ! M. Cousin pourtant était chez lui. En voyant la carte de l'ar-

(1) 8 juillet 1850.
(2) M. Edom.

chevêque de Reims, il fait courir après lui, se présente en robe de chambre avec force excuses, compliments, protestations, serrements de main. Il cause avec prolixité du nouveau conseil d'instruction publique : « C'est le premier et le plus beau conseil du siècle, il n'est pas sous l'influence du ministre et des bureaux que M. Cousin déteste, mais sous l'influence de M. Cousin lui-même. La partie permanente de ce conseil qui a reçu le baptême de l'élection aura surtout une grande influence. M. Cousin est résolu à agir très franchement. Il veut que l'enseignement primaire soit sous la domination absolue du clergé. Il n'a qu'un regret, « c'est que le clergé ne puisse le prendre tout entier, mais il veut qu'il y domine et que l'enseignement religieux, le christianisme, sans lequel il n'y a pas de mœurs, soit seul enseigné. Quant à l'enseignement secondaire, il doit respecter profondément la Religion ; on ne doit y tolérer aucune attaque, même éloignée et indirecte, contre le christianisme. »

Au dire de M. Cousin, outre la fixation du programme, trois points devront attirer l'attention du grand conseil : 1° l'Ecole normale où un évêque au moins du conseil supérieur devra avoir accès pour savoir au juste ce qui s'y passe; 2° l'agrégation ; 3° la philosophie qui sera réduite à la logique et à la morale, sans métaphysique et aura un esprit religieux.

M. Cousin aidera les évêques et demandera leur concours. « Il a eu, dit-il, ses misères, mais s'il peut parvenir à rendre l'enseignement chrétien il mourra content. Il prie Monseigneur de s'adresser à lui pour les jeunes gens qui désireraient entrer à l'Ecole normale. Livres et auteurs seront rigoureusement choisis et examinés. — La conversation finie, M. Cousin montra à ses visiteurs sa bibliothèque. Elle est richissime, dit Mgr Tourneur, dix mille volumes, tous éditions originales du XVIIe siècle superbement reliées : un Bossuet venant de Bossuet, un Platon magnifique [1]. »

(1) Voir *Vie de Mgr Tourneur*.

A neuf heures du soir, l'Archevêque était encore en conférence au sujet de la loi d'enseignement avec le ministre de l'instruction publique et l'évêque de Langres, tant cette loi lui tenait au cœur et tant ses lumières étaient appréciées.

Quelques jours après, Mgr Gousset regagnait Reims pour recevoir en son palais archiépiscopal le président de la République. Le 27 août, l'Archevêque, entouré de plus de cent prêtres, présentait son clergé au prince Louis-Napoléon et lui exprimait sa reconnaissance pour les services signalés que le chef de l'Etat venait de rendre aux Eglises des Gaules par le choix éclairé des évêques, et à l'Eglise universelle par le rétablissement de Pie IX sur le trône pontifical.

Le Président répondit avec bienveillance et termina par ces paroles : « Je me félicite d'avoir à vous annoncer que je vous ai proposé un des premiers au choix du Saint-Siège pour la dignité de cardinal. Je suis heureux de vous donner en cette circonstance un témoignage tout particulier de mon affection. » A ces paroles, tous les assistants s'écrièrent : « Vive le Président, Vive l'Archevêque », ce qui m'a singulièrement ému, écrivait Mgr Gousset à un de ses amis (1) de la Franche-Comté.

Le Prélat avait alors cinquante-huit ans ; on voyait éclater dans sa personne toute l'activité de la jeunesse, toute la force de sa robuste constitution. Il avait conquis dans le monde une situation des plus considérables ; ses ouvrages, d'une doctrine sûre et d'une érudition remarquable, faisaient loi; le clergé le regardait comme son oracle et l'Eglise de France comme une de ses lumières. Ses collègues dans l'épiscopat avaient foi, non seulement dans la profondeur de sa science, dans la rectitude de son jugement et la prudence de ses conseils, mais surtout dans cet amour ardent de l'Eglise romaine qui le poussait à ne prendre l'initiative que de choses agréables au Siège Apostolique ou conformes à ses vues.

(1) A M. le Chanoine Thiébaud, 28 août 1850.

Autour du savant Théologien de Reims se groupaient des évêques comme les Parisis, les Doney, les Salinis, les Gerbet, les Dreux-Brézé, les Villecourt, les Cart, les Bonnechose, les Pie, les Caverot, les Mabile, etc., des savants comme Dom Guéranger, Dom Pitra, Rhosbacher, Dominique Bouix, Auguste Nicolas, des orateurs et des hommes de zèle tels que Mermillod, Plantier, Combalot, Dufriche-Desgenettes, Caussette, l'abbé de Ségur et tant d'autres, tous esprits de large envergure, de saine doctrine, d'une part n'étant inféodés à aucun gouvernement, de l'autre s'appuyant franchement sur la papauté dont ils étaient les champions résolus.

Premier réformateur de l'enseignement théologique en France, principal promoteur des idées romaines, guide judicieux et influent de l'école ultramontaine, esprit pénétrant qui entrevoyait les temps nouveaux et préparait l'avenir, tout faisait de Mgr Gousset un grand évêque.

Le diocèse de Reims se montrait fier de son chef, les prêtres lui avaient donné leur confiance et les fidèles leurs sympathies. La catholicité saluait dans ce prélat une des plus imposantes figures, comme une des plus pures gloires de l'épiscopat français. Le Souverain Pontife, en face de tant de mérites et de services, jugea le moment venu de leur donner la plus éclatante consécration.

TROISIÈME PARTIE

LE CARDINALAT

CHAPITRE X

Pie IX nomme Mgr Gousset cardinal *motu proprio*. — Sentiment qu'en éprouve l'archevêque de Reims. — La Franche-Comté reconnaissante. — Vers de l'abbé Gerbet. — Remise de la calotte et de la barette. — Entrée triomphale à Reims. — Bénédiction de l'église Saint-Thomas. — Avertissement donné par Mgr Sibour à l'*Univers*. — Le Cardinal arbitre entre l'archevêque et l'*Univers*. — Voyage à Rome. — Le Consistoire. — Le chapeau cardinalice. — Brillante réception au palais de l'ambassade. — Catacombes de Prétextat. — Audience d'adieu. — Visites à Toulouse, à Périgueux et à Poitiers. — Retour à Reims. — Deuxième Synode. — Bref pontifical à Mgr Gousset en faveur des Bénédictins.

1850 - 1852

On était en 1850. Le cardinal Giraud venait de mourir sur le siège de Cambrai, qu'il avait illustré par d'éminentes qualités de cœur et d'esprit, en particulier par sa haute piété et son talent d'orateur (1). Il ne restait plus en France que trois prélats revêtus de la pourpre romaine. C'étaient les cardinaux de la Tour d'Auvergne, de Bonald et Dupont, dont les vertus honoraient les diocèses d'Arras, de Lyon et de Bourges.

Cette même année, la nation française avait rétabli Pie IX sur son trône. Pie IX voulut bien lui en témoigner sa reconsance par plusieurs nominations cardinalices.

En même temps que le gouvernement proposait Mgr Mathieu, d'illustres personnalités, parmi lesquelles le comte de

(1) 15 avril 1850.

Montalembert, engageaient le président de la République à présenter aussi Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, pour le chapeau de cardinal.

« Ce serait, disaient-ils, une juste réparation des persécutions dont Napoléon Ier avait poursuivi l'abbé d'Astros durant les dernières années de l'Empire. » Avec une générosité qui semblait beaucoup promettre pour l'avenir, le prince accueillit cette demande et transmit l'expression au Pape. Celui-ci, heureux d'honorer en Mgr d'Astros la triple majesté de la race, de la vertu et de l'âge, répondit favorablement à l'ouverture du comte de Rayneval, ambassadeur de la République française près du Saint-Siège, mais tout en exprimant le désir de nommer un cardinal de son choix. Le cardinal indiqué par Pie IX, accepté par Napoléon, était Mgr Gousset, qui se trouvait à Paris au moment des négociations. Voici en quels termes il raconte lui-même à son neveu [1] ce qui se passa à cette occasion : « Hier, samedi, de quatre à cinq heures du soir, j'ai appris par M. de Montalembert, par le président de la République et par Mgr le nonce, que j'étais du nombre des prélats qui vont être promus prochainement au cardinalat. Cette nouvelle m'a singulièrement surpris ; car je croyais avoir fait tout ce qu'il faut faire pour n'être point cardinal en France ; mais ma surprise a été moins grande lorsque j'ai su que le Saint-Père n'avait voulu consentir à la promotion d'un second cardinal qu'à la condition que le gouvernement français consentirait à ce qu'il y eût, non pas seulement deux, mais trois nouveaux cardinaux français, et que le troisième serait l'archevêque de Reims. Cette honorable initiative du Pape ne doit être connue de personne, si ce n'est lorsque tout sera terminé. Quant à ma promotion, il est bon de n'en parler que lorsque les journaux l'annonceront d'une manière quelconque. Vous savez que j'ai quelque chose de mon saint patron : *Nisi videro, non credam.* Ma dernière nuit m'a singulièrement plus fatigué que le

(1) Le chanoine Joseph Gérard, secrétaire de l'archevêché de Reims.

synode par la préoccupation que j'éprouve en ce moment [1]. »

Mgr Gousset annonça également cette nouvelle à M. Tourneur et à Charles Sainte-Foy, à qui il répéta dans l'intimité ce qu'il avait dit à son neveu : « L'archevêque de Besançon doit sa nomination au président de la République, l'archevêque de Toulouse au général la Hitte, moi au Pape. Le Président m'a fait d'ailleurs un fort beau compliment en m'assurant qu'il me nomme bien volontiers parce qu'il sait être ainsi agréable à toute la France, au clergé et au Saint-Père surtout, ce à quoi il tient beaucoup. Le nonce se montre très satisfait [2]. »

Tout était donc grand et glorieux dans cette promotion, le fait unique du Souverain Pontife.

Si, comme il l'affirme, le futur Prince de l'Eglise éprouva de l'étonnement, ce fut un étonnement mêlé de satisfaction. Car il voyait dans cette dignité un lien plus étroit avec le Saint-Siège, un moyen de servir plus efficacement les intérêts de la Religion et par là de réaliser l'idéal de sa vie. Mais il resta lui-même simple, grand et bon : « Vous me connaissez assez, écrivait-il à l'abbé Thiébaud (28 août 1850) pour savoir que cette nouvelle dignité n'opèrera en moi d'autre changement que celui de la couleur de mes vêtements, et qu'elle ne sera pour moi qu'un nouveau motif, motif puissant de travailler avec zèle à rattacher de plus en plus l'Eglise de Reims, et autant que possible les autres Eglises particulières, à l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises. Le Père Gloriot, de Pontarlier, s'il vivait encore, ajouterait : Ce petit mot dit tout. »

C'est la même pensée, la même impression dans une lettre à l'abbé Blancheville, curé de Plaincourt, son condisciple et son ami : « Votre lettre me rappelle d'une manière particulière les années que nous avons passées ensemble. Ce souvenir est plein de charme pour moi, néanmoins il a quelque

(1) Lettre du 14 août 1850.

(2) *Vie de Mgr Tourneur*.

chose de mélancolique en tant qu'il nous apprend que nous sommes à la veille d'être vieux. La pensée que nous n'avons plus guère à vivre doit être pour nous un bien puissant motif de ranimer notre zèle et de travailler selon tout notre pouvoir à la gloire de Dieu et au salut des âmes, à l'exaltation de notre Mère, la Sainte Eglise, et à la régénération de la société dépendant des évêques et des curés, fortement unis en tout à la chaire de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ. »

Ce fut le 30 septembre que se tint le fameux consistoire où Pie IX créa Mgr Gousset cardinal, avec treize autres prélats, parmi lesquels Raphaël Fornari, archevêque de Myre, nonce apostolique de Paris, et Nicolas Wiseman, archevêque de Westminster. La Champagne s'en réjouit, et le diocèse de Reims en conçut une légitime fierté. Mgr Gousset était le dix-neuvième archevêque décoré de la pourpre cardinalice.

Les Rémois à cette occasion firent graver une médaille en bronze où la figure de Mgr Gousset se détache dans toute la vigueur d'un beau relief, d'une ressemblance saisissante. Au revers on lit la date de sa naissance, de son professorat, du vicariat général, de son épiscopat, et de son avènement aux honneurs de la pourpre romaine. C'était en même temps que le résumé de sa vie, une des pages les plus glorieuses de l'Eglise de France au XIX[e] siècle.

La Franche-Comté elle-même s'en émut; elle voulut que deux médailles, frappées, l'une en l'honneur du cardinal Mathieu, et l'autre en l'honneur du Cardinal Gousset, vinssent marquer cet événement et témoigner de sa reconnaissance.

« Une souscription publique, dit Mgr Besson, fit les frais de ce monument et toute la Comté s'honora d'y prendre part. Les deux cardinaux, l'un sorti du barreau, l'autre de la charrue, étaient tous deux fils de leurs œuvres. Tous deux, élevés presque en même temps à l'épiscopat, avaient été, l'un par son expérience des hommes et des affaires, l'autre par sa science profonde, l'honneur du clergé français. Tous les deux

d'une haute capacité, mais d'un caractère différent, l'un à la tête de l'école gallicane, l'autre à la tête de l'ultramontanisme, ils avaient été tantôt séparés, tantôt réunis selon les questions qui s'agitaient sans qu'ils aient jamais cessé de s'estimer réciproquement. Le diocèse de Besançon se regardait également honoré d'avoir donné le jour au Cardinal Gousset et d'être gouverné par le cardinal Mathieu. Il aimait à les rapprocher dans l'expression d'une commune vénération et d'une sincère reconnaissance (1). »

Non seulement de la Champagne et de la Franche-Comté, mais encore de tous les coins de la France s'élevèrent des voix pour applaudir à la haute distinction dont venait d'être l'objet l'apôtre de la morale liguorienne et le champion des doctrines romaines.

C'est d'abord la presse par le journalisme qui l'annonce avec empressement et éloges. Ce sont ensuite les suffragants de Reims, qui, heureux et fiers, parlent à leur métropolitain comme des enfants à leur père en l'assurant de leurs sentiments les plus tendres et les plus dévoués. La province entière de Bordeaux exprime toute sa joie à l'ancien évêque de Périgueux et bénit Dieu d'avoir inspiré à son vicaire la pensée de récompenser par la dignité cardinalice, tant de grandes qualités et tant de services rendus à la Religion. « Ainsi, ajoutent-ils, seront dignement couronnés vos immenses travaux pour le bien de l'Eglise. » Les évêques franc-comtois, par la plume de Mgr Cart, écrivent à leur éminent compatriote qu'ils se réjouissent du fond de leur cœur de cette promotion qu'ils désiraient vivement pour l'honneur de l'Eglise, de la France et de la Franche-Comté. « Nos anciennes relations avec Votre Grandeur, ajoutaient-ils, nous ayant fait apprécier depuis longtemps votre science et vos vertus, nous font aussi une satisfaction particulière de la voir honorée par la pourpre romaine. »

(1) *Vie de Mgr Mathieu.*

Plus de trente prélats, parmi lesquels les cardinaux de la Tour d'Auvergne et de Bonald, l'archevêque de Sens et de Tours, les évêques de Digne, de Gap, de Montauban, de Bayeux, de Quimper, de Moulins, de Versailles, de Blois, de Poitiers, etc., envoient à Mgr Gousset leurs félicitations les plus empressées. Le clergé, par ses dignitaires comme par ses membres les plus humbles, regarde le cardinalat comme une éclatante justice rendue à la science et aux vertus d'un pontife, l'une des gloires de notre patrie, et l'une des lumières de l'Eglise universelle.

Dans la société laïque, Montalembert, Thiers, Cousin, le comte Molé, Beugnot, d'autres personnages considérables soit par leur naissance, leur situation ou leurs talents, s'associent à toutes ces démonstrations en l'honneur du Cardinal. Les uns proclament que ce choix, par une coïncidence bien rare de notre temps, est tout à la fois, éminent au point de vue de l'Eglise, politique au point de vue des doctrines et des actes du nouveau Cardinal, et populaire au point de vue des sympathies de l'opinion. D'autres se plaisent à voir dans la dignité conférée au grand Théologien de Reims un signe de l'amélioration des temps et un présage meilleur de l'avenir de la Religion dans notre pays.

Un ancien sous-préfet de Lure, M. du Coëtlosquet, qui avait apprécié M. Gousset pendant son vicariat, écrivait au nouveau Prince de l'Eglise [1]. « Ce n'est pas à vous personnellement que j'adresse des félicitations. Au point de vue chrétien qui chez vous domine tous les autres, les dignités de l'Eglise sont surtout des charges qui grossissent le compte que nous aurons tous à rendre à Dieu. Mais je félicite l'épiscopat français que le Souverain Pontife a honoré en revêtant de la pourpre romaine un de ses membres les plus éminents en science et en vertus. Je félicite aussi le sacré collège auquel vous allez apporter le concours précieux de vos lumières. »

( ) 23 octobre 1850.

Tandis que la France prodiguait à l'archevêque de Reims ses marques de sympathie et d'estime, Rome dépêchait le duc François Gaëtani pour lui porter la calotte cardinalice. Un accident retarda l'arrivée du garde-noble. Pour faire oublier les ennuis de ce contre-temps, l'abbé Gerbet composa une pièce de poésie intitulée : « *La cabale des oiseaux à l'occasion de la calotte rouge du Cardinal Gousset.*

Rien de mieux réussi que cette composition aussi délicate que charmante. Le spirituel auteur fait apparaître successivement l'oiseau cardinal, l'aigle, le coq gaulois, le corbeau de Reims, et la colombe. Tout est semé de traits d'esprit du meilleur aloi, et d'épigrammes malignes à l'endroit surtout du gallicanisme et de ses disputes sans fin.

L'oiseau cardinal prétend que l'honneur d'apporter la calotte lui revient par droit de plumage :

« J'arrive tout d'un trait des bords du Sénégal
« Pour porter la calotte au nouveau Cardinal
« Cet honneur m'est bien dû : regardez mon plumage
« La nature m'a fait exprès pour ce message. »

A ces mots l'aigle se fâche, le déclarant indigne :

« ...Le message dont vous briguiez l'honneur,
« Présuppose un mérite autre que la couleur;
« Un peu de satin noir peut bien faire un chanoine...
« Oui, mais l'habit ne fait ni l'oiseau, ni le moine!...
« ... Ah! moi seul ai le droit, je le dis sans façon,
« De porter la calotte à qui porte mon nom. »

Vient le coq gaulois :

« ...Moi donc n'aurai-je rien à faire?
« N'est-il pas quelque emploi pour l'oiseau de saint Pierre? »

Et l'aigle de répondre :

« Non tu n'as rien à faire avec le Vatican,
« Ah! je te connais bien, toi l'oiseau gallican,
« Va percher sur le toit de la vieille Sorbonne. »

Quant au corbeau, il allègue ses raisons en faisant allusion à l'église gothique de Saint-Thomas, que le Prélat fait construire.

« ...Vous croyez qu'un corbeau,
« Est fou de réclamer un message si beau ;
« Tout l'en exclut : son nom, son froc, sa voix peut-être.
« Je puis pourtant prouver que le Prélat, mon maître,
« Donne à ce moment même, à notre nation,
« De solides garants de son affection.
« Ecoutez, nous aimons les vieilles basiliques,
« Leurs tours, leurs clochetons, leurs formes fantastiques,
« Et tout corbeau préfère, en digne oiseau chrétien,
« Le contrefort gothique, au pilastre païen.

. . . .

« La cathédrale même, amour de nos aïeux,
« N'est plus pour nous, hélas ! un abri si commode,
« Car souvent, à propos d'un congrès, d'un synode,
« On nous fait déguerpir, aux effroyables sons
« Que lancent dans les airs deux énormes bourdons.

. . . .

« C'en est fait, de beaux jours sont enfin revenus,
« Les gothiques recoins vont nous être rendus.
« Nous y serons logés aux frais de l'Archevêque,
« Sur ses livres futurs, nous avons hypothèque.

. . . .

« Je ne veux rien pour moi, seulement je confesse
« Qu'il faut mettre en ce choix plus de délicatesse,
« Qu'il faut prendre, en mettant tout amour-propre à bas,
« Un futur habitant du petit Saint-Thomas. »

La colombe revendique alors ses droits au nom de la sainte ampoule.

Et l'aigle de reprendre :

« Tous ces beaux arguments me touchent peu, ma chère,
« Le droit canon qui seul doit régler la matière
« Et dont notre Prélat prépare un bon traité,
« Vous accable du poids de son autorité.
« Chacun vous le dira, votre blanche tunique
« N'est point des cardinaux, la couleur canonique,
« Il faut vous résigner, ce n'est point votre tour,
« Le Prélat vous échappe, à moins que quelque jour

« Vous ne preniez enfin une belle revanche,
« En lui portant... qui sait ! une calotte blanche ! »

Le duc Gaëtani, arriva à Reims le 13 octobre, où de grandes fêtes furent données à son occasion. Le 24 du même mois, eut lieu la remise de la barette aux nouveaux cardinaux par le président de la République accompagné du ministre des cultes, des ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne, de Naples, de Portugal et de Sardaigne, et des évêques de Versailles et d'Amiens. Plusieurs ecclésiastiques des diocèses de Besançon et de Reims assistaient à la cérémonie. Un ancien condisciple du Cardinal Gousset (1) célébra la Messe. Puis la cérémonie terminée, le nouveau Prince de l'Eglise, revêtu des insignes de sa dignité, offrit ses hommages au Président, et lui parla en homme qui a la conscience de ses charges et de ses devoirs.

« Je ne me dissimule pas les obligations que je contracte aujourd'hui envers l'Eglise et le Souverain Pontife, envers le chef de l'Etat et le gouvernement de la France.

« La pourpre que je porterai désormais me rappellera la nécessité de la hiérarchie, de la subordination par conséquent dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux. Plus on est élevé, surtout dans le sanctuaire, plus on se distingue des autres par la dignité, plus aussi l'on doit se distinguer par le respect pour le pouvoir, par la soumission aux lois, par l'esprit de dévouement et d'abnégation, par la pratique de la charité chrétienne.

« En voyant mon élévation à la pourpre romaine, les classes laborieuses confiées à ma sollicitude pastorale reconnaîtront, je l'espère, qu'aux yeux de l'Eglise et de l'Etat, il n'y a de privilège que pour la noblesse des sentiments et de la vertu qui se trouve aussi bien dans les enfants du peuple que dans les enfants des grands. Je dois aussi reconnaître, avec le célèbre Hincmar, l'un de nos prédecesseurs, qu'en devenant Prince de l'Eglise, je dois être le serviteur du peuple chrétien et me

(1) l'Abbé Saïler, cure de Saint-Cloud.

rapprocher plus encore par les sentiments que par la pourpre romaine de celui qui se dit avec tant de vérité le serviteur des serviteurs de Dieu.

« Parmi les obligations que m'impose la nouvelle dignité dont je viens de recevoir les insignes, il en est une à laquelle je ne pourrais être infidèle, c'est celle de la reconnaissance. »

Le Président lui répondit avec à-propos : « J'entends le mot de remerciement, vous ne m'en devez aucun. Ce n'est pas moi qui vous ai proposé ; ce sont vos talents et vos vertus qui vous ont élevé à cette nouvelle et haute dignité. C'est le clergé de France et le Saint-Père qui vous ont nommé cardinal. Monseigneur, ne m'oubliez pas dans vos prières. »

De Paris, où il séjourna encore quelque temps, le Prince de l'Eglise envoya pour les pauvres de sa ville archiépiscopale 500 francs au maire de Reims, 500 francs au président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, et 2,000 francs aux curés.

Le 6 novembre, Mgr Gousset fit son entrée solennelle dans la ville des sacres. « Dès la veille, dit l'abbé Tourneur (1), les populations voisines d'Epernay étaient venues recevoir Son Eminence au débarcadère, et l'avaient accompagnée jusqu'à Ay où l'attendaient les démonstrations les plus vives et les plus empressées. Mais à Reims ce fut un vrai triomphe.

« La température était douce comme en un jour de printemps. Dès le matin, la ville présentait une animation extraordinaire. De tous les points du diocèse et des diocèses voisins, clergé et fidèles étaient accourus en foule. On voyait toutes les troupes sur pied. A l'heure indiquée, le canon tonne : c'étaient les salves d'artillerie qui annonçaient l'arrivée du Cardinal. Un frémissement électrique parcourt les rangs et un cri unanime marque sa présence au faubourg de Paris.

« Le maire, entouré des autorités civiles et militaires, lui

(1) L'*Univers*, 1850.

adresse une allocution courte et bien sentie. Les évêques de la province, qui s'étaient dit adieu il y a un an, dans la ville de Soissons, s'étaient réunis pour recevoir leur Métropolitain décoré de la pourpre romaine. Autour d'eux se pressaient le Chapitre et un nombreux clergé dans lequel on distinguait quelques-uns des amis du Cardinal venus pour la circonstance. Citons l'abbé Gerbet, une des lumières du Concile de Soissons ; le docte abbé Blanc, autrefois son collègue dans la chaire de théologie ; les chanoines Goguillot et Breney, anciens directeurs du Séminaire de Besançon.

« Je ne dépeindrai pas cet éclatant cortège arrivant en face de la cathédrale, au milieu des rues pavoisées et des acclamations populaires. La place du parvis offrait le coup d'œil le plus magnifique. Le contraste et la richesse des costumes, les cloches sonnant à toute volée, les tambours battant aux champs et se mêlant au son des deux bourdons, la présence des pontifes et des magistrats, tout, en face de la majesté du portail, dans cette foule immense et au milieu de l'appareil militaire, formait un ensemble des plus grandioses et des plus imposants. »

Quand le Prélat parut dans la splendeur de la pourpre cardinalice, il y eut un mouvement d'enthousiasme général.

Le vénérable évêque de Châlons, sur le seuil de la basilique et environné de douze prêtres en dalmatiques d'or, lui parla alors avec une grande élévation d'idées, au nom de la province. L'émotion du Cardinal était à son comble. Il entra dans l'église parée et illuminée comme aux plus grands jours, et monta en chaire pour épancher son cœur. On avait alors fermé les portes de la cathédrale pour éviter l'encombrement. Son Eminence, s'en apercevant, s'écria aussitôt : « Ouvrez, ouvrez les portes, ils sont tous mes enfants. » Puis il prononça le discours suivant :

« Il y a dix ans que je suis au milieu de vous, comme un père au milieu d'une grande famille, recevant constamment les marques sensibles de votre attachement et de votre piété

filiale. Il y a dix ans que vous me donnez des preuves de votre confiance, quoique je n'aie pu concourir que faiblement au bien qui s'est fait sous mon épiscopat.

« Aujourd'hui, je ne saurais vous exprimer combien je suis touché des témoignages de respect dont je suis en ce moment l'objet de la part des magistrats, des autorités civiles et militaires du pays, particulièrement de l'administration municipale et de la garde nationale de Reims, de la part du clergé et des fidèles de ce diocèse, et même des autres diocèses de la province qui sont si dignement représentés, dans cette illustre métropole, par leurs vénérables et vénérés évêques. Je serais confus de ces honneurs si on ne les rapportait à la haute dignité par laquelle le Saint-Père, de concert avec le chef de l'Etat, semble avoir voulu honorer l'amour du travail dans la personne d'un évêque sorti des rangs du peuple. Le travail, quand il est sanctifié et fécondé par l'esprit de foi et la pratique de la vertu, change ou modifie tôt ou tard, selon les desseins de la Providence, la position sociale de l'homme sans porter atteinte aux principes de l'ordre, de la justice et de la subordination.

« Je serais péniblement affecté de toutes vos prévenances, de vos démonstrations à mon égard, si je n'y voyais une grande leçon pour moi, pour mes dignes coopérateurs et pour tous les fidèles. Je m'explique : en honorant, comme vous le faites, un Prince de l'Eglise qui se glorifie d'être votre pasteur, vous lui rappelez qu'il doit vous honorer vous-mêmes, honorer le pouvoir et les magistrats et donner à tous l'exemple du respect pour les lois politiques et civiles, tant qu'elles ne renfermeront rien de contraire aux lois de la Religion. Vos prévenances nous rappellent aussi que nous devons tous, grands et petits, riches et pauvres, nous prévenir les uns les autres par des témoignages d'honneur, de respect, de dévouement, eu égard à la condition et au rang de chacun, *honore invicem prævinientes*, pratiquant en tout et envers tous la charité chrétienne, cette vertu sublime qui, pre-

nant sa source dans le sein du Père céleste, doit faire d'un grand peuple une seule et même famille où règnent, avec l'esprit de conciliation, la paix, l'union et la concorde la plus parfaite.

« Mes chers enfants, il est des dignités qu'un évêque ne peut refuser : ce sont celles qui intéressent particulièrement le pays, telle est par exemple la dignité de cardinal dans le premier pasteur. Le clergé et les fidèles y tiennent naturellement à raison de la gloire qui peut en revenir à l'Eglise à laquelle ils appartienent : les enfants aiment à se glorifier des titres de leur mère, mais un évêque ne se fait point illusion, il sait qu'il ne peut accepter aucune dignité si ce n'est en faveur de son siège et de ses diocésains, ne la considérant jamais comme une propriété, comme un domaine privé, mais bien comme un dépôt sacré dont il n'est pas permis de jouir pour soi-même et dont il doit rendre compte un jour à celui qui possède en propre tout pouvoir, toute gloire et tout honneur, au Souverain Maître de toutes choses qui juge les papes et les rois, les princes de l'Eglise et les princes de la terre, les pasteurs et les magistrats, les peuples et les sujets, se montrant sévère envers ceux qui peuvent faire le bien et ne le font pas où qui préfèrent leur intérêt propre au bien général.

« Il n'ignore pas que plus on est grand, plus on doit s'humilier en tout par le dévouement pour la chose publique, que plus on est élevé, plus l'on doit s'abaisser par le travail qui est la condition native de l'homme « *quanto magnus es humilis te in omnibus.* » Ainsi donc plus le siège qu'occupe un évêque est illustre, plus la dignité dont il est revêtu le rapproche du vicaire de Jésus-Christ, plus aussi il doit s'humilier, s'abaisser, se mettre au niveau de ceux dont le salut lui est confié, en se regardant comme le serviteur du prêtre et des fidèles, en se faisant tour à tour petit avec les petits, faible avec les faibles, pauvre avec les pauvres, en se prosternant entre le vestibule et l'autel, et criant au Seigneur de pardonner à son peuple en s'offrant comme victime de propitiation pour les pé-

cheurs et se sacrifiant s'il le faut pour le salut de ses frères, à l'exemple de Charles Borromée et de l'immortel archevêque de Paris, mort dans ces derniers temps, martyr de la charité fraternelle.

« La pourpre même que porte un prince de l'Eglise l'avertit de se tenir prêt à verser son sang, non en combattant comme le fait si glorieusement le soldat français, mais en se laissant héroïquement égorger pour la dépense de la foi, ou en s'exposant volontairement à la mort en temps d'épidémie comme le font les évêques, les prêtres, les magistrats, les médecins. »

Après le *Te Deum*, le cortège reprenant sa marche conduisit le Prélat au palais archiépiscopal dont le service d'honneur était confié au corps des braves pompiers de la ville. Le successeur d'Hincmar put lire sur le fronton de son palais cette inscription pleine d'à propos : *Hincmari alteri clerus populus que remensis* : A un autre Hincmar, le clergé et le peuple rémois.

La cérémonie fut suivie de la réception des autorités où Monseigneur répondit à chacun de manière à charmer tout le monde par la simplicité, la grâce et la bienveillance de ses paroles. Ainsi se termina cette journée glorieuse entre toutes dans les annales du diocèse. « Il est juste, disait un journal [1] d'en attribuer la cause à la personne même du dignitaire de l'Eglise qui a dès longtemps acquis dans la population de nombreuses sympathies. Un cœur compatissant et généreux, des manières simples, un langage sans recherche, une physionomie empreinte d'une charité inépuisable ont concilié au Cardinal Archevêque la faveur publique.

« De plus, Mgr Gousset n'a jamais manqué une occasion de rappeler qu'avant d'être Prince de l'Eglise il était un enfant du peuple; qu'avant d'être appelé à revêtir le manteau de cardinal, il avait durci ses mains sur le manche de la charrue, et creusé à la sueur de son front le pénible sillon où le fermier

(1) L'*Industriel Républicain de la Champagne*.

confie le germe des moissons aux soins de la Providence. Les faveurs de la Cour de Rome, en parant le front plébéien, n'en ont pas changé la nature et nous l'avons vu hier aussi calme, aussi empreint de simplicité et de bonté que le jour où l'inauguration de l'arbre de la liberté donnait à Mgr l'archevêque de Reims l'occasion d'adresser au peuple une leçon de charité chrétienne et d'égalité sociale. »

Le maire de Reims, en présentant ses hommages au Cardinal lui avait dit : « Vous avez attaché votre nom à un monument édifié par vos soins, sous votre direction et avec vos deniers, votre nom, comme le monument lui-même, sera impérissable. »

Aussi, un des premiers actes du Cardinal fut l'inauguration et la bénédiction de l'église Saint-Thomas. C'était le 22 décembre 1850, par l'une des plus belles mais froides journées d'hiver; le faubourg s'était mis en fête. Le Prélat arriva à onze heures et fut reçu par le clergé et la population. Deux habitants du faubourg (1) exprimèrent à Son Eminence les sentiments de la nouvelle paroisse.

« Vous êtes pour nous aujourd'hui un nouveau Messie, lui dit l'un. » Le discours de l'autre se résume dans ces paroles : « Jusqu'alors nous avons pu nous croire étrangers à la cité, notre faubourg était privé de tout établissement. Objet du mépris et de la défiance, refuge de la misère et de l'ignorance, notre faubourg, par vos bienfaits, va se trouver changé et métamorphosé. » A chacun d'eux, le Prince de l'Eglise répondit quelques chaudes paroles du cœur, comme il savait si bien les dire. Puis on s'achemina vers l'église qui ne comprenait encore que le chœur et le transept. Elle n'avait ni portes, ni fenêtres, ni voûtes, ni dallage, mais elle était décorée avec goût.

Arrivé dans l'édifice sacré, Monseigneur prit la parole pour expliquer aux habitants du faubourg les intentions qu'il avait

(1) Lartilleux, contre-maître à l'usine des Trois-Pilliers et Goulet-Guillemin, épicier-débitant.

eues en fondant cette nouvelle paroisse, les espérances qu'il nourrissait à leur égard, et les projets qu'il formait en leur faveur. Dès le premier jour il leur annonce que pour faciliter l'assistance aux offices on ne paierait jamais les chaises et les places à Saint-Thomas; puis il leur dit qu'il voulait être inhumé dans son église, au milieu de ses enfants du faubourg.

Hélas! de ce double vœu un seul est accompli. En 1869, il a fallu, malgré toutes les représentations, se conformer à la loi et tarifer les chaises à Saint-Thomas, comme dans les autres paroisses de la ville.

Monseigneur bénit ensuite l'église et son autel, installa le premier curé, l'abbé Sevestre, franc-comtois d'origine, homme de zèle et de dévouement.

Cette belle journée, qui avait commencé par une distribution de secours aux indigents, secours dus aux libéralités du Prélat, se termina le soir au palais archiépiscopal par un dîner auquel le Cardinal avait voulu convier les marguilliers ainsi que le curé de la nouvelle paroisse, avec les curés des paroisses Saint-Jacques et Saint-André desquelles elle avait été démembrée.

Mgr Gousset visita ensuite les principales villes de son diocèse. A Rethel, il y eut une scène des plus touchantes. Admirateur de son Archevêque, le président du tribunal civil, M. Watellier, qui était allé à la rencontre du Prélat, lui fit une harangue à la Henri IV. « Monseigneur, lui dit-il, ce n'est pas le moment de se faire des discours, c'est celui de s'embrasser. » Et il lui sauta au cou avec une filiale tendresse. L'assistance était émue.

L'époque qui vit Mgr Gousset élevé à la dignité cardinalice n'était pas sans grandeur, et elle semblait s'annoncer favorable aux intérêts de l'Eglise. Cousin et Thiers faisaient cause commune pour la défense du christianisme et du Saint-Siège. Si le parti catholique, disloqué par la loi de 1850, n'était plus, il y avait eu cependant réconciliation entre les sommités de ce parti ; des relations s'étaient renouées entre Louis

Veuillot et Falloux qui, après la loi d'enseignement votée, écrivait au rédacteur de l'*Univers* (1) : « Vous savez que je n'ai jamais cessé de vous aimer très fidèlement et il m'est très doux de reprendre en sus l'habitude de vous remercier. »

La loi de 1850 procurait des avantages réels à la Religion en donnant naissance à nos collèges libres. Mais ce qui mieux encore caractérisait l'époque, c'était le mouvement providentiel des esprits vers Rome qui, en centralisant les forces catholiques, devait les rendre résistantes contre les crises de l'avenir. Les doctrines ultramontaines gagnaient du terrain par la mise à l'index des ouvrages de Bernier (2), Lequeux (3), Guettée (4), et Nuitz (5).

Le Cardinal Gousset dirigeait ce mouvement avec autant de prudence que d'autorité. Remarquant dans Mgr Pie un prélat qui apportait, avec la vigueur de la jeunesse, les ressources de la doctrine et de l'éloquence, il lui écrivait :

« A mon retour de Rome, je veux me procurer le plaisir de vous voir et de m'entretenir avec vous sur les besoins actuels de l'Eglise de France et sur les mesures à prendre pour favoriser et développer sans éclat et sans froissement le mouvement qui tend à resserrer les liens nous unissant à Rome. Si Dieu le permet je vous arriverai à Poitiers le 13 ou 14 mai. »

C'est dans le même but qu'il se ménageait à Paris des entrevues avec Mgr Dupanloup, qui fut un grand évêque par plusieurs côtés de sa vie, et exerça une action considérable au dehors comme au dedans du diocèse d'Orléans. Des lettres fraternelles furent échangées à cet effet entre les deux prélats.

Mais je ne sais sur quels conseils, ni d'après quelle influence, il préféra s'allier avec d'autres hommes qui, tout en

(1) Février 1851

(2) Bernier, vicaire général d'Angers.

(3) Lequeux, vicaire général de Paris.

(4) Cuettée, prêtre qui finit par entrer dans l'Eglise orthodoxe et devenir pope en Russie.

(5) Professeur à l'Université de Turin.

se disant catholiques et dévoués au Pape, allaient consacrer leur activité et leurs talents à enrayer la diffusion des doctrines romaines.

L'organe le plus puissant de l'ultramontanisme était l'*Univers* ; il fut le premier attaqué par un acte public et officiel de Mgr Sibour, archevêque de Paris (1). C'était un avertissement donné comme appendice à la Lettre pastorale par laquelle il promulguait les actes du Concile provincial de Paris. Cet avertissement contenait, à l'adresse du journal, un blâme sévère, motivé sur son intervention inopportune et irrégulière dans la question des Conciles et des miracles, comme pour ses polémiques intempestives, soulevées à l'occasion de la loi d'enseignement, de l'Inquisition et du dictionnaire de Bouillet.

L'archevêque de Paris finissait cet avertissement par une menace.

« S'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous trompions sur les espérances de docilité que nous fondons sur les écrivains, nous prendrons les armes de l'Eglise, et nous userons avec une juste sévérité de tous les moyens qu'elle nous met en main pour dompter, dans ses enfants égarés, l'esprit d'obstination le plus rebelle. »

L'*Univers* prit la bonne attitude. « A Dieu ne plaise, écrivait-il, que nous entrions en contestation publique avec notre archevêque. Nous saurons donner l'exemple du respect que nous avons toujours recommandé pour l'autorité épiscopale. »

Puis le journal annonçait qu'hésitant à supprimer une feuille qui, de l'aveu du prélat, avait fait du bien, il portait sa cause au tribunal du Souverain Pontife, prêt à se soumettre sans délai, sans hésitation et sans réserve aux volontés du Saint-Siège.

L'acte autoritaire de Mgr Sibour eut partout un immense retentissement. Les mauvais journaux poussèrent des cris de

(1) Mandement du 1er septembre 1850.

joie en exaltant cette mesure. L'épiscopat s'en émut, spécialement l'archevêque de Reims, qui en comprit immédiatement la portée et en aperçut les conséquences pratiques.

D'un côté, si les prétentions de Mgr Sibour étaient admises sans restriction, que ne s'en suivrait-il pas ? L'archevêque de Paris ne serait-il pas armé d'un pouvoir absolu et arbitraire sur toute la presse? Par le journalisme rayonnant de la capitale sur la province, il tiendrait sous sa main toutes les plumes qui écrivent en France, et, selon l'expression de l'illustre cardinal Pie, il ne tendrait rien moins qu'à confisquer l'opinion du pays au profit de la sienne.

D'un autre côté, Mgr Gousset ne se dissimulait pas que le coup était dirigé contre les doctrines qui se propageaient sous son nom. On en voulait à l'école dont il était un des chefs et dont l'*Univers* se montrait l'organe le plus dévoué.

L'archevêque de Reims crut opportun de consulter sur cette affaire Mgr Fornari, qui était loin de s'en désintéresser : « Je viens, écrivait Louis Veuillot (1), de voir le nonce qui nous témoigne toujours beaucoup d'intérêt, et qui prend notre affaire à cœur encore plus que nous-mêmes. » Les deux prélats tombèrent immédiatement d'accord sur ce point : c'est que si l'*Univers* venait à disparaître, ce qu'on désire, ce serait pour la cause romaine un échec dont on ne peut prévoir la portée. La presse religieuse passerait ainsi dans les mains de l'école gallicane. Il faut donc sauver le journal menacé.

La chose était des plus délicates. Mgr Sibour avait agi en docteur et en juge, et l'*Univers* en avait appelé à Rome. Comme chance de réussite, Mgr Fornari propose que quelques évêques connus par leur attachement plus net et plus énergique au Saint-Siège fassent savoir ce qu'ils pensent des conséquences funestes qu'auraient les actes de l'archevêque de Paris, si le journal y succombait. Les Lettres épiscopales lui seraient adressées. Il fut convenu qu'on agirait ainsi.

(1) Lettre à Mgr Parisis, 27 septembre 1850.

Mais avant de se conformer au désir du nonce, le Cardinal Gousset voulut tenter un accommodement entre les deux partis. Ce moyen lui paraissait le plus efficace et le plus facile pour arriver au résultat désiré. A la prière de son ami de Reims, l'évêque d'Amiens accepta de négocier la réconciliation. Il fit une démarche auprès de Mgr Sibour qu'il trouva plus irrité encore qu'il ne s'y attendait. Néanmoins, après avoir laissé parler longtemps l'archevêque, Mgr de Salinis finit par le calmer et obtenir de lui la permission de choisir le Métropolitain de Reims comme arbitre.

Laissons Louis Veuillot raconter lui-même ces négociations : « L'évêque d'Amiens est parti pour Reims, emportant l'autorisation de consulter l'Archevêque... Le vénérable archevêque de Reims est venu à Paris, exprès pour nos affaires, accompagné de Mgr l'évêque d'Amiens. Il s'est rendu aussitôt à l'archevêché où il rencontra une irritation assez vive. Cependant l'autorité toute fraternelle de Mgr Gousset et la douce habileté de Mgr de Salinis ont triomphé une seconde fois, et Mgr Sibour s'est laissé vaincre par la force de la science et de la raison, aidées des armes que fournissait contre lui la bonté de son cœur...

« Nous lui avons tout dit, m'a dit à moi-même hier soir Mgr Gousset, et il ne pourra pas tout oublier... Mgr Gousset et Mgr de Salinis voulaient que la rédaction de l'*Univers* écrivît une lettre à laquelle l'archevêque aurait répondu. Il a été réglé que nous irions lundi à l'archevêché. » La visite eut lieu ; le rédacteur en chef retira l'appel au Pape et annonça la conclusion de cette affaire par ces inoubliables paroles :

« Le coup que nous avons reçu ne nous a rendu ni la vérité moins sainte, ni l'Eglise moins chère, ni leurs ennemis plus sacrés. Grâce à Dieu, j'aime sa loi d'un amour immortel, et il faudra qu'on m'arrache la langue pour m'empêcher de glorifier son saint nom. »

Ainsi fut terminée cette affaire qui aurait pu créer des embarras politiques au Saint-Siège. Mgr Gousset venait de

rendre un service signalé à la cause de la Religion.

L'époque était arrivée où l'éminent prélat devait se rendre à Rome pour recevoir le chapeau cardinalice (1).

Parti de Reims le 25 mars, il s'arrête à Meaux pour visiter l'évêque et le grand séminaire où l'on passait les examens annuels dont il accepte la présidence. La bibliothèque renfermant les manuscrits de Bossuet est l'objet de son intérêt spécial.

Après un court séjour à Paris, il se dirige sur Marseille où il s'embarque le 1er avril 1851, sur le *Languedoc*, en partance pour Civita-Vecchia. Un de ses compagnons raconte ainsi la traversée (2) :

« Au bout de quelques heures, on aperçoit Gênes, ville magnifique où les maisons s'étagent comme à Lyon. Le jeudi, 3 avril, est consacré à visiter les églises et les monuments de Gênes. Le soir on se rembarque; la nuit est superbe, le panorama de la ville de toute beauté. Çe cercle immense, étoilé de mille et mille lumières, est de la plus étonnante magnificence. Nous causons longtemps, nous nous endormons dans notre cage, et nous sommes réveillés le lendeman de bonne heure par les coqs de Livourne. Après avoir employé une heure à contempler son immense port, sa jetée, son phare, nous visitons la ville et la cathédrale. »

De Livourne, nos voyageurs vont faire une rapide excursion à Pise dont ils admirent la cathédrale et la tour penchée, et reprennent le bateau à quatre heures du soir. Tout à coup s'élève un vent d'orage, il pleut, il tonne, on dîne joyeusement, puis au dessert on quitte le port.

« Alors commence la danse la plus comique : les carafes choquent les bouteilles, les figures s'allongent et pâlissent; on crie plus fort pour s'étourdir, la mer est très forte et parfois le vent se déchaîne. Le Cardinal voit tous ses compagnons malades, pour les guérir il les accable de quolibets et apprend

(1) Il était accompagné de MM. Theurel, Tourneur, Sevestre et Villain.
(2) *Vie de Mgr Tourneur*.

à l'équipage et aux passagers qu'il n'est jamais malade en mer parce qu'il est d'un pays qui produit beaucoup de mousse. Pendant la nuit il se lève un peu épouvanté : un craquement affreux s'est fait entendre, tout le monde a cru avoir touché un écueil. Il n'en était rien pourtant, et à sept heures nous abordons à Civita-Vecchia. »

Là, Son Eminence fut reçue par les autorités pontificales et françaises avec les honneurs dus à sa dignité.

A midi et demi, on monte en chaise de poste pour Rome, accompagné d'une escorte d'honneur. Les curés des localités qu'on traverse viennent saluer sur la route, le Cardinal.

A six heures, des hauteurs de Castel-Guido, on aperçoit le dôme de Saint-Pierre. Le Cardinal se recueille et prie. A sept heures et demie, il était à Rome et s'installait au palais Gaëtani.

Dès le lendemain, l'archevêque de Reims se rendit au Vatican et obtint une audience qui dura près d'une heure. L'entretien roula, entre autres choses, sur le Concile de Paris, les études et l'abstinence du samedi dont beaucoup d'évêques avaient demandé au Pape la suppression. C'était la première fois que Mgr Gousset contemplait les traits de Pie IX.

« Qu'il est beau, disait-il, sa taille est un peu au-dessus de la moyenne, sa figure et son air sont doux, mais surtout pleins d'une sérénité vraiment apostolique, ses yeux noirs sont très vifs, sa voix sonore, mâle, annonce de la fermeté, ses lèvres sont épaisses, l'expression du visage est fine, mobile, de telle sorte qu'aucun portrait ne peut être parfaitement ressemblant. »

Le lundi 7 avril commencent au palais Colonna les réceptions cardinalices qui se continuent le 8 et le 9. La dernière, écrit M. Tourneur, fut vraiment magnifique et une des plus belles que l'on vit à Rome depuis longtemps. Tout l'état-major et les officiers français, tout le corps diplomatique, toute la noblesse romaine en toilette magnifique, beaucoup d'étran-

gers viennent saluer Monseigneur. La saison, le lieu de la réunion, les circonstances favorisaient cette affluence. Ce n'était point là une fête ordinaire, c'étaient Rome et la France se félicitant et se remerciant mutuellement.

Les honneurs étaient faits pour les dames, par Madame la générale Gémeau, femme aussi bonne, aussi spirituelle qu'aimable, que l'on adorait à Rome ; elle avait été demandée par Monseigneur à la place de Madame de Rayneval, fille de Berthier, des *Débats*, qui était une vraie pétrophobe que la vue d'une soutane rendait malade.

Le 10 avril eut lieu le consistoire où Mgr Gousset et Mgr Fornari reçurent le chapeau cardinalice. Le Sacré-Collège était au complet ; par une bienveillance spéciale envers la France, le Pape avait voulu que l'on profitât de cette réunion pour introduire la cause de béatification de la vénérable bergère de Pibrac, Germaine Cousin, et pour conférer le titre de docteur à saint Hilaire, évêque de Poitiers. Le Saint-Siège décorait en même temps la vertu héroïque d'une humble fille du peuple et la science magistrale d'un confesseur de la Foi.

Dans l'après-midi, Mgr Gousset, en compagnie de l'évêque de Beauvais et de Mgr Leval, supérieur de la communauté de Saint-Louis, se rendit en grande pompe dans la basilique de Saint-Pierre, pour prier au tombeau des Saints Apôtres. Que dut-il alors se passer dans l'âme du petit berger de Montigny, devenu Prince de l'Eglise ! Quels souvenirs émouvants ! Il se trouvait riche de vie, dans la splendeur de la pourpre romaine, là où vingt ans auparavant, humble professeur de théologie, il s'était prosterné, le corps épuisé par les veilles, demandant, par un triple vœu, le rétablissement d'une santé compromise.

Le soir une foule immense, et plus empressée que les jours précédents, encombrait les immenses salons de l'ambassade. Mgr Stella devait apporter le chapeau au cardinal. On admira son compliment, mais plus encore la réponse pleine de tact et de patriotisme que fit Mgr Gousset.

« Il parla, dit un témoin, avec lenteur, accentuation et aplomb. Son discours fut interrompu plusieurs fois par des applaudissements qui éclatèrent avec plus d'enthousiasme à ces dernières paroles : « Sa Sainteté a le droit de compter sur mon dévouement et parce que je suis Cardinal et parce que je suis Français. »

Au consistoire secret, le Pape assigna à Mgr Gousset le titre presbytéral de Saint-Callixte, et un billet du secrétaire d'Etat le nomma membre des Congrégations des évêques et des réguliers, des Conciles, de l'Index, des Rites, des Indulgences et des Reliques.

Le Cardinal laissa la meilleure impression à Rome. On appréciait sa noble simplicité, son aimable grandeur, la majesté de sa personne, surtout de son visage où, comme on l'a si bien dit, l'âme resplendissait de cette flamme maîtresse que les grands peintres seuls peuvent traduire (1).

Mgr Gousset profita de son séjour à Rome pour visiter les catacombes de Prétextat, un peu à gauche, sur la voie Appienne. Il avait pour guides M. de Rossi et un brave excavateur appelé Giovanni qui, depuis trente-sept ans, passait sa vie dans ces ténèbres, au milieu de ces morts. L'abbé Tourneur, qui accompagnait le Cardinal, nous a laissé le récit de cette visite (2) : « Le travail a dû être immense pour bâtir cette cité des morts qui entoure Rome païenne de tous côtés. La catacombe de Prétextat n'est qu'une petite portion de cette circonvallation gigantesque, et pourtant cette catacombe est un monde. Pendant trois heures entières nous avons marché sans repasser jamais par les mêmes voies, et nous aurions pu encore, nous dit notre guide, marcher toute la journée, sans la parcourir entièrement. Les rues qui se croisent à chaque instant sont à l'infini ; elles montent, elles descendent continuellement, de sorte qu'elles conduisent le voyageur alternativement aux quatre étages superposés qui

(1) *Courrier de la Champagne.*
(2) *Vie de Mgr Tourneur.*

forment la catacombe. Tantôt ces rues ont environ un mètre de large, quelquefois deux mètres. Presque partout il y a de six à dix pieds d'élévation ; parfois il faut nous courber et ramper pour continuer notre voyage souterrain.

« Autour de nous, à droite et à gauche, sont rangés les tombeaux placés horizontalement comme les rayons d'une immense bibliothèque, où la mort est venue ranger ses œuvres. Dans les corridors les moins remplis, dans plusieurs le nombre s'élève jusqu'à onze et même quatorze.

« Ces tombeaux sont généralement ouverts. Cependant beaucoup conservent une partie de leur clôture, une brique ou une table de marbre scellée à l'ouverture avec de la chaux. Quelques traces d'inscriptions au charbon se lisent sur ces briques. Deux fois nous avons vu le monogramme du Christ tracé sur cette chaux, quand elle était encore fraîche. Plusieurs briques ont encore la marque de la fabrique où elles ont été faites.

« L'intérieur des tombeaux est presque partout intact. C'est là qu'on peut suivre les traces de décomposition des cadavres, cette mort des morts que l'abbé Gerbet a si spirituellement décrite. Nous poursuivons notre route souterraine, marchant l'un derrière l'autre, notre bougie à la main, précédés de l'excellent chevalier et suivis du bon Giovanni, qui entendant notre guide parler tour à tour français, italien, latin, grec, lui suppose naïvement le talent de faire toutes les langues.

« Plusieurs fois nous rencontrons les cubicula, ou chapelles avec leur autel et leurs peintures. Nous en remarquons plusieurs fort belles, aussi belles que celles de Pompeï. Après trois heures nous sortons. Giovanni nous donne des lampes et des marbres. Le Père Marchi le lui a permis, sans cela excommunication.

« M. de Rossi nous fait plusieurs réflexions fort tristes sur l'abandon dans lequel les Romains ont trop longtemps laissé les catacombes, mais Pie IX et Antonelli s'en occupent acti-

vement maintenant, Le soir, nous dînons et causons longuement avec M. de Rossi [1]. »

Les jours suivants furent employés à visiter des églises, des villas renommées, des souvenirs de l'ancienne Rome. Le Cardinal revit Antonelli, les évêques de Beauvais, de Dijon, M. de Mérode. Celui-ci se montra fort aimable et parla de l'horreur qu'inspiraient à son beau-frère, Montalembert, les architectes, les archéologues et les monuments de Rome.

Mgr Gousset n'oublia pas la nouvelle paroisse qu'il avait créée à Reims dans son faubourg de prédilection. Il obtint pour elle des reliques de saint Thomas, apôtre, de saint Augustin et de saint Alphonse de Liguori.

Enfin, après avoir pris possession de son titre presbytéral de Saint-Callixte, il reçut une dernière audience du Pape qui l'entretint de l'état de la France ; et, le 30 avril, il partit de Rome précipitant, sans arrêts notables, sa marche jusqu'à Toulouse, pour y voir son vénérable collègue, le cardinal d'Astros, et de là se rendre dans son ancien diocèse.

Périgueux avait eu les prémices de son épiscopat, Périgueux recevra encore les prémices du cardinalat.

Aussi quelles fêtes à son arrivée, quel accueil au nouveau membre du Sacré-Collège! « Nous avons vu souvent, racontait le *Journal de la Dordogne*, du 14 mai 1851, l'empressement de la curiosité, et nous savons ce qu'il peut faire à Périgueux peut-être plus qu'ailleurs, mais nous le disons avec vérité, jamais nous n'avons été témoin de rien de semblable. »

Une foule compacte s'était portée à sa rencontre, heureuse de contempler les traits du pasteur vénéré qu'elle n'avait pas vu depuis de longues années et qui brûlait du désir de se retrouver au milieu de ses enfants et de les bénir. A la tête d'un nombreux clergé, Mgr Georges, accompagné de son vénérable collègue d'Angoulême, était venu recevoir à l'en-

(1) *Vie de Mgr Tourneur.*

trée de la ville son éminent prédécesseur pour le conduire processionnellement à la cathédrale de Saint-Front. C'est là que Mgr Georges lui adressa ces mémorables paroles : « Rome et la France ont applaudi à votre élévation ; l'Eglise de Périgueux, l'évêque, ses enfants bien-aimés qui furent les vôtres en ont été justement fiers. Pour nous, vous le savez, s'il y a onze ans nous courbâmes la tête, ce ne fut qu'après vos instances vives et réitérées. »

Mgr Gousset, ému jusqu'aux larmes, lui répondit qu'il avait toujours désiré revenir au milieu de ses anciens diocésains. « En rentrant dans cette antique cathédrale, je suis heureux, au delà de toute expression, d'y être reçu par Votre Grandeur, en laquelle je retrouve non seulement un frère en Jésus-Christ, mais un ami, un prélat dont le zèle apostolique ne s'est pas borné à achever ce que j'avais à peine commencé, mais à conserver et à former de nouveaux établissements propres à rehausser la gloire de cette Eglise qui sera toujours l'objet de mon affection. Je connaissais votre sainte frayeur pour l'épiscopat, et j'ai été heureux de pouvoir concourir à une détermination qui m'offrait les plus grandes garanties que je puisse désirer pour le salut du troupeau dont je me voyais comme forcé de m'éloigner. »

Les quatre jours passés à Périgueux furent des jours de douce émotion pour l'ancien Pasteur. Mgr Georges lui avait ménagé une série de fêtes qu'il devait présider, accompagné des évêques de Tulle, Cahors et Angoulême. Une attention délicate qui le toucha surtout fut l'inauguration solennelle du Grand Séminaire dont il avait posé la première pierre au moment de son départ. C'est dans cette cérémonie que, répondant aux paroles du supérieur de l'établissement [1], après avoir retracé d'une manière émouvante les efforts de son prédécesseur, Mgr de Lostange, comme les labeurs incessants de son successeur, il se tourna vers Mgr Georges pour lui de-

(1) M. Mazet.

mander la permission de dire encore : mes enfants à ses anciens diocésains. Alors l'évêque de Périgueux fit entendre ce cri spontané : « Eminence, une parole dont je dois vous remercier est sortie de votre bouche, non je me trompe, elle a jailli de votre cœur et s'est répandue sur nous qu'elle a remplis d'allégresse. Vous avez bien voulu appeler vos enfants ces dignes ecclésiastiques, ces jeunes lévites, les fidèles rassemblés autour de vous et vous nous avez demandé la permission de les nommer ainsi. Ah ! Monseigneur, grâce vous soit rendue pour cette marque touchante de votre amour... Vos enfants : tous ceux qui vous entendent, tous ceux qui habitent le diocèse ne le sont-ils pas réellement par le souvenir, la reconnaissance, l'admiration pour vos vertus et vos talents, comme vous êtes leur père par l'indulgence et la doctrine. »

Dans l'après-midi du même jour, avec la même pompe que le matin, le Cardinal procéda à la bénédiction des nouveaux bâtiments des Frères des Ecoles chrétiennes. Il saisit cette occasion pour parler du fondateur de cet Institut. « Aujourd'hui le nom de l'abbé de La Salle est béni dans toute la France, dans toute l'Europe, je puis mieux dire, dans tout l'univers. Depuis longtemps on poursuit l'œuvre de sa béatification, œuvre difficile, périlleuse, et que l'Eglise entoure avec soin des précautions les plus minutieuses. Comme archevêque de Reims, j'ai pris à cœur cette glorieuse entreprise à laquelle j'ai consacré mon voyage de Rome, il y a cinq ans. Cette démarche fit bien avancer les choses et dans mon dernier séjour à la Ville éternelle, j'y ai encore travaillé de toutes mes forces. J'ai eu le bonheur de démontrer que les erreurs qu'on signalait dans les livres du vénérable abbé de La Salle, et qu'on opposait comme un obstacle à sa béatification, n'étaient pas de lui, mais y avaient été introduites frauduleusement par ses ennemis.

« Puissé-je vivre assez longtemps pour voir cet heureux jour ; ce sera le plus beau de ma vie, ce sera aussi la plus belle fête de la France chrétienne. Ce jour-là je veux réunir

dans ma ville archiépiscopale tous les archevêques et évêques de France. »

Puis, le Cardinal finit son allocution par un trait original : « Ceci, mes enfants, n'est qu'une causerie; je vais vous adresser un sermon en trois points, oui en trois points. Mes enfants, soyez sages, premier point — soyez sages, deuxième point — soyez sages, troisième et dernier point. » Alors éclatent les rires, les applaudissements, et les cris cent fois répétés de « Vive Son Eminence ».

Le soir, nouvelle réunion sous les coupoles hardies de Saint-Front. Mgr Gousset pour la première fois, entendit l'évêque de Tulle [1], en qui il admira l'orateur à l'éloquence abrupte et fleurie, éblouissant par les éclairs de sa vive imagination, par des flots pressés de syllogismes, par des pensées étincelantes, et ces mouvements soudains et frappants dont il avait composé son allocution sur la grandeur du sacerdoce. « C'était vraiment le torrent qui jette des graviers d'or [2]. »

Le jeudi, 15 mai, le Cardinal quitta Périgueux, pour visiter les évêques d'Angoulême et de Poitiers. S'il tenait à déposer une prière et une larme sur le tombeau de Mgr Guitton, son ami, il désirait surtout s'entretenir avec son successeur dont la doctrine et l'éloquence lui rappelaient saint Hilaire.

L'archevêque de Reims s'était réjoui de la promotion de Mgr Pie, sur lequel l'école romaine pouvait compter. Le jeune évêque se montrait attentif non seulement aux ordres mais aux désirs du vicaire de Jésus-Christ; il avait fait grande figure au Concile de Bordeaux. Mgr Gousset voyait en lui un auxiliaire prudent mais ferme. Sa visite, comme l'annonçait une lettre du 15 mars, eut donc pour but de se concerter avec Mgr Pie pour la diffusion et le triomphe des doctrines qui leur étaient chères. Ils tombèrent d'accord sur les questions des conciles, de la liturgie, de l'enseignement, des droits de la presse et du journalisme, en un mot sur tout ce qui intéres-

(1) Mgr Léonard Berteaud.
(2) Louis Veuillot.

sait l'Eglise et la société; désormais ils marcheront unis, décidés tous les deux à ne laisser prévaloir, ni de fait ni de droit, un autre centre d'autorité que celui que Jésus-Christ a établi sur le monde.

Mgr Gousset se hâta ensuite de rentrer dans la cité rémoise, où il avait convoqué son deuxième synode pour le 2 juillet. Mais les tournées pastorales qu'il dut faire dans son diocèse, les funérailles du cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, qu'il présida, le conseil de l'instruction publique qui réclamait sa présence à Paris l'obligèrent de remettre cette réunion au 23 septembre.

Le synode commença dans le même ordre et au même lieu que celui de l'année précédente. On y remarquait plusieurs prêtres venus des diocèses de Langres, de Soissons, de Verdun et d'Agen, et le célèbre bénédictin dom Pitra. La messe achevée, le Cardinal prononça, avec un accent de profonde conviction, une allocution dans laquelle il déclarait remplir une obligation sacrée en réunissant une deuxième fois l'assemblée synodale; et y déplorait ensuite les dures nécessités qui ont si longtemps interrompu la tenue des conciles et des synodes, au grand détriment de la société religieuse et civile. Puis il conviait tout le clergé à mettre en commun, avec autant de liberté que de maturité, les lumières et l'expérience de tous pour donner aux statuts proposés une forme définitive, et ce caractère de sagesse et de généralité qui peut seul en assurer la permanence. Enfin, il annonçait que, dans son désir de connaître les vœux de ses prêtres, il avait nommé une commission chargée de recevoir les idées de chacun et de les lui transmettre.

Les travaux du synode durèrent six jours, occupèrent deux sessions et dix séances. Cinq heures par jour étaient consacrées aux congrégations générales.

Vingt-huit chapitres de statuts, suivis de plusieurs appendices considérables et d'un catalogue des livres défendus, tel fut le résultat des travaux synodaux.

Remarquons deux points importants sur lesquels le Cardinal insista spécialement. Le premier, concernant les lectures interdites aux prêtres et aux fidèles, rappelait que l'Index est obligatoire en France comme en Italie et ailleurs. Le second regardait l'administration discrète et miséricordieuse du sacrement de pénitence. Il était juste que son diocèse profitât de sa longue expérience et de ses études approfondies, qui lui donnent une si belle place parmi les théologiens moralistes.

Dans ses entretiens avec son clergé, comme dans ses écrits, l'archevêque de Reims n'avançait rien que sur la parole des grands maîtres de la science sacrée, ou sur les décisions des conciles et l'enseignement des constitutions apostoliques. Il aimait à commenter cette parole qui a inspiré toute sa vie : « il vaut mieux avoir à rendre compte à Dieu d'un excès de miséricorde que d'un excès de sévérité. » Il se plaisait à citer à ce sujet, saint Liguori, Benoît XIV, saint Thomas et Léon XII.

L'assemblée recueillit, avec un religieux respect, de la bouche de son président, cette sentence du synode de Cervin, 1836 :

« Le confesseur qui renverrait durement le pénitent désespéré, serait un ministre, non du Christ, mais de Satan. »

En même temps qu'il prêchait la miséricorde, il s'élevait contre les dangers d'une indulgence aveugle ou d'une routine sans principe. A ce propos, il n'oubliait pas de constater, preuves à l'appui, que l'Eglise romaine, en quelques points graves, était plus sévère que les rigoristes qui l'accusaient de relâchement.

Il n'est pas inutile de signaler deux rapports, l'un de M. le curé de Charleville, sur la question du catéchisme diocésain dont Mgr Gousset voulait deux éditions : le grand catéchisme et le petit ; l'autre, de M. le chanoine Dumas, sur un projet de bibliothèque paroissiale que l'éminent archevêque désirait réaliser dans son diocèse.

Le moment était venu de clore le synode. Une grande émotion s'empara de l'auditoire; quand le Prince de l'Eglise, parlant pour la première et unique fois de la pourpre cardinalice, symbole du martyr, protesta que s'il plaisait à Dieu d'appeler le pasteur et le troupeau à combattre pour la Religion, il était prêt, avec ses prêtres; et que, puissante par l'union du chef et des membres, sous l'autorité du vicaire de Jésus-Christ, l'Eglise de Reims au besoin marcherait la première et donnerait l'exemple.

Puis répondant à l'archiprêtre de Rethel [1], il finit par ce vœu qui avait dans sa bouche une grande signification : « Puisse mon vénérable clergé mesurer son respect et sa reconnaissance pour l'Archevêque sur le respect et la soumission de l'Archevêque pour le Souverain Pontife. »

Le Cardinal étendait sa sollicitude à tous les ordres monastiques, en particulier à celui de saint Benoît. Il en donne la preuve à la fin du synode. C'est avec bonheur qu'il avait vu la renaissance de l'antique abbaye de Solesmes, dont les principaux membres s'étaient mis à la tête du mouvement liturgique, et combattaient vaillamment pour les doctrines romaines. Cette attitude militante avait suscité aux enfants de saint Benoît des adversaires, jusque dans les rangs de l'épiscopat. Mgr Gousset se fit un devoir de protéger et de défendre un ordre qui a tenu, avec autant de modestie que de puissance, le sceptre de l'érudition au point, disait-il,« que même nos frères séparés par le schisme et l'hérésie, et jusqu'aux ennemis les plus fougueux de l'Eglise, s'inclinent avec un respect unanime devant les monuments de la science bénédictine. » Du reste, en recevant le titre cardinalice de Saint-Callixte et en prenant possession de ce sanctuaire vénérable, il avait contracté une alliance chère avec la famille religieuse de saint Benoît.

C'est pourquoi dans son voyage de Rome, il avait recom-

(1) M. le chanoine Fournier.

mandé, à la bienveillance spéciale du Pape, le monastère de Solesmes. « Nous fûmes heureux, écrivait le Cardinal, de nous associer avec l'un des vénérables frères du sacré collège, plusieurs prélats français et étrangers, et à quelques hommes aussi distingués par le sang que par le mérite, pour appeler spécialement l'attention et l'intérêt du Saint-Père sur cette abbaye. Ce témoignage, déposé spontanément aux pieds de Sa Sainteté, trouva son cœur prêt, et nous eûmes la consolation de recueillir des lèvres augustes du vicaire de Jésus-Christ l'expression d'une bienveillance aussi encourageante pour les enfants de saint Benoît que précieuse pour la France. »

Cette démarche en faveur du monastère de Solesmes provoqua les lettres les plus affectueuses et les plus reconnaissantes de la part de dom Guéranger. « J'ai beaucoup de choses à dire à Votre Eminence, de grandes actions de grâces surtout à lui rendre pour tout le mouvement qu'elle veut bien se donner pous nous », et ailleurs : « Je suis bien vivement touché de tout ce que vous voulez bien faire pour nous, et si je n'en ai pas écrit plus tôt à Votre Eminence, c'est que je connais la multitude de ses occupations, et que je sais d'ailleurs que mon excellent confrère dom Pitra a souvent l'honneur de l'approcher.

« D'ici un mois, je pense, on aura enfin terminé l'impression du troisième volume des *Institutions*. Votre Eminence le recevra des premiers, comme il est juste (1) ».

Peu de temps après, Pie IX adressait, à l'archevêque de Reims, un bref où il relevait le souvenir glorieux de cet ordre qui a laissé d'immortels monuments de sa doctrine et de son génie, et a si bien mérité de la cause catholique, par les saints, les martyrs, les pontifes, et les papes à jamais illustres qu'il a produits. C'est ce bref que Monseigneur fit lire en présence de dom Pitra et de tous les prêtres du synode et qu'il publia dans tout son diocèse. Une lettre pastorale vint plaider élo-

(1) Lettre du 10 juin 1851.

quemment la cause des ordres monastiques que la piété de nos pères considérait comme les anges tutélaires des villes et des campagnes, et implorer la charité en faveur de la maison de Solesmes à qui « appartient éminemment, comme caractère distinctif, qui n'est point assez apprécié de nos jours, la prière solennelle et commune et les saines traditions liturgiques. » « Qui parmi nous, s'écriait le Prélat, serait indifférent au développement d'un ordre qui a couvert la Champagne de ses travaux et de ses monuments, qui a créé Saint-Remi, Saint-Nicaise, Saint-Thierry, Saint-Bâle, Hautvillers, Notre-Dame de Mouzon, qui a donné Richet et dom Marlot à Reims, dom Ruinart et dom Mabillon à l'Eglise et au monde savant, et qui compte encore plusieurs ecclésiastiques de notre diocèse. »

Nous ne devons pas oublier qu'un des buts de l'assemblée synodale fut de régler ce qui concernait l'adoption définitive de la liturgie romaine. « Nous avons pu dans notre synode diocésain mettre à exécution les décrets du dernier Concile provincial de Reims, tenu à Soissons en 1849, et rétablir parmi nous l'unité liturgique qui est comme l'uniforme du dogme catholique ». C'est pour assurer cette unité que le Cardinal chargea les archiprêtres et les doyens de veiller à l'observation des statuts et règlements du diocèse, surtout en ce qui regarde le rite romain et institua une commission pour résoudre les doutes, les difficultés que pouvait présenter l'application des règles liturgiques.

Quelques mois après le synode, la face politique de la France était changée. L'Assemblée Nationale, composée d'honnêtes gens mais paralysée par ses divisions, impuissante à faire le bien comme à conjurer le mal, n'avait plus la confiance du pays qu'épouvantait la poussée du socialisme. Par un coup d'audace que le succès n'a point légitimé, Napoléon la dissout et réunit entre ses mains tous les pouvoirs.

Ainsi trois ans après le grand vote du 10 décembre, vingt ans après la chute des Bourbons, trente-cinq ans après la

chute de Napoléon, soixante ans après la chute de la vieille Constitution, on vit la facile révolution du 2 décembre 1851. « Les socialistes, dit Louis Veuillot, menaçaient la propriété, menaçaient la religion, menaçaient la civilisation, la société. L'avenir effrayait les plus hardis, alarmait jusqu'aux plus pervers. La France avait peur. »

L'archevêque de Reims se trouvait à Paris en ce moment critique. Quelle attitude et quelle conduite tenir? Il fallait avant tout défendre les intérêts de l'Eglise et de la société menacée par l'anarchie. Les évêques présents dans la capitale se réunirent chez Mgr Gousset. C'étaient l'archevêque de Tours et les évêques d'Autun, Versailles, Moulins, Orléans et Arras. Ils délibérèrent ensemble sur la situation. Sans doute le chef de la monarchie héréditaire était là, jeune, intelligent, honnête, mais il n'avait qu'un cadre incomplet de serviteurs soucieux de le bien servir, et les difficultés interminables de ce qui aurait dû être si simplement, et si vite fait : la fusion, ne permettaient guère d'espérer son retour de l'exil. Le nom d'Orléans n'avait pour lui que des ambitions mesquines et décriées, des affections tièdes et des souvenirs louches.

Louis-Napoléon n'était pas un inconnu. De grands événements religieux avaient marqué son gouvernement : la liberté d'enseignement garantie, le Pape ramené à Rome par les armes françaises, l'Eglise remise en possession de ses conciles, de ses synodes et voyant continuellement s'accroître le nombre de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité, tout cela était des gages donnés à la cause de l'ordre et de la Religion. De plus, l'acte du 2 décembre, quoique rappelant le 18 brumaire, était cependant un acte contre-révolutionnaire et à ce point de vue pouvait rendre un inappréciable service à la société.

Ce furent ces considérations qui déterminèrent les prélats à voter pour Louis-Napoléon.

L'archevêque de Reims prit aussi l'avis de Montalembert

qui, seul des anciens chefs parlementaires, adhéra publiquement au coup d'Etat, par un vif sentiment du péril social, par crainte surtout que Louis-Napoléon, répudié par les catholiques, les combattît à son tour et ne cherchât ailleurs ses auxiliaires.

Telle fut la politique que suivit le Cardinal Gousset, ne songeant, comme aucun catholique du reste, à engager l'avenir irrémédiablement, ni à se livrer complètement. « C'est, disait-il avec Mgr Pie, un homme de transition, vraiment providentiel. »

« Voter pour Louis-Napoléon, répondait-il à ceux qui le consultaient, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France, qui est lasse d'un gouvernement vague et indécis, et dégoûtée du parlementarisme ; ce n'est pas dire que son gouvernement est celui que nous préférons à tout, c'est dire simplement que nous préférons un prince qui a fait ses preuves de résolution et d'habileté, à ceux qui font aujourd'hui les leurs par le meurtre et le pillage. En votant pour Louis-Napoléon, je vote donc pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté possible du bien, contre la liberté certaine du mal. »

Ce fut la politique de l'immense majorité des Français qui ratifia, par plus de sept millions de suffrages, la présidence décennale, puis l'Empire.

CHAPITRE XI

La question des classiques, Mgr Gaume, *Le Ver Rongeur*. — Approbation de Mgr Gousset. — Intervention de l'évêque d'Orléans et de la presse. — Défense de Mgr Dupanloup, relativement à l'*Univers*. — Lettre de Mgr Gaume à Mgr Dupanloup. — Rôle du cardinal Gousset. — La *Déclaration*. Consultation de Mgr Gousset. — Lettre du cardinal Antonelli à Mgr Gousset. — Fin de la querelle des classiques. — M. Guizot. — Alliance de tous les chrétiens contre le socialisme. — Elle est combattue par Auguste Nicolas. — Les *Etudes philosophiques* déférées à l'Index. — Intervention du Cardinal Gousset. — Justice rendue à A. Nicolas. — Mémoire sur le Droit coutumier. — Réfutation de ce Mémoire par le Cardinal Gousset.

1851-1853

La question de l'enseignement était à l'ordre du jour. Les catholiques qui avaient lutté si longtemps contre le monopole universitaire avaient enfin conquis la loi de 1850.

Pour beaucoup ce n'était pas assez d'enseigner librement, il s'agissait d'enseigner plus chrétiennement. Déjà en 1832, des prêtres de zèle et de talent avaient déploré l'insuffisance de l'instruction religieuse dans les écoles secondaires, et signalé comme une cause des malheurs du temps la direction presque exclusivement païenne donnée à l'enseignement de la jeunesse.

On avait vu les abbés de Salinis et Gerbet s'appliquer à rendre l'instruction de plus en plus chrétienne au collège de Juilly.

Depuis longtemps, des doutes sérieux avaient agité l'âme de Mgr Parisis au sujet des auteurs païens donnés pour unique sujet d'études à la jeunesse, dans tout le cours de ses

humanités grecques et latines. De même qu'il fut le premier promoteur de la réforme liturgique au diocèse de Langres, de même il eut l'honneur d'être le premier réformateur des études en ordonnant que l'explication des Pères et des Docteurs de l'Eglise fît partie des cours de grammaire, d'humanités et de littérature, dans son séminaire.

Le Concile de Soissons avait suivi la même ligne lorsqu'il avait prescrit qu'on joignît à l'enseignement des ouvrages païens celui des auteurs chrétiens.

Mais ce fut en 1851 qu'éclata la fameuse querelle des classiques provoquée par la publication d'un livre intitulé : *Le Ver rongeur des sociétés modernes, ou le paganisme dans l'éducation*. L'auteur de cet écrit était l'abbé Joseph Gaume, vicaire général de Nevers (1).

Ce prêtre de mérite, dont la science égalait le zèle, s'appliquait à démontrer la fâcheuse influence qu'avaient exercée dans la société, depuis quatre siècles, les livres païens étudiés exclusivement et sans expurgation. Comme conséquence, il proposait une prompte réforme sans laquelle il annonçait que l'Europe irait aux abîmes.

M. Gaume avait communiqué les épreuves de son ouvrage au Cardinal Gousset qui les avait emportées à Rome et remises au général des Jésuites avec prière de les lire et de lui faire connaître son avis. Après examen, le Père Rothoan les renvoya à l'archevêque de Reims avec des observations écrites qui contestaient l'opportunité de cette publication, et y signalaient des exagérations avec des inexactitudes historiques. Qu'il y eût dans le livre de M Gaume des assertions exagérées, l'archevêque de Reims le reconnaissait : le titre de l'ouvrage ne lui plaisait pas, comme il l'avouait à Mgr de Marguerye (2), évêque d'Autun. Mais la thèse en elle-même conservait un fond de vérité indéniable, et Mgr Gousset restait persuadé qu'il était utile, même nécessaire, d'apporter

(1) Né à Fuans (Doubs).
(2) Lettre du 1er juillet 1852.

des améliorations dans l'enseignement littéraire de la jeunesse. Il honora donc de la lettre suivante l'auteur du *Ver rongeur des sociétés modernes* :

« Cette lecture m'a vivement intéressé par la manière dont vous avez traité des questions de la plus haute importance. Il me semble que vous avez parfaitement démontré que, depuis plusieurs siècles, l'usage à peu près exclusif des auteurs païens, dans les écoles secondaires, a exercé une funeste influence sur l'éducation de la jeunesse et de l'esprit des sociétés modernes. Dès lors, les amis de la Religion et de l'ordre social comprendront facilement, comme vous l'avez compris vous-même, la nécessité de modifier, dans les établissements d'instruction publique, la direction des études, en ce qui concerne le choix des auteurs classiques, de manière à donner une large part aux auteurs chrétiens, grecs et latins, dont les écrits sont si propres à inspirer aux jeunes gens la pratique des vertus évangéliques et à remettre dans toute leur vigueur les principes constitutifs de la société. Cette idée peut rencontrer encore des contradicteurs, mais j'ai lieu d'espérer que tôt ou tard votre ouvrage aura d'heureux résultats et je ne puis que vous féliciter sincèrement de cette publication. »

Le Cardinal Gousset précisait déjà sa pensée dans cette première lettre. Ce qu'il demandait avec M. Gaume, c'était de réagir contre l'emploi exclusif des classiques païens, non pas en les proscrivant, mais en les expurgeant sévèrement et en introduisant largement l'élément chrétien dans les études littéraires.

L'apparition du *Ver rongeur* fit éclater un orage dans l'Eglise, la presse et le monde des écoles.

« J'ai le malheur, écrivait M. Gaume, de compter parmi mes adversaires d'éminents prélats, des prêtres vénérables, des catholiques zélés, dont tout le monde connaît la vertu et admire le talent. Mais j'ai aussi l'insigne honneur d'avoir pour ennemis déclarés tous les journaux impies, voltairiens, universitaires et gallicans. »

On s'étonnera peut-être de cette violente opposition à la thèse de M. Gaume. Mais la réforme proposée heurtait trop de préjugés pour ne pas susciter de nombreux adversaires. La pratique de plusieurs siècles, suivie par les maîtres les plus religieux et les plus distingués, semblait montrer qu'on s'exagérait le mal. Un chanoine d'Autun se signala dans la lutte autant par l'ardeur de la polémique que par un incontestable talent. Ce fut l'abbé Landriot, qui devait succéder sur le siège de saint Remi au Cardinal Gousset.

Mais le plus illustre des contradicteurs fut Mgr Dupanloup qui dirigea la bataille par l'*Ami de la Religion*, dont il avait conservé la haute direction, et, par une lettre (1) aux supérieurs et aux professeurs de ses séminaires où, maintenant son programme d'enseignement, il appréciait sévèrement la réforme demandée.

L'évêque d'Orléans apporta dans cette discussion, avec la célébrité de son nom et sa haute compétence dans les questions d'éducation, toutes les ressources de sa plume et toute la vivacité de sa nature. Cette ardeur était sa force, mais aussi son danger; elle l'engagea dans des polémiques où il ne brilla pas toujours par la mansuétude ; cela lui enleva parfois sur un grand nombre de ses collègues l'autorité que lui méritaient ses vertus et les services qu'il a rendus à l'Eglise.

Les esprits se passionnèrent de part et d'autre ; les objections vinrent de tous côtés, les unes avec modération, les autres avec vivacité. On accusait l'auteur du *Ver rongeur* d'être le contempteur du siècle de Louis XIV, de vouloir la substitution totale et absolue des classiques païens et partant d'outrager l'Eglise et les ordres enseignants. Encouragé par d'éminents évêques, défendu par de savants religieux et un journal dont le zèle pour la Religion ne pouvait être mis en doute, M. Gaume soutint vigoureusement son opinion et répondit à toutes ces accusations avec un calme et une soli-

(1) 19 avril 1852.

dité qui, au jugement des maîtres, font de sa défense un modèle de polémique [1].

Mgr Gousset lui écrivit alors une seconde lettre : « N'ayant pas été tout à fait étranger à la publication du *Ver rongeur*, je n'ai pu être insensible aux attaques violentes dont vous avez été l'objet à cette occasion. On ne peut vous accuser d'avoir émis des opinions exagérées, absurdes, irrespectueuses envers l'Eglise, et capables de troubler les consciences, sans faire retomber une accusation aussi grave sur ceux qui, en approuvant votre livre d'une manière ou d'une autre comme je l'ai fait moi-même, se seraient rendus solidaires des erreurs qu'on vous reproche. Néanmoins, comme le procès me paraît suffisamment instruit, et que vos lettres à Mgr d'Orléans ne laissent rien à désirer ni pour le fond, ni pour la forme, je n'entrerai pas dans la discussion. Je préfère mettre la main à l'œuvre en adoptant incessamment pour les petits séminaires de mon diocèse le plan d'éducation que vous proposez.

« Cet essai, je m'y attends, aura des contradicteurs, mais, à tort ou à raison, je suis persuadé que l'usage exclusif ou presque exclusif des auteurs païens dans les établissements d'instruction secondaire ne peut sous aucun rapport contribuer à l'amélioration de l'ordre social. Il me semble que rien n'est plus propre à favoriser les efforts de ceux qui, au nom du progrès, travaillent à remplacer la civilisation chrétienne par la prétendue civilisation des Grecs et des Romains. »

On avait posé en axiome que M. Gaume, malgré ses protestations, réclamait l'exclusion complète des classiques païens ; partant on avait conclu que le cardinal Gousset, en approuvant le *Ver rongeur*, voulait l'usage exclusif des auteurs chrétiens, et quelques historiens dans la suite ont insinué qu'il avait bouleversé l'enseignement littéraire de ses séminaires en proscrivant la littérature païenne. Je dois à la vérité de rétablir les faits et de mettre les choses au point.

(1) Appréciation de Mgr A. Ricard.

Mgr Gousset, nous l'avons déjà constaté, se distinguait par un tact sûr ; dans la pratique il était moins absolu qu'on ne le pensait au dehors. Tout en se montrant un chaud partisan de l'idée émise par M. Gaume, il s'était demandé comment il devait la réaliser, dans quelle mesure il fallait l'appliquer. Le succès de la réforme projetée dépendait de la sagesse et de la prudence de son application. L'archevêque de Reims n'en doutait point. Aussi le vit-on s'entourer des lumières d'amis éclairés et compétents, puis consulter Pie IX qui lui répondit de maintenir l'usage des auteurs païens, mais expurgés, en y joignant l'étude des Pères de l'Eglise et des littérateurs chrétiens.

C'est en conformité avec les avis reçus de différents côtés et la direction partie de Rome qu'il traça pour ses séminaires un programme d'enseignement qui n'avait rien d'exclusif. Nous en trouvons la preuve dans les deux faits que nous allons rapporter.

Au fort de la dispute, Mgr Gousset présidant la distribution des prix dans son petit séminaire, le vénérable directeur de cet établissement (1) fit le discours d'usage sur l'emploi simultané des auteurs païens et chrétiens. Le Cardinal s'empressa de le féliciter de son discours. « Vous êtes dans le vrai, lui dit-il, il faut christianiser l'enseignement ; mais ce serait une utopie de n'admettre dans les études que les ouvrages chrétiens. »

Un jour, M. Tourneur rencontra aux Eaux-Bonnes M. l'abbé Hestch, supérieur du petit séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin, près d'Orléans. M. Hestch demanda au curé de Sedan comment on pouvait organiser les études au petit séminaire de Reims, d'où le cardinal Gousset avait banni tous les auteurs païens ! Mais, dit M. Tourneur, on n'a exclu chez nous aucun païen On les veut choisis et expurgés, bien entendu, mais on les étudie autant que jamais avec toute l'ardeur et le goût dont on est capable.

(1) M. le chanoine Perrin.

Le Cardinal a seulement exigé, pour chaque classe, l'introduction d'un petit volume, édité chez M. Gaume, et contenant les principaux chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne.

M. Hestch ne revenait pas de sa surprise, et il déclara que c'était exactement le programme de Mgr Dupanloup. « Alors Mgr Gousset qu'on nous oppose pense et agit exactement comme nous. » Et quand, de retour de son voyage, M. Tourneur raconta l'incident au Cardinal, celui-ci s'écria : « Eh quoi ! moi interdire l'étude de Virgile, d'Horace, et de Cicéron, c'est trop fort. » Puis, soudain il se mit à réciter de longues tirades des *Bucoliques*, de l'*Enéide* de Virgile, et des *Odes* d'Horace. « Mais c'est très beau, tout cela, s'écria-t-il en s'arrêtant, et je veux qu'on l'étudie dans mes séminaires bien convenablement sans doute, et avec autre chose, mais qu'on l'étudie (1). »

De plus, la lettre publique que Mgr Gousset écrivit à M. Gaume (2) donne la note de sa pensée : « J'ai lu avec une attention toute particulière le travail que vous avez soumis à mon examen sous ce titre : « *La question des classiques ramenée à sa plus simple expression.* » Vous ferez bien de le publier en faveur de ceux qui croient voir dans vos écrits ce qui n'y est pas. Il me paraît très propre à dissiper une foule de préjugés, et à porter la lumière dans les esprits qui cherchent la vérité de bonne foi. Continuez donc l'œuvre importante que vous avez commencée, respectant toujours comme vous l'avez fait jusqu'ici non seulement ceux qui ne partagent pas vos opinions, mais encore et principalement ceux qui, faute de vous comprendre, semblent vouloir vous traiter comme on traite un novateur. J'en ai la confiance, après les contradictions et les difficultés sans lesquelles le bien ne se fait jamais, on reconnaîtra la nécessité d'introduire, et un peu plus tôt un peu plus tard on introduira en effet beaucoup plus largement qu'on ne l'a fait depuis longtemps, les auteurs chrétiens dans

(1) *Vie de Mgr Tourneur.*
(2) 8 octobre 1852.

l'enseignement de la jeunesse. La Religion et la société y gagneront et les lettres n'y perdront rien. »

Ce n'était donc pas la proscription des auteurs païens que réclamait le Cardinal, mais l'introduction plus large des auteurs chrétiens.

Telle fut la première phase de cette controverse marquée par une polémique retentissante et passionnée, faite de malentendus que l'archevêque de Reims s'efforça de dissiper en engageant l'auteur de la réforme à exposer le plus clairement possible sa pensée incomprise.

La seconde phase de cette discussion fut formée d'incidents regrettables qui commencèrent la scission de l'épiscopat français. C'est ici surtout que le Cardinal Gousset fit grande figure par la perspicacité de son jugement, et l'influence prépondérante de son intervention.

L'*Univers*, qui avait pris parti pour la réforme des classiques, s'était mêlé à la bataille avec l'ardeur qu'il apportait dans toute cause qu'il croyait bonne. Cet excès d'ardeur souleva contre lui une tempête qu'il soutint avec abnégation et courage.

Dans sa lettre adressée en 1852 aux supérieurs et aux professeurs de ses petits séminaires, Mgr Dupanloup avait ouvert un feu très vif contre le livre de M. Gaume, dont il regardait la thèse et la campagne comme inopportunes et dangereuses.

L'évêque évidemment agissait dans la plénitude de son droit, et sa lettre ne relevait que du Saint-Siège. Louis Veuillot ne prit point garde à son caractère officiel. Sans vouloir juger ni attaquer l'acte épiscopal en lui-même, il se crut permis de continuer à défendre son opinion en discutant les idées personnelles et les appréciations littéraires de Mgr Dupanloup.

Cette intervention, irrégulière dans la forme, parut au prélat un attentat à l'ordre hiérarchique, et une injure à l'autorité épiscopale. Aussi, pour venger cette autorité et prévenir l'invasion du laïcisme dans l'Eglise, lança-t-il un mandement in-

terdisant au personnel enseignant de s'abonner à l'*Univers* et lui enjoignant même de cesser immédiatement les abonnements commencés.

L'acte était grave. On se trouvait en face de la question générale des droits de la presse catholique. « C'est sans contredit, disait l'évêque d'Orléans, une des plus grandes affaires que l'Eglise de France ait eues depuis longtemps... Sans doute la question du choix des auteurs pour l'enseignement classique est importante, mais une question plus importante que celle du choix des auteurs se présente ici. Il s'agit de savoir si les rédacteurs de l'*Univers* et de quelques autres journaux religieux, ses correspondants, auront droit de venir, à la place du Pape ou des conciles de la province, contrôler nos instructions pastorales, et de s'établir en face de nous, de nos vénérables collègues et du Saint-Siège comme les défenseurs de la foi compromise et les censeurs de l'épiscopat. »

Louis Veuillot répondit par une lettre dans laquelle il affirmait qu'il n'avait pas cru attaquer un acte épiscopal, mais un écrit tombé dans le domaine de la discussion, une opinion particulière sur une matière de controverse. Il protestait de son obéissance et de son respect envers l'épiscopat, et se déclarait prêt à se retirer si on le jugeait à propos : « Que Nos Seigneurs les évêques parlent, à l'instant, sans délai, sans hésitation et sans plainte nous obéirons, ce sera fait en un jour et pour longtemps. »

Les excuses étaient ce qu'elles devaient être, et la lettre aussi habile qu'irréprochable. Mais qu'allait-il sortir de ce conflit et quelle serait l'attitude de l'épiscopat?...

Plusieurs prélats, Mgr Sibour en tête, approuvaient pleinement l'auteur du mandement. « C'est solide, c'est clair. La petite question, celle des classiques, et la grande question, celle du respect de l'autorité, et des périls que fait courir à l'Eglise la téméraire audace de quelques journalistes catholiques y sont traitées en main de maître (1). »

(1) Lettre de Mgr Sibour.

D'autres louaient l'acte en lui-même, mais blâmaient le ton vif des considérants, avouant que le mandement de Mgr Dupanloup était empreint d'une véhémence égale à l'ardeur de son zèle et à la fougue de sa nature.

Certains, au contraire, réprouvaient la mesure prise, tout en donnant raison aux considérants du mandement. « Je regrette la censure portée contre l'*Univers*, écrivait Mgr de Marguerye à l'archevêque de Reims (1), parce que nos ennemis en battent des mains, et que ce journal, malgré ses fautes, a rendu de vrais services à la cause de l'Eglise, et surtout a contribué à grandir les questions religieuses. Quant aux reproches articulés dans la lettre de Mgr d'Orléans, il les mérite en entier, à mon avis. »

Beaucoup se montrèrent très réservés et évitèrent, comme Mgr Pie, de se prononcer contre un journal qu'ils regardaient comme le clairon attentif aux signaux du Vatican, et donnant habituellement le ton de la véritable doctrine.

L'illustre évêque d'Arras manifesta hautement ses sentiments en faveur de la presse attaquée : « Quant à l'existence de votre feuille, écrivait-il à Louis Veuillot, je la regarde comme un bien pour la Religion. Je considèrerais la suppression forcée et même la suppression volontaire de votre journal comme un malheur pour la cause catholique. »

L'archevêque de Reims jugeait comme Mgr Parisis. A ses yeux ce n'était pas l'existence de la presse religieuse qui était en jeu, mais on voulait atteindre la presse dévouée aux idées romaines dans son organe le plus puissant, et la frapper dans les hommes de talent qui la dirigent.

« On veut faire tomber ce journal, écrivait-il à plusieurs évêques, parce qu'il est tout à la fois plus fort que la plupart des autres journaux, et plus zélé pour les doctrines de Rome (2). »

Pie IX ne pensait pas autrement quand il disait à Mgr de

(1) 1er juillet 1852.
(2) A Mgr de Marguerye, septembre 1852, à Mgr Guerrin, août 1852.

Ségur : « C'est une ruse du démon; toute cette affaire ne tend qu'à arrêter le mouvement général de l'unité romaine. »

Il est vrai que l'on fit déclarer, par l'*Ami de la Religion*, que ni directement, ni indirectement, et à aucun degré, il ne s'agissait ni de gallicanisme, ni d'ultramontanisme. Mais en même temps, n'entendait-on pas l'archevêque de Tours, à côté des plaintes formulées contre l'*Univers*, en élever de semblables « contre une école qui minait chaque jour, disait-il, les habitudes, et les traditions les plus chères à l'Eglise de France, afin de nous faire ressembler davantage à l'Italie, en prétendant nous rattacher au centre de l'unité (1). »

Un évêque, écrivant au Cardinal Gousset pour se plaindre de l'arrogance de certains journaux religieux, ne terminait-il pas sa lettre par ces mots : « Soyons ultramontains, c'est notre force, mais sans amoindrir l'épiscopat qui est souvent impuissant en Italie avec les tracasseries des bureaux de Rome (2). »

Au reste, Mgr Dupanloup ne trouvait-il pas suspect l'appui donné à l'*Ami de la Religion* par le *Siècle* et les organes les plus accrédités de la libre pensée et de la Révolution ! N'avait-il pas outrepassé la mesure dans sa campagne contre l'*Univers !* N'avait-il pas fait descendre la question doctrinale des droits de la presse à une question particulière et personnelle ? Il parut le craindre. D'où changement de tactique pour obtenir l'adhésion de ses collègues. De concert avec le cardinal Mathieu et Mgr Sibour, il rédigea une déclaration en quatre articles, ayant un caractère doctrinal plus étendu, où la question des personnes était écartée. On y déclarait :

« 1° Que les actes épiscopaux ne sont en aucune façon justiciable des journaux, mais seulement du Saint-Siège et de l'épiscopat.

« 2° Que l'emploi dans les écoles secondaires des classiques

(1) *Vie du Cardinal Pie*, par Mgr Baunard.
(2) Lettre de Mgr de Marguerye, 1er juillet 1852.

anciens, soigneusement expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais, ni dangereux.

« 3° Que l'emploi de ces classiques anciens ne doit pas toutefois être exclusif de l'étude des auteurs chrétiens.

« 4° Que c'est aux évêques seuls qu'il appartient, chacun dans leur diocèse respectif, et sans que nuls écrivains ou journalistes aient à cet égard aucun contrôle à exercer, de déterminer dans quelle mesure les auteurs, soit païens, soit chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires et dans les écoles secondaires confiées à la direction du clergé diocésain. »

Cette pièce, selon la remarque de ses auteurs, devait faire cesser les bruits répandus dans le public, au sujet de prétendues divisions qui existaient entre les évêques, sur des questions touchant à l'autorité de leur saint ministère et à l'enseignement des lettres dans les écoles chrétiennes.

L'acte destiné à donner la paix apporta la guerre.

Adressée le 23 juin à tous les membres de l'épiscopat, excepté toutefois aux chefs les plus influents de l'école romaine, la *Déclaration* reçut quarante-six adhésions, dont quelques-unes avec d'importantes réserves, et d'autres obtenues par surprise. C'est ce que nous atteste une réponse de Mgr Guerrin, évêque de Langres, au Cardinal Gousset [1] : « Je vous remercie bien sincèrement des deux lettres que vous m'avez adressées relativement aux affaires de Mgr d'Orléans. Malheureusement elles étaient venues trop tard pour me diriger et j'avais déjà donné mon adhésion à la fameuse *Déclaration*, parce que l'on me faisait entendre qu'elle réunissait tous les suffrages et conciliait tous les esprits.

« J'ai appris plus tard que Mgr Dupanloup avait très sagement renoncé à publier la susdite *Déclaration* avec le nom des adhérents. J'ai dit alors de cette déclaration : *Abeat quo libuerit.* » Les autres évêques ne voulurent pas signer cette pièce que dom Guéranger appelait un concile par courrier.

(1) 27 Juillet 1852.

Mgr Cart adressait à son éminent ami de Reims les informations suivantes (1) : « Voici comment les choses se passent ici : NN. SS. d'Avignon, de Gap, de Digne et de Nîmes, ont refusé leur adhésion ; je crois que nos autres collègues des provinces d'Aix et d'Avignon ont signé la malencontreuse *Déclaration*. Je ne sais si je me trompe, mais c'est pitié et humiliation de voir les instances avec lesquelles on demande des signatures ; il n'y a là ni dignité, ni convenances, ni mode canonique. »

« J'ai reçu de l'évêque d'Orléans, écrivait Mgr de Prilly, un nouveau message ; je me dispenserai d'y répondre, tant il me semble ridicule de se disputer au sujet d'une affaire sur laquelle tout le monde est d'accord et de combattre un ennemi qui n'existe pas. En effet, quel est le journaliste qui ait prétendu avoir le droit de régenter les évêques ? Je n'en connais pas. » Irénée Depery, de Gap, Mathias Debelay, d'Avignon, Jean Doney, de Montauban, Pierre Mabile, de Saint-Claude, dénoncèrent publiquement la forme et l'esprit de ce document. « Ce sont les doctrines romaines, disait Mgr de Dreux-Brézé, contre lesquelles on a comploté de réagir, c'est ce qu'on appelle le parti ultramontain que l'on a résolu d'abattre, c'est un savant Cardinal, mon ami et mon ancien maître, auquel on se promet de donner une leçon. »

Mgr Gousset ne reçut pas la leçon, l'histoire dira que ce fut lui qui l'infligea.

Un certain nombre de prélats, même parmi ceux qui avaient signé le manifeste, écrivirent à l'archevêque de Reims, soit pour communiquer leur réponse, soit pour demander conseil à celui qui passait pour une des plus sûres lumières de l'Eglise de France.

Voici la réponse magistrale qu'il fit, le 30 juin, à ces communications : « Je ne connais pas les quatre articles que Mgr Dupanloup a soumis à votre signature et à celle de plusieurs de nos collègues. J'ai bien appris que certains mandataires

(1) 5 juin 1852.

s'étaient présentés de sa part et en son nom dans divers diocèses, principalement du Midi de la France, mais j'ignore encore ce qu'ils ont ou proposé ou sollicité. Je crains que sous prétexte de prévenir toute discussion dans l'épiscopat, on n'ait commencé par le fractionner, en engageant par des négociations individuelles une partie des évêques à l'insu des autres, et peut-être dans un but direct d'opposition. Quoi qu'il en soit de l'intention, je pense que les démarches et les actes de Mgr l'évêque d'Orléans n'auront pas un résultat dont son zèle et sa piété puissent se réjouir. »

Puis, jugeant la *Déclaration* dans sa forme et son autorité, il continue : « Ce n'est pas par de semblables procédés que l'on arrivera à trancher définitivement des questions de la nature de celles dont il s'agit en ce moment, et je me permettrai de dire qu'on ne devait pas en faire l'essai. Ce système d'adhésions isolées, provoquées ou sollicitées personnellement, en dehors de toute vue d'ensemble et de toute délibération, sans intervention aucune du vicaire de Jésus-Christ, n'est point consacré dans l'Eglise. D'ailleurs il est facile de comprendre combien il serait fâcheux qu'il y eût de la part d'un certain nombre d'évêques une manifestation désavouée par le Saint-Père.

« Or, sur le point dont il s'agit, on ne doit point compter sur le silence des prélats non adhérents, qui ne s'exposeraient pas à ce que ce silence fût considéré par ceux qui ignorent la matière ecclésiastique comme une adhésion tacite à des actes qu'ils désapprouveraient en réalité. Et qui peut se promettre d'autre part que ces mêmes actes obtiendraient l'assentiment du Souverain Pontife ? »

Abordant la réforme des classiques, il l'apprécie ainsi : « Au fond, la polémique soulevée par M. l'abbé Gaume à propos des auteurs classiques, encore qu'elle soit importante en elle-même et parfois trop chaleureuse dans ses expressions, ne porte évidemment point sur une question dogmatique, morale ou canonique; en un mot, ce n'est point une contro-

verse théologique, c'est une matière pédagogique, une affaire de méthode, un système d'éducation au sujet duquel les évêques peuvent penser diversement sans se compromettre en rien pour ce qui concerne le dépôt de la foi et de la doctrine de l'Eglise.

« J'ai donc été singulièrement étonné de voir des hommes éclairés faire intervenir ici l'infaillibilité de l'Eglise catholique. Les évêques à mon avis, sont parfaitement libres d'adopter le système de M. Gaume que la plupart de ses adversaires semblent n'avoir pas compris tout d'abord, ou de conserver, comme le vénérable évêque d'Orléans, la méthode qu'ils ont fait suivre jusqu'ici dans leurs petits séminaires. Cela posé, chaque évêque fera ce qu'il croit le plus utile à son diocèse, et après quelques essais on verra, je l'espère, des prélats favoriser plus ou moins l'usage des auteurs chrétiens en les faisant même dominer sur les auteurs païens, selon qu'ils seront plus ou moins persuadés, comme je le suis moi-même, que la société parmi nous surtout a besoin d'être régénérée, et qu'elle ne peut l'être que par une instruction religieuse plus approfondie, et par une éducation complètement chrétienne. La société étant malade il lui faut un autre régime, un autre système d'éducation que celui qu'on a suivi dans ces derniers temps, puisque ce système n'a pu l'empêcher de tomber dans un état alarmant, où elle ne donne signe de vie que par ses convulsions. »

Quant à l'*Univers* et à la campagne entreprise contre ce journal, le Cardinal les appréciait ainsi :

« A l'occasion de cette première polémique, Mgr d'Orléans en a soulevé une seconde d'une nature différente. Ce prélat ayant donné un *agenda* aux professeurs de son petit séminaire dans une lettre épiscopale concernant l'usage des auteurs païens, a cru devoir attaquer l'opinion de M. l'abbé Gaume. Il était dans son droit, mais il ne pouvait pas avoir la prétention de rendre ses propres opinions obligatoires. L'*Univers* pouvait donc continuer la polémique sur la question

générale en la considérant comme une controverse libre. Le sentiment d'un évêque, quoique manifesté dans un acte officiel, ne peut servir de loi à ceux qui sont étrangers à son diocèse. On peut seulement exiger que la règle de conduite qu'il trace à ses diocésains soit respectée par eux, tant qu'elle n'est pas improuvée par une autorité supérieure.

« Or l'*Univers*, tout en discutant l'opinion de Mgr Dupanloup, n'a point blâmé l'acte officiel émané de l'autorité d'un évêque. Il a compris qu'on n'aurait pu le faire sans manquer à l'épiscopat. Cependant Mgr d'Orléans publie son mandement contre l'*Univers* en accusant ce journal de vouloir diriger les évêques ou entraver l'exercice de leur juridiction.

« Je conviens que l'*Univers* a des défauts, il a même eu des torts, notamment en ce qui concerne la loi de 1850 sur l'enseignement public. Mais si on peut lui reprocher d'être trop ardent, ne peut-on pas reprocher à d'autres journaux, d'ailleurs estimables, de ne l'être pas assez, ou de confondre la prudence avec la peur, la modération avec la faiblesse ?

« Et puis, convient-il à un évêque de tendre la main aux ennemis de la Religion, en dirigeant ses coups contre ceux qui, étant animés d'une foi vive, la défendent courageusement parce qu'il arrive quelquefois à ceux-ci d'aller trop loin et de ne pas conserver toujours, dans la chaleur du combat, le *moderamen inculpatæ tutelæ* ?

« Ne serait-ce pas un scandale si nous nous montrions moins tolérants envers les écrivains qui prennent la défense de l'Eglise, qu'envers ceux qui attaquent ses institutions ? Le Saint-Siège condamne les mauvais livres, mais il les condamne tous, sans acception de personnes. Que chacun prenne donc dans l'*Univers* ce qui lui convient, en tolérant ce qui ne lui convient pas, cherchant à le redresser par des avis ou par la discussion s'il le juge à propos, tant qu'il ne s'écartera pas de l'enseignement catholique, mais qu'on n'oublie pas, de part et d'autre, cette maxime si conforme à l'esprit de l'Eglise : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

« Je finirai, Monseigneur, en vous soumettant une pensée qui peut être fausse, mais que je ne crois pas téméraire. La polémique sur l'usage des classiques n'est plus qu'un prétexte pour plusieurs adversaires de l'*Univers*. On veut faire tomber ce journal parce qu'il est tout à la fois plus fort que la plupart des autres journaux, et plus zélé pour les doctrines romaines, travaillant à resserrer de plus en plus les liens qui unissent les Eglises de France à l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises. »

L'archevêque de Reims, non content d'envoyer cette consultation aux évêques qui l'avaient provoquée, l'adressa directement à Pie IX, en lui exposant la situation des esprits, le coup porté à l'unité de l'épiscopat, et lui demandant en même temps sa suprême intervention pour rétablir la paix dans l'Eglise, et soutenir la cause romaine.

On connaissait à Rome la droiture et le jugement du Cardinal, comme on appréciait sa science et sa doctrine. Aussi ses renseignements avaient-ils un grand poids dans les décisions du Pape, comme l'atteste le cardinal Antonelli répondant le 30 juillet à sa lettre.

« Outre le grand prix que j'ai coutume d'attacher aux communications de Votre Eminence, celle que vous m'avez adressée sous le pli du 13 courant, à propos de la fâcheuse divergence qui s'est récemment élevée en France sur le choix des livres classiques pour l'enseignement littéraire, a une extrême importance.

« La parfaite connaissance que l'on a de la sagesse et du profond dévouement qui distinguent Votre Eminence était déjà une raison plus que suffisante de compter sur la justesse et l'étendue de vos vues dans l'appréciation de la susdite controverse. Cette assurance conçue d'avance, et que le Saint-Père à bon droit partageait avec moi, a été parfaitement confirmée par le précieux document contenu dans la lettre par laquelle vous avez manifesté vos sentiments à cette occasion à quelques-uns de vos collègues qui vous avaient consulté.

« Sans avoir aucune intention de censurer ici qui que ce soit, il faut bien remarquer dans l'intérêt de la vérité qu'il y a un point de la plus grave importance pour les évêques, et que Votre Eminence a signalé fort à propos, c'est la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies par l'Eglise la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal, sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher ardemment à l'établir.

« La force de cette observation fondamentale et des autres que Votre Eminence a si bien appliquée au cas présent dans la lettre dont il s'agit, fait pressentir l'influence qu'elle a dû avoir pour arrêter la marche d'une affaire aussi grave du côté des parties qui y étaient intéressées, que grosse de conséquences déplorables par suite de la manière dont elle avait été engagée.

« Maintenant, grâce au parti prudent auquel s'est décidé le personnage qui avait le principal rôle dans cette discussion, il semble qu'il y a lieu de la considérer désormais comme assoupie et que dès lors l'intervention suprême dont parlait Votre Eminence à la fin de la lettre dont elle a bien voulu m'honorer, a cessé d'être nécessaire. »

La consultation du cardinal Gousset porta le coup de mort à la *Déclaration,* que Mgr d'Orléans retira dans une lettre du 3 août à l'*Ami de la Religion,* et la réponse d'Antonelli fut l'enterrement de cette affaire qui n'aurait jamais dû être engagée.

« C'est ainsi que la bourrasque, dit Mgr Pie, a tourné au profit de la cause romaine. » Mais l'épiscopat restait divisé en deux camps, car la guerre avait été allumée par l'acte destiné à opérer la paix. Pendant longtemps les évêques n'auront plus cette unité d'esprit et d'action si désirable pour le bien.

Quant à la controverse sur les classiques païens, elle se

prolongea encore quelques mois, mais avec plus de calme et de modération. On finit par s'entendre et tomber d'accord. M. Gaume déclara qu'il ne demandait et n'avait jamais demandé que trois choses (1) :

1° L'expurgation plus sévère des auteurs païens ;

2° L'introduction plus large des auteurs chrétiens ;

3° L'enseignement chrétien autant que cela est possible, même des classiques païens.

Mgr Gousset l'en félicita. Louis Veuillot cessa la discussion et les adversaires de M. Gaume arrivèrent à dire : Nous avons toujours pensé comme vous.

Enfin le Concile d'Amiens, et Pie IX dans la bulle « *Inter multiplicis* », mirent un terme à cette lutte orageuse qui a eu pour résultat de rendre les maîtres plus vigilants dans l'explication des ouvrages anciens, de donner une plus large part aux chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, et de les faire entrer dans un bon nombre d'établissements dont les portes jusqu'alors leur avaient été fermées.

En effet, le 5 août 1852, le conseil supérieur de l'instruction publique adoptait pour le programme de l'Ecole normale ces deux modifications : la première avait pour objet d'ajouter à la liste des auteurs classiques un choix des Pères grecs, et plusieurs morceaux tirés de Tertullien et de saint Augustin ; la seconde recommandait expressément dans le programme que le choix des textes profanes fût fait de manière à sauvegarder les intérêts de la morale. Ce résultat inespéré, que l'affaire des classiques avait provoqué, était dû à l'influence du cardinal Gousset au conseil supérieur.

La polémique à propos des classiques païens touchait à sa fin, lorsque le comte de Montalembert publia un livre intitulé : « *Des intérêts catholiques au XIXe siècle.* » Le talent de l'illustre auteur s'y montrait avec un vif éclat. Sentiments magnanimes, irrésistible éloquence, foi ardente et pure, res-

(1) *Question des classiques ramenée à sa plus simple expression.*

pect inviolable pour l'Eglise et d'autres qualités recommandaient aux catholiques cet ouvrage qui acquit en peu de temps une publicité considérable. Toutefois il devait plutôt entretenir qu'apaiser les conflits politiques et religieux.

Deux idées ressortent de ce brillant écrit : 1° La renaissance du catholicisme depuis cinquante ans est due à la liberté dont on a joui sous le régime parlementaire. La Constitution et la liberté pour tous : voilà le meilleur gouvernement, le plus favorable aux intérêts catholiques ; 2° les écrivains religieux ont donc le tort de s'élever contre le gouvernement représentatif, d'applaudir trop inconsidérément au despotisme impérial qui se prépare, d'inféoder à l'Eglise un pouvoir éphémère et antilibéral.

L'esprit du livre se résume dans cette phrase de la préface : « La Révolution a cru tout ôter à l'Eglise ; sans le vouloir et sans le savoir, elle lui a tout donné en lui rendant la liberté, seul bien qui lui reste et lui suffit pour récupérer ou remplacer tous les autres. »

M. de Montalembert, comme l'atteste son historien, ne recouvra jamais dans sa plénitude le prestige qui l'avait entouré parmi les catholiques jusqu'à la présentation et au vote de la loi de 1850. Toutefois le cardinal Gousset conserva longtemps son admiration et sa reconnaissance à celui qui fut la force, l'honneur et le chef du parti catholique, et la confiance du chevaleresque défenseur des droits de l'Eglise ne fit pas défaut à l'éminent théologien de Reims, auquel il envoya son nouvel ouvrage avec les explications suivantes : « Monseigneur, je suis convaincu que la reconnaissance envers le présent n'exclut pas de votre âme épiscopale la justice envers le passé, et une prudente appréhension de l'avenir. C'est pourquoi je prends la liberté de faire adresser à Votre Eminence un écrit où j'ai tâché de rester fidèle aux traditions qui nous ont valu des succès si imprévus, et en même temps de réserver quelques ressources pour le cas éventuel où l'on pourrait avoir lieu de regretter les armes et les arguments

que certains écrivains religieux me semblent avoir trop promptement et trop complètement abandonnés. Du reste, je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle.

« Il ne s'agit pas ici d'une question de dogme : il s'agit d'une question mixte, plus politique évidemment que théologique.

« Si je me suis cru permis de l'examiner, selon mes forces et l'expérience qu'ont pu me donner vingt ans de vie publique, je soumets humblement à ceux qui ont mission de gouverner l'Eglise le résultat tel quel de cet examen (1). »

Nous n'avons pas la réponse de l'archevêque de Reims au comte de Montalembert, mais il n'est pas sans intérêt de connaître l'appréciation du Prélat sur la thèse libérale et sur le livre qu'il avait reçu. Nous tenons ces détails d'un savant religieux (2), son ami et son confident, qui avait le privilège d'être son commensal à l'hôtel du Bon Lafontaine à Paris.

« Mgr Gousset aimait et admirait l'énergie, le talent que le grand orateur déployait dans la défense de la Religion et de la société. Quant à la thèse libérale, il s'en expliquait de cette sorte : On peut employer utilement l'argument par lequel on revendique les droits immortels de l'Eglise au nom des principes de liberté. Il est opportun en certaines circonstances, bon contre certains adversaires ; mais il ne suffit pas. Il faut en outre réclamer ses droits sacrés au nom de l'autorité divine dont son fondateur l'a investie. M. de Montalembert et les libéraux semblent trop oublier la notion exacte du péché originel qui a troublé l'équilibre primordial de la nature humaine fortement inclinée au mal. Cette confiance exagérée en la liberté du bien dans ses luttes avec la liberté du mal en est une preuve. La liberté pour tous peut être demandée d'une manière momentanée, relative, mais non d'une manière absolue, comme l'idéal et l'état normal des sociétés. Dans les cas de conscience Mgr Parisis a exposé avec autant de sagesse que de précision les raisons diverses qui peuvent tantôt justifier,

(1) 21 octobre 1852.

(2) Professeur de théologie au séminaire du Saint-Esprit à Paris.

tantôt rendre blâmable le cri de liberté sur les lèvres catholiques.

« L'archevêque de Reims signalait aussi de l'exagération dans certaines opinions de l'auteur des *Intérêts catholiques*, qui donnait la forme parlementaire comme le grand moyen de défense de l'Eglise ; car il est certain que les libertés légitimes peuvent vivre et prospérer sous d'autres régimes. Mais le chapitre des conquêtes que la Religion a faites depuis cinquante ans lui paraissait un chef-d'œuvre d'éloquence ; « M. de Montalembert attribue ces victoires à la liberté ; sa foi courageuse et éloquente, ajoutait le Cardinal Gousset, y a puissamment contribué ainsi que certains journaux religieux. L'*Univers* en particulier a été dans la presse ce que Montalembert a été dans la tribune parlementaire. » Enfin l'illustre auteur des *Intérêts catholiques* paraissait au Prélat manquer de modération et de justice envers ses anciens frères et compagnons d'armes qu'il accusait de bassesse et de palinodies, qu'il ne craignait pas d'appeler : les *courtisans habituels du succès*, les *doublures de régimes déchus*, les *Pindares de l'aristocratie*, les *pontifes de la force rallumant leurs encensoirs pour de nouvelles idoles*, etc.

« Le comte de Montalembert, après une chaleureuse adhésion au coup d'Etat, avait conçu contre l'Empire une haine implacable motivée par la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Il s'en prenait à ceux qui ne pleuraient pas comme lui la liberté veuve du parlementarisme, et ne combattaient pas un pouvoir dont l'Eglise jusque là n'avait pas eu à se plaindre. « Nous n'avons pas le droit, disait le Cardinal de Reims, de blâmer sa manière de voir et d'agir en politique, mais il n'a pas le droit d'incriminer ceux qui ne partagent pas ses sentiments et obéissent à des convictions qui dirigent la ligne de conduite du Saint-Siège, de la grande majorité, du moins des évêques et du clergé de France. »

La presse et les laïques qui consacraient leur science et leur talent au service de la Religion trouvaient dans Mgr Gousset

non seulement un guide pour les éclairer et les diriger mais encore un appui pour les protéger et les défendre.

En 1851, Guizot, cet éminent publiciste, ce grand esprit, avait convoqué tous les chrétiens, catholiques et protestants, à une alliance commune, ou plutôt à une coalition contre l'hydre de l'anarchie et du socialisme qu'il fallait combattre, en vue du salut social. Cette alliance ne devait pas reposer sur l'unité de doctrine. « Est-ce à dire, écrivait-il dans la préface d'un de ses livres (1), que les chrétiens doivent à tout prix mettre de côté leurs dissentiments et en venir, selon le langage du moment, à la fusion, pour ne former plus qu'une seule et même Eglise ? Je ne le pense pas, l'unité de doctrine n'est ni possible, ni opportune. »

Il s'agissait donc de former une coalition sur le terrain vague et indéterminé des croyances religieuses.

Cette initiative fit grand bruit ; ce fut un véritable évènement. Le parti conservateur et certains catholiques, animés d'un zèle plus ardent qu'éclairé, accueillirent avec empressement cette avance faite d'ailleurs en termes courtois, avec des intentions bienveillantes.

Mais les sentinelles vigilantes de l'épiscopat s'alarmèrent de cette alliance qu'ils regardaient aussi impossible que dangereuse. Le Cardinal Gousset, avec d'autres évêques, y vit un outrage aux droits de la vérité catholique et une machine de guerre contre l'enseignement de l'Eglise. Un écrivain de renom, qui a bien mérité de la Religion, Auguste Nicolas, se chargea de dénoncer le danger de ce compromis et de réfuter les illusions de Guizot et de ses trop faciles adhérents, dans un volume intitulé : *Le protestantisme dans ses rapports avec le socialisme.*

La question était de sa nature irritante et épineuse. Aussi l'auteur n'était pas sans appréhension sur l'accueil que l'on réservait à son livre. Il en écrivit au Cardinal de Reims, en même temps qu'aux évêques d'Amiens, Arras, Poitiers,

(1) *Recueil de méditations et d'études morales,* par Guizot.

Montauban et Nantes, pour soumettre son ouvrage à leur approbation. Mgr Gousset, comme tous ses collègues les plus dévoués à Rome, donna un avis favorable et pressa Nicolas de publier son livre dont l'apparition indisposa le parti de ceux qui, ne tenant pas assez compte de la doctrine, avaient approuvé le projet de Guizot. Si des hommes illustres louèrent cet ouvrage comme une des plus belles défenses de l'ordre social et de la Religion, d'autres le taxèrent d'intolérance et reprochèrent à son auteur d'avoir repoussé, sans raison, les avances qui étaient faites. De là les hostilités auxquelles Nicolas fut en butte et dont il ne tarda pas à subir les conséquences.

Rome venait de condamner, pour cause de rationalisme, le dictionnaire de Bouillet (1), malgré l'approbation un peu précipitée de Mgr Sibour. Cet acte avait excité les colères de l'Université et le mécontentement du parti de ceux qui se disaient les amis de la paix. Les mécontents, dans l'espoir d'apaiser l'irritation des pédagogues français et de se concilier le parti conservateur, ainsi que les adversaires du catholicisme, résolurent de frapper l'auteur des *Etudes philosophiques*.

C'était le moment où la controverse du traditionalisme agitait les esprits. Le Père Chastel rangeait A. Nicolas parmi les écrivains à courte vue qui voulaient non seulement assujettir la raison à la foi, mais l'anéantir. Alors le cardinal Mathieu déféra à la Congrégation de l'Index les *Etudes philosophiques sur le christianisme* comme entachées de fidéisme, c'est-à-dire, de cette erreur qui consiste à infirmer la force de la raison pour surfaire la puissance et le rôle de la foi.

Le célèbre apologiste jeta un cri de détresse au Cardinal Gousset, comme aux prélats qu'il avait déjà consultés. « Il ne s'agit rien moins que de la mise à l'Index de mes *Etudes*, le bruit en court, le vent qui l'apporte souffle d'un côté qui le rend très vraisemblable, de Besançon. Cette redoutable mise

(1) Inspecteur général de l'Université.

à l'index vient de faire des victimes d'un certain côté, on ne serait pas fâché de lui en voir faire de l'autre, et d'immoler les *Etudes* aux mânes de Bouillet (1). »

L'Archevêque prit la défense de cet ouvrage, écrivit à Rome, et recommanda spécialement l'affaire à son ami le cardinal Fornari, très au courant des choses religieuses de France. Grâce à ces puissantes interventions, les calculs et les complots des adversaires de Nicolas furent déjoués. Non seulement l'ouvrage ne fut pas condamné, mais on obtint pour son auteur une décoration de Pie IX avec un bref élogieux, qui devait fermer la bouche à ses détracteurs.

Un autre service rendu à la cause romaine vint signaler le Cardinal Gousset à la reconnaissance des catholiques et mettre en relief l'autorité de son nom et de sa science, ainsi que la vigilance de son regard toujours attentif aux manœuvres occultes de ses adversaires.

On touchait à la fin de 1852. Depuis quelque temps un assaut général était livré contre le gallicanisme qui ne voulait pas se rendre. Les conciles provinciaux se célébraient, reconnaissant le droit commun et pour la plupart se prononçant formellement en faveur de la liturgie romaine. Les synodes se tenaient, resserrant les liens de la discipline et supprimant dans chaque diocèse les coutumes illégitimes. La théologie de Bailly, proscrite dans un certain nombre de séminaires, faisait place aux théologies de Péronne, Scavini, Gury. Refoulée dans ses derniers retranchements, l'école gallicane essaya une nouvelle tactique qui se fit jour dans un mémoire (2) anonyme d'abord distribué clandestinement, puis envoyé à la majorité des évêques, aux supérieurs de séminaires et à certains dignitaires ecclésiastiques.

Le manifeste produisit de l'émoi au sein du clergé et excita une certaine inquiétude parmi les chefs de la hiérarchie.

Modéré dans la forme, irréprochable dans les procédés, il

(1) *Vie de Aug. Nicolas.*

(2) *Mémoire sur la situation présente de l'Eglise gallicane.*

ne manquait ni d'érudition, ni d'habileté. « On ne peut se dissimuler, disait-on dans cet écrit, qu'un changement très notable s'opère en France, dans la discipline ecclésiastique. Les usages anciens, dont la conservation paraissait autrefois un privilège avantageux, sont abandonnés dans la pratique ; bien plus, ils sont ouvertement attaqués, presque condamnés.» Mais on avait soin d'ajouter : « Loin que cet écrit soit inspiré par un sentiment d'opposition au Siège Apostolique, la suite prouvera qu'il a réellement pour but de défendre sa véritable grandeur et son autorité même que compromettent les exagérations de quelques hommes dont le zèle n'est point accompagné de prudence. »

Après cette profession de foi, venaient le plan et le programme du mémoire anonyme. « Nos considérations auront pour objet : 1° les principes généraux sur lesquels repose la légitimité des coutumes propres aux Eglises particulières ; 2° l'application de ces principes aux usages suivis en France, soit avant la fin du siècle dernier, soit depuis la restauration de l'Eglise de France (1802) ; 3° la marche suivie depuis plusieurs années en opposition avec ces mêmes usages, et la situation où l'Eglise de France commence à être placée ; 4° les conséquences qui paraissent découler de ce changement de discipline ; 5° quelques-uns des moyens que les évêques pourront prendre pour prévenir ces inconvénients. »

Le but et les tendances de cet opuscule n'échappèrent point à la clairvoyance des sentinelles vigilantes qui le dénoncèrent comme un attentat à la Constitution de l'Eglise et le suprême effort du gallicanisme aux abois. Il ne s'agissait rien moins que d'entreprendre une campagne contre la révision des Conciles provinciaux par le Saint-Siège, le retour à la liturgie romaine et partant contre les grands défenseurs de la papauté. En un mot, le pamphlet n'était réellement qu'un habile plaidoyer en faveur des coutumes et traditions nationales au préjudice du droit pontifical.

C'est ce que démontra le Cardinal Gousset dans un écrit qui

parut sous ce titre : « *Observations sur un mémoire adressé à l'épiscopat.* « Le système qu'on y défend, disait-il au vicaire général qui le consultait, tend à établir en France un droit canonique particulier, national et indépendant de l'autorité du Pape, comme si on pouvait parmi noùs restreindre l'exercice du plein pouvoir que le Souverain Pontife a reçu du Sauveur du monde pour le gouvernement de l'Eglise universelle. Mes observations ne sont point pour l'épiscopat, elles s'adressent à ceux des simples prêtres qui ont comme nous l'occasion de lire le mémoire en question dont il est important de faire remarquer les tendances. »

La réponse de l'archevêque de Reims procède par citations suivies immédiatement d'une réfutation courte, mais péremptoire. Le style en est grave et animé, la science solide ; elle contient quatorze paragraphes dont les principaux regardent les droits du Pape et des évêques, les coutumes, l'ultramontanisme, la liturgie, l'index, le journalisme et les conciles provinciaux.

« Le mémoire anonyme parle des entraves apportées à l'exercice de l'autorité diocésaine par les décrets des sacrées congrégations », mais, reprend le Cardinal, qui a jamais montré plus de zèle que les papes pour les lois épiscopales? D'ailleurs est-ce que c'est entraver ou affaiblir l'autorité diocésaine que de la soumettre au gouvernement du chef de l'Eglise? Non, jamais un évêque n'est plus fort que lorsqu'il est parfaitement uni au Pape, il peut dire alors « qu'il peut tout en Celui qui le fortifie. »

« On accuse les anciens disciples de Lamennais de tenir encore aux erreurs de ce novateur, comme s'ils n'avaient pu souscrire avec toute sincérité aux encycliques de Grégoire XVI sans devenir cartésiens et gallicans. On suppose qu'il existe toujours une école menaisienne qui tend à favoriser le presbytérianisme ou à miner l'autorité des évêques en attaquant les lois propres aux diocèses et en dénigrant les coutumes de l'Eglise gallicane, comme si on ne pouvait dé-

fendre les prérogatives du Prince des évêques sans porter atteinte à l'épiscopat. »

« On se plaint de l'immixtion des laïques dans les affaires de l'Eglise, de l'empiètement des journaux, notamment de l'*Univers*, journal qui, dit-on, aurait pu rendre des services signalés à l'Eglise, s'il s'était mis en garde contre cette exagération générale que nous regardons comme une des plus grandes plaies de notre époque. »

« Nous ne partageons point les craintes des auteurs du *Mémoire*; elles nous paraissent au moins aussi exagérées que les fautes que l'on reproche au journalisme religieux. Encore que la presse catholique ait ses inconvénients, car il est extrêmement difficile aux journalistes les plus dévoués à la Religion de garder toujours une modération convenable, surtout lorsqu'ils sont aux prises avec la mauvaise foi des ennemis de l'Eglise et de ses institutions, encore que nous ne puissions l'approuver en tout, elle mérite les encouragements de l'épiscopat dont le devoir d'ailleurs est de la surveiller et de l'avertir quand elle s'écarte de la vérité et des règles de la sagesse, sans toutefois la gêner dans son allure qui réclame une certaine liberté. »

« De plus, l'Eglise est non seulement enseignante mais encore militante. Sous ce dernier rapport, les laïques en font partie aussi bien que nous. Si tous n'ont pas reçu la difficile mission d'exposer la foi, tous ont l'obligation de la défendre, et pourquoi n'associerions-nous pas à notre œuvre des laïques de talent et de bonne volonté ? »

En parlant du mouvement liturgique, le *Mémoire* ne pouvait guère passer sous silence les institutions de dom Guéranger auxquelles il oppose Mgr d'Astros, de Toulouse, Mgr Affre, de Paris et Mgr Fayet, d'Orléans. « Mais répond le théologien de Reims, pourquoi cette espèce d'acharnement contre l'abbé de Solesmes? Que peut-on lui reprocher si ce n'est d'avoir eu raison contre ses adversaires! Il serait bien coupable, si c'était un crime, de penser comme l'Eglise ro-

maine, de prier comme l'Eglise romaine, et de faire ce que fait l'Eglise romaine en tout ce qui tient à l'ordre liturgique. »

« Enfin alarmés du progrès des doctrines qui tendent à remplacer certains usages par le droit commun, du retour presque général des Eglises de France à la liturgie romaine, du dévouement du clergé et des écrivains catholiques pour la suprématie et les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ, les auteurs du pamphlet proposent le concert des évêques entre eux sur les questions qui concernent la discipline comme un des moyens les plus propres à faire cesser les prétendus inconvénients qu'ils signalent et à établir parmi nous l'uniformité si désirable pour le gouvernement et la direction des diocèses. »

« Mais le moyen pour les évêques d'être en tout d'accord entre eux, reprend la réfutation, c'est d'être d'accord en tout avec le Saint-Siège, le centre de l'unité chrétienne. Un autre moyen, c'est de tenir les conciles provinciaux et d'en soumettre les décrets à la censure de Rome avant de les rendre publics. C'est par ces corrections, faites d'après les instructions, les avis ou les ordres, du Souverain Pontife, que la Sacrée Congrégation maintient ou rétablit l'unité en matière de discipline, et qu'elle met d'accord entre eux les divers conciles provinciaux dont elle modifie s'il y a lieu la rédaction par des changements, des suppressions ou des additions. Ainsi donc les évêques qui tous désirent sincèrement l'unité en tout ce qui tient au gouvernement, ou à la direction des diocèses, et qui tous ou presque tous comprennent qu'on ne peut arriver à cette unité par un droit particulier, arbitraire ou au moins litigieux, continueront certainement à se rapprocher autant que possible du droit commun. Quoi qu'en disent les auteurs du *Mémoire,* leur zèle pour la tenue des conciles ne se refroidira pas par la considération qu'ils doivent en soumettre les décrets à l'examen et à la censure de la sainte Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, à laquelle

il appartient, à ce titre, de statuer ce qu'elle juge utile à l'Eglise universelle. »

C'est en docteur que l'éminent théologien de Reims réfuta le mémoire clandestin, dont le plan était audacieux, la tactique dangereuse et les tendances antiromaines. Il ne s'en tint pas là, nous verrons qu'il provoqua contre cette œuvre une double condamnation : l'une portée par Rome et l'autre par le Concile d'Amiens.

CHAPITRE XII

Etat des esprits en 1853. — But et motifs du Concile d'Amiens. — Décrets de ce Concile sur le droit coutumier, la presse et les études littéraires, historiques, philosophiques. — Mgr de Salinis député à Rome pour écarter les obstacles à la révision et à l'approbation du Concile. — L'*Univers* interdit par Mgr Sibour; intervention du Cardinal Gousset. — Mémoire au Pape. — Lettre de Mgr Fiaramonte à Louis Veuillot. – La bulle « *Inter multiplicis* ». — Approbation et promulgation des décrets du Concile d'Amiens.

1852-1853

Des polémiques ardentes mais sincères, des discussions utiles, nécessaires, mais ayant parfois dépassé les limites de la modération et donné lieu à de fâcheux malentendus, avaient marqué les années 1851 et 1852.

Le Cardinal de Reims était accusé de vouloir proscrire les auteurs païens, parce qu'il préférait le sentiment de l'abbé Gaume à celui de l'abbé Landriot.

Le Père Chastel, dans ses attaques contre le traditionalisme, semblait insinuer que Mgr Gousset et ses partisans favorisaient un système qui tend à amoindrir, sinon à annihiler, les forces natives de la raison humaine.

Des penseurs éminents, des journalistes de renom s'étaient donné la mission de défendre la Religion et le faisaient avec une verve étincelante ; mais en même temps un vicaire général d'Orléans [1] publiait une série d'articles destinés à dénoncer le tort que causaient à la foi catholique les écrits et l'influence de ces hommes de talent.

« Il est urgent, disait-il, de réprimer ces laïques téméraires

(1) L'abbé Gaduel.

qui composent de petits livres et des articles de journaux sur des questions auxquelles les théologiens ont l'habitude de consacrer des in-folio. » Il leur reprochait aussi de vouloir courber sous leur parole tout le monde, même les évêques, surtout l'évêque d'Orléans, en un mot de faire peser sur l'Eglise une oppression dont il fallait la délivrer. »

L'archevêque de Reims, ainsi que d'autres prélats, lui paraissaient suspects parce qu'ils encourageaient Donoso-Corlès, Bonnetty, Louis Veuillot, Auguste Nicolas, etc. On allait jusqu'à dire : Les cardinaux Fornari et Gousset ont perdu l'Eglise de France.

Ces luttes intestines entre les catholiques, qui avaient provoqué une divergence d'opinion et de conduite parmi les membres de la hiérarchie ecclésiastique, jetaient sur cette époque un nuage qu'il importait de dissiper.

Le primat de la Gaule Belgique jugea le moment venu d'exposer nettement ses idées, de donner la note juste dans ces discussions irritantes et de dire le mot de paix aux partis désunis. Il convoqua donc un Concile à Amiens, pour le 10 janvier 1853.

Le coup était aussi opportun que hardi, aussi nécessaire que courageux. C'était le vrai moyen de travailler efficacement au triomphe des doctrines romaines et à l'apaisement des esprits.

Quelques-uns ne craignaient pas de taxer de haute témérité l'acte de Mgr Gousset. Ils pensaient que ces dissentiments et cette effervescence qui régnaient dans le clergé étaient une raison pour ajourner le Concile. L'éminent prélat, au contraire, y vit un motif de plus pour réunir une assemblée conciliaire, pouvant seule donner la solution canonique que tous devaient désirer.

« Aussi, disait Mgr de Salinis, les évêques se rassemblèrent avec une pensée de conciliation et de paix. Elle n'a pas cessé un instant de présider à leurs délibérations jusqu'à la clôture du Concile. »

• Quoique diversement apprécié, l'acte pacificateur et autoritaire du métropolitain de Reims eut la portée d'un événement aux yeux de la France ecclésiastique.

L'abbé Gerbet, sous la direction du Cardinal, prépara et rédigea les décrets qui devaient servir de base aux décisions de l'assemblée. Le jour fixé, le synode provincial s'ouvrit dans la cité amiénoise au milieu d'un concours immense de fidèles.

Amiens est riche en illustres souvenirs, toutefois il manquait une page à son histoire religieuse. Aucun Concile ne s'y était encore tenu. « Notre cathédrale, s'écriait son éloquent évêque, une des merveilles de l'art gothique que la France, que le monde nous envient, n'aura plus rien à envier aux antiques basiliques de cette province. » Les voûtes séculaires de Notre-Dame retentirent de chants qu'elles n'avaient jamais entendus, et la vaste nef, unique au monde, vit défiler un des plus imposants cortèges qui puissent s'offrir aux regards. On y retrouvait les mêmes Pères qu'à Soissons, sauf le vieil évêque de Châlons, qui avait désigné pour son procureur le R. P. Gaillard, lazariste, supérieur de son grand séminaire. Outre les délégués et les théologiens du Concile de Soissons, on voyait Mgr Caire, protonotaire apostolique et vicaire général de Mgr de Salinis, les chanoines Petit et Duval (1), du chapitre d'Amiens, le chanoine Alphonse Gousset, mort supérieur des missionnaires d'Ecole, au diocèse de Besançon, le R. P. Fessard, jésuite, supérieur du séminaire de Blois, et les curés de Saint-Jacques de Compiègne (2) et de Notre-Dame de Laon (3).

Mais au milieu de ces grandes figures d'évêques et de dignitaires, celle de Mgr Gousset les dominait toutes. Les fortes lignes de la science et de l'érudition s'y confondaient avec celles d'une bonté et d'une affabilité remarquables.

(1) Ils sont auteurs d'un excellent ouvrage sur les stalles de la cathédrale d'Amiens.

(2) Le chanoine Henri Bourgeois.

(3) Le chanoine Thevenart.

Tous ses collègues l'entouraient avec amour et respect, et à ses côtés la conversation était tour à tour animée, enjouée, sérieuse. Telle est la remarque d'un historien de l'époque.

En possession d'une liberté inhérente à son ministère et dont les événements de 1848 lui avaient rendu l'exercice, le Cardinal Gousset n'avait pas réclamé d'autorisation civile. Elle lui fut cependant adressée, alors que les évêques étaient déjà rassemblés, avec une bienveillance qui avait au moins le tort d'être inopportune.

Le Concile se réunit dans une des salles du palais épiscopal. Il dura dix jours, se partagea en quatre commissions, tint treize congrégations générales et porta dix-sept décrets. Les principaux se rapportent à trois questions d'actualité : le droit coutumier, les écrivains catholiques et les études classiques.

D'abord le *droit coutumier* : le fameux mémoire sur la situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier venait de paraître. Les doctrines qu'il défendait avec habileté avaient mécontenté une partie de l'épiscopat qui y découvrait une semence d'insubordination et un principe de schisme. La thèse de cet écrit, résumée par les Pères d'Amiens, se réduisait substantiellement à ceci : « Entre le droit de réserve qui appartient au pape et le droit de l'évêque au gouvernement ordinaire de son diocèse, le droit coutumier doit intervenir comme garantie du pouvoir épiscopal et comme limite du pouvoir papal. Dans le cas où le Souverain Pontife exigerait dans quelques diocèses l'abolition d'une coutume contraire au droit commun, l'évêque pourrait licitement lui résister, du moins jusqu'à ce qu'il ait reconnu la nécessité de cette soumission. »

Le Concile ne pouvait laisser passer de pareils principes sans forfaire à l'honneur de l'épiscopat et du Siège Apostolique. Après avoir énuméré les assertions erronées et les insinuations injurieuses à l'Eglise, dont cet écrit était émaillé, il les réprouva, les condamna en défendant de les enseigner dans les églises, séminaires et écoles de la province. Il n'eut

pas à se repentir de cette sentence, car quelque temps après, Pie IX censurait le pamphlet que proscrivait également la Sacrée Congrégation de l'Index.

Vient ensuite la question des droits de la presse et du journalisme religieux, que les circonstances rendaient aussi délicates qu'importantes à traiter.

Les avocats, qui plaidaient la cause des écrivains et des journalistes chrétiens, avaient pour eux la logique et la raison. Ils tenaient compte des mœurs et des habitudes de la société moderne, ils voulaient user des moyens dont le siècle dispose, et en particulier de la presse dont Léon XIII a dit : « Rien n'est plus approprié à notre temps, rien n'est plus efficace. » De fait, les publicistes catholiques, dans les discussions contemporaines, déployaient un talent et exerçaient une influence qui ne paraissaient pas des quantités négligeables.

Mais les libéraux et de hauts représentants de la hiérarchie ecclésiastique gémissaient et se plaignaient de l'immixtion des laïques dans les controverses religieuses. Ils y voyaient l'usurpation de l'enseignement dévolu à l'Eglise. » Si le Pape et les évêques n'y prennent garde, disait Montalembert, le journalisme leur jouera des tours plus perfides que n'importe quelle hérésie. » Notons toutefois que dans ce conflit on en voulait surtout à l'*Univers* qui était lu par la majeure partie du clergé français, et que dans l'*Univers* on visait particulièrement Louis Veuillot, accusé de se faire le censeur de l'épiscopat, de prétendre gouverner et même dominer l'Eglise. Mais l'histoire impartiale jugera que l'honneur de ce génie merveilleux et vraiment puissant est d'avoir toujours su discerner et d'avoir toujours combattu ce que le libéralisme contient d'erreur et de péril. Son unique ambition, comme la raison de tous ses écrits et de toutes ses démarches, a été de venger la vérité, de la dégager de tout alliage impur et de se constituer le défenseur des jeunes doctrines romaines.

C'est autant pour apaiser et rapprocher les esprits trop émus, que pour mettre un terme à des exagérations regrettables de

part et d'autre que le Concile d'Amiens porta son décret sur les écrivains catholiques. Ce remarquable décret est un résumé historique de tout ce qu'ont fait depuis trente ans les publicistes, soit ecclésiastiques, soit laïques pour la défense de la Religion. Enumération faite des services qu'ils ont rendus comme des fautes qu'ils ont commises, il rappelle à la presse ses devoirs comme ses droits, et expose, en s'appropriant les paroles de Benoît XIV, les règles paternelles que l'autorité ecclésiastique a toujours suivies pour la diriger, la corriger et l'encourager.

Qu'il nous soit permis de citer quelques passages de ce décret qui conserve toute son opportunité :

« Pour conserver plus sûrement l'équité à l'égard des écrivains catholiques, il faut avant tout prendre garde que l'Eglise a toujours entendu laisser aux auteurs qui n'enseignent pas les règles relatives à la doctrine, aux bonnes mœurs, et au gouvernement ecclésiastique, la jouissance d'une liberté convenable dans les controverses. L'obéissance catholique consiste dans une soumission légitime des esprits, et non dans une compression arbitraire. S'il est nécessaire que tout ce qui est sanctionné par l'autorité de l'Eglise reste à l'abri de toute atteinte, il est aussi équitable et utile, ces limites étant posées, qu'il y ait des controverses dont l'effet à la longue est d'amener ou de réaliser le développement de la science ecclésiastique. Plus il importe de maintenir avec fermeté dans nos diocèses les lois destinées à réprimer la licence, et plus il est nécessaire d'user d'une grande modération à l'égard des écrivains recommandables, afin de leur assurer, conformément aux règles de l'Eglise, une liberté et une sécurité raisonnables. Rien en effet n'ébranle peut-être plus fortement dans les âmes l'obéissance prescrite par le droit que l'amour immodéré de la domination exigeant l'obéissance, alors que le droit ne la commande pas. »

Puis le Concile ajoute : « On voit par ces règles non seulement quelle charité les écrivains ecclésiastiques doivent ob-

server entre eux, mais aussi avec quelle équité paternelle l'autorité ecclésiastique doit procéder à leur égard. Il faut entourer d'une bienveillance particulière les écrivains laïques qui, bien qu'impliqués dans les affaires du siècle, consacrent spontanément leurs travaux et leur vie à la défense de la Religion, et remplissent ainsi un double office pour lequel on ne doit pas montrer peu d'estime.

« Si autrefois, dans des circonstances plus favorables, beaucoup de membres du clergé pouvaient consacrer un temps plus considérable à composer de savants ouvrages dans l'intérêt de l'Eglise, presque tous aujourd'hui sont enchaînés incessamment par les devoirs du ministère sacré, de sorte qu'ils n'ont plus la même liberté pour écrire. Il est donc très utile que des auteurs laïques, dévoués de cœur et d'âme à la foi catholique et au Saint-Siège, viennent s'adjoindre en auxiliaires à la milice ecclésiastique. En outre, qui ne comprend que les laïques, surtout dans les polémiques quotidiennes, peuvent sans inconvénient mettre en avant bien des choses qu'il ne serait pas également convenable de voir soutenir par des ecclésiastiques. Ceux-ci s'élancent au combat avec plus d'impétuosité et c'est précisément pour cela qu'ils ont besoin d'une attention plus vigilante pour observer les règles prescrites par le Souverain Pontife que nous venons de citer et pour conserver en tout des formes de langage irréprochable. Mais quand on reconnaît que leurs travaux, pris dans leur ensemble, sont dignes d'éloges, il ne faut pas se choquer outre mesure de quelques taches accidentelles, échappées à l'inattention d'une plume trop rapide, ou qu'une ardeur excessive n'a pas su prévenir, et nous pensons qu'en cette occasion, il vaut mieux leur adresser des avis bienveillants que de durs reproches. Du reste, nous nous plaisons à donner à plusieurs de ces écrivains les louanges que méritent leur ardeur pour la défense de la vérité, l'oubli de leur propre intérêt, la patience dans l'adversité, la modération dans la prospérité et quelquefois l'éclat du talent. »

Ce décret ne nommait personne; mais il était évident que les Pères avaient surtout en vue Louis Veuillot, fortement attaqué par des adversaires puissants et acharnés.

Le Concile jugea bon d'ajouter ces conseils pleins de sagesse : « Nous devons le rappeler aussi, il est nécessaire qu'une bonne éducation mette les écrivains catholiques à l'abri des erreurs et des fautes où ils pourraient tomber. C'est pourquoi nous les avertissons et les conjurons de ne jamais oublier qu'ils remplissent dans l'armée du Seigneur le rôle de troupes auxiliaires ; que tout le monde n'est pas appelé à traiter les questions théologiques,qui exigent une science très peu répandue parmi les laïques, et que par conséquent lorsque de telles questions se présentent, il leur serait très utile de consulter quelques ecclésiastiques distingués par la doctrine, la piété et la prudence, et de recevoir leurs avis. Ils savent aussi que la sagesse chrétienne impose le devoir de n'entreprendre les choses difficiles qu'après mûre reflexion et qu'avec les appuis nécessaires. Ils ont à cœur de ne s'écarter en rien de la droite voie de la vérité. Qu'ils persévèrent dans cette ferme et salutaire conviction que le moyen assuré d'atteindre ce but est, en écrivant, d'avoir toujours les yeux tournés vers l'épiscopat et avant tout et surtout vers le Siège Apostolique. »

Le Concile réintégrait donc la presse et le journalisme dans leurs droits, en même temps qu'il leur enseignait leurs devoirs.

Enfin, l'organisation chrétienne des écoles fut l'objet des délibérations conciliaires. Déjà les Pères de Soissons s'étaient occupés de cette matière ; mais les graves controverses qui s'élevèrent ensuite à propos des classiques, du rationalisme et du traditionalisme, réclamaient une solution. De là un examen plus approfondi de la question des études, et le directoire tracé aux professeurs pour l'enseignement des lettres, de l'histoire et de la philosophie.

Résumons ce décret auquel les circonstances attachèrent une importance particulière :

1° Pour l'enseignement littéraire, voici ce qu'il contient :

« On doit assurément continuer à se servir des ouvrages les plus célèbres des auteurs païens et leur donner une large part dans les études classiques. La force de l'esprit humain qui brille dans ces écrits est un vénérable don de Dieu, et il est certain que ce genre d'études a été fort utile aux plus grands écrivains chrétiens. Mais il ne faut admettre ces livres dans les écoles qu'après qu'ils auront été expurgés de tout ce qui pourrait offenser une âme chaste. D'un autre côté, nous estimons qu'un grand nombre d'ouvrages chrétiens, latins, grecs et français, écrits avec talent, doivent être adoptés comme livres classiques dans les écoles de notre province, soit par extraits, soit entiers, s'ils ne sont pas trop longs, et que cette mesure doit être exécutée de telle sorte que les âmes des jeunes gens soient abondamment abreuvées de cette eau vivifiante dans le cours de leur éducation littéraire et qu'elles puisent assidûment l'esprit chrétien dans un commerce familier avec ces auteurs. »

2° Pour l'histoire, les Pères signalent les points à mettre en relief, les erreurs à combattre et la marche que doivent suivre les professeurs dans le cours des âges, pour les peuples anciens et les peuples chrétiens.

« En exposant l'histoire, dit le Concile, ils entreront dans de plus grands développements, s'attacheront particulièrement à rétablir et à éclairer ces portions de l'histoire que les préjugés et les calomnies des écrivains protestants ou impies, et même de certains catholiques, ont essayé de défigurer et d'obscurcir. Quand il s'agit des siècles pendant lesquels la société politique était, de la base au sommet, appuyée sur la foi catholique, ils doivent caractériser les deux principes qui étaient alors en présence : l'un violent, rebelle, était une émanation de la férocité presque indomptable des peuples barbares ; l'autre était le principe chrétien qui agissait en sens contraire par le travail continu et par les règlements des papes et de l'Eglise. La lutte de ces deux principes et l'ascen-

dant croissant du principe chrétien sont le pivot sur lequel roule l'explication de cette époque.

« Après avoir tracé l'histoire des saints pontifes, ils la continueront par quelques observations générales. Embrassant la succession des vicaires de Jésus-Christ, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, ils feront remarquer qu'on n'a jamais vu, nulle part, une suite de princes qui puisse lui être comparée pour le courage, la prudence, la justice, la modération et pour les merveilles de la charité. Qu'ils fassent en outre attention que les desseins et les actes de plusieurs papes du moyen âge, même inscrits dans le catalogue des saints, ont été défigurés, non pas seulement en passant, mais systématiquement par quelques théologiens et par quelques auteurs d'histoires ecclésiastiques appartenant pour la plupart au dernier siècle, mais encore trop répandues parmi nous.

« Qu'ils dissipent donc les ténèbres de ces erreurs; ils comprendront qu'il serait d'autant plus honteux que la mémoire de ces papes eût à souffrir dans les écoles catholiques, que l'on a vu, de notre temps surtout, des écrivains protestants la justifier, et la venger par esprit d'équité. Il ne sera pas non plus superflu de faire voir combien a été honorable et utile pour la religion chrétienne l'institution des ordres monastiques, dont l'influence a été si avantageuse, non seulement à l'Eglise, mais encore à la société civile. »

Parlant de la souveraineté temporelle, le Concile s'exprime ainsi : « Comme de nos jours, la souveraineté temporelle du Pape, attaquée par les armes d'une rébellion sacrilège, a été aussi en butte à une armée de sophismes, les professeurs signaleront les racines qu'elle a dans la haute antiquité chrétienne; ils démontreront la légitimité de son origine et de sa conservation, ainsi que sa nécessité évidente pour le bien de tout le monde chrétien. Ils le feront avec d'autant plus d'empressement qu'un sujet particulier de joie se rattache pour nous à cette grande cause. Il y a peu de temps que notre nation, entreprenant récemment sa défense, a remporté une vic-

toire qui a été le triomphe de toute l'Eglise et qui a rajeuni une de nos plus anciennes gloires.

« Enfin, lorsque les professeurs traiteront cette partie de l'histoire qui se rapporte aux temps modernes et qui a été altérée par toutes espèces d'interprétations erronées, nous les avertissons surtout de prémunir soigneusement les jeunes gens contre les aberrations et les préjugés de certaines classes d'écrivains. Les uns tachent de glorifier les inventeurs, les fauteurs des hérésies, ils les préconisent comme des défenseurs de la liberté, tandis qu'ils accusent d'intolérance et de persécution l'Eglise catholique qui a réprimé leurs erreurs comme elle en avait le droit, avec une inébranlable fermeté. D'autres affectent de ne pencher d'aucun côté, ils tiennent dans l'indifférence la vérité et l'erreur et ne craignent pas d'appeler vaines disputes de mots les combats que l'Eglise a soutenus contre les hérésies. D'autres enfin, lorsqu'il s'agit des événements politiques, attribuant tout à une sorte de fatalité, à la nécéssité des circonstances, à la loi du progrès de l'humanité, s'efforcent de justifier de tous reproches les plus grands coupables.

« Nous exhortons dans le Seigneur, les professeurs de nos maisons d'éducation à porter leur attention sur tous ces points, à réfuter comme il faut le faire toutes ces erreurs, afin qu'en prenant pour règle la vérité catholique, ils travaillent à donner à leurs auditeurs de saines notions sur l'histoire. »

Quant aux discussions philosophiques, le Concile délimite exactement le rôle de la foi et de la raison.

« Les questions touchant la condition de la raison humaine, ont donné lieu à deux opinions extrêmes tout à fait contraires à la doctrine catholique : l'une affirme que dans l'état de nature déchue les forces de la raison sont entièrement détruites, l'autre prétend que toutes les notions religieuses qui éclairent l'humanité sont une émanation de la raison humaine.

« L'Eglise a coupé la racine de la première erreur en condamnant la doctrine de Luther et de Baïus sur l'état de

l'homme après la chute. L'autre supprime, non pas seulement quelques articles de foi particuliers, mais encore la foi catholique tout entière, puisqu'elle nie qu'il y ait eu une révélation divine. Entre ces deux extrêmes, se rencontrent des opinions qui, excluant l'une et l'autre erreur sont librement discutées dans les écoles catholiques.

« Il est très faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le produit de la seule raison naturelle ; car d'abord les professeurs ont dans la doctrine catholique une règle qui leur indique la thèse à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à des conclusions contraires aux dogmes.

« Ceux qui soutiendraient que les leçons de philosophie dans les collèges catholiques doivent être faites de telle sorte qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle, rêveraient une abstraction purement fictive, ou si cette abstraction avait réellement lieu, l'enseignement philosophique, perdant l'unité qu'il y a dans les écoles, s'égarerait à la suite de doctrines diverses et étrangères, et le plus souvent se laisserait emporter à tout vent de doctrines, comme il arrive dans les écoles soustraites à notre influence. En second lieu, il y a plusieurs vérités sur Dieu et ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, les fins de l'homme, que la philosophie chrétienne est unanime à démontrer, tandis qu'avant l'époque, où la lumière évangélique s'est levée sur le monde, la sagesse païenne ne possédait pas ces vérités de premier ordre et ne songeait pas même à les chercher.

« Comme il est certain que la principale séduction qui se fasse sentir de nos jours est dans ce qu'on appelle le rationalisme, comme les jeunes gens, quittant les écoles pour entrer dans le monde, sont poussés de tous côtés vers cette route funeste, nous avertissons nos professeurs qu'ils doivent choisir les opinions les plus propres à fermer la voie du rationalisme, et éviter celles qui en paraîtraient faciliter l'entrée.

« Lorsque nous parlons de la faculté qu'a la raison humaine de connaître Dieu et de prouver son existence, nous voulons parler de la raison suffisamment exercée et développée, ce qui a lieu à l'aide de la société, et que ne peut certainement se procurer celui qui est nourri et qui grandit hors du commerce des autres hommes.

« En attaquant le rationalisme, qu'ils prennent garde de réduire à une sorte d'impuissance l'infirmité de la raison humaine. Que l'homme jouissant de l'exercice de sa raison puisse concevoir et même démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales telle que l'existence de Dieu, la spiritualité, la liberté et l'immortalité de l'âme, la distinction essentielle du bien et du mal, c'est ce qui résulte de la constante doctrine des écoles catholiques. Il est faux que l'homme ne puisse admettre naturellement ces vérités, qu'autant qu'il croit d'abord à la révélation divine par un acte de foi surnaturel, qu'il n'y ait pas de préambules de la foi qui puissent être connus naturellement, ni des motifs de crédibilité par lesquels l'assentiment devienne raisonnable. »

Outre les décrets relatifs au droit coutumier, aux classiques et aux études, l'assemblée en porta d'autres sur les ordres monastiques et les congrégations religieuses, sur les œuvres de charité et de miséricorde, enfin sur le culte du Sacré Cœur de Jésus et du Cœur immaculé de Marie.

La dernière session publique du Concile eut lieu à la cathédrale le 18 janvier. Aux évêques de la province, s'étaient joints Mgr Spalding, évêque de Louisville, une des lumières de l'épiscopat américain (1), Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio.

Dix mille fidèles, au témoignage de l'abbé Gerbet, remplissaient les vastes nefs de la cathédrale richement décorée. « Pour trouver une fête comparable à celle-ci (2), il nous faudrait remonter à six siècles en arrière, lors de la translation

(1) Mort archevêque de Baltimore.
(2) *L'Ami de l'Ordre*, journal d'Amiens.

des reliques de saint Ulphe en 1279, faite par Simon, cardinal légat du Saint-Siège, en présence de l'évêque d'Amiens et de cinq autres prélats, du prince de Salerne, du roi de France Philippe le Hardi, et d'Edouard V, roi d'Angleterre qui venaient de conclure un traité dans la cathédrale. »

Après cette séance solennelle de clôture, les travaux du Concile se prolongèrent jusqu'au 20 janvier. C'est en ce jour que le Métropolitain, adressant son allocution d'adieu, convoqua un nouveau synode provincial à Reims pour 1856.

Les Pères d'Amiens, dans le but de faire œuvre de conciliation entre des opinions qui allaient à l'extrême, avaient touché à des questions brûlantes sur lesquelles l'épiscopat français était partagé de sentiments. Prévoyant de vives réclamations contre les décrets conciliaires, le Cardinal avait commandé le secret le plus absolu sur les décisions prises, et député l'évêque d'Amiens à Rome, avec la mission d'expliquer la pensée qui avait présidé à la rédaction des travaux du Concile.

Mgr de Salinis partit pour la Ville Eternelle le 1er février, accompagné de ses vicaires généraux Caire et de Ladoue. Le rédacteur en chef de l'*Univers*, qui venait d'être cruellement éprouvé dans ses plus chères affections, désirant aller chercher auprès du tombeau des saints apôtres, berceau de sa foi, un adoucissement à sa légitime douleur, se joignit à la caravane amiénoise. Il n'en fallut pas davantage pour y voir un complot ultramontain.

Les prévisions des Pères du Concile n'avaient été que trop fondées; par suite d'indiscrétions commises, des réclamations occultes avaient déjà été adressées au Pape, pour dénoncer les doctrines tendancielles du Concile d'Amiens. De plus, les oppositions venues de France avaient trouvé, non seulement de l'écho, mais de bruyantes approbations, même parmi quelques membres de la Congrégation du Concile.

A son arrivée, Mgr de Salinis apprit que le rapporteur s'était montré très sévère. Les critiques roulaient sur trois

points (1) : 1° par rapport au droit coutumier, il trouvait que les Pères du Concile avaient posé des principes dont on pouvait abuser; son désir était qu'au lieu de rester dans les généralités, on eût indiqué les coutumes qu'on avait l'intention de conserver; 2° sur la question des classiques, sans tomber dans les excès du gaumisme, le Concile paraissait, au jugement du consulteur, s'être montré trop favorable aux réformes préconisées par des écrivains peu compétents; 3° le décret sur la philosophie avait tout particulièrement exercé la critique du rapporteur.

Ce décret, disait-il, respire le traditionalisme et le lammennaisianisme, et les contradictions qu'on y remarque, imposent l'obligation de le refondre entièrement.

Les cardinaux étaient loin d'accepter un jugement aussi absolu. Le savant cardinal Maï, président de la Congrégation du Concile, disait à Mgr de Salinis : « J'ai lu deux fois, avec la plus grande attention, les travaux de l'assemblée conciliaire d'Amiens et je n'y ai pas trouvé un mot à reprendre. Le décret sur les études m'a paru rédigé avec la plus grande sagesse. Le Concile fait honneur au Cardinal de Reims et aux autres évêques de la province. La latinité en est excellente. »

Pendant ce temps, les partis extrêmes s'agitaient en France. Une commission, nommée par Mgr Sibour, préparait la censure des *Annales de Philosophie chrétienne* (2). Un évêque du Midi avait lancé contre la presse un manifeste qui ne fut pas sans retentissement (3). Malgré le secret recommandé à tous les membres du Concile, on avait su que les Pères d'Amiens s'étaient montrés favorables à certaines doctrines, et à certains écrivains catholiques, tenus en défiance par des prélats français. Il fallait donc, à tout prix, empêcher l'approbation des actes conciliaires de la province de Reims.

On crut y parvenir en frappant un coup éclatant et propre

(1) *Mgr de Salinis*, par M. de Ladoue.
(2) Bonnetty, rédacteur.
(3) Mgr Guibert, évêque de Viviers

à intimider. Le 17 février, l'archevêque de Paris condamnait officiellement l'*Univers*, en défendant au clergé et aux communautés religieuses la lecture de cette feuille, et en interdisant aux ecclésiastiques d'y collaborer, sous les peines les plus graves.

Cette défense était motivée sur la violence de la polémique de ce journal, sur les attaques portées contre le mandement de l'évêque d'Orléans et sur la manière trop railleuse dont l'*Univers* avait conduit une discussion contre l'abbé Gaduel, qui avait signalé de graves erreurs dans un livre de Donoso-Cortès.

Le jour même où arrivait à Rome par dépêche télégraphique la nouvelle de la sentence archiépiscopale, le rédacteur en chef du journal contre qui elle était principalement dirigée, communiait de la main de Pie IX, dans la chapelle du palais apostolique.

Le Souverain Pontife ne cacha point la tristesse que lui causait cette mesure : « Ils ne savent pas, disait-il à un de ses intimes, toute la peine qu'ils m'ont faite. » Les cardinaux les plus influents partageaient les sentiments du Pape, désirant comme lui que l'*Univers* fût soutenu à cause de son dévouement au Saint-Siège et à la cause catholique.

L'archevêque de Reims suivait d'un regard clairvoyant et attentif toutes ces agitations et toutes ces menées. A ses yeux tout ce qui se passait n'était qu'une coalition de tous les mécontentements suscités depuis quelques années par les échecs des liturgies gallicanes, les décisions des congrégations romaines, la mise à l'index de plusieurs ouvrages, et par la lettre du cardinal Antonelli sur le projet de déclaration à l'occasion des classiques. Ce qu'on se proposait, c'était d'affaiblir, sinon de briser l'autorité morale des évêques ultramontains.

Du reste, dit Mgr Baunard, la cause principale de la rigueur déployée contre l'*Univers*, l'archevêque de Paris ne prenait pas la peine de la dissimuler. Le journal était poursuivi du chef d'afficher « la hautaine prétention de défendre la pure

doctrine de l'Eglise romaine... il fallait lui arracher publiquement ce masque d'un plus grand dévouement au Saint-Siège. » Telles étaient les expressions de Mgr Sibour [1].

De l'évêché d'Amiens, l'abbé Gerbet écrivait au Cardinal que si l'*Univers* venait à tomber, ce serait pour la cause ultramontaine un échec dont la portée serait terrible.

De Rome où il était, Mgr de Salinis ne manquait pas de communiquer à son métropolitain la pensée du Saint-Siège, ainsi que les moyens mis en jeu par les adversaires du Concile d'Amiens et les tenants de l'école gallicane. Les esprits s'échauffaient, les intrigues redoublaient, l'épiscopat français se trouvait partagé en deux camps. L'archevêque de Reims était homme à déjouer toutes ces manœuvres et à vaincre la contradiction aux décrets conciliaires. Il voyait son autorité grandir au sein du clergé et son influence se développer à Rome, où la solidité de sa science et de son jugement, la pureté de sa doctrine, son dévouement au Saint-Siège, inspiraient toute confiance. C'était le moment d'intervenir dans le conflit. Il le fit avec une habileté et une prudence qui devaient lui assurer la victoire.

Persuadé que l'autorité du chef de l'Eglise pouvait seule disperser cette levée de boucliers, et donner la solution vraie et pratique aux difficultés soulevées, Mgr Gousset pria son suffragant d'Amiens de rédiger lui-même et d'adresser à Pie IX, au nom de la province de Reims, une supplique destinée à appeler l'attention du Pape sur les discussions actuelles. « Vous aurez soin, ajoutait le Cardinal, de présenter les choses sous leur véritable aspect, en les dégageant de toute personnalité. »

En conséquence, Mgr d'Amiens remit au Souverain Pontife un mémoire ainsi motivé :

« Les mesures que vient de prendre Mgr l'archevêque de Paris et qui ne paraissent au premier abord dirigées que contre quelques journaux, ont une portée plus haute. Ces

(1) *Vie du cardinal Pie*.

mesures, si elles étaient approuvées, détruiraient entièrement un des décrets du Concile d'Amiens qui nous a paru avoir le plus d'importance. Les principes posés par l'archevêque de Paris et par le Concile d'Amiens sont diamétralement opposés, aussi bien que les conséquences déduites de part et d'autre.

Après avoir examiné en détail ces oppositions, il ajoutait :

« Il est donc impossible, Très Saint Père, de concevoir une contradiction plus complète que celle qui existe sur tous ces points de vue entre les actes en question de l'archevêque de Paris et le décret du Concile d'Amiens sur les écrivains religieux. C'est pourquoi, je viens avec une confiance filiale solliciter auprès de vous, au nom de la province que je représente, un mot qui calme toutes les inquiétudes.

« Si donc, dans le décret sur les écrivains catholiques, nous nous sommes (par la fragilité humaine) écartés du droit sentier, faites à vos enfants la grâce de les y ramener au plus tôt. Si au contraire ce décret, soit dans les principes qu'il pose, soit dans les conséquences que les Pères en déduisent, ne renferme rien de répréhensible, daignez donner l'ordre qu'une parole spéciale nous en avertisse afin que nous puissions avec sécurité marcher nous-mêmes, et conduire nos peuples dans la route qui nous a paru la meilleure. »

Enfin le prélat, posant la question sur son véritable terrain, se demandait si une feuille d'un caractère national ou universel, rédigée pour tout un grand pays ou pour le monde catholique, relève uniquement de l'évêque du diocèse où elle s'imprime. « Avec la puissance et la diffusion immense de la presse, la juridiction ecclésiastique, disait-il, doit-elle être réservée à l'ordinaire du lieu où paraît le journal qui rayonnera sur toute une nation?

« Un journal n'est pas une œuvre locale; c'est à Paris que s'impriment les principales de ces feuilles, mais elles s'adressent à toutes les parties de la terre. C'est une tribune du haut de laquelle la vérité ou l'erreur parlent au monde entier.

« Quelle formidable responsabilité pour l'évêque qui serait chargé de diriger seul cette puissance ! Quelles craintes pour lui de voir un gouvernement moins favorablement disposé que celui qui préside aujourd'hui aux destinées de la France, exercer une pression, imposer une direction qui pourrait tourner au détriment des droits sacrés de l'Eglise !

« Et enfin, car il est nécessaire de tout prévoir quand il s'agit des premiers intérêts de l'Eglise, que pourrait-il arriver si un évêque moins attaché de cœur à l'unité que ne l'est celui qui gouverne aujourd'hui le diocèse de Paris avait seul dans ses mains une si grande puissance !

« Il y a donc ici évidemment un intérêt général de l'Eglise à concilier, les droits de tous les évêques et surtout ceux du Saint-Siège avec la juridiction de l'ordinaire. »

Tel était ce mémoire auquel le Pape répondit d'abord par une lettre du secrétaire des Brefs à Louis Veuillot. Cette lettre s'ouvrait par un éloge spécial du journalisme et du journal l'*Univers*, en particulier pour son dévouement à la cause romaine. « Ce qui mérite assurément une louange particulière, c'est que dans ce journal vous n'avez rien mis au-dessus de la doctrine catholique, vous appliquant en même temps à donner sur les autres la prééminence aux institutions et aux statuts de l'Eglise romaine, à les défendre et à les soutenir de grand cœur et avec résolution. »

Venaient ensuite les conseils de modération adressés aux autres journaux religieux comme à l'*Univers*. Mais la parole pontificale se fit entendre d'une manière plus générale et plus solennelle dans l'Encyclique du 21 mars 1853 (1), que les amis de Rome attendaient avec impatience. Pie IX, placé en dehors de tous les partis, supérieur à toutes les divisions du moment, élevant la question à une hauteur où les intérêts personnels s'effacent devant les intérêts universels, dit le mot du ciel et la parole de paix, sur les matières autour desquelles les passions de la terre s'étaient malheureusement trop agitées.

(1) Encyclique *Inter multiplices*.

En ce qui concerne la question des classiques, le Souverain Pontife porte son jugement qui conclut à l'emploi simultané des auteurs chrétiens et des auteurs profanes soigneusement expurgés. Quant à la controverse sur les droits de la presse religieuse, l'Encyclique réclame la bienveillance et la sollicitude des évêques pour les écrivains laïques qui mettent leur plume au service de la Religion et du Saint-Siège. Elle fait appel à tous les hommes d'intelligence et de talent qui, soit dans les livres, soit dans les journaux, sont prêts à soutenir la cause catholique.

« Veuillez, disait Pie IX aux évêques, poursuivre de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit chrétien et versés dans les lettres et les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les sentiments et les opinions contraires au Saint-Siège, à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Votre charité et votre sollicitude épiscopales devront donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques, animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité avec un soin attentif et avec savoir. Que si dans leurs écrits, il leur arrive de manquer à quelque chose, vous devez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence. »

Ainsi prenaient fin les discussions et les luttes relatives aux classiques, à la presse religieuse et aux condamnations épiscopales qui avaient frappé l'*Univers*.

L'archevêque de Paris s'empressait de retirer les mesures prises contre ce journal « et nous rouvrait, dit Veuillot, la maison paternelle où nous apportâmes la promesse sincère de travailler à corriger dans notre œuvre ce qui avait besoin d'être corrigé. »

L'Encyclique *Inter multiplices* était non seulement une règle de conduite tracée aux évêques pour l'union et la con-

corde des esprits, mais encore le triomphe des doctrines romaines qui enregistraient une victoire de plus. Le Pape, en effet, encourageait les pasteurs de l'Eglise dans la tenue des Conciles et le rétablissement de la liturgie de saint Pie V; et tandis qu'il prescrivait pour l'étude des sciences ecclésiastiques l'usage des livres approuvés par le Saint-Siège, il condamnait le mémoire anonyme sur le *Droit coutumier*.

L'Encyclique répondait donc à tout ce qu'avait préparé et souhaité le Cardinal Gousset ; c'était le concile d'Amiens confirmé et sanctionné.

« Vous remarquerez avec bonheur, en lisant l'Encyclique, que la pensée de vos évêques s'est trouvée d'avance parfaitement d'accord avec celle du chef de l'Eglise, et vous y verrez un nouveau et puissant motif de respecter des décrets qui sont des lois de la province ecclésiastique. » Ainsi parlait Mgr de Salinis à son clergé.

Huit jours après la publication de l'Encyclique du 21 mars, le métropolitain de Reims recevait de Rome les Actes du Concile d'Amiens revus et confirmés sans le moindre changement. La Sacrée Congrégation a demandé seulement que l'on insérât dans le décret relatif à quelques usages de la province, un membre de phrase pour reconnaître que le Pape a toujours le droit de juger de ce qu'il est bon de conserver dans les coutumes des Eglises. Toutes les pièces avaient été remises au Souverain Pontife qui voulut en prendre connaissance personnellement.

Pie IX attachait d'autant plus d'importance à apprécier par lui-même le valeur des objections soulevées au sein de la Sacrée Congrégation que l'on avait cru devoir, dès que la décision des cardinaux fut connue, lui adresser un nouveau mémoire pour l'empêcher d'accorder la sanction souveraine aux actes conciliaires d'Amiens.

Il annonça lui-même à Mgr de Salinis qu'il avait approuvé le Concile et qu'il avait recommandé au cardinal préfet d'insérer dans la lettre au Métropolitain un mot d'éloge sur le décret

qui avait été le plus attaqué. « On vous reproche, disait le Pape, d'avoir diminué les droits de la raison, je trouve que vous ne l'avez pas assez humiliée ; du reste, l'Encyclique qui va paraître manifestera toute ma pensée. »

Le savant cardinal Maï, en effet, accompagna l'exemplaire des travaux conciliaires d'une lettre très élogieuse dans laquelle il félicitait chaudement les Pères du Concile de la rédaction de tous les décrets et de la condamnation vraiment opportune du *Mémoire sur le droit coutumier*. « C'est par cet écrit, ajoutait-il, où l'on a employé les embûches d'anciens artifices qu'on a tenté de relâcher et, si la chose eût été possible, de rompre les liens de charité et d'attachement qui unissent les Eglises de France avec celle de Rome, liens qui paraissent, par la miséricorde de Dieu, être devenus en ce moment plus étroits. Aussi, elle m'est très agréable, la charge qui m'est dévolue en ce moment de faire part à Votre Eminence des éloges que non seulement les cardinaux mes collègues, mais encore le Souverain Pontife, à qui il a été rendu compte de toute cette affaire, ont voulu adresser aux Pères du Concile. »

L'archevêque de Reims, dans un document adressé le 9 avril suivant au clergé et au peuple de la province, s'empressa de promulguer les décrets sanctionnés du Concile. « Que chaque évêque de cette province, ajoutait-il, mette tous ses soins à faire observer fidèlement par tous, ce qui a été établi ou indiqué concernant les opinions perverses qu'il faut repousser, les coutumes existant dans cette province de Reims, les écrivains catholiques, la direction de l'éducation et des études et quelques autres points. »

Ces paroles montrent la haute importance que le Cardinal Gousset attachait aux travaux du Concile d'Amiens, qui marquera dans l'histoire du mouvement catholique en France. Toutes les questions du moment y avaient été traitées avec compétence et élucidées avec impartialité.

En flagellant le rationalisme, le synode provincial avait su

éviter les excès du traditionalisme. Le Père Gratry [1] lui rendait hommage dans un de ses livres où il disait : « Nous croyons avec le Concile d'Amiens que la philosophie abstraite, artificiellement séparée de tout rapport à la théologie et aux données surnaturelles de la révélation, ne peut s'enseigner utilement aujourd'hui. Vouloir isoler la raison de la lumière surnaturelle est un travers semblable à celui des idéalistes qui la veulent isoler de la lumière physique des sens. Nous croyons, comme l'affirme cette assemblée, que lorsqu'on traite de la valeur de la raison, il y a deux excès à éviter : l'un qui proclame l'impuissance absolue de la raison, et l'autre qui regarde toute vérité, même religieuse, comme une incarnation de la raison humaine. »

L'abbé Gerbet, enthousiasmé des réunions conciliaires, ne craignait pas de proclamer que la province de Reims, au temps de ses Conciles, était devenue un vaste séminaire de piété sacerdotale et une grande école de théologie. Son Métropolitain apparaissait dans la plénitude de sa gloire et de son prestige, réalisant la parole du Livre des Proverbes : « *Vir sapiens fortis est, et vir doctus, robustus et validus.* » En effet, aux yeux de la France qui l'admirait, il se montrait comme une haute personnification de la sagesse et de la science s'alliant à la force du caractère et à la puissance de la vie physique. L'histoire et les décrets du Concile d'Amiens en resteront un monument authentique.

(1) *Traité de la Connaissance de Dieu.*

CHAPITRE XIII

Pose de la première pierre de l'église Saint-Thomas. — Souscription pour l'érection d'une statue à Bossuet — Nouvelle édition du catéchisme diocésain. — Mariage de l'empereur. — Visite à l'empereur. — Synode diocésain. — Fête de Sainte Theudosie à Amiens. — Sacres de Mgr Regnault à Reims et de Mgr Gerbet à Amiens. — Fêtes jubilaires de N.-D. de la Treille à Lille. — Démission de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Fondation d'un séminaire annexe et du collège de Rethel. — Lettre de félicitations à Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg en Brisgau. — Bénédiction du chemin de fer d'Epernay à Reims. — Le choléra, visite à Voncq. — L'Immaculée-Conception. — Voyage à Rome. — Cérémonie du 8 décembre. — La croyance universelle et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée-Conception. — Baptême du prince impérial. — Sacre d'évêque. — *L'Univers* jugé par lui-même. — Intervention du Cardinal Gousset et de l'évêque d'Arras en faveur de Louis Veuillot.

1852-1856

Par l'érection de l'église Saint-Thomas, Mgr Gousset avait entrepris une œuvre de régénération morale et sociale qui se développait chaque jour. La religion fécondait de ses bienfaits un quartier jadis déshonoré par le vice et désolé par la misère. De riantes demeures s'élevaient comme par enchantement autour de l'édifice sacré.

Si la population se montrait fière de l'illustre patronage qui la couvrait, l'archevêque de Reims s'intéressait à tout ce qui pouvait relever les vaincus de la vie et embellir son faubourg de prédilection.

Le 4 octobre 1852, il bénisssait les écoles de Saint-Thomas en présence des autorités de la ville et de l'arrondissement. Le 17 avril de l'année suivante, il posait la première pierre du

portail de la nouvelle église. Le soleil, ce sourire de Dieu dans les fêtes de la terre, avait attiré la foule à cette cérémonie; on pouvait dire que tout Reims y était. Le maire de la ville [1], en présence du préfet, du sous-préfet et des autres notabilités, adressa à Son Eminence des paroles que nous ne sommes plus habitués à entendre en pareilles circonstances; il convient de ne pas les laisser dans l'oubli.

« Convié par Votre Eminence à une solennité dont l'objet doit contribuer à l'importance du faubourg, nous croirions manquer à un devoir, comme nous trahirions un sentiment profond de notre cœur, si nous ne saisissions cette occasion de vous exprimer, au nom de la ville dont je suis heureux d'être l'organe, notre reconnaissance et notre admiration pour le noble usage que vous faites des revenus que l'Etat vous assure.

« Le chef du gouvernement, qui connaît le dévouement du clergé, savait bien qu'en augmentant ses ressources, il ne faisait qu'augmenter celles du pauvre et favoriser le progrès des bonnes œuvres. Aussi, ne sait-on, Monseigneur, ce qu'on doit le plus louer en vous, de la générosité du pontife qui consacre ses deniers au soulagement de tant de misères, à la satisfaction de tant de besoins moraux et religieux, ou de cette rare simplicité évangélique à laquelle vous demandez encore de féconder vos moyens de bienfaisance.

« Habitants du faubourg, vous avez compris qu'il n'y a que la Religion qui puisse, à tant de grandeurs, associer tant de charité. J'en prends à témoin l'affection toute filiale que vous montrez à votre illustre bienfaiteur, et le pieux empressement par lequel vous honorez son bienfait depuis qu'il vous est permis d'en jouir. C'est pour moi une douce assurance que cette religion sera toujours respectée parmi vous et qu'elle ne cessera d'y entretenir les vertus qui font l'honnête homme et le bon citoyen. »

(1) Werlé, député au Corps législatif.

Noble et délicat langage qui provoqua de la part de l'éminent prélat des paroles de vive reconnaissance. Heureux temps où l'administration tenait à honneur de prêter son concours à la Religion pour la faire respecter et aimer des populations.

Trois médailles commémoratives de la cérémonie furent scellées dans la pierre, sous une lame de plomb, portant les noms et les dates qui constateront l'origine de l'église [1]. Les médailles étaient à l'effigie de notre Saint Père le Pape, de l'Empereur et du Cardinal.

Mgr Gousset avait à cœur, non seulement les intérêts des classes ouvrières et laborieuses, mais encore la gloire de la Religion et des lettres.

Dijon a donné le jour à deux des hommes les plus illustres de l'Eglise de France, saint Bernard et Bossuet.

Depuis des années, une statue en l'honneur du premier avait été érigée sur une place de la ville, tandis qu'aucun monument ne venait honorer la mémoire du second, le plus grand écrivain et le plus grand orateur des temps modernes.

Sur la demande de l'évêque de Dijon [2] et par les soins du comte de Montalembert, une souscription fut organisée et un comité formé dans le but d'élever une statue à l'Aigle de Meaux, sur la place où il a pris naissance. L'archevêque de Reims s'empressa de joindre son nom à celui de Berryer, Lacordaire, Foisset, Ozanam, Salvandy, Marc Girardin, Villemain, etc. La commission, composée de nombreux savants et de chrétiens considérables, choisit pour président le Car-

(1) L'an de grâce MDCCCLIII, le XVII Avril, sous le pontificat du Pape Pie IX et le règne de Napoléon III, Empereur des Français, en présence de Monsieur Sèvestre, curé, des membres de la fabrique de la paroisse, des autorités civiles et militaires de la ville, et d'un grand concours de fidèles, son Eminence le Cardinal Gousset, archevêque de Reims, sénateur, a béni et posé la première pierre du portail de l'église Saint-Thomas, dont les travaux ont été commencés en MDCCCXLIX. Cet édifice, que l'on doit principalement à la piété et à la munificence de l'éminent Prélat, s'élève sous la direction et par les soins de M. Brunette, architecte de la ville de Reims.

(2) Mgr Rivet.

dinal Gousset, qui écrivit aussitôt au conseil municipal de Dijon pour l'informer du projet conçu.

La municipalité reconnaissante vota 3,000 francs pour l'érection du monument. Le Prélat s'adressa ensuite directement aux évêques français. Sa lettre, en faisant les réserves nécessaires, mettait en relief le lumineux génie de Bossuet, les trésors de sa doctrine, la majesté et la force de son éloquence. Le Cardinal était de ceux qui ne voulaient pas livrer aux adversaires du Saint-Siège, le monopole de cette gloire de l'Eglise et de la France. Mais l'épiscopat pensant qu'à cette époque un hommage à Bossuet eût semblé un hommage au gallicanisme, ne répondit pas à l'appel du président du comité. Aussi ce projet n'eut point de suite; plus de quarante ans devaient s'écouler avant qu'il fût repris.

En même temps qu'il portait son activité à l'extérieur, Mgr Gousset s'occupait dans son diocèse d'œuvres plus modestes, mais de haute utilité.

Au synode de 1851, il avait été décidé que l'autorité diocésaine réviserait le catéchisme afin de le rendre plus clair, plus précis, et sur certains articles plus complet.

Une commission nommée à cet effet fit un travail que l'Archevêque envoya à tous les curés en les invitant à se réunir sous la présidence de leurs doyens respectifs, pour donner leur avis sur le travail projeté, et consigner les observations admises par la majorité de la conférence.

« Ce n'est qu'après avoir examiné nous-même ces observations et le travail de la commission, que nous rédigerons d'une manière définitive la nouvelle édition du catéchisme diocésain. Vous comprenez, Messieurs, qu'il s'agit d'une œuvre des plus importantes (1) ».

Deux mois après, le catéchisme était édité avec les modifications désirées.

L'année 1853 s'était ouverte par une grande solennité natio-

(1) Lettre du 22 juin 1853

nale, le mariage de l'empereur, célébré le 30 janvier. Le Cardinal, avait voté l'empire, il voyait dans le chef de l'Etat, du bon sens, de l'initiative, une certaine fermeté, et dans sa politique des actes vraiment réparateurs auxquels on ne pouvait qu'applaudir.

Napoléon parlait comme les souverains ne parlent plus. L'espérance était à peu près générale. Mgr Gousset ne manqua pas d'assister à cette cérémonie où tous les cardinaux furent invités et se rendirent.

Dans une visite faite à l'Empereur et à l'Impératrice, il s'entretint longtemps avec Leurs Majestés de la Religion, du Souverain Pontife, de la France, du Concordat. « Le moment, dit-il à Napoléon qui prenait plaisir à l'écouter, me semble opportun de répudier les articles organiques que le Pape et les évêques réprouvent. » Puis le Cardinal voulant lui insinuer qu'il serait bon de donner à sa couronne l'auréole d'une consécration religieuse, lui rappela que Reims était la ville des sacres. En parlant des luttes entre les catholiques et l'*Univers* : « Pourquoi, demanda l'Impératrice, en veut-on à Louis Veuillot? — C'est que personne, répondit le Cardinal, ne défend avec autant de talent le Pape et l'Empereur. »

Cette entrevue laissa, dans l'esprit de l'archevêque de Reims, la meilleure impression.

Une autre cérémonie signala encore l'année 1853. Ce fut la tenue du synode diocésain qui dura du 21 au 25 septembre. Les principaux actes de cette assemblée comprennent un *Catalogue des livres de l'Index*, et une nouvelle circonscription des conférences avec un règlement destiné surtout à favoriser l'émulation et l'amour de l'étude.

L'abbé Tourneur résumait ainsi les travaux de ce synode : « Mentionnerai-je la vérité mieux connue, les mauvais livres signalés et proscrits, les fausses doctrines démasquées et confondues et les liens de l'obéissance et de l'amour pour le Saint-Siège resserrés de la façon la plus étroite? Dirai-je les devoirs de chacun des ministres du sanctuaire clairement

définis, le plan de leurs études arrêté, une ligne sage tracée au travers de mille écueils, à une égale distance d'une rigueur excessive qui écarte et rebute, et de la coupable indulgence que Dieu ne ratifie pas et qui ne fait qu'endurcir les pécheurs dans leurs désordres. Mais je parlerai de la réorganisation du diocèse en archiprêtrés et en doyennés, par lesquels les prêtres, se trouvant en un corps hiérarchiquement uni, se montreront plus utiles à vos âmes parce que l'union doublera leurs forces et qu'ils se soutiendront les uns les autres.

« Je parlerai de la liturgie plus appropriée aux saintes règles, de la longueur des offices diminuée, de la prière en commun pour les magistrats, pour les parents, pour les prisonniers, pour les pauvres, pour les malades, rétablie avec le prône de la messe paroissiale. Je dirai les prédications et les retraites recommandées, la dévotion aux cœurs de Jésus et de Marie remise en honneur, et surtout les œuvres mille fois bénies de saint Vincent de Paul, de saint François-Régis, de saint François-Xavier, pour le soulagement des malheureux, pour l'instruction des enfants, des ouvriers, des soldats eux-mêmes recommandés vivement à toute la sollicitude de vos pasteurs. »

A peine le synode était-il terminé que l'archevêque de Reims se rendait à Amiens pour y présider les fêtes de sainte Théodosie ou Theudosie. Sur les instances de Mgr de Salinis, Rome venait d'envoyer au diocèse de Saint-Firmin les ossements de cette martyre amiénoise, découverts dans les catacombes. L'évêque voulut qu'un solennel cortège d'hommages et de prières entourât celle qui autrefois allait d'Amiens à Rome pour le martyre et qui, après seize ou dix-sept siècles, revenait de Rome à Amiens pour le triomphe.

Rien, en effet, ne fut plus grandiose que la réception de ses reliques dans la capitale de la Picardie, le 13 octobre 1853. L'affluence des fidèles dépassa toute attente. On vit réunis dans l'antique et noble basilique, vingt-neuf prélats venus des divers coins du globe.

C'étaient les cardinaux archevêques de Reims, de Westminster et de Tours.

Les archevêques de Dublin, de Tuam, de Boyota, de Sens, de Cambrai et de Babylone.

Les évêques du Mans, de Soissons, de Beauvais, d'Arras, de Poitiers, d'Angoulême, de Versailles, de Bruges, de Gand, de Tournai, de Namur, de Genève, de Lausanne, d'Autun, de la Guadeloupe, de Taïti, de Siam, l'ancien évêque d'Alger, l'évêque d'Adras et l'évêque d'Amiens.

« Il faudrait remonter bien haut, écrivait l'abbé Gerbet, pour retrouver dans une cérémonie religieuse une aussi importante réunion d'évêques de divers pays. C'était comme un grand concile que la châsse de sainte Theudosie avait convoqué.

« Cité d'Amiens, s'écriait l'orateur de la fête [1], en face de son immense auditoire, tes aïeux ne furent que prévoyants, et s'ils ne t'avaient légué cette merveilleuse église, tes édiles eussent dû la créer pour la fête d'hier. Je me trompe, l'église d'hier c'était la cité d'Amiens tout entière transformée en un temple par le zèle pieux de ses enfants. »

Dans cette assemblée, le Métropolitain avait sa place marquée à bien des titres, mais surtout comme président du Concile d'Amiens et comme un des chefs les plus autorisés de l'école romaine. On n'ignorait pas que c'est à l'occasion et peut-être aussi comme récompense de ce Concile, que le suprême dispensateur des trésors de l'Eglise avait fait ce don à Mgr de Salinis.

La papauté, présente à la cérémonie par les reliques de cette romaine des catacombes, apparaissait vivante dans ce cortège de prélats, presque tous dévoués aux doctrines que le Cardinal Gousset s'était engagé à défendre et à propager. Il était heureux et fier de voir se serrer autour de lui les rangs de la phalange ultramontaine et de pouvoir se concerter avec les principaux appuis de cette école pour la manifestation plus

(1) Mgr Pie, évêque de Poitiers.

éclatante et l'expansion plus grande des idées au triomphe desquelles il avait tant travaillé. « Pour que je ne fusse pas à cette cérémonie, disait-il aux évêques d'Amiens et de Poitiers, le jour même de la reconnaissance des reliques de sainte Théodosie, il eût fallu qu'il y eût une impossibilité absolue. »

Aux yeux de tous, fêter en cette circonstance celle qui a uni le berceau de l'Eglise d'Amiens au tombeau de saint Pierre, par la communion du sang, c'était proclamer l'amour des évêques à leur chef, affirmer leur entier dévouement aux doctrines et aux pratiques du Saint-Siège. Les orateurs et les écrivains dont les amis de Rome goûtaient les paroles, n'oublièrent pas de signaler la signification et la portée toute catholique de cette importante réunion.

« Oui Messieurs, s'écriait Mgr Pie, cette Theudosie gauloise et romaine, romaine et française, c'est le symbole de l'embrassement séculaire et non interrompu de l'Eglise de Rome et de l'Eglise des Gaules, de la fille et de la mère, et c'est aussi le baiser de paix et d'amour de notre bien-aimé Pape Pie IX à la France d'aujourd'hui, sa fille de prédilection. »

« Ces pontifes, comme le témoignait l'abbé Gerbet, habituellement dispersés dans toutes les zones du globe, ne se sont réunis dans les rues de votre ville, autour d'un cercueil, avec les mêmes pensées et les mêmes sentiments, que parce qu'ils sont constamment unis à la chaire de la Ville Eternelle. C'est ce centre, unique dans le monde, d'une société répandue partout qui a donné à cette cérémonie ces vastes proportions, qui lui a communiqué son unité, qui a été si j'ose parler ainsi, la clef de voûte de ce grand arc de triomphe soutenu par des évêques de tous les pays, sur la tombe d'une femme d'Amiens. »

Le discours accentué de l'abbé Combalot ne laissa aucun doute sur le but de cette cérémonie. « Demandons, disait-il du haut de la chaire en présence d'un immense auditoire, demandons à l'art du ciseau et du lapidaire, un reliquaire digne de renfermer les ossements de notre Theudosie. Ce reliquaire sera l'image de la cathédrale d'Amiens. Sur le toit de l'édifice

au sommet du reliquaire, sera gravée cette inscription : « A la suprême, infaillible et irréformable autorité du Souverain Pontife, doucement et fortement triomphant, commandant, régnant. » Les pans inclinés de la couverture de ce reliquaire porteront les inscriptions suivantes. « La liturgie romaine heureusement rétablie, les conciles célébrés librement et canoniquement. » Aux flancs latéraux de ce reliquaire, la main de l'artiste fixera sur des émaux les traits vénérés de ces prélats venus des cinq parties du monde. A leur tête, la postérité verra cet illustre Cardinal de Reims à qui Dieu a donné la sagesse qui fait les législateurs et la prudence consommée des casuistes, de ce bien-aimé Métropolitain qui ne viola jamais les droits de la justice, mais dont la main s'appuie toujours cependant sur le plateau de la balance qui porte la miséricorde, parce qu'il a appris de son divin maître que la miséricorde l'emporte sur la justice. »

Ainsi les fêtes de sainte Theudosie aidèrent au progrès de la cause romaine dans notre pays.

Mgr Gousset était à l'apogée de sa glorieuse carrière. Cardinal, sénateur, membre du grand conseil de l'instruction publique, restaurateur de la théologie en France, principal chef de l'école romaine, il tenait une grande place dans l'Eglise et la société, où il jouissait d'une considération et d'une influence qui n'avaient d'égales que sa réputation de science et de vertu. C'est la Religion qui bénéficiait surtout des avantages de cette haute situation. L'éminent prélat mettait au premier rang de ses préoccupations la nomination des évêques.

Sous le règne de Louis-Philippe, nous l'avons vu souvent intervenir auprès des pouvoirs publics pour appuyer certaines candidatures et en évincer d'autres. Son intervention était aussi heureuse que fréquente. Ai-je besoin de citer des noms? Amédée-Georges Massonnais, Jean Guitton, Armand Gignoux, les cardinaux Guibert et de Bonnechose, et d'autres encore, tous l'honneur de l'Eglise, ont été nommés sous son patronage.

Si Montalembert, qui de 1840 à 1852, joua un rôle considérable dans le choix des évêques, entretenait volontiers le judicieux archevêque des sujets présentés pour l'épiscopat, l'Archevêque à son tour ne manquait pas de lui recommander ses candidats. Leur correspondance nous l'indique : « L'évêché d'Orléans, écrivait l'illustre orateur (1), avait été offert à l'abbé Dupanloup, avant que la lettre dont vous m'avez honoré en date du 7 de ce mois ait pu être communiquée à M. de Falloux. M. Dupanloup vient d'accepter après de longues hésitations, et je pense que Votre Grandeur se félicitera avec nous tous d'un choix si avantageux pour la province de Paris.

« Mgr le Nonce est très bien disposé en faveur de votre candidat et l'a porté sur sa liste. »

Peu de temps après, une autre lettre (2) apprenait à Mgr Gousset que M. de Falloux, cédant aux sollicitations du nouvel évêque d'Orléans et du Père de Ravignan, s'était décidé à nommer M. Caverot, vicaire général de Besançon, à Saint-Dié, en remplacement de Mgr Gros transféré à l'évêché de Versailles. « Cette nomination, ajoutait le Comte de Montalembert, ne vous déplaira pas, car vous vous êtes intéressé à sa promotion à l'épiscopat... Mgr de Montauban avait très vivement recommandé l'abbé Guerrin, dont vous m'avez parlé vous-même en termes très élogieux; j'ai fait de vains efforts pour le faire passer. A son défaut j'avais indiqué le bon abbé Mabile, ancien curé de Villersexel, vicaire général de Montauban. »

Ces trois noms étaient chers au guide de l'école qui tendait plutôt à étendre qu'à restreindre les droits de la papauté.

Mgr Gousset, alors qu'il était vicaire général, avait entouré l'abbé Caverot de marques non équivoques de sympathie et d'intérêt (3). Ces liens d'estime et d'affection se resserrèrent

(1) 11 avril 1849.
(2) 28 mai 1849.
(3) Mgr Caverot aimait à rappeler qu'il devait à Mgr Gousset d'avoir été, malgré son jeune âge, nommé à la cure de la métropole de Besançon.

sous la mitre, en sorte que les deux prélats marchèrent unis d'esprit et de cœur pour combattre l'opinion restrictive des prérogatives du Saint-Siège. Un des premiers actes de l'évêque de Saint-Dié fut d'introduire dans son diocèse la liturgie romaine avec le chant de la commission de Reims et de Cambrai. Administrateur aussi habile qu'aimé, homme de savoir-vivre, d'un caractère ouvert, d'un commerce sûr et facile, Mgr Caverot fut promu au siège de Lyon où il mourut en 1887, revêtu de la pourpre cardinalice.

La vacance du siège de Saint-Claude vint de nouveau mettre en relief le zèle et l'influence de l'archevêque de Reims pour les nominations épiscopales.

Il s'agissait de donner un successeur à Mgr de Chamon [1], qui venait de mourir. Le Cardinal Gousset, présent à Paris, s'en occupa activement. Tout l'y engageait. D'une part c'étaient les ultramontains qui, par la plume de dom Guéranger, le priaient de faire nommer un *bon évêque* à Saint-Claude. « Il est de la plus grande urgence, écrivait l'auteur des *Institutions liturgiques*, de ne laisser passer personne qui ne soit dévoué au Saint-Siège. Or, Monseigneur, ne vous semble-t-il pas que M. l'abbé Bailly, supérieur du Séminaire de Lons-le-Saunier, pourrait bien être l'homme qui convient dans ce pays-là. Je sais tout ce qu'il vaut personnellement et quant aux doctrines. Il jouit de la plus haute estime dans le diocèse. »

D'autre part la Franche-Comté, par des personnages marquants, exprimait au prélat le désir de voir un prêtre *comtois* à l'évêché de Saint-Claude. On lui signalait en particulier le chanoine Goguillot, du chapitre de Besançon. Ces deux candidats réunissaient les qualités que réclamait l'Abbé de Solesmes ; Mgr Gousset les regardait comme dignes de prendre rang dans l'épiscopat. Mais son candidat préféré fut M. Mabile, que le comte de Montalembert appuyait chaleureusement et que recommandait le témoignage favorable du cardinal Mathieu. » C'est ainsi que l'héritage spirituel de Mgr

(1) Evêque de Saint-Claude.

de Chamon échut au vicaire général de Montauban qui fut désigné par un décret présidentiel de 1851 pour gouverner le diocèse de Saint-Claude.

Mgr Gousset en éprouva une grande joie. Le gallicanisme trouvait dans le nouvel élu un adversaire irréductible et l'ultramontanisme un défenseur aussi intelligent qu'énergique. Après sa promotion, Mgr Mabile alla passer six semaines au palais archiépiscopal de Reims, où il s'inspira des conseils de son ancien maître et se concerta avec lui pour le succès des saines doctrines et le rétablissement de l'unité liturgique dans son diocèse. Un des traits saillants de cette belle figure épiscopale fut un dévouement inaltérable à la chaire de Saint-Pierre et une tendre dévotion pour Pie IX. Sur le siège de Saint-Claude qu'il occupa sept années, comme sur celui de Versailles qu'il honora pendant dix-huit ans, Mgr Mabile imprima une merveilleuse activité aux œuvres religieuses et aux études ecclésiastiques; il prescrivit dans les deux diocèses l'usage du rite romain avec le chant de la commission rémo-cambrésienne.

Quant à M. Guerrin, vicaire général de Mgr Mathieu, le moment était venu de le mettre sur le chandelier; les archevêques de Reims et de Besançon en saisirent l'occasion avec empressement.

Le cardinal de la Tour d'Auvergne avait suivi dans la tombe Mgr de Chamon. L'évêque de Langres, patronné par son éminent ami de Reims et les députés du Pas-du-Calais qui avaient apprécié son rare mérite, fut appelé à régir le beau et vaste diocèse d'Arras. Le siège de Langres était vacant. Une telle succession ne pouvait s'ouvrir sans intéresser le Cardinal Gousset qui avait passé une partie de sa jeunesse dans la Haute-Marne, où il comptait de nombreux amis, d'honorables connaissances et de fervents admirateurs. Son intervention, jointe à celles du cardinal Mathieu et de Mgr Parisis, décida le gouvernement à nommer M. Guerrin à l'évêché de Langres.

Sans avoir l'envergure ni le prestige de son prédécesseur, le nouvel évêque continua avec zèle les œuvres commencées et imprima dans son diocèse une trace qui n'est point encore effacée. Il possédait les qualités qui font aimer et estimer un pasteur : connaissance de l'administration ecclésiastique, prudence remarquable, dignité dans le maintien, amour sincère de l'Eglise romaine, piété douce et vraie, désintéressement poussé jusqu'à l'excès.

Sous le long épiscopat de Mgr Guerrin on vit l'autorité du Pape et de ses lois grandir dans le clergé, les doctrines et les pratiques du Saint-Siège s'enraciner dans le diocèse. Il fut de ceux qui favorisèrent la marche des esprits vers le centre de l'unité.

De cordiales relations ne cessèrent de régner entre les deux anciens condisciples qui se rendaient de fréquentes visites : L'évêque de Langres, invitait volontiers l'archevêque de Reims à venir présider des distributions de prix, consacrer des églises, donner la confirmation et prendre part aux grandes cérémonies du diocèse. Sa correspondance nous révèle les sentiments d'admiration, d'estime et de reconnaissance affectueuse qu'il professait pour l'éminent Théologien de Reims dont il se plaisait à interroger la science et à prendre les avis.

La nomination de Mgr Guerrin coïncida avec une autre promotion à laquelle le concours de Mgr Gousset ne fit point défaut. C'est par le suffrage de ce dernier que M. Regnault, curé de Charleville, fut nommé coadjuteur de Mgr Clausel de Montals avec le titre d'Euménie *in partibus*. Si ce vénérable prêtre était cher à Saint-Sulpice par sa piété et ses doctrines, il l'était non moins au diocèse de Reims par ses grandes qualités pastorales. Il reçut la consécration épiscopale des mains de son archevêque dans la cathédrale des sacres, le 16 mai 1852.

Le prince-président, rendu maître des destinées de la France par le coup d'Etat du 2 décembre que des millions de suffrages avait ratifié, s'empressa de rétablir le serment. Mgr Guerrin

et Mgr Regnault furent les premiers astreints à le prêter entre les mains de celui qui avait violé le sien.

Mais l'ecclésiastique qui paraissait au Cardinal-archevêque de Reims le plus digne et le plus capable de porter la mitre et la crosse était l'abbé Gerbet, vicaire général d'Amiens, l'honneur et l'espérance de la cause romaine.

Deux fois les évêques de la province avaient émis un vœu unanime pour sa promotion à l'épiscopat, et le gouvernement persistait à écarter ce candidat sous le prétexte qu'il n'était pas administrateur. Mgr Gousset employait toutes les influences, sénateurs et députés, en faveur de ce prêtre distingué. « Vous connaissez, écrivait, de Tréguier, Gabriel de la Tour (1), mon ardent désir de vous seconder dans la protection des intérêts religieux. Un de mes soins particuliers c'est de vous aider autant que possible à faire élever à l'épiscopat les hommes les plus dignes de diriger les catholiques. Je ne néglige aucune occasion de vous appuyer de mon faible concours.

« J'avais à écrire à M. Fortoul il y a peu de temps. J'en ai profité pour lui rappeler les vœux des principaux amis du Pape et de l'Empereur touchant les nominations d'évêques, et je lui ai exposé derechef tout le danger que subirait le gouvernement à des choix qui mécontenteraient la masse du clergé, assez disposé par le passé à craindre qu'on ne voulût lui imposer des *nullités complaisantes*. Le ministre m'a répondu à cet article en ces termes : « Soyez assuré que la plus grande impartialité guidera toujours le choix du gouvernement. Aucun effort ne lui coûtera pour maintenir l'épiscopat français dans toute sa dignité et son éclat, en cherchant à recruter parmi les membres du clergé, les plus éclairés et les plus vertueux. »

« J'ai fait alors remettre à l'Empereur une lettre où m'appuyant sur ces sentiments, je rappelais mes vœux, et en même

(1) Sénateur des Côtes-du-Nord, lettre à Mgr Gousset, 20 novembre 1853.

temps j'ai fait solliciter près de M. Fortoul en faveur de M. l'abbé Gerbet auquel vous portez tant d'intérêt.

« Le ministre n'a plus opposé un refus formel, au contraire il a promis de lui réserver un évêché dans le midi, d'administration facile.

« Ce n'est pas encore un succès. Mais enfin on reconnait qu'un *ultramontain célèbre est possible.* On promet de s'intéresser à lui, de lui confier un siège épiscopal. Je vois ou du moins j'espère en cela un progrès dont vous saurez tirer parti.

« Le mouvement romain, dont vous êtes le plus illustre guide effraie les timides, entraîne les tièdes; nous finirons par revenir à l'unité dans la vérité. »

De nouvelles démarches, des instances réitérées amenèrent enfin l'Empereur à signer le décret (1) par lequel l'abbé Gerbet était appelé à recueillir la succession de Mgr Saunhac de Belcastel, évêque de Perpignan.

« Ce qui me rassure, disait le vicaire général de Mgr de Salinis au métropolitain de Reims, c'est que j'entre par une porte épiscopale et même conciliaire. Je sais ce que Votre Eminence a daigné faire de concert avec les évêques ses suffragants. C'est un grand motif de sécurité pour ma conscience. C'est aussi ce qui augmente mon chagrin d'être séparé de cette chère province de Reims. Mais j'y serai toujours présent de cœur, et je tacherai de concourir pour ma faible part à ses grands travaux pour le bien de l'Eglise (2). »

Quelque temps, après l'évêque nommé de Perpignan témoignait à son ancien condisciple le désir de recevoir de ses mains la consécration épiscopale : « Je n'ai pas encore le droit, écrivait-il à Mgr Gousset, de m'occuper officiellement de mon sacre; mais je puis y penser, et avec Votre Eminence je pense tout haut. Je tiens à assurer de bonne heure, autant que cela peut dépendre de moi, l'accomplissement d'un vœu que j'ai

(1) 2 février 1854.
(2) 26 décembre 1853.

formé dès le premier moment, d'une espérance qui m'est bien chère. Pouvais-je désirer un autre prélat consécrateur que Votre Eminence? Vous savez que j'appartiens intimement à votre province; et puis les souvenirs de notre commune patrie, du séminaire de Besançon, du presbytère de Lure, de la constante affection dont vous m'avez honoré, tout se réunit pour me faire espérer que vous daignerez m'accorder la précieuse faveur que je demande à votre âme de métropolitain, à votre bonté, à votre amitié. J'ajouterai que le clergé et la ville d'Amiens qui vous ont vu avec tant de bonheur présider, dans l'intervalle de quelques mois, à leur Concile et à leur fête de sainte Theudosie, seraient attristés du vide, du grand vide qu'il y aurait dans la cérémonie du sacre, si Votre Eminence ne venait la présider aussi. »

Le vœu de l'abbé Gerbet fut exaucé. Le Cardinal Gousset accepta l'invitation de son ami et de son condisciple; il désirait depuis longtemps conférer l'onction qui fait les évêques à celui dont la plume était chérie des amis de l'Eglise, et dont l'administration sera la mise en pratique de l'obéissance la plus entière et la plus dévouée envers le vicaire de Jésus-Christ. C'est le 29 juin, sous le patronage de saint Pierre, dans la cathédrale d'Amiens dont l'incomparable nef se prête si bien à l'éclat des solennités qu'a eu lieu le sacre de Mgr Gerbet. Rien de plus imposant que cette cérémonie célébrée en présence de douze évêques et d'un nombreux clergé par le métropolitain de Reims assisté de Mgr de Salinis et de Mgr Gignoux. Elle eut son couronnement dans l'inauguration de la statue d'une des gloires de la Picardie, Pierre Lhermite qui, au temps des croisades, lança la vieille Europe vers l'Asie au cri de *Dieu le veut*.

Ainsi en quelques mois Amiens avait eu à inscrire dans ses annales trois grands événements : le Concile, sainte Theudosie et le sacre de Mgr Gerbet. Grâce à l'autorité et à la sollicitude de l'archevêque de Reims les rangs de l'école romaine s'augmentaient et se serraient chaque jour davantage, et

l'Eglise possédait un grand évêque de plus. Aux fêtes d'Amiens succédèrent immédiatement les fêtes de Lille, où le Cardinal Gousset alla présider le jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille.

Ce fut une magnifique et solennelle manifestation de foi et de piété envers l'antique madone, vénérée depuis huit siècles par les princes comme par les enfants du peuple. On vit la messe pontificale célébrée avec toute la pompe d'une métropole. L'Espagne et la Belgique s'y étaient fait représenter officiellement.

A la procession du soir, s'échelonnant sur une longueur de quatre kilomètres, vingt mille pèlerins escortaient les douze prélats qui fermaient la marche. Dans son ravissement et son enthousiasme, le Cardinal disait à son digne collègue de Cambrai [1] : « Je n'ai jamais rien vu de semblable, rien de si unanime, même à Rome. »

Si les cérémonies d'Amiens et de Lille réjouirent la piété de Mgr Gousset, certaines mesures gouvernementales vinrent affliger son cœur et le porter à un acte éclatant d'énergie épiscopale. Il était entré au conseil supérieur de l'instruction publique par le vote de ses collègues. Très flatté de cette marque d'estime et de confiance, il remplissait cette charge avec une assiduité et une conscience auxquelles on rendait hommage. Ses éminentes qualités le firent apprécier de ses collègues et lui concilièrent la confiance et l'amitié respectueuse de tous, même du vieux gallican Dupin, dont il avait officiellement condamné un ouvrage. Tel était l'ascendant dont le Prélat jouissait sur le conseil que l'Empereur songea un instant à le mettre à la tête de l'Université. Le Cardinal crut devoir décliner cette ouverture. La tâche était délicate et ardue ; il ne voulut pas la tenter, n'y voyant aucune chance de succès. Beaucoup regardèrent son refus comme un malheur.

(1) Le cardinal Regnier, mort archevêque de Cambrai.

La loi sur la liberté d'enseignement était à peine votée que déjà le gouvernement pensait à la modifier. Le Cardinal l'annonçait en ces termes à un de ses neveux [1] : « Le nouveau projet de loi sur l'instruction publique va être soumis au Conseil d'Etat, puis au pouvoir législatif. Mais il est très probable qu'il en sortira, comme il y sera entré, sauf peut-être quelques légères modifications. Par conséquent il n'y aura plus que quinze académies. La Marne fera partie de l'académie de Paris, les Ardennes seront comprises dans la circonscription de l'académie de Lille (Nord). Il y aura dans chaque département un *conseil départemental*, présidé par le préfet, pour tout ce qui regarde l'instruction primaire et secondaire. Les inspecteurs primaires seront supprimés et remplacés par l'inspecteur départemental, chargé d'inspecter l'enseignement secondaire. Il n'y aura plus de collèges communaux, ils pourront être remplacés par des établissements particuliers : laïques avec l'autorisation de l'Etat, ou ecclésiastiques avec l'autorisation de l'évêque. Chaque département aura un lycée et, en outre, une école normale primaire, si le conseil général y tient. Le préfet réglera, de concert avec l'évêque, sous l'approbation du ministre, le mode de surveillance, pour les écoles primaires de filles tenues par des religieuses. On ne pourra se présenter aux examens du baccalauréat avant dix-huit ans; mais on pourra être bachelier ès lettres sans être bachelier ès sciences et vice versa. La nouvelle loi renferme de très bonnes choses; cependant, à tout prendre, je préfère la loi *Falloux*, surtout en ce qu'elle consacre une sage liberté. »

L'archevêque de Reims n'était donc pas, de parti pris, l'ennemi de tous les changements proposés, mais seulement de ceux qui restreignaient la liberté des catholiques ou portaient atteinte aux droits de l'Eglise. Un décret présidentiel du 9 mars 1852 abrogeait certains articles de la loi de 1850 pour attribuer au chef de l'Etat la nomination ainsi que la révoca-

(1) Lettre du 22 mars 1852 à M. le chanoine Gérard.

tion de tous les membres du grand conseil de l'instruction publique. En conséquence les évêques ne devaient plus être élus par le suffrage de leurs collègues. Le Cardinal vit cette innovation avec d'autant plus de peine que le choix de Napoléon s'était fixé sur deux prélats dont on avait dénoncé à Rome les doctrines et les sentiments plus favorables à l'Empereur qu'au Pape. Mgr Gousset en exprima son mécontentement au ministre de l'instruction publique (1) avec lequel il entretenait d'excellentes relations basées sur une estime réciproque.

Mais une autre mesure rencontra une forte opposition de la part de l'énergique prélat.

Pour les écoles dirigées par des associations religieuses non cloîtrées ou même cloîtrées, le gouvernement avait projeté de nommer un inspecteur laïque. C'était une violation flagrante des règles canoniques sur la clôture, un empiètement du pouvoir civil sur le domaine de l'Eglise. L'archevêque de Reims repoussa énergiquement cette proposition pendant plusieurs années. Enfin, par voie d'amendement, il obtint que l'inspection serait ecclésiastique, non seulement dans les maisons cloîtrées, mais encore dans les pensionnats où enseignaient des religieuses non cloîtrées. Mgr Gousset se contenta de cette demi-victoire remportée sur le conseil, duquel il ne pouvait espérer mieux ; cette concession, arrachée au gouvernement, était d'ailleurs une certaine reconnaissance des droits de l'Eglise.

Le rapport adressé à l'Empereur par M. Fortoul, successeur de M. de Parieu à l'instruction publique, déclarait que les évêques du conseil supérieur avaient approuvé cette décision à l'unanimité. Mgr Pie, que cette affirmation avait étrangement surpris, demanda des explications au Cardinal qui s'empressa de lui fournir les renseignements désirés : « J'ai reçu, répondit l'éminent dignitaire de Reims (2), la lettre

(1) M. de Parieu.
(2) 12 janvier 1856.

que vous avez bien voulu m'écrire au sujet du rapport de M. le ministre de l'instruction publique, en ce qui concerne l'avis et l'assentiment des évêques, membres du conseil supérieur de l'instruction.

« Ce rapport est exact, les évêques dont il s'agit ont tous été satisfaits, moi plus particulièrement que mes vénérables collègues, à raison des efforts particuliers que j'ai cru devoir faire pendant trois ans pour obtenir au moins ce que nous avons obtenu ; les prélats ayant à lutter contre l'esprit universitaire et parlementaire, étaient arrêtés par la loi de 1830, qui consacre en principe l'inspection de toutes les écoles primaires et secondaires.

« Il s'agissait de fixer le mode de cette inspection ; or, sur ce point, nous avons éprouvé les plus grandes difficultés.

« En 1852, une commission dont deux prélats faisaient partie, avait été chargée de proposer un mode d'inspection. Le rapporteur parlant, disait-il, au nom de tous les membres de la commission, ne dispensait de l'inspection laïque que les écoles tenues par des religieuses *cloîtrées*. Les deux prélats, dont l'un avait présidé la commission, étaient absents de la séance où le rapport a été lu et discuté. La discussion a été des plus vives et des plus animées ; j'ai soutenu pendant trois heures et demie, tantôt contre les anciens universitaires, tantôt contre les parlementaires, tantôt contre un de mes collègues, qui était satisfait des conclusions du rapport, qu'il devait en être des religieuses non cloîtrées, comme des cloîtrées, au moins pour ce qui regarde les *pensionnats*. Sur vingt-huit conseillers présents, j'ai eu une voix pour moi.

« La séance étant levée, je m'empresse d'écrire à M. le ministre que s'il adoptait l'avis ou la décision du conseil supérieur, je me croirais obligé d'en avertir mes collègues dans l'épiscopat ; il me répondit qu'il ne l'adopterait pas.

« Une année après, il a proposé lui-même la chose dans le sens de mon amendement, et le conseil a décidé que les pensionnats de demoiselles, tenus par des religieuses, soit cloî-

trées, soit non cloîtrées seraient, *s'il y avait lieu*, inspectées par un ecclésiastique désigné par le ministre sur la présentation de l'évêque, et que les écoles des externes, soit communales, soit non communales, seraient inspectées comme les écoles des petites filles tenues par des institutrices non religieuses. Je vous avouerai, Monseigneur, que je me suis montré satisfait, puisque je n'espérais pas obtenir ce que j'ai obtenu, et que mes collègues ne parurent pas moins satisfaits que moi. Voilà comment les choses se sont passées. La loi, ne nous offrant pas tous les avantages que l'on pouvait désirer, surtout depuis qu'elle a été modifiée par certains décrets, est et sera, tant qu'elle subsistera, la cause principale des difficultés que nous rencontrerons de temps en temps comme évêques. »

Cette lettre très détaillée nous révèle la place considérable que le Cardinal Gousset occupait dans le conseil supérieur de l'instruction publique et l'énergie qu'il déployait dans les questions qui intéressaient la Religion. Nous y retrouvons l'homme de caractère pour soutenir les principes et l'homme de tact pour les appliquer.

A la même époque on agitait la question de l'enseignement obligatoire. M. Eugène Rendu, d'abord secrétaire de M. de Parieu, puis inspecteur général de l'instruction primaire, avait présenté à l'Empereur un mémoire en faveur de l'obligation. Il en écrivit à Mgr Gousset : « Ce mémoire, lui disait-il, a été, de la part de quelques organes de la presse, l'objet d'attaques dont le caractère indiquait une parfaite ignorance de la question. J'ose espérer que si Votre Eminence daigne jeter les yeux sur cet écrit, elle appréciera du moins dans sa justice le but chrétien que s'est proposé l'auteur.

« L'obligation de l'enseignement, dans le sens où je l'entends, est à mes yeux une arme de la civilisation chrétienne contre une barbarie nouvelle. Nul, plus que Votre Eminence, n'a le droit de décider si le moment est venu où l'Eglise et la société peuvent se saisir de cette arme. » Mgr Gousset s'empressa de

répondre à l'Inspecteur général, recommandable non seulement par ses sentiments religieux, mais encore par les liens de famille qui l'unissaient au vénérable évêque d'Annecy (1).

« Votre but, lui écrivait l'éminent prélat, est louable, je vous en félicite. L'Eglise a toujours été la gardienne de la science. Personne plus que moi n'estime et ne demande la véritable instruction, la bonne éducation. Mais laissez-moi vous dire que je ne puis approuver d'une manière absolue votre projet qui ne me paraît pas sans inconvénients ni sans dangers. L'obligation pour tous de recevoir l'instruction de l'Etat est une arme à deux tranchants. Si le gouvernement venait à changer, c'est-à-dire s'il venait à être hostile à l'Eglise et à imposer dans les écoles un enseignement athée, quel désastre pour la Religion et la société. »

Chaque année des mesures nouvelles transformaient l'organisation de 1850 ; des décrets restrictifs de la liberté battaient en brèche la loi Falloux ; un retour offensif de l'Université faisait prévaloir ses idées et ses volontés au sein du conseil, imprimait aux actes du gouvernement une direction pleine de défiance envers les communautés religieuses ; toute cette orientation, peu respectueuse des droits de l'Eglise, plus favorable au monopole universitaire qu'à la liberté, inquiétait vivement l'archevêque de Reims et jetait les catholiques dans l'anxiété. La mauvaise presse triomphait, la bonne jetait des cris d'alarme. C'est alors que l'éminent prélat, par un coup d'éclat inattendu, donna, le 12 février 1854, sa démission de membre du conseil supérieur de l'instruction publique. C'était une détermination subite, mais réfléchie et motivée. Depuis des mois il y pensait et la mûrissait devant Dieu. En agissant ainsi, c'est à sa conscience qu'il obéissait.

L'évêque de Rodez (2) lui écrivit à ce sujet (3) : « Votre Eminence pourrait-elle et voudrait-elle me dire si le changement

(1) Mgr Rendu.
(2) Mgr Delalle.
(3) Lettre du 28 février 1854.

que l'on commence à opérer dans la nomination et le choix des évêques appelés à siéger au conseil supérieur de l'enseignement, qui ne sont plus délégués par leurs collègues, si ce changement, dis-je, n'a pas été le motif du refus qu'a fait Votre Eminence de prendre part aux délibérations du conseil. »

Le Cardinal Gousset avoua à Mgr de Rodez que l'abrogation de l'article de la loi de 1850, qui conférait aux évêques la faculté d'élire quatre de leurs collègues pour le grand conseil de l'Instruction, n'avait pas été sans influence sur sa détermination. « De plus, ajoutait-il, des tendances rationalistes, dangereuses pour la foi, commençaient à inspirer le choix de certains livres classiques dans les écoles, choix qu'il ne m'était pas possible de ratifier. J'étais impuissant à contrebalancer des influences néfastes qui se manifestaient dans le conseil, au préjudice des idées catholiques et du pouvoir ecclésiastique. Le ministre ne nous consultait guère que pour avoir des approbations et non des lumières. Enfin, le plan d'enseignement et d'éducation élaboré par le Conseil d'Etat me paraissait défectueux, je ne pouvais lui donner mon assentiment.

« Dans l'impossibilité donc de réagir contre cette orientation antilibérale, parfois antichrétienne, de m'opposer efficacement à des projets plus favorables à l'esprit universitaire qu'à l'esprit religieux, ma conscience me défendait de m'associer plus longtemps aux délibérations de cette assemblée et me commandait de protester en démissionnant publiquement. »

L'archevêque de Reims porta lui-même sa démission au ministre de l'instruction publique, M. Fortout, qui refusa de la recevoir et le pria de la remettre à l'Empereur. Visiblement contrarié, le souverain demanda au prélat de revenir sur sa décision, « ne serait-ce, ajouta-t-il, que pour ne pas paraître faire échec à mon gouvernement ». C'était prendre l'Archevêque adroitement. Mais, avec une dignité apostolique, le démissionnaire déclara nettement à Napoléon que sa cons-

cience l'obligeait à persévérer dans sa résolution, puis il ajouta avec un fin sourire : « Sire, je ne puis plus prendre part à la direction de l'instruction publique, le système d'enseignement et d'éducation préconisé par vos ministres n'aboutira qu'à former des athées et des révolutionnaires qui briseront le trône de Votre Majesté. Pour moi, je ne veux être pour rien dans le renversement de votre dynastie. » Napoléon se vit obligé d'accepter la démission. Néanmoins il laissa le fauteuil vacant pendant une année, espérant toujours que le démissionnaire reviendrait sur sa résolution. Malgré tout, Mgr Gousset resta inflexible.

Entre temps, il étudiait avec les principaux prêtres de son diocèse les moyens de mettre à profit la liberté octroyée par la loi de 1850. Immédiatement après le vote, il avait fait ouvrir au Petit Séminaire un pensionnat annexe, afin d'offrir aux familles la facilité de donner à leurs enfants une éducation chrétienne, en même temps qu'une instruction solide.

Ce n'était pas assez. Le Cardinal résolut de fonder un collège libre dans son diocèse. Le projet était gros de difficultés. Comptant sur l'intelligence de son clergé et le dévouement de ses diocésains, il affronta tous ces obstacles ; son choix s'arrêta sur la ville de Rethel. Elle paraissait alors un centre assez important pour grouper de nombreux élèves. Pas trop éloignée, de Reims, la maison pouvait être plus facilement aidée et protégée par l'autorité épiscopale.

Les constructions furent commencées en 1853, et à la fin de l'année 1854, le collège était ouvert avec les classes inférieures qui devaient promptement se compléter. L'Archevêque le plaça sous le patronage de Marie-Immaculée, en souvenir de son vœu d'autrefois.

Protégé par l'éminent prélat et dirigé par des maîtres aussi habiles que zélés (1) l'établissement libre acquit une telle prospérité que peu de temps après sa fondation, il fallut en agrandir les bâtiments. Il comptait deux cent quatre-vingt-cinq

(1) Messieurs les abbés Sacré, Feller, Robert, Champenois, etc.

élèves quand l'invasion prussienne ferma le collège qui fut transformé en ambulance. Mgr Landriot se demandait alors s'il serait possible de continuer l'œuvre du Cardinal. Un homme d'énergie et de dévouement se rencontra pour relever l'institution Notre-Dame de Rethel. Ce fut l'abbé Charles Hannesse(1), qui, en peu d'années, lui donna une nouvelle prospérité qu'elle possède encore aujourd'hui, soutenue par les encouragements et la sollicitude de l'illustre cardinal Langénieux.

Toucher à la liberté d'enseignement, c'était comme nous venons de le constater, toucher Mgr Gousset au plus intime de son cœur. Les autres droits de l'Eglise ne lui étaient pas moins sacrés. Aussi fit-il entendre d'énergiques protestations contre les empiètements du pouvoir civil à l'étranger.

Sur les bords du Rhin, au grand duché de Bade, un héroïque octogénaire, Hermann de Vicari, archevêque de Fribourg, luttait pour la liberté de l'Eglise et les droits les plus inviolables de la discipline ecclésiastique. Ses prêtres étaient jetés en prison et leurs revenus supprimés. Un gouvernement injuste voulait faire une servante déshonorée de l'épouse immaculée du Christ, en entravant l'exercice de l'autorité épiscopale et en usurpant ses attributions.

Les encouragements ne manquèrent pas au prélat dont l'âge n'avait pas affaibli la vaillance. La province de Reims fut une des premières à lui envoyer une adresse rédigée par son Métropolitain. « Nous ne pouvons, y était-il dit, contempler en silence le grand et noble spectacle que vous donnez au monde catholique. Pénétrés d'admiration pour la magnanimité héroïque que vous déployez dans la lutte qu'un gouvernement aveugle et injuste vous a suscitée, émus jusqu'au fond des entrailles à la vue des souffrances par lesquelles on essaie de désoler votre patience et d'accabler votre vieillesse, nous éprouvons le besoin de réunir nos voix pour proclamer bien haut que nous applaudissons, avec le sentiment d'une vive et

(1) Mort curé doyen d'Ay, frère de l'abbé P. Hannesse, vicaire général du Cardinal Gousset.

profonde sympathie, aux saints combats que vous soutenez pour la gloire de Dieu et la liberté de son Eglise.

« Votre foi, Monseigneur, nous le disons, non pour vous qui le savez, mais pour vos persécuteurs qui paraissent l'ignorer, votre foi est notre foi, les doctrines que vous défendez sont nos doctrines, les droits que vous revendiquez pour la province du Haut-Rhin, et spécialement pour votre diocèse, sont ceux que nous devrions revendiquer nous-mêmes, au péril de la vie, si nous n'en jouissions pas. Ce que vous avez dit, ce que vous avez fait, vous ne pouviez vous dispenser ni de le dire, ni de le faire et nous serions fiers d'en réclamer la solidarité. »

En même temps que l'archevêque de Reims élevait une voix indignée contre les oppresseurs de l'Eglise, il saisissait toutes les occasions de montrer les bienfaits du christianisme parmi les peuples, et d'appeler la protection du ciel sur la France. C'est ainsi que, bénissant la première locomotive qui arrivait à Reims, il adressait aux autorités ces paroles qui sont encore empreintes d'actualité : « Le christianisme, s'écriait-il, n'est pas ennemi des inventions qui peuvent contribuer au bien-être des peuples. Il encourage et protège au contraire les progrès dans les sciences, les arts et les lettres. Mais il est nécessaire que le progrès moral marche de pair avec le progrès matériel; c'est une question de vie ou de mort pour une nation. Or, le progrès moral ne peut s'opérer que par un retour sincère à la Religion; c'est à elle que l'on doit principalement ces prodiges de charité qui rapprochent le propriétaire du travailleur, le maître du serviteur, le riche de l'indigent et les portent les uns et les autres à s'aimer et à s'honorer mutuellement. »

Celui qui bénissait les merveilleuses créations du génie humain, réservait ses plus tendres et ses plus précieuses bénédictions pour les affligés et les malheureux pestiférés. Chaque fois qu'une épidémie sévissait dans son diocèse, l'éminent pasteur se portait avec empressement auprès du lit des malades pour les secourir et les consoler.

En 1849, c'étaient les cholériques du faubourg Saint-Thomas qu'il avait réunis dans une salle spéciale de l'Hôtel-Dieu ; en 1854, c'était la vallée de l'Aisne qui recevait son assistance et ses consolations, alors qu'elle était désolée par une nouvelle apparition du choléra. On n'a pas oublié la touchante visite qu'il fit à Voncq en particulier, où la fête patronale fut célébrée par quinze enterrements.

Informé de la présence du fléau qui jetait la mort et le deuil dans toutes les familles de Voncq, le Cardinal écrivit aussitôt au doyen d'Attigny (1). « J'irai en personne; encore quelques jours et je serai à Voncq, auprès du brave curé que vous féliciterez de ma part. »

Cette nouvelle promptement répandue ranima tous les courages, excita une admiration universelle et électrisa surtout le pasteur (2) qui ne quittait pas le chevet des cholériques. Le 23 août, l'Archevêque, accompagné de M. Thuillier, son vicaire général, partait de Reims pour aller coucher à Attigny. Nous laissons parler ici un témoin oculaire (3).

« Monseigneur fut très bon pour mes confrères à la collation que j'eus le bonheur de lui offrir. Mais il était fort préoccupé surtout du résultat de son voyage, de l'effet qu'il produirait au point de vue religieux. On voyait qu'il n'allait à Voncq que par la force d'une vertu surnaturelle. »

— Que pensez-vous de ma visite à Voncq, me dit Son Eminence, avant d'aller prendre du repos? — C'est une démarche digne d'un Cardinal, lui répondis-je. La présence de Votre Eminence sera une belle récompense pour M. Rivière, et relèvera le moral des habitants qui vous recevront comme un Dieu.

— Vous m'accompagnerez, mon cher doyen, car vous avez passé au feu. Nous irons voir tous les malades ensemble, vous serez mon ange gardien.

(1) L'abbé Balteaux, curé-doyen d'Attigny.
(2) L'abbé Rivière.
(3) M. le curé d'Attigny.

« Le lendemain après la sainte messe, Monseigneur s'en allait gaîment là où le poussait la charité du bon pasteur.

« Toute la population d'Attigny était sur la place. Le long de la route, il nous parla avec une abondance et une tendresse inexprimables. Il y avait dans son langage quelque chose de la bonté de Notre-Seigneur dans ses discours avant la passion. « Les braves gens, dit le Prélat, en entendant les cloches de Voncq! La foi leur donne encore la force de se réjouir à mon arrivée. »

« Nous étions alors parvenus sur les hauteurs, et le village de Voncq nous apparaissait dans toute sa beauté pittoresque, de l'autre côté de la vallée, tranchant sur l'azur du ciel, et couronnant gracieusement, ses coteaux chargés de vignes verdoyantes. « C'est beau, s'écria l'Archevêque! Peut-on trouver un pays plus sain. Et c'est là que le choléra vient fixer sa tente... Braves paysans. Fasse le ciel que ma présence ne leur soit pas inutile, leur foi pourrait en être ébranlée. »

« Et il se mit à prier avec ferveur, comme il savait prier aux grandes circonstances. J'étais très ému, ainsi que le vicaire général. « Descendons de voiture dit Son Eminence, après avoir franchi le pont de Voncq. Je vois des groupes de fidèles, sur les hauteurs. Nous monterons à pied comme le sauveur au Calvaire. Il est bon d'arriver sans pompe et sans bruit au milieu de ces chers pestiférés. »

« Monseigneur voulait être grand jusqu'au bout, unissant la charité à l'humilité. Mais Dieu ne devait pas rester en retard avec son Christ, il allait le grandir de cent coudées. Jamais je ne vis semblable tableau, ni scène plus attendrissante. Nous entrons de plain-pied dans le domaine de la foi et du surnaturel.

« Représentez-vous le Cardinal avec son manteau d'écarlate, seul avec son grand vicaire, au fond de la vallée. La voiture stationne un peu en arrière du pont. Devant nous s'élèvent les crêtes escarpées où se perche cet antique village qui porte jusqu'au nues la grosse tour de son église romane. Les chemins sont déserts, les vignes abandonnées ; pas un oiseau

qui chante : ils ont fui les champs de la mort. Mais les cloches sonnent à toute volée pour annoncer aux malheureux cholériques l'approche de l'envoyé de Dieu.

« Au sommet de la montagne, plus de cinquante personnes montent la garde dans l'attente et la prière. Monseigneur paraît et voilà que ces masses de fidèles s'ébranlent et se précipitent sans ordre pour arriver les premiers près de Son Eminence, comme autrefois les infirmes et les malades à la piscine de Siloé. En un instant, une foule compacte d'hommes et de femmes se serrent autour de leur archevêque ; tous les bras sont tendus vers lui.

« Monseigneur veut parler, mais il ne peut dire que ces deux mots : Mes enfants, mes chers enfants. Son cœur est plein, il déborde. Ah ! si vous aviez vu pleurer ce Cardinal. Nous n'y pouvions tenir, le vicaire général et moi. Jamais je n'ai éprouvé un pareil saisissement.

« Le Prélat suffoqué aurait bien voulu avancer, mais la foule grossit toujours autour de lui. On tombe à genoux, on lui baise les mains, on touche ses vêtements, on embrasse son manteau ; chacun met en contact des linges avec sa soutane et les franges de sa ceinture. Le Cardinal veut se défendre de cet espèce de culte. « Laissez-vous faire, Monseigneur, lui dit un bon vieillard, ce n'est pas vous que nous recevons, c'est le bon Dieu avec vous. »

« Et Son Eminence, vaincue par cette grande foi, bénissait et embrassait ses ouailles. Parlez-nous donc, Monseigneur, lui répétaient ces braves gens. « Oh ! je ne puis, mes chers enfants, tout à l'heure... » Et il sanglotait.

« Comme ces larmes parlaient, convertissaient, sanctifiaient. Il avançait lentement sur les bras du peuple, sans bruit, sans éclat, dans un silence souverainement éloquent.

« Ne pleurez plus sur nous, Monseigneur, dit une pieuse femme, nous allons tous être *garis* (1) puisque le bon Dieu est avec nous. »

(1) Expression du pays.

« Arrivé aux premières maisons, l'Archevêque trouva quelque chose de plus saisissant encore. Il voyait tous les cholériques au seuil des portes, attendant les mains jointes et la tête nue l'Oint du Seigneur. Il allait à tous ces pauvres moribonds qui se mettaient à genoux pour baiser son anneau pastoral et le bord de son manteau. Son Eminence avait de bonnes paroles pour tous, et encourageait toutes ces âmes désolées; son cœur s'était fortifié, laissant de côté ses craintes premières. « Touchez-nous, demandaient tous les malades, et nous serons guéris. » Et Monseigneur les touchait longuement, affectueusement et sans peur.

« On n'avait pas encore vu le curé de Voncq. Le bon pasteur était resté à son poste auprès des mourants qui voulaient être en état de grâce pour recevoir le Pontife. M. Rivière vint nous rejoindre sur la place. La visite de son évêque lui avait rendu toutes ses forces et excité tout son dévouement.

« Eminence, dit-il, je n'ai pas eu le temps de préparer un discours, laissez-moi vous adresser ce mot : Béni soit celui qui vient, au nom du Seigneur, entre les morts et les mourants. Fasse votre présence nous délivrer du fléau comme l'encensoir d'Aaron. » Il ne put ajouter une parole, sa voix se troublait, il pleurait lui aussi.

« Venez que je vous embrasse, reprend aussitôt le Cardinal, vous êtes un brave soldat, vous êtes le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis » ! et le prélat l'embrassa affectueusement devant tout le monde.

« Puis il se rend à l'église. Après s'être prosterné devant le tabernacle et avoir béni son peuple, il voulut voir les malades au nombre de plus de deux cents. Impossible d'en passer aucun, car à toutes les portes, il y avait des sentinelles pour appeler l'Archevêque qui se faisait un bonheur de répondre aux désirs de ses enfants.

« En peu de temps, l'aspect du village était changé, l'espérance qui console et soutient avait succédé à la consternation

et à l'abattement. Comme Monseigneur l'avait demandé au ciel, sa visite avait relevé le moral des habitants et le fléau semblait s'apaiser : pas un décès ne s'était produit depuis la venue du Cardinal. Aussi quand il remonta en voiture tous ces braves gens criaient : Vive le Cardinal, vive le sauveur de Voncq ! Quel beau jour pour moi, disait Mgr Gousset, combien j'ai été heureux de voir ces bons paysans, je me croyais aux premiers siècles de l'Eglise. Rendons grâces à Dieu, ajoutait-il, en remettant cinq cents francs à M. Rivière, ces bonnes gens m'ont élevé au-dessus de moi-même. Oh ! que la foi est encore vive ; il ne faut désespérer de rien. Au moindre souffle du Saint-Esprit, la France reprendrait son ancienne physionomie. Deux autres choléras en feraient une Eglise modèle comme autrefois. »

L'année 1854, cruellement assombrie par la visite du choléra, se termina par une grande joie : la proclamation solennelle du glorieux privilège qui a préservé Marie de toute souillure originelle.

Mgr Gousset s'était toujours distingué par une tendre dévotion envers celle dont il avait pris le nom au jour de son sacre. Aussi depuis de longues années appelait-il de tous ses vœux la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Professeur, il avait formulé à Lorette et à Fourvière l'engagement de travailler de toutes ses forces à l'exaltation de cette insigne prérogative. Evêque, il n'avait négligé aucune occasion de manifester son sentiment à ce sujet.

En 1843, il s'agissait d'adresser une supplique au chef de l'Eglise pour le prier de formuler, par un décret dogmatique et solennel, la croyance générale et constante du monde catholique à Marie conçue sans péché. Mgr Gousset signa ce document avec cinquante autres prélats français appartenant aux provinces d'Albi, d'Auch, d'Avignon, de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Lyon, de Reims et de Sens.

Le saint évêque du Mans, Mgr Bouvier, voulut avoir la

pensée du métropolitain de Reims sur cette supplique. « Nous sommes gardiens de la doctrine et juges de la foi, lui écrivait le savant théologien du Mans (1). Nous ne devons donc pas nous laisser entraîner par un mouvement de piété, mais prononcer avec une conviction arrêtée, motivée, et dont nous soyons prêts à rendre compte aux protestants, aux incrédules, etc. Or, avons-nous bien cette conviction? Sur quoi est-elle appuyée ? Est-il opportun, dans les circonstances actuelles, d'élever cette opinion généralement admise par les catholiques, à l'état de dogme catholique. Ne sera-ce point présenter une nouvelle difficulté aux protestants ? »

L'archevêque de Reims fit une réponse documentée à Mgr Bouvier : « J'ai signé avec mes suffragants l'adresse demandant au Pape que la croyance à l'Immaculée Conception de Marie soit érigée en dogme de foi. Je suis persuadé que les catholiques applaudiront à cette définition en s'écriant : Pierre a parlé par Grégoire.

« Laissez-moi vous dire, Monseigneur, que la doctrine qui tient que la Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, a été préservée de toute tache de péché originel, n'est pas une simple opinion, mais un enseignement généralement reçu dans le monde chrétien ; c'est la conviction des Eglises d'Orient et d'Occident, conviction qui remonte aux apôtres et s'est progressivement développée par les écrits des Pères et des docteurs de l'antiquité, par les anciennes liturgies et le culte public dont elle est devenue l'objet, par les décrets des conciles et les statuts des plus célèbres universités, par les actes de l'épiscopat et principalement par les constitutions des Souverains Pontifes.

« Quant à l'opportunité de la définition, c'est au Pape à en juger ; suivant l'ordre de la divine Providence, chaque chose a son temps.

« Ce qui s'est passé à ce sujet au Concile de Trente, dont la

(1) 30 avril 1843.

plupart des Pères pensaient comme nous, n'est plus à craindre, parce qu'il n'a plus sa raison d'être. Les appréhensions que vous concevez, je les ai conçues, les difficultés que vous redoutez, j'y ai réfléchi, mais elles ne m'ont pas empêché de signer l'adresse en question. Vous empêcheront-elles de le faire? je ne le pense pas. »

« Deux ans plus tard, Mgr Gousset réclamait pour toute l'Eglise l'office propre de la fête de la Conception approuvée par Sixte IV.

A l'encyclique de Pie IX du 2 février 1849, l'archevêque de Reims s'était empressé de répondre : « Les fidèles croient pieusement comme nous le croyons nous-même que l'Immaculée Mère de Dieu, par dérogation à l'état de nature, a été conçue sans le péché originel. » Sa lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, après le Concile de Soissons, exprimait les désirs de son âme : « Oh ! qu'elle sera grande notre joie, si, comme nous l'espérons, le successeur de saint Pierre, le docteur de tous les chrétiens déclare par un décret solennel et dogmatique que notre pieuse croyance au sujet de l'Immaculée Conception est fondée sur la doctrine de l'Eglise catholique. Nous n'en doutons pas, les acclamations parmi nous seraient universelles ; et en glorifiant Marie, Pie IX aurait acquis de nouveaux titres à notre filiale et religieuse reconnaissance. » (1)

Le Cardinal résumant ce qu'il avait fait en faveur de la Vierge immaculée écrivait : « Tantôt nous émettions le vœu que cette glorieuse prérogative fût définie comme dogme de foi, tantôt renouvelant cette démarche avec instance, nous demandions seulement, à raison de la disposition de certains esprits, qu'elle fût définie doctrine de l'Eglise catholique. » (2)

C'est la fête du 8 décembre 1854 que le Pape choisit pour accomplir l'acte suprême de sa puissance doctrinale et judi-

(1) Mandement de 1850.
(2) Croyance de l'Eglise au dogme de l'Immaculée Conception.

ciaire, qui remplit d'allégresse l'âme du Métropolitain de Reims et ranima la confiance des serviteurs de Marie.

A cette occasion, le chef de l'Eglise convoqua personnellement deux évêques de chaque nation, mais en manifestant l'intention de se voir entouré pour cette solennité d'une imposante couronne de pontifes. Mgr Gousset et Mgr Bouvier, évêque du Mans, furent les deux prélats officiellement invités pour représenter l'épiscopat français. Cet honneur insigne combla de bonheur le Cardinal de Reims : « Une des choses les plus consolantes pour notre cœur, disait-il à ses diocésains (1) en ces jours d'afflictions et de calamités, c'est de pouvoir nous associer d'une manière particulière au vicaire de Jésus-Christ pour une décision qui a été constamment l'objet de nos vœux les plus ardents. »

Dès le commencement d'octobre 1854, Mgr Gousset se mit en route pour la Ville Eternelle, prenant le chemin de la Suisse, dans le but de visiter le célèbre sanctuaire d'Einsiedeln, où il s'arrêta deux jours. Il tenait à placer son voyage sous la protection de Notre-Dame des Ermites, à laquelle la Franche-Comté a voué un culte particulier.

Arrivé à Rome, l'archevêque de Reims prit part aux réunions préparatoires des évêques où l'on admira sa science et sa lumière, ainsi qu'aux Consistoires secrets où le Souverain Pontife demanda lui-même le suffrage des cardinaux, qui furent unanimes dans leur vote.

Quelle mémorable journée que celle du 8 décembre. Toute la catholicité s'était donné rendez-vous dans la capitale du monde chrétien. La Chine y avait envoyé un de ses vicaires apostoliques, l'Amérique plusieurs de ses archevêques et évêques; les îles perdues au fond de l'Océan leurs représentants. L'Europe, à l'exception de la Russie, y avait député un grand nombre de ses pasteurs. La France y comptait vingt-un de ses prélats. En somme cinquante-quatre cardinaux, un patriarche, quarante-deux archevêques, cent évêques, plu-

(1) Mandement de 1854.

sieurs milliers de prêtres, cinquante mille fidèles venus de tous les pays représentaient l'Eglise catholique. C'est en présence de cette assemblée, réunie dans la cathédrale de l'Evêque universel, que le successeur de saint Pierre, avec l'attitude du docteur suprême et infaillible, décréta et définit ce qui était depuis des siècles, la croyance générale de l'Eglise au sujet de Marie immaculée. Quand il prononça les mots *Declaramus, pronunciumus et definimus*, l'émotion de son cœur, se trahissant par les larmes de ses yeux, lui coupa la voix : « Qu'il était beau, écrivait Mgr Gousset, le vicaire de Jésus-Christ pleurant d'attendrissement en ajoutant un nouveau fleuron à la couronne de sa mère bien-aimée. Je n'ai pu retenir mes larmes ; cette voix grave et sonore me semblait un écho de la voix du ciel. »

Ce n'était pas sans raison que le lendemain de la définition Pie IX s'écriait devant ses frères assemblés : « Nous avons beaucoup fait pour Marie, beaucoup travaillé pour augmenter sa gloire; nous avons tant fait, nous le disons, quoique ce ne soit peut-être pas à nous de le dire, que nous ne voyons plus ce qui sur la terre pourrait être fait encore pour rehausser la gloire de cette tendre mère. »

Le Pape avait réservé pour le 10 décembre une autre fête, dans la consécration de la basilique de Saint-Paul, grandiose cérémonie où le célébrant était le vicaire du Christ, assisté de douze princes de l'Eglise, choisis dans les diverses nations du monde catholique. Le Cardinal Gousset, désigné pour prendre part au cortège papal, remplit avec la majesté qu'il portait à l'autel, les fonctions sacrées qui lui avaient été dévolues.

L'éminent prélat aimait Rome dont il savourait les parfums et qui lui prodiguait son estime et ses faveurs. Il y prolongea son séjour jusqu'en janvier. C'est à ce moment qu'il obtint l'agrégation de l'Eglise Saint-Thomas à la basilique de Lorette, avec les privilèges qui y sont attachés, en sorte que les fidèles visitant ce sanctuaire rémois gagnent les mêmes indulgences que s'ils se prosternaient devant la Santa Casa.

En quittant Rome, le Cardinal se dirigea vers le Midi de la France pour y voir ses compatriotes : les évêques de Montauban et de Perpignan, enfin son ami Mgr Cart, atteint d'une maladie mortelle. Il rentra le 2 février dans sa ville archiépiscopale après une absence de quatre mois. Le dimanche suivant, il y fit la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, au milieu d'une pompe que la cathédrale des sacres n'avait pas vu depuis longtemps. « Plus de quinze mille personnes, dit le chroniqueur [1] avaient envahi la vaste enceinte de la métropole. Après le chant des vêpres pontificales, le Cardinal lut lui-même la bulle *Ineffabilis* du haut de la chaire. Pendant près d'une heure cet immense auditoire accueillit avec un religieux silence la parole infaillible du Souverain Pontife que répétait à l'Eglise de Reims, comme un écho fidèle, la voix de son premier pasteur. »

Revenu au pied de l'autel, le Pontife autour duquel formaient un triple cercle les chanoines, les prêtres et les élèves du Grand Séminaire, tous un cierge à la main, consacra solennellement à Marie conçue sans péché sa métropole, la cité rémoise et le diocèse tout entier.

Mille quatre cent-cinquante-quatre ans plus tôt, saint Nicaise, onzième archevêque de Reims, avait transféré son église métropolitaine au lieu même qu'elle occupe aujourd'hui. Il avait chassé Vénus du temple qu'elle habitait et avait dédié ce même temple à Marie, mère de Dieu, cent trente ans avant que le Concile ne proclamât comme dogme de foi la maternité divine de la Sainte Vierge. Et aujourd'hui le quatre-vingt-dix-neuvième archevêque de Reims, ajoutant un anneau de plus à la chaîne traditionnelle du culte de la Sainte Vierge, venait dans une circonstance mémorable renouveler, à la même place, la même consécration.

Après le *Te Deum* et le Salut, la foule s'empresse d'aller contempler les illuminations qui brillent de toutes parts. Quatre

(1) *Univers*, 5 février 1855.

mille verres de couleur sont disposés autour des combles de la cathédrale; trente cinq étoiles, hautes de trois mètres, scintillent à l'abside; deux croix de six mètres d'élévation sont préparées aux deux transepts; et au fond du portail resplendit le chiffre de la Sainte Vierge. Par toute la ville on remarque l'image de Marie entourée de fleurs et de devises très ingénieuses. Au Grand Séminaire on lit sur divers transparents : *Roma locuta est, causa finita est; Credo corde et ore confiteor.*

Dans un mandement du 9 février, Mgr Gousset ordonnait à ses prêtres de lire les lettres apostoliques de Pie IX sur l'Immaculée Conception et de faire la consécration de leurs paroisses à la Vierge conçue sans péché.

Pour couronner toutes ces fêtes, le Prélat distribua deux mille francs aux pauvres de Reims et remit au sous-préfet la même somme pour l'armée d'Orient.

L'année 1855, n'était point écoulée que l'éminent pèlerin de Rome, en exécution de sa promesse d'autrefois, publiait un livre intitulé : *La croyance générale et constante touchant l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.* C'est dans la Ville Eternelle qu'il avait conçu le plan de son ouvrage et commencé à en recueillir les matériaux. Il eut la pieuse pensée de communiquer son dessein au Souverain Pontife qui daigna y applaudir vivement.

L'introduction de cet écrit est consacrée à faire ressortir le grand principe que met en évidence l'acte du 8 décembre : l'infaillibilité doctrinale du vicaire de Jésus-Christ. Suivons l'auteur dans son raisonnement. « C'est au Pape, dit-il, à juger de l'opportunité d'une manifestation plus ou moins explicite, d'un enseignement plus ou moins solennel d'une vérité qui, quoique généralement reçue dans le monde chrétien, n'a pas encore été définie comme acte de foi. Soit qu'il approuve et confirme par un acte de son autorité la définition d'un Concile qui ne peut, fût-il général, ériger une croyance quelconque en dogme de foi, sans le concours et la sanction

du Pape, soit que sans recourir à une assemblée conciliaire il définisse, il décrète cette même croyance sous peine d'anathème et la proclame du haut de la chaire apostolique comme devant être crue d'une foi divine, tout chrétien est tenu d'adhérer aussitôt de cœur et d'esprit à cette définition dogmatique, sous peine d'être rebelle à Jésus-Christ lui-même, rebelle à Dieu. »

Or, les deux faits qui se rattachent à la proclamation dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie nous démontrent positivement ce pouvoir suprême et infaillible du Souverain Pontife.

Le premier fait, c'est l'exercice même de cette prérogative par Pie IX lui-même, qui n'a pas voulu suivre la procédure des conciles. « L'assemblée de 1854, dit l'éminent écrivain, ne peut être regardée comme une assemblée conciliaire. Le Souverain Pontife avait consulté, il est vrai, le Sacré Collège et les évêques de la chrétienté, mais il s'était réservé de juger lui-même et sur la conception sans tache de Marie, et sur l'opportunité d'une définition solennelle, et sur la teneur et la forme du décret. En demandant aux cardinaux, aux évêques leur avis, il a fait un acte de cette haute sagesse qui distingue le siège apostolique, en décrétant et en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception, il a fait un acte de l'autorité suprême et infaillible qu'il tient de Dieu. »

Le second fait invoqué par l'auteur est l'adhésion sans réserve de tout l'épiscopat catholique au décret porté par le successeur de saint Pierre, par conséquent, la reconnaissance officielle de son infaillibilité. Un seul prélat (1) déclara se soumettre au jugement du Saint-Siège et de la majorité des évêques.

L'archevêque de Milan, Mgr Barthélemy-Charles Romelli, s'empressa de féliciter à ce sujet le Cardinal Gousset. « Vous avez parfaitement mis en relief, lui écrivait le prélat italien (2),

(1) Mgr Olivier, évêque d'Evreux.
(2) Lettre du 1er décembre 1856.

cette importante conséquence du fait de la définition, c'est-à-dire, l'infaillibité du Pape reconnue et affirmée par tout l'épiscopat, et la singulière vigueur que l'Eglise catholique manifeste par une si compacte union et une soumission si dévouée des pasteurs particuliers au pasteur de tout le troupeau de Jésus-Christ, d'où elle se montre forte et terrible *ut castrorum acies ordinata*, bien préparée à braver et à vaincre les assauts des puissances du siècle et de l'enfer. »

Mgr Romelli finissait ainsi sa lettre : « La liturgie Ambrosienne (laquelle n'est pas du goût de ces liturgies que le Pape tolère en souffrant, et qu'on vient très heureusement de supprimer en France) contient beaucoup d'autres preuves de la croyance de nos ancêtres sur le privilège ineffable de Marie dans son Immaculée Conception. Je dirai qu'on y voit un certain empressement, à exalter la Vierge sans tâche. Par exemple, on a changé quelques mots dans la prière : *sub tuum præsidium confugimus*, et c'est précisément en faveur de cette croyance; nous la terminons ainsi : *A periculis cunctis libera nos, sola casta et benedicta*. Et dans l'antienne *Ave Regina cœlorum,* on a voulu perdre la rime et gâter le vers pour en faire mieux ressortir cette vérité, en disant : *Salve Radix sancta*, au lieu de : *Salve radix, salve porta*. »

Si nous examinons ensuite l'ouvrage de l'illustre Serviteur de Marie, nous verrons qu'il est divisé en trois parties : la première comprend les actes officiels du chef de l'Eglise qui ont précédé ou accompagné la définition du 8 décembre; la seconde a pour but d'établir l'universalité de la croyance catholique relativement à la Vierge conçue sans la faute originelle. L'habile et profond théologien, partant de ce principe que les évêques sont chacun dans leur diocèse les juges et en même temps les témoins de la foi, montre par des documents authentiques qu'ils ont tous témoigné non seulement de leur croyance à l'Immaculée Conception, mais encore de celle du clergé, et des fidèles de leur diocèse. Sur les six cent trois évêques qui ont répondu à la lettre datée de Gaëte, cinquante-

six seulement ont mis en doute l'opportunité de la définition, tout en se soumettant d'avance à l'autorité suprême du successeur de saint Pierre.

Cette partie de l'ouvrage est le fruit d'une érudition immense, mais admirablement disposée et classée; toutes les églises sont rangées par ordre alphabétique.

Dans la troisième partie, l'auteur se propose de démontrer que la croyance de l'Eglise à la Conception pure et sainte de la glorieuse Vierge Marie est aussi ancienne que générale. Il y a condensé en quatre-vingt-dix pages ce que les Saints Pères, les docteurs, les conciles, les Souverains Pontifes, en un mot tout ce qui sert d'écho à la tradition, offre de plus concluant et de plus remarquable sur cette matière.

Par cet insigne travail, le Cardinal, selon l'expression de l'archevêque de Milan, a élevé un monument précieux de piété et de science à la gloire de l'Immaculée et très sainte mère de Dieu, en même temps qu'il a réalisé une fois de plus et avec éclat les vœux du Professeur de théologie.

Les fêtes en l'honneur de Marie se continuèrent pendant une année dans le diocèse de Reims comme dans le reste de la France. Partout les chaires chrétiennes retentirent des gloires de la Vierge conçue sans la tache originelle. Les campagnes et les villes resplendirent de mille lumières. L'Eglise de France était dans l'allégresse.

Mais des luttes intestines qui partagèrent l'épiscopat et les catholiques en deux camps, allaient de nouveau attrister son cœur maternel.

Par la convocation du Concile d'Amiens, le métropolitain de Reims s'était proposé de faire une œuvre d'apaisement. L'Encyclique *Inter multiplices* avait apparu comme un acte pacificateur. Les quatre propositions doctrinales approuvées par la congrégation de l'Index (1) avaient mis un terme aux discussions entre les traditionalistes et les rationalistes. La

(1) 11 juin 1855.

paix régnait pour un moment. Les esprits s'étaient calmés un instant, plus en apparence qu'en réalité. En vain l'archevêque de Reims essaya-t-il plusieurs fois une réconciliation entre Montalembert et L. Veuillot, en vain eut-il des entrevues dans le même sens avec les chefs de l'ancien parti catholique; ses efforts ne purent aboutir.

On vit bientôt la division se dessiner dans le clergé et la presse religieuse, la séparation s'accentuer entre les ultramontains d'une part et les libéraux de l'autre. Les premiers étaient accusés de compromettre les intérêts religieux par leur allure et leurs procédés. Ils outraient, disait-on, ils hérissaient la vérité, sous prétexte de la défendre; à force de l'exalter, ils éloignaient d'elle et semblaient trop oublier la charité. Leur tactique maladroite et intransigeante tendait à faire passer l'Eglise pour l'ennemie de tout ce qui passionne le siècle, et à créer un antagonisme regrettable entre les idées catholiques et les idées modernes, entre la Religion et la société nouvelle. L'évêque d'Orléans, résumant les griefs articulés contre les journaux ultramontains, ne craignait pas d'affirmer que l'*Univers* est « une plaie vive au sein de l'Eglise, qu'il a causé de grands maux et qu'il en prépare de plus grands si on ne l'arrête pas ».

Evidente exagération; l'*Univers* c'était Louis Veuillot surtout. Ses collaborateurs mettaient leur honneur à penser par lui. Or Louis Veuillot, catholique jusque dans la moëlle des os, a aidé au complet triomphe de la doctrine romaine; génie merveilleux et puissant, possédant toutes les armes et tous les charmes, il a mis ses riches et multiples ressources au service de la seule idée catholique. Il est indéniable que le catholicisme dit libéral, tout en ne voulant pas aller aux abîmes, se plut trop souvent sur la route qui y conduit et qu'il y fit même quelques faux pas; jusqu'où n'eût-il pas glissé avec des hommes moins scrupuleux, si, pendant que Rome veillait, les ultramontains n'eussent secoué l'opinion? Ceux-ci ont eu, il est vrai, des emportements blâmables, un acharnement ré-

préhensible contre certains de leurs adversaires. Mais quand on lit maintenant ces polémistes, loin des luttes qui enflammèrent leur zèle, on ne commettra pas la méprise de les croire sans charité chrétienne, sans tendresse humaine, sans intelligence de leur temps et sans amour de la société et d'une sage liberté. D'autre part, les catholiques qui formaient l'école du *Correspondant*, étaient repris du chef de favoriser ce que le libéralisme contient de péril et d'erreur, de chercher à rapprocher l'Eglise et le monde moderne par des compromis dangereux, de ménager les personnes aux dépens de la vérité et du droit. Epris de certaines idées jusqu'à ne plus voir ce qu'elles pouvaient recéler de mauvais, ils avançaient, dans le *Correspondant* et l'*Ami de la Religion*, des assertions, téméraires, inexactes, même fausses, si elles étaient prises au pied de la lettre.

On ne suspectait pas la foi ni la piété de ce groupe de penseurs et d'écrivans distingués dont Mgr Dupanloup était l'âme. On rendait hommage à leurs talents, à leurs mérites, et à leur vaillance. S'ils excellaient en philosophie, en histoire, en littérature, en esthétique, ils travaillaient beaucoup pour l'honneur de l'Eglise à laquelle ils étaient sincèrement dévoués. Infatigable était l'activité de l'évêque d'Orléans qui portait aux ennemis de Dieu des coups retentissants et terribles.

Mais on avouera que, dans les ardeurs de la bataille, le *Correspondant* n'a pas toujours gardé l'exacte mesure lorsqu'il invoquait la liberté, lorsqu'à l'aide des idées modernes il prétendait servir le catholicisme. Nous ne pouvons pas ne pas reprocher à Mgr Dupanloup lui-même des emportements et, dans l'exposé des idées qui lui étaient chères, cette espèce d'inexactitude ou d'exagération libérale qui en fait parfois le danger et la faiblesse (1). Un conflit était donc engagé dans le camp catholique entre l'école de l'*Univers* et l'école du

(1) L. Ollé-Laprune.

Correspondant. Mais celui que l'on poursuivait de préférence c'était Louis Veuillot.

Jusque là rien n'avait pu entamer la situation de l'*Univers*, et l'autorité de son rédacteur ne cessait de grandir. Ses adversaires voulurent en finir avec une force qui leur faisait obstacle, bien que Rome fût d'un autre avis.

Trois ans après la publication de la bulle *Inter multiplices*, ils lancèrent à grand bruit et à grands frais, un libelle dont le titre était : L'*Univers, jugé par lui-même*.

« Ce recueil de petites citations, de phrases détachées, même de fragments de phrases, pris dans dix années de notre collection prétendait établir que de 1845 à 1855, l'*Univers* avait passionnément servi les doctrines les plus folles, les plus coupables, les plus dangereuses ; qu'il avait été révolutionnaire, turbulent sans respect, sans charité et sans honneur, abondant en contradictions et en palinodies, qu'il s'était allié aux socialistes, aux démagogues, aux protestants; qu'il avait poussé à l'insurrection, au régicide; qu'il professait ou acceptait au nom de l'Eglise des idées ou des alliances dont la solidarité le déshonorait (1). »

On s'étonna que le pamphlet ne fût pas signé. C'était l'œuvre d'un parti. M. l'abbé Cognat, à la fin s'en déclara le seul auteur responsable. Mais plusieurs écrivains y avaient prêté leurs concours : Montalembert avait fourni la collection du journal, Falloux y avait mis ses conseils et sa bourse et Mgr Dupanloup, donné ses encouragements, le libelle ayant été mis au net dans son Grand Séminaire.

Cette brochure anonyme, composée avec art, distribuée avec profusion et vantée avec enthousiasme par plusieurs feuilles catholiques jeta l'émoi dans la France. Le retentissement qu'elle obtint, l'agitation qu'elle causa, les craintes des amis de L. Veuillot sont choses difficiles à comprendre à cinquante ans de distance.

(1) Eugène Veuillot.

Tandis que l'*Ami de la Religion*, dirigé par l'abbé Sisson, prenait vivement en main la cause du pamphlet, la presse vraiment catholique, à l'étranger comme en France, se rangeait du côté de l'*Univers*. La défense fut belle et victorieuse.

Vingt-cinq évêques protestèrent contre ce libelle et pas un ne lui donna extérieurement le moindre signe d'assentiment. L'évêque d'Arras ne craignit pas d'écrire au rédacteur de l'*Ami de la Religion* une lettre d'une logique irrésistible. Après avoir établi que la disparition de l'*Univers* serait un grand malheur, il ajoutait : « Permettez-moi de vous dire que dans certaines questions secondaires qui vous tiennent fort à cœur, bien qu'en deça de quelques points condamnés, elles ne soient que de pures opinions, vous avez eu le triste avantage de plaire aux mécréants et aux indifférents tandis que l'*Univers* a eu la gloire de leur déplaire.

« Dans l'affaire des classiques, tous les hommes qui ne veulent dans l'éducation que le moins de religion possible, tous sont avec vous; n'en êtes-vous pas embarrassés! tous sont contre l'*Univers*, n'est-ce pas un préjugé favorable ?

« Dans la question du traditionalisme et du rationalisme où tant de nuances, resteront toujours indécises, je ne vois du côté de l'*Univers* que des chrétiens et pas un seul incrédule. Je vois de votre côté toute la foule des libres-penseurs, sans aucune exception. Est-ce que cela ne vous donne pas de l'inquiétude?

« La seule question sérieuse est donc de savoir, non pas si l'*Univers* n'a pas un mot à retrancher ou à modifier, mais si au fond et dans son ensemble, il soutient les bonnes doctrines, et combat les mauvaises. Qui oserait dire que non ?... »

Complétant cette lettre quelques jours après, Mgr Parisis disait : « Si j'ai parlé, c'est comme évêque et non comme publiciste. J'ai vu la Religion intéressée dans cette affaire en ce qui concerne l'existence même de l'*Univers*, menacé par des

projets que je connais, que je déplore et que je ne puis pas ne pas craindre. Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique qui, depuis vingt ans, porte de plus en plus la défense de l'Eglise dans toutes les parties du monde, et que l'on veut faire briser par ceux-mêmes à qui elle est dévouée. J'ai vu des passions violentes et d'incroyables illusions au service de ce projet détestable et j'ai jeté le cri d'alarme : voilà tout le secret de ma lettre. »

Le Cardinal de Reims, en harmonie de pensées avec l'illustre évêque d'Arras, lui écrivit aussitôt : « Je ne saurais vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve en lisant la magnifique lettre que vous avez adressée au directeur de l'*Ami de la Religion*. Cette lettre est venue à propos. Il est temps d'arrêter ou du moins de réprimer les intrigues de ceux qui ne peuvent pardonner à l'*Univers* les services qu'il a rendus en défendant la foi contre les erreurs de la philosophie moderne, les institutions de l'Eglise ou les prérogatives du Saint-Siège contre les nouveautés des derniers siècles.

« En 1852 et 1853, on a tenté de diviser le clergé français. La division était sur le point d'éclater, même dans l'épiscopat, mais grâce à la haute sagesse et à l'autorité toute paternelle du vicaire de Jésus-Christ, cette division que plusieurs ont favorisée, sans soupçonner peut-être qu'il y eût partage d'opinions, fut heureusement prévenue et écartée. Aujourd'hui, comme s'ils avaient été humiliés de l'insuccès de leurs hostilités, les adversaires de l'*Univers* reviennent à la charge. Ils semblent vouloir ranimer à tout prix des discussions assoupies, sans se préoccuper, comme ils le devraient, des fâcheuses conséquences qu'elles peuvent produire... Ils s'efforcent de prouver par des pamphlets anonymes, et des revues rétrospectives que l'*Univers* n'a pas été toujours orthodoxe, utile à la Religion, à l'Eglise, à l'ordre public. Une seule question serait de nature à préoccuper les vrais amis de la Religion : l'*Univers*, tel qu'il est rédigé, depuis quelque temps, est-il orthodoxe, ou non ? est-il plus nuisible qu'utile ?

« La réponse à cette question, du moins en ce qui concerne la seconde partie, ne pourrait être sévère qu'autant que ce journal ferait ce que font maintenant ses adversaires. Quant à son passé, à sa ligne de conduite, imposée souvent par la prudence au milieu des vicissitudes des événements politiques, les évêques de France ne seront point disposés à les juger et à les discuter.

« L'épiscopat ne voudra pas non plus condamner ce qui n'est pas certainement condamnable, ou certainement dangereux ; il a même donné trop de preuves de sa déférence prévenante envers le chef de l'Eglise, pour adopter à ce sujet une détermination quelconque sans avoir pris l'avis de celui qui a été chargé par Jésus-Christ de paître les agneaux et les brebis, les fidèles et les évêques eux-mêmes.

« Votre lettre, ne laissant rien à désirer, je ne me suis point proposé d'y rien ajouter. Je me borne à vous féliciter de l'avoir publiée : je la considère comme un véritable service rendu à l'Eglise, et comme un beau monument de votre sollicitude, toujours si sûre dans l'appréciation des intérêts de la Religion. »

Louis Veuillot, au milieu de ses craintes et de ses anxiétés, remercia le Cardinal de son intervention. « Si le Saint-Père décernait encore des duchés, lui écrivait-il, vous n'y échapperiez pas. Malakoff est pris, déjà l'ennemi perdait de son assurance. Que sera-ce demain : demain, ils verront la robe rouge. Demain, *tuba mirum spargens sonum.*

« Je ne sais ce qu'ils comptaient faire, mais habitués à prendre les devants, ils ne s'attendaient pas à ce qui leur est arrivé, et leur principale ressource s'évanouit avec leur audace. Les auxiliaires reculeront devant cet imposant rempart sur lequel ils n'avaient pas compté. Seul, le chef ne peut rien. Il est ici incognito depuis quatre jours, on lui attribue la réponse de M. Sisson à l'évêque d'Arras. Quelle réplique lui fait Votre Eminence ! Quel poids terrible a cette main de prince et de docteur qui arrive à point comme la justice.

« Seul au journal dans ce moment tumultueux, il m'est im-

possible de donner à Votre Eminence des détails qui seront d'ailleurs plus intéressants demain; mais je n'ai pas voulu tarder à lui exprimer ma reconnaissance et ma joie, non pas tant ma joie personnelle et d'opprimé secouru, que ma joie de romain. Enfin c'est le bon parti qui se montre, le bon droit qui parle et commande. »

L'*Univers* prit à tâche de réfuter l'œuvre clandestine. Ses rectifications portaient déjà sur soixante extraits ; mais son rédacteur en chef déclara le 12 août que, pour éviter une longue discussion qui absorberait les colonnes de son journal et amènerait peut-être de déplorables divisions, il avait résolu de déférer le libelle à la justice, et qu'il intenterait un procès en diffamation à l'éditeur responsable, l'auteur restant jusqu'alors inconnu.

Des tentatives de conciliation eurent lieu de la part de plusieurs prélats et spécialement du Nonce [1] désireux d'établir l'accord entre les catholiques. Si les négociations ne furent pas couronnées de succès, la faute n'en fut point à L. Veuillot dont les paroles suivantes révèlent les sentiments : « N'ayant commencé, ni soutenu la guerre, nous n'avons aucune raison de refuser la paix, nous dirons plus : de notre côté, la paix est déjà faite. »

L'abbé Cognat accepta seul la responsabilité de la brochure et parut devant les tribunaux. L'affaire avait été appelée et plaidée dans deux audiences quand un événement terrible en interrompit le cours : L'archevêque de Paris venait d'être assassiné dans une église par un prêtre.

Les journaux catholiques, ne voulant pas ajouter le scandale de leurs débats judiciaires à celui que cet horrible attentat venait de donner au monde, remirent la suite de l'affaire, et peu de jours après, L. Veuillot se désista de sa plainte, mais il resta, selon le mot d'un écrivain distingué [2] l'oracle d'une bonne partie du clergé de France.

(1) Mgr Sacconi.
(2) Leroy-Beaulieu.

Les adversaires de l'*Univers* ne désarmèrent pas; le Cardinal le constatait dans une lettre du 12 août 1856 : « L'*Ami de la Religion*, écrivait-il à un de ses amis (1), vient encore de subir un échec, malgré les sympathies silencieuses qu'il prétend lui avoir été témoignées par un grand nombre d'évêques. Mais quoique battus, les principaux auteurs de la lutte acharnée contre l'*Univers* ne se regarderont pas comme vaincus. Ils reviendront plus tard à la charge. Il est donc important que ceux qui sont pour les doctrines romaines soutiennent ce journal, du moins en s'y abonnant. Jusqu'ici je n'avais qu'un abonnement, je vais en avoir deux. Il y a trois ans que j'ai mis de côté le journal de Cognat et de Sisson, c'est-à-dire de Mgr Dupanloup, autrement appelé l'*Ami de la Religion.* »

C'est ainsi que certaines feuilles de l'école gallicane et libérale reçurent dans ce conflit des blessures qui les affaiblirent ou causèrent leur mort, tandis que l'*Univers* y puisa une nouvelle vie, avec toute la vigueur de la jeunesse.

(1) Lettre à M. le Chanoine Thiébaud.

CHAPITRE XIV

Baptême du Prince Impérial. — Sacre de Mgr Nanquette, évêque du Mans. — Question liturgique au diocèse de Besançon. — Intervention de Mgr Gousset. — Voyage à Montigny ; don du Maître-autel ; Consécration de l'église. — Concile provincial de Reims. — Approbation de Rome. — Synode. — Réformes. — Agrandissement de Notre-Dame de Rethel, Charleville, du Séminaire de Reims. — M. Lambert, supérieur, vicaire général. — *Exposition des principes du droit canonique*. — Analyse de l'ouvrage. — Lettre au Saint-Père.

1855-1858

Nous sommes à ces années où tout semblait sourire à la France au dehors comme au dedans.

Notre pays avait reconquis en Europe sa place traditionnelle qu'elle occupait avec une gloire rajeunie et une modération incontestable. La guerre de Crimée, terminée par la prise de Sébastopol, recevait une conclusion qui honorait le vainqueur sans humilier les vaincus.

La naissance du Prince Impérial pour laquelle Napoléon avait réclamé des prières, mit le comble aux joies et aux espérances de la nation. « Une paix difficile, écrivait L. Veuillot, est conclue après une guerre glorieuse, et le beau rameau de la paix s'unit aux palmes guerrières pour ombrager le berceau impérial. »

Le congrès de Paris, il est vrai, dans sa séance du 8 avril, avait ému l'opinion, et le Cardinal Gousset, comme tous les esprits clairvoyants, n'avait pas vu sans appréhensions le ministre des affaires étrangères [1] ouvrir la question romaine

(1) Le Comte Walewski.

et jeter sur le tapis du congrès des paroles capables de réveiller le feu des révolutions à peine caché sous la cendre.

Mais le Pape avait accepté d'être parrain du prince impérial et député le cardinal Patrizi pour conférer le baptême à son fils spirituel. N'était-ce pas là l'heureux présage d'une alliance plus intime de la France avec l'Eglise et d'une protection efficace des intérêts du christianisme. Du reste la Religion, depuis de longues années, ne s'était sentie en possession d'une aussi grande liberté et l'empereur disait hautement : « Je suis un bon catholique. »

L'Archevêque crut de son devoir de prendre part à la cérémonie du baptême du jeune prince. C'était le 14 juin 1856, jour anniversaire des victoires de Marengo et de Friedland ; quatre-vingt cinq prélats y assistaient. Lorsqu'on vit l'épiscopat français se réunir à Notre-Dame pour bénir l'enfant sur lequel reposaient tant d'espérances, on put croire que les plus beaux temps de l'histoire de France allaient reparaître.

En même temps que les cœurs s'ouvraient à l'allégresse, la confiance des catholiques se retrempait dans le nouvel élan que le corps épiscopal se proposa d'imprimer au culte du Sacré-Cœur, cette source de bénédictions pour les âmes, ce foyer de vie et de salut pour les peuples qui périssent au milieu des glaces de l'indifférence et du naturalisme. Profitant de leur présence à Paris, les évêques rédigèrent, et, par l'entremise du cardinal Patrizi, adressèrent au Pape une supplique collective à l'effet d'obtenir que la fête du cœur adorable de Jésus soit rendue obligatoire dans l'Eglise universelle, et qu'il soit procédé à la béatification de celle [1] qui a été l'instrument choisi par Notre-Seigneur pour révéler au monde les trésors de son amour et propager cette dévotion des derniers temps.

La situation religieuse de la France grandissait avec sa situation politique. Satisfait et heureux, le Cardinal Gousset retourna dans sa ville métropolitaine où de nouvelles joies devaient réjouir son cœur de pasteur et de père.

(1) Marguerite-Marie Alacoque.

A cette époque surtout, le clergé du diocèse de Reims comptait dans ses rangs des membres distingués, parmi lesquels on remarquait les vicaires généraux : Bara, Thuillier et Lambert, les chanoines Herblot, Bandeville, Cirier, Tourneur, Petit (1), Garod (2), Gainet. Nommer l'abbé Nanquette (3), c'est nommer un des prêtres les plus complets du diocèse. On admirait ses connaissances variées, son éloquence noble et pathétique, ses vertus sacerdotales, l'aménité de son caractère et la distinction de sa personne.

Tant de qualités rehaussées par une douce piété attirèrent l'attention bienveillante du Cardinal qui demanda la mitre et la crosse, pour le curé de Sedan. Un décret impérial du 30 août 1855 le désigna pour l'évêché du Mans, en remplacement de Mgr Bouvier, saintement décédé à Rome.

Le sacre eut lieu le 13 novembre de la même année, dans la métropole où se pressait une assemblée brillante et nombreuse, formée des plus nobles représentants de l'ordre civil et militaire. Le consécrateur fut le Cardinal Gousset assisté des évêques de Laval et de Namur. L'orateur choisi pour la cérémonie fut M. Tourneur que M. Nanquette désirait avoir pour vicaire général mais que l'Archevêque retint dans son diocèse en signant le lendemain du sacre sa nomination à la cure de Sedan.

A peine installé, l'évêque du Mans éprouvait le besoin de communiquer ses premières impressions au Métropolitain de Reims. « Les choses, lui écrivait le nouveau prélat (4), paraissent aller assez bien ; l'installation et surtout la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ont eu lieu avec une pompe et un éclat qui ont étonné les Manceaux eux-mêmes, et qui donnent des espérances à leur nouvel évêque. La nomination des vicaires généraux a satisfait l'immense majorité

(1) Mort archiprêtre de Maisières.
(2) Mort archiprêtre de Charleville, prélat romain.
(3) Curé de Sedan.
(4) Lettre du 13 décembre 1855.

du clergé, qui y voit l'inauguration d'une administration véritablement ecclésiastique, et la fin d'un règne de camaraderie. Il y a bien eu quelques murmures en ville, mais j'étais d'autant plus résolu que je venais d'acquérir la certitude d'une chose que je ne faisais que soupçonner, c'est qu'on avait voulu m'entourer et me circonvenir pour me dominer. A présent, on n'en parle déjà plus et on compte que l'évêque va gouverner. J'ai reçu des lettres de plusieurs évêques, une entre autres très bonne et très cordiale de Mgr de la Bouillerie. Une autre de Mgr l'archevêque de Toulouse m'a paru bien singulière ; Votre Eminence pourra en juger par un extrait ci-joint de ma réponse, et elle verra si j'ai dépassé les bornes de la malice permise. Après avoir répondu le plus poliment possible au reste de la lettre, j'ai ajouté : « Je ne connais, Monseigneur, « qu'un petit nombre des membres de l'épiscopat français ; « mais je dois dire que parmi ceux que je connais, je n'en vois « pas à qui l'on puisse appliquer les expressions de Votre « Grandeur sur ces *esprits ardents et exclusifs qui marchent « en avant sans regarder autour d'eux et sans s'inquiéter si « on les suit*. Quant à moi personnellement dans ma simpli- « cité et mon inexpérience, la voie que je me propose de « suivre est celle qui mène à Rome, bien persuadé qu'en sui- « vant cette voie on ne peut faire fausse route, et que si on « marche un peu plus vite que d'autres on finit toujours par « être suivi. »

« Voilà, Eminence, la petite malice que je me suis permise, tout disposé à accepter vos reproches, si vous trouvez que je mérite d'être grondé. »

Ces confidences dénotaient dans Mgr Nanquette la fermeté de caractère et l'esprit romain qui devaient inspirer et diriger son administration. Le Cardinal de Reims enchanté lui adressa toutes ses félicitations avec ses encouragements. A n'en pas douter, le nouvel évêque prenait rang parmi les disciples de Mgr Gousset. Si l'un était la gloire de la cause romaine, l'autre s'en montrait l'espérance. L'unité de doctrines et l'unité d'ac-

tion régnèrent entre les deux prélats pour assurer le triomphe de l'école favorable à l'extension et à l'application des droits du Saint-Siège.

Malheureusement Mgr Nanquette ne gouverna l'Eglise du Mans que pendant six années. Un des plus jeunes évêques de France, la mort le ravit subitement à l'affection de ses diocésains, au mois de novembre 1861.

Les solennités religieuses se succédaient presque sans interruption dans la cathédrale des sacres.

Le diocèse de Reims, sous l'influence de son premier pasteur, devenait une pépinière d'évêques. Trois ans après la promotion de Mgr Regnault, quelques mois après celle de Mgr Nanquette, le Cardinal Gousset négociait une autre nomination épiscopale. Il s'agissait de donner un coadjuteur au vénérable évêque de Châlons que les infirmités et l'âge condamnaient à l'inaction. Le Métropolitain appuyait chaudement un de ses vicaires généraux, M. Bara, que sa prudence, ses lumières, la gravité de son caractère, sa charité, ses vertus en un mot, recommandaient pour l'épiscopat ; le gouvernement se montra favorable aux propositions de Mgr Gousset, qui en reçut avis par le ministre des cultes, à la fin de mars 1856.

Restait Mgr de Prilly à qui il fallait annoncer la décision de l'empereur et faire agréer la personne du candidat. Voici comment M. Bara, député par son archevêque à l'évêché de Châlons, raconte le résultat de sa démarche (1):

« C'est M. de Contancin qui s'est d'abord présenté à Mgr de Prilly et lui a appris le choix du gouvernement pour la coadjutorerie de Châlons. Le bon évêque a accueilli cette annonce avec une expression de joie inexprimable. Alors, accompagné de M. de Contancin, je suis allé faire visite à Sa Grandeur qui nous a reçus avec les mêmes démonstrations d'allégresse et nous a témoigné à plusieurs reprises combien le choix lui était agréable... Le vénéré prélat a été charmant.

(1) Lettre au Cardinal Gousset, 8 avril 1856.

En résumé les choses vont au mieux possible, et s'il ne survient pas de changement dans ses idées qui nous ont paru bien saines, il y a tout à espérer pour l'avenir. M. de Contancin m'a assuré qu'il verrait M. le ministre dès ce soir pour lui rendre compte de l'heureux résultat de son voyage. » Peu de temps après, M. Bara fut nommé coadjuteur de Châlons avec le titre d'évêque de Médéa. Le préfet de la Marne salua cette nomination avec joie. « Je prends, croyez le bien, écrivait-il au Cardinal (1), la plus vive part à la satisfaction que la décision de l'empereur a dû vous causer, comme je m'applaudis du succès de vos démarches, nous voilà sûrs d'avoir un excellent évêque, puisque c'est vous qui nous l'aurez donné. »

Le sacre fut célébré le 20 juillet, dans la cathédrale, dont Mgr Bara avait été le pasteur pendant vingt-huit ans. Cette imposante cérémonie, qui en moins de quatre ans se renouvelait pour la troisième fois dans l'église métropolitaine, empruntait un nouvel éclat à la présence de nombreux prélats et en particulier de trois évêques à consacrer, en même temps. Mgr Gousset conféra l'onction épiscopale non seulement au coadjuteur de Châlons, mais encore à Mgr Boudinet, évêque d'Amiens et à Mgr Delamarre, évêque de Luçon.

Quatorze prélats formaient une couronne d'honneur aux trois élus. L'évêque d'Amiens était assisté par NN. SS. Joly, de Sens et Pallu-du-Parc, de Blois; l'évêque de Luçon, par NN. SS. de Garsignies, de Soissons et Gerbet, de Perpignan; l'évêque de Médéa, par NN. SS. Gignoux, de Beauvais et Gros, de Versailles. On remarquait, en outre, la présence de l'archevêque d'Auch et des évêques de Meaux, Langres et du Mans.

L'immense basilique se trouvait trop étroite pour l'affluence des fidèles accourus de tous côtés. Mgr Gérard, camérier de Sa Sainteté, et neveu de l'éminent consécrateur, prononça un

(1) 16 avril 1856.

magnifique discours qui a été un éloquent hommage à la primauté du siège de Pierre. Ce fut une cérémonie comme on en voit rarement, au témoignage de la presse rémoise.

Le sacre eut son lendemain dans la fête patronale de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Célébrée d'abord le matin au Grand Séminaire par une messe pontificale où une grande partie des membres de l'association reçurent la sainte communion, la solennité fut continuée l'après-midi par une assemblée générale de toutes les conférences de Reims et du ressort du conseil de Reims. M. Elambert, président de la société, dont le dévouement pour les œuvres catholiques était bien connu, offrit la présidence à Mgr de Salinis, qui prononça une allocution sur les bienfaits du christianisme. Il était assisté des évêques de Perpignan et du Mans.

Le soir un sermon en faveur des pauvres, prêché par Mgr Gignoux, réunissait le Cardinal et les évêques présents dans la vaste nef de la cathédrale où se pressait une foule nombreuse de fidèles. C'est par cet acte de charité chrétienne que s'acheva cette fête inoubliable qui marquera dans les fastes de l'Eglise de Reims.

Sur ces entrefaites, le siège d'Aire devint vacant; Gabriel de la Tour en écrivit au Cardinal de Reims : « Notre cher abbé Epivent [1] conviendrait parfaitement pour l'évêché d'Aire et fortifierait Mgr de Salinis, au point de vue romain, dans le Midi. L'empereur et le ministre se rappellent en ce moment tout le bien qu'on a leur a dit du digne curé. Il y aurait peut-être opportunité à le présenter à M. Fortoul et à l'empereur. Si vous écriviez un mot et que Mgr d'Arras écrivît de son côté, vous auriez chance de réussir. J'aurai à écrire moi-même à l'empereur, je lui parlerai aussi de M. Epivent.

« Mais il y aura probablement un obstacle. L'excellent Mgr de Salinis ne voudra-t-il pas essayer de faire nommer à Aire un de ses amis particuliers?...

(1) Curé de la cathédrale de Saint-Brieuc.

« Le plus sage ne serait-il pas de tâcher de s'entendre avec Mgr d'Auch et Mgr d'Arras?

« M. Fortou qui n'accepte pas volontiers un *ultramontain*, objectera sans aucun doute que les manières vives et originales de M. Epivent ne conviendront pas au Midi. C'est tout le contraire de la vérité. »

Les démarches de l'archevêque de Reims jointes à celles de M. Gabriel de la Tour aboutirent au résultat désiré. L'abbé Epivent obtint l'évêché d'Aire. Il en témoigna sa reconnaissance à son éminent protecteur dans une lettre qui restera l'expression fidèle de son dévouement à l'Eglise romaine comme de sa confiance filiale en Mgr Gousset.

« En lisant dans les journaux le nom du futur évêque d'Aire, lui disait le curé de la cathédrale de Saint-Brieuc, vous vous êtes souvenu du prêtre breton que vous daignâtes, il y a trois ans, accueillir avec tant de bienveillance à votre hôtel du *Bon Lafontaine*. L'an dernier j'eus l'honneur de vous écrire pour m'excuser du refus que ma conscience crut devoir opposer à l'offre d'un siège épiscopal, dans la conviction qu'un autre mieux que moi y ferait le bien. Vous daignâtes, Monseigneur, m'envoyer mon absolution par l'entremise de mon excellent ami, le Père Gauthier, du Saint-Esprit. Pour cette fois j'ai craint que vous n'eussiez pas si facilement absous le récidif. J'ai pensé que vous m'eussiez ordonné d'obéir comme l'a fait tout ce qui a droit et pouvoir ici de commander à ma conscience. Toutefois, au milieu des regrets qui m'entourent et de mon effroi, j'ai tourné mes premiers regards vers Votre Eminence pour qu'elle m'inspire de sa sagesse et de sa longue expérience. Vos savants ouvrages ont exercé sur moi, comme sur tant d'autres prêtres, une influence plus salutaire et plus puissante que votre modestie ne permettrait de le penser. Avec la grâce de Dieu, vous trouverez toujours en moi un fils docile et en parfaite harmonie avec Votre Eminence, sur les immuables doctrines qui régissent l'Eglise de Dieu, et qui nous viennent du ciel à travers le cœur du Souverain Pontife. »

Le Cardinal se félicita de ce choix qu'il avait patroné et qui lui fournissait une des meilleures recrues de la cause romaine.

Celui qui s'intéressait avec tant de zèle et de bonheur à la nomination des évêques, travaillait puissamment au rétablissement de la liturgie légitime. L'autorité du Saint-Siège ne cessait de grandir en France où les idées romaines gagnaient du terrain et l'unité liturgique progressait chaque année. En 1853, la communauté et le séminaire de Saint-Sulpice, sur le désir de Pie IX et le conseil de plusieurs prélats, avaient adopté le bréviaire romain. En 1856, Albi, Sens, Evreux et d'autres diocèses annonçaient qu'ils allaient immédiatement se conformer aux prescriptions de saint Pie V. Ce mouvement de retour au rite de l'Eglise mère et maîtresse, provoqué par Dom Guéranger, favorisé par le cardinal Fornari, accéléré par la presse catholique, commençait à devenir irrésistible.

Le Cardinal Gousset le secondait de toute l'influence de sa plume, de son nom et de sa situation. Les évêques venaient le voir à Paris ou lui écrivaient pour lui demander ses conseils et s'inspirer à ce foyer de sagesse et de lumière.

Mgr Joly, archevêque de Sens, sur le point de restaurer le rite romain dans son diocèse, rencontra des difficultés imprévues, de la part d'un chanoine, qui jetait l'agitation dans les esprits. D'un côté ce dignitaire prétendait que c'est au chapitre à régler ses offices et à choisir le chant qui lui convient, de l'autre, il affirmait hautement que le chant grégorien de la commission Remo-Cambrésienne était inexécutable, parce qu'il n'est pas mesuré, et que les chantres de la cathédrale avaient déclaré qu'ils ne pourraient plus remplir leur office.

L'archevêque de Sens eut recours aux lumières de son collègue de Reims (1). Après lui avoir exposé toutes les mesures qu'il avait prises pour faciliter le retour au rite légitime, Mgr Joly posait les questions suivantes :

(1) 7 octobre 1851.

« 1° Serait-il donc vrai, écrivait Mgr Joly, que l'exécution du chant grégorien, tel qu'il est noté dans l'édition Lecoffre, soit impraticable?

« 2° Y aurait-il eu dans votre diocèse et dans les diocèses de votre province ecclésiastique quelque difficulté à ce sujet?

« 3° Les chantres, même ceux des campagnes, auraient-ils trouvé des obstacles insurmontables dans l'exécution de ce chant.

« 4° Y aurait-il eu dans votre province quelque répulsion, lorsqu'il s'est agi de l'adoption de ce chant avec sa notation?

« Les réflexions que Votre Eminence voudra bien me faire sur ces divers points me seront d'une grande utilité et acceptées avec reconnaissance. »

Mgr Gousset s'empresse de répondre au prélat dont il appréciait les vertus et le dévouement à la chaire de Pierre.

« Vous avez épuisé tous les moyens que la prudence, aidée des conseils de Notre Saint-Père le Pape vous a suggérés, pour préparer le rétablissement de la liturgie romaine dans votre diocèse. J'approuve votre conduite, et ne vous préoccupez pas des agissements de ce prêtre qui ne me paraît fort ni en droit canon ni en mélodies grégoriennes. Quant aux objections que l'on soulève contre l'exécution du chant de la commission de Reims et de Cambrai, elles tombent d'elles-mêmes. Je vous envoie les appréciations d'hommes compétents sur le chant en lui-même et son mode d'exécution; vous verrez qu'ils ne sont pas de l'avis de votre fameux chanoine. Mon clergé a accueilli sans réclamation sérieuse le chant romain traditionnel, qui va être mis en usage dans les paroisses de campagne comme dans les paroisses de ville. Je ne puis que vous engager à prendre le chant de la commission de Reims et Cambrai, qui me paraît plus facile à exécuter que l'ancien chant français. »

L'archevêque de Sens suivit les conseils de son éminent collègue et n'eut pas à s'en repentir.

De tous les diocèses, les prêtres consultaient le prélat théologien pour obtenir une règle de conduite sûre et prudente. La Franche-Comté en particulier, où il avait laissé d'universelles sympathies et une réputation toujours vivante de science et de prudence, recourait à son jugement et recevait volontiers sa direction. De son côté, l'ancien professeur de théologie devenu Prince de l'Eglise, se montrait heureux de continuer son action réformatrice et de favoriser la diffusion des doctrines et de la liturgie romaines dans le diocèse de Besançon, le théâtre alors de bruyantes discussions et de regrettables divisions.

Le cardinal Mathieu, s'obstinant dans les préjugés de son éducation première, semblait ne pas comprendre ce que le retour à l'unité liturgique avait d'opportun et de providentiel. Il voyait avec peine l'abandon des liturgies particulières et enrayait, malgré de bonnes intentions, le mouvement qui emportait son clergé vers Rome à la suite des grands évêques francs-comtois.

Déplorant cette attitude, trois prêtres bisontins [1] se firent un devoir d'entrer en lice dans la presse pour plaider la cause des doctrines ultramontaines, et hâter la solution de la question liturgique. De réel mérite quoique de caractères différents, ils étaient tous trois aussi considérés dans le diocèse que sincères dans leurs convictions. Armés du droit, ils ne craignirent pas de parler et d'écrire en faveur du rite romain.

Leurs paroles et leurs écrits surtout déplurent à Mgr Mathieu qui leur en tint rigueur.

Aux yeux de l'archevêque de Reims ces ecclésiastiques, d'ailleurs fort estimables, étaient des champions de la cause à laquelle il avait consacré sa vie ; il leur envoya d'abord ses encouragements avec son appréciation personnelle sur certains faits qui lui avaient été signalés.

(1) M. l'abbé Thiébaud Victor, mort doyen du Chapître de Besançon ; M. l'abbé Charles Maire, aumônier militaire ; M. Jean-François Bergier, missionnaire d'Ecole.

Ainsi le 22 mai 1856, il écrivait au chanoine Thiébaud : « Il n'y a pas longtemps qu'on attendait à Rome le propre du diocèse de Besançon. Est-il arrivé? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, le bruit qui circule depuis quelque temps à Paris, ce bruit, dis-je, est dénué de fondement. Sa Sainteté n'est nullement disposée à introduire des changements ni dans le bréviaire, ni dans le missel. Elle ne s'écartera pas du plan suivi jusqu'alors; elle ne permettra pas que la liturgie romaine fasse naufrage au port du salut où elle est arrivée.

« Seulement le Saint-Père, par voie de tolérance *propter duritiam cordis*, a accordé à quelques évêques la permission de conserver des préfaces, des proses et certains usages particuliers qui ne portent point atteinte à la liturgie romaine. Soyez donc sûr qu'on obtiendra quelque chose pour Besançon. Mais obtiendra-t-on de faire imprimer un missel et un bréviaire romain, en y insérant, en y incorporant ce qui ne leur appartient pas? Je ne le croirai que quand je le verrai. Les papes tiennent aux constitutions de leurs prédécesseurs auxquelles ils ne dérogent que dans un cas de nécessité.

« J'ai fait parvenir à l'*Univers* une note concernant le bruit dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre. »

Mais si Mgr Gousset savait encourager ses amis qui combattaient avec lui sur le terrain liturgique, il ne leur ménageait ni ses conseils, ni ses avis, frappés au coin de la modération et de la sagesse.

La lutte devenait de plus en plus vive à cause des atermoiements de l'archevêque de Besançon qui ne pouvait se résoudre à sacrifier les coutumes et les offices du rite bisontin. Les discussions se prolongeaient, s'envenimaient et dégénéraient de part et d'autre en questions personnelles et parfois en oubli des convenances. Le Cardinal de Reims s'en rendant compte, écrivit donc à M. Thiébaud [1] pour modérer son ardeur : « Vous

[1] 12 août.

m'annoncez, lui mandait-il, le projet de continuer la polémique liturgique, pour ce qui regarde le diocèse de Besançon, je ne saurais vous approuver : il y a le temps de parler et le temps de se taire. Vous avez parlé à temps, vous vous tairez à propos pour ne pas compromettre l'œuvre que vous avez entreprise avec M. l'abbé Maire et M. l'abbé Bergier. Je m'explique : d'un côté, il est certain que Son Eminence le cardinal Mathieu n'obtiendra pas du Saint-Siège ce qu'il désirait en matière de liturgie ; de l'autre, il me semble au moins probable que Son Eminence, à l'exemple des autres évêques, adoptera la liturgie romaine. Mais il est assez vraisemblable que Monseigneur l'archevêque attendra pour la prendre que la polémique que vous avez soulevée soit entièrement assoupie pour n'avoir pas l'air de tenir compte des réclamations des inférieurs. Ce serait donc aller contre les règles de la sagesse de reprendre et de continuer les discussions qui ont eu lieu. Aussi, je tiens beaucoup à ce que vous renonciez à votre projet. »

L'abbé Thiébaud n'écouta pas l'avis de son éminent conseiller. Il multiplia les brochures où les personnes parfois ne furent pas épargnées. L'agitation dura des années entières et divisa profondément le clergé.

Quant au cardinal Mathieu, il mit vingt ans à élaborer le volumineux *Propre du diocèse* qui vient de subir d'heureuses modifications, et à composer un chant bâtard que les mélodies grégoriennes ne tarderont pas à remplacer.

Il eût été peut-être plus sage à M. Thiébaud, comme le lui conseillait le Cardinal Gousset, de se taire à propos, et de ne pas abaisser les questions de principe à des personnalités regrettables. Mais il eût été plus habile et plus digne d'un prince de l'Eglise de hâter le pas au lieu de le ralentir, de laisser de côté certaines traditions du passé au lieu de s'y cramponner ; il n'aurait pas eu le regret de voir une bonne partie de ses prêtres se tourner contre lui, son administration eût été plus impartiale, et le diocèse eût gagné en science et

en hommes. Des ecclésiastiques de valeur n'eussent pas été écartés ou inutilisés : MM. Gaume, Bergier, Jacquenet, n'eussent pas appauvri l'Eglise de Besançon par des départs forcés. Ce fut, il est vrai, leur fortune.

Mgr Mabile(1), bien connu par son dévouement à la papauté, appela dans son diocèse M. Bergier en qualité de vicaire général, et Mgr Gousset reçut à bras ouvers le savant directeur du Grand Séminaire de Besançon, qui fut plus tard élevé à la dignité épiscopale et occupa successivement le siège de Gap et celui d'Amiens (2).

Si l'archevêque de Reims n'oubliait point la Franche-Comté, à laquelle il avait promis un culte de reconnaissance et d'amour, il gardait surtout un doux souvenir de son pays natal.

A peine revêtu de la pourpre cardinalice (3) il s'était rendu à Montigny pour déposer une larme et une prière sur la tombe de sa vénérable mère que la mort venait d'enlever à son affection. Il avait voulu aussi honorer ses compatriotes et ses amis en leur offrant les prémices du cardinalat.

C'était toujours la même bonté, la même simplicité, sous la mître et sous la pourpre. Il parcourait à pied les rues du village, entrait dans toutes les maisons, causait avec tous familièrement, souvent en langue vulgaire, leur adressait des encouragements, une parole aimable, et s'informait de leurs besoins en leur remettant une aumône.

Montigny le vit de nouveau en juillet 1857, ayant encore un deuil de famille à porter. Une de ses sœurs venait de mourir : sa première station fut pour le cimetière. Avant d'entrer au village, le prélat descendit de voiture, alla s'agenouiller et prier sur la tombe de ses chers défunts.

Il passa un mois à Montigny, tant il était content de revivre les années et les souvenirs du passé. Le village prit un air de fête qu'entretenaient et la présence du prélat et celle des

(1) Evêque de Versailles.
(2) Mgr Simon Jacquenet, mort en 1872, évêque d'Amiens.
(3) En 1852.

nombreux visiteurs qui arrivaient de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne et des Vosges. Les uns venaient saluer un ami ou un compatriote, les autres, un collègue ou un ancien maître. Tous, désireux d'avoir la pensée du Théologien sur les discussions qui s'agitaient en France, ne manquaient pas de lui demander, pour la question liturgique surtout, une ligne de conduite qu'il savait tracer avec autant de tact que de netteté.

Le presbytère de Montigny était devenu un hôtel où chacun recevait la plus cordiale hospitalité. On aurait pu l'appeler comme les Rémois appelaient le palais archiépiscopal : l'*Hôtel de la Croix d'or*.

Trois cérémonies religieuses partagèrent les vacances du Prélat. Ce fut d'abord la bénédiction de la chapelle de Notre-Dame de la Motte, érigée par le zèle de M. l'abbé Boilloz (1), au sommet de la colline qui domine la ville de Vesoul.

Cette cérémonie eut lieu en grande pompe le 9 août, présidée par l'éminent archevêque de Besançon. La présence du Cardinal Gousset lui donna un éclat particulier. La population vésulienne s'en montra fière et reconnaissante ; le clergé surtout le reçut avec enthousiasme et lui fit fête.

Quelques jours après, une autre solennité plus modeste mais bien touchante, réclamait le concours et les prières de l'archevêque de Reims. En 1854, le choléra qui avait fortement sévi dans la contrée, avait épargné Montigny dont les habitants s'engagèrent par reconnaissance à élever une statue en l'honneur de la Vierge immaculée.

L'année suivante, le vœu était accompli. Marie avait à l'entrée du village un trône monumental dont l'inauguration fut fixée au 15 août. Toute la paroisse s'y rendit en procession. Les pays environnants s'y donnèrent rendez-vous.

Quel beau jour, et pour le zélé curé (2) qui voyait le couronnement de son œuvre, et pour le Pontife qui bénissait un mo-

(1) Curé de Vesoul.
(2) L'abbé Théophile Lorain, mort en 1875.

nument que tout lui rendait cher, et qui trouvait ainsi l'occasion d'exalter celle qu'il avait juré de glorifier. C'est alors qu'empruntant à l'Ecrivain sacré une de ses plus gracieuses images, il put dire aux fidèles réunis aux pieds de la statue : « Désormais la Vierge conçue sans péché se présentera à vous avec le visage riant d'une mère honorée par ses enfants. *Obviabit illi quasi mater honorificata.* »

Enfin, Mgr Gousset termina son séjour au pays natal par une éclatante cérémonie dont la mémoire n'est point encore effacée parmi ses compatriotes.

L'église de Montigny venait d'être reconstruite, elle attendait les honneurs de la consécration. Voulant apporter une pierre au nouvel édifice, le prélat commença par y placer un maître-autel qui ferait honneur à une cathédrale. On y admire surtout les douze candélabres en bronze doré finement ciselés par des artistes parisiens ; les statues de la sainte Vierge, de saint Joseph, sculptées de main de maître, les peintures et les dorures, d'une délicate fraîcheur, harmonieusement combinées par le pinceau de Claudius Lavergne : tout y est du meilleur goût et digne d'un prince de l'Eglise (1).

Ce ne fut qu'après la pose de cet autel monumental que le Cardinal, assisté de Mgr Guerrin, consacra l'église de son pays natal. La fête fut magnifique. On y regretta, il est vrai, l'absence de l'Archevêque de Besançon qui délégua pour le remplacer un de ses vicaires généraux, M. l'abbé Perrin. Mais la cérémonie si rare de la consécration d'une église avait attiré une foule d'étrangers de toutes les classes de la société. Plus de cent prêtres étaient venus faire cortège au consécrateur et lui exprimer, non seulement par leur présence, mais par les marques non équivoques d'une vive sympathie, le dévouement et la gratitude du clergé franc-comtois.

Le lendemain, le prélat partait pour la Haute-Marne, se rendant à Pisseloup dans la famille Chaudron, d'Epinans.

(1) Le don du Cardinal Gousset à l'église de son pays natal est évalué à 25,000 francs.

Nommer Madame Chaudron, c'est nommer la femme populaire et charitable par excellence, la providence du pays. L'ancien Evêque de Périgueux fut heureux de retrouver au château de Pisseloup une de ses anciennes connaissances du Périgord (1).

De là, Mgr Gousset se mit en route pour Langres dont il visita le digne évêque ainsi que d'anciens amis qui lui étaient restés bien chers à cause de leur attachement au Saint-Siège.

Il ne rentra qu'au mois de septembre dans son diocèse où l'appelait la préparation d'un nouveau Concile provincial qui devait se tenir à Reims.

Le gallicanisme, qui disparaissait chaque jour dans les idées, se maintenait dans la pratique. On tenait peu de compte des décrets des Congrégations romaines, qu'on prétendait n'être pas obligatoires pour la France. En compulsant les différents rituels, le savant Théologien de Reims avait constaté que très peu de diocèses donnaient le nombre exact des cas réservés au Pape. Généralement on avait mis de côté l'hérésie dont la réserve n'est pas douteuse.

Mgr Gousset, qui gémissait de ces irrégularités regrettables, dirigea son Concile contre ces différents abus et surtout contre cette arbitraire variation de la jurisprudence épiscopale pour les cas réservés au Souverain Pontife.

Non seulement l'état disciplinaire, mais encore l'état doctrinal et moral de l'Eglise de France avait éveillé son attention.

L'esprit public était vicié par un ensemble de doctrines hétérodoxes, portant atteinte à la foi catholique. Le communisme qui battait en brèche les fondements de la société; le faux système de l'interprétation biblique, dont le but était de faire prévaloir l'autorité du jugement privé sur l'autorité du magistère ecclésiastique ; l'indifférentisme religieux, plaçant

(1) M. Lescure, capitaine de vaisseau, vaillant catholique, de haut caractère et d'une rare fermeté de doctrine, mort à Pisseloup en 1900, emportant dans la tombe l'estime de tous ses concitoyens et de tous ceux qui l'ont connu.

au même niveau tous les cultes, et enseignant qu'on peut trouver et obtenir le salut éternel dans la pratique de toutes les religions; la philosophie moderne qui rejetait la déchéance originelle et l'ordre surnaturel, en même temps qu'elle proclamait l'émancipation de la raison humaine et la suffisance de la morale naturelle ; certains livres des coryphées du rationalisme et du naturalisme [1] qui tendaient à remplacer les doctrines révélées par les doctrines purement rationnelles ou philosophiques, tout cela avait excité les alarmes du Métropolitain de Reims. Gardien vigilant de son troupeau, il porta dans le programme du Concile l'examen de tous ces systèmes dangereux que propageait la presse, et auxquels de bons catholiques se laissaient prendre.

Le programme envoyé aux suffragants reçut bon accueil à Soissons, Beauvais et Châlons. Seul, le nouvel évêque d'Amiens, de l'école des prudents, manifesta une divergence d'appréciation. « Vous le pressentez, Eminence, écrivait-il le 14 octobre 1857, je suis préoccupé, non seulement à cause du Concile en lui-même qui, dans les circonstances, peut amener des difficultés qui compromettraient ce qui m'est cher comme à vous, la pleine et entière liberté de l'Eglise, mais aussi et surtout à cause des matières *exclusivement délicates* que nous aurons à y traiter. Il n'est pas un des articles du programme qui ne m'inspire des inquiétudes, et pour ne parler que du livre de Jules Simon, n'y a-t-il pas à craindre qu'un décret qui le condamne n'ait le double inconvénient de faire beaucoup de mal aux bons et aucun bien aux méchants. Car ni J. Simon ni les siens ne se croiront atteints par une autorité qu'ils dédaignent ; et combien de chrétiens fidèles, mais ignorants et tout imbus de fausses idées du siècle, pourront être troublés à cette occasion. Car la presse ennemie ne manquera pas de crier que l'Eglise veut ressusciter le moyen âge ; qu'on attaque la liberté de conscience et des cultes ; que nous

(1) *Le Dévot, la Religion naturelle*, par J. Simon. *Du vrai du beau, du bien*, par Cousin.

formulons en décret les articles les plus imprudents de l'univers, etc., etc. Il me semble que pour être utile en France, il faudrait qu'on pût joindre à cette condamnation, *l'instruction* qui éclaire à l'autorité qui frappe (et c'est plus vrai encore qu'au temps de Fénelon) ; mais pour cela il faudrait des explications qui conviendraient mieux à un traité de l'Eglise qu'à un décret de concile. »

Ces inquiétudes un peu exagérées sur l'opportunité du synode provincial et des matières qui devaient en être l'objet, firent comprendre au métropolitain de Reims que le nouvel évêque d'Amiens n'était pas homme à marcher franchement dans le chemin suivi par les Salinis et les Gerbet, et que ses tendances étaient notablement différentes de celles des autres suffragants. De plus, cette lettre révéla à Mgr Gousset les intentions déloyales du gouvernement qui se proposait de contrebalancer son influence prépondérante et de rompre le faisceau de l'ultramontanisme dans la province de Reims, comme il l'avait déjà fait dans celle de Bordeaux. Si l'union des cœurs ne cessa pas d'exister entre les évêques comprovinciaux, l'unité d'action parut fortement compromise aux yeux du Cardinal. Néanmoins, il maintint le Concile et son programme. Il souffrait de l'absence de principes et du vide de doctrines où s'endormaient une foule de catholiques. *Væ mihi si non evangelisavero.* Malheur à moi si je n'évangélise pas, se disait-il avec saint Paul. Il n'était pas de ceux qui, selon la parole du cardinal Pie, « n'envisagent jamais la défense que comme un scandale ajouté à celui de l'attaque, et qui volontiers unissent leur indignation à celle de l'ennemi, quand les apôtres de la vérité s'efforcent de rendre leur voix aussi retentissante que celle du mensonge ». Si l'Archevêque sentait la nécessité d'une charité compatissante pour les âmes, il regardait la pureté de la foi, l'affirmation totale de la doctrine, comme la première condition de leur salut. Tout en attirant les méchants par la bonté et la condescendance, on doit surtout préserver les bons de l'esprit de mensonge et de séduction. En

face de la négation des dogmes du christianisme, et des menées astucieuses d'une philosophie qui circonvient et trompe, le silence lui semblait une complicité avec l'erreur, un abaissement de l'Eglise, et partant une cruauté envers les âmes. Le Cardinal Gousset a toujours été l'homme de la vérité et de l'Eglise. Il l'a montré par plusieurs mesures énergiques que nous avons indiquées en leur temps, il va le prouver encore dans cette circonstance.

Le Concile de Reims, convoqué d'abord pour le 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, ne s'ouvrit que le 18 du même mois par suite d'un retard forcé. On y voyait siéger deux prélats nouveaux : Mgr Jacques Boudinet, successeur de Mgr de Salinis, et Mgr Honoré Bara, coadjuteur du vieil évêque de Châlons. Les théologiens et les canonistes étaient à peu près les mêmes qu'à Soissons et à Amiens. Si on regrettait l'absence de l'abbé Gerbet, on y retrouvait d'autres lumières [1].

L'autorité suprême du Pape doctrinalement démontrée, l'importance et la force obligatoire des décisions des congrégations romaines reconnues et affirmées, la liste des cas réservés exactement établie, furent les premiers actes de l'assemblée conciliaire.

Le chapitre qui se rapporte aux devoirs des évêques est digne de remarque.

C'est dans ce chapitre que les Pères, s'inspirant du langage de saint Paul et des encycliques de Pie IX, tracent le tableau de la situation doctrinale de la France et passent en revue les erreurs qui la désolent. D'où ils concluent que le principal office de la charge épiscopale est de conserver et de défendre l'intégrité, la pureté de la foi catholique. « Pour cela, disent-ils, les évêques ne cesseront de détourner les fidèles de la lecture si pernicieuse des journaux, des revues et des livres, qui ont

(1) Le chanoine S. Jacquenet qui mourut sur le siège d'Amiens. — Le chanoine Fallières, aujourd'hui évêque de Saint-Brieuc. — Le Père Gaultier, professeur de dogme au Séminaire du Saint-Esprit. — Le chanoine J. Gérard, neveu du Cardinal Gousset. — Le chanoine Sauvage, curé-doyen de Villersexel, au diocèse de Besançon.

pour but de combattre les droits de Dieu, comme les droits de la société chrétienne, et de procéder à la démolition des dogmes, des fondements même de notre sainte religion. » Pour préciser et développer sa pensée, le Concile ajoute : « Tels sont les écrits des prétendus philosophes modernes qui, niant toute révélation divine, soit primitive, soit mosaïque, soit évangélique, revendiquent le système de l'indifférentisme religieux, ou en d'autres termes, qui présentent tous les cultes comme des formes accidentelles ou altérées de la religion naturelle et attribuent à chacun le droit de choisir la religion qui lui plaira, sans aucun danger pour son salut éternel. En conséquence, ces novateurs déclarent qu'il faut d'un côté tolérer toutes les erreurs, même celles qui attaquent les vérités, les institutions du christianisme, et de l'autre repousser le pouvoir coercitif dont l'Eglise a été divinement investie et dont elle a toujours usé. »

Parmi les causes de l'indifférence en matière religieuse, l'assemblée conciliaire en désigne deux principales : 1° La fréquentation des écoles où sont admis indistinctement les enfants des catholiques et des hérétiques ; 2° les mariages mixtes, que les évêques ont le devoir rigoureux d'empêcher, et au sujet desquels ils doivent faire observer les lois de l'Eglise.

Le Concile porte ensuite son jugement sur cette école moderne qui donne la philosophie comme la dernière explication de toute chose. Rejetant l'existence ou la nécessité d'un ordre surhumain basé principalement sur le fait de l'incarnation d'une personne divine, le rationalisme et le naturalisme ont la prétention de substituer la science à la foi, la nature à la grâce ; ils enseignent que c'est assez pour l'homme de vivre selon les lumières de la seule raison et les lois de la pure nature, qu'il lui suffit en un mot de pratiquer l'honnêteté, la vertu, la morale naturelles. Or ce système, disent les Pères du Concile « nous le réprouvons, nous le condamnons comme la négation de la vie surnaturelle, le renversement du sens chrétien et le grand danger des catholiques. De plus nous dé-

fendons aux fidèles de la province de lire ou de conserver les livres destinés à répandre et à soutenir de pareilles doctrines. Les évêques et les curés mettront tout leur soin à les éloigner des mains des enfants et des jeunes gens, dans les maisons d'éducation. » Ainsi par ce langage calme et mesuré, qui est le langage de l'Esprit-Saint et de l'Eglise, le Concile de Reims n'a pas craint de frapper de réprobation et de censurer les erreurs contemporaines, et en particulier l'indifférentisme religieux et la philosophie rationaliste et naturaliste. Les Pères, voulant garder des ménagements envers les personnes, n'avaient pas désigné nommément les livres dont ils interdisaient la lecture et leurs auteurs; mais il était évident que certains écrits de Jules Simon, de Cousin et d'autres publicistes tombaient sous le coup de la condamnation conciliaire.

Notons aussi que pour réagir contre ces systèmes qui défiguraient et dénaturaient l'Homme-Dieu et son œuvre, le Concile consacra un chapitre spécial à la connaissance, à l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ. Son adhésion officielle à la définition du dogme de l'Immaculée Conception de Marie fut une nouvelle affirmation de la divinité de Notre-Seigneur, de la rédemption, du péché originel et de tout l'ordre surnaturel combattu au nom de cette science séparée de la foi, se proclamant indépendante de la révélation divine.

Le Synode provincial, fini le 25 novembre, avait duré sept jours. Avant la clôture, le Métropolitain annonça la tenue du prochain Concile pour 1860 dans la ville de Beauvais. Il s'empressa ensuite d'envoyer à Rome les travaux conciliaires accompagnés d'une lettre qui se terminait de cette sorte : « Toutes les corrections que vous nous indiquerez nous sommes prêts à les faire; tout ce qu'il faudra effacer nous l'effacerons ; toutes les additions qui nous seront imposées nous les accepterons. Votre jugement sera pour nous le jugement de Pierre parlant par votre bouche. »

Le 22 mai suivant les décrets revenaient approuvés avec

des félicitations et des louanges de la part de Pie IX et du Sacré-Collège. Le cardinal Cagiano, après avoir rendu hommage à l'opportunité, à l'importance et à la doctrine du Concile, en signalait la forme en ces termes : « A tous ces mérites s'ajoute un style harmonieux et grave, plein de cette dignité qui convient parfaitement à la majesté de notre très auguste Religion. »

Telle fut l'action du Cardinal Gousset au milieu des assemblées conciliaires ou synodales qu'il a présidées : action puissante qui a toujours eu pour moteurs la passion de la vérité et la passion de l'Eglise romaine. A Reims, comme à Soissons et à Amiens, les décrets portés, les règlements pris, les enseignements proclamés convergeaient tous vers le triomphe complet de la vérité catholique. Dirigé par un dévouement absolu à l'Eglise, le prélat théologien n'a ressuscité les conciles et les synodes que pour exalter l'épouse du Christ, la faire aimer dans son divin fondateur, dans son chef suprême et ses pasteurs, dans sa foi, sa morale, ses sacrements et son culte. C'est au sein des retraites ecclésiastiques et des autres réunions du clergé que l'archevêque de Reims exerçait sa féconde influence. Quand devant ses collègues ou ses prêtres, il exposait une thèse dogmatique, quand il discutait une question de morale, de droit canon, d'histoire ecclésiastique, quand enfin il parlait de Pie IX et de la papauté, sa parole vibrante, son accentuation énergique, son œil enflammé, son front illuminé, son attitude imposante, tout dans son extérieur entraînait et produisait la conviction. Lumineux était son raisonnement, qui atteignait les cœurs tout en éclairant les esprits. Docteur autant par nature que par science, il déployait les richesses de son érudition avec une aisance et une autorité qui subjuguaient; son argumentation avait pour qualité maîtresse une clarté et une logique irrésistibles. Nous resterons dans le vrai en appelant Mgr Gousset le Borromée de l'Eglise de France ; il a été dans notre pays le restaurateur de la doctrine et le réformateur de la disci-

pline ecclésiastique au XIXe siècle, comme le saint archevêque de Milan l'avait été en Italie au XVIe siècle.

L'année 1857 fut encore marquée par des réformes dans le costume ecclésiastique. L'usage des soutanes à queue et du rochet, toléré jusque-là, fut supprimé. L'œuvre de la Propagation de la foi reçut une nouvelle organisation. Tout en conservant le titre de directeur honoraire à M. Assy-Reynard qui, pendant plus de vingt ans avait déployé un zèle au-dessus de tout éloge pour le développement de cette association, l'Archevêque en confia la direction à un comité, composé de prêtres marquants : ce qui contribua à la prospérité de cette œuvre dans le diocèse.

Il poursuivit les réformes commencées dans le synode du 5 octobre 1858 dont la durée fut de trois jours. L'objet de cette assemblée comprend la promulgation des décrets du Concile de Reims, l'interprétation des cas réservés, le réglement des confréries, des pèlerinages, des processions. Le pieux Cardinal, toujours fidèle à son vœu de Lorette, recommanda instamment les exercices du mois de Marie et le chapelet de l'Immaculée Conception.

Parmi les membres du synode se trouvait M. Boilloz, alors curé de Vesoul, qui est mort vicaire général au diocèse de Besançon avec le renom d'une sainteté incontestée. Mgr Gousset, voulant honorer dans son ancien élève l'éloquence du prédicateur et le zèle de l'apôtre, le nomma chanoine honoraire de sa métropole.

L'œuvre à laquelle le savant prélat avait toujours attaché une importance majeure était l'enseignement. Le collège de Rethel, dont la prospérité nécessitait de nouvelles constructions, le séminaire de Charleville dont les réparations s'imposaient, ne cessaient de le préoccuper. Ses libéralités, jointes à la générosité des fidèles, lui permirent de donner à ces deux institutions les agrandissements voulus.

Le Séminaire de Reims le touchait de trop près pour ne pas y concentrer toute sa sollicitude.

Cette maison se personnifiait alors dans un homme au cœur d'or, mais d'une volonté de fer : C'était M. Lambert. Né pour le commandement, il avait toutes les aptitudes que requiert la direction d'un tel établissement. Tout à la fois habile économe, expérimenté directeur des études, préfet de discipline mélangeant la fermeté la plus inflexible à la bonté la plus conciliante, supérieur incomparable par sa piété, sa vigilance et son activité, il a été pendant plus de trente ans l'âme du Séminaire (1).

C'est à ce vénérable prêtre, activement secondé par son archevêque, que cette maison doit son existence et son développement sous le rapport moral, comme sous le rapport matériel.

Dès 1830, l'ancien couvent des Augustins, transformé en un établissement ecclésiastique, menaçait ruine. Deux ans après sa promotion au siège Saint-Remi, Mgr Gousset décida la reconstruction de cet édifice irrégulier et insuffisant; et le digne supérieur fit commencer les travaux. En quelques années, les vieux bâtiments disparurent, remplacés par de belles et solides constructions qui étaient pour le lieu et l'époque un véritable monument. Pas un mur n'a été élevé, pas une pierre n'a été placée sans le contrôle de son regard.

Comme récompense de son mérite, M. Lambert reçut du Cardinal les lettres de vicaire général en remplacement de M. Bara, nommé coadjuteur de l'évêque de Châlons.

Restait la chapelle du Séminaire qui n'était plus en harmonie avec l'ensemble de l'édifice nouveau.

Mgr Gousset eut une seconde fois recours à la charité de ses diocésains : « Cet appel, disait le vénéré supérieur, fut accueilli comme nous en avions l'espérance fondée, et la chapelle si longtemps désirée a été bâtie grâce à l'heureuse influence et à la générosité de Mgr l'Archevêque, grâce à l'habileté de l'architecte diocésain. »

(1) Voir la biographie de M. Lambert, par M. Gillet.

Ainsi le Séminaire fut doté d'un édifice sacré, où la richesse des décors se mêle à la gravité du style, et qui couronne dignement les constructions entreprises par M. Lambert.

Le paysan de Montigny devenu Cardinal, possédait à un haut degré l'intuition du vrai, le flair des choses opportunes et le génie des applications. Ses écrits, ses actes et ses entreprises en portent l'empreinte. Une nouvelle publication de haute valeur et de grande opportunité, nous en fournira une preuve saisissante.

Sous l'action des erreurs jansénistes et des aberrations gallicanes, la vraie discipline avait à peu près péri en France, où l'on affichait la prétention de se gouverner en dehors de Rome. On n'y étudiait plus le droit canonique, et quand on le faisait, c'était dans des auteurs qui s'appuyaient plus sur les édits des rois et les arrêts du Parlement que sur les Constitutions apostoliques et les décisions des Congrégations romaines. Partout le règne de l'arbitraire et des coutumes abusives nées des préjugés de l'ancienne école.

Il fallait donc rétablir l'enseignement du droit canon, et, selon la recommandation de Pie IX (1), l'étudier dans les livres approuvés par le Saint-Siège.

Les manuels classiques manquaient en France.

Un savant canoniste (2) se mit à l'œuvre en composant un traité complet de la science canonique. Les abbés Roquette et Craisson suivirent son exemple. Le Cardinal Gousset surtout avait autorité et compétence pour inaugurer cette restauration. En même temps qu'il prescrivait aux clercs de son Séminaire d'étudier les lois canoniques dans des sources pures et autorisées, il publiait un volume intitulé : *Exposition des principes du droit canonique*. C'était en 1859. L'ouvrage venait à son heure pour implanter dans notre pays la science du droit ecclésiastique et lui imprimer sa véritable direction. L'auteur en envoya un exem-

(1) Bulle *Inter Multiplices*.
(2) L'abbé Dominique Bouix.

plaire au Pape avec une lettre explicative qui signalait les plaies dont souffrait l'Eglise de France.

« Cet ouvrage, dit-il, n'est pas un livre classique ; c'est une exposition raisonnée des principes du droit public ecclésiastique consacré par les saints canons, les décrets des conciles et les constitutions apostoliques concernant les questions qui intéressent plus particulièrement les Eglises de France où le gallicanisme a fait de si grands ravages parmi nous depuis deux cents ans. Pour arriver plus sûrement au but que je me suis proposé, j'en ai rédigé le corps en français, rapportant en même temps et assez fort au long le texte original des autorités que j'ai citées. Cette forme m'a paru la plus propre à en faciliter la lecture au clergé de France, dont la plupart des bibliothèques ne renferment, au lieu du *Corpus juri canonici* ou d'autres ouvrages orthodoxes, que l'*Institution au droit canonique*, de Fleury, les *Lois ecclésiastiques*, d'Héricourt, le *Dictionnaire du droit canonique,* par Durand de Maillanne, les *Vrais principes de l'Eglise gallicane*, par Frayssinous, et divers autres traités sur la jurisprudence, tous plus ou moins contraires aux droits de l'Eglise et aux prérogatives de la Chaire de saint Pierre. J'ai voulu le faire lire aussi par les hommes de loi qui généralement ne connaissent en matière de législation canonique que les ouvrages de Pierre Pithou, de Dupuy, de Dupin et de Portalis. On rencontre encore parmi nos avocats et nos magistrats un certain nombre d'hommes qui aiment l'Eglise et pratiquent la Religion, mais qui, étant imbus des préjugés parlementaires, avancent et professent dans l'occasion des erreurs graves sur le pouvoir législatif de l'Eglise et les droits du Saint-Siège. »

Le but de son livre indiqué, l'auteur dénonce l'état des esprits et la situation disciplinaire de l'Eglise de France. S'il constate non sans joie que, depuis la tenue des synodes provinciaux et diocésains, qui cependant n'ont pas encore lieu régulièrement partout, les choses se sont notablement améliorées parmi nous, il est obligé d'avouer qu'il y reste encore beaucoup

à faire. « Quoiqu'on n'ose plus généralement se dire gallican, quoiqu'on ne se montre plus ostensiblement partisan de la Déclaration du clergé de France de 1682, un grand nombre de prêtres et d'évêques tiennent toujours aux maximes de l'Eglise gallicane. On ne professe plus les Quatre Articles dans les séminaires, la plupart des professeurs de théologie cependant les représentent aux élèves comme des opinions libres, au sujet desquelles on peut indifféremment se déclarer pour ou contre, sans aucun danger, sans le moindre inconvénient. On remarque aussi que plusieurs prélats, tout en protestant de leur dévouement pour le Saint-Siège, se contentent d'admettre en principe les institutions romaines, les décrets apostoliques, et s'arrêtent dans la pratique aux usages du pays, du diocèse, de la province, c'est-à-dire à cette espèce de droit coutumier qui tend à substituer presque en tout l'évêque au chef de l'Eglise universelle.

« Cependant nous espérons, et nous avons certainement lieu d'espérer que Votre Sainteté, toujours assistée de l'Esprit-Saint et de la protection de la très auguste Vierge Marie, Mère de Dieu, achèvera heureusement ce qu'elle a si heureusement commencé parmi nous, pour l'unité parfaite de toutes les parties de l'Eglise catholique. »

« Je serai heureux, Très Saint-Père, d'avoir fait quelque chose qui pût seconder Votre Sainteté, pour cette œuvre de régénération ; telle a été mon intention en publiant l'*Exposition des principes du droit cononique*.

« Mais j'ai pu me tromper, soit en ne suivant pas en tout les règles de la prudence, soit en faussant l'application de certains faits, soit en m'écartant du vrai sens de quelques-uns des témoignages que j'ai cités en grand nombre dans cet ouvrage. C'est pourquoi en le terminant, je me suis fait un devoir de le soumettre au jugement de Votre Paternité, avec la disposition bien sincère de me conformer en tout aux observations, avis et conseils qu'elle jugerait à propos de m'adresser. »

On aime à lire cette lettre qui respire le suave parfum de la modestie, de la soumission la plus filiale envers le Saint-Siège apostolique. Elle révèle, avec les sentiments personnels de son auteur, la fin qu'il se propose, et la mission qu'il poursuit. Ce qu'il veut, c'est le retour au droit commun, en chassant de nos lois, de nos institutions, de nos coutumes le particularisme gallican, et en adoptant la législation de l'Eglise universelle.

Les doctrines romaines commençaient à avoir gain de cause, Mgr Gousset le savait mieux que personne ; mais le point important était de les appliquer dans les actes et de les faire passer dans la discipline.

L'étude du droit canon, selon que nous l'avons déjà remarqué, s'imposait donc comme une œuvre nécessaire de rénovation dans le clergé et le complément indispensable de la science théologique à laquelle il est indissolublement lié.

Réformateur en dogme, en morale, en liturgie, le Cardinal le sera aussi en jurisprudence ecclésiastique. De là, son livre sur le droit canonique.

Inutile d'analyser ce traité. L'éminent auteur le résume parfaitement dans la préface que nous reproduisons en partie ; « L'ouvrage que nous publions, y est-il dit, n'est point destiné à remplacer les livres élémentaires et classiques qui sont entre les mains des élèves dans les séminaires et les facultés de théologie, où les leçons se font en latin; ce n'est qu'un simple traité de législation où l'on indique la source, la nature et l'objet du pouvoir législatif que l'Eglise tient de son divin fondateur. On y montre en effet que l'Eglise de Jésus-Christ est une vraie monarchie, que le Pape qui en est le chef visible est un vrai monarque, que les décrets émanés de la Chaire de saint Pierre obligent tous les chrétiens, les rois comme les peuples, les pasteurs comme les troupeaux ; les évêques eux-mêmes, quoique chargés de concourir au gouvernement de l'Eglise comme juges et législateurs dans leurs diocèses respectifs, sont soumis aux clefs de Pierre et de ses successeurs

sur le Siège apostolique. On y fait connaître l'institution et les attributions des Congrégations romaines qui sont pour le Souverain Pontife comme autant de sections d'un Conseil d'Etat, et pour les chrétiens autant de cours souveraines de la jurisprudence desquelles on ne peut s'écarter sans témérité. »

Le Cardinal parle ensuite des conciles, autre source du droit canonique, insistant principalement sur les avantages des synodes provinciaux et diocésains, et sur l'obligation que l'Eglise impose aux évêques de les tenir régulièrement, aux termes du Concile de Trente. Puis, après avoir déterminé les caractères d'une vraie coutume, d'un usage qui a force de loi, l'illustre canoniste fait cette remarque : « Ici, nous n'avons pas craint de nous écarter des opinions de la plupart des théologiens et des canonistes français des deux derniers siècles, qui paraissent accorder plus d'autorité aux édits de nos rois et aux arrêts des parlements qu'aux constitutions apostoliques et aux décrets du Saint-Siège. Ils ont favorisé et soutenu les uns de bonne foi, les autres par esprit de parti, un système qui, s'appuyant sur un prétendu droit coutumier, ne tend rien moins qu'à restreindre et à entraver l'exercice du pouvoir législatif de l'Eglise sur les questions les plus importantes de la discipline du clergé et du peuple chrétien. C'est au nom des anciens usages de l'Eglise gallicane que l'on prétend pouvoir se dispenser de l'observation de certains décrets du Concile de Trente et du Siège apostolique, alléguant, ou que ces décrets n'ont pas été publiés en France, ou qu'on a cessé de les observer depuis vingt, trente ou quarante ans, comme si une loi générale cessait d'obliger, dans une ou plusieurs provinces, parce qu'on ne l'y a jamais observée, ou qu'on ne l'y observe plus depuis un certain temps, quelle que soit la volonté du législateur. »

« Dans les premières éditions des ouvrages que nous avons publiés sur la théologie dogmatique et la théologie morale, nous avions abordé plusieurs des questions qui sont traitées

dans l'*Exposition des principes du droit canonique.* On remarquera qu'aujourd'hui nous allons plus loin qu'en 1844 et 1848, nous nous exprimons sur quelques points d'une manière plus claire, plus explicite et plus complète que nous ne l'avions fait alors. Indépendamment des convictions que nous devons à une étude plus approfondie des saints canons, nous avons été enhardi et par les actes du Saint-Siège qui a condamné, dans ces dernières années, un certain nombre d'ouvrages plus favorables aux préjugés parlementaires qu'aux divines prérogatives de la Chaire de saint Pierre, et par le rétablissement du rite romain dans la plupart des diocèses de France, et par les décrets des conciles qui se sont tenus parmi nous depuis 1849, s'inspirant tous du vicaire de Jésus-Christ.

« Nous l'avons reconnu : c'était un devoir pour nous de modifier plusieurs propositions en les rendant plus conformes au droit, à la jurisprudence de l'Eglise mère et maîtresse. Ce n'est pas assez pour un catholique, pour un prêtre, pour un évêque d'admettre en principe les Institutions romaines, s'il ne s'y conforme en tout dans ses écrits et dans la pratique. »

L'ouvrage dont nous venons de citer l'avant-propos et que l'on a appelé le « *Livre classique de l'Orthodoxie* » est regardé comme l'un des plus remarquables sortis de la plume du vaillant athlète. C'est une courageuse apologie de la vraie doctrine catholique sur la primauté du Pape et les droits du Saint-Siège. On y voit les grands principes sur l'autorité de l'Eglise et de son chef victorieusement démontrés, les préjugés et les anciens usages de l'Eglise gallicane réfutés, les vrais caractères du droit coutumier définis et déterminés, le droit commun remis en honneur, la saine doctrine sur les conciles et les concordats rétablie, l'étude des lois canoniques proclamée nécessaire, non seulement « à tous ceux qui sont appelés à prendre part au gouvernement d'un diocèse, à l'administration d'une paroisse et à la direction des consciences, mais encore aux magistrats, aux jurisconsultes et à tous ceux qui ont à s'occuper des questions où le droit politique et le

droit civil sont en contact avec le droit divin et le droit ecclésiastique (1). »

Il est regrettable que la mort n'ait pas permis au savant canoniste de terminer le second volume de cet ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps ; et ce que nous déplorons souverainement, c'est que ce second volume inachevé ait été brûlé par mégarde avec les papiers inutiles. Il avait pour objet la réforme pratique des coutumes abusives et l'introduction des lois canoniques dans l'administration des diocèses. Le Cardinal était bien équilibré pour achever sans conflits cette restauration si opportune, qu'il prépara et favorisa par l'influence de son nom et de ses actes.

Pie IX, qui n'ignorait pas ce que l'éducation des clercs avait de défectueux en France, gémissait spécialement sur l'absence des cours de droit canon. Il voulut remédier à ce mal. Dans sa sagesse il ne trouva point de moyen plus efficace, pour ramener notre pays à l'observation des lois disciplinaires de l'Eglise, que celui d'établir à Rome un séminaire français.

Tout le monde sait que le Cardinal Gousset applaudit à ce projet, seconda de toutes ses forces la création de cet établissement et contribua à sa prospérité en y envoyant les ecclésiastiques de talent. De leur côté, les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit qui en ont la direction, se sont montrés dignes de la confiance que le Saint-Père leur a témoignée, et le Séminaire a répondu pleinement aux vœux des amis de Rome.

Un ecclésiastique français fixé dans la ville des Papes, publiait un recueil où étaient enseignés les vrais principes du droit canon (2). Le Cardinal le protégea contre les oppositions épiscopales qui se servirent de la diplomatie pour le faire supprimer par Pie IX.

A cette époque, la théologie et le droit canon en France

(1) Préface de l'*Exposition du droit canonique*.

(2) La correspondance de Rome qui prit ensuite le titre d'*Analecto juris Pontificii*, par Mgr Chaillot.

n'avaient point d'organe attitré dans la presse. La création d'un journal destiné surtout à propager et à défendre les doctrines et la jurisprudence romaines devenait une nécessité. Le Cardinal Gousset le sentait mieux que personne; aussi fut-il le premier, avec son ami l'évêque d'Arras, à engager M. Bouix à fonder une revue pour le clergé. Et afin d'arriver plus sûrement à ses fins, le prélat théologien en avait tracé le programme ; et son dessein était d'instituer, à l'instar de la *Civitta Catholica* de Rome, un collège d'écrivains uniquement occupés de la rédaction d'un recueil périodique et de la composition de certains travaux se rattachant à la théologie, au droit canon et à l'histoire ecclésiastique.

Il eut le regret de ne pouvoir réaliser ce projet. Mais il présida à la création de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, dont le fondateur et le premier directeur, fut Dominique Bouix. Des hommes de valeur collaborèrent à cette œuvre, parmi lesquels le P. Desjardin, jésuite, A. Tilloy, alors chapelain de Sainte-Geneviève, auteur d'un dictionnaire sur le droit canon, les abbés Craisson et Grandclaude, canonistes de renom, l'abbé Fuzet, aujourd'hui archevêque de Rouen, le chanoine Jacquenet, mort évêque d'Amiens, le chanoine Jules Didio, vice-recteur de l'Université de Lille, Mgr Hautcour, recteur de la même Université et son successeur Mgr Baunard, auteur bien connu de la *vie du cardinal Pie*.

Soutenu par de telles célébrités, patronné par des évêques comme les Gousset et les Parisis, le nouvel organe des doctrines romaines n'a point failli à sa mission qu'il continue depuis plus de quarante ans. Ce n'est que justice de dire que cette revue a facilité le retour à la discipline de l'Eglise. Sans doute la restauration du droit canonique n'est pas encore complète; il faut des années et des années pour arriver à un résultat définitif. Mais la science des saints canons a fait parmi nous des progrès incontestables, personne ne peut le nier.

Les cours de jurisprudence ecclésiastique établis dans tous les Grands Séminaires, le *Journal du droit canon* fondé en 1881

par un avocat romain [1] et dirigé actuellement par un docteur en théologie [2]; enfin la Société de Saint-Raymond-de-Pennafort qui a son siège à Paris et tient ses séances à l'archevêché, ne nous laissent aucun doute à ce sujet.

D'aucuns parmi nous déclarent que le droit canon a fait son temps, qu'il est inapplicable à l'Eglise moderne, spécialement à l'Eglise de France; ils l'appellent spirituellement un anachronisme. Quant au Cardinal Gousset, tout en reconnaissant que certaines modifications pouvaient être apportées utilement dans le *Corpus juris canonicii*, il concluait à la nécessité urgente d'étudier et de mettre en pratique la science canonique. Il en avait décrété l'enseignement dans les Grands Séminaires de sa province : « C'est, dit-il, le vrai moyen de mettre fin au gouvernement de l'arbitraire qui ne vaut pas mieux dans l'Eglise que dans l'Etat [3]. »

(1) Libérati.
(2) L'abbé Duballet.
(3) Paroles qu'il répétait souvent dans les retraites et les synodes.

CHAPITRE XV

Visite de l'Empereur et de l'Impératrice à Reims. — Discours du Cardinal. — Le calice de Saint-Remi. — Guerre d'Italie. — Démarche de Mgr Gousset aux Tuileries pour empêcher la guerre — Paix de Villafranca. — Nouvelle visite à Napoléon. — Invasion des Etats de l'Eglise. — Protestation du Cardinal Gousset. — Attitude du gouvernement envers le clergé et les catholiques. — Visite au camp de Châlons. — Suppression de l'*Univers*. — Emprunt pontifical. — Lettres de Mgr Gousset en faveur du pouvoir pontifical et des chrétiens d'Orient. — Discours au Sénat. — Publication d'un nouvel ouvrage de Mgr Gousset sur la souveraineté pontificale.

1858-1863

L'attitude politique, gardée par l'archevêque de Reims, sous tous les régimes, n'avait pas d'autre base que la conduite de l'Eglise, vis-à-vis les gouvernements qui s'établissent. Prenant toujours son orientation à Rome, il ne s'est jamais inféodé à aucun parti, ni à aucune dynastie. Aussi les pouvoirs qui se sont succédés en France ne l'ont trouvé ni agressif ni systématiquement hostile, bien que dans différentes occasions, il sut faire entendre avec calme mais sans faiblesse la voix de la conscience et revendiquer les droits de la charge épiscopale.

En compagnie de la grande majorité des évêques et des catholiques, Mgr Gousset accueillit l'empire sans prévention, je dirai plus, avec un soulagement de cœur. Le nouveau gouvernement lui apparaissait, selon le mot du comte de Montalembert, « comme une planche de salut pour la société sur le gouffre béant du socialisme vainqueur, et un moyen d'arracher la France à l'imminence d'une révolution sauvage. » Sans

doute le nom de Buonaparte qui lui rappelait Savone et Fontainebleau n'inspirait au Cardinal qu'une confiance limitée; mais il se sentait des sympathies pour la personne de l'empereur, en qui il reconnaissait de l'esprit et du tact. Il appréciait les vertus et les qualités de l'impératrice dont il parlait en excellents termes. Le Pape rétabli sur son trône par les armées françaises, l'Eglise libre dans ses allures et remise en possession de ses conciles et de ses synodes : tous ces faits de haute importance qui avaient marqué l'avènement de Napoléon étaient présents à la mémoire du Prélat.

De plus, pour parler la langue de L. Veuillot, l'empereur donnait l'exemple des sentiments chrétiens, saluant partout les autels, partout salué par les évêques, bâtissant partout des églises, tenant le langage d'un Constantin. L'Archevêque avouait à ses prêtres que « depuis longtemps, l'Eglise n'avait joui d'une pareille liberté. »

Lorsque l'empereur et l'impératrice vinrent visiter la cité rémoise, le 11 octobre 1858, Mgr Gousset sut allier à la franchise de l'apôtre la courtoisie et la dignité d'un Prince de l'Eglise, dans un gracieux discours dont nous extrayons quelques passages : « Sire, la métropole de la province ecclésiastique de Reims, si riche en souvenirs, ne doit pas seulement son illustration au mérite et à la sainteté de ses évêques, elle la doit encore et sous certains rapports principalement au privilège dont elle a joui de sacrer les rois. C'est dans cette grande et superbe cathédrale que la plupart de ceux à qui Dieu avait confié les destinées de la nation sont venus prendre ou renouveler l'engagement d'honorer la Religion et de protéger l'Eglise catholique, cette Eglise qui, en sanctionnant les devoirs et les droits des souverains à l'égard des peuples, assure aux trônes les meilleures garanties d'avenir.

« C'est ici aux pieds des autels qu'ils promettaient solennellement de se dévouer à la France pour le bonheur du peuple et la gloire du pays. Sire, cette même cathédrale, que l'on pourrait appeler l'église des rois, reçoit en ce jour un

nouvel éclat de la présence de Votre Majesté et de la piété de l'impératrice que nous saluons comme l'ange de la charité chrétienne.

« Sans avoir renouvelé d'une manière aussi solennelle les engagements que vous avez pris en montant sur le trône des Français, vous y avez été fidèle. Vous avez rendu, surtout dans les temps d'épreuve, les services les plus signalés à l'Eglise comme à la France et à l'Europe. Un jour les peuples lointains et barbares béniront le nom de Napoléon III pour le bienfait de la civilisation chrétienne que vous leur procurez en faisant respecter le nom de la France et le nom de chrétien dans la personne de nos missionnaires de la Chine, du Tonkin et de l'empire d'Annam.

« Sire, l'Apôtre des Francs écrivait à Clovis : « Que votre palais soit ouvert à tous et que personne n'en sorte l'âme triste. » Quand j'aurais l'autorité de ce pontife, je ne pourrais tenir le même langage à Votre Majesté : Vous m'en avez ôté le droit par la manière si digne dont vous remplissez les vœux du grand évêque de Reims, car votre palais est ouvert à tous quand il s'agit de répondre aux besoins de la veuve et de l'orphelin, du pauvre et de l'indigent, de l'ouvrier et du vieux soldat. Et comme si le palais impérial était trop étroit pour le cœur de Votre Majesté et le cœur de l'impératrice, vous avez su, en visitant les villes et les bourgades de l'Empire, faire de toute la France un vaste palais qui permet à tous de s'approcher de vos augustes personnes. »

Etait-il possible de parler à un chef d'Etat le langage de la vérité avec plus de grâce, de lui rappeler ses devoirs de souverain avec plus de délicatesse? N'était-ce pas le cas, dans la ville des sacres, au seuil de la cathédrale des rois, d'évoquer les grands souvenirs et les traditions religieuses de la monarchie française? Pouvait-on, aussi opportunément inviter l'empereur à marcher sur les traces des monarques chrétiens, en donnant à sa couronne une consécration plus sublime et plus sacrée que celle du peuple? Napoléon le comprit sans se

blesser; sa réponse à l'Archevêque se distingua par sa courtoisie et son à-propos. Pendant deux jours, il ne cessa d'entourer de prévenances et d'estime le Cardinal qui sut utiliser les bienveillantes dispositions de ses hôtes souverains au profit de la métropole.

Pendant que le chef de l'Etat visitait l'antique basilique et admirait ses richesses artistiques, Mgr Gousset ne manqua pas de lui faire observer qu'il manquait au trésor un des objets les plus précieux : le calice dit de Saint-Remi que le gouvernement avait enlevé pour le placer à la bibliothèque nationale, dans le cabinet des antiques. Napoléon devina la pensée du Prélat qui, peu de temps après, recevait le joyau désiré, avec la charge de le remettre à la place dont il n'aurait jamais dû sortir. C'est alors que le pontife se dessaisit, en faveur du trésor, des largesses princières que lui avaient faites les augustes visiteurs (1).

Le Cardinal de Reims ne croyait pas que quelques mois après, le gouvernement impérial allait inaugurer une politique aussi néfaste à la France qu'à l'Eglise, puisqu'en portant un coup fatal à la souveraineté temporelle du Pape, elle devait préparer pour notre pays, les désastres et les catastrophes de l'année terrible.

Le 1er janvier 1859, à la réception du corps diplomatique, Napoléon avait dit à l'ambassadeur d'Autriche (2) : « Je regrette que mes relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé. » Ces sinistres paroles éclatèrent comme un coup de foudre, annonçant l'orage dans le ciel serein de la politique européenne. L'opinion s'en émut vivement; les plus clairvoyants y virent une guerre à brève échéance, pleine de périls pour la Religion et le pays.

Au même moment se succédèrent en Italie et en France d'autres événements qui vinrent confirmer ces craintes. Tandis que le roi de Piémont ouvrait la session législative par des

(1) Une tabatière en or avec diamants estimée sept mille francs.
(2) M. de Hübner.

paroles belliqueuses et que Garibaldi mettait son épée au service de Victor-Emmanuel contre l'Autriche et la papauté, le prince Louis-Napoléon épousait une princesse de la maison de Savoie (1), et sous les auspices du gouvernement français paraissait la fameuse brochure *Napoléon et l'Italie*, qui n'était pas de nature à dissiper les alarmes des catholiques. La balance tenue jusque là dans un équilibre parfait, penchait décidément vers la Révolution.

Le Cardinal Gousset ne cacha point ses appréhensions. Il partit pour Paris et obtint une audience de l'empereur à qui il représenta les inconvénients de la guerre, son impopularité, ses conséquences désastreuses pour la nation comme pour la papauté. Visiblement embarrassé, Napoléon ne dit mot; pour toute réponse il demanda à son éminent visiteur des nouvelles du vin de Champagne. Le Cardinal ne se déconcerta point; retrouvant la franchise et la liberté que Louis-Philippe avait connues, il répliqua: « Sire, laissons de côté, si vous le voulez bien, la question vinicole qui n'est nullement en cause, et permettez-moi d'ajouter que les idées que j'ai l'honneur de vous exposer sont en parfaite harmonie avec les idées de plusieurs de mes collègues du Sénat, et des plus éminents. Si je sors aujourd'hui de la réserve que je me suis toujours tracée, c'est que je m'y sens poussé par les plus graves motifs. La démarche que je crois devoir faire en ce moment auprès de Votre Majesté, mon dévouement à l'Etat me la commande, autant que mon dévouement au Pape, comme Français et comme évêque, je vous conjure, Sire, de vous arrêter sur la pente qui semble vous entraîner, pendant qu'il en est temps encore, car je crains vivement qu'avec la guerre ne corresponde ce que je me permets d'appeler « le commencement de la fin. » Je souhaite ardemment de me tromper. »

Là-dessus le Prélat se retira, froissé de l'attitude de l'empereur, mais satisfait d'avoir accompli un devoir (2).

(1) La princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel.

(2) Ces détails viennent du prêtre qui accompagnait le Cardinal au palais des Tuileries.

Le chef de l'Etat se crut obligé, dans son discours du trône, de rassurer l'opinion impressionnée : « Loin de nous, s'écriait-il, ces fausses alarmes, ces défiances injustes. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. »

Vaines paroles : le 2 mai suivant, la guerre était déclarée à l'Autriche contre le vœu du pays qui ne la réclamait pas, contre le gré des catholiques qui s'y opposaient et contre les intérêts de la France se faisant la complice de la démagogie européenne.

A la même époque, le ministre Rouland, écrivait aux évêques pour les rassurer sur la guerre : « L'empereur y a songé devant Dieu, et le prince, qui a donné à la Religion tant de témoignages de déférence et de respect, qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, veut que le chef suprême de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel [1]. »

Malgré ces affirmations et ces promesses, Mgr Gousset, comme beaucoup de ses collègues, fut très attristé de cette expédition dont il prévoyait les funestes suites. Il manifestait ses inquiétudes à ses amis, en particulier à l'évêque de Langres [2] : « Pourvu que cette guerre, disait-il, ne mette pas l'insurrection dans les Etats de l'Eglise ; pourvu que le trône du Saint-Père n'en soit pas ébranlé ! » Aussi ce que l'archevêque de Reims demandait, c'était moins la victoire que la cessation de la guerre. « Nous invoquerons le Seigneur de toutes choses, écrivait-il à son clergé [3], Celui qui tient en sa main le cœur des rois et les destinées des peuples, en le priant de diriger les princes et de leur imprimer les moyens les plus propres à rétablir la paix, à la satisfaction de la France et de l'Europe. »

Le Prélat insista encore sur la même pensée dans son mandement du 30 mai : « La guerre, disait-il, passe sur l'hu-

(1) Lettre du 20 mai 1859.
(2) Mgr Guerrier, le 10 mai 1859.
(3) Lettre circulaire, mai 1859.

manité comme une tempête, elle y produit des perturbations lamentables et y multiplie les catastrophes. Entrez donc avec empressement dans les vues et les intentions du chef de l'Eglise. C'est lui-même qui vous presse de faire des prières et des instances auprès de Dieu pour le prompt rétablissement de la paix entre les princes chrétiens. »

Pendant ce temps les événements se précipitaient en Italie. Les victoires se succédaient rapidement à Montebello, à Palestro, à Magenta et à Solférino. Les circulaires officielles du Cardinal Gousset, prescrivant des prières et des actions de grâces, montrent, par leur réserve et leur laconisme, dans quelle anxiété il se trouvait et quel combat se livrait dans son cœur.

Si son patriotisme applaudissait aux succès de nos armées, son amour de l'Eglise s'alarmait de cette guerre qui n'était en réalité que le triomphe de la Révolution, et le commencement de la chute du trône pontifical.

Tandis que les factieux révolutionnaient Florence, Modène, Parme, les ennemis du pouvoir temporel fomentaient l'insurrection à Bologne et dans la Romagne. Quand parut l'Encyclique du 18 juin, où Pie IX protestait énergiquement contre la violation et le soulèvement des Légations, et réclamait des prières, l'archevêque de Reims était en tournées pastorales ; il ne passa point un jour et ne visita pas une paroisse sans parler de la détresse pontificale et sans prier lui-même avec les fidèles pour les besoins de la papauté.

Mais au milieu de ces nuages qui assombrissaient le ciel de l'Eglise, tout à coup un horizon inespéré parut s'ouvrir. Le 11 juillet, la paix était signée à Villafranca. Jurée entre les empereurs, sans le concours du Piémont ni des puissances neutres qui s'étaient targuées d'intervenir en temps opportun, elle fut accueillie avec autant de bonheur que de surprise ; elle apparaissait comme un frein aux manœuvres de Cavour, et une sécurité pour les Etats pontificaux.

Pie IX fit chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre, Mgr Gous-

set se hâta d'aller féliciter l'empereur de ce qu'il avait su s'arrêter, et conclure une paix qui promettait la restitution de Bologne, et la réintégration des princes dépossédés. Après un long entretien sur la situation du Pape, la nécessité du pouvoir temporel et les agissements de la presse en France, il quitta Napoléon avec l'espoir que le gouvernement impérial saurait faire respecter ses traités, et mettre fin à la crise religieuse et politique.

Mais la joie du Prélat ne fut pas longtemps sans mélange ni sa confiance longtemps sans alarme. Il ouvrit, l'âme inquiète, les exercices de la retraite ecclésiastique, où il insista sur le caractère providentiel de la souveraineté temporelle du Pape, et invita les membres du clergé à s'unir de cœur et à prier de concert pour la France et l'Eglise.

Ce n'était pas sans raison que les évêques concevaient des inquiétudes, et que Pie IX mettait le monde catholique en prières.

On allait voir les conventions de Villafranca et de Zurich déchirées par le Piémont, sous les yeux de l'empereur qui les avait signées. L'usurpation des Romagues était sur le point de se consommer, au moyen d'une indigne comédie du suffrage universel; et le gouvernement français laissait faire, et la diplomatie demandait au Pape de ratifier la révolte triomphante.

Le moment était venu où la parole de Pie IX devait retentir dans le monde catholique avec des accents d'une noble tristesse, mais d'une fermeté apostolique. L'allocution consistoriale du 29 septembre fut une énergique protestation contre l'envahissement sacrilège des provinces Emiliennes, et une dénonciation publique des attentats criminels du royaume subalpin contre les Etats de l'Eglise.

Les écrivains et les orateurs de l'épiscopat, ainsi que les grands athlètes de la cause pontificale prirent la plume et élevèrent la voix. D'un côté les Pie, les Dupanloup, les Parisis, les Plantier, les Gerbet, de l'autre, les Montalembert,

les Thiers, les Veuillot, les Keller, etc., protestèrent chaleureusement contre les actes commis en Italie et plaidèrent éloquemment la question du pouvoir temporel des Papes.

Le Cardinal Gousset comprit que le silence n'était plus permis aux pontifes soucieux de leurs devoirs. Sans être un prince de la parole comme l'évêque de Poitiers, sans avoir le style incisif et véhément de l'évêque d'Orléans, sans être armé de la plume d'or des évêques de Nîmes et de Perpignan, il lança un mandement calme mais énergique, où il manifesta toute la clairvoyance de son esprit et toute la douleur de son âme indignée. Il était daté du 9 novembre. On y lisait : « Depuis quelques mois une partie notable des provinces qui forment le patrimoine de saint Pierre est à la merci de l'insurrection et des ennemis du Saint-Siège. Les passions révolutionnaires s'en sont emparées au cri accoutumé de « liberté et d'indépendance ». Ces attentats contre les droits et la dignité du siège apostolique, ces premiers succès d'un complot qui marche à son but et qui prélude ainsi à une spoliation complète, remplissent d'amertume le vicaire de Jésus-Christ.

« Les desseins de la Révolution ne sont plus un mystère pour personne. Ses chefs les plus accrédités, ses adeptes les plus sincères, ne craignent plus de les publier au grand jour. Elle s'est mise au service de l'hérésie et de l'impiété, de l'orgueil et de l'ambition, non seulement pour humilier et affaiblir la papauté mais encore, s'il se pouvait, l'anéantir. Ce qu'elle fait aujourd'hui dans quelques provinces, elle se propose de le faire aussi à Rome, dans un avenir plus ou moins rapproché. C'est Rome surtout, c'est la capitale du monde chrétien qu'elle convoite et qu'elle veut envahir. Bientôt peut-être rien ne s'opposera plus à ce qu'elle y pénètre et s'y établisse à la faveur de l'impunité. »

Après avoir démontré qu'au point de vue social et religieux le démembrement et l'usurpation du domaine pontifical sont une violation criante de tous les droits, le Prélat ajoute : « Il

faut, il est absolument nécessaire que le chef de l'Eglise soit libre et indépendant, que sa voix n'obéisse qu'à l'inspiration de la vérité. C'est pourquoi le génie chrétien des Constantin, des Pépin, des Charlemagne a voulu doter l'Eglise romaine d'un domaine temporel. Il a eu en vue de la préserver de la tutelle dangereuse des partis et des liens de la servitude monarchique, de donner aux successeurs de saint Pierre une existence indépendante, de leur assurer le respect des souverains eux-mêmes et la confiance de l'Eglise universelle. Cette œuvre de prévoyance et de pieuse générosité a reçu la consécration du temps. Dieu l'a conservée dans la succession des siècles, malgré les convoitises de l'ambition et la vicissitude des événements. La France l'a protégée dans les circonstances les plus critiques, et de nos jours encore, il y a dix ans, elle l'a restaurée par la volonté énergique et l'épée victorieuse de Napoléon III. Dans les conciles où il se sont réunis, les évêques français ont exprimé les mêmes sentiments qui animaient l'ancien épiscopat ; ils ont condamné les ennemis de la puissance civile du Saint-Siège, et formulé des vœux pour qu'elle fût perpétuée dans toute son intégrité. »

On était en 1860. Les protestations des catholiques et les mandements épiscopaux n'étaient pas sans porter ombrage au gouvernement impérial, dont l'attitude et le langage n'étaient plus les mêmes qu'au début de la guerre. Le clergé, jusque là l'objet d'un respect marqué, commença à devenir suspect. La police reçut l'ordre de surveiller les prêtres dans leurs démarches et surtout dans leurs paroles. On chercha à étouffer la voix des évêques. Le gouvernement, par des avertissements à l'*Univers*, défendit à la presse de publier, sous peine de mort, les discours et les lettres pastorales qui traitaient de la question italienne.

Enfin le choix de M. Thouvenel pour le ministère des affaires étrangères, et la lettre de Napoléon (1), demandant à

(1) 31 décembre 1859.

Pie IX de sacrifier les provinces révoltées, n'indiquaient que trop le sens de la politique impériale.

Si la situation des évêques en France devenait singulièrement délicate, celle du Pape était des plus critiques. Il se vit contraint d'élever de nouveau la voix. Le 19 janvier 1860, parut une Encyclique dénonçant, à tout le monde chrétien, le plan de la Révolution et la complicité de Napoléon qui imposait à la papauté l'abandon des Romagnes. Le chef de l'Eglise y affirmait son intention bien arrêtée de maintenir, de revendiquer l'intégrité de ses Etats, et faisait appel à la prière et à l'action de tous les catholiques en faveur du Saint-Siège apostolique.

Le gouvernement infligea la censure au document pontifical; l'*Univers* l'ayant reproduit fut frappé de mort par un décret impérial du 29 janvier. On ne pouvait tomber plus noblement.

L'archevêque de Reims, touché au cœur par cette mesure draconienne, s'empressa de témoigner à L. Veuillot ses félicitations avec ses regrets, et le 8 février, il envoya à ses prêtres l'Encyclique proscrite du 19 janvier : « Je remplis, disait-il, le plus saint des devoirs en la transmettant à tous les membres du clergé de mon diocèse. » Le Prélat terminait son mandement de carême par ces paroles émues : « Vous gémissez avec nous sur le malheur des temps; vous partagez les afflictions de l'Eglise et les angoisses de son auguste chef. Continuez à prier afin qu'il plaise au Seigneur d'abréger les jours de scandale. Nous vous avons fait connaître précédemment les attentats sacrilèges qui menacent le domaine temporel de l'Eglise, dont la conservation intégrale intéresse tout le monde chrétien. Nous vous avons fait part des inquiétudes et des angoisses de Notre Saint-Père le Pape. Aujourd'hui, nous devons encore une fois vous exhorter avec les plus vives instances à continuer d'adresser les prières les plus ferventes au Dieu très bon, en lui demandant de commander aux vents et à la mer, d'éclairer les ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège et de les ramener dans le sentier de la vérité et du salut. »

Le Cardinal n'était pas orateur. Quoique très assidu aux séances parlementaires, il prit rarement la parole. Mais le Sénat, ayant à examiner les pétitions en faveur de la puissance temporelle (1), Mgr Gousset rompit le silence pour affirmer hautement ses idées, et montrer qu'il n'y avait point d'inconvénients, à ce que les pétitions fussent renvoyées au ministère, tandis qu'il y en aurait de très graves si le renvoi n'était point prononcé. « Au point de vue politique, dit-il, la question romaine touche aux plus grands intérêts des gouvernements et des peuples; sous le rapport religieux, elle passionne les esprits, alarme les consciences et remue ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité chrétienne. »

Peu de temps après, l'annexion de la Romagne étant consommée, Pie IX lança l'excommunication contre les usurpateurs, les envahisseurs du domaine pontifical et entreprit de défendre par les armes le reste de ses Etats. Mgr de Mérode, archevêque de Mélythène, fut nommé ministre de la guerre, et le général Lamoricière prit le commandement des troupes pontificales.

« C'est un devoir, écrivait l'archevêque de Reims, à ses diocésains, et un devoir impérieux pour le gouvernement de Sa Sainteté de pourvoir à sa propre conservation, par la création et l'entretien d'une force publique, organisée et permanente. »

Politiquement, cette mesure était d'une grande portée ; elle avait pour but de contraindre les hypocrites à déposer le masque, de marquer de sang à jamais les mains des spoliateurs, et de couper court aux insurrections nouvelles et aux votations mensongères.

Poursuivant son entreprise, Pie IX ouvrit le 1er mai 1860 un emprunt de cinquante millions, et fit appel à tous les catholiques pour le souscrire. Le gouvernement français n'autorisa la souscription que plus tard, après avoir soulevé des

(1) 29 mars 1860.

difficultés qui en compromirent le succès dans notre pays. Le 5 juillet suivant, le Cardinal de Reims plaidait de nouveau la cause pontificale, dans une lettre où il s'exprimait ainsi : « Comme nous, vous admirez ces hommes généreux qui accourent spontanément des différentes parties du monde pour se ranger sous le drapeau de la justice, qui est en même temps la bannière de la foi. Vous partagez avec nous la confiance que nous inspire le chef illustre qui n'a pas hésité à mettre sa vaillante épée au service d'une si belle cause. Mais il nous reste à nous aussi, et à tous les vrais fidèles quelque chose à faire, c'est de subvenir à la détresse du gouvernement romain par d'abondantes aumônes, ou au moins par des souscriptions à l'emprunt pontifical. »

Mgr Gousset donna l'exemple; il y souscrivit pour une forte somme et envoya au Pape des dons considérables qui avaient été déposés entre ses mains (1).

L'Orient comme l'Occident pouvait compter sur le dévouement du charitable prélat. Les vallées du Liban dépeuplées et désertes, les villages livrés au pillage, à Damas, huit mille chrétiens massacrés ou étouffés dans les flammes, les provinces de la Syrie en proie à la terreur et à la faim; telles étaient les calamités qui frappaient les peuples orientaux, en remplissant d'horreur l'Europe chrétienne.

La France, protectrice des intérêts chrétiens en Orient, avait envoyé ses vaisseaux et ses soldats vers ces régions désolées. Le Cardinal de Reims poussa un cri de compassion en faveur des victimes de la barbarie musulmane. « Ce n'est pas assez de prier, s'écriait-il (2) faisons l'aumône. C'est un peuple ami qui nous tend des mains suppliantes, c'est un peuple qui a toujours hautement professé envers la France une préférence cordiale et une confiance à toute épreuve; c'est un peuple de martyrs, ce sont les membres de la grande famille persécutés et torturés pour la sainte cause de la foi. Ils se présen-

(1) Lettre du 5 juillet.
(2) Lettre du 6 août 1860.

tent à nous éperdus et dénués de tout. Il n'est personne aujourd'hui qui soit aussi pauvre que les pauvres de Jésus-Christ, personne qui éprouve des angoisses et des tristesses semblables aux leurs et qui ait plus de droit à notre commisération. »

Mais la question romaine tenait toujours le premier rang dans les préoccupations de l'épiscopat. Le 11 août 1860, on lisait dans le *Moniteur* : « Son Eminence, le Cardinal Gousset et Mgr l'évêque de Châlons sont venus ce matin faire visite à l'empereur au camp et ont déjeûné avec Sa Majesté et le prince Guillaume de Bade. »

Les deux prélats s'étaient concertés pour aller trouver Napoléon et l'entretenir de la situation du Pape. Ils le supplièrent de protéger le territoire pontifical et d'empêcher l'invasion de la Sicile. « L'honneur de votre nom, ajoutaient-ils, et l'intérêt de la France, le réclament. Le Souverain Pontife ne peut consentir au démembrement de ses Etats. »

A toutes les raisons apportées par ses visiteurs, l'empereur répondait vaguement, objectant toujours que Pie IX avait eu le grand tort de ne pas suivre ses avis.

Les deux prélats quittèrent le souverain avec la conviction de sa complicité, et le regret de n'avoir rien gagné.

Le mystère d'iniquité en effet allait se consommer (1). Pendant qu'il lâchait Garibaldi contre la Sicile et Naples, Victor-Emmanuel massait ses troupes sur les frontières pontificales, et le 11 septembre, « l'armée piémontaise, selon l'expression de Mgr Gerbet, pénétrait dans les états de l'Eglise avec escalade et effraction comme des voleurs de nuit. »

Le 18, Cialdini écrasait la petite armée de Lamoricière dans le guet-apens de Castelfidardo.

L'épée avait ouvert en Italie la guerre contre l'Eglise. La presse la continuait en France par ses journaux et ses brochures qui accusaient et condamnaient la politique de Pie IX

(1) Expressions du Cardinal Gousset.

pour justifier celle des usurpateurs. L'empereur, voulant couvrir sa responsabilité compromise, invoquait deux principes singulièrement élastiques, dont il était prêt à faire bon marché à l'occasion : le principe de non intervention et le principe des nationalités. On sait comment ces principes, inventés par les ennemis de l'Eglise contre le siège apostolique, ont été appliqués par les ennemis de la France contre celui qui avait eu l'audacieuse fourberie de les proclamer.

Au consistoire secret du 28 septembre, le successeur de saint Pierre condamna la doctrine de non intervention et flétrit l'iniquité de la maison piémontaise ainsi que les prodiges de machiavélisme qui déshonoraient la diplomatie européenne. Quand il se plaignit de ne pas voir l'effet des promesses que lui avait faites l'un des plus puissants princes de l'Europe, tout le monde nomma Napoléon. Mgr Gousset unit sa voix à celle de Pie IX et protesta avec indignation contre les attentats et les projets sinistres de la Révolution (1).

Le but des envahisseurs dévoilé et stigmatisé, le Prélat s'écrie : « Tous comprennent qu'il y a dans les événements déplorables qui se pressent et se succèdent autre chose qu'une question de politique et d'équilibre européen. Tous les intérêts de l'ordre religieux et moral y sont engagés. C'est pourquoi le pontife romain repousse d'une voix émue ces tentatives criminelles et se montre inflexible devant les exigences et les envahissements de la force brutale. Il sait que le siècle peut faillir à l'Eglise, mais que l'Eglise ne doit point faillir à l'humanité. »

Puis, honorant d'un pieux souvenir les héros de Castelfidardo, l'Archevêque ajoute : « En ces temps de doute et d'indifférence, ils ont donné aux esprits flottants et aux consciences qui chancellent un noble spectacle et une leçon sublime. A chacun de ceux qui ont péri, revient cet éloge funèbre que David prononça autrefois sur la tombe d'un vaillant

(1) Mandement du 24 octobre 1860.

guerrier : Abner n'est point mort à la manière des lâches. Vous êtes mort, Abner, comme il arrive aux cœurs droits et magnanimes qui tombent devant les fils de l'iniquité, victimes des embûches et de la perfidie. »

La presse au service du gouvernement s'appliquait à justifier la Révolution devant l'opinion; l'impiété la soutenait et la glorifiait par de honteux applaudissements.

Le Cardinal flagelle ces procédés indignes du peuple français qui est le sergent du Christ, et qui a reçu la mission de faire l'œuvre de Dieu dans le monde, *Gesta Dei per Francos* : « La Providence, s'écriait-il, semble avoir confié à la France particulièrement tant d'intérêts inséparables de la cause catholique. Son passé l'oblige, le présent la regarde, et l'avenir l'attend. Son ascendant, sa puissance, son titre de fille aînée de l'Eglise lui ordonnent d'ajouter à ses fastes glorieux une page éclatante et impérissable. »

Il termine son mandement par de solennelles et prophétiques paroles : « Lorsqu'une grande iniquité est impunément commise aux yeux des nations, on ne peut en calculer la portée et les funestes conséquences. Elle anéantit la solidarité des droits, elle isole et affaiblit les situations, elle remet en question les possessions les plus anciennes et les plus légitimes.

« Si la souveraineté n'était point respectée dans la personne du vicaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire, dans son expression la plus imposante et la plus vénérable, elle perdrait logiquement toute consécration dans les autres dépositaires de l'autorité; elle serait à la merci de l'ambition, de l'audace, de la ruse et de la force. Le triomphe de la révolution italienne serait ainsi pour tous les souverains une menace effrayante et comme une déchéance commencée. La majesté de leur couronne s'évanouirait dès maintenant devant le droit capricieux de séditions intestines, d'invasion et de conquête. »

On ne tarda pas à voir la réalisation de ces graves paroles dans le prince qui avait laissé la violence révolutionnaire se déchaîner contre la principauté temporelle du chef de l'Eglise.

« Plus rien ne me réussit, disait Napoléon après la guerre d'Italie. » Depuis ce moment le prestige de sa couronne parut s'évanouir, son autorité ne domina plus dans les conseils de l'Europe, son trône reçut de fortes commotions, son sceptre enfin fut honteusement brisé entre ses mains.

Après avoir plaidé devant ses diocésains la cause de la papauté trahie, l'archevêque de Reims s'adressa à la France entière dans un discours prononcé au Sénat le 6 mars 1861.

Les cardinaux de Bonald, Mathieu et Morlot avaient parlé pour réclamer le maintien intégral du territoire pontifical. Mgr Gousset, continuant le même ordre d'idées, se donna pour mission de réfuter les objections que soulevait la question romaine. « On accuse le Pape et le clergé, s'écrie-t-il, d'ingratitude envers l'empereur. Mais loin de révoquer en doute les services que Napoléon a rendus à l'Eglise, les évêques et le clergé, s'unissant au Père commun des fidèles, n'en ont-ils pas béni et loué la divine Providence? Les actes qui témoignent de la reconnaissance de Pie IX et de l'épiscopat ne sont-ils pas nombreux ? »

Et l'orateur prouve sa thèse par des faits indéniables. « Dira-t-on, reprend il, qu'il est impossible de dominer ou d'arrêter la marche des choses? Ah? quand il s'agit de faire prévaloir les droits de la nature, le droit des gens, et d'opposer une digue à des agrandissements qui n'ont commencé et ne se continuent que par des spoliations, Napoléon III peut dire, et nous avons la confiance qu'il dira ce que disait Napoléon Ier « le mot impossible n'est pas français. »

« Objectera-t-on le fameux principe de non intervention? Mais lorsque le prince-président, de concert avec l'assemblée législative, a rétabli Pie IX dans sa capitale, a-t-il été arrêté par ce principe de non intervention? De l'aveu des publicistes, ce principe n'admet-il pas des exceptions? Or, peut-il y avoir une cause plus légitime, plus puissante que la nécessité de rétablir, conformément au vœu général de l'Europe, l'ordre et le règne de la justice dans les différentes parties de la pénin-

sule italique, où l'ambition s'appuyant sur la Révolution a substitué au droit des gens le droit du plus fort? Cette intervention réclamée compromettrait-elle la paix? Non, elle la rétablirait au contraire, là où elle a cessé d'exister, et elle l'affermirait là où elle existe encore.

« Ma conviction à moi, c'est que la pacification de l'Italie par la remise en vigueur des lois éternelles de la justice consacrées par la Religion, serait la plus forte garantie que nous puissions avoir du maintien de la paix générale en Europe. »

Dans ces paroles que le Cardinal prononçait avec un énergique accent de persuasion, qui ne reconnaîtrait la pénétration et la clairvoyance de son esprit? Les faits ne lui ont donné que trop raison. « Le traité de Villafranca, à peine signé, tombe en poudre; la révolution italienne échappe aux mains de l'empereur et ne s'arrêtera plus. De l'affaire italienne sort cette série de coups de force et de drames sanglants par lesquels, dans l'espace de sept ans, Bismarck va abattre successivement le Danemark, l'Autriche, la France, établir l'hégémonie de la Prusse en Allemagne, et la prépondérance de l'Allemagne en Europe (1). »

Chacun sait que Mgr Gousset n'excellait ni comme polémiste, ni comme orateur. On ne pouvait donc attendre de lui ni la véhémence enflammée de la controverse, ni les entraînements de l'éloquence dans les débats sur le pouvoir temporel. La théologie était l'élément où il se mouvait à l'aise. Théologien, il parlera la langue théologique; canoniste, il vengera le droit au nom de la jurisprudence ecclésiastique. C'est pourquoi nous voyons paraître en 1862 un ouvrage du Cardinal de Reims sur : « *Les droits de l'Eglise touchant la possession des biens destinés au culte et la souveraineté temporelle du Pape* ».

Le tableau que l'auteur trace de l'état des esprits et de la

(1) Discours de M. Paul Deschanel à l'Académie française en 1900.

société est trop frappant de vérité pour que nous n'en donnions pas des extraits.

« La civilisation moderne, écrit-il dans la préface, inaugurée par la Révolution de 1789, regardant la civilisation chrétienne comme n'étant plus de notre temps, ne se contente pas d'avoir sécularisé les lois politiques et civiles qui règlent les droits respectifs du citoyen, de la famille, de la nation et de la société. Ne tenant aucun compte des bienfaits du christianisme, si ce n'est peut-être en ce qui concerne le devoir de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire de payer les impôts établis par les gouvernements, elle cherche à soumettre, au pouvoir de l'Etat, les institutions les plus sacrées et généralement tout ce qui se rapporte au culte extérieur de la Religion, et ne laisse à l'Eglise que le droit, heureusement insaisissable, de statuer sur les choses purement spirituelles.

« C'est au nom de cette prétendue civilisation, c'est au nom du progrès et de la société moderne, qu'on a contesté et que l'on conteste à l'Eglise catholique le droit d'acquérir et de posséder des biens fonds et même des biens meubles, et au Pape le droit de gouverner en souverain, les Etats qui, d'après les intentions des fondateurs, forment le patrimoine de Jésus-Christ et de son représentant sur la terre.

« Afin de tromper la religion des peuples, les partisans de ce système affectent le plus grand respect pour la personne et le pouvoir spirituel du chef de l'Eglise. Mais, quoique leurs opinions soient aussi contraires aux lois de la Religion qu'aux lois de la justice, ils ne craignent pas d'affirmer et de soutenir qu'elles sont plus conformes aux maximes de l'Evangile et à l'esprit du divin sauveur que la doctrine du Saint-Siège et du monde catholique; que les richesses du clergé et la souveraineté temporelle des papes sont plus nuisibles qu'utiles au succès du ministère apostolique. A les entendre, eux seuls comprendraient bien la Religion; ils sauraient mieux ce qui convient à l'Eglise de Jésus-Christ que l'Eglise elle-même, eux seuls par conséquent seraient de vrais catholiques. »

Le savant écrivain expose ensuite le but de son livre. « Nous ne nous proposons pas de réfuter directement les erreurs de ces prétendus catholiques, car ils sont du nombre de ceux qui ont des yeux et ne veulent pas voir, qui ont des oreilles et ne veulent pas entendre, qui ont de l'intelligence et ne veulent pas comprendre.

« Nous ne nous appliquerons pas non plus à démontrer par l'histoire que les gouvernements ne peuvent usurper les biens de l'Eglise, ni en permettre ou en favoriser l'usurpation sans affaiblir et amoindrir notablement parmi les hommes la notion du juste et de l'injuste, sans compromettre par là même la prospérité des nations qui ne fleurissent qu'en pratiquant la justice.

« Le but que nous avons en vue est de rappeler, les devoirs de chrétien à ceux des catholiques qui, faute d'être suffisamment instruits en matière de Religion, se persuadent trop facilement, par suite des discours et des écrits des ennemis du Saint-Siège et de l'épiscopat, qu'il importe peu que l'Eglise ait des fonds ou n'en ait pas ; que la souveraineté temporelle n'est nullement nécessaire au Pape, qu'elle est même plutôt contraire que favorable au bien de la Religion. »

L'auteur, envisageant son sujet moins sous le rapport politique que sous le point de vue religieux, divise son livre en deux parties. Dans la première, il démontre que l'Eglise a toujours possédé des biens temporels indispensables à l'entretien du culte et de ses ministres, dont on ne peut s'emparer sans se rendre coupable de vol et de sacrilège. Dans la seconde, il prouve que le patrimoine de saint Pierre est une institution toute providentielle destinée à garantir la liberté et l'indépendance du chef de l'Eglise.

L'ouvrage du Cardinal Gousset, très documenté, est une œuvre durable qui ne passera pas avec le temps. Il peut être regardé comme un véritable monument canonique et historique, élevé en l'honneur du droit, de l'inaliénabilité des biens de l'Eglise et du domaine temporel des papes.

« Il ne m'appartient pas, lui écrivait l'évêque de Dijon (1) de vous féliciter de la force et de l'abondance des preuves que votre profonde érudition a recueillies et que vous avez si admirablement coordonnées; mais j'aime à me réjouir des nouvelles et vives lumières que Votre Eminence a répandues sur cette grave question, en ce moment plus que jamais la clef de voûte de l'édifice social, aussi bien qu'elle importe à la sécurité et à l'indépendance du gouvernement de l'Eglise. »

Pendant qu'il suivait d'un œil anxieux les coups dirigés contre le trône pontifical dont on avait juré la ruine, l'archevêque de Reims portait l'activité de son zèle sur une œuvre diocésaine qui lui était chère.

Aux confins des trois diocèses de Reims, Verdun et Namur, non loin de Carignan, où nos troupes s'arrêtèrent le 30 août 1870, s'élève une montagne au sommet aride, mais d'où l'œil jouit d'un spectacle enchanteur. A ses pieds, dans une prairie verdoyante, le Chiers coule à l'ombre des saules et des peupliers; le chemin de fer entoure ses vastes flancs d'une noire ceinture. C'est sur ce mont sauvage et consacré autrefois au culte des idoles qu'un saint ermite, connu sous le nom de saint Walfroy, vint fixer sa demeure il y a treize siècles. Pour convertir les âmes, il mena un genre de vie d'une effrayante austérité. Au point culminant de la montagne, il construisit une colonne de soixante pieds de haut, surmontée d'une cellule d'osier, dans laquelle pendant nombre d'années il demeura debout et nu-pieds. Obligé par l'évêque de Trèves, de quitter cette colonne, Walfroy fonda un monastère, où il vécut saintement jusqu'en l'an 600, époque de sa mort. Beaucoup de miracles s'accomplirent à son tombeau sur lequel on bâtit une chapelle destinée à honorer et à perpétuer sa mémoire. Ce sanctuaire fut très fréquenté dans le cours des siècles. De nombreux pèlerins y accoururent de la Champagne, de la Lorraine et du Luxembourg.

(1) Mgr François Rivet, 17 août 1862.

Il ne fallut rien moins que la période révolutionnaire du XVIIIe siècle pour arrêter le cours de cet antique pèlerinage.

Vendu comme bien national, l'oratoire tomba en des mains cupides et profanes qui l'exploitèrent indignement, en le livrant à une spéculation sacrilège. On eût pu croire un instant que le souvenir de l'Apôtre des Ardennes allait s'éteindre sur cette montagne, où l'on n'entendait plus ni chants sacrés, ni instructions pieuses.

Pourtant, les jours de la Terreur passés, malgré les désordres qui souillaient l'ermitage et le tombeau de l'immortel stylite de l'Occident, la chapelle continua d'être visitée. Elle était dans un état de pauvreté et de délabrement dont souffraient les prêtres du voisinage, et en particulier le premier pasteur du diocèse. « Il y a quatorze ans, écrivaient les vicaires généraux, que notre saint et pieux prélat gémit sur la triste situation, où, par suite du malheur des temps, se trouve réduit le pèlerinage de saint Walfroy. »

Le 12 septembre 1854, le Cardinal se rendit lui-même à ce sanctuaire désolé. Il y trouva, coulant toujours, la fontaine où le saint anachorète se désaltérait, une maison en ruines, un massif de pierres figurant un tombeau au milieu d'une sorte d'étable aux murs délabrés. Et pourtant des cierges brûlaient autour de ce tombeau, les fidèles affluaient à l'oratoire chantant et priant aux pieds de la statue du saint ermite. L'Archevêque en était ému jusqu'aux larmes.

Ordre fut aussitôt donné au doyen de Carignan d'acheter l'ermitage; et peu de temps après, Mgr Gousset annonçait avec bonheur à ses diocésains, que ce pèlerinage treize fois séculaire allait être rendu à sa destination primitive.

Mais la chapelle exigeait une restauration, et des constructions indispensables s'imposaient. On ouvrit aussitôt une souscription qui produisit cent mille francs. Le Cardinal s'y inscrivit d'abord pour mille francs et le doyen de Carignan pour cinq cents francs (1).

(1) Le doyen de Carignan était M. Hurlot.

Un an s'était à peine écoulé que le prélat reparaissait sur la montagne au milieu d'une foule enthousiaste. C'était le 21 juin 1855. Grande fut la joie des fidèles quand il leur donna l'assurance que l'acquisition du sanctuaire, au nom de l'autorité diocésaine, allait être définitive, que ses démarches auprès du gouvernement étaient sur le point d'aboutir, et qu'ensuite le pèlerinage serait canoniquement rétabli.

Le 4 septembre suivant, la sainte messe fut célébrée dans la chapelle restaurée; un prêtre (1) dont la belle carrière toute de prière et d'abnégation, édifia le diocèse de Reims pendant près d'un demi-siècle, en fut nommé chapelain. On construisit l'hôtellerie que nécessitait la présence de nombreux pèlerins; et le tombeau de saint Walfroy, sauvé d'une sacrilège profanation, reçut un accroissement d'hommages.

Cependant, la dévotion de l'Archevêque n'était pas satisfaite. Neuf ans après la résurrection du sanctuaire, une lettre pastorale (2) annonçait que, sur l'emplacement de l'ancien oratoire devenu trop étroit et détérioré par l'intempérie des saisons, il faisait construire une chapelle plus spacieuse, réunissant une élégante simplicité à la solidité qu'exigeait un site aussi élevé. « Nous espérons, ajoutait-il, la voir au printemps prochain achevée et décemment ornée. » Mais la construction et l'ornementation du sanctuaire ne furent terminées qu'en 1866.

Les différentes statues qu'on admire à la chapelle de la sainte Vierge et au chœur sont dues à la munificence personnelle de Mgr Gousset (3). Héritier de son culte si touchant envers le saint ermite, Mgr Landriot confia, en 1868, le vénéré sanctuaire aux Lazaristes, dont le zélé supérieur (4) contribua si puissamment au succès du pèlerinage. Le cardinal Langénieux, qu'on peut appeler l'apôtre des œuvres, témoigna à

(1) L'abbé Rondeau, mort en 1868.
(2) 15 octobre 1863.
(3) Voir l'abbé Cerf.
(4) Le Père Flaget.

son tour de sa vive sollicitude pour l'établissement de Saint-Walfroy. Il lui donna une nouvelle vie en y organisant, pour les prêtres et pour les laïques, des retraites annuelles où les patrons et les ouvriers viennent se retremper dans la foi et les pratiques chrétiennes.

Ainsi se trouvent réalisées les intentions du Prélat qui écrivait à son troupeau [1]. « Nous aimons à le dire, l'établissement de Saint-Walfroy appartient au diocèse et à tous les fidèles qui le composent. Il n'est pas seulement un lieu de prières pour ceux qui souffrent et demandent à Dieu la guérison des infirmités corporelles, il est encore une sainte solitude où bien des âmes agitées cherchent le repos et la paix ; une piscine salutaire, où bon nombre de pécheurs trouvent la guérison de leur âme. »

(1) Lettre du Cardinal Gousset, 15 octobre 1863.

CHAPITRE XVI

Manuel des cérémonies romaines. — Commission des rites. — Mandement de carême. — Première pierre de l'église Saint-André. — Deuxième congrès scientifique. — Cinquième synode diocésain. — Action de Mgr Gousset pour les doctrines romaines. — *Théologie de Toulouse.* — Lettre à Pie IX. — Propositions déférées à Rome. — Voyage à Rome. — Canonisation des martyrs du Japon. — Adresse des évêques. — Elaboration du *Syllabus.* — Retour à Reims. — Retraite ecclésiastique. — Condamnation de *La vie de Jésus-Christ*, par Renan.

1861-1864

Le Cardinal Gousset s'est montré partout le Réformateur d'une prudence et d'un tact remarquables, mesurant ses paroles, calculant ses actes, de manière à ménager le plus possible les susceptibilités, et à dissiper plutôt qu'à heurter les préjugés qui aveuglaient encore les esprits.

Tandis qu'il avait décrété le rétablissement du rite romain dans son diocèse, on l'avait vu tolérer provisoirement certains usages peu conformes aux règles liturgiques, et fermer les yeux sur certaines coutumes, auxquelles on ne pouvait attribuer d'autre origine que l'ignorance ou l'arbitraire.

Mais arrivé à cette époque, où l'autorité du Souverain Pontife grandissait chaque jour, et l'unité liturgique s'universalisait dans notre France, l'archevêque de Reims jugea le moment opportun d'éliminer tous les abus et de faire prévaloir le droit commun en matière de liturgie et de législation ecclésiastique. Il institua une commission chargée de composer un *Manuel* abrégé des cérémonies romaines, et un *Manuel*

des enfants de chœur qu'il rendit obligatoires par une ordonnance du 18 janvier 1861, dont nous extrayons ce qui suit:

« D'après les autorités que nous venons de citer, d'après les statuts synodaux à la rédaction desquels nous avons pris part nous-même, vous comprendrez facilement que c'est un devoir pour le pasteur de ce diocèse de veiller constamment à l'observation des règles liturgiques afin de prévenir ou de faire cesser tout ce qui pourrait s'introduire de contraire à ces mêmes règles, et même ce qui serait peu conforme à la sainteté des cérémonies religieuses. Sont interdits tous les usages contraires aux règlements ou aux rubriques des livres liturgiques. Les archiprêtres et les doyens feront exécuter exactement les cérémonies romaines, non seulement dans les églises dont ils sont titulaires, mais encore dans toutes les églises et chapelles sur lesquelles s'étendent leur surveillance et leur sollicitude.

« S'il se présente des difficultés ou des doutes touchant l'application des règlements liturgiques, on consultera la commission des rites et des cérémonies religieuses qui ne répondra en matière grave qu'après avoir pris notre avis et obtenu notre consentement. »

La mesure était radicale. Le Prélat avait pris le moyen vraiment efficace d'arriver à l'uniformité du culte public, si désirable et si désirée par les fidèles.

Les publications liturgiques qui venaient de paraître sous les auspices et par les soins du Cardinal Gousset, répondaient à un besoin général de la France. Plusieurs évêques les adoptèrent pour leur diocèse; Mgr Sergent, évêque de Quimper, lui écrivait à ce sujet(1): « J'ai lu le petit cérémonial que Votre Eminence vient de donner à son diocèse, et il m'a paru si bon que je viens lui demander la permission de le reproduire pour le mien. J'aurai soin bien entendu d'avertir que je le tiendrai de votre bienveillance; il n'en aurait que plus d'autorité. »

(1) Lettre du 29 août 1861.

Dans le même ordre d'idées, l'archevêque de Reims choisit pour sujet de son mandement de carême : l'unité de foi dans l'Eglise. « Croire à l'infaillibilité de l'Eglise, disait-il, quelle sécurité pour le pasteur qui enseigne et pour le fidèle qui écoute. L'un est certain de ne point semer l'erreur, et l'autre de ne point la recevoir, à la seule condition d'être unis à leur évêque, et par lui au corps de l'Eglise et surtout à son chef visible. Soit qu'elle prononce solennellement par la voix du Souverain Pontife, soit qu'elle s'exprime par l'organe des évêques réunis ou dispersés, mais toujours avec l'approbation du pasteur suprême, les discussions cessent, la cause est finie. »

Résumant ensuite les bienfaits de cette unité doctrinale, le Cardinal finit par cette conclusion : « C'est ainsi que le fleuve de la doctrine catholique, où s'épanchent de toutes parts les oracles de la chaire pontificale, les décrets et les décisions des conciles, les écrits des Saints Pères, les œuvres des pieux docteurs qui ont exploré la science sacrée, coule à travers les siècles, en élargissant son cours majestueux mais toujours pur et sans mélange. Tous ceux qui ont soif de la vérité religieuse y trouvent la même vie et le même rafraîchissement, parce que tous ses canaux sont alimentés par la même source.

« C'est pourquoi enfin, dans tous les siècles et toutes les parties du monde, une même intelligence, une même âme semblent animer tous les enfants de l'Eglise. »

Le temps était aussi à l'érection et à la réparation des édifices sacrés.

Mgr Gousset profita des excellentes dispositions qu'il rencontrait au sein du conseil municipal de Reims pour provoquer la reconstruction de l'église Saint-André. Sur les instances du Prélat et par l'influence du maire, la municipalité rémoise vota un million cinq cent mille francs destinés à élever un monument religieux, digne de cette paroisse qui prenait alors de grands développements. Le Cardinal fut si touché

de cette marque de bienveillance et de générosité qu'il voulut lui-même, le 25 avril 1859, poser la première pierre du grand portail; rien ne fut négligé pour donner à cette cérémonie un éclat extraordinaire.

La première pierre fixée et bénite, il consacra l'emplacement des chapelles, remercia l'administration et les fidèles de leurs communs efforts et répondit par quelques paroles heureuses à l'ouvrier qui l'avait complimenté au nom de ses camarades (1).

Quelques mois après (2), l'infatigable pasteur installait les Salvatoristes à Reims, puis il partait dans les Ardennes, pour présider à Vrignes-aux-Bois la même cérémonie qu'à Saint-André. Le 1er mai 1861, jour anniversaire de sa naissance, il inaugurait à la cathédrale la chapelle absidale dont la décoration avait été provoquée par sa généreuse initiative; et quatre jours après, il sacrait Mgr Christophe, évêque de Soissons.

Un enfant de Reims, M. Haudos, député au Corps législatif, utilisait sa fortune au profit du village de Loisy, sa résidence habituelle. Ses libéralités se portèrent sur l'église dont le délabrement appelait des restaurations urgentes. Les travaux achevés, le Cardinal, accompagné de l'évêque de Châlons, vint consacrer l'édifice sacré (3). En reconnaissance, M. Haudos offrit au consécrateur le peigne liturgique de saint Bernard, que l'on voit maintenant au trésor de la Métropole.

Le savant Prélat menait de front les travaux scientifiques et les fêtes de l'intelligence avec les courses apostoliques et les cérémonies religieuses.

Le congrès scientifique de 1843 avait laissé dans la Champagne des souvenirs ineffaçables et produit d'excellents résultats dans le clergé. Fier de ces succès, l'Archevêque cherchait depuis longtemps à renouveler ces assises de la science. Cé-

(1) Notice biographique du Cardinal Gousset, par Henri Menu.
(2) août 1859.
(3) 23 septembre 1861.

dant à ses instances, M. de Caumont désigna la ville de Reims pour la tenue d'un congrès archéologique dont le Prélat fit l'ouverture le 24 juillet 1861. Le discours du président fut très remarqué; il tendait surtout à dissiper certaines préventions restées contre les congrès et l'archéologie, et à constater parmi les prêtres un progrès dans l'étude de cette science si utile à l'Eglise, mais trop longtemps oubliée. « Déjà, disait-il avec bonheur, mon clergé s'en occupe, les archiprêtres et les doyens le seconderont de tout leur pouvoir. Des statistiques seront imprimées. Je désire que bon nombre de mes prêtres participent à la société archéologique. Enfin, je fais des vœux pour le succès de cette compagnie et le bonheur de ses membres. »

Le clergé, au Congrès, avait des représentants distingués. On voyait MM. Tourneur, Jacquenet, Cerf, Dessailly et d'autres, déjà initiés à la science de l'archéologie, traiter certaines questions avec savoir et compétence. Mais le Cardinal était vraiment l'âme de cette assemblée.

Dans les discussions artistiques, rapporte un de ses biographes [1], rien n'égalait la science aimable de Monseigneur qui, par des causeries intéressantes, semées de saillies heureuses, animait les questions les plus abstraites. Il captivait l'attention des auditeurs par sa parole vibrante et sympathique. L'amusant récit de ses aventures, au sujet de la restauration de l'église de Mouzon, restera comme un éternel modèle du genre. Il était impossible de narrer avec plus de sel attique les tribulations archiépiscopales.

Ces réunions archéologiques avaient naturellement ramené l'attention vers les monuments religieux de Reims et ravivé dans Mgr Gousset non seulement le désir de les restaurer et de les embellir, mais de les multiplier.

C'est pourquoi, le 16 septembre 1861, il achetait un terrain au faubourg de Paris pour y construire une église paroissiale

(1) Henri Menu.

en l'honneur de sainte Geneviève, avec des écoles gratuites et un cimetière. La mort l'a mis dans l'impossibilité de réaliser ce dessein; mais un de ses éminents successeurs, le cardinal Langénieux, s'empressa d'exécuter l'œuvre projetée, et ce quartier, autrefois déshérité, est maintenant doté d'une élégante église, sous le vocable de l'illustre patronne de Paris.

La retraite ecclésiastique suivit le Congrès. On sait que l'Archevêque portait une sollicitude spéciale sur le choix des prédicateurs. Après les Chaignon, les Beauval, les Mermillod, il appela Mgr Caussette, prélat romain et vicaire général au diocèse de Toulouse. Homme de saines doctrines et de grande expérience, orateur aussi éloquent qu'érudit, il produisit une impression marquée sur les retraitants. Le Cardinal goûta tellement le charme de sa parole, la solidité de sa prédication où éclatait son amour de l'Eglise romaine, qu'il le nomma vicaire général honoraire de Reims.

C'est à la fin de cette retraite [1] que se tint le cinquième synode diocésain. Les travaux de cette assemblée se concentrèrent sur un des points les plus essentiels du ministère pastoral : la prédication.

Rien de plus sage que les principes émis et les conseils donnés à ce sujet par le président du synode. On y reconnaît la science et le bon sens du théologien expérimenté.

« Il ne suffit pas de prêcher, répétait-il souvent, pour accomplir les devoirs de la prédication. Il est des prêtres, des vicaires, des curés qui prêchent beaucoup et n'enseignent pas, qui parlent beaucoup et n'instruisent pas, qui déclament beaucoup et n'évangélisent pas. Prêchez Jésus-Christ et sa doctrine, ne vous prêchez pas vous-mêmes. »

L'exposition exacte de la doctrine religieuse, tel était le point sur lequel revenait sans cesse le pasteur dont les paroles étaient toujours empreintes de mesure et de justesse. « L'exactitude de l'enseignement, disait-il, quand il s'agit des vérités

(1) 31 août 1861.

de la Religion, des règles de la morale chrétienne et des dispositions requises pour la réception des sacrements, est aussi indispensable que la prédication. »

Ce que Mgr Gousset demandait à son clergé, c'était de ne point fausser le dogme, de ne point altérer la morale évangélique, en un mot de rester dans les limites de l'orthodoxie. Elles sont admirables les recommandations qu'il lui adressait à ce sujet :

« Le prêtre, lit-on dans ses instructions synodales, doit d'abord éviter les exagérations que l'on remarque dans la plupart des sermonnaires qui ont pris Massillon pour modèle en parlant du petit nombre des élus et de l'impénitence finale. Les sermons de cet éloquent prédicateur sur ces deux questions ne sont pas sans danger pour les fidèles : ils sont plus propres à décourager les pécheurs qu'à les ramener à Dieu. On y donne des figures pour des réalités et, en citant l'Ecriture Sainte, on adopte trop souvent des interprétations que les théologiens sont obligés de réfuter en défendant la doctrine de l'Eglise contre les erreurs de Jansénius.

« On doit se tenir en garde contre les inexactitudes qui se trouvent, non seulement dans un grand nombre de sermons, mais encore dans plusieurs petits et grands catéchismes, ainsi que dans presque tous les cours de théologie qui ont paru en France depuis le XVIIe siècle jusqu'à ces derniers temps.

« Les prédicateurs et les catéchistes qui s'en tiennent à ces auteurs confondent tout : le certain avec l'incertain, le conseil avec le précepte, les simples imperfections avec le péché, le péché de faiblesse avec le péché de maladie, le véniel avec le mortel, le mortel avec le crime. Pour peu qu'une question soit controversée, ils croiraient avoir quelque chose à se reprocher s'ils ne se déclaraient pas pour le parti de la sévérité, ne faisant point attention qu'en imposant aux autres des obligations arbitraires, ils faussent les consciences et font commettre des milliers de péchés mortels.

« Mais il faut éviter les extrêmes : tout en se tenant en

garde contre le rigorisme des théologiens gallicans, les prédicateurs devront se prémunir contre le relâchement dans lequel ils sont tombés, surtout depuis la fameuse Déclaration du clergé de France en 1682, en substituant aux saints Canons, aux Lois ecclésiastiques, aux Constitutions apostoliques, certains usages ou certaines coutumes qui n'ont pas d'autre fondement que l'arbitraire, le despotisme des parlements et les libertés, c'est-à-dire les servitudes de l'Eglise gallicane.

« Outre les prédications ordinaires, les règlements synodaux recommandent expressément les missions et les retraites, avec cette clause formelle : « Nous voulons que les curés s'entendent avec nous pour le choix des prédicateurs. » Ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir pour l'évêque de veiller sur la manière dont on prêche dans son diocèse, de veiller par conséquent aux choix des prédicateurs. »

Le pasteur qui présidait cette réunion synodale et portait de tels règlements, allait atteindre soixante-dix ans. On voit que l'âge n'avait point ralenti l'activité de son esprit ni diminué l'ardeur de son zèle aussi éclairé que prudent. Nous ajouterons que son dévouement au Saint-Siège et à l'évêque de Sainte-Agathe ne vieillissait point, et que son action dans le monde ecclésiastique était loin de s'affaiblir.

Tandis qu'au moyen des retraites, des synodes et des leçons de sa longue expérience, il travaillait à développer la science et la vertu dans les prêtres de son diocèse, à leur faciliter l'exercice du ministère pastoral mieux compris, le prélat septuagénaire, par les lumières de son savoir, l'orthodoxie de ses livres et le prestige de son nom, continuait à diriger avec succès la rénovation et l'évolution de la théologie dans notre pays. Son œil vigilant s'appliquait surtout à écarter les obstacles qui pouvaient retarder ou enrayer le mouvement régénérateur vers les doctrines et les pratiques romaines.

On sait que les livres élémentaires de théologie remis autrefois entre les mains des séminaristes et suivis par les pro-

fesseurs étaient inexacts, défectueux, parfois hétérodoxes. Ils portaient tous les traces des mauvaises doctrines qui, sous l'influence de diverses causes, avaient pris cours parmi nous. La plus répandue de ces *Théologies*, faites à une époque où les traditions des grandes écoles allaient s'affaiblissant, était la *Théologie* de Bailly. Là avait été le premier obstacle à la résurrection des doctrines liguoriennes. Mgr Gousset signala cet ouvrage à Rome et tout à coup apprit qu'il venait d'être mis à l'index. Rappelons-le à l'honneur du clergé français, sauf quelques tergiversations qui ne comptent pas, la soumission fut universelle.

Mais on éprouva un certain embarras quand il fallut remplacer le livre condamné. On s'aperçut que la plupart des auteurs élémentaires en usage dans nos séminaires n'étaient guère moins répréhensibles que Bailly. L'archevêque de Reims, avec d'autres évêques, n'hésita pas à emprunter à l'étranger ce qui nous manquait en France ; ce fut ainsi que le Père Perrone et Scamini reçurent le droit de cité en France.

D'autres préférèrent adopter la *Théologie* de Bouvier ou la *Théologie de Toulouse*. Mais le bruit se répandit bientôt que l'ouvrage de l'évêque du Mans avait été déféré à la Congrégation de l'Index. Le vénérable auteur n'échappa à la condamnation qu'en promettant de faire à son livre des corrections que la mort ne lui a pas permis d'achever.

Quant à la *Théologie de Toulouse*, pour laquelle on avait tout lieu de concevoir de semblables appréhensions, l'éditeur annonça que des théologiens bien intentionnés s'étaient mis en rapport avec Rome et qu'ils feraient disparaître de l'ouvrage ce qui pouvait déplaire au Saint-Siège.

D'après cette promesse, on espérait trouver dans l'édition corrigée la doctrine romaine dégagée de toutes les scories jansénistes et gallicanes, et partant un livre classique irréprochable.

Mais les corrections ne répondirent pas à l'attente de l'archevêque de Reims qui y découvrit encore le venin du galli-

canisme. Le défenseur de saint Liguori se fit alors un devoir de signaler le péril qui était d'autant plus à craindre que la *Théologie de Toulouse* était enseignée dans douze séminaires de France. De plus, l'époque où l'on se trouvait exigeait dans les mains des ecclésiastiques des livres théologiques d'une parfaite orthodoxie.

Mgr Gousset, qui n'avait plus l'élan du jeune professeur, chargea un de ses secrétaires, M. Jacquenet, de relever les imperfections et l'insuffisance des modifications apportées à cet ouvrage.

Le travail, après avoir paru dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*. fut imprimé et mérita les félicitations suivantes : « J'ai lu, écrivait le Cardinal de Reims à l'auteur, avec un vif intérêt, vos observations critiques sur les *Institutions théologiques* à l'usage du Séminaire de Toulouse. Elles me paraissent bien propres à rectifier dans un grand nombre d'ecclésiastiques les notions inexactes et souvent erronées qu'ils ont puisées dans cet ouvrage, notamment pour ce qui regarde la constitution divine de l'Eglise, les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ, la doctrine et la jurisprudence canoniques du siège apostolique. La *Théologie de Toulouse* a été, il est vrai, récemment corrigée, mais, comme vous l'avez montré, les corrections qu'on y a faites étant incomplètes, imparfaites, laissent subsister l'esprit de la rédaction primitive et par conséquent le danger qu'il y avait à la mettre dans les mains des séminaristes et du jeune clergé. Et le danger subsistera tant que les *Institutiones theologicœ* ne seront pas rédigées de manière à être en tout explicitement et clairement conformes à l'enseignement et à la pratique de la sainte Eglise romaine. »

Malgré les graves reproches qui lui avaient été adressés, le correcteur de la *Théologie de Toulouse* avait sollicité en cour de Rome une approbation officielle en faveur de la nouvelle édition qu'il venait de publier. Le docteur de l'Eglise de Reims, dont la vigilance ne se laissait point tromper, y fit aussitôt opposition par l'entremise du R. P. Stumpf, supérieur du sémi-

naire français, qui se chargea de remettre directement les *observations critiques* de M. Jacquenet au cardinal d'Andréa, préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index et à son savant secrétaire le R. Père Modéna. Mgr Gousset lui écrivit ensuite des lettres explicatives et fortement motivées. Il y insistait sur la nécessité de corriger plus sérieusement les *Institutions théologiques* et dénonçait expressément les inconvénients d'étudier cet ouvrage auquel il ne reconnaissait ni l'orthodoxie désirable pour un livre classique, ni la précision doctrinale indispensable à une époque où, après de longues discussions, transformées plus d'une fois en combats, la vérité triomphait à peine de l'erreur. L'intervention du Prélat eut son effet, et le Père Stumpf le lui annonçait en ces termes (1) : « Les lettres de Votre Eminence sont venues me tirer d'un grand embarras et ont fait le plus grand bien. J'étais parvenu à savoir que le P. Modéna lui-même devait revoir la *Théologie de Toulouse*. Le connaissant bien, je n'eus point de peine à lui persuader que cette *Théologie* était encore très malsaine; il a voulu lire les articles de M. Jacquenet et en a été frappé...

« Toutefois, le Révérend Père paraissait très décidé à ne voir aucun inconvénient dans une approbation négative, *vulgo nonnullarum theologorum romanorum*. Je fis en vain tous mes efforts pour lui faire comprendre que ce serait déplorable; que ces moyens termes, en France et en pareille matière surtout, amènent de mauvais résultats, qu'on ne distingue pas longtemps entre affirmatif et négatif, entre plusieurs et beaucoup, et qu'on se demande simplement s'il y a approbation de Rome ou s'il n'y en a pas.

« Les choses en étaient là lorsque Votre Eminence daigna m'écrire. J'en fus très heureux, et je n'eus rien de plus pressé que de retourner chez le P. Modéna que je croyais déjà trop avancé pour reculer sans pression. Il fut très embarrassé et me pria de voir Son Eminence le Cardinal d'Andréa. Voici ce

(1) 25 août 1860.

que ce prélat vient de me dire en me chargeant de transmettre à Votre Eminence les choses les plus amicales de sa part. Il est vrai qu'on est fortement en instance pour obtenir une approbation. Rien n'est fait encore; mais ce qui est certain, c'est qu'on ne donnera aucune approbation même indirecte ou partielle sans exiger de nouvelles corrections. Il fera tout arrêter. Son Eminence m'a prié de venir la voir souvent pour la tenir au courant de ce qui se passe en France. Le cardinal d'Andréa a aussi manifesté un vif désir d'avoir votre *Théologie morale* pour faire pendant à la *Théologie dogmatique* et à l'*Exposition du droit canonique* qu'il m'a montrée. »

Le vulgarisateur de saint Liguori voulait en finir avec le gallicanisme dont certains membres du haut clergé subissaient encore l'influence et dont quelques livres classiques portaient l'empreinte. En même temps qu'il s'appliquait à bannir des séminaires français les ouvrages suspects et dangereux, il écrivait à Pie IX pour lui exposer la vraie situation des diocèses et lui demander de frapper un coup décisif. « Malgré ce qui s'est fait, disait le Prélat, pour les Eglises de France en ces derniers temps, grâce à l'heureuse intervention du Saint-Siège, malgré les actes répétés du magisterium de la sainte Eglise, malgré les décrets des Conciles provinciaux récemment tenus dans les Gaules, il se trouve encore un grand nombre de diocèses où l'on remarque à peine quelques améliorations dans le gouvernement épiscopal dont les règles, en grande partie, sont tirées du prétendu droit coutumier, qui, variant arbitrairement, varie pour ainsi dire à l'infini. Ceci provient principalement de ce que la plupart des membres du clergé de France n'ont pas été et ne sont pas encore suffisamment instruits sur la constitution divine de l'Eglise.

« Il est vrai que dans les séminaires on a mis de côté la *Théologie dogmatique et morale* de Bailly; mais on en a conservé l'esprit, d'autant plus facilement que cette *Théologie* a été remplacée dans un grand nombre de séminaires ou par les *Institutions théologiques* à l'usage du séminaire de Toulouse

qui ne sont pas moins dangereuses que la *Théologie* de Bailly, ou par la *Théologie* de Mgr Bouvier, laquelle, quoique corrigée par l'auteur d'après les observations de quelques théologiens romains, est si timide, si méticuleuse quand il s'agit des prérogatives du Saint-Siège, qu'elle ne laisse à cet égard aucune conviction, ni dans l'esprit des professeurs, ni dans l'esprit des élèves. Il faut convenir qu'assez généralement on n'ose plus se déclarer ouvertement, dans les leçons de théologie, pour les Quatre Articles de la Déclaration du clergé de France en 1682, mais les professeurs cherchent à les présenter comme des opinions libres ou indifférentes au sujet desquelles chacun peut abonder en son sens, sans danger de s'écarter de l'orthodoxie; d'où il arrive qu'on n'attache aucune importance, ni à l'enseignement, ni à la pratique de l'Eglise romaine. »

Poursuivant son œuvre, Mgr Gousset déféra à la censure de Rome, sept propositions formulées en latin, dont voici la teneur :

1° Le pouvoir des Pontifes romains n'est pas suprême dans l'enseignement et le gouvernement de l'Eglise; et sa principauté ne constitue pas une monarchie pure et tout à fait indépendante, mais une monarchie tempérée par l'aristocratie ou l'autorité des évêques.

2° Il existe dans l'Eglise un pouvoir supérieur au pouvoir pontifical, c'est le Concile œcuménique. Ses décrets n'ont pas besoin de la confirmation du Pontife romain.

3° Les décrets dogmatiques du Saint-Siège, quoique prononcés *ex cathedra*, ne sont pas irréformables et ne doivent être tenus pour articles de foi, que par l'accession du consentement des évêques ; par conséquent les évêques ont le droit de les examiner et de juger s'ils sont conformes à la vérité révélée.

4° Les constitutions apostoliques, statuant sur la discipline universelle et promulguées à Rome dans la forme ordinaire, n'ont pas force obligatoire, excepté dans les Eglises dont les

évêques jugent devoir les accepter et les publier, même quand le Souverain Pontife exprime sa volonté que tous ceux à qui s'adressent ces constitutions soient partout astreints à leur observance.

5° Un évêque peut se couvrir de la coutume de son pays pour refuser légitimement l'obéissance à une constitution apostolique qui abroge en tout ou en partie cette coutume, même quand les raisons de l'évêque réclamant ayant été entendues et pesées, le pontife presse l'exécution de sa constitution nonosbtant tous privilèges et coutumes contraires, quelle qu'en soit l'antiquité.

6° Par un droit qui lui est propre, la puissance séculière peut établir des empêchements dirimants au mariage, empêchements par lesquels est introduite la nullité du lien matrimonial, non seulement quant aux effets civils, mais quant à la substance du mariage.

7° Les professeurs de la sacrée théologie peuvent dans leurs leçons enseigner et défendre licitement et en toute sécurité les propositions susdites sur l'autorité du Pontife romain et le sacrement de mariage; il leur est au moins licite de présenter ces propositions comme ayant droit de figurer parmi les opinions libres et les controverses débattues que tout catholique peut à son gré embrasser ou rejeter.

Ces sept propositions frappaient l'arbre du gallicanisme dans sa racine. C'était le résumé des principes erronés qui avaient prévalu en France. Le vœu du Cardinal de Reims, comme celui de l'évêque de Perpignan, était que le Pape, marchant sur les traces de ses prédécesseurs Innocent XI, Alexandre VII et Pie VI, fît un catalogue des erreurs modernes. De là au *Syllabus*, il n'y avait qu'un pas.

Mgr Gousset n'était pas de ceux qui revendiquaient les prérogatives spirituelles du chef de l'Eglise au détriment des droits de sa souveraineté temporelle. Il soutenait le Pape-Roi de son action comme de sa parole. Le denier de saint Pierre établi dans chaque paroisse, des quêtes prescrites chaque

année pour subvenir à la détresse de Pie IX, fournissaient d'abondantes ressources que le Cardinal porta lui-même à Rome en 1862.

Les premiers attentats contre la papauté venaient d'être consommés, la question romaine subissait manifestement un temps d'arrêt.

A cette heure suprême, Pie IX enveloppé de tous côtés par ses ennemis, délaissé par l'Europe, trahi par son impérial gardien qui refusait tout en apparence aux Piémontais et leur cédait tout en réalité, conçut la pensée de réunir autour de la chaire apostolique les évêques du monde entier.

Son dessein était tout à la fois de faire resplendir la souveraineté spirituelle dans tout son éclat, et de fortifier le prestige de la souveraineté temporelle en l'appuyant sur l'adhésion solennelle et unanime de l'épiscopat. Le chef de l'Eglise notifia sa pieuse intention par une lettre, adressée le 18 janvier, à tous les pasteurs de l'univers. Le jour indiqué fut la fête de la Pentecôte, et l'occasion choisie fut une cérémonie bien imposante : la canonisation de vingt-trois confesseurs de la foi, martyrisés dans les îles du Japon.

Le Pape n'avait point donné d'ordre; il n'avait manifesté qu'un désir; et à ce simple désir, trois cents évêques, malgré l'âge, les distances, les difficultés politiques, les bruits alarmants semés sur leur passage, accoururent à Rome de toutes les contrées du monde. C'était un devoir de leur charge et un besoin de leur cœur de protester contre les iniquités révolutionnaires et d'apporter par leur présence et leur parole un allègement aux tribulations du vicaire de Jésus-Christ, Dieu réservait ainsi à la suprématie spirituelle et temporelle du Saint-Siège apostolique un hommage incomparable.

Le Cardinal Gousset ne pouvait manquer à ce rendez-vous. Sa place était à Rome en cette mémorable circonstance. Il quitta Reims le 12 mai, accompagné de ses secrétaires Theurel et Jacquenet, et arriva dans la Ville Eternelle au milieu des péripéties qui signalèrent la rédaction de l'adresse des

évêques au Pape. Ses compagnons nous ont rapporté que le Prélat resta étranger à ces conflits d'action et d'influence, qu'il déplorait vivement.

Mais quelles consolantes joies produisirent dans son âme les fêtes de Rome, où la présence de cent mille étrangers et de quatre à cinq mille prêtres infligea un éclatant démenti aux journaux qui voulaient mettre en suspicion les sentiments des fidèles et surtout du clergé envers le Pape. Le Cardinal a raconté lui-même ses impressions (1).

« Qu'elle était belle, s'écrie-il, cette reine des cités, lorsqu'elle possédait tous les princes de la hiérarchie sacrée et tous ces pèlerins différents d'origine, de costume, de mœurs et de langage, mais dont les cœurs étaient ouverts aux mêmes émotions. De quel éclat, de quelle majesté rayonnait la chaire apostolique lorsque tous ces délégués de toutes les nations lui offrirent à l'envi le tribut de leur dévouement et de leur amour! Quelle consolation remplissait l'âme du pasteur des pasteurs lorsque toutes les langues et tous les idiomes de la terre formulaient à ses pieds des protestations d'obéissance et d'inviolable fidélité. »

La cérémonie du 8 juin frappa surtout l'Archevêque, qui en fit le récit avec un pieux enthousiasme. « Le grand jour de la Pentecôte est arrivé... Dans l'intérieur de la basilique toutes les ressources de l'art concouraient avec les pompes de la Religion à former un spectacle digne du ciel. La lumière du jour et les rayons du soleil en avaient été bannis, mais elle avait été transformée en un palais de feu. Trente mille livres de cire allumées, depuis le pavé jusqu'à la base de la coupole, projetaient un vif éclat sur toutes les merveilles que les siècles y ont accumulées et sur les tableaux qui représentent la mort et les miracles des martyrs. Cinquante mille personnes remplissaient la vaste enceinte. Derrière l'autel principal érigé sur le tombeau du prince des apôtres, et sous la coupole aé-

(1) Lettre pastorale, 1er octobre 1862.

rienne de Michel-Ange se rangèrent, des deux côtés du chœur, quarante trois cardinaux et les trois cents évêques en mitre blanche et en ornements pontificaux. Dans le fond, le Souverain Pontife sur une estrade, la tête ornée de la tiare, présidait cette auguste assemblée.

« On n'en avait point vu de plus nombreuse depuis le second concile œcuménique de Lyon. L'Eglise catholique était là, vivante et visible, offrant à tous les regards l'image frappante de sa divine constitution et de sa puissante unité. Elle était là dans son chef suprême, dans tous les degrés de sa hiérarchie, dans ses fidèles de tout rang et de toute condition, animés d'une même foi et d'un même esprit. »

Le Cardinal se plaît ensuite à décrire cette scène sublime où le Souverain Pontife, ayant entonné le *Te Deum*, cinquante mille voix chantèrent l'hymne de la reconnaissance, pendant qu'au dehors se faisaient entendre et les détonations du château Saint-Ange et les cloches des trois cents églises de Rome.

Vient l'explication des oblations symboliques faites par les cardinaux au moment de l'Offertoire. « Elles se composent de cierges, dit Mgr Gousset, pour rappeler que les saints sont la lumière du monde et qu'ils brillent comme des lampes ardentes dans la maison du Seigneur ; de deux pains, l'un doré et l'autre argenté, figures de la nourriture spirituelle qu'ils trouvent dans la parole de Dieu et dans l'hostie eucharistique, de deux petits barils renfermant de l'eau et du vin, emblêmes de sagesse et de force morale, puis de deux colombes, de deux tourterelles, images de la candeur et de la charité et enfin de quelques petits oiseaux qui représentent la rapidité, essor des pensées et des affections du chrétien vers les cieux. »

Le Cardinal Gousset fut désigné pour offrir les pains. Il sortit de la cérémonie de la canonisation l'âme tellement enthousiasmée, ivre de bonheur, qu'il écrivait à ses diocésains : « Heureux ceux qui ont eu la consolation d'y assister. Ils ont

éprouvé dans cette solennité un avant-goût des célestes ravissements que Dieu réserve à ses élus. »

La canonisation fut suivie d'un consistoire qui, vu la situation de l'Eglise et des sociétés chrétiennes, devait fournir à l'histoire une autre page non moins mémorable et plus importante encore (1).

Le lendemain, 9 juin, Pie IX, entouré des princes de la hiérarchie sacrée et des juges de la doctrine, prit la parole comme docteur infaillible de l'Eglise. Il s'agissait d'abord de dénoncer et de condamner certaines erreurs philosophiques et sociales que réprouvent la foi et la raison. Le pape ensuite ne pouvait garder le silence sur les manœuvres coupables et fallacieuses des ennemis de la souveraineté pontificale. Rappelant tous ses sujets de crainte et d'angoisse il déclara, avec le calme imposant de la douleur et de la résignation, qu'il voulait garder entier et inviolable le patrimoine de saint Pierre, ainsi que ses droits qui appartiennent à l'univers catholique. Il revendiqua hautement le pouvoir temporel comme une institution providentielle, absolument requise pour le bien de l'Eglise et le libre gouvernement des âmes.

Les évêques, dans l'adresse qu'ils lurent ensuite au Souverain Pontife, flétrirent les attentats sacrilèges commis par la Révolution, affirmèrent explicitement la nécessité de la puissance temporelle comme une garantie de l'indépendance de la puissance spirituelle et comme un droit inaliénable et inattaquable dans son origine. L'adresse de l'épiscopat correspondait exactement à la déclaration du Saint-Père.

L'assemblée du 9 juin, selon la remarque judicieuse de l'archevêque de Reims, n'était pas un Concile mais elle en revêtait l'importance et la majesté. Bien qu'elle n'eût pas à formuler des règles de foi ou des canons disciplinaires, la présence du Souverain Pontife, le nombre des prélats et la question du pouvoir temporel de l'Eglise lui donnaient plus d'un

(1) Voir le mandement de Mgr Gousset.

trait de ressemblance avec le Concile général de Latran de 1139. L'adresse est un document impérissable, inscrit dans les fastes publics de l'Eglise et qui fera l'éternel honneur de l'épiscopat.

La réunion des évêques dans la Ville Eternelle fut pour Pie IX l'occasion d'un acte dont la suite montra l'importance et que nous devons rappeler. Sous la direction du Pape, les erreurs modernes avaient été condensées, formulées dans soixante-une propositions que les théologiens romains avaient examinées et notées pour être communiquées aux évêques présents.

Invitation leur avait été faite de donner leur avis sur ces chefs d'erreurs, sur l'opportunité de leur condamnation et enfin sur les additions qui pourraient y être jointes. Ce catalogue était évidemment l'élaboration du *Syllabus* que Mgr Gousset et Mgr Gerbet avaient sollicité et préparé par plusieurs communications envoyées à Rome. Mais on s'aperçut aussitôt que l'affaire n'irait pas toute seule. On vit naître un conflit à peu près semblable à celui qui devait se reproduire au Concile du Vatican, à propos de l'infaillibilité pontificale.

Plusieurs évêques, à la tête desquels étaient Mgr Dupanloup, plus préoccupés des exigences du siècle que des droits de la vérité, tenant compte moins peut-être de la force intrinsèque des doctrines que de l'état des esprits qu'il s'agissait de ménager, s'alarmèrent de la mesure projetée, et prirent le parti de soumettre leurs observations au Souverain Pontife. Quant au Cardinal Gousset, il avait foi dans l'affirmation intégrale des principes, et joignait à la condescendance pour les personnes, l'inflexibilité doctrinale. « La vérité, disait-il, c'est un diamant qu'il ne faut ni voiler ni entamer; c'est le soleil qui dissipe tous les nuages. » Il accueillit favorablement les ouvertures de Pie IX.

L'Archevêque de Reims, arrivé à Rome seulement à la dernière heure, voulut y prolonger son séjour jusqu'en juillet. Ce fut un bonheur pour lui d'assister le 16 juin à l'anniver-

saire de l'élection de Pie IX, le 19, à la solennité de la Fête-Dieu et le 21, à l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté où il eut le privilège d'être désigné pour chanter la Messe dans la chapelle Sixtine en présence du Pape et du Sacré-Collège. « En ce moment, disait-il à ses diocésains, il nous a paru que nous étions alors plus spécialement votre interprète et votre représentant ; vous étiez présents à notre pensée, nous vous portions tous dans notre cœur. Nous nous sommes fait l'organe de vos sentiments et de vos vœux, nous les avons offerts à Dieu avec les nôtres en le priant avec effusion d'étendre sa protection sur son Eglise et sur celui qu'il a établi roi dans sa sainte maison.

« Le soir, une illumination générale et spontanée attestait l'allégresse de toute la ville et la part qu'elle prenait à cette fête qui était la sienne plus encore que celle de son souverain. Le lundi 29, nous avons assisté à la fête de saint Pierre et de saint Paul. »

On voit combien le Prince de l'Eglise était heureux d'être à Rome et de participer à ses solennités. L'illumination de la façade de la basilique vaticane et de sa grande coupole, le feu d'artifice, la bénédiction papale, tout captivait cette nature aussi sensible qu'énergique. Le Pape, les cardinaux, les prélats lui prodiguèrent les plus délicates attentions. Mgr Gousset aimait à s'en féliciter et ses compagnons en étaient frappés. Il obtint les honneurs de la prélature pour ses secrétaires Theurel et Jacquenet, comme pour son neveu le chanoine Gérard.

Descendu au séminaire du Saint-Esprit où il trouvait de chauds partisans et de véritables amis, c'est là que les évêques venaient le visiter et s'inspirer de ses lumières.

Enfin, le Cardinal avait fixé le jour de son départ ; il lui restait à voir une dernière fois le Saint-Père qui lui accorda une audience de congé le 9 juillet. Que se passa-t-il dans cette visite d'adieu entre ces deux hommes qui s'admiraient et s'aimaient réciproquemment? Les confidents de Mgr Gousset

nous ont raconté que l'entretien fut long, intime, émouvant. La conversation se porta tout d'abord sur la question romaine et le gouvernement français, ensuite sur les erreurs libérales et gallicanes qui avaient pris racine en France et qui étaient protégées par certains évêques, enfin sur quelques faits particuliers relatifs au diocèse de Besançon, où les discussions liturgiques avaient suscité de fortes agitations. En quittant Pie IX qu'il ne devait plus revoir, l'éminent prélat avait les larmes aux yeux : « Jamais, écrivait-il à ses diocésains, ce chef vénéré de la grande famille ne nous avait paru plus affectueux, plus paternel. Les circonstances au milieu desquelles nous allions nous éloigner de lui, nous attachaient de plus en plus à sa personne et notre entretien se ressentit de cette impression intime, irrésistible. Avec quelle touchante sollicitude et quelle douce sérénité, il nous parlait des besoins de l'Eglise et des dangers qui menacent les droits du siège apostolique ! Avec quel intérêt bienveillant il nous écoutait quand nous lui parlions de vous, de notre cher et beau diocèse ! Combien il s'est montré touché et reconnaissant lorsque nous avons déposé à ses pieds le produit de vos dernières offrandes ! Ah ! vous continuerez à manifester envers lui les sentiments de votre piété filiale et de votre religieuse libéralité ! »

De retour dans sa ville archiépiscopale, le Cardinal de Reims convoqua son clergé à une retraite qui s'ouvrit le 8 septembre. Son désir était qu'elle fût nombreuse.

« Des démarches, lisait-on dans une circulaire, sont faites auprès de l'administration des chemins de fer pour obtenir qu'une remise soit accordée sur le prix des places aux ecclésiastiques qui se rendront à la retraite. » Les prêtres vinrent en grand nombre, avides d'entendre la parole du Pontife à qui il tardait de les entretenir de son voyage, de leur raconter ce qui s'était dit et fait à Rome et de leur expliquer le sens et la portée de ces grandes fêtes de la catholicité.

La presse révolutionnaire s'était appliquée à amoindrir l'importance de ces manifestations, à semer la division dans

l'épiscopat et à mettre en doute les sentiments du clergé pour la papauté. Pendant la retraite, une adresse au Souverain Pontife fut signée par tous les prêtres et envoyée à Rome comme une preuve authentique de leur union avec leur évêque et avec le successeur de saint Pierre.

Un bref de Pie IX, en réponse à cette adresse, vint attester sa joie et sa consolation en même temps que ses sentiments de paternelle bienveillance pour l'Archevêque et son clergé. Mgr Gousset, par un mandement du 1er octobre suivant, ordonna à ses curés de lire au prône du dimanche l'allocution pontificale du 9 juin, l'adresse de l'épiscopat et celle de son clergé au chef de l'Eglise. C'est dans cette lettre pastorale que sa plume trouva des accents émus en faveur de l'Irlande affamée, de la Pologne persécutée, et du pouvoir temporel battu en brèche.

Comme Garibaldi reparaissait avec les appels sauvages de « Rome ou la mort » et que les troupes piémontaises se concentraient sur la frontière romaine, le Cardinal indigné s'écriait : « Dépouiller le Saint-Siège de sa souveraineté, c'est décapiter le catholicisme ; c'est lui enlever son existence officielle, son relief, sa couronne, sa capitale, son centre de gouvernement, c'est en même temps amoindrir la France qui s'est toujours donné la mission de protéger la papauté, qui n'est connue et respectée qu'à ce titre en Asie et dans l'Extrême-Orient, et qui est pour cette raison la sœur aînée des autres nations catholiques aux yeux desquelles elle perdrait sa prééminence et son auréole.

« Le schisme et l'hérésie se donnent la main dans cette double conjuration ; ils s'unissent à la Révolution pour provoquer la déchéance de la royauté temporelle du Souverain Pontife. N'avons nous pas toutes les raisons de la défendre ? »

Au milieu des douleurs causées aux amis de l'Eglise par les iniques agressions des révolutionnaires italiens, un scandale audacieux vint contrister les consciences catholiques de France dans la publication de la *Vie de Jésus*, par Renan. Ce roman perfide, comme l'appelait Mgr Freppel, sans valeur

scientifique, frotté d'une érudition de mauvais aloi, cachait sous la délicatesse de l'expression et l'élégance du style, le venin de l'impiété. Il s'attaquait directement à la divinité du Christ en renouvelant les hérésies d'*Arius*, de *Macédonius*, de *Nestorius*, de *Socin* et de *Strauss*.

Certains prétendaient que le silence devait être l'unique réfutation de Renan et que c'était lui faire trop d'honneur que de ne pas écraser son livre uniquement sous le poids de la pitié.

L'archevêque de Reims ne partageait pas cette opinion, directement contraire au conseil de saint Paul : «Veillez et travaillez de tous vos efforts à lutter contre l'erreur; accomplissez l'œuvre d'un évangéliste. » De plus, l'écrit de l'ex séminariste avait tellement excité la curiosité que le public s'était précipité sur ce livre avec une avidité qui tenait de la fureur. Il faisait des dupes; il avait tout ce qu'il fallait pour séduire : du style, de grandes prétentions; et son auteur était membre de l'institut.

Une pieuse indignation s'empara du nouvel Athanase qui, dans un mémorable mandement (1) jetait ce cri d'alarme : « Malheur, trois fois malheur à celui qui se rend coupable de scandale par ses écrits où l'on ne respecte ni l'enseignement traditionnel des anciens patriarches, ni la mission surnaturelle de Moïse, ni les divins oracles des prophètes, ni l'inspiration des livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, ni l'autorité sacrée des apôtres, ni la croyance générale et constante des peuples chrétiens de l'Orient et de l'Occident, ni l'enseignement unanime des Pères et des docteurs de l'Eglise, ni la foi du pontife suprême et des évêques répandus dans toutes les parties de l'univers. »

Après avoir réfuté et flétri les blasphèmes et les hérésies du renégat, Mgr Gousset ajoute : « Nous nous arrêtons, car s'il en coûte au cœur d'un évêque de vous retracer les principales

(1) 29 juillet 1863.

erreurs de M. Renan, il ne vous en coûterait pas moins à vous tous qui êtes chrétiens d'entendre toutes les impiétés dont son ouvrage est rempli. Vous seriez révoltés, comme nous le sommes nous-même des blasphèmes de cet écrivain qui nie la divinité de Jésus-Christ. C'est pourquoi nous nous sommes fait un devoir de condamner cet ouvrage et d'en interdire la lecture aux fidèles confiés à notre sollicitude pastorale. »

Le Cardinal de Reims fut le premier avec l'évêque de Nîmes, non seulement à proscrire l'écrit de l'ex séminariste, mais à le déférer à Rome et à le signaler particulièrement au chef de l'Eglise. La réponse de Pie IX ne se fit pas attendre. Une lettre datée du 13 août flagellait l'ouvrage et louait le Prélat de la condamnation portée contre ce libelle que le Pape qualifiait d'impie, de détestable et de néfaste (1).

Mgr Gousset ne souffrait pas moins de l'amoindrissement de la vérité que de sa négation. Aussi fut-il du nombre des évêques français qui, après le retentissant Congrès de Malines (2) se montrèrent attristés des tendances et des hardiesses dangereuses de l'Ecole libérale qui, en cherchant le bien, semblait atteindre les principes et infirmer le droit. Il attira l'attention du Saint-Siège sur les doctrines de certains orateurs et écrivains catholiques d'ailleurs bien intentionnés qui, oubliant les vrais notions sur les prérogatives et l'autorité de l'Eglise, proclamaient l'indépendance sans restriction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. » Ils enseignaient que le régime de liberté et d'égalité de tous les cultes était non seulement normal et légitime, mais un régime idéal, l'état de perfection pour les sociétés.

Pie IX, dans un Bref à l'archevêque de Munich, et plus tard Léon XIII, dans son Encyclique sur la constitution chrétienne des Etats, firent connaître et développèrent sur ces points l'enseignement catholique.

(1) *Impiens, Scelestissimum, detestabilem.*
(2) 22 août 1863.

Après ces différents événements du dehors dont le pasteur de l'Eglise de Reims ressentit le contre-coup, la Providence lui ménagea, au soir de la vie, de violentes et pénibles contradictions, dans son diocèse.

CHAPITRE XVII

Affaire de Neuvisy. — Notre-Dame de Bon-Secours. — Translation du curé de Neuvisy à Inaumont. — Désobéissance du curé de Neuvisy qui est censuré par son archevêque. — Appel de M. Maurice à Rome. — Ses promesses à Rome. — Son retour en France. — Lettre du Cardinal Gousset à M. Maurice. — Brochures de M. Maurice. — — Mandement du Cardinal. — Condamnation des deux écrits de M. Maurice. — Lettres dn cardinal Quaglia. — Divers jugements qui donnent gain de cause à Mgr Gousset et à ses deux successeurs. — Pose de la première pierre de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. — Consécration de l'église Saint-André de Reims. — — Tournées pastorales. — Réceptions enthousiastes. — Vichy. — L'Allemagne. — Hiver de 1865-1866. — Affaiblissement de la santé de Mgr Gousset. — Manifestations enthousiastes des Ardennes et de la Marne dans les tournées de confirmation. — Mézières, Charleville, etc. — Voyage à Troyes. — Synode diocésain. — Bénédiction des cloches de Charleville. — Pèlerinage à Saint-Walfroy.

1864-1866

De tout temps et dans toutes les parties du monde catholique, on a constaté ce fait indéniable, c'est que certains ecclésiastiques se montrent plus ou moins mécontents de leur évêque parce que leur évêque est plus ou moins mécontent de leur conduite [1].

Le Diocèse de Reims comptait cinq ou six de ces prêtres au jugement faux, au cœur aigri, qu'un orgueil déçu avait groupés pour faire du bruit autour de leurs noms et jeter la division dans le clergé. L'âme de cette coterie était l'abbé Défourny, curé de Beaumont en Argonne, esprit raisonneur et subtil qui voulait percer. Doué d'une plume facile, il la

(1) Mandement de Mgr Gousset, 1er mai 1865.

mettait au service de quelques notions de droit canonique dans le but de contrecarrer systématiquement l'autorité diocésaine.

L'éminent pontife, assis sur le siège de saint Remi, vieillissait, il est vrai, mais en gardant le respect et l'amour de ses ouailles. Il avait jeté un tel lustre sur l'Eglise de Reims, comme sur l'Eglise de France tout entière, que les fidèles étaient fiers et heureux de l'avoir à leur tête. On eût taxé d'ingratitude et d'injustice criantes le téméraire qui eût essayé d'obscurcir cette grande lumière à son déclin et de contrister le pasteur dont l'âge n'avait point refroidi le cœur.

Il n'en était pas tout à fait de même des membres de son administration qu'il avait investis de sa confiance. On admirait dans M. Querry ce calme et cette sagesse qui forçaient le respect et l'estime, mais on était resté assez indifférent envers lui, parce qu'il ne s'était jamais complétement livré au clergé du diocèse. Si la plupart des ecclésiastiques vénéraient dans M. Lambert l'homme du devoir, le prêtre austère, l'administrateur vigilant, tous cependant ne professaient pas les mêmes sentiments à son égard, en particulier le groupe des mécontents dont nous venons de parler. Quant à M. Hannesse, il passait pour un prêtre actif, dévoué à son archevêque, rompu aux affaires ecclésiastiques et animé de l'amour sincère du bien. Mais on lui reprochait trop de sensibilité, on critiquait certains de ses procédés administratifs où l'on eût désiré parfois plus de tact et de modération.

Telles étaient les dispositions des esprits quand surgit l'affaire de Neuvisy dont l'opposition s'empara aussitôt pour engager contre l'autorité diocésaine une lutte perfide qui dura plus de dix ans.

Depuis 1752, l'église de Neuvisy est dépositaire d'une statue miraculeuse, honorée sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours et devenue l'objet d'éclatantes manifestations de piété. Chaque année des milliers de pèlerins venaient visiter et prier la madone recueillie sur le chêne de la forêt. Inter-

rompu pendant la Révolution, le pèlerinage fut reconstitué dans la suite par le zèle des curés qui s'y succédèrent.

L'autorité épiscopale intervint à plusieurs reprises pour en consacrer la résurrection et lui rendre son éclat primitif. A la demande de M. Maurice, curé de la paroisse, Mgr Gousset avait autorisé les exercices d'une neuvaine et érigé canoniquement une confrérie en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours. Pie IX avait enrichi de précieuses faveurs ce sanctuaire où se réunissaient plusieurs fois dans l'année un nombre considérable de fidèles. Ce concours extraordinaire de pèlerins donna naissance à des désordres que l'administration diocésaine eut le devoir de réprimer.

A la vérité, l'abbé Maurice était un prêtre zélé, mais son zèle paraissait répréhensible, n'étant ni assez éclairé et prudent, ni conforme à l'esprit de l'Eglise et aux prescriptions liturgiques. On lui reprochait surtout de gérer irrégulièrement les fonds de la fabrique et du pèlerinage, de ne pas prévenir les abus de ces réunions parfois trop tumultueuses, de ne pas éviter ce qui avait l'apparence d'une spéculation, enfin d'improviser pour le service des pèlerins de soi-disant religieuses.

Le premier grief était sans fondement. Vérification faite des comptes de la paroisse, tout fut trouvé parfaitement régulier, à la satisfaction du Cardinal qui communiqua ses sentiments aux personnes de son entourage. Pour les autres accusations, l'Archevêque avertit charitablement le curé de Neuvisy de diriger le pèlerinage avec plus de prudence, et de mettre un terme aux abus et aux désordres, en observant le règlement que lui avait tracé l'Ordinaire. Le savant prélat lui rappela en outre les prescriptions du droit canonique qui ne permettent pas à un curé de fonder une communauté sous quelque dénomination et sous quelque costume que ce soit sans le consentement de l'évêque, ni d'établir et d'administrer un hôpital sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique. En conséquence, Mgr Gousset lui recommandait de s'adresser

aux communautés du diocèse pour en obtenir des religieuses qui géreraient le temporel du pèlerinage.

Ces observations étant restées sans effet, de nouvelles plaintes s'élevèrent contre le chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours et vinrent s'ajouter à un autre grief, qui ne trouva pas sa justification aux yeux de Mgr Gousset. Sans y être autorisé par l'ordinaire, comme les statuts l'exigent, le curé de Neuvisy avait choisi pour prêcher le mois de Marie, un prédicateur dont les idées étaient aussi étranges que la piété. C'était l'abbé Jullion.

Le Cardinal refusa de ratifier ce choix fait contre son assentiment. « Ce prêtre, disait le Prélat, ne réunit, ni du côté de la science sacrée, ni du côté de la prudence, les qualités qu'exigent les saints canons et les docteurs de l'Eglise, de ceux qui sont chargés de l'instruction des fidèles. » Et pour motiver son jugement, le premier pasteur du diocèse citait le fait suivant :

« A la suite des exercices spirituels d'une retraite paroissiale, cet ecclésiastique crut pouvoir dispenser, de sa propre autorité, des empêchements de mariage, dont l'évêque ne peut dispenser lui-même qu'en vertu d'un indult particulier du Saint-Siège. Le Cardinal l'ayant fait venir, tant pour s'assurer de plus en plus de la vérité des faits que pour lui faire de sérieuses observations, il a cherché à se justifier en insistant sur le pouvoir qu'il avait reçu d'absoudre les cas réservés à l'évêque [1]. »

La direction du sanctuaire de Notre-Dame du Bon-Secours laissant donc à désirer sous plusieurs rapports, Mgr Gousset crut devoir prévenir M. Maurice que, dans son intérêt propre, comme dans celui du pèlerinage, il aurait un remplaçant, et que lui-même serait transféré à un autre poste dans le cours de l'été; « toutefois, affirmait l'Archevêque, votre changement ne sera point une disgrâce, mais bien une mesure admi-

(1) Mandement du Cardinal, 1er mai 1865.

nistrative, quoi qu'en puissent dire ceux que je ne consulte pas. Au lieu d'une paroisse de deux cent soixante-huit fidèles, vous en aurez une plus considérable. »

Peu après, les plaintes contre le curé de Neuvisy, loin de se calmer, s'accentuèrent encore et les difficultés s'accumulèrent autour de son administration paroissiale. L'autorité ecclésiastique dut forcément donner suite à son projet. Le 20 juin 1864, l'abbé Maurice reçut sa nomination à la paroisse d'Inaumont, plus populeuse que celle qu'il devait quitter.

Le desservant répondit aussitôt au Cardinal qu'il n'acceptait point sa révocation de la cure de Neuvisy, et qu'il ne la subissait que comme on doit subir la mesure la plus injuste et la plus anticanonique. Puis, invoquant le privilège de l'inamovibilité pour tout pasteur ayant charge d'âmes, il terminait ainsi : « Je reste à Neuvisy. »

C'était audacieux et impudent. Cette audace et cette impudence ne devaient point garder de limites : M. Maurice se permit d'écrire à l'abbé Valentin, son successeur légitimement nommé, que le chef du diocèse avait agi contrairement au droit canonique, en entreprenant de lui enlever la cure de Neuvisy, et de lui donner un remplaçant, et qu'en conséquence il restait le vrai et unique pasteur de la paroisse. « Toutefois, ajoutait-il, pour éviter un scandale, je ne protesterai pas publiquement. Je consentirai à vous laisser administrer Neuvisy sous ma direction. »

L'abbé Valentin transmit aussitôt cet étrange document au Cardinal qui en fut, d'après son aveu, grandement étonné et profondément affligé. M. Maurice avait évidemment aggravé le tort de son refus et le ton irrespectueux de sa réponse. Le Prélat lui enjoignit donc de prendre immédiatement possession du poste qui venait de lui être assigné, et cela sous peine de censures. « Obligé par état, dit l'Archevêque, de faire respecter l'ordre établi par Dieu, suivi dans tous les temps par notre mère la sainte Eglise catholique, je ne puis tolérer votre manière d'agir, ni le scandale qui en résulterait pour les

fidèles et pour le clergé. Je vous ordonne donc, sous peine de suspense *a divinis*, de vous rendre dans la paroisse où je vous ai nommé, à partir de ce jour jusqu'au 15 juillet. Si vous vous étiez contenté de dire que vous accepteriez plus volontiars une autre paroisse vacante, je n'aurais pas fait plus de difficultés pour vous que je n'en ai fait pour d'autres prêtres, de me rendre à vos désirs et j'ajouterai, par excès d'indulgence, que si vous me témoignez le désir d'être nommé ailleurs, j'y consentirai encore.

« A défaut de votre part d'entrer dans des vues si bienveillantes, je porterai sur vous la sentence dont je vous menace, sentence qui vous privera même de monter à l'autel dans mon diocèse et ailleurs. Le scandale qui en résultera tombera sur vous, puisque vous en serez seul la véritable cause (1). »

Le desservant, au nom de l'inamovibilité canonique, maintient sa première détermination. « Je me regarde comme suspens *a divinis*, répondit-il au Cardinal, et me conduirai en conséquence. Je souhaite que Son Eminence soit aussi parfaitement en paix en me portant ses coups que je le suis et le serai, je l'espère, en les recevant (2). »

Nouvelle lettre de Mgr Gousset à l'ex-curé de Neuvisy, autant pour le faire rentrer en lui-même que pour lui montrer l'inconvenance de son langage qui est celui d'un prêtre schismatique : « Vous n'avez pas encouru encore la suspense dont je vous ai menacé, ajoute le Prélat ; vous pouvez donc, si votre conscience vous le permet, exercer le saint ministère à Neuvisy jusqu'au 15 juillet (3). »

Malgré les pressantes exhortations de son premier supérieur, les démarches officieuses et les conseils tout fraternels de ses collègues, l'abbé Maurice persista dans sa résistance. L'Archevêque lui avait donné un délai de trois semaines pour quitter Neuvisy. Le délai était expiré depuis plusieurs jours

(1) Lettre du 22 juin 1864.
(2) Lettre de M. Maurice, 23 juin 1864.
(3) Lettre de Mgr Gousset, 24 juin 1864.

quand un messager archiépiscopal vint notifier au rebelle la sentence extrajudiciaire portée contre lui le 18 juillet ; elle était ainsi libellée.

« Privé de la consolation de pouvoir vous faire comprendre le devoir d'obéir à vos supérieurs, je me vois dans la triste nécessité de vous suspendre *ab officio,* c'est-à-dire, *tum ab ordine*, *tum a juridictione*. Par suite de cette suspense, vous ne pouvez faire aucun acte dépendant du caractère sacerdotal ou de la juridiction ; suspense dont je me réserve à moi personnellement l'absolution. Et parce que la cause de votre suspension est publique et notoire, vous comprendrez que vous ne pourrez vous présenter à la sainte table pour y recevoir la sainte communion sans éprouver un refus.

« Mais je dois ajouter que cette censure dont vous êtes frappé est une peine médicinale et temporaire. Il ne tient qu'à vous de la faire cesser par un acte de soumission et une rétractation plus ou moins explicite des sentiments schismatiques contenus dans votre lettre du 21 juin. Que Dieu ait pitié de vous et la Sainte Vierge aussi ! »

Aussitôt la sentence signifiée, M. Maurice informe Son Eminence qu'il interjette appel : 1° de la décision qui l'a révoqué de la charge de pasteur de Neuvisy ; 2° des diverses sentences dont il a été frappé pour avoir refusé le bénéfice d'Inaumont ; et par le même courrier, il réclame à l'archevêché les pièces exigées par le Concile de Trente pour la procédure. Des lettres explicatives sont échangées de part et d'autre, puis, à une seconde réquisition de l'appelant, M. Lambert, vicaire général, répond que les pièces seront expédiées directement à Rome, s'il doit intervenir jugement.

Sa détermination connue, l'ex-curé de Neuvisy, comme il l'avoue lui-même, vit se produire un vide complet autour de sa personne ; seul le petit groupe de l'opposition suivit le parti du prêtre censuré, avec la résolution bien arrêtée de s'emparer de cette affaire et d'en saisir l'opinion ; et cela afin de se venger de l'administration diocésaine et de faire capitu-

ler le Cardinal et avec lui l'épiscopat français. Dès lors, les opposants transforment la question de fait en une question de droit. Au nom de la jurisprudence canonique dont ils plaïdent la restauration, ils revendiquent pour tout succursaliste le droit à l'inamovibilité. Il ne s'agit rien moins que d'entreprendre une campagne renouvelée des diocèses d'*Evreux*, de *Viviers* et de Liège. Leur principale tactique sera de publier des brochures pleines de mensonges, d'imputations injurieuses et de perfides insinuations (1).

Le curé de Beaumont prend donc sa plume, et, de concert avec M. Maurice, compose un Mémoire destiné à être envoyé non seulement en cour de Rome, mais encore dans les différentes parties de la France et du diocèse de Reims, en particulier. C'était, comme le remarquait si justement le Cardinal Gousset, faire un appel quasi supplémentaire en dehors des vrais juges.

Cet écrit, fort de cent-une pages, réclamait : 1° l'annulation de l'acte qui révoquait le curé de Neuvisy, ainsi que des censures dont il avait été frappé ; 2° la restitution des fruits du bénéfice ; 3° la peine pécuniaire édictée par le Concile de Trente. Enfin l'auteur supplie : 1° qu'on rappelle à l'archevêque de Reims le Canon du Concile de sa province et le Statut de son diocèse qui prescrivent le rétablissement de l'officialité ecclésiastique ; 2° que le règlement des pèlerinages sera déféré à la Congrégation du Concile pour être réformé et cassé comme opposé à la pratique de la sainte Eglise romaine, à un rescrit du Pape et au Concile de Trente ; 3° qu'un Statut établi en 1861 soit également réformé comme porté *ab irato*, comme contraire au droit commun et préjudiciable au droit des curés ainsi qu'au bien des paroisses.

Le Mémoire imprimé, M. Maurice prit le chemin de Rome pour introduire et défendre sa cause. Saisie de l'affaire, la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers demanda à

(1) Jugement de Mgr Landriot.

l'Ordinaire une relation sur les faits concernant la révocation du curé de Neuvisy et la sentence extrajudiciaire dont il était l'objet. La réponse de Reims ayant été trouvée insuffisante, Rome désira un supplément d'informations. C'est alors que Mgr Gousset envoya son vicaire général, M. Hannesse, auprès de la Congrégation des évêques et des réguliers, avec la mission de donner à celle-ci de plus amples renseignements et de hâter la conclusion du procès par des paroles de conciliation.

Rome accueillit avec empressement ce qui semblait être un préliminaire de la paix. Le secrétaire général de la Sacrée Congrégation supplia l'appelant de profiter des dispositions bienveillantes de Son Eminence, de se soumettre à la sagesse de son jugement et de cesser tout débat. M. Maurice le lui promit en s'engageant à regagner Reims au plus tôt (1).

Le Pape à qui l'affaire avait été communiquée lui aurait fait répondre « *Res concorditer componatur.* » Toutefois, avant son départ de la Ville Eternelle, le prêtre censuré avait formulé comme conditions de paix des propositions qui ne devaient pas faciliter un rapprochement avec son archevêque, car elles n'étaient que la reproduction des conclusions du *Mémoire.*

C'est sous l'empire de tels sentiments que l'ancien desservant de Neuvisy revint au diocèse de Reims. Avait-il réellement l'intention de tenir ses promesses et de tenter un accommodement ? Il est permis d'en douter, car à son retour il ne fit aucune démarche auprès de l'administration diocésaine et se renferma dans un silence assez significatif.

Sur ces entrefaites, le cardinal Quaglia, préfet de la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers, avait écrit à son collègue de Reims une lettre qui semblait être le prélude de la soumission et la fin de la rebellion. « Il m'est très agréable, disait le prélat romain, d'annoncer à Votre Eminence que

(1) Voir lettre du cardinal Quaglia à l'archevêque de Reims.

Joseph Maurice, prêtre de votre diocèse, qui était venu à Rome pour revendiquer de prétendus droits sur la paroisse de Neuvisy, s'est montré docile aux exhortations qui lui furent adressées de recourir à la bonté de Votre Eminence et de s'en remettre à la grande sagesse de votre jugement. Il s'est engagé avec le même esprit de soumission à cesser toute contestation et à rentrer en France le plus promptement possible. Dans cet état de choses, je le recommande à la charité de Votre Eminence afin que, suivant la douceur qui vous distingue, vous lui accordiez tout ce que dans le Seigneur vous jugerez expédient, eu égard aux circonstances. (1) »

Au reçu de cette communication qui lui parvint le 25 février, Mgr Gousset s'était réjoui, espérant pouvoir entrer de suite en négociations avec M. Maurice et obtenir une prompte et heureuse solution de l'affaire en litige. Etonné du silence de son prêtre, l'Archevêque le prévint par une lettre du 1er mars, destinée à lui faire connaître le document de Rome et les intentions bienveillantes de l'autorité archiépiscopale : « Je suis disposé, lui écrivait le Pontife, à déléguer l'archiprêtre de de *Rethel* ou de *Mézières*, ou celui des deux que vous m'indiquerez, avec les pouvoirs de vous absoudre de la censure que vous avez encourue, et aussitôt que ce délégué m'aura informé qu'il vous a donné l'absolution, je vous renouvellerai votre *celebret* pour la Sainte Messe dans les églises de toutes les paroisses de mon diocèse, à l'exception du canton de Novion, où votre présence pourrait, même contre votre volonté, être un obstacle au rétablissement de la paix. Et si vous prenez la précaution de me faire connaître la ville ou la paroisse que vous aurez choisie pour votre domicile, je vous accorde le pouvoir de prêcher, et d'administrer les sacrements, *de consensu Parochi*. J'irai plus loin : comme votre âge vous permet d'exercer encore le saint ministère, je vous nommerai, si vous le désirez, curé d'une succursale vacante. »

(1) Lettre du 17 février 1865.

« Mais pour que ces concessions aient lieu, il sera nécessaire que vous remplissiez les conditions suivantes :

« 1° Que vous m'exprimiez par écrit que vous regrettez de m'avoir vivement affligé par votre désobéissance et d'avoir traité d'injuste et d'anticanonique la mesure que j'ai prise à votre égard.

« 2° Que vous rétractiez, ou que vous désavouiez les assertions contenues dans le *Mémoire à consulter*, par M. Joseph Maurice, prêtre, curé de Neuvisy; car les assertions dont il est rempli sont pour la plupart des assertions inexactes, téméraires, fausses, injurieuses à votre archevêque, à ses vicaires généraux et généralement à tous ceux qui partagent ma sollicitude pour le gouvernement du diocèse et l'administration des paroisses.

« 3° Que vous détruisiez le *Mémoire à consulter*, et que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour le faire supprimer par ceux à qui il a été adressé.

« J'attends, M. l'abbé, la lettre par laquelle vous me ferez connaître vos sentiments et vos dispositions. »

Hélas! les sentiments de M. Maurice n'étaient plus ceux qu'il avait manifestés à Rome, et ses dispositions étaient bien différentes de celles qu'avait annoncées le cardinal Quaglia.

Le prêtre insoumis, depuis son retour en France, avait subi de fâcheuses influences et prêté l'oreille aux conseils néfastes de ceux qui avaient vu avec peine le clergé protester contre la conduite des opposants, et donner à son Archevêque de touchantes marques de respect et de dévouement. Ainsi conseillé et influencé, l'ex-curé de Neuvisy écrivit une lettre au premier pasteur du diocèse.

« J'apprends, lui disait-il, que par une de ces ruses audacieuses, mais familières à ceux qui trompent les grands assez malheureux pour leur donner crédit, j'apprends : 1° que vos conseillers ont imaginé de peser sur le clergé diocésain pour me faire juger et condamner incompétemment et sans con-

naissance; 2° qu'on ne cessait d'écrire de Rome les dépêches les plus mensongères, et qu'à Reims on ne cessait de dénaturer impudemment les dépêches venues de Rome; 3° que l'accord auquel j'avais consenti de donner conditionnellement mon acquiescement, et que les paroles sacrées du Souverain Pontife : *Res concorditer componatur* étaient indignement, sacrilègement travestis. »

Ensuite, l'abbé Maurice se plaint amèrement de la mesure prise envers son ami et son conseiller M. Jullion, qui vient d'être privé de tout pouvoir pour la chaire et le tribunal de la pénitence. Enfin, il se montre peu satisfait de la publicité donnée au document du cardinal Quaglia.

Au lieu donc d'entrer dans les vues de Rome et de Reims, l'appelant répondit à Mgr. Gousset par un écrit intitulé : *Supplément au Mémoire à consulter*. C'était le même esprit, les mêmes revendications, les mêmes injures que dans le premier libelle. L'auteur y déclarait qu'il ne pouvait traiter avec le Cardinal que par l'intermédiaire d'arbitres nommés par les deux parties.

A ces deux conditions d'accommodement, il en ajoutait deux autres, savoir : « 1° que les conseillers de l'Archevêque atteste-raient par écrit que sa probité n'avait jamais été atteinte dans la gestion des revenus de la fabrique et du pèlerinage de Neuvisy ; 2° qu'il n'avait été condamné par aucun jugement du Saint-Siège apostolique. »

Cette réponse, que l'abbé Maurice publia comme une justification de sa conduite, fut regardée par tous comme un supplément d'insolence à l'adresse de l'administration épiscopale, en même temps qu'une violation de ses promesses, et un second refus d'obéissance.

Toutefois le Cardinal, par une nouvelle lettre du 11 mars, voulut s'assurer si le prêtre censuré persistait dans son obstination à ne pas se soumettre. Cette dernière tentative n'eut pas plus d'effet que les précédentes, ou plutôt, elle provoqua de la part des opposants un nouveau libelle où ils exhalaient tout le fiel

de leur amertume. Il parut le 22 mars, sous ce titre : *La suite du Supplément.*

Toutes ces brochures, inondant le diocèse et la France, avaient donné du retentissement à l'affaire de Neuvisy. Le chef du clergé rémois était visé directement, et M. Maurice affichait sa scandaleuse rébellion. En face d'attaques aussi publiques et d'une révolte aussi déclarée, l'Archevêque se devait à lui-même de se justifier officiellement et de condamner les agissements du coupable et de ses adhérents. C'est ce qu'il fit dans un mandement de soixante-dix pages, en date du 1er mai 1865.

Le Prélat relevait de maladie. Les sympathies ne lui avaient pas manqué sur son lit de douleur. Il débute, dans sa lettre pastorale, par de vifs sentiments de gratitude envers ses diocésains qui lui avaient témoigné l'expression de leur affectueux dévouement.

Puis, abordant son sujet, il reproduit toute la correspondance et expose les faits relatifs au déplacement du curé de Neuvisy, à sa révolte, à son interdit et à son appel à Rome. Viennent ensuite une formelle protestation contre les accusations dont on a voulu flétrir l'administration diocésaine, et la réfutation des principales raisons que l'appelant avait invoquées dans son *Mémoire.*

Mais le point central de l'affaire, le nœud de la difficulté était la question de l'amovibilité des desservants en France. L'ancien professeur de théologie l'élucida et la résolut victorieusement en apportant la réponse de Grégoire XVI à la consultation de Mgr Van Bommel, évêque de Liège, et celles de Pie IX aux évêques de Viviers et d'Evreux. « Quiconque, concluait Mgr Gousset, lira ces décisions sans parti pris, reconnaîtra que non seulement les successeurs du Prince des apôtres permettent aux évêques de la Belgique et de la France de suivre la discipline touchant la révocation des desservants *ad nutum Episcopi*, mais qu'ils défendent en même temps de la changer, *nulta immutatio fiat*, tant que le Saint-

Siège n'aura pas statué autrement, *donec aliter a sancta sede statutum fuerit.* Il reconnaîtra que la jurisprudence, qui est en usage parmi nous depuis soixante-trois ans, a pour elle l'assentiment du Souverain Pontife, et que le fruit de cet *arbre gallican* n'est pas *un fruit défendu* (1); il est permis d'être *gallican* avec le Pape, avec l'immortel Pie IX.

« A ces actes du siège apostolique, nous pouvons ajouter les décisions de plusieurs conciles provinciaux de France, dont les décrets ont été revus, corrigés et approuvés par la Sacrée Congrégation des cardinaux, interprètes du concile de Trente. Le concile de Soissons tenu en 1849, parlant de la discipline selon laquelle tous ceux qui sont chargés de l'administration des paroisses ne sont pas titulaires ou inamovibles, veut qu'on s'en tienne sur ce point à la déclaration du Pape Grégoire XVI. Il motive son sentiment sur les difficultés qu'il y aurait pour le gouvernement des diocèses et l'administration des églises paroissiales, dans l'état actuel des choses, si tous les prêtres qui sont aujourd'hui succursalistes ou desservants étaient inamovibles, si même la plupart n'avaient pas à craindre leur translation ou leur révocation en dehors d'une procédure en forme ou des voies judiciaires.

« Cependant ce même concile, désirant donner un peu plus d'extension à l'inamovibilité des prêtres qui ont charge d'âmes, émet le vœu, sur la motion du président, que les évêques de la province fassent tout leur possible, pour établir canoniquement, outre les doyens, un plus grand nombre de curés titulaires ou inamovibles dans chaque canton : savoir, au moins deux, ou trois, ou quatre, suivant le nombre plus ou moins considérable des paroisses de chaque doyenné. Mais les Pères de la Sacrée Congrégation, présidée alors par le cardinal Lambruschini, n'ont pas cru devoir approuver ce vœu. »

(1) Expressions de M. l'abbé Maurice, dans son *Mémoire*.

Puis, citant les conciles d'Avignon, de Tours, de Bourges, de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix et d'Auch, le Cardinal-Archevêque de Reims prouve que la jurisprudence ecclésiastique, qui nous régit depuis le Concordat de 1801, n'est ni injuste ni anticanonique. « Elle a pour elle l'assentiment des Souverains Pontifes, et l'épiscopat français, dans les circonstances présentes, la juge très utile au bien de l'Eglise et de la Religion. »

La fin du mandement est consacrée à la condamnation des deux opuscules de l'abbé Maurice, imprimés l'un à Versailles, l'autre à Paris, sans les autorisations requises par la législation ecclésiastique.

« Considérant, disait le métropolitain de Reims, que ces opuscules contiennent un grand nombre d'assertions respectivement téméraires, fausses, erronées, injurieuses à notre administration dont on a cherché à dénaturer les faits, ainsi qu'à l'administration de nos vénérables collègues dans l'épiscopat qui ont gouverné l'Eglise de France depuis 1802, calomnieuses et diffamatoires en ce qu'elles tendent à déconsidérer les supérieurs ecclésiastiques, à favoriser l'insubordination, à introduire la division dans le clergé et à compromettre la Religion aux yeux des fidèles qui sont faibles dans la foi.

« Par ces motifs, nous avons réprouvé et condamné, nous réprouvons et condamnons le *Mémoire à consulter et le supplément de ce Mémoire*, par M. Maurice. Nous défendons, sous peine de désobéissance, à tous les curés et autres ecclésiastiques du diocèse de lire et de retenir ces mêmes libelles. Nous leur défendons de les communiquer à qui que ce soit. Nous leur défendons, sous peine de suspense, de faire imprimer ou de publier, durant l'état actuel des choses, aucun écrit sur la question relative à la révocation des succursalistes ou curés desservants, sans y avoir été autorisés par nous, ou par l'Ordinaire des diocèses où l'ouvrage aurait été livré à l'impression. Nous leur défendons de lire ou de faire lire l'ouvrage intitulé : *Les lois de l'Eglise sur la nomination, la mu-*

tation et la révocation des curés, par l'abbé J.-F. André, curé de Vaucluse.

« Toutefois, nous soumettons très humblement et sans réserve aucune la présente lettre et le présent mandement au jugement irréfragable du pasteur suprême du monde entier. »

Ainsi la fameuse affaire Maurice, malgré le bruit qui se fit autour d'elle, était des plus simples. Etudiée d'après les faits et les documents authentiques que nous venons d'exposer, dégagée des passions et des intrigues personnelles, elle se réduisait à ces deux points : Le Cardinal Gousset, vu la jurisprudence ecclésiastique actuellement en vigueur parmi nous, avec l'assentiment du Pape, avait-il le droit de transférer l'abbé Maurice de la paroisse de Neuvisy à une autre paroisse? Le desservant en question, refusant formellement de quitter son poste et d'obtempérer aux ordres de son supérieur, celui-ci avait-il dépassé les limites de son pouvoir en punissant la désobéissance de cet ecclésiastique par une suspense *a divinis?*

Les opposants le niaient hautement. Quant au savant théologien de Reims, fort de son droit et de sa conscience, il attendait avec confiance le jugement de Rome, qui, par ordre de Pie IX, lui avait transmis les réponses données jusqu'alors sur la question de l'amovibilité des desservants en France. De plus Mgr Gousset n'ignorait pas que le Pape « improuvait la conduite du prêtre, qui en qualité de curé amovible, a dirigé la paroisse de Neuvisy. » Ce sont les expressions dont s'était servi le préfet de la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers (1) dans une communication, qu'il avait adressée le 5 mai 1865 à l'Archevêque de Reims, et qu'il terminait ainsi : « Notre Saint-Père le Pape se plaît à espérer qu'aussitôt que le prêtre Maurice connaîtra ces décisions du Saint-Siège, il ne persistera plus dans sa désobéissance, mais qu'au contraire, par la soumission légitime qu'il avait promise lors de

(1) Le cardinal Quaglia.

son arrivée à Rome, il méritera le pardon paternel de Votre Eminence, au point d'être réhabilité pour la célébration de la Sainte Messe. »

Il était donc impossible de se méprendre sur la pensée du Souverain Pontife, et dès lors, Mgr Gousset pouvait prévoir le jugement définitif qui serait rendu dans la suite.

Si M. Maurice n'osa point infirmer ni contester le sens et la valeur de ce document adressé au Métropolitain de Reims, il se crut en droit de faire paraître, l'année suivante, sans l'imprimatur de l'Ordinaire, et malgré l'improbation dont le Pape avait frappé ses opuscules, un volume de quatre cents pages sous ce titre : *Le curé de Neuvisy. Défense des lois de l'Eglise et de l'Etat à l'occasion d'un mandement de Mgr Gousset.*

C'était la réplique à la lettre pastorale du 1er mai 1865. L'auteur serait resté dans le vrai s'il avait donné à son ouvrage le titre suivant : *Défense des lois de l'Eglise et de l'Etat contre les décisions du Saint-Siège apostolique.* C'est assez dire que ce volume peut être assimilé aux écrits précédents sortis de la même plume, et que Rome et Reims ont condamnés.

Le Cardinal Gousset ne vit pas la fin de cette affaire. Elle fut examinée avec soin par les tribunaux romains qui ne portèrent leur jugement que sous Mgr Landriot, le 15 juillet 1868. En séance plénière, la Congrégation des évêques et des réguliers déclara que, eu égard à l'état de l'Eglise de France, l'archevêque de Reims avait usé de son droit en nommant le curé de Neuvisy à une autre paroisse, comme en lui infligeant une peine à cause de sa désobéissance.

Par ce jugement définitif, était confirmée la doctrine du mandement incriminé, proclamée la légitimité des actes extrajudiciaires de l'administration diocésaine et entière justice rendue à la mémoire de Mgr Gousset.

Nous ajouterons que l'opposition, loin de se tenir pour battue, persista dans sa ligne de conduite, et continua, contre Mgr Landriot, la guerre qu'elle avait déclarée à son prédéces-

32

seur. Le cardinal Langénieux la vit grandir encore. Les sectaires se montrèrent d'autant plus audacieux que l'éminent prélat s'était montré plus indulgent dans le principe. Brochures répandues à profusion, calomnies, imputations injurieuses, rien ne fut épargné. Mais si ses deux prédécesseurs n'eurent pas la satisfaction de voir tomber cette opposition aussi injuste qu'obstinée, Mgr Langénieux eut la consolation d'en triompher définitivement. Par une sentence du tribunal romain, portée le 28 septembre 1877, la fameuse Société apostolique, conçue dans le cerveau de M. Jullion, fut supprimée; tous les livres, opuscules, mémoires, imprimés sur la question Maurice et Jullion furent condamnés, et leurs auteurs astreints à se soumettre, et à se rétracter dans l'espace d'un mois sous peine de suspense *ipso facto*.

Les fauteurs de la révolte essayèrent encore de s'agiter, mais quelques semaines plus tard une nouvelle décision de Rome confirmait celle du 28 septembre et défendait de revenir à jamais sur cette affaire. C'était le coup de grâce de l'opposition et la complète justification du Cardinal Gousset et de ses deux illustres successeurs.

Au milieu des amertumes dont il était abreuvé, la Providence ménagea à l'archevêque de Reims une douce consolation et une grande joie dans la publication de l'encyclique *Quanta Cura*, et du *Syllabus* qui l'accompagnait.

Ce fut, au point de vue doctrinal, un des actes les plus considérables et les plus courageux du pontificat de Pie IX. D'une indomptable énergie, le Pape y songeait depuis longtemps, et en avait conçu l'idée dès 1852. A cet effet, un questionnaire latin en vingt-huit chapitres avait été adressé à d'éminents personnages du monde ecclésiastique comme du monde laïque. L'année suivante, l'auguste pontife avait formé une commission spéciale, présidée par le cardinal Fornari, et chargée de préparer, contre les erreurs de la philosophie moderne, une Bulle semblable à celle que lança Pie VI contre les erreurs théologiques du XVIIIe siècle.

Poursuivant son dessein, Pie IX fit distribuer, en 1862, aux évêques présents à Rome, un catalogue des erreurs contemporaines formulées en soixante et une propositions. On y reconnaissait la rédaction d'un évêque de grande autorité, celui que Sainte-Beuve appelait le Platon chrétien.

En effet, dès 1860, sur le conseil de ses amis [1], Mgr Gerbet avait dressé une liste des idées fausses, mises en circulation au sein de la société, et les avait étiquetées comme des poisons dangereux.

Cette œuvre épiscopale, qui réalisait, sous une forme saisissante, la pensée du chef de l'Eglise, avait tellement éveillé l'attention au centre de la catholicité, que le recueil de 1862 soumis confidentiellement aux évêques, n'était en partie qu'une reproduction du mandement de Mgr Gerbet, mandement qui parut à tous une sorte de préface du *Syllabus*.

L'archevêque de Reims, comme nous l'avons déjà constaté, donna une adhésion pleine et entière au catalogue pontifical, destiné à jeter la lumière sur les écueils et les périls de l'heure présente. Ce document magistral, que Pie IX élaborait depuis des années, subit plusieurs modifications dans la suite ; des additions furent jugées nécessaires. Enfin, le pontife de l'Immaculée-Conception choisit le 8 décembre 1864 pour livrer à la publicité l'Encyclique et le *Syllabus* qui ne furent pas, comme on l'a prétendu, une œuvre de circonstance, mais une œuvre mûrie et préparée de longue date.

L'éminent théologien de Reims salua avec enthousiasme l'apparition des deux documents pontificaux, malgré les clameurs de la presse et les doléances des chancelleries. Il se disposait à les promulguer officiellement, quand une mesure gouvernementale vint en interdire la publication, sous prétexte qu'ils étaient une déclaration de guerre aux sociétés modernes, et un attentat à la Constitution de l'Empire.

Le gouvernement, s'inspirant des articles organiques,

(1) *Vie de Mgr Gerbet*, par Mgr de Ladoue.

s'était arrogé le droit d'examen et de critique sur un acte doctrinal du chef de l'Eglise, ce qui constituait un abus de pouvoir contre lequel protesta unanimement l'épiscopat français. On vit deux illustres prélats déférés au conseil d'Etat pour avoir lu en chaire les pièces pontificales. C'étaient le cardinal Mathieu et Mgr de Dreux-Brézé.

Quant au Métropolitain de Reims, il fit ce que lui dicta l'amour du devoir réglé par la prudence. Les documents apostoliques lui étaient parvenus le 7 janvier, à peu près en même temps que la décision du conseil d'Etat sanctionnée par l'empereur. Le 10 janvier, Mgr Gousset donnait l'ordre d'envoyer à tous ses prêtres, un exemplaire de l'Encyclique et du *Syllabus* tels qu'il les avait reçus de Rome. « En pareille situation, écrivait-il, la prudence ne me permettait pas de publier officiellement, comme j'en avais la volonté, la constitution dogmatique du chef de l'Eglise universelle, mais je ne me suis pas cru dispensé pour cela de la porter à la connaissance de mon clergé. Je suis évêque et le gouvernement ne peut m'imposer le silence quand mon devoir est de parler. Or ce devoir n'est-il pas évident, n'est-il pas impérieux pour moi, quand il s'agit, comme en cette grave circonstance, de transmettre au clergé de mon diocèse, les enseignements du pasteur suprême, et de prémunir les fidèles confiés à ma sollicitude contre des erreurs condamnées par le Saint-Siège apostolique comme contraires à la Religion et à la société, à l'autorité de l'Eglise et au respect dû à tout pouvoir établi de Dieu dans l'ordre politique et dans l'ordre ecclésiastique [1]? »

Cette mesure prise, le Prélat envoya immédiatement au ministre de la justice et des cultes une lettre de réclamation aussi ferme que digne. On y sent surtout le théologien qui tient à venger l'enseignement pontifical de fausses interprétations et d'odieuses calomnies. « Je me réserve, disait-il, de donner à mes prêtres des instructions et des avis sur les docu-

(1) Lettre du 16 janvier au ministre des cultes.

ments venus de Rome; je leur tracerai la méthode à suivre et les sources où ils doivent puiser, pour instruire suffisamment leurs paroissiens sur les vérités audacieusement attaquées en ces derniers temps par les sectaires, les rationalistes, les athées, en un mot par tous les ennemis de l'Eglise catholique et du Saint-Siège. »

Après avoir énuméré les ouvrages qu'il conseillera aux ecclésiastiques de lire, et les documents qu'ils devront consulter, le Cardinal termine ainsi : « Je les engagerai surtout à étudier et approfondir comme autant de sources fécondes les Encycliques, Allocutions, Brefs et autres Constitutions dogmatiques de Notre Saint-Père le Pape, Pie IX. »

La lettre était catégorique. Le Prélat, qui faisait appel aux Ambroise, aux Athanase, aux Augustin, et revendiquait l'enseignement des Benoît XIV, des Pie VI, des Grégoire XVI, n'était ni avec les timides qui, faute de n'avoir pas une idée suffisante de l'habitation continuelle du Saint-Esprit dans l'Eglise et de la perpétuelle présence de Jésus-Christ en elle, réclamaient contre l'opportunité de l'Encyclique et du *Syllabus*; ni avec ces habiles qui s'efforçaient d'atténuer la portée de l'acte apostolique, d'en édulcorer la doctrine afin de la faire accepter plus facilement. « Qu'on ne m'objecte pas, disait Mgr Gousset à ses prêtres, que l'acte du 8 décembre est inopportun ; l'Eglise et son chef divinement assistés ont le don de toutes les opportunités. J'ai pleine confiance dans le pilote qui conduit la barque de Pierre avec la sécurité et la force d'un bras surnaturellement dirigé. »

L'éminent théologien, dont personne n'a contesté le sens pratique, a toujours su distinguer, dans toutes les questions, la thèse de l'hypothèse, le droit du fait ; mais il a toujours cru à la puissance intrinsèque de la vérité, et toujours recommandé l'affirmation des principes qu'il ne faut ni exagérer ni atténuer.

Aussi, pour réagir contre la timidité des uns et la prétendue habileté des autres, l'archevêque de Reims se proposait de

déterminer, dans une instruction pastorale, le vrai sens de l'Encyclique et du *Syllabus*, quand une grave maladie de foie vint s'opposer à l'exécution de son dessein, en le conduisant aux portes du tombeau.

Toutefois, la vigoureuse constitution du Cardinal finit par triompher de ce mal qui avait alarmé le diocèse. Revenu à la santé, une de ses premières pensées fut pour le pèlerinage de Notre-Dame de Bon Secours, dont le chanoine Valentin avait accepté la direction comme curé de Neuvisy.

Depuis longtemps, on avait formé le projet de restaurer et d'agrandir l'antique sanctuaire de la Madone, devenu trop étroit pour contenir les pèlerins dans les jours d'affluence. Mais le nouveau curé avait constaté que l'église de Neuvisy, dont la solidité était compromise, ne pouvait se prêter ni aux réparations, ni aux agrandissements projetés. La seule chose à faire était de poser la base d'un nouvel édifice indépendant de l'ancien et sur un plan plus vaste.

Cette idée qui d'abord parut téméraire, vu l'absence de toutes ressources, réunit ensuite tous les suffrages, en particulier celui du Cardinal qui s'empressa de s'inscrire en tête des listes de souscription pour la somme de mille francs. En possession seulement de huit mille francs, M. Valentin commença les travaux de son église le 4 avril 1865; et le 4 mai suivant, Son Eminence bénissait la première pierre, au milieu des acclamations enthousiastes de plus de dix mille pèlerins.

« Sans doute, disait le nouveau curé à son archevêque, le couronnement de l'édifice ne touche pas à la base ; il y a haut du sol à la croix qui doit surmonter la pointe du clocher, mais, Eminence, vos coups de marteau ont été sonores, ils auront du retentissement. »

La confiance du pieux chapelain ne fut point trompée. La Sainte Vierge le bénit dans son entreprise; et l'exemple du premier pasteur du diocèse provoqua des efforts généreux et suscita d'admirables dévouements pour le succès de l'œuvre

commencée. Il ne fut pas donné à Mgr Gousset de présider au couronnement de la nouvelle église, mais il eut la consolation d'en assurer l'érection et d'en voir grandir les murs. Aujourd'hui, l'édifice sacré est achevé, ses proportions répondent mieux à l'importance du pèlerinage, et Notre-Dame de Bon Secours est honorée dans un sanctuaire plus digne de la reine qui y répand ses faveurs.

A peine de retour dans la ville archiépiscopale, le Cardinal bénissait la grosse cloche de Saint-André dont M. et Mme Werlé furent parrain et marraine [1]. Deux jours après, il reparaissait dans cette même église pour en faire la consécration. La paroisse enthousiasmée le recevait sous un magnifique arc de triomphe. La population ouvrière s'était portée sur son passage pour l'acclamer; l'allégresse rayonnait sur tous les fronts: on était si content de saluer ce bon père dont Reims avait craint un instant de ne plus voir la face. Son cœur débordait de joie et de reconnaissance. « Dieu m'a permis, s'écriait-il, de consacrer ce temple dont je désirais tant la construction ; je m'estime assez heureux, et je peux chanter mon *Nunc dimittis*; » puis il ajoutait : « Ce monument vivra pendant des siècles, il perpétuera le souvenir des libéralités des fidèles et du conseil municipal; il redira le zèle de M. le maire et l'intelligence de l'architecte. »

Dans les autres parties du diocèse que parcourut le Cardinal, les mêmes démonstrations de joie, les mêmes témoignages de sympathie et de dévouement éclatèrent sous ses pas ; partout des réceptions triomphales marquèrent ses tournées de confirmation; tant le troupeau était joyeux de fêter la guérison et la présence de son pasteur, tant on désirait adoucir les peines et écarter les préoccupations de son cœur trop sensible.

On eut dit, selon la remarque d'un biographe, que toute la

(1) 25 mai 1865, M. Werlé était maire de Reims. M. et Mme Werlé firent cadeau à l'église d'une chape en drap, de chandeliers et d'une croix en bronze doré pour le Maître-Autel.

Champagne se levait pour porter en triomphe le plus aimé des pères, le plus vénéré des pontifes.

Les devoirs de sa charge remplis, l'archevêque de Reims alla demander aux eaux de Vichy le rétablissement de ses forces physiques. Peu après, il entreprit un voyage en Allemagne où il commanda pour l'église de Saint-Thomas (1) d'abord un groupe de la Sainte-Famille qui devait reposer sur un autel d'or et de pierreries, puis la chaire en bois sculpté qu'il aimait à proclamer la plus belle de Reims, et dans laquelle il n'est monté qu'une fois (2).

Mais, sous les apparences d'une organisation vigoureuse et robuste, la constitution corporelle du Prélat restait profondément ébranlée. L'hiver de 1866 la vit décliner et s'affaiblir encore, moins sous le poids des années que sous les coups de sa maladie de foie, et des chagrins qu'il avait pris trop à cœur.

L'injuste opposition d'une portion très minime de son diocèse, la nomination de certains évêques que son influence avait jusque là écartés, la conspiration des sectes contre la chaire apostolique et le pouvoir temporel du Pape, la politique gouvernementale qui menait aux catastrophes, tout cela minait sa santé déjà compromise. Les amis du vieillard plus que septuagénaire étaient frappés de l'altération de ses traits, de la pâleur de son visage et de l'affaissement de son corps. Néanmoins, il vaquait aux fonctions de son ministère avec une fiévreuse activité. Il multipliait les consécrations d'églises, les bénédictions de cloches, les visites diocésaines comme pour ressaisir la vie qui semblait vouloir lui échapper (3). « L'âge, la tristesse, la souffrance, le pressentiment d'une fin prochaine, une bonté pleine de simplicité et d'expansion donnaient un caractère plus touchant que jamais à cette populaire physionomie. »

(1) Le groupe de la Sainte-Famille sort des célèbres ateliers de Munich. Il coûte trois mille francs.

(2) La chaire exécutée à Strasbourg vient des ateliers de M. Muller. Elle a coûté quatre mille cinq cent francs.

(3) *Vie de Mgr Garot*, par M. Gillet.

Aussi, toutes ses courses dans le diocèse ne furent qu'une série d'ovations plus enthousiastes encore que celles de l'année précédente. Les inscriptions, les illuminations, les arcs de triomphe signalent son entrée dans toutes les paroisses. Les Ardennes et la Marne rivalisent de zèle et d'ardeur pour décorer les rues qu'il doit traverser et lui témoigner leur estime avec leur attachement. A Boult-sur-Suippe, les habitants élèvent sur son passage huit portes de triomphe dans une avenue plantée de quatre mille sapins. A Mézières, où l'Archevêque venait visiter l'église si habilement restaurée, et bénir les cloches dont il admira la puissante et harmonieuse sonnerie, un mot de sa bouche suffit pour provoquer une scène indescriptible.

La troupe sous les armes et les autorités du département à leur tête attendaient, à la gare, le Prélat qui les salua cordialement. Puis s'avançant, directement vers les soldats qui lui présentaient les armes. « Bonjour mes enfants, leur dit-il, le sourire sur les lèvres, bonjour mes enfants. » Cette simple parole, prononcée avec tant de bonté et de simplicité, produit un effet magique ; la foule électrisée entoure le Cardinal, l'enthousiasme est à son comble, et le Pontife, au milieu de toute cette population surexcitée entre dans la vieille cité en répétant avec le pasteur des pasteurs : Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.

Mêmes manifestations à Charleville qui le reçoit deux fois en 1866. Il s'y rendit d'abord pour donner la confirmation. La veille de la cérémonie, il se montra gai et dispos; il trouvait un ami dans M. Garot qu'il avait appelé à la cure de Charleville en 1863. Le soir au presbytère, Mgr Gousset cause avec entrain et raconte plusieurs anecdotes dont l'une nous est restée en mémoire. « Il y a, dit-il, quelques semaines, j'assistais aux Tuileries, à un dîner assez intime. L'Empereur se prit à me taquiner aimablement et à me dire : Eminence, vous autres théologiens, vous blâmez la danse ; pourtant David a dansé devant l'Arche. — Oui Sire, ai-je répondu, David a dansé,

mais il a dansé tout seul. Faites de même, vous ne scandaliserez jamais la France. » Et il assaisonnait de son bon rire, ces paroles fortement accentuées (1).

Le lendemain, la cérémonie fut longue, par une température très élevée. Le vieillard parut accablé, demanda à être déchargé de sa mitre, et, prenant sa barrette, acheva difficilement la cérémonie. L'archiprêtre de Charleville, qui avait le culte de son archevêque, eut des pressentiments sinistres qu'il communiqua à ses confrères. Rentrant au presbytère, le Cardinal fit appeler auprès de lui deux de ses prêtres qui revenaient de Rome, pour s'informer de la santé et de la situation du Pape. Il paraissait revivre à l'évocation de ces chers souvenirs, tout en laissant paraître qu'il croyait sa fin prochaine. « Toutefois, ajoutait-il aussitôt, si Dieu me conserve la vie, je me propose d'aller en 1867, à la Ville Eternelle où j'ai besoin de demeurer longtemps. Puis, à mon retour, je ferai mes noces d'or dont la solennité durera trois jours. Le premier sera pour mon clergé; le second pour les autorités civiles et militaires, et le troisième pour les ouvriers et les pauvres »(2).

Le Prélat acheva sa tournée pastorale au milieu des inquiétudes et des espérances de ses diocésains. Peu de temps après, une autre cérémonie l'appelait à Troyes, pour y présider la réouverture du chœur de la cathédrale restauré à grands frais, et la consécration du Maître-Autel. L'ancienne capitale du Comté de Champagne avait réuni alors dans ses murs une foule innombrable de fidèles, plus de sept cents prêtres et à leur tête l'évêque de Troyes, avec ses collègues de Châlons et de Meaux.

Le Père Félix y prêcha avec son éloquence accoutumée; mais il serait resté aux assistants un regret profond si le Cardinal n'eût fait entendre sa voix. Il appela les bénédictions divines sur l'Eglise et sur l'Etat, mais avec un accent pro-

(1) *Vie de Mgr Garot*, par M. Gillet. — (2) Ibid.

fond, grave et pénétrant qui savait si bien forcer la terre à la foi et le ciel à la miséricorde (1).

Là comme à Reims, sa popularité sut lui concilier tous les cœurs. La sortie processionnelle de la cathédrale donna lieu à des épisodes pleins de charmes : on vit le Pontife, revêtu de ses ornements sacrés, se mêler à la foule, se perdre dans les rangs du peuple et mettre en pratique la divine parole : Laissez venir à moi les petits enfants.

Toutes ces diverses cérémonies laissèrent assez de temps et de force à l'archevêque de Reims pour célébrer son dernier synode qui se tint du 19 au 21 septembre. Il s'agissait d'achever l'œuvre des statuts diocésains qu'il voulait mettre en ordre et réunir en un seul volume, pour en faciliter l'étude.

De regrettables incidents signalèrent une des séances de l'assemblée synodale. Quelques prêtres, l'abbé Défourny en tête, firent en sorte de mettre le Cardinal Gousset en contradiction avec l'abbé Gousset, professeur, sur la question de l'infaillibilité pontificale. Dans le feu de la discussion, le Prélat commit une erreur de mémoire que les contradicteurs lui opposèrent avec une insistance aussi peu digne que peu respectueuse, au grand mécontentement du clergé. L'Archevêque reconnut ce manque de mémoire avec une parfaite loyauté et une admirable simplicité, mais en se servant habilement de cet incident pour recommander à tous ses prêtres l'étude, si nécessaire, disait-il, que l'on oublie même les choses que l'on a écrites soi-même.

Jamais le Cardinal ne se montra ni aussi expansif, ni aussi fraternel qu'à la cérémonie de clôture. Ce fut une scène des plus touchantes, dont les assistants ont toujours gardé un souvenir ému. Avant de se séparer de son clergé qui l'avait reconduit processionnellement à son palais, le Pontife, crosse en main et mitre en tête, voulut une dernière fois épancher son âme dans l'âme de ses prêtres et leur communiquer ses craintes,

(1) Mgr Besson.

ses angoisses, ses espérances. Puis, avec une émotion qui se trahissait dans sa voix, dans sa figure et dans toute sa personne, il termine ainsi cette suprême communication : « Messieurs, je ne vous verrai plus ainsi réunis autour de moi... c'est pour la dernière fois que je suis au milieu de vous... Mais j'ai confiance. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi, j'espère que le bon Dieu me donnera la couronne. » Le clergé, touché jusqu'aux larmes, reçut ces paroles comme le dernier adieu que lui adressait son archevêque.

Malgré l'idée de la mort qui le poursuivait, Mgr Gousset ne reculait ni devant les ennuis d'un déplacement, ni devant les fatigues du ministère épiscopal. Le lendemain du synode, il partait une seconde fois pour Charleville où la bénédiction des cloches réclamait sa présence. C'était le 23 septembre.

Deux incidents, qui se produisirent au cours de la cérémonie, nous peignent le caractère vif et enjoué du bon Cardinal [1]. Il faisait les onctions prescrites par la liturgie à l'intérieur des cloches, quand son vicaire général, voulut lui suggérer, d'une façon un peu trop précipitée, les noms assez multiples qu'il devait imposer aux baptisées. Le Pontife perdit patience et, dans une harangue courte, mais bien sentie, lui fit comprendre qu'il ne voulait pas être talonné de si près. Les pompiers en tressaillirent, mais en quelques mots d'une charmante simplicité, il calma l'émotion, s'excusa doucement et continua les rites sacrés.

La liturgie demande que le baptême de la cloche achevé, on la fasse sonner. Le Cardinal, de concert avec la marraine, sollicita donc le battant de la grosse cloche. Mais voici que cette énorme tige de fer, se détachant tout à coup, vint à tomber à quelques centimètres du pied de la marraine qui se retira en jetant un cri d'épouvante. « Madame, lui dit en riant l'Archevêque, rassurez-vous, le danger est passé. »

(1) *Vie de Mgr Garot*, par M. Gillet.

De Charleville, le Prélat dirigea ses pas vers la montagne de Saint-Walfroy qu'il gravit avec empressement. Il lui tardait de voir et de bénir la chapelle en faveur de laquelle il avait recueilli cent mille francs. Commencée en 1863, elle venait d'être terminée. Monseigneur en visita avec intérêt les constructions d'une noble simplicité, mais d'une grande solidité. Il admira la gracieuse coupole sous laquelle est placé le monument de saint Walfroy. Une statue couchée marque l'emplacement séculaire du tombeau.

Les embellissements et les décorations du nouvel édifice, dûs en partie à la munificence personnelle du Cardinal, le laborieux et fécond apostolat du zélé chapelain [1], le mouvement religieux qui se développait sur la montagne, tout en un mot réjouit le cœur de l'éminent pèlerin et lui fit concevoir les plus magnifiques espérances pour l'avenir du pèlerinage. Cette visite fut une sorte d'adieu au saint thaumaturge des Ardennes, pour lequel Mgr Gousset professait une tendre dévotion. Ce devait être sa dernière course pastorale dans le diocèse. Trois mois après il quittait cette vie pour un monde meilleur.

(1) M. l'abbé Rondeau.

CHAPITRE XVIII

Portrait du Cardinal Gousset. — Sa constitution physique. — Ses qualités morales. — Son amour de l'étude. — Sa science, ses ouvrages, son goût pour l'art religieux. — Ses visites pastorales. — Son activité, sa popularité. — L'administration. — Son habileté, sa prudence, sa simplicité, sa charité, sa bonté, son hospitalité, son désintéressement et sa piété.

La Providence avait doté Mgr Gousset d'une riche nature au physique comme au moral.

Haut de taille, vigoureusement constitué, il imposait par des manières aussi dignes que simples, par une démarche aussi grave que majestueuse. Sa figure, au front large, aux sourcils noirs et épais, encadrée d'une abondante chevelure, n'avait rien d'aristocratique, mais elle portait l'empreinte d'un génie supérieur, elle reflétait le rayon d'une puissante intelligence, la noblesse d'une âme qui n'est pas formée pour les œuvres communes.

Ses traits expressifs, fortements accentués, dénotaient la franchise, la loyauté du caractère, jointes à la force de la volonté. Un regard doux et lumineux, des yeux pénétrants et interrogateurs tempéraient ce que sa parole pouvait avoir de raideur et son visage de sévérité.

La physionomie du Cardinal de Reims indiquait dans son ensemble un mélange de bonhomie et de finesse, d'aménité et d'énergie, d'enjouement et de gravité sacerdotale. « On admirait, dit un de ses biographes [1], cette gaieté toujours mesurée qui est le reflet de la paix de l'âme et cette dignité de

(1) A. Nettement.

maintien, de geste, de parole qui naît de l'habitude et du droit du commandement ainsi que du sentiment de la valeur personnelle. »

C'est dans les fonctions sacrées que le Prélat était beau à voir. Le sens religieux dont il était pénétré, transfigurait toute sa personne; sa majesté frappait tous les assistants. Quand, aux jours des grandes solennités, il entrait dans sa métropole revêtu des vêtements de pontife, le peuple ne pouvait se défendre d'un sentiment de respect et d'admiration. « C'est ainsi que devaient officier les Pères de l'Eglise », disait un prêtre qui venait de le contempler à l'autel pour la première fois.

L'archevêque de Reims causait volontiers, aimant à égayer et à instruire. Il y avait du parfum et du sel dans ses réflexions parfois primesautières, ce qui leur donnait une originalité tout à la fois charmante et piquante. « On retrouvait dans ses entretiens la bonhomie champenoise, le sel attique, la verve méridionale et la vivacité de l'esprit français [1]. »

L'attitude du Prélat rappelait celle du laboureur; mais quand le regard se dirigeait vers ce vaste front où régnait cette faculté maîtresse qu'on appelle le jugement, quand la conversation s'engageait sur les questions importantes, on reconnaissait vite que le laboureur avait ouvert un profond sillon dans le champ des sciences sacrées.

Travail et science, bonté et charité, voilà ce qui caractérise cette grande âme qui a tant vécu par l'intelligence et par le cœur.

Depuis 1817, jusqu'en 1866, la vie du Cardinal n'a été qu'une série de labeurs.

Joignant, à un remarquable talent d'assimilation, l'amour passionné de l'étude, il avait acquis des trésors d'érudition qu'il sut mettre au service exclusif de la vérité. Sa plume féconde a enrichi le monde religieux d'une foule d'ouvrages qui lui donnent un des premiers rangs parmi les théologiens

(1) Henri Menu. *Biographie de Mgr Gousset.*

et les canonistes dont s'honore notre pays. En moins de sept ans, quarante-quatre volumes sortirent de ses mains, annotés, commentés ou composés. Quelle somme de travail, quel trésor d'érudition dans les quatre-vingts volumes qui forment ses œuvres complètes !

Et, chose digne de remarque, le Cardinal n'a jamais lu que des livres sérieux. Aucun roman n'a trouvé place sur sa table de travail. N'ayant point de goût pour ce genre de littérature, il ne comprenait pas qu'un esprit sérieux s'y appliquât sans des raisons majeures. « C'est perdre son temps, disait-il, et peut-être son âme, en tout cas c'est meubler son esprit de choses inutiles, souvent dangereuses. »

L'étude des nombreux ouvrages de Mgr Gousset, sa vie de professeur et d'évêque, révèlent un moraliste d'un jugement sûr et d'un tact remarquable, un Docteur puissant dont l'action a été prépondérante dans les questions religieuses de son temps. L'histoire a le devoir de lui attribuer une large part dans l'évolution théologique du XIXe siècle, et l'orientation de la France vers la Papauté. Jouteur infatigable mais pacifique, l'archevêque de Reims a eu raison des sévérités jansénienne, et des coutumes abusives décorées autrefois du nom de libertés gallicanes. Réformateur national, il réussit à écarter des séminaires français ces livres suspects, hétérodoxes ou incomplets que l'autorité épiscopale avait laissé introduire et qu'elle tendait à laisser consacrer. Apôtre de l'orthodoxie, nul n'a plus contribué que lui, par sa science, ses vertus et sa haute position, à faire refleurir les vrais principes de la suprématie pontificale et les droits du Saint-Siège, à remettre en honneur dans notre pays les doctrines qui tiennent compte à la fois de la perfection divine et de l'imperfection humaine, et ouvrent la porte au pécheur repentant, sans jamais justifier le mal. L'amour de l'Eglise romaine et de la France, tel est le trait caractéristique de cette figure qui apparait aux sommets lumineux du dernier siècle pour en éclairer la marche.

L'étude avait développé dans le Cardinal Gousset une largeur de vues, une clairvoyance qui lui donnait l'intelligence des temps nouveaux. Le grand danger qu'il prévoyait pour les générations futures était le mur de séparation que la philosophie moderne s'efforce d'élever entre la foi et la raison. C'est à conjurer ce péril qu'il s'est appliqué. Si nous avons vu ce grand savant se passionner pour les travaux de l'intelligence, favoriser toutes les recherches scientifiques, pousser le clergé à l'étude avec une ténacité inlassable, c'était pour montrer à notre siècle épris de naturalisme, que la révélation n'a rien à redouter du progrès et du prestige de la science. « Il ne peut y avoir, disait-il, aucun antagonisme, aucune inimitié entre la vérité révélée et la vérité philosophique; ce sont deux sœurs qui doivent se prêter un mutuel concours. »

Personne ne comprenait mieux le prix du temps que l'archevêque de Reims; il craignait de perdre une minute. Pour se procurer la plus grande somme de travail, il n'écrivait que les lettres indispensables, au point de négliger sa correspondance avec ses amis qui lui en faisaient des reproches. Tandis que l'Est attendait des nouvelles qui ne venaient point, le Midi réclamait contre l'absence totale de lettres : « Le silence de notre bon Archevêque, écrivaient à M. Theurel les évêques de Poitiers et de Périgueux, nous fait une grande peine. » Lorsque Mgr Gignoux et Mgr Guerrin le consultaient sur des cas graves, ils avaient soin de mettre en tête de leur correspondance, en gros caractères, ce mot significatif : « *A répondre.* » Mgr de Salinis, invitant son collègue de Reims à une cérémonie, lui disait : « Vous viendrez, Eminence, j'en ai la ferme espérance; mais je ne suis pas assez présomptueux pour espérer que vous me l'écrirez. Vous êtes du nombre de ces grands écrivains qui n'ont jamais pu devenir *homme de lettre.* »

Toutefois, si les connaissances et les amis du Cardinal Gousset avaient à se plaindre de son silence parfois trop prolongé, il n'en était pas de même des publicistes religieux.

Ecclésiastiques ou laïques, tous ceux qui défendaient de leur plume la Religion, étaient assurés de sa bienveillance, et pouvaient compter sur ses encouragements et même sur sa direction. Citerai-je Mgr Gaume dont il a approuvé plusieurs ouvrages et pour qui il a demandé à Pie IX les honneurs de la prélature romaine; Mgr Maupied et Mgr Justin Fèvre, écrivains bien connus; l'abbé Bouix qu'il a soutenu dans ses épreuves, l'abbé Moigno qu'il a encouragé dans la rédaction du *Cosmos,* Charles de Sainte-Foi, Bonnetty qu'il a couverts de sa protection, Mgr Tilloy, l'auteur des *Schismatiques démasqués*, à qui l'éminent prélat fournit des documents et adressa une lettre laudative : « Ce savant ouvrage, disait-il, me parait très propre à prémunir non seulement le clergé, mais les simples fidèles contre le schisme dont quelques écrivains paraissent menacer l'Eglise de France. »

Croyait-il utile de voir discuter, élucider certaines questions intéressant le Saint-Siège et l'Eglise, le Cardinal Gousset donnait ses indications aux journalistes, aux écrivains et mettait à leur service sa science prodigieuse. Il savait les défendre et aussi les conseiller. Un des plus illustres collaborateurs de l'*Univers*, Léon Aubineau, affirme avoir reçu plusieurs fois ses lumières et ses conseils sur divers points d'histoire qu'il fallait éclaircir. Mgr Gousset ne connaissait point de petits ouvriers pour ces grandes causes, il protégeait et dirigeait le zèle de tous.

« Tout ce qui a été fait, en France, dans ce siècle, à la gloire du Saint-Siège, à l'honneur de la Sainte Vierge, a été fait pour ainsi dire sous le patronage de l'archevêque de Reims. » Tel est le témoignage d'un historien de mérite (1).

L'étude passionnée des sciences ecclésiastiques n'excluait pas dans l'évêque théologien l'amour des arts et spécialement de l'art religieux. Sans posséder une nature d'artiste, il avait l'instinct du beau qui s'était épuré, développé dans ses nom-

(1) *Au soir : Récits et souvenirs*, par Léon Aubineau.

breux voyages, ses visites fréquentes aux ateliers de sculpture, de peinture, de verrerie, à Munich, à Strasbourg, surtout à Paris.

Mgr Gousset entrait facilement en relations avec les artistes ; et les artistes le recherchaient, appréciaient son goût et sa compétence, s'inspiraient de ses idées, lui demandaient son avis avec sa protection (1). Je n'étonnerai personne en disant que la première cour de l'archevêché était devenue un immense atelier de sculpture où il se rendait journellement.

Et parce qu'il se sentait attiré vers l'art religieux, le Cardinal aimait par dessus tout sa cathédrale, ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique, sur lequel il a promené tant de fois ses regards depuis son cabinet de travail. Etait-il fatigué, il allait seul en pantoufles, sans chapeau, dans la Basilique des sacres ; c'était sa principale distraction. Non content de contempler les richesses et les beautés de l'incomparable monument, il en rêvait l'achèvement complet, en même temps qu'il formait des projets pour sa décoration et son embellissement.

On le voyait prendre des mesures pour les plans qu'il s'était tracés. Sa manière de mesurer était élémentaire, il arpentait le sol, ou allongeait la main; le pied et le pouce, voilà son système métrique. Ordinairement, le Cardinal rencontrait dans la cathédrale un prêtre qu'il affectionnait beaucoup, c'était l'abbé Cerf, mort chanoine de la Métropole, auteur d'un ouvrage sur *Notre-Dame de Reims*. Intelligent et aimable, M. Cerf s'empressait de mettre ses connaissances archéologiques au service de l'Archevêque qui se plaisait à lui manifester ses idées et ses plans.

Voulant que tout se fasse avec goût et selon les règles de l'art, le Prélat consultait beaucoup. La conversation roulait

(1) Ainsi : le sculpteur Fontenelle ; le peintre-verrier Coffetier-Stimbel, dessinateur de vitraux ; Viollet-le-Duc et Brunette, architectes distingués; Wandeling, sculpteur à Reims; Marquant, décorateur ; Bachelet, bronzier, et Corbon, menuisier.

ordinairement sur ces trois points : la construction de nouvelles sacristies, l'ornementation intérieure de l'église métropolitaine et les réparations extérieures qui comprenaient le couronnement des tours.

Il entrait surtout dans ses desseins de préparer, de restaurer pour la sainte Eucharistie une chapelle, surpassant toutes les autres par la richesse des marbres et des dorures, comme par la perfection des peintures et des vitraux. Cette chapelle eût été reliée et mise en communication avec le palais archiépiscopal, au moyen d'une tribune réservée à l'Archevêque pour l'adoration du Saint-Sacrement. La mort l'empêcha de réaliser ce projet (1).

Quelques-uns se sont imaginés que l'étude absorbait entièrement la vie du Cardinal au détriment de son diocèse. C'est une erreur que ses livres nombreux et son érudition extraordinaire ont contribué à accréditer, mais à laquelle les actes de son administration ont donné un formel démenti. Chose étonnante : dans ce prince de l'Eglise, l'évêque avait la taille du docteur ; le pasteur et l'administrateur valaient le théologien et le savant. Il me suffira de citer les faits qui suivent :

Tous ses prêtres, il les connaissait de vue ; leurs noms, leurs capacités, leurs vertus et leurs défauts, rien ne lui échappait. Il était doué d'un coup d'œil qui le trompait rarement sur la valeur de la personne qui lui était présentée. Il s'informait avec la curiosité d'un père de tout ce qui concernait le moindre de ses enfants ; aucun détail n'était au-dessous de lui, les nouvelles, indifférentes pour les autres, l'intéressaient vivement.

Pasteur vigilant, Mgr Gousset multiplia les paroisses en érigeant soixante succursales, avec le concours du gouvernement. Il établit une caisse de secours pour les invalides du sacerdoce, et une maison de prêtres auxiliaires, en faveur des curés malades, ou ne pouvant suffire aux travaux du ministère pastoral. Il appela six fois son clergé en synode, pour y

(1) Lettre de M. le chanoine Cerf.

rédiger des statuts qui dénotent autant la sagesse de l'évêque et le tact de l'administrateur que la science du théologien.

Le titre de métropolitain sembla revivre en lui avec ses anciennes prérogatives et sa légitime influence par la célébration de trois conciles provinciaux.

Il a donné onze fois la consécration épiscopale. La plupart de ses suffragants la tenaient de ses mains. C'était une grâce enviée de recevoir de lui la mitre et la crosse, comme pour les porter avec plus d'autorité.

Demandait-on son concours pour une fête? Le Cardinal était toujours prêt. Que d'églises, que de chapelles n'a-t-il pas consacrées ou bénies? Combien de premières pierres n'a-t-il pas posées? Que de cloches n'a-t-il pas baptisées? Il visita plusieurs fois les paroisses de son diocèse qui sont au nombre de sept cents, y compris les annexes. Ses tournées pastorales lui avaient conquis une popularité légendaire.

Simple, avenant, l'éminent pasteur trouvait naturellement le chemin des cœurs; à la ville comme à la campagne, les sympathies s'attachaient à ses pas. A son arrivée dans une localité il descendait de voiture, se laissant volontiers entourer par la population et s'ouvrant lui-même un passage à travers le flot populaire. Il n'était pas rare de le voir quitter le dais pour entrer en contact plus intime avec son peuple. Il aimait à se perdre dans la foule, tendant la main aux vieillards, bénissant les mères et leurs enfants, félicitant les uns, remerciant les autres, à tous adressant un de ces mots aimables qui égayait en même temps qu'il élevait les esprits aux pensées supérieures de la foi. Là était le succès du bon Cardinal. C'est dans ces circonstances qu'il lançait de ces propos heureux, excitant d'abord le rire, puis un enthousiasme indescriptible suivi parfois de chaleureuses ovations.

A l'église, le pasteur épanchait son âme dans des paroles qui, sans avoir rien d'académique, captivaient les cœurs. Il se plaisait à rappeler aux fidèles que la crainte de Dieu remplace la crainte des gendarmes; il leur montrait comment la Religion

aide à honorer les parents, à éviter les excès de boisson, à être sobres, vertueux, à remplir les devoirs de bon père et de bonne mère de famille. Il redisait combien Dieu est un père facile, tendre, miséricordieux et avec quelle sûreté l'ouvrier qui l'aime et le sert peut gagner le ciel, et l'une des meilleures places au paradis. « Aimez, répétait-il toujours, aimez bien N. S. Jésus-Christ, l'Eglise catholique son épouse chérie, le Pape, son vicaire sur terre ; obéissez à votre évêque, écoutez votre curé. »

Puis, à l'exemple d'un de ses vénérés suffragants, Mgr de Prilly, il ne manquait pas de recommander la sanctification du dimanche et la prière en famille. « Vous verrez ainsi, concluait-il, que la Religion en vous rendant plus patients, plus laborieux, plus obéissants et plus sages, vous rendra plus heureux en ce monde. » (1)

Tels sont les points sur lesquels l'archevêque de Reims insistait habituellement dans ses allocutions.

La cérémonie terminée, venait le repas qui était le moment d'une expansion digne mais toujours cordiale. Le Prélat y entretenait une conversation attachante, variée ; il se plaisait à interpeller chaque convive en lui disant un mot d'à-propos. Ordinairement, il donnait la note gaie par des traits spirituels, des saillies gauloises et des anecdotes piquantes.

Le dîner achevé, il se livrait à ses curés avec un aimable abandon. Il devisait joyeusement avec eux dans les allées du jardin, les provoquant parfois à arracher quelques arbustes sauvages, fortement enracinés dans le sol, et l'emportant sur tous les autres dans ce délassement champêtre par la vigueur de sa forte main (2).

Tandis qu'il chargeait son vicaire général de faire la visite canonique de l'église, le Prélat se réservait les rapports avec les fonctionnaires et les administrateurs de la commune. Il tenait à conserver les meilleures relations avec les déposi-

(1) *Vie de Mgr Garot,* par M. le chanoine Gillet.
(2) *Vie de Mgr Garot.*

taires de l'autorité dont il voulait s'assurer le concours pour le bien de la Religion et de ses prêtres. Aussi ce qu'il demandait lui était très rarement refusé. « C'est le moment propice, disait-il, pour rapprocher les esprits aigris ou divisés et trancher les difficultés administratives qui concernent les églises et les presbytères. »

Si, par devoir et par intérêt pour son diocèse, Mgr Gousset prenait volontiers contact avec les notabilités du pays, par inclination et par charité il se sentait attiré vers les pauvres, et les ouvriers qui ont surtout besoin des lumières et des consolations religieuses. Il était de ceux qui, plongeant dans l'avenir et pressentant l'avènement et l'influence de la démocratie, étaient pleinement convaincus qu'il ne fallait pas négliger l'éducation des classes inférieures et laborieuses, appelées un jour à gouverner les destinées du pays. « C'est parmi les travailleurs, disait l'éminent prélat, dans les milieux ouvriers aussi bien que dans les classes dirigeantes que l'action sacerdotale doit s'exercer. »

Démocrate, tel que l'a défini Léon XIII, il n'a cessé de prodiguer des marques de prédilection aux miséreux dont les sympathies lui étaient acquises. Il se plaisait à rappeler aux populations les principes évangéliques, à leur recommander les institutions chrétiennes qu'il proclamait « les seules capables de rapprocher l'ouvrier du patron, le pauvre du riche, le serviteur du maître, et de les porter les uns et les autres à s'aimer et à s'honorer mutuellement (1). » Eteindre les sentiments de haine, d'aigreur qui fermentent dans le cœur du travailleur, ainsi que l'égoïsme jouisseur qui domine trop souvent le propriétaire, en un mot faire cesser les conflits et établir l'entente entre celui qui apporte le capital et celui qui apporte le travail, tel a été le but constant des actes et des paroles du Cardinal Gousset. On peut dire qu'entrevoyant l'évolution sociale qui s'opère à l'époque actuelle, il a préparé l'union du

(1) Discours à la bénédiction du chemin de fer d'Epernay à Reims.

catholicisme et de la démocratie, ainsi que la marche moderne de l'Eglise au milieu de notre France, en voie de transformation, éprise surtout d'égalité civique.

Enfant du peuple, il abordait, sans les connaître, les derniers paysans, les derniers ouvriers. Les plus réfractaires, il les interrogeait sur leur famille, leurs travaux, leur industrie, leur manière de vivre et provoquait des causeries familières que l'on racontera longtemps dans les veillées des Ardennes, en bénissant la mémoire du bon Cardinal.

Un jour il parcourait, avec le curé de la paroisse, un village rempli, disait-on, d'esprits forts; sur son passage, se tenait un homme, la pipe à la bouche, le bonnet sur la tête, avec le regard moitié railleur, moitié stupide qui caractérise l'impiété en sabots. Le Prélat le devine, va droit à lui, ouvre sa tabatière et la lui présente en disant : « Vous êtes, je crois de mon âge, mon brave homme, comment est votre santé ? — Ah ! Monseigneur... ! et l'étonnement, la confusion, le respect lui ôtent la parole. Puis portant la main à son bonnet : Qu'y a-t-il pour votre service ? — Je vais voir, reprit l'Archevêque, une femme malade qui habite une ferme dans le voisinage, venez avec moi et vous m'y conduirez. »

Chemin faisant, le Pontife entre en conversation avec son étrange conducteur, s'informe de sa famille, de ses affaires, mêle quelques conseils aux encouragements, et le laisse aussi charmé qu'il avait été d'abord stupéfait. On se quitte à la porte de la malade. Le curé qui n'avait dit mot s'arrête sur le seuil de la maison. « Monseigneur, savez-vous à qui vous venez de parler ! C'est le plus mauvais sujet de ma paroisse. » — Je m'en doutais, mon cher curé, et c'est pourquoi j'ai prolongé l'entretien. »

Puis le Prélat entre chez la malade qu'il interroge, et apprenant que le médecin lui a ordonné les eaux des Pyrénées : « Vous irez aux eaux, mon enfant, je me charge de tous les frais. »

« Quelle bonne journée, disait un témoin de la scène; du même coup, Monseigneur a peut-être guéri un malade et converti un impie ! »

L'esprit démocratique du Cardinal se manifeste surtout au milieu des populations indifférentes qu'il charme par sa franchise et son affabilité, qu'il enthousiasme par les fines gauloiseries et les bons mots dont il avait le secret. Ainsi, en visitant Bannogne, il aperçoit un vieillard qui courbait le genou en tremblant. Le Prélat s'approche pour lui serrer la main, en le bénissant, et l'interpelle en ces termes : — Eh bien ! mon brave, il y a longtemps que nous voyageons tous les deux ? — Oui, répond le paysan, car j'ai servi. — Et moi aussi, répartit le Prince de l'Eglise. Et la foule surprise de répéter avec admiration : « Le Cardinal a servi. » — Oui, mes enfants, j'ai servi la messe. » — Et un éclat de rire sympathique souligne cette saillie gauloise que le Prélat accompagne d'un mot de salut : « Nous allons bientôt, ajoute-t-il, tirer tous deux à une seconde conscription. » Et montrant le ciel au paysan étonné : « Il s'agit d'obtenir là-haut un bon numéro. » A ce mot le silence se fait, puis l'enthousiasme succédant à la réflexion, le Prélat est porté en triomphe au presbytère.

A Laval-Morency, un paralytique se traîne péniblement à sa rencontre pour recevoir sa bénédiction. « Eh bien, mon ami, lui dit le Cardinal en lui tendant la main, les jambes refusent donc le service ! — Hélas ! oui, Monseigneur, je ne peux plus marcher. — Je vous plains; mais consolez-vous, il n'y a pas besoin de jambes pour aller en paradis. »

C'était le jour de la consécration de l'église Saint-Thomas de Reims. Au cours de la cérémonie, le Pontife fatigué demanda un fauteuil pour se reposer. Assis devant le portail, d'un geste il réunit autour de lui des ouvriers qui conversaient ensemble et les questionna sur leur travail et leur famille. Chaque réponse lui fournissait l'occasion de leur rappeler une pensée religieuse au moyen d'une parole aimable,

parfois originale. Vint le tour d'un bossu qui l'écoutait avec beaucoup d'intérêt. « Eh bien, mon ami, lui dit le Pontife, la nature ne vous a pas favorisé, mais soyez tranquille, vous aurez une bosse de gloire au paradis. — Monseigneur, répartit délicatement l'interpellé, le paradis pour moi c'est maintenant », tant il était heureux de parler avec le bon Cardinal.

A ces traits charmants, nous pourrions ajouter des anecdotes non moins intéressantes qui le rendaient de plus en plus sympathique. En traversant les villages, le Cardinal ne dédaignait pas de s'arrêter dans la maison d'un cultivateur, de visiter une étable; une écurie et de donner son avis sur la valeur d'un cheval. Il lui arriva plusieurs fois de quitter sa voiture et de saisir le manche de la charrue pour redresser un sillon irrégulier. C'est ce qu'il fit à Marguet, où eut lieu une scène inoubliable.

Apercevant un garçon de ferme qui labourait d'une façon maladroite, le Prince de l'Eglise, revêtu de la pourpre cardinalice, sans hésiter un instant, va directement au paysan : « Mon ami, lui dit-il, voulez-vous me donner votre charrue, je vous montrerai comme on la tient et comme on laboure, c'était mon premier métier. » Il saisit aussitôt l'instrument aratoire qu'il manie avec force et dextérité, il trace un long sillon bien droit et bien régulier, puis glisse une pièce de monnaie dans la main du jeune homme en lui remettant sa charrue, moins heureux d'avoir donné une leçon d'agriculture au laboureur émerveillé, que de lui avoir montré qu'il ne rougissait ni de son origine, ni de ses premières occupations, et que le travail des champs n'a rien de déshonorant, ni de méprisable.

C'est pourquoi Mgr Gousset aimait à revenir dans son pays natal où il apportait la même simplicité et la même popularité que dans son diocèse. Il y visitait ses parents, ses amis, ses voisins et finissait de proche en proche par aller s'asseoir dans toutes les maisons du village. Vicaire général, évêque, arche-

vêque, cardinal « c'était toujours notre Thomas », comme disait sa mère, tant il avait peu changé de caractère et d'allures sous la mitre et même sous la pourpre.

« Il a laissé les siens dans la condition modeste où Dieu les avait placés, trop simple et trop grand pour en rougir, trop juste pour les enrichir aux dépens des pauvres, trop délicat et trop scrupuleux pour faire servir son crédit à leur avancement dans le monde [1]. »

Toutes les classes de la société donnaient leurs sympathies à Mgr Gousset. Les élèves des lycées et des collèges aimaient et admiraient sa bonté assaisonnée d'originalité. Nous ne rapporterons que le fait suivant :

Le Cardinal assistait à la distribution des prix du lycée de Reims. Après le discours d'usage qui fut assez long, il se lève et réclame la parole. « Moi aussi, dit-il, je dois vous faire un discours, en trois points. Le voici : premier point, soyez sages ; second point, soyez sages ; troisième point, soyez sages. » Tout est dit. Et l'orateur se rassied au milieu d'une triple salve d'applaudissements.

Mais ce qui touchait et édifiait surtout ses diocésains, c'était la visite des cimetières que l'Archevêque ne manquait pas de faire après la cérémonie de réception. Précédé de toute la population, il se rendait processionnellement au champ du repos, bénissait religieusement les tombes, récitait les prières des défunts avec une émotion qu'il ne pouvait cacher et des accents de piété qui ranimaient dans les fidèles le culte des morts, hélas si négligé, à notre époque, quand il n'est point paganisé ou laïcisé.

C'est par ce mélange de foi et de dignité, de simplicité et de franche gaieté que l'Archevêque avait subjugué les cœurs et conquis une merveilleuse popularité.

Homme d'étude, théologien réformateur, évêque aimé, il fut encore un administrateur aussi sage qu'habile. S'il avait acquis

(1) *Eloge du Cardinal Gousset.*

beaucoup de science, il était né avec un bon sens et un jugement des plus remarquables. Pasteur d'un commerce sûr, on rendait hommage à sa discrétion, à sa prudence, tout en reconnaissant son esprit d'initiative et une certaine hardiesse dans le gouvernement de son diocèse.

Ses procédés n'avaient rien d'agressif, rien de dur, rien d'absolu. Inébranlable sous le rapport des principes, il était conciliant dans la pratique. Il savait soutenir les droits de l'Eglise et de son siège avec une mesure parfaite. Sa conviction, était que la Religion ne peut que gagner à la bonne harmonie des deux pouvoirs toutes les fois qu'il est possible de la maintenir. Tel est le témoignage qu'ont rendu à la mémoire du Cardinal Gousset, et l'évêque de Beauvais et le président du Sénat, et le maire de Reims.

Aussi, pendant son long épiscopat, l'éminent Pontife eut le talent d'entretenir avec toutes les autorités des relations pleines de courtoisie et de modération.

Il y a toujours eu unité dans son administration, car il en fût toujours l'âme unique. Ses vicaires généraux qu'il avait choisis parmi les hommes de foi et d'intelligence, appréciaient si bien la droiture de ses intentions, la sûreté de son coup d'œil et la pénétration de son jugement, qu'ils se regardaient moins comme les conseillers que comme les exécuteurs de ses volontés.

« Il est étonnant, disaient les membres de son conseil, avec quelle promptitude il se rendait compte d'une situation et jugeait un homme ; avec quel talent, il savait accommoder les choses et applanir les difficultés. Il fallait qu'une affaire fût bien envenimée, bien embrouillée, pour que sa clairvoyance n'en saisisse aussitôt le nœud et le dénouement, et que son habileté ne la menât à bonne fin ». Esprit supérieur, il porta sa supériorité partout, dans le maniement des hommes et l'expédition des affaires aussi bien que dans la chaire de théologie et l'étude des questions religieuses.

Mais la science du Cardinal Gousset comme théologien, sa

sagesse comme administrateur et sa popularité comme pasteur n'eurent d'égales que sa générosité et sa charité qui ont fait de lui un insigne bienfaiteur du diocèse.

Si nous récapitulons en effet ses libéralités soit aux églises, soit aux œuvres, soit aux pauvres, nous arrivons au chiffre colossal de plus d'un million.

La construction de l'église Saint-Thomas avec son ornementation a coûté à l'archevêque de Reims plus de deux cent soixante mille francs. (1) N'est-ce pas lui qui a fourni quatre-vingt quinze mille francs pour décorer, selon les plans de Viollet-le-Duc, la chapelle absidale de la Métropole! Ses dons au sanctuaire de la Vierge du *Rosaire* qu'il fit restaurer s'élèvent à quatre mille francs. Une somme de vingt-cinq mille francs a été consacrée à l'acquisition de l'autel monumental dont il a enrichi l'église de son pays natal. Le généreux prélat a mis, comme il aimait à le dire, une pierre dans toutes les églises que l'on a rebâties sous son pontificat, et elles sont nombreuses.

Ainsi il a donné quinze mille francs pour l'église Saint-André de Reims, autant pour l'achat du terrain destiné à la construction de l'église Sainte-Geneviève au faubourg de Paris ; dix mille francs pour la chapelle de Saint-Walfroy, autant pour consolider l'église romane du prieuré de Binson dont le pape Urbain II fut autrefois supérieur, trois mille francs pour l'église de Charleville ; quinze mille francs pour celle de Mouzon; mille francs à Fismes, ainsi qu'à Neuvisy, à Douzy, à Flize et à Librecy, etc.

Combien d'autres souscriptions sont restées inconnues !

Quelle part active et généreuse n'a-t-il pas prise à tant d'œuvres diocésaines dont il a été l'initiateur et le soutien. Chacun connaît ses largesses aux écoles ecclésiastiques. N'est-ce pas sous ses auspices, d'après ses conseils, et avec un concours effectif d'argent que plus de sept cent cinquante mille

(1) 261,183 francs.

francs ont été dépensés, soit pour restaurer et agrandir les séminaires de Reims et de Charleville, soit pour fonder et développer le collège de Rethel? S'agit-il d'acheter la maison occupée par les Lazaristes, il verse de sa bourse onze mille francs que nécessitait cette acquisition. La riche bibliothèque dont il fit don à l'archevêché, le Cardinal l'estimait cent vingt mille francs.

Non seulement le Prélat donnait largement pour les œuvres diocésaines, mais aussi pour les institutions de bienfaisance et de charité.

Les libéralités qu'il a faites aux curés de la ville, aux conférences de Saint-Vincent de Paul et aux bureaux de bienfaisance peuvent être évaluées à cent mille francs. L'orphelinat de Bethléem, la maison de retraite pour les ouvriers et d'autres établissements ont reçu de sa main généreuse des sommes considérables.

Ce n'était pas assez de donner, sans mesure, aux associations charitables, il les abritait dans son palais. La société de Saint-Vincent de Paul y avait son vestiaire; l'œuvre des Tabernacles, son ouvroir; les Dames de la Miséricorde, de la Maternité, des Asiles, des Crèches disposaient de sa plus belle salle pour les loteries.

En mettant le pied sur le seuil de cette basilique fameuse où les rois venaient épouser la France, Mgr Gousset avait annoncé aux autorités municipales comment il voulait lui-même épouser l'Eglise de Reims. « Votre désir est de soulager les misères du peuple et d'éteindre la mendicité. J'approuve cette pensée. Je ne suis pas riche, cependant comptez sur moi, car les pauvres sont mes enfants; ce que j'aurai je le partagerai avec eux; ce qui nous manquera, nous l'obtiendrons des fidèles que la fortune favorise, et de la bienfaisance de votre noble et antique cité. »

Tout le monde sait qu'il a tenu fidèlement sa promesse en se montrant constamment le père et le bienfaiteur de tous les malheureux. Aucune infortune ne venait à lui sans être

secourue, aucune misère ne lui tendait la main sans recevoir une aumône. Sa charité toujours agissante, ne connaissait point de bornes aux approches de l'hiver, comme aux heures difficiles. L'année 1847 est mauvaise, les affaires chôment, l'hiver est dur, les ouvriers souffrent, le Prélat va les visiter dans les usines et les fabriques, s'informe avec un paternel intérêt de leur situation, leur serre la main, leur abandonne toute sa bourse en les appelant ses *amis*, ses *enfants*, ses *chers ouvriers.*

Quand ses ressources sont épuisées, il se fait mendiant pour eux et plaide leur cause auprès des riches avec des accents dignes des Basile et des Chrysostôme. « Je le sais, leur disait-il, vous avez déjà beaucoup fait pour les malheureux, mais ce n'est pas assez d'avoir amorti pour un instant l'aiguillon de cette faim qui les presse et l'ardeur de cette soif qui les consume, ni de réchauffer pour un jour leurs membres glacés, ou de couvrir d'un vêtement les haillons de leur misère, tant que la charité voit des larmes à essuyer, des infortunes à secourir, des besoins à soulager, elle doit puiser dans son ingénieuse tendresse un zèle toujours renaissant et des ressources toujours nouvelles. »

Si la générosité du pasteur grandissait avec les misères du troupeau, elle se multipliait avec ses revenus. Sénateur, Cardinal, ses aumônes devinrent les libéralités d'un prince. Elles s'étendirent à tous les besoins de son temps et dans toutes les contrées du monde. Chaque année mille francs étaient réservés pour une de ses œuvres de prédilection : *La Propagation de la foi.* La détresse de Pie IX l'avait touché : vingt mille francs ont été versés de sa bourse dans la caisse du denier de saint Pierre. Les blessés de l'armée d'Orient, les victimes des tremblements de terre de la Guadeloupe, les malheureux chrétiens de Syrie, les écrivains et les publicistes que l'insuccès a jetés dans le dénûment, les ouvriers que les crises commerciales ont réduits à l'indigence, les familles que des revers de fortune ont précipitées dans le malheur, ou que les

inondations du Rhône et de la Loire ont laissées sans pain et sans asile, tout ce qui souffrait en un mot a trouvé aide, assistance et consolation dans la charité du Cardinal Gousset. Toutes les fois qu'un grand cri de détresse a frappé son oreille, toujours son cœur s'est ému et toujours sa main s'est ouverte.

Il nous est impossible de consigner ici toutes les aumônes et toutes les libéralités de ce pasteur aussi discret que généreux. Dieu seul a pu les connaître et les enregistrer dans le livre de vie. Mais des témoins véridiques nous attestent que sa charité allait jusqu'au dépouillement. A Besançon, c'est sa domestique qui nous l'apprend par les reproches qu'elle lui adresse. « Monsieur, lui disait-elle avec humeur, il n'y a point de plaisir à être à votre service, je n'ai jamais d'argent pour vous nourrir et vous donnez tout ce qui vous tombe sous la main, jusqu'à vos chaussures et vos chemises. »

A Reims, c'est la personne chargée de son vestiaire qui nous le révèle par les pieuses industries auxquelles elle était obligée de recourir pour lui procurer le strict nécessaire. Un jour, elle va trouver le Cardinal, et lui dépeint vivement la misère d'un pauvre homme qui manquait de tout, même de chemises. Le Prélat attendri remet aussitôt à la lingère une somme d'argent en lui demandant le nom de ce malheureux. « Le malheureux : Monseigneur, mais c'est l'archevêque de Reims qui n'a plus de linge. — C'est bien, reprit le Prélat en riant, mais n'y revenez plus. »

L'âge ne refroidissait pas les ardeurs de ce cœur charitable. De généreux qu'il était il devint prodigue au soir de la vie.

Nous connaissons le secret de ses prodigalités par les révélations de son fidèle économe (1).

« De temps en temps, le Cardinal lui demandait mille francs pour sa poche, ce qui voulait dire pour soulager les petites misères qu'il rencontrait chaque jour, et d'ordinaire cette somme

(1) Le chanoine Theurel.

disparaissait en moins d'un mois. Quelque temps avant sa mort, c'était le 1er octobre 1866, le Prélat témoigna le désir de conserver entièrement son mandat de sénateur qui était de sept mille cinq cents francs. « J'aurai quelques notes à payer, disait-il à M. Theurel, qui parfois faisait la sourde oreille à ses demandes, et puis l'hiver approche avec son cortège de maux pour les pauvres, j'ai besoin d'être riche. » Or, le 22 décembre suivant, il ne lui restait plus que cent francs et il n'avait acquitté qu'une facture de six cent trente francs, le prix d'une statue de saint Pierre. En moins de trois mois, sa main droite avait donné à l'insu de sa main gauche six mille sept cent soixante-dix francs. »

Cette générosité me rappelle les vers du poète [1].

> Il est si doux de rêver en silence
> Aux larmes qu'on a pu tarir...
> Oh! quand vous paraîtrez devant le juge austère,
> Vous direz : j'ai connu la pitié sur la terre,
> Je puis la demander aux cieux.

Le secret de tant de libéralités était en grande partie dans l'économie de sa vie habituelle, la simplicité évangélique de son train de maison et son parfait désintéressement.

Autant Mgr Gousset était généreux envers les autres, autant il était économe, je dirai presque avare pour lui-même. Jamais il ne s'est accordé un seul objet de luxe, se contentant de l'ameublement peu somptueux de l'archevêché. Il discutait beaucoup, même avant de se décider à acheter les choses de première nécessité.

Dans le splendide palais de l'archevêché, que les rois ont souvent honoré de leur visite, il demeura fidèle à ses modestes habitudes d'ancien directeur de séminaire, et bannit l'étiquette que son rang lui eût permis de garder.

La table était habituellement servie avec une simplicité édifiante. Depuis 1848, il avait vendu chevaux et voitures, et

(1) Turquety.

n'avait pour l'intérieur de sa maison que le personnel absolument indispensable : une cuisinière, un valet de chambre et sa nièce qui présidait à tous les services. Je me reprocherais de ne pas nommer ici Mlle Esther Gousset, qui avait hérité de la bonté, du dévouement, de la simplicité de son oncle, et qui a laissé une mémoire bénie à Reims.

Le désintéressement du Cardinal était vraiment complet. Il ne tenait pas à l'argent, ni aux objets précieux qu'il recevait souvent de la main du Souverain Pontife, ou de celle de l'Empereur. Chez lui, tout était au premier demandant, ou plutôt au premier occupant. Quand il voulait conserver quelque objet de valeur, il le portait lui-même au trésor de sa cathédrale.

Que dire aussi de sa bonté et de sa miséricorde? Sa bonté, elle éclatait envers le premier âge. Comme le divin pasteur, dont il était l'image, il répétait : « Laissez venir à moi les petits enfants », et il les caressait et les bénissait avec tendresse. Aussi quand il officiait, les mères ne manquaient pas de se placer dans les endroits où il devait passer, sachant que le plus grand bonheur du pontife était de prodiguer à l'enfance ses plus affectueuses bénédictions.

Traversait-il les villes ou les campagnes? Rien de plus touchant que de voir les parents aller à la rencontre du Prélat en lui présentant leurs enfants dans les bras. Si l'enfant pouvait marcher, il s'avançait vers le Pontife, sans crainte, attendant de lui un regard, une caresse et même parfois une friandise ou un petit cadeau. On savait que l'excellent archevêque ne sortait guère de son palais sans remplir ses deux poches l'une d'argent, l'autre de bonbons, et qu'il ne rentrait qu'après avoir épuisé sa bourse et ses provisions en faveur des pauvres et des petits [1].

Il était bon pour ses prêtres et spécialement pour ceux qui lui donnaient quelque sujet de mécontentement.

(1) L'abbé Clair. Mgr Besson.

On a dit que le Cardinal était dur, c'est une erreur, il était vif, oui ; comme toutes les âmes qui sentent profondément, il s'exprimait énergiquement. Dans les dernières années de sa vie, à cause de la maladie dont il souffrait, il était devenu irascible, il s'emportait facilement, c'est vrai, mais, comme il le disait si bien, dans la séance qui termina son dernier synode, son cœur restait toujours bon et dévoué à ses prêtres.

Un jour, un ecclésiastique âgé et infirme se fait porter au bord du chemin par lequel doit passer son archevêque. En le voyant, le Prélat se dirige vers lui, l'embrasse et mêle ses sanglots à ceux du vieillard. « Comme ils s'aiment », disait la foule attendrie jusqu'aux larmes.

N'est-ce pas le Cardinal qui prenait toujours le parti de l'indulgence, et qui temporisait jusqu'aux dernières limites?

N'est-ce pas lui qui versait des larmes lorsqu'il était obligé de punir, et qui accueillait toujours le premier signe du repentir ? Et quand il ne pouvait presser sur son cœur sa brebis égarée, n'était-ce pas lui qui la suivait de loin dans ses égarements et lui envoyait tous ceux dont l'influence pouvait être décisive ? Telle est l'affirmation d'un prêtre racontant ce qu'il avait vu.

« Qui n'admirerait, disait un de ses intimes, jusqu'à quel point il portait l'oubli des mauvais procédés à son égard. Consulté dans une circonstance grave sur le mérite d'une personne qui l'avait offensé grièvement, il fit taire tout ressentiment et rendit à cette personne le plus éminent service. Je l'ai vu presser contre son noble cœur des personnes qui lui faisaient des confidences volontaires; ses yeux se remplissaient de larmes; la faute était pardonnée (1). »

Non seulement les enfants et les prêtres avaient ses préférences, mais les condamnés à mort et les mourants lui inspiraient une pitié toute particulière. Plusieurs fois il descendit

(1) M. Sévestre, curé de Saint-Thomas.

dans les cachots de Reims et de Périgueux où il eut la consolation de préparer, pour l'expiation suprême, des criminels auprès desquels avaient échoué toutes les démarches et toutes les sollicitudes des aumôniers. C'est le souvenir de ce qu'il avait vu et entendu qui lui fit publier l'opuscule, dont nous avons parlé, sur la *Communion des condamnés à mort.*

Un malheureux ouvrier tisseur touchait à son dernier jour. Maudissant Dieu et la société sur son lit de mort, il repoussait le prêtre et les secours de la Religion. Seule auprès de lui, sa sœur le pressait de mettre ordre à sa conscience. — « Je t'en supplie, confesse toi. — Non. — Mais au nom de Dieu, au nom du Cardinal. — Le Cardinal! Ah ! Si tu obtiens de celui-là qu'il se dérange, je me confesserai... Mais il n'y a pas de risque qu'il vienne ici, ton Cardinal. »

Quelques moments après, la pauvre femme racontait tout à son archevêque. « Allons, partons, je vous suis. » Et le Prélat se rend dans la chambre du mourant. « Eh bien ! voici le Cardinal que vous avez demandé. » Mais la vue de la robe rouge avait déjà couvert l'ouvrier de confusion et d'étonnement... Il se confessa et mourut réconcilié avec Dieu et avec ses semblables.

Cette bonté expansive et populaire, qui se manifestait dans Mgr Gousset, loin de compromettre la dignité de son caractère de pontife, ne faisait que lui donner ce noble relief qui inspirait à la fois l'admiration et l'amour, la confiance et la vénération même chez ceux qui n'appartenaient pas à la religion catholique. C'est ce qu'atteste l'ambassadeur de Perse, Feroukh-Khan qui, après une visite faite à Reims en 1858, lui écrivait :

« Je me rappelle au souvenir de Votre Excellence et je ne veux vous dire que ceci : Si les ministres de toutes les religions imitaient Votre Excellence, la différence de ces religions serait bientôt changée en une union intime, et tous les peuples auraient les mêmes croyances. Comme le souvenir de Votre Excellence ne sera jamais effacé de mon cœur, j'espère

qu'une place me sera réservée dans l'amitié de Votre Eminence. »

Mais ce qui faisait ressortir la bienveillance et l'affabilité de Mgr Gousset, c'était son hospitalité. Laissons parler un ancien élève et ami qui venait souvent en goûter les douceurs [1].

« Il serait difficile, disait-il, à tous ceux qui ne l'ont pas éprouvé par eux-mêmes, de se figurer combien était obligeante et pleine de charme l'hospitalité qu'on recevait chez Mgr Gousset. On y trouvait véritablement la *corne d'abondance* des anciens, mais enrichie d'un cœur d'or et embellie des grâces de la charité chrétienne. A peine se présentait-on au vestibule, qu'aussitôt on se voyait, surtout si l'on appartenait à la famille des anciens amis ou des anciens élèves de Son Eminence, accueilli, fêté et embrassé comme un ami intime, comme un parent chéri. Le Prélat, habituellement livré aux études les plus sérieuses, quittait souvent toutes ses occupations pour vous adresser le premier la bienvenue et les paroles les plus gracieuses, comme s'il n'avait eu d'autre préoccupation que de vous bien recevoir. On prenait ensuite possession d'une chambre dans l'étage supérieur à celui des appartements de l'Archevêque, et là, jouissant du calme le plus parfait, on pouvait vaquer le plus librement possible, soit à ses devoirs de Religion, soit à ses études privées; car, selon la parole de l'aimable pontife, on ne le gênait pas, et il ne gênait pas non plus.

« Le matin, on avait toute facilité pour aller dire ou entendre la messe dans cette cathédrale qui touche à l'archevêché et qu'on revoyait toujours avec un nouveau plaisir. De neuf à onze heures, on allait présenter ses hommages à Son Eminence qui causait volontiers avec vous de toutes sortes de choses et vous mettait parfaitement à l'aise.

« Après le déjeûner, servi à 11 heures, une promenade était

(1) L'abbé Clair, professeur au Séminaire de Luxeuil.

organisée. Le Prélat vous conduisait ou vous faisait conduire de préférence dans quelqu'une de ces belles églises que l'on construisait sous ses auspices et dont il se plaisait à montrer les plans et les travaux. De retour, on se retirait dans sa chambre pour travailler ou pour prier; à six heures, la cloche vous appelait à la salle à manger pour le dîner. Là régnait toujours la plus aimable gaieté que le Cardinal entretenait par des mots piquants et des anecdotes curieuses qu'il racontait lui-même, ou qu'il faisait raconter à ceux qu'il savait féconds et habiles en cette matière. »

S'il aimait à égayer par ses traits d'esprit, il acceptait fort bien un bon mot, une plaisanterie dont il était l'objet. Un de ses compatriotes, (1) curé au diocèse de Besançon, venait chaque année passer quelque temps à l'Archevêché. Un jour, se trouvant seul dans un des salons où étaient étalés les insignes du Prélat, il se dit : « Si je m'habillais en évêque, en cardinal ». Endosser la *Magna Cappa*, prendre la mitre et la crosse fut l'affaire d'un instant. Il se promenait très satisfait de lui-même sous ce nouveau costume, il admirait son grand air, sa taille majestueuse; le contentement qui se révélait sur son visage indiquait suffisamment sa pensée : « Je ferais un bel évêque, se disait-il à lui-même ». Tout à coup la porte du salon s'ouvre ; c'est le Cardinal qui arrive en souriant : « Je vous y prends, mon cher abbé. — Savez-vous, répond le brave curé, qu'il fait bon revêtir la pourpre, porter la mitre et la crosse. — Ah! vous n'avez que le beau côté de la charge, mais vous n'en sentez pas les épines. — C'est vrai, Eminence, mais on n'en voit guère qui *mettent bas train* ». Et Mgr Gousset d'éclater de rire : — Vous méritez une récompense reprit-il, je vous donne un de mes plus beaux missels romains. »

« Dans la compagnie du savant prélat, on trouvait ordinairement une société d'élite, des évêques, des hommes de renom,

(1) L'abbé Bouvier, curé d'Ovanche.

des personnages considérables par leur position ou par leur science, venus de loin, heureux de faire le pèlerinage de Reims, pour voir, consulter et entendre Mgr Gousset. La dernière fois que j'ai visité l'archevêque de Reims, je me suis rencontré dans son palais, avec un vénérable évêque du Canada qui avait fait le voyage de France, spécialement pour prendre l'avis de l'auteur de la *Théologie morale*.

« Le moment du départ était-il arrivé, on quittait le palais archiépiscopal comme on quitte le foyer domestique, le cœur gros et plein de regrets; et Monseigneur couronnait toutes les générosités de sa cordiale hospitalité par une pressante invitation à revenir qu'il adressait sous une forme aussi originale que charmante. C'est ainsi qu'il disait un jour à plusieurs Francs-Comtois, pour lesquels son cœur avait un faible qu'il ne pouvait dissimuler : « Ecoutez, mes amis, quand on est bien reçu et bien traité dans un hôtel, on y descend toujours. La meilleure manière de me montrer que vous avez été contents de ma réception, c'est de revenir bientôt à l'hôtel de la Croix d'or », les Rémois nommaient ainsi l'Archevêché à cause du grand nombre de visiteurs qui y étaient reçus. »

Cette hospitalité si intime, si cordiale et si franche pour les amis, prenait des allures princières aux jours des congrès, des conciles, des sacres et des grandes réceptions. Reims a conservé longtemps le souvenir du 28 juin 1864, lorsque le majestueux bourdon de la Métropole, lancé à toute volée, annonçait l'arrivée de Mgr Flavio Chigi, archevêque de Myre, nonce apostolique à Paris.

On se souvient encore avec quels honneurs, le Cardinal entouré du clergé de la ville, reçut le représentant de Pie IX. Il ouvrit ses salons à toutes les notabilités rémoises qui vinrent saluer l'illustre visiteur. La soirée fut des plus brillantes et la réception à la cathédrale comme à l'archevêché, fut digne de celui qui allait devenir le cardinal Chigi.

La vaste basilique où devait officier le nonce apostolique, avait déployé toutes les richesses du sacre, toute la pompe de

ses cérémonies, et fait entendre la beauté de ses chants. Le représentant du Pape avait été tellement émerveillé qu'il put dire en toute vérité à son Eminence « La Basilique de Reims n'est surpassée que par la basilique de Saint-Pierre de Rome. »

Un grand esprit et un cœur plus grand encore, voilà ce qui avait fait du Cardinal Gousset le plus savant des évêques de son temps et le plus populaire des pasteurs ; ajoutons que cet esprit et ce cœur étaient dominés par une piété solide et éclairée. Nourrie d'une foi profonde, son âme ne se répandait pas en longues méditations, ni en manifestations vives et multipliées. Sa vie, réglée d'après les prescriptions de l'Eglise, n'était point chargée de pratiques extérieures Mais la pensée de Dieu planait toujours sur son cœur dont elle dirigeait les mouvements et sanctifiait les actions.

Pour l'éminent pontife, leçons, livres, visites pastorales, œuvres de dévouement, tout était acte de piété, parce que tout était union avec Notre-Seigneur. Sa grande, sa laborieuse prière c'était l'étude qu'il rapportait constamment à l'honneur de l'Eglise et au salut des âmes. Toutefois, à certains moments, cette dévotion calme et intérieure du Prélat, se produisait au dehors sous des formes saisissantes, dont restaient frappés les vicaires généraux ou les prêtres qui l'accompagnaient. Rien n'était plus édifiant que de le voir présider au sacre d'un évêque où à l'ordination de ses prêtres. (1) C'est alors qu'éclataient dans toute sa personne les flammes d'une piété séraphique et les transports d'une foi ardente qui l'identifiait entièrement à la divine mission dont il se sentait investi.

Quand, dans ces cérémonies, l'âme brûlante d'amour et fortement pénétrée de la grandeur de ses fonctions, le Pontife adressait à l'élu ou aux jeunes lévites du sanctuaire les questions prescrites par le cérémonial, son regard s'enflammait, sa voix s'élevait, prononçait chaque parole avec une lenteur calculée et prenait un ton particulier d'autorité et un accent

(1) Témoignage de M. Hannesse, vicaire général et de M. Bussenot, secrétaire, dans leurs notes sur le Cardinal Gousset.

extraordinaire de conviction comme pour les graver en caractères ineffaçables dans le cœur du nouvel évêque ou du nouveau prêtre.

Un autre trait de sa dévotion, c'était un culte filial pour la mère de Dieu qu'il honorait et qu'il s'était engagé à faire honorer dans le privilège de son Immaculée Conception. C'est pourquoi nous l'avons vu consacrer solennellement son diocèse à la Vierge conçue sans péché, chanter un hymne de louange dans le livre qu'il a composé sur le dogme défini le 8 décembre 1854, entreprendre tant de pèlerinages : à Fourvières, à Notre-Dame des Ermites, à Lorette, à Notre-Dame de Bon Secours. Le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires à Paris semblait avoir ses préférences; chaque année le Cardinal allait y dire la messe et présider une cérémonie. Il avait tenu à insérer son nom sur les registres de l'archiconfrérie et ne cessait de recommander à ses prêtres d'établir dans leur paroisse cette association, due à la piété de son vénérable ami, M. Dufriche-Desgenettes (1).

Nous ne parlerons pas de sa tendre dévotion envers saint Joseph, saint Pierre, saint Alphonse de Liguori et saint Thomas dont il multipliait les statues et les images dans son diocèse.

Un évêque aussi dévoué à Jésus-Christ et à l'Eglise romaine ne pouvait que favoriser l'extension des ordres religieux qui sont une partie intégrante du corps ecclésiastique. Léon XIII les appelle : « *l'honneur et la parure de la grâce spirituelle* »; le Cardinal Gousset les regardait comme *les paratonnerres de la société*. « Leur disparition, disait-il, causerait à la France d'irréparables dommages. » Aussi envoya-t-il plusieurs sujets de son diocèse à l'ordre naissant de Solesmes, prodigua sa bienveillance à dom Guéranger, et couvrit de sa puissante protection les bénédictins injustement attaqués.

Aux jésuites, il ouvrit sa ville épiscopale, les appela pour

(1) Curé de Notre-Dame des Victoires.

les retraites ecclésiastiques et leur confia l'œuvre des Allemands. Les chartreux, les capucins, les rédemptoristes, les lazaristes furent l'objet de sa sollicitude et de son assistance. Les assomptionistes de Nîmes et les salvatoristes de Sainte-Croix reçurent de lui des ouvertures. On doit à ses soins la fondation de la Providence, l'extension des communautés de l'Enfant-Jésus, de Sainte-Chrétienne, de l'Assomption, la reconstruction des couvents des Carmélites, de la Visitation, du Sacré-Cœur et de la Charité.

Le Cardinal encourageait et aimait d'une affection particuculière les personnes qui cherchaient à répandre les pratiques religieuses. Ainsi félicitait-il chaudement M[me] Givelet, M[me] Prosper de Muizon et beaucoup d'autres personnes qui mettaient toute leur ardeur à recruter des abonnements à la Propagation de la foi et de la Sainte enfance, à compléter les listes du rosaire vivant, à populariser le scapulaire, etc.

C'est au zèle du pieux archevêque qu'on doit la célébration alternative des Quarante heures dans chacune des églises et chapelles de Reims où tous les mois un *Triduum* d'adoration est célébré en l'honneur du Saint-Sacrement.

La *Propagation de la foi*, comme nous l'avons constaté, lui était particulièrement chère et fut l'objet d'un de ses mandements les plus éloquents. Aussi eut-il la consolation de voir le diocèse de Reims prendre un rang de plus en plus honorable parmi les diocèses de France qui soutiennent cette œuvre si admirable. Sur ses instances, le denier de saint Pierre devint prospère : la dernière quête prescrite produisit cinquante et un mille francs.

On sait que d'étroites relations s'étaient établies entre le Cardinal et Mgr de Ségur. Un commun amour ardent et passionné de l'Eglise de Jésus-Christ et du Pape, les avait engendrées. A la demande de son ami, dont il admirait la sainteté et le zèle apostolique, Mgr Gousset accorda non seulement ses sympathies mais une efficace protection à l'*Association catholique de Saint-François de Sales*. A plusieurs re-

prises, il intervint à Rome en faveur de cette institution naissante, que Pie IX se plaisait à appeler le complément de la Propagation de la foi, et à laquelle il donna de publics encouragements.

Grâce à cet appui tout particulier que reçurent les âmes pieuses, toutes les associations et les pratiques religieuses ont trouvé un asile à Reims. « Réunion des mères chrétiennes, Enfants de Marie, Garde d'honneur, Bibliothèque de Saint-Joseph, Catéchisme de persévérance affilié au Catéchisme de Saint-Sulpice, Confréries de la Vierge, de Saint-Joseph, du Rosaire, Association domestique, Prières pour les morts et les malades, toutes ces œuvres sont prospères dans la cité rémoise (1). »

Malgré sa foi vive et sa piété solide, l'éminent prélat éprouva pendant sa dernière année certaines frayeurs des jugements de Dieu, et quelques inquiétudes pour son salut. Mais loin de se laisser abattre et de se porter au découragement, il sentit bientôt sa confiance se ranimer et son cœur s'enflammer d'un amour plus ardent de Dieu et de l'Eglise. Si la mort arriva avec précipitation, elle ne le surprit pas, il y pensait sans cesse et s'y était préparé toute sa vie.

(1) M. le chanoine Deglaire.

CHAPITRE XIX

Derniers moments du Cardinal Gousset. — Souhaits de fête. — Congestion pulmonaire. — Les derniers sacrements. — Sa mort. — Regrets. — Ses obsèques. — Inhumation à Saint-Thomas. — Souscription pour un monument funèbre. — Inauguration du monument.

Depuis 1864, la vigoureuse constitution du Cardinal, ébranlée par la maladie, paraissait chanceler et s'affaiblir. Il était poursuivi par le pressentiment de sa fin prochaine dont il parlait à chaque instant ; cependant rien ne faisait prévoir une mort à bref délai. Son activité, loin de se ralentir, semblait se multiplier.

Reims l'avait encore vu le 7 octobre clôturer la neuvaine de saint Remi, et, le 1er novembre, officier pontificalement dans sa Métropole. Fidèle aux devoirs de sa charge, il venait d'envoyer à ses curés deux lettres pastorales : l'une prescrivant des prières pour le Pape, l'autre recommandant l'œuvre du denier de saint Pierre.

Toujours animé d'une tendre piété envers l'Eglise, il traduisait une prière, relative aux calamités présentes, et répandue à Rome avec l'autorisation du Souverain Pontife. Puis, se montrant jusqu'à la fin ce qu'il avait toujours été : l'évêque saint, laborieux, savant, il achevait la collection des statuts synodaux, quand sa plume fut soudainement brisée, après avoir écrit cette sentence qui résume la pensée de sa vie, le fruit de ses travaux : « Le confesseur ne doit pas laisser s'éloigner du tribunal de la pénitence le pécheur désespéré. »

C'était le jeudi, 20 décembre, veille de saint Thomas. La

ville entière apporte au Cardinal ses vœux de bonne fête. Très sensible aux souhaits affectueux du clergé, son cœur lui dicte pour chaque prêtre un de ces mots qui se gravent dans l'âme par leur à-propos autant que par leur cordialité. Il accueille tous ses visiteurs, le sourire sur les lèvres, les remercie de leur démarche, parle aux uns du travail qu'il termine, et dit aux autres, faisant allusion aux épreuves qu'il pressentait pour l'Eglise : « Priez mon saint patron de m'obtenir la grâce de l'imiter, s'il en est besoin, jusqu'au martyre. » Aux félicitations qui lui sont faites sur sa santé, il répond : « c'est vrai, je me porte bien. » A chaque audience, le Prélat ne dépose la plume que pour la reprendre, aussitôt le visiteur parti.

Mais hélas, cette lumière de l'Eglise de France venait de jeter son dernier rayon. A peine le bon Cardinal avait-il terminé ses nombreuses réceptions qu'il s'affaissait sur son canapé. Le domestique annonçant une dernière visite, le trouva anéanti. Il était entre cinq et six heures du soir.

M. Decès, son docteur et son ami, appelé en toute hâte, ne crut pas d'abord à la gravité du mal : « C'est, dit-il, un excès de fatigue que dissipera le repos de la nuit. » Le lendemain matin, même prostration, même anéantissement dans le malade, mais sans aucun symptôme alarmant d'après les constatations du médecin. Néanmoins, les familiers de l'archevêché s'inquiétaient non sans raison de cet état de somnolence continue, qui, sans ôter la connaissance, marquait une défaillance de la vie.

Le soir du vendredi, le malaise d'abord inexplicable se changea en une affection pulmonaire dont les progrès mirent en défaut toutes les ressources de l'art. Le samedi matin, le médecin au désespoir signala un danger imminent de mort qu'il se déclara, les larmes aux yeux, impuissant à conjurer.

Le moment était venu d'administrer les derniers sacrements à l'auguste malade qui n'avait plus que quelques

heures à vivre. On appela son confesseur, le Père Modeste, supérieur de la résidence des jésuites. Sa confession achevée, le Cardinal, en pleine possession de son intelligence, avec le calme et la foi qui le caractérisaient, reçut le viatique et l'extrême-onction, répondant lui-même aux prières de l'Eglise.

Ses intimes, ses familiers, tout le clergé de la ville se trouvaient là, étonnés, émus, ne pouvant croire au cruel événement qui se préparait. Après cette cérémonie, le Prélat recueillit ses forces pour remercier en souriant et bénir l'assistance qui priait avec lui et pour lui. Puis il ajouta : « Je ne suis pas aussi malade que vous pensez, je conserve l'espoir de guérir. » Dieu lui laissa cette confiance jusqu'à la fin.

Des sentiments de crainte et d'inquiétude pour son salut envahirent un instant son âme. Mais, rassuré par son confesseur et les personnes pieuses qui l'assistaient, le mourant entra dans une sérénité parfaite. On voyait d'heure en heure l'oppression monter; il restait calme, gardant l'espérance de vivre encore, achevant les prières ou les textes que lui suggérait le Père Modeste : *In manus tuas Domine. In te, Domine, speravi non confundar in æternum.*

Entre six et sept heures, Son Eminence accepta encore à boire, et un quart d'heure après il avait cessé de respirer. C'est le seul mot propre pour exprimer cette mort sans angoisses, sans agonie qui vint à lui cachée sous l'ombre rapide mais discrète d'un paisible sommeil. C'était le 22 décembre 1866.

Le lendemain, le monde catholique s'éveilla au bruit de la nouvelle la plus inattendue : le Cardinal Gousset n'est plus. On en croyait à peine le télégramme qui l'annonçait, tant le Prélat semblait défier l'âge, le travail et la fatigue.

« Le télégraphe, disait le journal le *Monde*, nous apporte une douloureuse nouvelle : Le Cardinal-Archevêque de Reims est mort d'une affection pulmonaire qui n'a duré qu'un jour. Le Cardinal était âgé de soixante-quinze ans. Les pauvres dont Mgr Gousset était le soutien, le clergé dont il était la

lumière, la France dont il pouvait, au Sénat, éclairer la politique par ses avertissements et ses conseils, le Saint-Siège enfin dont il a toujours été le défenseur le plus dévoué ressentiront toute l'amertume de cette perte. Au vide qu'elle laissera dans l'Eglise et dans l'Eglise de France en particulier, on mesurera la place que l'éminent Cardinal y occupait. »

Si cette mort soudaine et imprévue eut un douloureux écho à Rome, à Paris, à Besançon et à Périgueux, elle jeta Reims et le diocèse dans la consternation, je dirai même dans la stupeur. On eût dit une famille frappée dans son chef, dans son appui, dans son conseil, dans ce qu'elle avait de plus cher. Partout, un deuil aussi profond que la mort avait été inopinée; sept jours s'écoulèrent avant les obsèques ; ils furent pour le diocèse sept jours de regrets et de larmes, pour la ville de Reims sept jours de recueillement et de prières.

Dès que le corps fut embaumé et exposé dans une chapelle ardente, hommes, femmes, enfants, vieillards, toute la cité se rendit à l'archevêché comme en pèlerinage. On baisait l'anneau du défunt, et on faisait toucher à son corps toute sorte d'objets.

Une femme du peuple très âgée tombe au milieu de la foule. « Il en arrivera ce que Dieu voudra, dit-elle à ceux qui la relevaient, j'ai eu du moins le bonheur de voir encore une fois le Cardinal. »

L'éloge du défunt était dans toutes les bouches et l'émotion dans tous les cœurs. Quel respect pour sa tombe. Quelle puissance dans sa mort! Son souvenir suffisait pour terminer les différents que la justice humaine se sentait impuissante à calmer. Un juge de paix essaie mais en vain de réconcilier les parties appelées à son tribunal; c'étaient huit personnes divisées par des haines d'intérêt. Tout à coup le magistrat s'avise d'invoquer la mémoire du Cardinal; à ce mot les plaideurs se taisent. « M. le Juge, s'écrient-ils, faites comme vous l'entendrez ; par respect pour notre archevêque, nous acceptons votre décision. »

Après la mort du Cardinal, le chapitre métropolitain procéda à l'élection du vicaire capitulaire. Son choix se porta sur M. Lambert qui prit M. Querry pour assesseur et M. Hannesse pour trésorier. Ainsi fut continuée l'administration de Mgr Gousset.

Pendant ce temps-là, on préparait à la cathédrale la solennité des funérailles. Tous venaient la visiter pour s'assurer qu'elle serait digne du Prince de l'Eglise dont on allait célébrer les obsèques. « Sais-tu ce qu'on fait là, dit un ouvrier à un de ses camarades? Eh bien ! c'est le commencement d'une canonisation. »

Le jour de la cérémonie funèbre est arrivé. La douleur a fait place à l'admiration, pour ne pas dire à l'enthousiasme. Des prêtres et des évêques accourus des extrémités de la France viennent saluer une dernière fois les uns, un vieux maître, les autres un vieil ami. Toutes les dignités de l'Eglise et de l'Etat s'échelonnent autour de sa dépouille mortelle. Nous rapportons, d'après les journaux de Reims, qui se complètent l'un l'autre, le récit des funérailles du Cardinal Gousset; cette lecture nous montrera que s'il fut honoré comme un prince, il fut regretté comme un père, que toutes les voix s'unirent pour le louer et que tout dans ses obsèques prit un caractère triomphal.

« Les funérailles du Cardinal-Archevêque de Reims eurent lieu le 29 décembre.

« Cette belle cérémonie a dû son principal éclat et surtout son aspect touchant à la piété publique qui n'a cessé de se manifester dans toutes les classes de la société. Chacun a voulu dire un dernier adieu, ou plutôt mériter une dernière bénédiction en honorant la mémoire du pasteur, du père bien-aimé dont les diocésains accompagnaient en pleurant la dépouille mortelle.

« Qu'il est grand ce prélat, qu'il est puissant dans la tombe, comme il repose dans la paix du Seigneur! s'écriait-on en apercevant ses traits vénérables. »

Dès huit heures du matin, le clergé et les dignitaires de la ville et du département arrivaient dans la cour du palais épiscopal. Le corps du Cardinal, revêtu des ornements pontificaux, était exposé sous un dais au pied du grand escalier, le visage découvert, les traits parfaitement conservés. On s'agenouillait en le bénissant, puis on se rendait dans les salles d'attente où se formait le cortège. On vit arriver successivement les membres de la famille, les évêques de Châlons, de Soissons, de Beauvais, d'Amiens, de Saint-Dié accompagnant Son Eminence le Cardinal de Rouen, ancien élève de Mgr Gousset. MM. les préfets de la Marne et des Ardennes, MM. les sous-préfets de l'arrondissement et des arrondissements voisins, MM. les généraux, marquis de Liniers et le baron de Susbielle. MM. Périer et Goërg, députés de la Marne, M. le maire de Reims et ses quatre adjoints, les membres des tribunaux civils et de commerce, les professeurs de l'Université, les membres de l'Académie et des corps enseignants, les conférences de Saint-Vincent de Paul et les diverses députations de Besançon et de Périgueux (1).

A neuf heures, le cœur du Cardinal, enfermé dans une urne d'or aux armes de Son Eminence, fut conduit par les évêques et déposé dans la grande salle, où M. Amelin, préfet de la Marne, prenant la parole, s'associa aux regrets et à l'émotion de l'assemblée par un discours qui produisit un émouvant effet.

« Il faudrait, dit-il, la voix d'un grand orateur, surtout d'un orateur chrétien pour exprimer les pensées qui viennent nous assaillir à ce moment solennel où les dépouilles mortelles d'un prince de l'Eglise vont quitter sa demeure terrestre pour être transportées au lieu du repos si justement indiqué par ses dernières volontés et par la reconnaissance publique. Mais, lors même que je me reconnaitrais les qualités nécessaires

(1) Le cardinal Mathieu avait délégué M. Perrin, vicaire général. Le chapitre de Besançon était représenté par le chanoine Nicod, et le Grand Séminaire par les directeurs Farey et Vuillemot.

pour apprécier dignement les titres de gloire que lègue le Cardinal Gousset, j'y renoncerais devant ces saintes dépouilles : je sens dans ma voix plus de pleurs que de pensées. C'est en vain que je voudrais vous peindre cette grande figure d'Apôtre et de Père de l'Eglise, d'autant plus grande qu'elle emprunte aux débuts de son existence tout le merveilleux des premiers âges chrétiens, vous raconter les origines de cette grande existence, préludant par la vie pastorale à l'exercice du ministère sacré, vous montrer cette houlette de berger se changeant, par une de ces vocations qu'explique seule l'intervention divine, en crosse archiépiscopale ; je serais interrompu forcément par des souvenirs trop intimes, et je ne puis trouver devant ce cercueil d'autres paroles que celles qui peuvent exprimer une douleur vraiment filiale. Oui, j'aimais sincèrement, profondément notre saint Archevêque, et je le dis, sinon avec orgueil, du moins avec une profonde reconnaissance : j'en étais aimé. »

Puis, le préfet, après avoir loué les vertus du défunt, termine par ces touchantes paroles : « Lorsque je reçus la première nouvelle de l'état de l'Archevêque, je désirai avoir sa bénédiction, mais le télégraphe fut moins rapide que la mort ; cette bénédiction qui eût été pour moi si précieuse, j'espère que notre saint Archevêque nous l'adressera à tous du haut du ciel. »

Le sous-préfet de Reims, Joret des Closières, président annuel de l'Académie, avait été chargé d'exprimer, au nom de ses collègues, les sentiments de reconnaissance et la douleur profonde dont était animée la société que le savant et saint Prélat avait particulièrement aimée et encouragée.

« Fils de ses œuvres, ne relevant que de son seul mérite, le Cardinal Gousset n'a jamais oublié que l'étude fut la gloire et la consolation de sa vie. Comprenant les avantages que les gens de lettres peuvent trouver dans la société de leurs confrères, il fonda l'Académie de Reims ; et après avoir été l'initiateur de nos travaux, il est demeuré le protecteur constant et dévoué de notre compagnie. »

Ayant ensuite célébré ses mérites privés et publics, le président de l'Académie ajoute : « Il n'avait pas attendu la mort pour être charitable, il a été l'exécuteur testamentaire de ses legs pieux. Aussi est-il mort comme un prêtre doit mourir : sans argent et sans dettes, occupé jusqu'au dernier souffle du troupeau que Dieu lui avait confié. Ce sera un des meilleurs souvenirs de ma vie d'avoir été honoré de l'amitié de Mgr Gousset. A défaut d'autres enseignements, j'ai du moins appris par son exemple que la volonté et la patience sont les qualités nécessaires de la responsabilité, et qu'en politique la plus sûre des habiletés est de suivre les inspirations d'une conscience honnête et indépendante.

« Le Cardinal Gousset descend dans la tombe environné des regrets de son diocèse, après avoir vaillamment accompli la haute mission que la providence lui avait assignée. La douleur publique lui fait en ce moment le seul cortège que puisse ambitionner un évêque.

« En face de l'éternité, il a pu se mettre en paix avec lui-même parce qu'il fut toute sa vie en règle avec le devoir, et lorsque le moment suprême est arrivé, il a remis à Dieu une des âmes les plus parfaites qu'il ait jamais formées.

« La postérité commence aujourd'hui pour l'illustre et vénérable Cardinal. Nous pouvons espérer que tout ce que nous avons aimé et admiré en lui vivra éternellement dans l'esprit des futures générations. »

C'est après ces deux discours qu'a eu lieu la levée du corps. Le cortège s'est dirigé vers la cathédrale dans l'ordre suivant : d'abord la troupe de ligne et les sapeurs pompiers qui protégeaient le défilé, les députations des couvents, les élèves des écoles communales et des Frères, les séminaristes, le clergé, les dignitaires, les évêques coiffés de leur mitre, portant la chape noire, et le cardinal de Bonnechose, présidant la cérémonie. Puis venait l'urne renfermant le cœur de l'illustre défunt escortée de plusieurs chanoines, enfin le corps du Pontife étendu sur un cercueil richement orné, porté alternative-

ment par les Frères des écoles chrétiennes, par des prêtres et des ouvriers.

La population se pressait aux alentours du palais; et parmi cette foule innombrable, la même pensée, la même émotion, le même deuil se manifestaient sur tous les visages qui s'inclinaient respectueusement devant les dépouilles chéries du Prince de l'Eglise.

Les cordons du char funèbre, au nombre de douze, étaient tenus par MM. les préfets de la Marne et des Ardennes, les sous-préfets de Reims et de Rethel, les députés du corps législatif, les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce, M. le directeur de l'école de médecine et le procureur impérial, le vice-président de l'Académie et le proviseur du Lycée.

Le corps, reçu à l'entrée de la cathédrale par les évêques, fut conduit sous le catafalque dressé au milieu du chœur.

Au-dessus était figurée une tombe couverte de la *magna cappa* et surmontée de quatre oriflammes aux chiffres de Son Eminence.

Le chœur était tendu de noir. Un immense velarium, traversé d'une grande croix d'argent, cachait le fond de la cathédrale. Des écussons, aux armes du Cardinal, ornaient les pilliers du chœur, ceux de la nef étaient à leur base voilés de noir.

La messe a été chantée par Mgr Dours, évêque de Soissons, tandis que Son Eminence, le cardinal de Bonnechose, était au trône. Ensuite Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, monte en chaire pour retracer le caractère et les actes de celui qu'il vénérait comme son père dans l'épiscopat.

« Ah! s'écrie l'orateur, si pour remplir dignement ma tâche, il ne fallait que le cœur, s'il ne fallait que la plus tendre et la plus respectueuse reconnaissance envers le Prince de l'Eglise qui daigna me consacrer évêque dans ma cathédrale, me diriger par ses conseils, m'entourer d'une affection que j'oserai appeler privilégiée et paternelle, je serais certain d'être élo-

quent et de répondre à votre attente. Bon et vénéré Cardinal, vous me connaissiez depuis longtemps, mais vous ne saviez pas encore combien je vous aimais, quelle joie j'éprouvais à jouir de vos entretiens intimes, soit dans votre palais archiépiscopal de Reims, soit dans votre modeste demeure à Paris! Quelle confiance sans bornes m'inspirait votre sagesse. »

L'évêque de Beauvais dépeignit à grands traits la figure du Cardinal comme docteur, comme évêque et comme Père. « Voilà, s'écria-t-il en terminant, la faible esquisse de cette existence si remplie, si noble, si grande. Nous y voyons briller la piété avec l'indulgence, la science avec la modestie, la simplicité avec la grandeur, le zèle apostolique avec la prudence, un dévouement profond au Saint-Siège, une tendre dévotion envers la sainte Vierge, une charité inépuisable. Quelle vie! et quels exemples!

Après les éloquentes paroles de Mgr de Beauvais, eut lieu la translation du cœur dans la chapelle absidale (1) ce qui

(1) Le Cardinal avait fait ériger dans la chapelle absidale deux colonnes de bronze surmontées d'urnes cinéraires. Dans l'une étaient enfermés les cœurs des trois cardinaux de Lorraine : Charles de Lorraine, archevêque de Reims de 1538 à 1574 ; Louis, cardinal de Guise, archevêque de 1574 à 1588 et Louis de Guise, cardinal de Lorraine, archevêque de 1605 à 1624. L'inscription suivante en or et en émail, est tracée sur le vase : Corda : Eminentissimorum Cardinalium. Caroli, a Lotharingia : Ludovici, a, Guisio, et Ludovici a Lotharingia Archiepiscoporum Remensium.

L'autre colonne etait destinée à recevoir le cœur du Cardinal Gousset; elle porte l'inscription suivante :

Eminentissimi : et : Reverendissimi
D. D. Thomæ : Mariæ : Joseph
S. R. E. tituli : sancti : Callixti : Presbyteri : Cardinalis : Gousset
Archiepiscopi : Remensis.
Capellæ : hujus : insignis : Ecclesiæ : metropolitanæ : Remensis
Restauratoris : munifici
Consumptum : Romanæ : Ecclesiæ : ac : Summi : Pontificis : amore
Augustissimum : Cor
in : terus : haec : Urna
in : cœlis : manus : Dei
Recepit.
Anno : Domini : MDCCCLXVI : XXIX : Decembris
Corpore : deposito : in : Ecclesiæ : sancti : Thomæ : Remensis

émut vivement la population. M. le chanoine Cerf enferma dans l'urne mortuaire, avec le cœur du Cardinal, l'inscription suivante : « Dans cette urne, le 29 décembre 1866, a été déposé le cœur d'Eminentissime et Révérendissime Thomas-Marie-Joseph Gousset, Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Callixte, restaurateur magnifique de cette chapelle. Ce cœur auguste qui sur la terre était consumé d'amour pour la sainte Eglise romaine et pour le Pape, est maintenant dans la main de Dieu. Le corps est déposé dans l'église Saint-Thomas de Reims. »

Ainsi les vénérables restes du défunt furent partagés entre les deux églises qui semblaient y avoir le plus de droits. A la Métropole, le cœur qui battait si fort pour sa gloire ; à Saint-Thomas, le corps de celui qui veut attendre la résurrection au milieu de ses chers ouvriers.

Après les cinq absoutes données par les évêques et le cardinal, le cortège part pour Saint-Thomas. Le parvis est encombré par la foule dont l'attitude n'a pas cessé un seul instant d'être pieuse et édifiante. Toutes les maisons sont revêtues de tentures de deuil, partout les réverbères sont allumés et garnis de crêpe. Des milliers de spectateurs se penchent aux fenêtres, montent sur les toits, sur les terrasses, ou couvrent les arbres d'où l'on peut encore apercevoir le bon Cardinal. On disait dans cette foule naïve : « C'est bien, Monseigneur est honoré comme il eût désiré l'être. Que ne peut-il revenir un moment pour voir son triomphe ».

Chacun se découvre avec respect, beaucoup se pressent vers le char funèbre et apportent, les uns des bagues, des bijoux, les autres des chapelets, des objets de toute sorte pour toucher les dépouilles bénies de l'auguste prélat.

Le cortège a traversé successivement les rues Tronçon-Ducoudray, de Vesle, Talleyrand, Noël, la grande allée des Promenades jusqu'à l'Arc Romain sous lequel ont passé les premiers Apôtres saint Sixte et saint Callixte, enfin le faubourg Saint-Thomas.

Partout la profonde vénération, l'attachement le plus vif pour l'Eminent Cardinal se sont manifestés par mille attitudes, mille détails qu'il est impossible de rapporter, mais dont l'ensemble a saisi tout le monde. Enfin le cortège s'est arrêté devant l'église érigée par Mgr Gousset.

M. Werlé, enfant du peuple comme le Cardinal, parvenu comme lui par son travail, ses talents et ses vertus au faîte des honneurs et des richesses, uni d'amitié avec lui, et associé magnifiquement à ses œuvres, jette un dernier regard sur le Prélat si regretté et se fait l'interprète de la population, en termes que nous sentons le besoin de reproduire :

« Représentant la ville de Reims à double titre, je ne puis laisser fermer cette tombe sans adresser un dernier adieu à l'éminent Prélat qu'elle nous ravit à jamais.

« Je n'entreprendrai pas de faire ressortir à vos yeux l'étendue de la perte irréparable que nous faisons. Vos traits assombris par l'amertume de vos regrets, vos cœurs attristés me disent assez qu'elle est comprise.

« Ma voix serait impuissante également à vous dire les précieuses qualités qui distinguaient notre vénéré Pontife, sa piété, sa bonté, la droiture de son cœur, sa haute intelligence, son devoir, sa modestie, sa bienveillance, sa charité.

« Déjà dans une autre enceinte sacrée, un organe plus autorisé, en rendant hommage à ses rares mérites, s'est fait l'écho de l'opinion publique dans des termes si éloquents et si touchants que je craindrais d'en affaiblir les effets. Mais laissez-moi vous dire et affirmer que nous perdons dans la personne du Cardinal Gousset :

« L'Eglise, l'un de ses plus fermes appuis ;
« L'Empereur un dévouement inaltérable ;
« L'épiscopat l'une de ses lumières ;
« Le diocèse un guide sûr, juste et bienveillant ;
« La ville de Reims, son meilleur citoyen ;
« La famille, un chef dont elle a le droit de s'enorgueillir ;
« Notre population, un protecteur et un père ;

« Nos pauvres enfin, un bienfaiteur d'une charité inépuisable.

« Titres nombreux à notre admiration autant qu'à notre reconnaissance : deux sentiments qui resteront étroitement unis dans la conscience publique. Et ici ma voix se raffermit, car j'ai la certitude d'être l'interprète fidèle de toutes les pensées en disant à notre bien-aimé Archevêque : Merci, au nom de la ville, de tout le bien que vous avez fait.

« Merci, au nom des pauvres, de toutes les consolations répandues, de toutes les souffrances soulagées.

« La vive gratitude que nous avions survivra à cette noble existence trop tôt éteinte ; souvent elle se manifestera d'une manière éclatante, et lorsque je vous proposerai d'élever à cette place un mausolée digne de la mémoire de Son Eminence, je serai certain d'aller au-devant de vos vœux unanimes, de rencontrer le concours de toute la population ; à côté de l'or du riche se placeront le denier de la veuve et l'offrande empressée de l'ouvrier.

« Tous, nous et nos arrière-neveux, nous viendrons dans cette église érigée par sa munificence rendre un pieux hommage au prélat tant aimé dont le rang élevé commandait le respect, dont les rares qualités imposent la vénération et dont nous nous séparons en disant : Eminence, votre nom restera cher aux Rémois. »

Mais l'oraison funèbre prononcée par les ouvriers du quartier Saint-Thomas dépasse toutes les autres. Ils disaient avec bonheur et fierté en regardant ce corps confié à leur garde, dans lequel ils voyaient d'avance une relique : « Nous avons maintenant notre saint Remi. »

Après une nouvelle bénédiction donnée par les évêques, le corps du Cardinal fut placé dans l'intérieur de l'église. L'assistance une fois retirée, le cercueil a été fermé et déposé dans la chapelle de Saint-Liguori.

De retour à Rouen, le cardinal de Bonnechose interpréta ses sentiments et ceux des prélats dans la lettre suivante, qu'en leur nom et au sien, il écrivit au maire de Reims :

Rouen, le 31 décembre 1866

« Monsieur le maire, contraint par des devoirs impérieux de quitter Reims le jour même de la triste cérémonie qui nous avait réunis, je n'ai pu vous témoigner combien mes vénérables collègues et moi nous avons été touchés des sentiments que la population de cette ville a fait paraître pour le pieux et savant Cardinal-Archevêque qu'elle a perdu.

« Les regrets universels qui se sont manifestés dans cette circonstance douloureuse ont été le plus bel hommage rendu au pasteur par son troupeau bien-aimé. C'était, dans toute la vérité de l'expression, des enfants qui pleuraient un père.

« Dans cette longue et funèbre solennité, il n'y avait rien de commandé, rien d'officiel, tout était simple, spontané et empreint d'une affection sincère et profonde qui avait peine à se contenir. Une ville assurément s'honore quand elle honore ainsi la mémoire d'un pontife, dont toute la vie a été une vie de foi, de science et de charité. Vous même, Monsieur le Maire, vous interprétiez avec l'accent du cœur les sentiments des habitants de Reims, lorsque, voulant déposer un dernier hommage au bord de cette tombe qui allait se refermer, vous avez senti votre voix étouffée par l'émotion.

« Heureuse la cité où le dévouement et les vertus apostoliques inspirent encore une telle reconnaissance! Heureux les citoyens qui trouvent dans leurs magistrats des organes si fidèles de leur vénération et de leur filiale affection pour celui qui représentait si dignement, au milieu d'eux, la religion du Dieu d'amour et de vérité. Mes vénérables collègues et moi nous éprouvions le besoin de vous dire quelle vive et consolante impression nous avait laissée le touchant spectacle dont nous avions été témoins, dans la ville de Reims, aux funérailles de son Archevêque. »

A cette lettre nous joindrons les paroles que le président du Sénat consacra à la louange de son éminent collègue [1] :

(1) Séance du 15 février 1867. M. Troplong.

« Le Cardinal Gousset était une des lumières modernes de la théologie, et son influence a été considérable dans les études ecclésiastiques. Il n'était pas de l'école de Bossuet, ni de celle des grands magistrats d'autrefois qui, pour me servir des expressions de d'Aguesseau, considéraient les principes gallicans comme un bouclier, et non comme une arme offensive et hostile. Mais il ne fit jamais servir les doctrines professés par lui sur les relations de l'Eglise et de l'Etat, à jeter des embarras dans les affaires qui les mettaient en présence. Mgr Gousset était, par nature, un esprit modéré. Sa science approfondie des choses et du temps n'avait fait que fortifier sa disposition à se tenir dans les hautes régions de la piété, éloigné des conflits et du bruit des controverses imprudentes.

« Apôtre évangélique dans l'Eglise, il était un Français dévoué dans l'Etat, et personne n'a mieux réalisé que lui dans la pratique l'union cordiale des deux puissances. »

Si toutes les voix s'accordèrent pour rendre hommage au mérite de Mgr Gousset, toutes les plumes s'unirent pour faire son panégyrique. *Le Moniteur* du 28 décembre 1866, après avoir parlé de ses qualités et de ses vertus s'exprimait ainsi : « Aujourd'hui nous n'avons que quelques mots à dire des profonds regrets et de la mémoire vénérée que laisse dans les rangs du Sénat la mort de Monseigneur le Cardinal Gousset. Il avait su réserver dans sa vie une place à la politique. Son esprit prudent et ferme en avait compris et accepté les devoirs. A côté du prélat était toujours le bon citoyen. Il se réjouissait des triomphes de la patrie, il applaudissait à sa prospérité développée, à son prestige étendu, à sa puissance chaque jour accrue.

« Il s'appliquait à faire rayonner autour de lui les sentiments patriotiques. On peut dire du Cardinal Gousset que jamais plus sûre conscience n'a pratiqué les préceptes du divin Maître : Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Le jour des obsèques, le maire de Reims, s'inspirant du

vœu de toute la cité, avait manifesté le dessein d'élever un monument à la mémoire du regretté Cardinal. Dès le lendemain, une commission était organisée en dehors de toute influence administrative (1). Des listes de souscriptions circulèrent dans Reims et dans le diocèse ; en quelques jours, ellès furent couvertes de signatures et produisirent un capital de vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-trois francs cinquante centimes provenant de douze mille cent soixante-un souscripteurs, dont onze mille sept cent vingt-cinq appartenaient à la ville métropolitaine.

Un grand nombre de curés, (2) les paroisses de Charleville, de Mézières, de Rethel, de Sedan, de Rocroy, de Fismes, de Rumigny, de Ludes etc., participèrent à cette souscription. La classe des travailleurs, des ouvriers était largement représentée sur la liste. Parmi ces douze mille souscripteurs, neuf mille quatre cent soixante douze versèrent des sommes inférieures à un franc et deux mille sept cent quarante-quatre des sommes supérieures.

L'argent de la souscription une fois centralisé, la commission décida qu'à l'endroit indiqué par Mgr Gousset, on élèverait sur un socle en pierre noire de Givet et en granit gris de Bretagne, une statue de marbre blanc représentant le Cardinal revêtu de la Magna Cappa, à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers le ciel, tel qu'il était priant à la cathédrale.

L'exécution en fut confiée à l'habile ciseau du sculpteur Bonnassieux, bien connu dans le monde des arts (3). Tout le monde convient qu'il a fait un véritable chef-d'œuvre. « Comme c'est bien notre bon Cardinal, disaient les Rémois, en regardant le beau marbre qui semble vivant ». Il a coûté vingt mille francs. Le reste de la somme recueillie a été employé à

(1) M. Werlé en fut le président et M. Achille Sénart le trésorier.

(2) Plus de 250.

(3) M. Bonnassieux, grand prix de Rome, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, qui a fait les bustes de Ballanche et d'Ampère de Lyon ; qui est l'auteur des statues de Jeanne Hachette, du Père Lacordaire, de Mgr Darboy, archevêque de Paris, de Notre-Dame de France au Puy.

décorer la chapelle de Saint-Liguori qui est la chapelle du tombeau. On y admire une grande verrière où sont retracées les différentes phases de l'existence du Prélat, depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

L'inauguration solennelle du monument eut lieu le 14 mai 1872, sous la présidence de Mgr Landriot, archevêque de Reims.

Six ans après les funérailles, la cité avec ses magistrats et ses notabilités se mettait en mouvement au souvenir du Cardinal et retrouvait quelque chose de son pieux empressement du mois de décembre 1866. Après la messe exécutée par la maîtrise de la cathédrale et célébrée par Mgr Tourneur, vicaire général, M. Werlé, au nom de la commission du monument, adressa de magistrales paroles à l'archevêque et à toute l'assemblée.

« Nous venons, dit-il, de mettre sous la garde de Dieu, du clergé, de la population présente et future ce monument que la reconnaissance des Rémois éleva à l'éminent prélat qui, pendant 26 ans, avec tant d'éclat, a administré le diocèse de Reims. »

Puis, faisant ressortir les rares vertus qui distinguaient Son Eminence, le président de la commission parla de cette piété qui non seulement par ses prières, mais encore par l'exemple, se consacrait au salut de tous, de cette science profonde où les plus instruits puisaient des enseignements, de cette haute sagesse, de ce sens droit qui réservait à tous et en toute circonstance, un conseil utile et paternel, de cette rigidité de principes qui ne le rendait sévère que pour lui et le laissait indulgent pour autrui, de cette bonté et de cette charité évangéliques qui relevaient toutes les défaillances et ne laissaient aucune misère sans secours.

« Mille voix, ajouta-t-il, s'élevèrent spontanément pour qu'un mausolée vînt orner le tombeau. C'est en leur nom que nous posons ce marbre qui, sous l'habile ciseau de M. Bonnassieux, a trouvé avec la ressemblance parfaite le senti-

ment religieux qui caractérise si bien celui que nous ne voulons pas oublier.

« Ce monument qui résistera, nous l'espérons, à l'action du temps, dira aux siècles futurs la place qu'occupait le Cardinal dans l'affection des Rémois, mais un autre monument le dira d'une manière plus éloquente encore, ce sont ces nombreuses listes sur lesquelles la femme à côté du mari, les enfants à côté de la mère ont tenu à honneur de figurer, et sur lesquelles douze mille souscripteurs, par leurs humbles offrandes, sont venus contribuer à l'érection de ce mausolée.

« Le comité qui a reçu la mission de réaliser leurs vœux croit de son devoir de veiller à la conservation de ces feuilles instructives; il les fera relier et priera M. le maire de les déposer à côté des manuscrits précieux de la bibliothèque, pour qu'elles prouvent à nos arrière-neveux que ce n'est pas le superflu de l'opulent, mais bien le denier du pauvre qui a la part la plus large dans cet hommage rendu; que ce sont ceux qui ont reçu si souvent qui ont voulu donner le plus; pour qu'enfin ces listes démontrent cette consolante vérité que la reconnaissance publique n'est pas un vain mot, et qu'elle ne fait pas défaut à ceux qui ont su la mériter. »

Mgr Landriot répondit brièvement : « Monsieur le président, nous acceptons avec une affectueuse reconnaissance le legs pieux que vous voulez bien nous faire, au nom du comité. Nous le conserverons surtout avec la mémoire du cœur pour les vertus et les bienfaits de mon digne et illustre prédécesseur. »

Nous terminerons cette histoire par les inscriptions gravées sur le monument funèbre, qui résument parfaitement la vie, les œuvres et l'influence du Cardinal.

1° Thomas Gousset, né le 1er mai 1792. — Ordonné prêtre à Besançon. — Professeur de théologie au Grand Séminaire. — Vicaire général de cette ville et de ce diocèse. — Préconisé évêque de Périgueux, le 1er février 1836. — Transféré au siège

archiépiscopal de Reims le 13 juillet 1840. — Agrégé au collège des cardinaux de la sainte Eglise romaine le 30 septembre 1850 — avec le titre de Saint-Callixte. — Mourut à Reims le 22 décembre 1866. — Il fut inhumé dans l'église Saint-Thomas qu'il a fondée et érigée et dans laquelle il a voulu reposer après sa mort au milieu des prières de son peuple fidèle.

2° Thomas Gousset, évêque de Périgueux. — Archevêque de Reims. — Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine a convoqué et présidé. — Six synodes diocésains, trois conciles provinciaux. — Il a entrepris quatre fois le voyage de Rome pour y vénérer le tombeau des Apôtres — et la chaire de saint Pierre — pour laquelle il a eu toute sa vie une très grande piété. — Il a écrit plusieurs excellents ouvrages de théologie dogmatique, morale et canonique. — Il s'est montré bon pasteur — par sa vigilance — par sa prudence — par sa charité qui s'étendait à tous. — Il a bien mérité de l'Eglise catholique. — Aucune épitaphe ne peut le dire assez. — *De Ecclesia catholica meritus est, plus quam titulo dici possit.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Liste des prêtres qui ont appartenu à la famille du Cardinal Gousset

1. L'abbé Jacques Gousset, mort curé de Damjoutin.
2. Pascal Mourlot et Marc-Antoine Gousset, capucins.
3. Noël-Fidèle Chevilley, capucin, cónfesseur de la foi.
4. L'abbé François Barbier.
5. Jean-François Mourlot, en religion le P. Thaddé, bénédictin.
6. François Gousset, récollet, en religion le Père Pacifique, mort curé de Soyers, diocèse de Langres.
7. Le chanoine Charles-Bonaventure Gousset, auteur de plusieurs ouvrages, mort curé de Lavoncourt, après avoir refusé des cures plus importantes.
8. L'abbé Bouérat, mort curé de Conflandey.
9. Le chanoine Maxime Gousset, mort curé-doyen de Dampierre-sur-Salon.
9. L'abbé Bouvier, curé d'Ovanches.
10. Le chanoine Victor Jacquin, mort vicaire général de Périgueux.
11. Mgr Joseph Gérard, chanoine de Reims, protonotaire apostolique.
12. Le chanoine Josse, curé-doyen de Champagney.
13. L'abbé Josse, curé de Rigny.
14. L'abbé Théophile Rabutet, chanoine de Reims.
15. Le chanoine Isidore Gousset, curé-doyen de Marnay.
16. L'abbé Victor Jacquin, curé de Donsillac, diocèse de Périgueux.

17. L'abbé Théophile Gousset, curé de Chevigney.
18. L'abbé Ambroise Gousset, curé de Renaucourt.
19. L'abbé Charles Gousset, curé d'Aboncourt.
20. L'abbé Bouérat, curé de la Quarte.
21. L'abbé Maxime Favret, curé de Chancey.

II

Allocution prononcée par Mgr Gousset au Congrès scientifique de Reims, 1844

MESSIEURS,

« On sera sans doute étonné de me voir, dans cette première réunion préparatoire, occuper le fauteuil qui est réservé à celui que vous avez désigné par vos suffrages. J'en serais moi-même grandement étonné, si le Congrès scientifique de 1844, en m'appelant à la présidence de la commission chargée d'organiser sa treizième session, n'eût voulu honorer tout à la fois, et l'Académie de Reims dans la personne de son président, et la Religion dans la personne d'un évêque. En même temps qu'il donnait à notre Académie un témoignage de sympathie pour des publications qui la placent parmi les sociétés savantes, il a reconnu que la Religion n'a pas seulement pour mission de former notre cœur par la pratique des vertus évangéliques et sociales, mais encore de favoriser le développement de notre intelligence par la culture des lettres, des sciences et des arts, en leur imprimant cette large, mais sage direction qui tend à les rendre pratiques, et à les faire tourner au bien de la société et au bonheur des peuples. En effet, la science, la vraie science, quel qu'en soit l'objet, est comme une émanation de la lumière qui nous vient d'en haut, de cette lumière qui éclaire, échauffe et féconde, comme un don du ciel qui doit répandre sur nos frères une douce et salutaire influence.

« Néanmoins, quoique les motifs qui ont déterminé le Congrès de Nismes à me confier l'organisation du Congrès de Reims ne puissent m'être personnels, j'ai été personnellement touché de la confiance dont il m'a honoré, en se persuadant que je pouvais, dans ma position, contribuer en quelque chose au succès de son œuvre. Aussi, malgré les occupations pastorales dont rien ne peut me dispenser, je puis me rendre le témoignage d'avoir fait ce qui

a dépendu de moi pour répondre à votre attente, soit en me conformant aux instructions de l'honorable M. de Caumont, dont le dévouement pour le progrès de la science vous est connu, soit en m'associant quelques savants de notre ville, au zèle et à l'intelligence desquels nous devons la rédaction du programme de vos travaux. Indépendamment des obligations que m'imposait mon mandat, c'était un besoin pour moi de seconder vos efforts pour la propagation des connaissances utiles dans une population dont le bien-être sera toujours de ma part l'objet d'une sollicitude toute paternelle; c'était pour moi une nécessité, nécessité heureuse, de m'unir aux amis des sciences et des lettres, aux magistrats de la ville et du département, aux membres du conseil municipal et du conseil général, et aux habitants de Reims, pour saluer les savants en tout genre qui viennent de loin nous apporter les fruits de leurs veilles, et nous faire part de leurs découvertes, en échange des communications qu'ils pourront recueillir pendant leur séjour dans l'antique *Durocort.* Nous l'avons compris, quoique cette cité, où la science a toujours été en honneur, mérite à plus d'un titre la distinction dont elle est aujourd'hui l'objet, elle sera toujours fière d'avoir été choisie pour la treizième session du Congrès scientifique de France. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, d'être auprès de vous l'interprète de l'Académie, que j'ai l'honneur de présider, et même de la ville, en ce qui me concerne comme archevêque, en vous priant d'agréer l'hommage de notre reconnaissance. »

III

Pièce de vers composée par l'abbé Gerbet à l'occasion de la calotte rouge du Cardinal Gousset

LA CABALE DES OISEAUX

(Colloque et Récit)

La scène est à Rome, sur la place Saint-Pierre, au dessus de la partie de la colonnade la plus voisine de l'escalier qui conduit à la salle du Consistoire.

Les personnages sont :

Un aigle romain;
Un coq gaulois ;
Un oiseau africain, appelé *Oiseau Cardinal,* à cause de sa couleur rouge.
Un corbeau de Reims.
Une colombe.

Le Colloque

L'OISEAU CARDINAL

J'arrive tout d'un trait des bords du Sénégal
Pour porter la Calotte au nouveau Cardinal.
Cet honneur m'est bien dû; regardez mon plumage,
La nature m'a fait exprès pour ce message.

L'AIGLE

La nature, mon cher, n'a rien à voir ici,
C'est la grâce d'en haut qui règle tout ceci.
La grâce ne veut point qu'un fol orgueil éclate
Sous le prétexte vain d'un plumage écarlate.
Le message éminent dont vous briguez l'honneur,
Présuppose un mérite autre que la couleur.
Un peu de satin noir peut bien faire un chanoine,
Oui, mais l'habit ne fait ni l'oiseau ni le moine.

LE CARDINAL

Mais votre droit, Seigneur, vaut-il mieux que le mien ?
Courrier de Jupiter, vous sentez le païen;
Vous n'avez guère l'air d'un oiseau catholique.

L'AIGLE

Vous êtes ignorant comme un oiseau d'Afrique,
Quoi! vous ne savez pas que, d'un vol glorieux,
J'ai transporté saint Jean dans les hauteurs des cieux !
Et que d'un grand Docteur pour vanter le génie,
On lui donne le nom d'Aigle en Théologie !
Donc, moi seul ai le droit, je le dis sans façon,
De porter la Calotte à qui porte mon nom.

LE COQ GAULOIS

J'en conviens; mais moi donc, n'aurai-je rien à faire ?
N'est-il pas quelque emploi pour l'oiseau de Saint Pierre ?

L'AIGLE

Non, tu n'as rien à faire avec le Vatican :
Ah! je te connais bien, toi, l'oiseau gallican!
Va percher sur le toit de la vieille Sorbonne.

LE CORBEAU DE REIMS

Daignerez-vous permettre à mon humble personne
De dire aussi son mot? Vous croyez qu'un corbeau
Est fou de réclamer un message si beau.
Tout l'en exclut, son nom, son froc, sa voix peut-être.

Je puis pourtant prouver que le Prélat, mon maître,
Donne en ce moment même à notre nation
De solides garants de son affection
Ecoutez : nous aimons les vieilles basiliques,
Leurs tours, leurs clochetons, leurs formes fantastiques,
Et tout Corbeau préfère, en digne oiseau chrétien,
Le contre-fort gothique au pilastre païen.
En monuments sacrés, Reims jadis si fertile
N'est plus depuis longtemps qu'une terre stérile.
Nous en avons pleuré les larmes de nos yeux !
La Cathédrale même, amour de nos aïeux,
N'est plus pour nous, hélas ! un abri si commode :
Car souvent à propos d'un Congrès, d'un Synode,
On nous fait déguerpir aux effroyables sons
Que lancent dans les airs deux énormes bourdons.
Les Corbeaux, maudissant leur ingrate patrie,
Voulaient, à tout hasard, partir pour l'Icarie;
Mais, ô retour du sort ! voilà qu'un beau matin,
Dans un humble quartier plus villageois qu'urbain,
L'ogive ressuscite, et par son art magique,
Avec des murs nouveaux fait une église antique.
C'en est fait; de beaux jours sont enfin revenus,
Les gothiques recoins vont nous être rendus;
Nous y serons logés aux frais de l'Archevêque,
Sur ses livres futurs nous avons hypothèque.
Eh bien! s'il a daigné soigner notre logis,
S'il a fait des Corbeaux ses hôtes, ses amis,
Franchement, croyez-vous qu'en une circonstance
Où l'on aime à ne voir que gens de connaissance,
Il serait bienséant qu'on prît pour messager
Quelque oiseau vagabond, à ses soins étranger?
Je ne veux rien pour moi, seulement je confesse
Qu'il faut mettre en ce choix plus de délicatesse,
Qu'il faut prendre, en mettant tout amour-propre à bas,
Un futur habitant du petit Saint-Thomas [1].

LA COLOMBE

Sire Corbeau, souffrez que je vous contredise :
Si le choix doit tomber sur un oiseau d'église,
J'oserai dire ici qu'en cette qualité,
Mon droit ne saurait être un instant contesté.
Ce droit, chacun le sait, est écrit dans l'histoire
Et, s'il fallait aider un peu votre mémoire,

(1) Que Mgr Gousset faisait bâtir alors, et où il repose maintenant sous le beau monument qui fait l'admiration de tous les visiteurs.

Je pourrais vous citer le curé Flodoard,
Le chancelier Gerson et l'archevêque Hincmar;
Ils me fournissent tous des arguments en foule,
Auriez-vous oublié, Messieurs, la sainte Ampoule ?
Le ciel a-t-il fait choix d'un aigle ou d'un corbeau
Pour la faire apporter dans le royal caveau
Qui des Prélats Rémois forme encor la chapelle ?
Reims à ce souvenir veut demeurer fidèle;
Il veut, dans son amour pour ses antiques lois,
Couronner son Prélat par l'oiseau de ses Rois.
Puis, voyez les portraits de l'Ange de l'Ecole;
La Colombe y figure, admirable symbole,
Et de Thomas l'ancien illuminant l'esprit,
Semble encore diriger la main dont il écrit.
Tout Docteur à ma voix sera toujours docile,
De Reims naguère encor j'ai dicté le Concile;
Et ce fait à lui seul est un signe certain
Que Reims s'attend à voir le docte oiseau d'Aquin

L'AIGLE

Tous ces beaux arguments me touchent peu, ma chère,
Le Droit Canon, qui seul doit régler la matière,
Et dont notre Prélat prépare un bon traité,
Vous accable du poids de son autorité.
Chacun vous le dira, votre blanche tunique
N'est point des cardinaux la couleur canonique.
Il faut vous résigner, ce n'est point votre tour,
Le Prélat vous échappe, à moins que quelque jour
Vous ne preniez, enfin, une belle revanche,
En lui portant, qui sait?... une calotte blanche.
Allons, mes chers amis, finissons ces débats,
Ces querelles de mots ne nous conviennent pas.
Les disputes sans fin sont choses peu romaines,
N'imitons pas les coqs dans leurs discordes vaines,
Car bientôt Rome et Reims liraient dans leurs journaux
Que le Gallicanisme envahit les oiseaux.

Le Récit

De ces pieux rivaux telle était la dispute,
Chaque instant ajoutait à l'ardeur de la lutte;
Car, hélas! tout chapitre ou de clercs ou d'oiseaux
A de grandes vertus joint de petits défauts.
Leurs griffes s'apprêtaient à seconder leur zèle,
On ne savait comment finirait la querelle,

Quand tout à coup, du fond de l'escalier fameux
Qui monte vers la salle aux lambris somptueux,
Où le grand Sixte-Quint, de sa main magnifique,
A restauré les bancs du Consistoire antique,
Un nimbe merveilleux, sortant à flots épais,
De son ombre éclatante entoura le palais.
Tout objet disparut, et tous les bruits se turent.
Le nuage s'ouvrit, deux formes apparurent,
Deux esprits, accourus pour ce jour solennel,
L'un avait tous les traits de ce Prince du ciel,
Qui veille sur la tour du vieux château Saint-Ange;
L'autre avait un aspect plus nouveau, plus étrange :
Des fleurs de pourpre et d'or, d'un éclat sans égal,
Entouraient de festons son bâton pastoral ;
De sa bague où brillait le nom de Sainte Agathe,
Le violet changeant se teignait d'écarlate :
Il portait sous son bras, pressés contre son sein,
Quelques livres français dans un superbe écrin,
Dont le chiffre unissait, en perles de lumière,
Aux lys de Saint Remi les palmes de Saint Pierre.
C'était Saint Liguori. Son regard triomphant
Etait celui d'un père heureux dans son enfant;
Et de son front si doux l'auréole agrandie
D'un rayon tout nouveau semblait être embellie
Eh quoi donc! Saint Docteur, dit l'Archange ébloui,
D'une fête nouvelle avez-vous donc joui?
D'où vous vient ce surcroit d'allégresse et de gloire?
Le Saint lui répondit : je sors du Consistoire.

. . . .
. . . .

A cette vision, les oiseaux éperdus,
Honteux de leurs débats, ne les reprennent plus.
Le Coq, vieux Gallican, décampe sans rien dire.
En grommelant un peu Dom Corbeau se retire.
Mais les autres rivaux, candidats obstinés,
Semblent être tous trois à leur place enchainés,
Tous trois vers Saint Alphonse ils soulèvent la tête :
Le bon vieillard sourit, et d'un coup de baguette,
Il les touche ; soudain ensemble confondus,
Leur masse n'offre à l'œil qu'un mélange confus.
De ce triple amalgame un seul être se forme,
Qui d'un beau Garde-Noble endosse l'uniforme.
Le rouge qui couvrait l'oiseau du Sénégal,
A passé sur le froc du messager Papal;
En son regard reluit, en son maintien respire

La noblesse de l'Aigle, oiseau du Saint Empire,
Et l'on voit au cimier de son casque brillant,
La colombe changée en un panache blanc.
Il part; son postillon fend l'air comme une flèche,
Les grelots que j'entends sont ceux de sa calèche.

. . . .
. . . .

IV

Réponse du Cardinal Gousset à Mgr Stella, pour la remise du chapeau cardinalice

Monseigneur,

« Je suis touché des sentiments que vous m'exprimez, d'autant plus touché, que vous êtes digne à tous égards, tout le monde le sait, de la confiance du Saint Père.

« Ce que vous me dites de la France m'est agréable, mais ne m'étonne point. On sait qu'elle porte depuis longtemps le titre de Fille aînée de notre mère la Sainte Eglise Romaine; aussi, jalouse de conserver ce beau titre, au moment même où elle avait à lutter contre les tentatives de l'anarchie, elle n'a point hésité à s'imposer les plus grands sacrifices pour sauver l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ et la liberté de la Ville Eternelle, aux destinées de laquelle se rattachent les destinées de la Religion et de la société.

« Il est bien vrai, et je me plais à le reconnaître, il est bien vrai que le Gouvernement Français a été puissamment secondé par les autres puissances catholiques; mais, qu'il me soit permis de le dire, quand il s'agit d'être utile à l'Eglise et à l'ordre social, ne cherchant que la gloire de faire le bien, toujours fière de la générosité comme de la bravoure et de la subordination qui distinguent ses armées, la France ne se laisse devancer par aucune autre nation.

« Quant aux éloges que vous avez bien voulu m'adresser, Monseigneur, quoiqu'ils soient exagérés, je les accepte, n'y voyant qu'un avis salutaire pour moi. Il en est de ces éloges comme des témoignages de sympathie que je reçois dans la capitale du monde chrétien, et des prévenances honorables dont ma présence est

l'objet, soit de la part des Prélats et du Clergé de Rome, des autorités et des habitants de cette ville, soit de la part du Corps Diplomatique, et surtout de notre Ambassadeur, qui représente si dignement la France auprès du Saint-Siège, soit enfin de la part et des Officiers de l'armée Romaine, et du Commandant général, et des Officiers de l'armée Française, dont les noms viendront se placer glorieusement dans l'histoire à côté de celui de l'immortel Pie IX. Oui, Monseigneur, toutes ces prévenances me rappellent les grandes obligations que m'impose ma nouvelle dignité, et me mettent dans l'heureuse nécessité de travailler constamment à répondre à la confiance de Sa Sainteté, qui a droit de compter sur mon dévouement, et parce que je suis Cardinal, et parce que je suis Français. »

Ce discours fut plusieurs fois interrompu par des applaudissements qui éclatèrent avec encore plus d'enthousiasme aux dernières paroles du Cardinal.

V

Consécration

De l'Eglise et de tout le diocèse de Reims à l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, faite et prononcée solennellement par Son Eminence le Cardinal Gousset, le 4 février 1855, à l'occasion de la publication des lettres apostoliques de Notre Saint Père le Pape Pie IX, touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge.

« Sainte Marie, Mère de Dieu et toujours Vierge, vous avez été, par un privilège unique, conçue pleine de grâce, pure et sans tache. L'Eglise de Reims, le clergé et le peuple fidèle de ce diocèse ont toujours cru pieusement à votre Immaculée Conception ; nous y avons toujours cru nous-même, autant par une conviction profonde que par un sentiment de piété, d'amour et de reconnaissance. Aujourd'hui, en vertu du jugement solennel, dogmatique et infaillible du vicaire de Jésus-Christ, nous y croyons avec tous les catholiques, d'une foi surnaturelle et divine, étant prêt, avec la grâce de Dieu, à tout sacrifier, la vie même, plutôt que de proférer une parole, ou faire un acte contraire à cette prérogative, qui vous élève autant au-dessus des hommes et des anges que votre titre très glorieux de Mère de Dieu.

« Aussi, uni de cœur et d'âme au vénérable chapitre de cette

illustre métropole, au clergé de notre ville archiépiscopale et de tout notre diocèse; interprète du peuple bien-aimé, confié à nos soins; humblement prosterné à vos pieds, nous sommes heureux de pouvoir en ce jour, à l'occasion d'une cérémonie si belle et si consolante pour votre cœur, vous renouveler, sous la foi du serment, le vœu que nous avons fait autrefois de professer, d'enseigner et de défendre le privilège qui vous a faite sainte, plus sainte que la sainteté même, dès le premier instant de votre conception. Dans ce sentiment, nous vous prions, avec la confiance la plus filiale, de nous prendre sous votre auguste patronage, nous, et notre clergé et tous les fidèles du diocèse de Reims. Nous venons nous jeter entre vos bras, et confier nos intérêts les plus chers à votre tendresse maternelle. Oui, nous vous consacrons en ce jour, d'une manière plus particulière et plus solennelle, nos personnes, nos familles, nos biens, nos joies, nos douleurs, nos craintes, nos espérances. Soyez notre Avocate auprès de votre divin Fils, qui est aussi le Fils de Dieu ; obtenez-nous de sa bonté qui est sans bornes, de sa miséricorde qui est infinie, la persévérance des justes, la conversion des pécheurs, la consolation des affligés, le soulagement de ceux qui souffrent, la résignation pour tous dans le malheur et dans l'adversité. Obtenez-nous de Celui qui est la voie, la vérité et la vie, que nous soyons toujours fidèles à sa loi, toujours et inviolablement attachés à la sainte Eglise romaine, la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises ; toujours dociles aux enseignements du Souverain Pontife, qu'il a établi son représentant sur la terre, le chef suprême de l'Eglise universelle.

« Vierge sainte, intercédez sans cesse auprès du Tout-Puissant afin qu'il nous accorde à tous cet esprit de charité qui, en nous unissant ici-bas les uns aux autres comme enfants de Dieu, nous unisse à Vous et par Vous à Jésus-Christ dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

VI

Discours prononcé par Mgr l'évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, aux obsèques de S. E. le Cardinal Thomas Gousset, archevêque de Reims, le 29 décembre 1866.

> *Bonum certamen certavi, fidem servavi, cursum consummavi ; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi justus Judex.*
>
> J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi, j'ai consommé ma course ; il ne me reste plus qu'à recevoir du juste Juge la couronne de justice (1).

EMINENCE,
MESSEIGNEURS (2),
MES FRÈRES,

Ces paroles, qu'un éloquent archevêque (3) empruntait naguère à l'Apôtre saint Paul pour décrire la vie d'un des plus illustres évêques de France (4), je viens, à mon tour, les appliquer à l'éminent et vénéré Cardinal dont nous pleurons la perte. N'est-ce pas, en effet, l'histoire abrégée de cette existence si noble, si grande et si simple en même temps ? Il a combattu le combat de la vérité contre l'erreur, des saines et sûres doctrines contre les enseignements pervers ou dangereux, de la vertu et des saints exemples contre le vice et l'affaiblissement des mœurs, de la charité qui donne abondamment, qui donne sans cesse, contre la misère sans cesse renaissante : *bonum certamen certavi.* Sa foi était vive et profonde, c'était la foi de Rome, la foi de saint Pierre et de ses successeurs. Il y tenait du fond de ses entrailles; on lui aurait plutôt arraché le cœur que de le détacher de ce centre de l'unité dont il fut un des plus intrépides défenseurs, un des plus ardents apôtres, *fidem servavi.* Il a consommé sa course apostolique en semant la vérité, en encourageant les écrivains catholiques dé-

(1) 2 Tim., IV, 7.
(2) Son Eminence le Cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. — Mgr Faverot, évêque de Saint-Dié ; Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, Mgr Dours, évêque de Soissons ; Mgr Meignan, évêque de Châlons.
(3) Mgr l'archevêque de Bourges.
(4) Mgr Parisis, évêque d'Arras.

voués aux intérêts de l'Eglise et du Saint-Siège, en visitant ses ouailles avec la tendresse d'un bon pasteur, en convoquant et présidant des conciles, en célébrant des synodes, en fondant de grandes œuvres, en édifiant des temples à la Majesté divine, en défendant au Sénat et partout la plus sainte des causes. Sa vie a été pleine; sa longue carrière (trop courte, hélas! au gré de nos désirs et de notre respectueuse affection), a été celle d'un grand évêque : *cursum consummavi.* Que peut-il attendre, aujourd'hui que l'exil d'ici-bas est terminé, aujourd'hui que la véritable Patrie est ouverte devant lui, sinon la couronne promise par Jésus-Christ, le juste Juge, à ses fidèles et vaillants serviteurs : *in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.*

Pour célébrer un mérite si élevé, des vertus si belles et des œuvres si épiscopales, il faudrait, Mes Très Chers Frères, une autre voix que la mienne. Je regrette que votre parole, Eminence, cette parole puissante dans l'assemblée des fidèles, puissante même dans la première assemblée politique de l'Empire, quand il s'agit de défendre les droits de l'Eglise, ne se fasse pas entendre à cette foule attentive et recueillie. Pour moi, peu accoutumé aux solennités de la chaire, familiarisé seulement avec le langage simple et paternel qui convient aux habitants des campagnes, je sens toute mon insuffisance. Ah! si pour remplir dignement ma tâche, il ne fallait que le cœur; s'il ne fallait que la plus tendre et la plus respectueuse reconnaissance envers ce Prince de l'Eglise, qui daigna me consacrer évêque dans ma cathédrale, me diriger par ses conseils, m'entourer d'une affection que j'oserai appeler privilégiée et paternelle, je serais certain d'être éloquent et de répondre à votre attente. Bon et vénéré Cardinal! vous me connaissiez depuis longtemps; mais vous ne saviez pas encore combien je vous aimais, quelle joie j'éprouvais à jouir de vos entretiens intimes, soit dans votre palais archiépiscopal de Reims, soit dans votre modeste demeure à Paris; quelle confiance sans bornes m'inspirait votre sagesse!... Désormais vous ne me parlerez plus, et je me vois condamné à élever la voix près de votre cercueil, devant cette assemblée si distinguée et si nombreuse, pour célébrer vos vertus et les actes de votre glorieux apostolat... Que Dieu me soit en aide!...

Dans l'impossibilité où je suis de prononcer, en ce jour de deuil, une oraison funèbre proprement dite, je voudrais du moins dépeindre à grands traits, en la personne de Son Eminence Mgr Gousset, Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, Archevêque de Reims, *le Docteur*, *l'Evêque et le Père.*

I

L'Apôtre saint Paul nous déclare dans ses épîtres qu'il n'y a qu'un Esprit Saint, animant et vivifiant les âmes, dirigeant l'Eglise, *unus Spiritus* (1), mais que ses dons sont multiples et divers. ***Il a établi les uns prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs.*** A chacun son don spécial, suivant la mission que Dieu lui a donnée.

De bonne heure, Celui qui devait être un jour votre Archevêque parut destiné à briller de l'auréole de la science sacrée. Issu d'une famille simple et modeste, mais honnête et chrétienne, ayant lui-même manié la charrue et cultivé la terre avant de cultiver les âmes, il ne commença qu'assez tard ses études. Ses succès furent rapides; il se distinguait, au milieu de ses condisciples, par la perspicacité de son intelligence et la sûreté de son jugement. Peu de temps après sa promotion au sacerdoce, il fut chargé d'enseigner la théologie aux élèves du grand séminaire de Besançon. Le jeune professeur était épris de la beauté et de la grandeur de cette science. Et en effet, Mes Frères, n'est-elle pas supérieure à toutes les autres, la science qui nous apprend à connaître Dieu et ses attributs infinis, ses manifestations extérieures par les grands mystères de l'Incarnation du Verbe et de la Rédemption du genre humain, son Eglise gardienne et interprète infaillible de la vérité, notre fin dernière et les moyens de l'atteindre ? A côté de ce flambeau divin, guide sûr dans le sentier de la vie, solution des grands problèmes de l'existence humaine, toutes les autres lumières pâlissent. La théologie est la science de Dieu; les autres connaissances sont les sciences de l'homme.

Plein de ces pensées, le jeune professeur communiquait avec amour à ses élèves une science qui faisait ses délices ; son affabilité et sa condescendance en aplanissaient les difficultés. On écoutait avec respect le maître, et on chérissait l'ami qui se faisait presque l'égal de ses disciples. Nous avons vu à Rome un évêque missionnaire, un apôtre des Indes qui bénissait l'époque où il avait recueilli de la bouche de Mgr Gousset les graves leçons de la théologie.

Cependant, le laborieux ministère de l'enseignement eut bientôt épuisé ses forces. Il fut condamné au repos et au silence. C'est alors (nous tenons ce détail de Son Eminence elle-même) que, dans le secret de son cœur, il fit au Seigneur un double vœu, celui de propager la doctrine de l'Immaculée Conception de la Très

(1) I Cor., XXII.

Sainte Vierge, celui de défendre et d'exalter les prérogatives du Saint-Siège apostolique. Vous savez, Mes Frères, comment il a accompli ces deux promesses. Vous vous souvenez de ses paroles, vous avez lu ses éloquents mandements, vous avez vu ses actes...

Une autre pensée préoccupait l'intelligence du docte théologien. L'enseignement de la morale, dans certains séminaires, lui semblait trop empreint de ce rigorisme étroit que le jansénisme avait légué à la France. Adoucir la voie du salut sans l'élargir outre mesure, faciliter la réception des sacrements si nécessaires à la vie de l'âme, y attirer les fidèles, telle fut l'une des missions qu'il se donna. Son but fut atteint; et aujourd'hui, grâce à ses efforts, la théologie morale de saint Alphonse de Liguori, goûtée et approuvée à Rome, prévaut dans l'enseignement des séminaires de notre France.

L'élévation de Mgr Gousset à la dignité épiscopale n'interrompit ni ses graves études, ni ses utiles publications. Au contraire, placé plus haut, il put propager la doctrine sainte avec une autorité plus imposante. De sa plume sont sortis des écrits lumineux dont la diffusion a été prodigieuse. Nous citerons, entre un grand nombre d'autres, son *Traité de théologie dogmatique* à l'usage des gens du monde, et son *Traité de théologie morale*, actuellement dans les mains de tous les prêtres français. Ces deux monuments resteront pour attester la vaste érudition et le savoir profond de votre éminent archevêque. Comment suffisait-il à de tels labeurs? Comment pouvait-il les concilier avec les fonctions et les innombrables détails de la vie épiscopale? C'est le secret de cette existence si laborieuse, si pleine, si économe d'un temps précieux. Jamais il ne paraissait pressé, et toujours son intelligence enfantait de nouveaux écrits que le public religieux accueillait avec empressement et faveur.

Mais c'est surtout dans les Conciles que se révélaient l'étendue et la solidité de la science de notre illustre Métropolitain. O doux et précieux souvenir que celui de nos trois Conciles de Soissons, d'Amiens et de Reims! quelle union entre les évêques! quelle déférence respectueuse, mais libre, dans la manifestation des opinions, de la part des théologiens rangés autour des évêques! quel dévouement à l'Eglise et à son auguste Chef! quelle abondance de doctrine, surtout en Celui qui présidait noblement ces saintes assemblées! Il était vraiment beau au milieu de ses Frères. Au sein d'un Concile, il semblait être dans son élément. On aurait dit un Père de l'Eglise, un évêque des jours anciens. Son impartialité laissait à chacun la faculté d'émettre son jugement sur les diverses questions proposées, et souvent nous l'avons entendu remercier ceux qui soutenaient un avis contraire au sien : sa grande passion fut toujours et uniquement la passion de la vérité.

Hélas! Nos Très Chers Frères, presque tous les évêques qui ont participé à ces divers Conciles ont déjà terminé leur carrière. Mgr de Prilly, évêque de Châlons, est mort; Mgr de Garsignies, évêque de Soissons et Laon, est mort; Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, est mort; Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, est mort; Mgr Bara, évêque de Châlons, est mort; l'éminent Cardinal de Reims, l'âme et comme l'oracle de ces solennelles assemblées. vient aussi de mourir! Je reste seul, avec mon vénéré collègue d'Amiens, qui a participé au dernier de nos Conciles, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me réunir à mes Frères.

Ce qui rendait si sûre la doctrine de Son Eminence le Cardinal de Reims, c'était son véritable et profond attachement à la Chaire de Pierre, sa tendance incessante et très marquée vers ce centre d'autorité et de vérité. Quand on marche avec celui que Dieu a établi le guide de ses frères, pourrait-on se tromper de voie? Quand on conforme ses pensées et sa conduite aux décisions de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, serait-on exposé à se tromper? Non, Mes Très Chers Frères; et voilà pourquoi il est absolument nécessaire qu'elle soit souverainement libre et souverainement indépendante de toute pression, de toute entrave, de toute influence humaine, cette autorité doctrinale chargée, par Dieu lui-même, d'enseigner l'univers, d'interpréter, avec l'assistance d'en haut, les saintes Ecritures et la Tradition, de fixer les règles des mœurs et de la discipline. O sainte Eglise romaine! Vous perdez aujourd'hui un de vos plus vaillants défenseurs; mais quand les hommes tombent, Dieu vous reste, et il a promis *d'être avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (1).

II

Nous avons un instant considéré le Docteur, maintenant envisageons sous un autre aspect notre illustre Cardinal, et contemplons l'évêque.

Appelé par Son Eminence le Cardinal de Rohan, archevêque de Besancon, aux fonctions de grand vicaire, Mgr Gousset avait fait, à bonne école, l'apprentissage de l'épiscopat. Sa modestie n'ambitionnait pas les dignités ecclésiastiques; mais son courage et son dévouement à l'Eglise ne lui permirent pas de les refuser quand elles vinrent s'offrir comme d'elles-mêmes.

En 1835, il devint évêque de Périgueux. Ses actes dans ce diocèse nous sont peu connus; mais à l'accueil empressé des popula-

(1) Matth., XXVIII, 20.

tions du Périgord dans une visite qu'il fit à son zélé successeur [1], au témoignage que lui rendait en toutes circonstances ce prélat, digne appréciateur du mérite, nous pouvons juger que la présence de Mgr Gousset, durant quatre années, sur le siège de Saint Front, fut pour les âmes et pour cette Eglise un véritable bienfait. Il y avait trouvé des divisions regrettables, il y laissa la paix ; il y avait trouvé la discipline ecclésiastique affaiblie, il la laissa restaurée et florissante. Il fit construire le petit séminaire de Bergerac, il dirigea les constructions du grand séminaire et transféra cet établissement de Sarlat à Périgueux. Vigilance attentive sur les études ecclésiastiques, paroisses visitées, bonnes œuvres encouragées, clergé édifié et réuni dans les retraites pastorales, tels avaient été les principaux actes du ministère de Mgr Gousset, lorsque la providence l'appela à occuper le siège de Saint Remi, vacant par la mort de Mgr de Latil, qui, vingt-trois ans auparavant, l'avait ordonné prêtre.

En 1840, Mgr Gousset prit possession de ce siège de Reims, illustre à tant de titres dans les annales de l'Eglise. Il y était précédé par une réputation de science, de sagesse, de bonté qu'il a largement justifiée durant un ministère de vingt-six années.

Ce ne serait pas à moi, ce serait à vous, prêtres et fidèles, de raconter les grandes œuvres et les vertus de cet épiscopat.

Vous diriez qu'avec ce zèle intelligent et mesuré qui ne blessait jamais personne et arrivait toujours au but, votre archevêque bien-aimé a multiplié les importantes fondations. Vous citeriez la reconstruction du petit séminaire de Reims, — la restauration et l'agrandissement des bâtiments du grand séminaire et du petit séminaire de Charleville, — la création du collège de Notre-Dame de Rethel, — l'édification de la belle église de Saint-Thomas, bâtie de ses deniers, où il a voulu que ses restes mortels fussent déposés, — la restauration splendide de la chapelle absidale de l'église métropolitaine, qui va posséder tout à l'heure le dépôt précieux de son cœur. Vous parleriez de cette superbe bibliothèque de seize mille volumes, composée des livres que l'illustre Cardinal possédait en propre, et de ceux qu'il n'a cessé de se procurer avec le discernement d'un connaisseur et la magnificence d'un prince.

Vénérables membres du Chapitre et de l'Eglise métropolitaine, et vous, prêtres pieux et distingués du diocèse, vous vous rappelleriez les efforts de Son Eminence pour le retour à la liturgie romaine : mesure salutaire, et qui a donné l'impulsion à un si grand nombre de diocèses ; vous nous raconteriez l'histoire des nombreux synodes qu'il a célébrés et d'où sont sortis des statuts importants pour la discipline, des règles on ne peut plus sages pour les mœurs.

(1) Mgr George Massonnais, décédé évêque de Périgueux.

Peuples des villes et des campagnes, ce serait à vous de redire le zèle et l'inépuisable bonté de l'éminent Cardinal dans ses nombreuses visites pastorales. Elles ont laissé dans toutes les paroisses d'impérissables souvenirs. Habitants de Vouziers et de Voncq, comme vous seriez éloquents en nous racontant l'apostolique charité de votre digne Archevêque, à l'époque d'une terrible épidémie! Il arrive comme un ange consolateur, il visite toutes les maisons où sévissait le fléau, il encourage chacun des malades, il répand partout d'abondantes aumônes, il ranime et fortifie le moral d'une population désolée. Dieu bénit son zèle; bientôt le fléau cesse ses ravages, et le nom du bon Archevêque est béni.

Autorités distinguées et bienveillantes de deux départements, vous ajouteriez à tous ces éloges l'histoire de ces relations, pleines de courtoisie et de modération, qu'il n'a cessé d'entretenir avec le pouvoir civil. En Son Eminence, il n'y avait rien d'agressif, rien de dur ni d'absolu dans les formes. Inébranlable sous le rapport des principes, le Cardinal savait soutenir les droits de l'Eglise et de son propre siège avec une mesure parfaite. Il était persuadé que la Religion ne peut que gagner à la bonne harmonie des deux autorités, toutes les fois qu'elle peut être heureusement maintenue.

Le mérite hors ligne de votre grand Archevêque, Mes Très Chers Frères, devait recevoir, même ici-bas, une éclatante récompense. Dans le Consistoire du 30 septembre 1850, il fut créé Cardinal. Il s'en réjouit, je le sais, car il n'ignorait pas que le Souverain Pontife lui-même avait exprimé au Chef de l'Etat le désir que l'Archevêque de Reims lui fût présenté. De plus, il voyait dans le Cardinalat un lien encore plus étroit avec le Saint-Siège et le moyen d'opérer un plus grand bien. Vous aussi, Mes Frères, vous étiez fiers de cette haute distinction, la plus grande qui soit dans l'Eglise après le suprême Pontificat. Nous n'oublierons jamais cette journée du 6 novembre 1850, où, revêtu de la pourpre romaine, il fit son entrée solennelle dans l'antique cité de Reims, aux applaudissements de tout un peuple. L'allégresse était universelle; tous les cœurs étaient dilatés. Et aujourd'hui, hélas! ils sont tous resserrés par la tristesse. On pleure la mort d'un Prince de l'Eglise, la mort d'un grand Archevêque, la mort d'un Père..., et c'est le dernier trait qui me reste à vous présenter rapidement.

III

Avant de parler du cœur de votre Archevêque, Mes Très Chers Frères, je devrais peut-être décrire son noble caractère. Mais à

quoi cela servirait-il? Ne connaissiez-vous pas cette nature franche, loyale, simple et grande tout à la fois? Son extérieur un peu inculte était tel qu'on n'en aurait pas désiré un autre en la personne de Son Eminence; son abord était facile, ses manières dignes, sans aucun apprêt; son hospitalité simple, mais cordiale, et quand il le fallait, elle était en rapport avec sa dignité. Il avait des amis, et il devait en avoir; et s'il rencontra des adversaires, jamais il n'eut d'ennemis : c'était impossible. Dans les cérémonies saintes, on admirait la majesté du Pontife ; et dans les rapports familiers, on se sentait à l'aise avec un Prélat si bon : car en lui la science du Docteur et la dignité de l'Archevêque étaient accompagnées d'une bonté exquise, d'une affabilité, d'une simplicité vraiment admirables. Fidèle copie de notre bien-aimé Pie IX, dont il était un des grands admirateurs, toujours il se montrait calme, accessible, même au milieu de ses travaux les plus sérieux; serein, même aux époques de bouleversement et de révolution. La bienveillance faisait le fond de son caractère. Nous l'avons dit, et nous le répétons bien haut, le Cardinal était un Père.

Vous le fûtes pour moi, ô vénéré Pontife, qu'il me soit permis de le redire. Promu à la dignité épiscopale par votre suffrage, consacré par vos mains [1], vous vouliez bien me considérer comme l'enfant de votre cœur. Avec quelle bonté vous m'accueilliez! Comme vous encouragiez ma faiblesse! Ah! soyez mille fois béni de tout le bien que vous m'avez fait!...

Il fut Père pour son clergé. — Répondez ici, prêtres respectables qui entourez cette chaire. N'est-il pas vrai qu'il y avait dans ce grand cœur un trésor de bonté, d'indulgence et de paternité? Il aimait son clergé et son clergé l'aimait; c'était une famille!...

Il fut Père pour *ses chers ouvriers*, comme il les appelait. Leurs intérêts le touchaient profondément; il allait les visiter dans leurs usines; il autorisait de leur part une respectueuse familiarité ; il leur venait puissamment en aide par ses largesses dans les crises commerciales, et quand le prix élevé des denrées alimentaires pesait lourdement sur la classe ouvrière. Pour elle principalement il a fait construire l'église de Saint-Thomas; pour elle il était prêt à tous les sacrifices. Vous étiez, mes amis, je le répète, *ses chers ouvriers*.

Il fut Père pour les nombreuses Congrégations religieuses de son diocèse. Il voyait en elles des âmes d'élite, vouées au service de Dieu et du prochain; des auxiliaires précieux de son saint ministère et en toutes circonstances, il leur prodiguait les marques de sa paternelle bienveillance.

Il fut père pour vous, petits enfants, espérance de l'avenir. Sa

(1) Le 29 mars 1842.

main vénérable s'étendait sur vos jeunes têtes, et il vous bénissait. Vous veniez, avec une hardiesse enfantine, vous placer sur son passage, avides d'un regard, d'un sourire et d'une de ses bénédictions. Sa dignité ne vous arrêtait pas, vous sentiez que vous aviez le droit d'être importuns : car vous approchiez d'un Père.

Il fut Père surtout pour vous, pauvres de Jésus-Christ! Qui pourra dire le chiffre de ses aumônes ? Au jour de son sacre, une question lui avait été adressée : *Vis pauperibus et peregrinis, omnibusque indigentibus esse, propter nomen Domini, affabilis et misericors* (1)? Voulez-vous être, à l'égard des pauvres, des voyageurs et de tous les indigents, pour le nom du Seigneur, affable et miséricordieux? Il avait répondu : *Volo*, je le veux; et toute sa vie fut l'accomplissement fidèle de cette solennelle promesse. Il donnait, il donnait encore, il donnait toujours. Simple dans sa table et dans le train de sa maison, ennemi du luxe et de toute somptuosité, il économisait pour les pauvres; son bonheur consistait à soulager leur indigence. Aussi patronait-il avec ardeur l'œuvre si belle de Saint-Vincent de Paul, et les autres œuvres charitables de son vaste diocèse. Tous ces actes de charité l'ont précédé dans le Ciel, ils forment autant de fleurons de la couronne qui lui est réservée : car vous le savez, Mes Frères, *tout ce qu'on fait pour les pauvres, on le fait pour Dieu, et c'est prêter son argent à gros intérêt que de le déposer dans le sein des pauvres* (2).

Voilà la faible esquisse de cette existence si remplie, si noble, si grande. Nous y voyons briller la piété avec l'indulgence, la science avec la modestie, la simplicité avec la grandeur, la force avec la modération et la douceur, le zèle apostolique avec la prudence, un dévouement profond au Saint-Siège, une tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge, une bonté parfaite et une charité inépuisable. Quelle vie, Nos Très Chers Frères, et quels exemples !!!

Hélas! Et tout cela n'existe plus que dans nos souvenirs!... Notre illustre Cardinal avait reçu, avec sa bienveillance accoutumée, vos vœux empressés de bonne fête; il était souriant, gai, rayonnant en quelque sorte; et la mort était là! Il a suffi de quelques heures de maladie pour abattre et terrasser cette constitution vigoureuse, destinée encore, ce semble, à une longue vieillesse.

Heureusement il était prêt; et, Nos Très Chers Frères, il faut l'être toujours : *car nul ne connaît le jour, ni l'heure!* (3)

Aussitôt que la nouvelle de cette mort, si peu attendue, s'est répandue dans la cité et dans le diocèse, le deuil a été universel. Quel concours auprès de ses restes mortels! que de larmes! que de prières! quel empressement à faire toucher à son corps ina-

(1) Pontif.
(2) Prov., XIX, 17.
(3) Matth., XVII, 13.

nimé des objets qui seront conservés avec un religieux respect! Soyez bénis, habitants de Reims, pour cette manifestation de votre piété filiale! Votre digne Pasteur n'avait point affaire à des ingrats. Vous l'avez bien prouvé pendant ces tristes jours, et cet immense et religieux concours aux obsèques de votre Archevêque bien-aimé, est une démonstration éclatante de votre reconnaissance. Mais, hélas! ce triomphe dans la mort ne saurait rendre le Père à sa famille. Il n'est plus!

Elle est donc éteinte, cette grande lumière de l'Eglise de France; elle est muette, cette bouche d'où découlaient une doctrine pure et une parole toujours paternelle; elles sont glacées, ces mains qui ne s'étendaient que pour bénir, qui ne s'ouvraient que pour donner; il est froid, ce cœur si bon, si large, si paternel! L'Empereur perd aujourd'hui un de ses sujets les plus dévoués: le Sénat, un de ses membres les plus éclairés et les plus vénérables; la ville de Reims, son meilleur citoyen et son bienfaiteur insigne, Nous, évêques, nous perdons un modèle; vous, fonctionnaires éminents, vous perdez un ami; vous, prêtres et fidèles, vous perdez un tendre Père. Inclinons-nous sous la main de Dieu, adorons ses décrets et répétons ces paroles que les lèvres de notre vénéré Cardinal articulèrent si souvent: *Pater, fiat voluntas tua!* Oh! Pére, que votre volonté soit faite! Toutefois, que ses exemples et ses enseignements nous restent. Si nous voulons retrouver dans les Cieux celui que nous aimions et vénérions sur cette terre, marchons sur ses traces et prenons avec un saint courage le chemin qui conduit à la bienheureuse patrie.

Nous avons encore un autre devoir à remplir; il faut prier, *opportet orare.* Il faut prier pour notre éminent et vénéré défunt. Sa foi a été vive, sa vie sainte, ses œuvres ont été grandes; mais qui est parfaitement pur devant Dieu? qui est à ses yeux exempt de toute tâche?

O Jésus, vous qui avez fait dire par l'un de vos prophétes que *ceux qui auront iustruit les autres dans la justice, brilleront comme des étoiles dans l'éternité* (1); vous qui avez dit vous-même: *Celui qui aura fait et enseigné, sera grand dans le royaume des cieux* (2); vous qui avez fait entendre cette promesse consolante: *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu, venez, les bénis de mon Pére, posséder le royaume qui vous a été préparé* (3); regardez, dans votre infinie miséricorde, l'âme de votre fidèle serviteur; donnez-lui, nous vous en conjurons, le repos éternel.

Pie Jesu Domine, dona ei requiem sempiternam. Amen.

(1) Dan,. XII, 3.
(2) Matth., V, 19.
(3) Matth., XXV, 35.

VII

Discours de M. Amelin, préfet de la Marne, aux funérailles du Cardinal Gousset

Eminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Il faudrait la voix d'un grand orateur, et surtout d'un orateur chrétien, pour exprimer les pensées qui viennent nous assaillir tous à ce moment solennel, où les dépouilles mortelles d'un des princes illustres de l'Eglise vont quitter sa demeure terrestre pour être transportées dans celle si justement indiquée par ses dernières volontés et par la reconnaissance publique. Mais lors même que je me reconnaîtrais les qualités nécessaires pour retracer et apprécier dignement tous les titres de juste gloire que lègue le Cardinal Gousset, j'y renoncerais, je l'avoue, Messieurs ; car je sens, devant ces saintes dépouilles, plus de pleurs que de pensées dans ma voix.

C'est en vain que je voudrais tenter de vous peindre cette grande figure d'Apôtre et de Père de l'Eglise, — d'autant plus grande qu'elle emprunte au début de son existence tout le merveilleux des premiers âges chrétiens ; — de vous raconter les origines de cette grande existence, préludant par la vie pastorale à l'exercice du ministère sacré ; — de vous montrer cette houlette du berger se changeant, par une de ces vocations que l'intervention divine peut seule expliquer, en une crosse archiépiscopale ; — je serais interrompu forcément par des souvenirs trop intimes, trop récents ; — je ne puis aujourd'hui, je le sens, devant ce cercueil, trouver d'autres paroles que celles qui peuvent exprimer une douleur véritablement filiale. — Oui, Messieurs, j'aimais sincèrement, profondément notre saint Archevêque, et, — je le dis, sinon avec orgueil, du moins avec une profonde reconnaissance, — j'en étais aimé !

C'est assez vous expliquer l'impossibilité où je me trouve de parler longuement. Mais j'ai voulu me faire l'interprète de l'émotion de tous, donner un organe à la douleur de ces populations qui, elles aussi, perdent un père dont elles connaissaient l'affection sans borne. Quelle est la misère, quelle est la souffrance, quels

sont les affligés pour lesquels ce jour n'est pas un jour de grand deuil?

La main qui s'ouvrait sans cesse, ne gardant pour elle que le strict nécessaire, est désormais fermée ; cette inépuisable indulgence, cette bonté touchante, qui cherchaient et devinaient les douleurs pour les consoler et les fortifier, sont retournées dans le sein de Dieu qui inspirait tous les actes du saint Prélat. Plus encore que son savoir incontesté, ses vertus, unies à une loyauté toute particulière, donnaient à Mgr Gousset un ascendant immense sur son vaste diocèse, et notre douleur peut trouver une sorte de consolation dans celle que partagent avec nous les populations des Ardennes, et dont témoigne si hautement la présence, en ce jour, de mon honorable collègue. Il ne me démentira certes pas, lorsque je vous dirai que cette triste nouvelle a été un deuil public dans les localités les plus éloignées. Il ne fallait pas, en effet, avoir vu souvent notre bon Archevêque, pour sentir le rayonnement et l'influence de ses vertus et de sa haute intelligence.

Mais, Messieurs, ce deuil s'étend plus loin encore ; élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, comme de l'Eglise, Mgr Gousset s'est montré partout ce qu'il était au milieu de vous : l'homme de grand mérite et de bon conseil, l'homme du dévouement ! Il avait su, pendant les quatorze années qu'il a siégé dans le premier corps de l'Etat, acquérir une grande influence par la modération, l'élévation de ses idées, et par son profond et inaltérable dévouement à la dynastie impériale. Ce n'est pas sans émotion, Messieurs, que je me rappelle les épanchements dont j'ai été souvent honoré de la part de l'illustre Prélat, lorsqu'il m'entretenait de sa confiance sans borne dans le génie du chef de l'Etat, de son admiration pour les vertus d'une auguste princesse, de son amour pour ce jeune prince dont il aimait à me parler sans cesse. Aussi, Messieurs, si l'Eglise perd une de ses illustrations et une de ses lumières, si nos populations perdent un père, si nous, Messieurs, nous perdons un conseil et un appui, la France perd un grand citoyen, et d'augustes regrets viennent, dans cette triste solennité, se joindre à ceux du pays.

Avant de faire le premier pas qui va nous conduire à une éternelle séparation, permettez-moi, Messieurs, un dernier mot :

Lorsque je reçus la première nouvelle de l'état de l'Archevêque, je désirai avoir sa bénédiction ; mais le télégraphe, quoique bien rapide, le fut moins que la mort : cette bénédiction, Messieurs, qui eût été pour moi si précieuse, j'espère que notre saint Archevêque nous l'adressera à tous du haut du ciel.

VIII

Discours de M. Joret des Closières, Sous-Préfet de Reims, Président de l'Académie, aux funérailles de S. E. le Cardinal Gousset.

EMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

L'Académie impériale de Reims, en rendant à Mgr Gousset le triste et pénible devoir que nous remplissons aujourd'hui, n'acquitte pas uniquement une dette filiale, elle déplore aussi une perte publique. — Les regrets que je suis chargé d'exprimer ne sont pas seulement les nôtres, ils sont encore ceux de tous les hommes dignes d'apprécier de grands travaux et de vénérer de nobles vertus.

Je ne serai que prudent en n'entreprenant pas l'éloge littéraire de Mgr Gousset. — L'Eglise de France qui le considérait, à juste titre, comme un de ses plus illustres enfants, pourrait seule dire, avec l'autorité qui distingue ses jugements, l'étendue de la perte qu'elle vient de faire.

Etrangers, pour la plupart, aux questions qu'il a abordées et qui lui ont valu une réputation universelle de profond théologien, nous ne pouvons qu'être fiers de l'éclat que son nom attache désormais au Siège Archiépiscopal de Reims.

Fils de ses œuvres, ne relevant que de son seul mérite, le Cardinal Gousset n'a jamais oublié que l'étude fut la gloire et la consolation de sa vie. — Comprenant les avantages que les gens de lettres peuvent trouver dans la société de leurs confrères, il fonda l'Académie de Reims, et, après avoir été l'initiateur de nos travaux, il est demeuré le protecteur constant et dévoué de notre compagnie. — Un pareil suffrage, Messieurs, est l'honneur d'un corps littéraire, et nous avons trop la mémoire du cœur pour l'oublier.

En patronant la création de l'Académie de Reims, Mgr Gousset n'a pas voulu fonder une coterie particulière, mais bien une institution publique. — Mu par un sentiment que vous avez déjà apprécié, il avait, dès le principe, installé l'Académie dans une dépendance du palais archiépiscopal, et cette installation, devenue

définitive, est un témoignage permanent de la sympathie du savant Prélat pour les labeurs de l'esprit, et de sa tolérance pour toutes les manifestations honnêtes de la libre pensée.

Dans le but de protéger nos commencements, et pour assurer définitivement son œuvre, il a tenu, pendant de longues années, à présider personnellement nos séances, et la plupart d'entre vous se rappellent encore avec quelle distinction, quelle impartialité, et quelle hauteur de vues il dirigeait les travaux de l'Académie. — Un grand intérêt littéraire environnait ces solennités ; une séance était presque un événement, et chaque membre s'efforçait alors, par sa présence, d'en augmenter l'éclat. — De pareils souvenirs constituent les grandes traditions de notre Compagnie.

Vous me permettrez, Messieurs, en cette douloureuse circonstance, de déplorer la perte de l'homme privé dans la mort du grand évêque et de l'illustre théologien.

Tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher le Cardinal Gousset, connaissent la noble simplicité qui le distinguait, et avec quel tact il savait estimer les uns sans offenser les autres. Modeste au milieu de sa haute situation, et, selon le mot heureux de l'un de ses biographes : « supportant les dignités en restant lui-même », s'il avait conquis l'influence que vous lui connaissiez, c'est par le seul ascendant d'une raison droite et d'un caractère élevé. Il avait eu souvent occasion, dans sa longue carrière, de sonder les défaillances de l'humanité; aussi, sans se départir de cette bienveillance qui s'alliait si bien avec son énergique nature, il n'accordait pas au hasard son amitié, — et elle n'a jamais été que le prix de son estime. — Jusqu'au bout il a pensé que le devoir est la suprême loi d'un évêque, et s'il a su élever son âme au-dessus de cette popularité qui n'est fondée que sur la faiblesse, c'est parce qu'il ne recherchait pas de vulgaires approbations, et que son but était plus haut.

L'Empereur perd en lui un fidèle et loyal serviteur, le diocèse de Reims un administrateur éminent, et les pauvres, plus particulièrement, un père toujours accessible et toujours prêt à les secourir. Il n'avait pas attendu la mort pour être charitable, et de son vivant même, il a été l'exécuteur testamentaire de ses legs pieux. Aussi, est-il mort comme un prêtre doit mourir : sans argent et sans dettes, occupé jusqu'au dernier souffle du troupeau que Dieu lui avait confié.

Ce sera un des meilleurs souvenirs de ma vie d'avoir été honoré de l'amitié de Mgr Gousset. A défaut d'autres enseignements, j'ai du moins appris, par son exemple, que la volonté et la patience sont les qualités nécessaires de la responsabilité, et qu'en politique, la plus sûre des habiletés est de suivre les inspirations d'une conscience honnête et indépendante.

Le Cardinal Gousset descend dans la tombe environné des regrets de tout son diocèse, après avoir vaillamment accompli la haute mission que la Providence lui avait assignée. — La douleur publique lui fait, en ce moment, le seul cortège que puisse ambitionner un évêque.

En face de l'éternité, il a pu se mettre en paix avec lui-même, parce qu'il fut toute sa vie en règle avec le devoir; et lorsque le moment suprême est arrivé, il a remis à Dieu une des âmes les plus parfaites qu'il ait jamais formées.

La postérité commence aujourd'hui pour l'illustre et vénéré Cardinal Gousset, et nous pouvons espérer que tout ce que nous avons aimé et admiré en lui, vivra éternellement dans l'esprit des futures générations.

IX

Allocution prononcée le 14 mai 1872 par M. Werlé, président du Comité, à l'inauguration du monument du Cardinal Gousset.

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Nous venons mettre sous la garde de Dieu, du clergé, de la population présente et future, ce monument que la reconnaissance des Rémois élève au Cardinal Gousset, à l'éminent Prélat qui, pendant vingt-six ans, avec tant d'éclat, a administré le diocèse de Reims.

Nous laisserons à des organes plus autorisés le soin de faire ressortir les rares vertus qui distinguaient Son Eminence, — de vous parler de cette piété qui, non seulement par ses prières, mais encore par l'exemple, cherchait à contribuer au salut de tous, — de cette science profonde où les plus instruits puisaient des enseignements, — de cette haute sagesse, de ce sens droit qui réservait à tous et en toute circonstance un conseil utile et paternel, — de cette rigidité de principes qui ne le rendait sévère que pour lui et le laissait indulgent pour autrui, — de cette bonté évangélique qui apportait une consolation à toutes les douleurs.

Mais nous tenons à rappeler cette charité inépuisable qui ne laissait aucune misère sans secours et relevait toutes les défaillances.

Le sentiment public, manifesté d'une manière si remarquable, au jour de deuil qui a vu conduire les cendres de Son Eminence dans ce temple, élevé par Elle à la gloire de Dieu et dans l'intérêt de ce faubourg naissant, ce sentiment de respect, de vénération et de reconnaissance, a voulu perpétuer le souvenir de cette vie exemplaire.

Mille voix s'élevèrent spontanément pour qu'un mausolée vînt orner le tombeau de leur bienfaiteur.

C'est en leur nom que nous posons ce marbre qui, sous l'habile ciseau de M. Bonnassieux, a trouvé, avec la ressemblance parfaite, ce sentiment religieux qui caractérise si bien celui que nous ne voulons pas oublier.

Ce monument qui résistera, nous l'espérons, à l'action du temps, dira aux siècles futurs la place qu'occupait le Cardinal dans l'affection des Rémois ; mais un autre monument le dira d'une manière plus éloquente encore, ce sont ces nombreuses listes sur lesquelles la femme à côté du mari, les enfants à côté de la mère, ont tenu à honneur de figurer et sur lesquelles douze mille souscripteurs, par leurs humbles offrandes, sont venus contribuer à l'élévation de ce mausolée.

Le Comité qui a reçu la mission de réaliser leurs vœux croit de son devoir de veiller à la conservation de ces feuilles instructives ; il les fera relier et priera M. le Maire de les déposer à côté des manuscrits précieux de la bibliothèque, pour qu'elles prouvent à nos arrière-neveux que ce n'est pas le superflu de l'opulent, mais bien le denier du pauvre, qui a la part la plus large dans cet hommage rendu, que ce sont ceux qui ont reçu si souvent qui ont voulu donner le plus, -- pour qu'enfin ces listes démontrent cette consolante vérité que la reconnaissance publique n'est pas un vain mot et qu'elle ne fait pas défaut à ceux qui ont su la mériter.

X

Discours prononcé par M. Sévestre, curé de Saint-Thomas, à l'inauguration du monument du Cardinal Gousset

MONSEIGNEUR,
MES BIEN-AIMÉS FRÈRES,

Le jour où l'Eminentissime Cardinal Gousset terminait la dernière de ces assemblées synodales, dans lesquelles il aimait tant

à réunir ses prêtres, pour leur parler, avec sa foi si vive, son tact pratique si sûr, sa science théologique si éminente, de l'Eglise catholique leur Mère et de leurs devoirs envers elle et envers les fidèles, il eut avec eux une suprême effusion de cœur.

Après des séances mémorables, que n'oublieront jamais ceux qui y assistèrent, averti par l'âge et par la maladie, le bon Cardinal voulut faire ses adieux à son clergé. « Je ne vous verrai plus réunis autour de moi, nous dit-il d'une voix émue. » Puis résumant en quelques mots tous les travaux, tous les événements de son long et glorieux épiscopat, il concluait en s'appliquant ces paroles du grand apôtre saint Paul : J'achève ma course, mais j'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi, je n'ai plus qu'à attendre la couronne de justice que me rendra le Seigneur. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus.*

Et tous ses prêtres, profondément émus, ratifiaient du fond de leur cœur ce témoignage que se rendait leur père d'autant plus aimé qu'on sentait la séparation plus prochaine, leur évêque d'autant plus vénéré qu'on le savait poursuivi par d'injustes et douloureuses contradictions.

Le Cardinal avait-il le droit de s'appliquer à lui-même ce témoignage que le grand apôtre, lui aussi voisin de la mort, aimait à se rendre? Il ne m'appartient pas de le redire ici : mais une voix bien autrement éloquente que la mienne, l'a affirmé au jour des solennelles funérailles avec l'autorité d'un évêque et l'affection d'un fils.

Evêque, Docteur, Père; sous quelque point de vue qu'on envisage le Cardinal, vis-à-vis de l'Eglise universelle, à l'égard de son diocèse, dans la direction qu'il imprimait à son clergé bien-aimé, l'évêque de Beauvais l'a proclamé bien haut, on peut dire de lui qu'il a combattu le bon combat, qu'il a gardé la foi, et qu'il a droit à la couronne. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus.*

Du reste, mes bien-aimés Frères, un seul fait de la vie du Cardinal, le plus honorable pour lui, le plus glorieux pour son diocèse, suffit à légitimer cet éloge, le plus beau que l'on puisse faire d'une vie épiscopale.

Le jour où (pour me servir d'une expression qu'affectionnait le Cardinal) le grand, l'immortel Pie IX (dont on ne peut taire le nom quand il s'agit de louer le Cardinal Gousset) vint chercher l'Archevêque de Reims pour le faire asseoir dans le collège des Princes de l'Eglise, en le revêtant, *proprio motu*, de la pourpre romaine, ne disait-il pas à toute l'Eglise, à tout l'univers : « Celui-ci a combattu le bon combat, il a gardé la foi, et en attendant

l'éternelle couronne, je lui donne ici-bas une récompense anticipée. » *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.*

Mais laissons ces grandes lignes de la vie du Cardinal qui ont été étudiées ailleurs : quittons ces vastes horizons qui ne sont pas faits pour nos faibles regards; et dans ce jour où nous venons inaugurer ce splendide monument élevé par la piété et la reconnaissance de ses enfants, et surtout des plus petits de ses enfants, à la mémoire de ce bon père, laissez-moi vous dire simplement ce qu'il fut pour ce faubourg, pour cette paroisse, pour vous tous, bien-aimés habitants de Saint-Thomas.

Ici encore, dans un cadre plus restreint, nous verrons qu'il a fourni une belle et noble carrière, qu'il a combattu le bon combat, qu'il a défendu, propagé la foi, et qu'il a droit à la couronne. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.*

A peine l'évêque de Périgueux avait-il échangé la mitre de saint Front avec celle de saint Remi et d'Hincmar, à peine avait-il pris possession de ce siège archiépiscopal de Reims, illustre entre tous les sièges des Gaules, sur lequel on a vu briller tour à tour la plus haute noblesse, la science la plus vaste, l'éloquence la plus entraînante, et sur lequel a toujours lui le flambeau de la foi, la douce clarté de la vertu et de la sainteté, qu'en parcourant sa ville épiscopale, il fut ému de l'éloignement où vous étiez, mes bien chers Frères, de toute église et de toute école. Il comprit que, dans de telles conditions, l'accomplissement des devoirs religieux et l'éducation des enfants devaient être en grande souffrance; et dès lors il forma le projet de remédier à cet état de choses, et de doter votre pauvre faubourg et d'une église, et d'une école.

Soyez tranquilles maintenant, chers paroissiens de Saint-Thomas, votre évêque, votre père n'aura de repos que lorsqu'il aura réalisé ce vœu si digne de sa sainte mission.

Dès l'année 1845, il fait aux fidèles de Reims un touchant appel en votre faveur; et la cité renommée entre toutes pour son inépuisable charité, pour son empressement à accepter et à soutenir toutes les œuvres utiles, répond à la voix de son pasteur.

En 1846, Dieu ayant béni d'une manière extraordinaire un ouvrage de théologie morale que le savant Prélat avait composé pour ses prêtres, et qui, bientôt, adopté par le clergé catholique tout entier, demeure comme un monument de sa science pratique, de son zèle plein de prudence et de son tact exquis, il met la main à l'œuvre.

Vous n'avez point oublié, mes bien chers Frères, le triste et pénible hiver de 1847. C'est pendant ce temps de crise commerciale et de chômage de vos ateliers, pour venir en aide de toute manière

à ses chers ouvriers, qu'il commence, sous la direction d'un architecte habile dont Reims peut à bon droit être fière, la construction de cette gracieuse église qui devient, hélas! chaque jour trop petite pour la population qui se presse autour d'elle. Avec une munificence vraiment princière, il va consacrer à l'édification de cette église, des sommes très importantes de ses propres deniers, sans compter les secours qui viendront d'ailleurs.

Il est bien inutile, Frères bien-aimés, de faire ressortir ici devant vous le désintéressement complet du bon Archevêque ; vous le connaissez aussi bien que moi. Saint-Thomas, la chapelle absidale de Notre-Dame où son cœur repose, la splendide bibliothèque de l'archevêché, sont là pour attester le noble et saint usage qu'il savait faire du produit de son travail et des traitements élevés attachés à ses hautes dignités.

Et vous le savez tous, ces grandes œuvres, dont une seule suffirait à illustrer un pontificat, n'absorbaient pas toutes ses ressources. Jamais aucune œuvre particulière ne l'a sollicité en vain. Ah! si, comme le dit le Prince des apôtres, la charité ouvre le ciel, bon Père, votre place y est belle, parce que votre bienfaisance a été sans limite.

Vous rappellerai-je, mes bien chers Frères, combien, dès cette époque, devinrent fréquentes ses visites à Saint-Thomas? Vous vous en souvenez tous, vous qui y étiez alors. C'était le but de ses promenades presque quotidiennes. — On eût dit qu'il voulait bénir, au moins par sa présence, chaque pierre de son église. Comme il aimait à conduire ici les hôtes illustres qu'il recevait dans son palais, et les amis d'autrefois, les anciens élèves qui venaient se réchauffer le cœur au sein de sa cordiale et généreuse hospitalité !

Comme c'était fête au faubourg, lorsqu'on le voyait s'avancer à pied sur la route poudreuse! Bientôt les mères, chargées du doux fardeau de leurs plus jeunes enfants, étaient auprès de lui, sollicitant une bénédiction; les enfants plus âgés accouraient dès qu'ils pouvaient marcher, et les infirmes, et les vieillards, et les ouvriers, quand ils n'étaient pas à leurs rudes travaux, tous lui faisaient cortège et l'accompagnaient jusqu'à l'église.

Comme il était beau alors, au milieu de ses enfants ! comme il était simple et familier! et cependant, comme il était toujours noble et respecté par tous! Il avait un sourire, une bonne parole, une paternelle bénédiction pour tous et pour chacun, mais surtout pour les plus petits, les plus pauvres, les plus souffrants : il avait une caresse de père pour tous les enfants.

Elles sont ici, bien sûr, ces deux gracieuses enfants qui, toutes petites, se mettaient sur son passage pour être bénies et baiser l'anneau du bon Pasteur (honneur et bonheur bien enviés, dont on

parlait longtemps aux veillées de la famille ou aux causeries de l'école), auxquelles il glissait dans la main une pièce de monnaie entre une bénédiction et une caresse. Cette pièce de monnaie, qui n'avait d'autre valeur que d'être tombée de la main du Cardinal, elles l'ont gardée, ces chères enfants, elles l'ont fait bénir au jour de leur mariage chrétien, et, l'une d'elles me le disait encore il n'y a que quelques semaines, elles veulent la transmettre à leurs enfants comme leur plus précieux joyau : — Cela leur portera bonheur, disent-elles dans leur naïf langage. Oui, enfants chéries, la bénédiction du Cardinal vous portera bonheur, à vous et à vos jeunes familles; elle gardera à vos enfants le plus précieux des biens, la foi, comme elle vous a conservé, à vous, je le sais, la piété de votre première Communion.

Que de traits analogues je pourrais citer encore!

Vous vous souvenez tous de ce vieillard, tout courbé par l'âge, qui, pendant plusieurs années, sollicita la charité publique à quelques pas de cette église, sur le pont du chemin de fer. Vous le voyez encore, avec sa figure vénérable, sa longue chevelure si blanche. Ce bon octogénaire avait su garder la foi des anciens jours, et chaque fois qu'il voyait venir le Cardinal, il se mettait à genoux pour recevoir l'aumône de l'âme d'abord, l'aumône du corps ensuite; chaque fois le Cardinal le relevait par une bonne poignée de main, dans laquelle se glissait un abondant secours. Un jour, est-ce émotion plus grande, est-ce fatigue ou faiblesse passagère, le bon vieillard tombe en voulant s'agenouiller... Le bon Cardinal s'empresse, le relève, lui offre son bras et veut le reconduire lui-même à sa pauvre demeure, au milieu des larmes et des bénédictions des habitants... Que j'ai regretté alors de ne pas avoir en main le pinceau de Raphaël, pour transmettre à la postérité cet acte si beau, si simple et si grand!

Elle n'est plus, cette douce et pieuse enfant, qu'un accident terrible priva de la vie le jour même où elle devait renouveler sa première communion et recevoir le sacrement de Confirmation, et que le Cardinal voulut aller bénir au milieu même des décombres de la maison qui l'avait ensevelie sous ses ruines. Comme il était radieux de bonté, ce Prince de l'Eglise, en face de l'inconsolable douleur de cette famille, en face de cet ange qui dormait si paisiblement son dernier sommeil, bénissant dans la mort celle qu'il n'avait pu confirmer dans la vie.

Ils ne sont plus, ces malheureux atteints par le fléau asiatique, et qu'il venait consoler, secourir, encourager, ou préparer au suprême voyage!

Ah! oui, n'est-ce pas, bien-aimés paroissiens de Saint-Thomas, c'était votre père, vous le saviez tous et vous lui rendiez, avec respect, l'affection qu'il vous portait.

Mais, mes bien chers Frères, ce n'était pas seulement à Reims que le Cardinal pensait à vous et à votre église. Partout où il portait ses pas, votre pensée l'accompagnait.

En 1851, il va à Rome recevoir des mains du Pape le chapeau cardinalice qui se balance là-haut sur sa tombe, il rapporte pour vous de précieuses reliques; don délicat, accompagné de paroles, plus délicates encore, qui en doublent le prix. Elles sont là où le Cardinal lui-même les a placées.

En 1854, il retourne à Rome pour assister à la proclamation du dogme si cher à son cœur de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie; il profite de son séjour dans la ville éternelle et de l'influence que lui donne sa haute position, pour obtenir pour cette église, pour cette paroisse, pour vous tous, en un mot, mes Frères, une faveur bien rare, presque unique alors, l'affiliation de votre église à la basilique de Notre-Dame de Lorette, et la participation à tous les privilèges spirituels accordés par les Souverains Pontifes au plus célèbre de tous les pèlerinages de l'Occident. Vous en avez le riche diplôme dans vos archives.

Dans les fréquents voyages que ses titres de sénateur et de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique le forcent à faire à Paris, il visite les ateliers des plus célèbres artistes pour y chercher ce qui peut embellir votre église, et chacun de ses voyages est marqué ici par un don précieux.

Un jour, c'est cette exposition qui couronne votre gracieux autel : une autre fois, ce sont ces tableaux pieux qui représentent les stations du chemin de la Croix, qu'il a voulu bénir et inaugurer lui-même : plus tard, c'est cette statue de saint Alphonse de Liguori qui, selon sa volonté, veille là sur sa tombe; ou cette réduction de la statue romaine de saint Pierre que le Souverain Pontife a bénie et enrichie d'indulgences, et qui n'est entrée dans cette église que quelques heures avant ses dépouilles vénérées; ou enfin ces splendides et harmonieuses verrières qu'il n'a pu voir étinceler à la place qu'il leur destinait.

Le soin de sa santé le force-t-il un jour à aller prendre les eaux en Allemagne, partout où il s'arrêtera, il commandera quelque œuvre capitale pour Saint-Thomas. A Munich, ce gracieux groupe de la Sainte Famille qui devait reposer sur un autel d'or et de pierreries, et qui, maintenant, vis-à-vis de son tombeau, est porté par un autel beaucoup plus modeste, mais qui n'a pas pourtant été jugé trop indigne de lui. — A Strasbourg, il fait exécuter cette chaire élégante, qu'il aimait à proclamer la plus belle de Reims, et dans laquelle, hélas! il n'est monté qu'une fois. — A Metz, il choisit ces statues des douze apôtres qui sont là rangées autour de l'autel. L'une d'elles, celle de saint Pierre, n'est arrivée à Reims que le jour même de la mort du Cardinal, et n'a été mise à la place

qu'elle devait occuper qu'une heure à peine avant son trépas. Touchante rencontre, n'est-ce pas, mes Frères! Ne semble-t-il pas que le portier du ciel, *Cœli Janitor*, comme l'appelle l'Eglise, saint Pierre, pour qui le Cardinal avait une si grande dévotion, n'ait retardé son arrivée parmi nous que pour être là afin de lui ouvrir toutes grandes les portes du ciel, et l'y introduire lui-même?

Voilà, mes bien chers Frères, ce que la mort lui a permis de faire pour vous.

Mais s'il avait vécu, que de richesses, que de splendeurs il eût accumulées dans cette église! Il avait de magnifiques projets pour les autels, pour les verrières... Un des plus dignes prêtres de ce beau diocèse, qui a grandi sous l'œil paternel du Cardinal, et qui m'entend aujourd'hui, avait, par son ordre, préparé plusieurs plans aussi gracieux que touchants pour les vitraux de cette église. Le généreux Cardinal voulait faire de Saint-Thomas un bijou d'ornementation artistique, comme il est déjà un bijou d'architecture religieuse : il voulait, ce bon père, que ses enfants du faubourg n'eussent rien à envier aux autres quartiers de cette cité si riche en monuments religieux de premier ordre : il ornait avec amour le tabernacle du Dieu de l'Eucharistie, la maison de prière de ses enfants, et le lieu où il voulait reposer après sa mort.

Car c'est bien lui, vous le savez tous, qui a marqué ici la place de son tombeau. Il vous l'a dit et répété bien des fois, ici même ; et s'il n'a pas écrit ce vœu dans ses dernières volontés, il l'avait gravé d'une manière plus durable dans vos cœurs. Depuis longtemps, du reste, c'était sa pensée bien arrêtée. Cette église n'était point encore livrée au culte catholique, Mgr Gousset ne savait pas encore qu'il serait élevé aux honneurs de la pourpre romaine, lorsqu'un illustre chrétien qui a mis au service de l'Eglise, *sa mère*, une des plus éloquentes paroles qui aient retenti en France, lui en donna le premier indice, là, au milieu de ce transept, il dit, avec sa noble simplicité, au prêtre qui l'accompagnait, et qui déjà était le premier curé de cette paroisse : « Si je suis créé Cardinal, vous « suspendrez mon chapeau là-haut, et vous ferez creuser ma tombe « là, au pied de l'autel de saint Alphonse de Liguori. » Et quand le jour de deuil arriva, malgré certaines hésitations, il fut ainsi fait! — Et nous avons eu la douloureuse consolation de le déposer, de nos mains filiales et pieuses, à cette place qu'il avait désignée plus de seize ans auparavant, et vous tous, mes chers enfants de Saint-Thomas, vous avez été heureux et fiers de posséder les reliques de votre père vénéré.

Le Cardinal, mes bien chers Frères, avait un but dans sa conduite à votre égard : cette préoccupation constante, cette pensée perpétuelle, était digne de lui, de sa haute et sainte mission; elle était aussi digne de vous. Il vous a dit lui-même ce qu'il voulait.

Au jour si beau pour ce faubourg, si heureux pour le Cardinal, dans ce jour où revêtu, pour la première fois, de tous les insignes de sa nouvelle dignité, il inaugurait son église et installait le premier curé de cette paroisse; — au jour où il a voulu bénir la première cloche de cette église; — au jour où il posait solennellement la première pierre de votre élégant portail; — au jour plus solennel encore de la Consécration; — et chaque année, lorsqu'il venait, au dimanche des Rameaux, jour fixé par lui pour la première communion de vos enfants, leur administrer le grand sacrement de la confirmation, que vous disait-il? qu'aimait-il à vous répéter?

« Soyez de bons chrétiens, nos chers enfants, aimez bien Notre-
« Seigneur Jésus-Christ; — aimez bien la sainte Eglise catholique
« romaine; — aimez bien le Pape, le vicaire de Jésus-Christ sur la
« terre, le Chef auguste de toute l'Eglise; — obéissez à votre
« évêque, écoutez votre curé; rappelez-vous que, pour aller à Dieu,
« pour gagner le ciel, il faut être uni à Notre-Seigneur Jésus-
« Christ par ce triple anneau, votre curé, votre évêque, le Pape.
« — Venez dans cette église, avec vos enfants, au moins chaque
« dimanche, pour y entendre la sainte Messe; — faites vos Pâques
« chaque année, et chaque jour, récitez en famille la prière du Sei-
« gneur, le *Pater* et l'*Ave* du matin et du soir, et vous verrez, nos
« chers enfants, que la Religion, en vous rendant meilleurs, plus
« doux, plus sobres, plus patients, vous rendra plus heureux. »

Voilà, mes bien chers Frères, ce qu'il vous a paternellement répété pendant seize années : comme le divin maître, il redisait toujours le même discours. *Eumdem sermonem dicens.* (Saint Mathieu, C. 26. v 44).

Qu'il était satisfait, quand il apprenait que ses enfants de Saint-Thomas profitaient de ses bonnes et paternelles instructions! quand il savait que les offices étaient bien suivis, les sacrements fréquentés, les catéchismes nombreux, les écoles bien remplies! quand on lui disait que la jeunesse était modeste et pieuse, que le sacrement de mariage était saintement reçu, et que personne ne sortait de ce monde sans recevoir le viatique de l'éternité!

Qu'il était heureux, lorsque les magistrats de la cité, les autorités administratives et judiciaires, lui disaient que le quartier de Saint-Thomas était, de tous les faubourgs de Reims, celui qui donnait le moins d'occupation aux tribunaux, le moins d'embarras à la police!

Qu'il était heureux, lorsqu'en recevant les offrandes des fidèles pour le Denier de saint Pierre, la Propagation de la Foi, les séminaires, il voyait que la pauvre, mais généreuse paroisse de Saint-Thomas, tenait toujours un rang honorable dans ces œuvres aimées, et que, quelquefois même, elle surpassait en générosité d'autres paroisses de la cité, et plus riches et plus peuplées.

Cette statue en bronze, de saint Pierre, est là pour attester la vérité de ce que j'avance. Ceux d'entre vous qui se souviennent savent ce que je veux dire, et cela me suffit.

Ce que le Cardinal aimait à vous répéter de vive voix, il vous l'a dit d'une manière plus touchante et plus grave encore au jour des solennelles obsèques que lui ont faites votre piété, votre reconnaissance et votre amour!...

Vous le voyez encore s'avancer au milieu de ce faubourg en deuil, non plus gracieux et souriant comme autrefois, mais porté sur les épaules de ses prêtres et de ses ouvriers... Vos larmes et vos prières lui font un magnifique cortège qui frappe les étrangers et excite l'admiration des prélats qui sont venus rendre les derniers devoirs à leur éminent collègue. Ecoutez la voix qui sort de cette tombe, et qui emprunte une plus grande autorité à la majesté de la mort... « Vivez en bons chrétiens pour mourir en bons « chrétiens, pour venir retrouver au Ciel votre père bien-aimé. » *Defunctur adhuc loquitur* (Epitre de saint Paul aux Hébreux, Ch. II, v. 4).

Ce beau monument que nous venons inaugurer aujourd'hui, ce marbre qui s'anime sous le ciseau d'un éminent artiste, et nous donne si bien la vraie physionomie du Cardinal, cette pose pieuse, ces yeux levés vers le Ciel, tout vous redit encore le même discours : *Defunctur adhuc loquitur*.

Ah! Frères bien-aimés, gardez ce magnifique monument, chef-d'œuvre d'un grand artiste dont la France s'honore; gardez ces dons précieux de la munificence presque royale de votre archevêque, gardez-les avec un filial respect à la place qu'il a assignée lui-même à chacun d'eux; mais gardez surtout les salutaires enseignements qu'ils vous rappellent

Souvenez-vous!... Vous surtout, bons habitants de Saint-Thomas, vous qu'il a tant aimés; vous qu'il regardait comme faisant partie de sa famille; vous qui avez fondé de perpétuels suffrages pour le repos de son âme; souvenez-vous du bon Cardinal, souvenez-vous de tout ce qu'il a fait pour vous, mais surtout, souvenez-vous toujours de ses paternelles recommandations, de ses précieux conseils!

Souvenez-vous que votre père revit tout entier dans la personne de son éloquent et bien-aimé successeur! Ah! s'il est héritier de sa haute dignité, de sa divine mission, il est bien plus encore l'héritier de sa charité et de son amour pour vous. Au jour où il prenait solennellement possession de ce siège métropolitain, il nous l'a dit à tous avec un accent du cœur : « Et moi aussi, je suis votre père! » Et depuis lors qu'a-t-il fait autre chose que de nous en donner des preuves, chaque jour renouvelées? Entourons-le donc toujours de nos plus affectueux respects, de nos plus respectueuses affections!

Souvenez-vous qu'à côté du Cardinal Dieu avait placé un homme d'une haute intelligence et d'un grand cœur, un administrateur habile, qui a transformé votre noble cité, et qui, dans ce faubourg, a complété l'œuvre de son éminent ami! — C'est à lui, vous le savez, que vous devez vos écoles si bien tenues, votre vaste et magnifique salle d'asile; — c'est à lui que nous avons dû, pendant vingt années, de pouvoir suffire à toutes les charges qu'impose la fondation d'une paroisse, et de combler le déficit qui, chaque jour se creusait sous nos pas; — c'est à lui encore que nous devons ce beau monument dans lequel revit si bien notre père bien-aimé!

Souvenez-vous! Envoyez toujours, avec empressement, vos chers enfants à ces bonnes sœurs du Saint Enfant Jésus, à ces chers Frères des écoles chrétiennes, fondées par un homme dont le nom seul suffirait à illustrer la cité de Reims; de ces bons Frères qui, à un enseignement supérieur et partout remarqué, savent si bien unir une éducation vraiment forte parce qu'elle est vraiment chrétienne.

Souvenez-vous, mes Frères bien-aimés, qu'une instruction et une éducation chrétiennes sont le meilleur héritage que vous puissiez laisser à vos enfants, le gage le plus certain de bonheur pour leur avenir, parce que c'est là où l'on puise l'amour du devoir et de la vertu, l'amour de Dieu et de la Patrie.

Souvenez-vous en, et que l'affluence de vos enfants à ces écoles bénies force leurs murailles à se dilater encore, à se dilater toujours! Voilà le vrai moyen de témoigner votre reconnaissance à ce généreux bienfaiteur à qui, en votre nom et au mien, j'adresse ici un solennel merci. S'il y a quelque part des ingrats, n'est-ce pas, mes Frères bien-aimés, il n'y en a pas, il n'y en aura jamais à Saint-Thomas.

Souvenez-vous de cette grande et belle journée où la cité tout entière, ses administrateurs, l'élite de sa société, son clergé si dévoué, le vénérable chapitre métropolitain, viennent vous confier la garde de ce beau monument qui doit vous être sacré deux fois!

Souvenez-vous!

Et quand vos enfants ou les étrangers vous demanderont quel est celui qui est là, agenouillé sur cette tombe, dites-leur : c'est notre père, le père de ce faubourg qui repose là. Avec une munificence vraiment princière, il a bâti pour nous cette belle église, et il a voulu y reposer au milieu de nous après sa mort...

Il était charitable jusqu'au dépouillement... bon presque jusqu'à la faiblesse... laborieux jusqu'à la mort.

C'était un grand savant, dit-on, c'était certainement un éminent prince de l'Eglise, mais c'était surtout un bon père, le père des

petits et des pauvres, c'était le bon Cardinal... Il nous aimait et maintenant encore, regardez, il prie pour ses enfants.

Ah! tous, mes Frères, venons quelquefois nous recueillir auprès de cette tombe; ce pèlerinage nous fera du bien... Au riche il dira quel noble usage on doit faire des dons de la fortune... au grand, à l'administrateur, il rappellera quel charme la bonté donne à l'autorité, et quel poids la modération ajoute à la dignité..; au prêtre, il fournira le plus noble exemple d'une vie consacrée tout entière à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et au service de l'Eglise... à tous, il donnera des leçons de travail, de patience, de charité, et ici encore le Cardinal pourra redire la parole de saint Paul : j'ai achevé ma course en combattant le bon combat : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi,* etc.

Gardons ces enseignements, imitons ces exemples, que notre vie soit utile, que notre mort soit chrétienne, et un jour nous irons rejoindre notre père là où l'on ne se quitte plus, dans la patrie du vrai bonheur; au Ciel que je vous souhaite à tous avec la bénédiction de Monseigneur.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

De la Naissance à l'Episcopat

CHAPITRE PREMIER (1792-1817)

CHAPITRE II (1817-1828)

CHAPITRE III (1828-1832)

CHAPITRE IV (1832-1836)

DEUXIÈME PARTIE

L'Episcopat

CHAPITRE V (1835-1837)

CHAPITRE VI (1840-1847)

CHAPITRE VII (1847-1851)

CHAPITRE VIII (1848-1850)

CHAPITRE IX (1849-1850)

TROISIÈME PARTIE

Le Cardinalat

CHAPITRE X (1850-1852)

CHAPITRE XI (1851-1853)

CHAPITRE XII (1852-1853)

CHAPITRE XIII (1852-1856)

CHAPITRE XIV (1855-1858)

CHAPITRE XV (1858-1863)

CHAPITRE XVI (1861-1864)

CHAPITRE XVII (1864-1866)

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX (1866)

Besançon. — Imp. H. Bossanne, rue Ronchaux, 19

ERRATA

Page 39 : Lire apposé au lieu d'opposé.

Page 294 : Lire appartiennent au lieu d'appartient.

Page 357 : Lire l'union des évêques, au lieu de l'amour des évêques.

Page 488 : Lire soit déféré au lieu de sera déféré.